Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

B 1,179,158

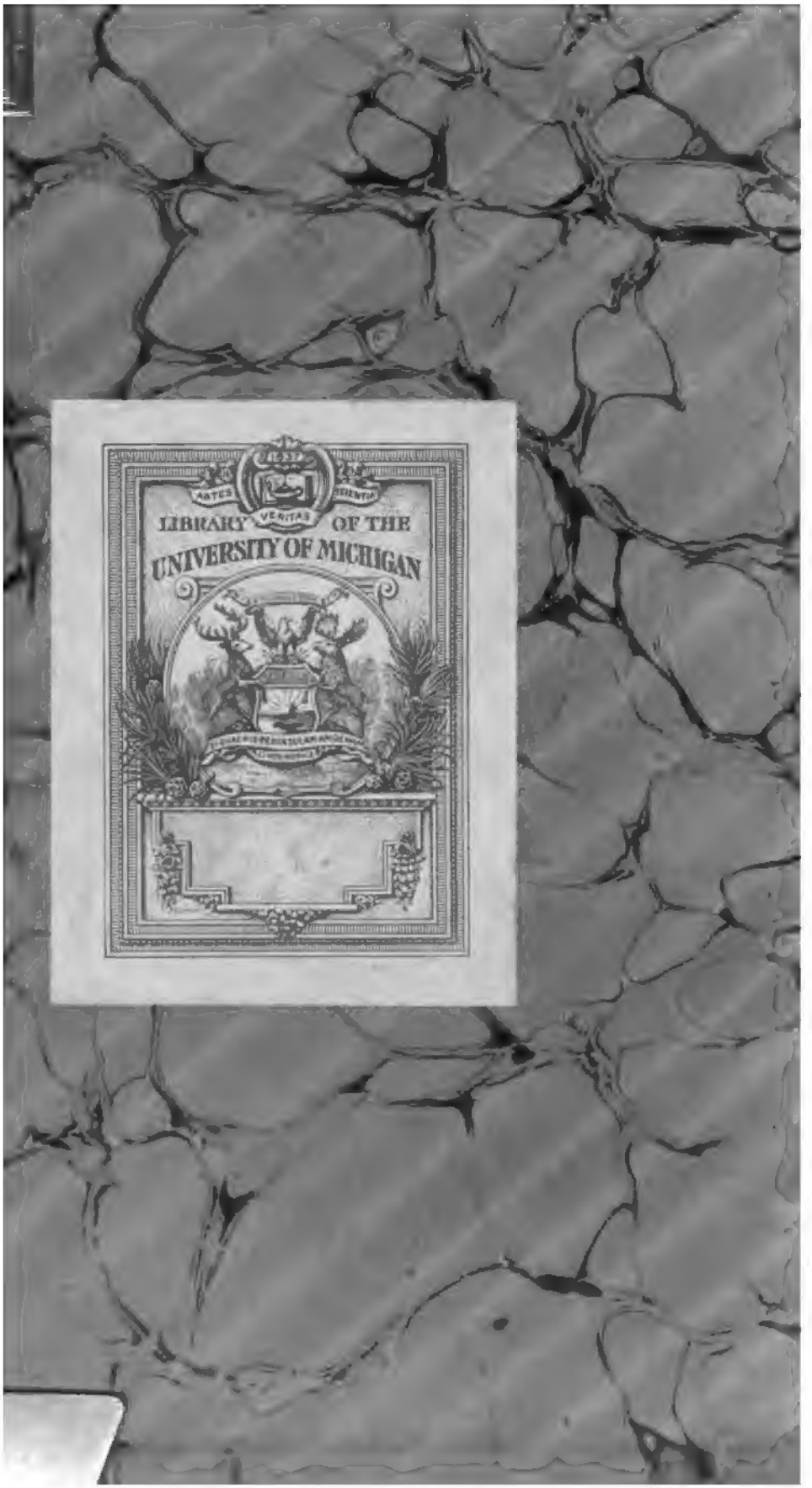
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN

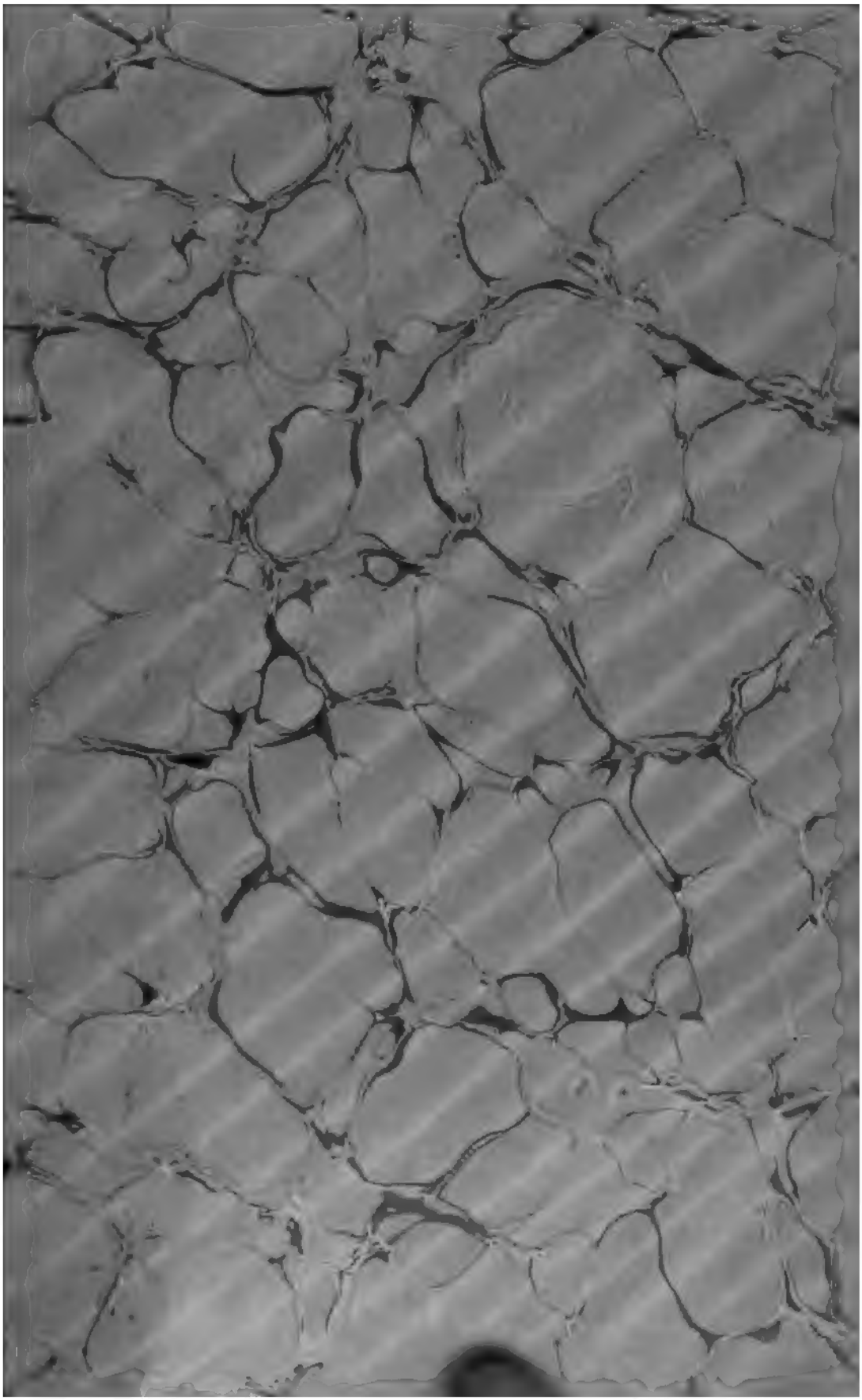

SEMINARY
805
R46
E85

REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

Les réunions du Comité ont lieu à l'École des Beaux-Arts, à quatre heures, le premier jeudi de chaque mois; tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et ont voix consultative. Elles sont interrompues pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

L'Assemblée générale annuelle a lieu le premier jeudi qui suit la fête de Pâques.

La bibliothèque de l'Association (17, rue Bonaparte) est ouverte les mardis, jeudis et samedis, de 4 à 6 heures.

Les demandes de renseignements et les communications relatives aux travaux de l'Association doivent être adressées, franc de port, à l'École des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte.

Les membres de l'Association sont priés de vouloir bien envoyer le montant de leur cotisation, en un mandat de poste, à M. Ch.-Émile Ruelle, agent et bibliothécaire de l'Association, 17, rue Bonaparte.

Tout membre qui, après deux avis, n'aura pas payé sa cotisation, sera considéré comme démissionnaire.

REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869)

TOME II

ANNÉE 1889

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE
—
1889

LETTRE DE M. C. ZAPPAS

M. Constantin Zappas, dont le nom rappelle tant de fondations utiles aux lettres et à l'hellénisme, a adressé, le 5 mai dernier, la lettre suivante au Président de l'Association pour l'encouragement des Études grecques :

Κύριε πρόεδρε,

Καὶ ὡς Ἕλλην καὶ ὡς ζηλωτὴς παντὸς σκοποῦ τὴν διάδοσιν ἀρχῶν σωτηρίων ὑπὲρ τοῦ καλοῦ καὶ ἀγαθοῦ ἀποβλέποντος, εὐθὺς ἐν ἀρχῇ τῆς ἱδρύσεως τοῦ ἡμετέρου σωματείου, οὗ ἐπαξίως προΐστασθε, ἀνεγνώρισα τὴν σπουδαιότητα τοῦ ἔργου καὶ ἐπεφυλαττόμην ἐν εὐθέτῳ χρόνῳ κἀγὼ νὰ συντελέσω ἐν τῷ μέτρῳ τῶν δυνάμεών μου ὑπὲρ αὐτοῦ. Λαμβάνω ἔθεν τὴν τιμὴν ν' ἀναγγείλω ὑμῖν σήμερον ἐλαχίστην προσφοράν μου ἐκ χιλίων φράγκων κατ' ἔτος πρὸς τὸ ἡμέτερον σωματεῖον χορηγουμένην ἀπὸ τῆς πρώτης προσεχοῦς Ἰουνίου. Τὸ ποσὸν τοῦτο ἀφιερῶ κυρίως πρὸς ἵδρυσιν διαγωνίσματος, ἀλλ' ἀντὶ τῆς ἀπὸ τοῦδε πραγματώσεως τῆς προθέσεώς μου ταύτης, λαμβάνων ὑπ' ὄψιν ὅτι τὸ ἡμέτερον σωματεῖον, πρὸς μείζονα ἀνάπτυξιν καὶ διάδοσιν τῶν ἐπωφελῶν ἐργασιῶν του, ἔκρινε καλὸν νὰ ἀντικαταστήσῃ τὴν ἐπετηρίδα ἣν μέχρι τοῦδε ἐδημοσίευε διὰ περιοδικοῦ κατὰ τριμηνίαν ἐκδιδομένου, καὶ ἀναλογιζόμενος τὴν δαπάνην τὴν ὑπὸ τῆς τροποποιήσεως ταύτης συνεπαγομένης, ἐσκέφθην ὅτι ἐπὶ τοῦ παρόντος ἡ ἐκ χιλίων φράγκων χορηγία μου εἶναι μᾶλλον χρήσιμος εἰς τὴν συντήρησιν τοῦ περιοδικοῦ, καὶ ἑπομένως προσδιορίζω αὐτὴν νὰ χρησιμεύῃ εἰς τὸν σκοπὸν τοῦτον μέχρι τῆς ἐνισχύσεως καὶ ἐδραιώσεως τοῦ περιοδικοῦ τούτου, τὸ ὁποῖον, ὑπὸ τὴν σοφὴν πρόνοιαν τῶν ἰθυνόντων τὸν ἡμέτερον σύλλογον καὶ διὰ τοῦ ζωτὸς τὸ ὁποῖον

"

παρέχει εἰς πολλὰ καὶ σκοτεινὰ εἰσέτι, ἔσται ὀτρηρὸς θεράπων τῆς ἀνὰ τὴν Εὐρώπην διαδόσεως τῶν Ἑλληνικῶν γραμμάτων καὶ πολύτιμον τοῖς πᾶσιν ἀνάγνωσμα, ἡμῖν δὲ τοῖς Ἕλλησι καὶ προσφιλέστατον, καθ' ὅσον δι' αὐτοῦ ἐξικνεῖται μέχρις ἡμῶν ἡ φιλελληνικὴ φωνὴ τῶν περισπουδάστων καὶ σοφῶν τοῦ ἡμετέρου συλλόγου ἐργατῶν, πρὸς τοὺς ὁποίους ὀφείλομεν ἐθνικὴν εὐγνωμοσύνην.

Ἐπὶ τῇ ἐλπίδι ὅτι ἡ μικρά μου αὕτη ὑπὲρ τοῦ συλλόγου ἡμῶν προσφορὰ γενήσεται μετὰ καλοῦ αἰσθήματος ἀποδεκτή, παρακαλῶ, Κύριε πρόεδρε, νὰ δεχθῆτε τὴν διαβεβαίωσιν, κ. τ. λ.

K. Ζάππας (1).

Le Comité de l'Association, ayant pris connaissance de la let-

(1) Voici la traduction de la lettre de M. Zappas :

Monsieur le Président,

Comme Hellène et comme ami de toute entreprise visant à répandre les principes salutaires du beau et du bien, dès la fondation de notre Société, dont vous êtes le digne président, j'ai reconnu l'importance de son œuvre, et je me réservais d'y concourir moi aussi au moment voulu, suivant la mesure de mes forces. C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous annoncer aujourd'hui que j'offre à l'Association, à partir du premier juin prochain, une modeste contribution annuelle de mille francs. J'en consacre le montant essentiellement à la fondation d'un prix ; mais au lieu de demander que cette intention soit immédiatement réalisée, considérant que notre Association, pour développer et répandre davantage ses utiles travaux, a jugé bon de remplacer l'Annuaire qu'elle publiait jusqu'ici par une Revue trimestrielle, et tenant compte des dépenses entraînées par cette modification, j'ai songé que pour le moment les mille francs de mon offrande seraient plus utiles pour soutenir la Revue, et en conséquence je les affecte à cet objet jusqu'à la consolidation définitive de cette publication, qui, sous l'habile direction de ceux qui sont à la tête de notre Association et grâce à la lumière qu'elle jette sur beaucoup de points encore obscurs, sera un actif instrument de la diffusion des lettres grecques et une lecture précieuse pour tous, mais, pour nous autres Grecs, une lecture particulièrement chère, puisqu'elle porte jusqu'à nous la voix amie des distingués et savants travailleurs de notre Association, à qui nous devons une reconnaissance nationale.

Dans l'espérance que cette modeste contribution en faveur de notre Société sera reçue avec bienveillance, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'assurance, etc.

C. Zappas.

tre de M. Zappas, a chargé le Président d'adresser au généreux donateur la lettre suivante :

Très honoré Monsieur,

J'ai eu l'honneur de transmettre au Comité de l'Association, dans sa séance de ce mois, votre lettre du 23 avril/5 mai 1889, par laquelle vous nous faites connaître vos généreuses intentions, ainsi que celle du 7/19 mai, qui m'informait de l'envoi à Paris de votre offrande pour la présente année.

Le Comité, profondément reconnaissant de l'intérêt que vous témoignez à nos travaux, accepte avec une vive gratitude le don annuel de mille francs que vous voulez bien faire à l'Association, et en disposera conformément à vos intentions si libérales et si éclairées.

En aidant tout d'abord la *Revue des Études grecques* à grandir, vous encouragez une publication qui, dans la pensée de ses fondateurs, est à la fois une œuvre de science et une œuvre de sympathie internationale. Par votre précieux concours, vous nous faites voir que cette pensée est aussi la vôtre, et l'Association vous remercie de l'aider si puissamment à la réaliser. Bientôt, nous en avons l'espérance, le *prix Zappas*, définitivement fondé, rappellera chaque année à nos confrères l'efficacité de votre appui, et leur signalera votre nom comme celui d'un des plus zélés promoteurs de notre œuvre et d'un des plus généreux bienfaiteurs de l'Association.

Veuillez agréer, très honoré Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Comité,
Le Président,
A. CROISET.

ASSOCIATION

POUR L'ENCOURAGEMENT

DES ÉTUDES GRECQUES

EN FRANCE

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869.)

STATUTS.

§ I. Objet de l'Association.

Art. 1er. L'Association encourage la propagation des meilleures méthodes et la publication des livres les plus utiles pour le progrès des études grecques. Elle décerne, à cet effet, des récompenses.

2. Elle encourage, par tous les moyens en son pouvoir, le zèle des maîtres et des élèves.

3. Elle propose, s'il y a lieu, des sujets de prix.

4. Elle entretient des rapports avec les hellénistes étrangers.

5. Elle publie un annuaire ou un bulletin, contenant l'exposé de ses actes et de ses travaux, ainsi que l'indication des faits et des documents les plus importants qui concernent les études grecques.

§ II. Nomination des membres et cotisations.

6. Le nombre des membres de l'Association est illimité. Les Français et les étrangers peuvent également en faire partie.

7. L'admission est prononcée par le Comité, sur la présentation d'un membre de l'Association.

8. Les cinquante membres qui, par leur zèle et leur influence, ont particulièrement contribué à l'établissement de l'Association, ont le titre de *membres fondateurs*.

9. Le taux de la cotisation annuelle est fixé au *minimum* de dix francs.

10. La cotisation annuelle peut être remplacée par le payement, une fois fait, d'une somme décuple. La personne qui a fait ce versement reçoit le titre de *membre donateur*.

§ III. Direction de l'Association.

11. L'Association est dirigée par un Bureau et un Comité, dont le Bureau fait partie de droit.

12. Le Bureau est composé de :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,

et de au moins :

Un Secrétaire-Archiviste,
Un Trésorier.

Il est renouvelé annuellement de la manière suivante :

1° Le Président sortant ne peut faire partie du Bureau qu'au bout d'un an ;

2° Le premier Vice-Président devient Président de droit ;

3° Les autres membres sont rééligibles ;

4° Les élections sont faites par l'Assemblée générale, à la pluralité des suffrages.

13. Le Comité, non compris le Bureau, est composé de vingt et un membres. Il est renouvelé annuellement par tiers. Les élections sont faites par l'Assemblée générale. Les sept membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an.

14. Tout membre, soit du Bureau, soit du Comité, qui n'aura pas assisté de l'année aux séances, sera réputé démissionnaire.

15. Le Comité se réunit régulièrement au moins une fois par mois. Il peut être convoqué extraordinairement par le Président.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances ; ils sont régulièrement transcrits sur un registre.

Tous les membres de l'Association sont admis aux séances ordinaires du Comité et ils y ont voix consultative.

Les séances seront suspendues pendant trois mois, du 1er août au 1er novembre.

16. Une Commission administrative et des Commissions de correspondance et de publication sont nommées par le Comité. Tout membre de l'Association peut en faire partie.

17. Le Comité fait dresser annuellement le budget des recettes et des dépenses de l'Association. Aucune dépense non inscrite au budget ne peut être autorisée par le Comité que sur la proposition ou bien après l'avis de la Commission administrative.

18. Le compte détaillé des recettes et dépenses de l'année écoulée est également dressé, présenté par le Comité à l'approbation de l'Assemblée générale, et publié.

§ IV. Assemblée générale.

19. L'Association tient, au moins une fois chaque année, une Assemblée générale. Les convocations ont lieu à domicile. L'Assemblée entend le rapport qui lui est présenté par le Secrétaire sur les travaux de l'Association, et le rapport de la Commission administrative sur les recettes et les dépenses de l'année.

Elle procède au remplacement des membres sortants du Comité et du Bureau.

Tous les membres de l'Association résidant en France sont admis à voter, soit en personne, soit par correspondance.

§ V.

20. Les présents statuts ne pourront être modifiés que par un vote du Comité, rendu à la majorité des deux tiers des membres présents, dans une séance convoquée expressément pour cet objet, huit jours à l'avance. Ces modifications, après l'approbation de l'Assemblée générale, seront soumises au Conseil d'État.

LA MÉDAILLE DE L'ASSOCIATION

Cette médaille, œuvre de notre confrère, M. J.-C. Chaplain, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), porte au droit une tête de Minerve, dont le casque, décoré de fleurons, de feuilles d'olivier et d'une figure de Sphinx, rappelle à la fois les anciennes monnaies d'Athènes et les belles monnaies de Thurium. Le module est de 55 millimètres.

Elle pourra être décernée avec une inscription spéciale, par un vote du Comité, aux personnes qui auront rendu à l'Association des services exceptionnels.

Le Comité a décidé aussi qu'elle serait mise à la disposition de tous les membres de l'Association qui désireraient l'acquérir. Dans ce cas, elle portera, sur le revers, le nom du possesseur avec la date de son entrée dans l'Association. Le prix en a été fixé comme il suit :

L'exemplaire en bronze.....	10 fr.
— en argent.....	30

Ceux de nos confrères qui voudraient posséder cette œuvre d'art devront adresser leur demande à M. Ruelle, agent et bibliothécaire de l'Association, à l'École des Beaux-Arts, rue Bonaparte, Paris. Ils sont priés d'envoyer d'avance la somme fixée, suivant qu'ils préfèrent la médaille en argent ou en bronze, afin que l'on puisse y faire graver leur nom. Ils voudront bien, de plus, joindre à cet envoi l'indication des noms et prénoms qui doivent former la légende. Les membres qui habitent la province ou l'étranger devront désigner en même temps la personne de confiance par laquelle ils désirent que la médaille soit retirée pour eux, ou le mode d'envoi qui leur convient. Les frais d'expédition seront naturellement à leur charge.

SOUSCRIPTION PERMANENTE

POUR LA PUBLICATION

DES MONUMENTS GRECS

Nous rappelons à nos confrères qu'une souscription permanente est ouverte pour la publication des *Monuments grecs*, recueil qui jusqu'ici a fait le plus grand honneur à l'Association et qu'elle a la ferme volonté de ne pas interrompre, malgré les sacrifices qu'il lui impose.

Les conditions de la souscription sont les suivantes :

ART. 1er. — La souscription pour les *Monuments grecs* est fixée au minimum de 100 francs une fois versés.

ART. 2. — Les souscripteurs recevront le titre de *Membres fondateurs pour les Monuments grecs*. Leurs noms formeront une liste à part, qui sera imprimée sur la couverture de chaque fascicule de notre publication archéologique et en tête de chaque volume de la *Revue des études grecques*.

ART. 3. — S'il y a des renouvellements de souscription, ils seront indiqués sur cette liste par la mention des années où la souscription aura été renouvelée.

ART. 4. — Les souscriptions qui dépasseront le chiffre de 100 francs seront naturellement l'objet d'une mention spéciale dans le rapport annuel du trésorier et dans la liste des souscripteurs.

ART. 5. — L'argent produit par les souscriptions formera un fonds de réserve, dans lequel on ne pourra puiser que sur une demande de la Commission archéologique et sur un vote favorable du Comité.

LE COMITÉ DE L'ASSOCIATION.

NOTA. — Les souscriptions devront être adressées à M. Magnabal, trésorier, 22, rue de Saint-Cloud, à Clamart, près Paris.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 25 AVRIL 1889

DISCOURS

PRONONCÉ PAR

M. G. MASPERO

VICE-PRÉSIDENT

MESSIEURS,

La politique vous a dérobé votre président et refuse de vous le rendre. Votre premier vice-président est en province pour un mariage. Voilà pourquoi nous avons aujourd'hui, vous la surprise de me voir à cette placè, moi l'honneur prématuré de présider à votre réunion générale et le triste devoir de rappeler une fois encore à votre souvenir nos morts de cette année.

Plusieurs d'entre eux étaient au nombre de ces amis lointains dont vous voyez rarement le visage, et qui, pourtant, vous ouvrent leur bourse et vous prêtent leur appui chaque fois que vous avez besoin d'eux. M. Othon Contostavlos n'était pas pour vous un ouvrier de la première heure, mais vous perdez en M. George Basili un de vos membres les plus anciens. La famille de M. George Basili était de celles qui gardaient encore au commencement de notre siècle, dans un temps où il semblait qu'il n'y eût plus de Grèce, l'amour ardent de la Grèce antique et la confiance en l'avenir du pays. Son père Alexandre était l'ami de Coray; lui-même avait été élevé dès

l'enfance au culte des lettres antiques et était devenu un fin lettré. Il avait été de 1853 à 1856 un des rédacteurs ordinaires de ce *Spectateur d'Orient* qui paraissait à Athènes en français. Il avait contribué pour sa part à fonder le *Syllogue pour les lettres grecques* d'Athènes : quand votre Société se fut constituée définitivement et chercha à se répandre hors de France, il fut un des premiers à lui apporter son concours. Vous l'avez connu pendant vingt ans sous-gouverneur de la Banque Nationale de Grèce, président de l'orphelinat de Chadzi-Costas, un des meilleurs établissements de ce genre qu'il y ait à Athènes et dans tout l'Orient.

Les noms trompent parfois, et beaucoup ont prononcé celui du cardinal Pitra qui l'ont cru Italien. Le cardinal Pitra était Français et sut conserver des sentiments français dans un milieu qui n'est pas toujours bienveillant pour notre pays. Longtemps indifférent à votre Association, il voulut y entrer en 1884, et vous avez eu votre part dans les derniers jours de cette vie si bien remplie par la religion et par la science. Professeur obscur au petit séminaire d'Autun, puis moine bénédictin à Solesmes avec dom Guéranger, il partit bientôt comme les bénédictins d'autrefois en pèlerinage à travers les bibliothèques de l'Europe, et courut l'Angleterre, la Hollande, la Russie, en quête de littérature sacrée. Rome l'appela dès qu'il fut célèbre : il vient d'y mourir à soixante-dix-sept ans, et son dernier ouvrage vous est arrivé presqu'en même temps que la nouvelle de sa mort. La direction qu'il avait donnée à ses études l'avait entraîné de *Spicilège* en *Analectes* hors du cercle d'idées et de recherches où vous êtes accoutumés à vous mouvoir : il y avait gagné d'être un de ces rares esprits à qui la littérature grecque est ouverte tout entière et qui se sentent à l'aise devant une page de théologie byzantine autant que devant un dialogue de Platon. Au jugement d'un de nos confrères les plus compétents en ces matières, « il savait le Grec, à lui seul, plus que toute la cour de Rome » (1).

C'est également vers Byzance que le comte Riant s'était senti attiré au début de sa carrière. Il avait commencé par mettre

(1) Abbé Duchesne, *Le cardinal Pitra,* dans le *Bulletin critique*, 1889, I. p. 76

en lumière la part que les nations Scandinaves prirent à la première croisade, et, dès lors, tous ses travaux eurent pour objet l'histoire de l'Orient latin. Élu membre de l'Institut en 1880, l'état de sa santé le força bientôt à quitter Paris. C'est à Saint-Maurice en Valais qu'il est mort le 17 décembre 1888, à l'âge de cinquante-deux ans, au grand regret de ceux qui ont pu le connaître. Il vous appartenait depuis 1867, mais n'avait ait parmi vous que de courtes apparitions.

M. Gustave Masson lui non plus n'a jamais pris une part active à vos séances : ses fonctions de professeur le retenaient en Angleterre pendant les mois de l'année où vous vous réunissez. Ceux d'entre vous que la fortune n'a jamais contraints à faire en pays étranger autre chose que des séjours passagers, sont mal préparés à compréndre l'espèce de joie particulière que leurs compatriotes du dehors éprouvent à s'enrôler dans une de nos sociétés savantes. Les liens qui attachent à la patrie semblent si frêles quand on l'a quittée, qu'on cherche à s'en créer toujours de nouveaux pour remplacer ceux qui viendraient à se rompre : à laisser derrière soi ne fût-ce que son nom entre mille autres noms sur un Annuaire, on se plaît à imaginer qu'on laisse quelque chose de soi-même. Etre en communauté d'idées, d'intérêts, d'illusions même sur un seul point, avec ceux qui sont demeurés au pays, c'est encore être avec eux, et tel a songé à encourager les études grecques en France parce qu'il n'était plus en France. M. Masson était professeur de français en Angleterre; M. Robertet avait commencé au Ministère de l'Instruction Publique une carrière qu'il a terminée trop tôt à la Bibliothèque de l'Arsenal; je n'ai pas besoin de vous apprendre qui était M. Guérard. Son image et son nom sont mêlés pour beaucoup d'entre vous aux souvenirs déjà vieux de l'enfance ou de la première jeunesse. En songeant à lui, je me sens reporté à plus de trente ans en arrière, au temps où j'étais interne à Louis-le-Grand : pour moi, comme pour mes camarades, il était la personnification de Sainte-Barbe, et quand une affaire l'appelait chez nous, c'était Sainte-Barbe elle-même qui nous paraissait traverser nos cours. Il était du petit nombre des hommes qui naissent avec la vocation et le talent de l'éducateur : éducateur il a été toute sa vie, et il s'est éteint paisiblement à quatre-

vingts ans passés, sans avoir eu le temps de travailler pour lui-même ni de rien publier qu'une demi-douzaine d'éditions classiques.

Vous ne comptez point beaucoup d'artistes parmi vous. C'est pure ingratitude de la part de vos voisins de l'École des Beaux-Arts ; ils doivent tant au goût public pour les sujets empruntés à l'antiquité hellénique ou romaine qu'ils auraient intérêt, je n'oserai dire à étudier le grec eux-mêmes, du moins à en développer l'étude chez les habitués du Salon. Cabanel était de l'Association presque depuis la fondation et sa mort laisse un vide sensible au petit groupe de peintres et de sculpteurs qui s'était rallié autour de vous. Mais que vous dirai-je de notre pauvre ami Bergaigne que vous n'ayez déjà senti mieux que moi ? Parti gaiement en voyage, après une année de travail ininterrompu, il ne nous est pas revenu, mais son cadavre : la mort est arrivée comme un voleur, et l'a enlevé en pleine force, au milieu d'une de ces courses audacieuses qu'il entreprenait volontiers dans la montagne. Vous savez quel espoir on avait conçu de lui après ses travaux et comment son coup d'essai en sanscrit l'avait placé au rang des maîtres. Pendant les seize années qu'il ne cessa d'étudier les Védas, il avait déjà réussi à opérer une révolution dans la manière de les interpréter : il n'y voyait plus les effusions naïves et irréfléchies d'un peuple jeune et sans passé, mais le produit d'une école sacerdotale déjà fort experte et pouvue d'un rituel très compliqué. Il en avait analysé la structure et dépouillé le vocabulaire ; il allait les traduire, quand le hasard d'un moment a mis à néant ses projets. L'œuvre qu'il avait si bien préparée sera exécutée par d'autres que par lui.

Mais c'est assez vous entretenir de ceux que vous avez perdus. Votre Société est en raccourci l'image du monde, où le deuil des uns se rencontre et se mêle perpétuellement à la joie des autres. Votre secrétaire va vous dire quels résultats vos concours ont produits cette année, combien de concurrents ont voulu y prendre part, quelle peine votre Commission a éprouvée à choisir entre tant de bons ouvrages soumis à son examen, et ses paroles dissiperont l'impression de tristesse sous laquelle je suis obligé de vous laisser.

RAPPORT DE M. PAUL GIRARD

SECRÉTAIRE

SUR LES TRAVAUX ET LES CONCOURS DE L'ANNÉE 1888-89

MESSIEURS,

L'an dernier, vous récompensiez un journal hebdomadaire d'Athènes et de savants travaux sur les antiquités récemment découvertes dans l'île de Délos. D'autres ouvrages, d'un genre tout différent, ont fixé cette année le choix de votre Commission des prix. Elle attribue le prix de l'Association à M. Omont, pour son *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale,* et partage par moitié le prix Zographos entre MM. Sp. Lambros et Diehl, auteurs, l'un, d'un catalogue des manuscrits grecs de l'Athos, l'autre, d'un volume intitulé *Études sur l'administration byzantine dans l'Exarchat de Ravenne* (568-751). Une mention très honorable est, en outre, accordée à M. le docteur Iconomopoulos, du Caire, pour sa monographie de l'île de Léros. Telle est, en effet, Messieurs, l'étendue de votre domaine, que tout ce qui contribue à faire connaître et admirer les Grecs vous appartient de droit. Ce qui vous intéresse, c'est la civilisation hellénique tout entière, et comme elle remonte à près de quatre mille ans et qu'elle dure encore, vous voyez quel vaste champ est ouvert à la sympathie légitime que vous inspire tout livre bien fait concernant la Grèce, qu'il s'agisse de la Grèce ancienne, de celle du moyen âge ou de celle d'aujourd'hui.

Les trois lauréats dont je viens de citer les noms se recommandaient à votre Commission par des mérites divers. Le premier, M. Omont, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, est bien connu des philologues. Avec une patience et une compétence dignes de tout éloge, il travaille depuis plusieurs années à dresser l'inventaire des manuscrits grecs que possèdent les différentes bibliothèques de France, et même celles des pays étrangers. Après avoir publié une précieuse série de notes sur les manuscrits grecs du British Museum, ainsi que le catalogue de ceux qui sont conservés en Suisse et dans les Pays-Bas, il nous donne aujourd'hui l'inventaire du fonds grec de la Bibliothèque nationale, augmenté des inventaires des manuscrits grecs disséminés dans les autres bibliothèques de Paris et dans celles des départements. C'est, vous le voyez, Messieurs, un tableau complet des richesses manuscrites de la France pour ce qui regarde la littérature grecque. A ce bagage déjà si considérable, il faut ajouter la publication d'*Un premier catalogue des manuscrits grecs du cardinal Ridolfi,* neveu de Léon X, le *Catalogue des manuscrits grecs de Guillaume Pélicier, évêque de Montpellier,* tous deux accompagnés de notices explicatives, et beaucoup de menues brochures qu'il serait trop long d'énumérer. Je ne puis, cependant, parmi tant d'œuvres, passer sous silence les *Fac-similés de manuscrits grecs des* XV^e^ *et* XVI^e^ *siècles*, qui sont appelés à rendre de si grands services aux érudits. C'est un recueil de cinquante planches faites avec le plus grand soin, à l'aide de l'héliogravure, d'après les originaux de la Bibliothèque nationale, et reproduisant l'écriture des principaux copistes du XV^e^ et du XVI^e^ siècle. L'utilité de pareils spécimens est évidente pour tout le monde. En familiarisant les paléographes avec l'écriture de ces copistes, dont beaucoup de manuscrits n'ont point encore été explorés, ils amèneront, on peut le prévoir, plus d'une notable découverte et mériteront ainsi la reconnaissance du monde savant. Si l'on songe que ces ouvrages ont tous paru depuis 1883, on ne pourra s'empêcher d'admirer chez l'auteur cette puissance de travail qui, en si peu d'années, lui a permis de mener à bien tant de publications variées.

Mais ce qui lui a surtout valu, dans votre Commission, l'una-

nimité des suffrages, ce sont les volumes qui renferment l'inventaire du fonds grec de la Bibliothèque nationale. Pour ne parler que des manuscrits qui nous font connaître les anciens auteurs, personne n'ignore qu'entre ces auteurs et nous ce sont les seuls intermédiaires et qu'il est impossible, sans y recourir continuellement, d'établir sérieusement un texte. Si donc ils ont une telle importance, tout ce qui en rendra plus aisé le maniement, tout ce qui aidera à en apprécier la valeur, sera pour l'éditeur d'un grand secours. C'est là précisément l'objet des inventaires : ils facilitent les recherches dans les manuscrits, en apprenant d'abord où ils se trouvent, ensuite ce qu'ils contiennent, à quelle époque et par quelles mains ils ont été copiés. Un inventaire dressé méthodiquement est un guide indispensable à qui veut se rendre compte des ressources manuscrites d'une bibliothèque. Sans ce précieux répertoire, on risque d'errer à l'aventure et de perdre beaucoup de temps; encore, ne serait-ce là qu'un inconvénient médiocre, mais on risque d'ignorer l'existence de documents intéressants et peu connus, dont l'étude peut être extrêmement profitable. Je n'essaierai pas, Messieurs, de vous dire ici dans le détail tout le soin que M. Omont a mis à rédiger son catalogue. Les spécialistes ont loué son exactitude, les additions importantes qui distinguent son livre des ouvrages du même genre précédemment publiés, le nombre des manuscrits datés qu'il signale, soit que les dates figurent en effet dans les souscriptions, soit que M. Omont, en reconnaissant les écritures, les détermine approximativement, le scrupule qu'il a porté dans le dépouillement de chaque manuscrit, notant minutieusement les textes qu'ils reproduisent et l'endroit précis où commencent ces textes, indiquant le format, la provenance, donnant, en un mot, tout ce qui constitue l'état civil de ces vénérables copies et permet, sans les avoir vues, de les reconnaître (1). Je noterai seulement qu'en parcourant ces pages, au premier abord si arides, on se sent peu à peu gagné par une curiosité sur laquelle on ne comptait pas : ces transcriptions patientes, ces recueils composés de morceaux en général très disparates et qui jurent de se trouver les uns à côté

(1) Voyez Jacob, *Revue critique*, 16 mai 1887, art. 109; 1er avril 1889, art. 149.

des autres, on en voudrait connaître les auteurs, j'entends qu'on souhaiterait de pénétrer dans leur vie et de les voir à l'œuvre. C'est là malheureusement un désir que ne peut contenter un inventaire. Mais qu'on lise quelques-uns des opuscules de M. Omont ; que l'on consulte, entre autres, la préface des *Fac-similés* : on y trouvera de quoi se satisfaire. Tous ces copistes de la Renaissance, humbles clients, pour la plupart, des grands seigneurs qui mettaient leur gloire à posséder une riche collection de manuscrits, M. Omont les connaît à merveille ; il reconstitue leur biographie ou indique les sources à l'aide desquelles on peut la reconstituer. C'étaient de très personnelles et très vivantes figures, qui avaient leurs passions et leur caractère propres, des esprits à la fois naïfs et enthousiastes, pleins d'admiration pour les œuvres qu'ils copiaient, aimant aussi à se faire valoir, avec une vanité dont on ne songe point à s'irriter, tant elle s'étale avec bonhomie. Rien n'est plus instructif à cet égard que deux courtes études publiées par M. Omont dans notre *Annuaire* et notre *Revue*, l'une sur Palæocappa, l'autre sur Jean de Sainte-Maure ; les dédicaces, les lettres ajoutées en appendice sont des pièces fort curieuses, qui fournissent les éléments de deux piquants portraits. Ici encore je me garderai d'insister : ce que je constate simplement, c'est que derrière ces énumérations un peu rébarbatives d'ouvrages manuscrits se cache tout un monde abordable et humain, dont M. Omont est loin d'ignorer la valeur et qu'il sait faire vivre à l'occasion. Ce sont, Messieurs, tous ces mérites qui ont déterminé votre Commission ; il lui a semblé que l'Association s'honorerait en récompensant un labeur aussi méritoire et l'universalité de connaissances que supposent des études confinées, en apparence, dans un cercle aussi étroit.

Avec M. Lambros, nous ne quittons pas la paléographie. Chargé en 1880 par le gouvernement grec d'une mission au mont Athos pour dresser le catalogue des manuscrits qui y subsistent encore, M. Lambros s'est acquitté de sa tâche avec un zèle qu'on ne saurait trop louer, quand on songe aux difficultés d'une pareille entreprise. Vous connaissez, Messieurs, cette longue presqu'île que baignent, à l'ouest, les eaux du golfe Singitique, à l'est, la mer de Samothrace, et qui se termine

par un cône escarpé, auquel on donne proprement le nom d'Athos. Avec les vingt couvents semés le long de ses côtes et dont quelques-uns sont de véritables cités, avec ses forêts et ses eaux vives, ses *skites* ou ermitages tantôt isolés, tantôt groupés en nombre considérable, sur quelque pente verte et riante, sa petite ville de Karyais à l'aspect si étrange, où des moines sont bourreliers, forgerons, cordonniers, où de rares laïques condamnés au célibat (le saint territoire est sévèrement interdit aux femmes) vendent mélancoliquement des salaisons et des épices, où il est malséant de fumer dans les rues, où nulle boutique ne peut rester ouverte passé une certaine heure, la péninsule d'Athos est une contrée unique en Europe et, je ne crains pas de le dire, la plus grande curiosité de l'Orient. Nous allons en Égypte et à Constantinople pour y trouver ce que nous n'avons pas chez nous; nous n'allons point au mont Athos, et nous avons tort : c'est là que nous ressentirions des émotions vraiment nouvelles, car, qu'y a-t-il de plus nouveau qu'une société qui vous reporte en plein moyen âge et vous donne l'illusion de vivre six ou sept siècles en arrière? A Constantinople, la civilisation européenne a déjà bien gâté le paysage et les mœurs; au mont Athos, rien n'a changé depuis le XII[e] siècle, et c'est un surprenant et admirable spectacle que celui de ce monde cristallisé, demeuré immobile à travers les âges.

Quand je dis que rien n'a changé, je me trompe, mais il faut y regarder de près, comme a fait M. Lambros. Il y avait autrefois, dans les couvents de l'Athos, de riches bibliothèques, pleines de manuscrits dont quelques-uns, sans doute, étaient précieux. La plupart, aujourd'hui, se trouvent dispersés; les guerres, les pillages, les ont emportés à tous les vents. Il faut ajouter que ceux qui restent sont souvent conservés avec peu de soin. Les moines actuels ne sont ni de grands savants ni de grands travailleurs; on ne peut leur en vouloir, tant il est doux, dans ce beau pays, de ne rien faire, mais il est certain que l'assiduité aux offices, où les appelle plusieurs fois par jour le son monotone d'une grosse barre de fer qu'on frappe à coups de marteau, quelques travaux manuels dans la cellule ou au dehors, les stations, vers le soir, sous ces kiosques dressés devant la porte

des monastères et d'où l'on découvre de si magnifiques horizons, la réception des pèlerins les jours de fête, sont à peu près leurs seules occupations. Il en résulte que le savant qui explore leurs bibliothèques trouve auprès d'eux, en général, peu de secours. Si l'on tient compte, en outre, des fatigues inséparables d'un pareil voyage, dans lequel, pour se rendre d'un couvent à l'autre, il faut, ou franchir à dos de mulet des passages difficiles, ou prendre la voie de mer, toujours incertaine, on comprendra qu'une mission de ce genre exige, pour aboutir, beaucoup de persévérance et des efforts soutenus de volonté.

M. Lambros a vaincu tous ces obstacles, comme l'atteste le volume que vous récompensez. Son catalogue, dont ce volume n'est que la douzième partie, sera fort étendu : il comprendra environ 180 feuilles d'impression. Ce chiffre témoigne de l'abondante moisson rapportée par l'auteur. Pour le moment, M. Lambros décrit sommairement 866 manuscrits, la plupart relatifs à la théologie ou contenant des vies de saints, précieux, par conséquent, pour l'histoire des croyances populaires dans l'Orient chrétien. Le travail a été fait avec le plus grand soin; les miniatures sont notées toutes les fois qu'elles se présentent; un index, à la fin, donnera la liste des noms propres et mentionnera les manuscrits déjà publiés. Voilà donc les personnes qui s'occupent du moyen âge renseignées sur les richesses que possède le mont Athos; elles le seront, du moins, et complètement, quand elles auront entre les mains l'ouvrage tout entier.

Peut-être, Messieurs, n'est-ce pas le seul enseignement que l'Athos puisse fournir. A côté des bibliothèques, il y a les églises, qui mériteraient aussi d'attirer l'attention. Malgré toutes les vicissitudes qu'a traversées la montagne sainte, il doit rester dans plus d'un monastère de curieux spécimens de l'art byzantin; je ne parle pas des peintures, qu'un de nos confrères, M. Bayet, a jadis étudiées : je songe particulièrement aux objets du culte, aux pièces d'orfèvrerie, aux offrandes précieuses, à tous ces trésors accumulés par la piété des fidèles et qui comptent certainement des monuments d'une grande ancienneté. Je sais qu'à plusieurs reprises des tentatives ont été faites pour rechercher et reproduire ces monuments, mais je ne crois pas

qu'un travail complet d'archéologie sur l'Athos ait encore paru. Une mission d'artistes qui aurait pour tâche d'en réunir les éléments, qui rapporterait des vues des plus beaux monastères, des documents authentiques sur leur architecture et leur décoration, rendrait un éminent service à la science. L'autonomie séculaire dont jouit le mont Athos peut, d'un jour à l'autre, lui être retirée; un coup de force, un traité peut détruire cette république monacale ou en modifier profondément l'organisation. Il serait à désirer que l'art, tout au moins, en perpétuât le souvenir et ne laissât pas périr cette merveille médiévale oubliée par le temps.

Tel n'était pas l'objet de la mission de M. Lambros, mais il a, pour sa part, contribué au résultat que j'indique en faisant connaître aux érudits le contenu des bibliothèques de l'Athos et en les invitant, par là, à y aller puiser. Il a paru, Messieurs, à votre Commission qu'une œuvre aussi utile était digne de trouver auprès de vous un favorable accueil. En la couronnant, d'ailleurs, vous couronnez aussi toutes les publications par lesquelles M. Lambros s'est acquis l'estime des savants; vous honorez le talent du jeune professeur de l'Université d'Athènes qui a su, en peu d'années, se placer au premier rang des philologues spécialement voués à l'étude du moyen âge oriental.

M. Diehl, qui partage avec M. Lambros le prix Zographos, a passé par les Écoles de Rome et d'Athènes. Son étude sur l'administration byzantine dans l'Exarchat de Ravenne est une thèse récemment soutenue devant la Faculté des lettres de Paris, où elle a recueilli les éloges des juges compétents. Sous ce titre modeste, l'auteur a tracé un tableau très complet et fort intéressant du régime politique de l'Italie byzantine depuis le VI^e^ siècle jusqu'au VIII^e^. Le sujet, sans être absolument neuf, n'avait encore suscité aucun travail d'ensemble. Les difficultés, en effet, n'y manquent pas : les documents, relativement rares, sont souvent d'une interprétation malaisée; les mêmes noms, à trente ans d'intervalle, ne désignent plus les mêmes objets; les institutions ont quelque chose de mouvant et d'insaisissable qui fait qu'en voulant les préciser, on risque d'en dénaturer le caractère. Tel est presque toujours l'embarras qu'on éprouve quand on s'attaque aux périodes de transition; rien n'y est

stable. Avec son vice-roi ou exarque et ses fonctionnaires militaires, ducs et tribuns, qui peu à peu relèguent au second plan les anciens magistrats civils, avec ses grands propriétaires fonciers et son clergé dont la prépondérance croît chaque jour, le régime byzantin de l'Italie nous apparaît comme un état confus et provisoire entre la centralisation impériale et le morcellement de la féodalité. Mais quelle tentation pour un esprit sagace de démêler dans de pareilles époques les nouveaux éléments de civilisation, de suivre pas à pas les transformations politiques et morales et de fixer dans une langue exacte et mesurée le spectacle de cette réalité changeante ! C'est ce qu'a fait M. Diehl. Son livre est un modèle de prudente et pénétrante exposition.

D'autres ouvrages, du reste, permettaient à votre Commission d'apprécier son talent. M. Diehl a écrit et écrit encore dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, qui est, comme chacun sait, la publication spéciale de l'École d'Athènes. Ce recueil contient de lui plusieurs articles d'archéologie byzantine où il se montre aussi fin connaisseur des choses d'art qu'il est, dans sa thèse, scrupuleux et méthodique historien. La *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome* a publié récemment un curieux mémoire qu'il vous a adressé et dans lequel il décrit l'église et les mosaïques du couvent de Saint-Luc en Phocide. Cette église de Saint-Luc date du XIe siècle, et le saint auquel elle est consacrée était un solitaire du siècle précédent, qui vivait là dans un petit enclos, cultivant ses fleurs et conversant avec les bêtes, sorte de Saint-François d'Assise oriental, dont M. Diehl peint avec charme la tendresse infinie pour toute la nature et l'exquise douceur. Le solitaire mourut, et l'église actuelle ne fut bâtie qu'assez longtemps après sa mort : M. Diehl en place la construction dans la première moitié du XIe siècle. Peu nous importe : l'intéressant pour nous est la description judicieuse qu'il en fait et la sûreté avec laquelle il explique et juge les belles mosaïques qui la décorent. Ces qualités, Messieurs, jointes à celles que j'ai signalées déjà, le désignaient au choix de votre Commission et le rendaient digne de prendre place à côté des lauréats dont je vous ai exposé les titres.

La brochure de M. Iconomopoulos, qui doit être dans ce

rapport l'objet d'une mention particulière, a pour titre Λεριαχά. Écrite à la prière des Grecs de Léros qui habitent l'Égypte et imprimée aux frais de l'un d'eux, elle est touchante par le sentiment qui l'a inspirée. Ce sentiment, Messieurs, plus commun dans les pays grecs que partout ailleurs, c'est le patriotisme local. Le Grec aime la Grèce, mais il aime plus encore, peut-être, le village où il est né ; il garde pieusement le souvenir de son île, dont il est fier, et qu'il revoit toujours avec plaisir après une longue absence. Déjà au temps d'Ulysse il en était ainsi. C'est de cet attachement au pays natal qu'est sortie l'étude sur Léros. On y trouve à peu près tout ce qu'il y avait à dire d'une terre dont l'histoire tient en peu de pages. L'auteur y décrit la constitution géologique du sol, les côtes, les montagnes, le climat, les animaux, les plantes ; il parle du dialecte des insulaires, de leurs coutumes, de leur industrie ; il donne des détails sur le clergé et les écoles ; il signale les antiquités de l'île. Son livre, en un mot, est une excellente monographie, comme il serait à désirer qu'on en composât sur la plupart des îles de l'Archipel, dont beaucoup sont encore incomplètement connues et nous réservent probablement plus d'une surprise.

J'aurais encore, Messieurs, à vous parler de bien d'autres ouvrages, s'il me fallait vous entretenir de tous ceux qui vous ont été présentés depuis la dernière séance annuelle. Il en est, parmi ceux-là, que je ne puis cependant me dispenser de citer. Telle est, par exemple, une excellente édition des *Phéniciennes* d'Euripide par M. Démétrios Bernardakis, que son autorité et le rang qu'il occupe depuis longtemps dans la philologie mettaient, en quelque sorte, hors concours. Cette édition, qui fait partie de la Bibliothèque Zographos, publiée sous les auspices du Syllogue littéraire de Constantinople, forme un gros volume de près de 800 pages, où des prolégomènes étendus, un commentaire ingénieux et savant, des notes développées, rejetées à la fin, attestent le prodigieux travail de l'éditeur et son admiration passionnée pour le grand tragique, dont il promet de nous donner bientôt le théâtre entier. J'aperçois également, au nombre des livres que vous avez reçus, une édition de trois dialogues de Platon, *Euthyphron, Apologie*, *Criton*, par M. Georges Constantinidis : c'est un ouvrage fait avec critique, où

le texte ancien est éclairé par des notes nombreuses qui seront fort utiles aux étudiants, auxquels l'auteur a particulièrement songé. Vous le voyez, Messieurs, les Grecs recommencent à nous donner des éditions savantes, et ils apportent dans ce genre de publications une science et une conscience qui leur font honneur.

Je tiens encore à mentionner les travaux d'un de nos confrères, M. de Nolhac, dont le beau livre intitulé *les Correspondants d'Alde Manuce* est si plein de documents précieux pour l'histoire de l'imprimerie et de la renaissance des lettres en Italie au XV^e^ et au XVI^e^ siècle. M. de Nolhac, auteur de tant de remarquables études sur Pétrarque, est d'ailleurs notre collaborateur : vous vous rappelez l'article qu'il a publié dans notre *Revue* sur l'enseignement du grec à Paris, au temps de Louis XII, et la curieuse lettre inédite qui le termine. Nous ne pouvons que souhaiter de lui voir poursuivre ses recherches et nous éclairer par de nouvelles publications sur une époque qu'il connaît si bien. Je me reprocherais, enfin, de ne pas rappeler ici les essais plus modestes d'un imprimeur d'Athènes, M. Pierre Perris, qui édite le *Bulletin de correspondance hellénique*. M. Perris s'occupe des moyens de perfectionner son art, et nous avons de lui une courte brochure sur la préparation et l'entretien des cylindres typographiques, ainsi que le catalogue de tous les ouvrages imprimés dans sa maison de 1868 à 1887. C'est une statistique intéressante à consulter pour qui veut se faire une idée de la production littéraire en Grèce pendant ces vingt années.

Serait-il juste, Messieurs, de passer sous silence les ouvrages de ceux de nos confrères que leur situation personnelle ou leur présence dans notre comité écarte naturellement du concours? Tous les ans, vous le savez, votre secrétaire vous les signale, et c'est une tradition trop bien établie pour que j'ose y manquer. Voici d'abord une exacte et élégante traduction de Théocrite par M. Jules Girard, notre ancien président. Je n'étonnerai personne en disant qu'on y retrouve la délicate précision d'un esprit auquel les études grecques en France doivent beaucoup et qui reste, par l'influence qu'il exerce sur l'un de nos plus difficiles examens universitaires, leur plus ferme appui.

Notre rédacteur en chef, M. Th. Reinach, non content d'écrire dans la *Revue* qu'il dirige avec tant de zèle, compose de savants mémoires de numismatique où se montre une érudition pénétrante et sûre, comme le prouvent ses deux *Essais* sur la numismatique des rois de Bithynie et de Pont. M. Ruelle vient d'achever sa publication de la *Collection des anciens alchimistes grecs,* entreprise avec M. Berthelot, œuvre considérable, dont le dernier fascicule renferme une longue liste de mots grecs qui manquent dans les lexiques. M. Psichari vous a offert, cette année, toute une bibliothèque sortie de sa plume. Dans le nombre, il est vrai, de ces livres et de ces opuscules, plusieurs appartiennent à des dates relativement anciennes ; mais il en est aussi de récents, parmi lesquels il faut compter la seconde partie des *Essais de grammaire historique néo-grecque,* dont la première partie a paru dans notre *Annuaire* (1). Tous ces ouvrages ont trait à la langue grecque moderne, sur laquelle M. Psichari a des idées si arrêtées, qu'il défend d'une manière si personnelle. Ces idées, Messieurs, ce n'est pas le lieu de les discuter, mais vous connaissez tous le fonds du débat : tandis qu'il existe actuellement en Grèce un parti qui s'efforce de ramener la langue aux formes anciennes, un autre, dont est notre confrère, se montre favorable au maintien et au développement des formes médiévales, qui ont, à ses yeux, l'avantage de représenter les éléments du langage populaire, régulièrement formé en vertu de lois connues, au lieu d'appartenir à une langue artificielle, comme celle que tâchent de créer les défenseurs du système opposé. De quel côté est la vérité ? De quel côté surtout sera le succès ? C'est ce qu'il est difficile de dire. Dans cette nouvelle querelle des anciens et des modernes, on ne peut que répéter, avec Fénelon :

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Ce qui est incontestable, c'est le talent que M. Psichari met au service de sa cause et l'attachante conviction avec laquelle il la soutient.

Tous ces écrits, Messieurs, témoignent de l'activité et de la

(1) En 1885.

vitalité de notre Association. Nous travaillons, nous publions : cela montre que nous ne sommes pas près de mourir. M. le Trésorier vous dira tout à l'heure que notre situation financière n'est pas mauvaise. Dans trois ans, nous fêterons le vingt-cinquième anniversaire de notre fondation. Ce ne sera pas un centenaire, mais on ne peut exiger tant d'une société privée. Vingt-cinq ans d'existence, c'est une durée déjà respectable : il y a bien des institutions qui ne vivent pas aussi longtemps.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'ASSOCIATION

DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

En 1888.

VERSION GRECQUE

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES ET COLLÈGES DE PARIS, DE VERSAILLES ET DE VANVES.

Rhétorique. — Rosenthal (Léon-Georges), né à Paris, élève du Lycée Louis-le-Grand.

CONCOURS GÉNÉRAL DES LYCÉES ET COLLÈGES DES DÉPARTEMENTS.

Rhétorique. — Perrin (Gabriel-Louis-Abel), élève du Lycée de Sens (M. Perrard, professeur).

4e CONCOURS DE TYPOGRAPHIE

PROCÈS-VERBAL

Lu dans l'Assemblée générale du 25 *avril* 1889.

Le 18 avril 1889, à trois heures et demie de relevée, la Commission se réunit à la Bibliothèque pour arrêter le résultat du concours.

En ce qui concerne les ouvriers compositeurs, huit ayant concouru sur huit inscrits, la Commission décide qu'il y a lieu d'accorder trois récompenses ;

Que les récompenses seront décernées dans l'ordre suivant, aux épreuves portant les devises Νεκρός, Ὁδός et Θυμός.

L'enveloppe cachetée qui renferme les noms correspondants aux devises étant ouverte, il résulte du rapprochement des épreuves avec les fiches revêtues de la signature des concurrents, que les récompenses doivent être décernées, savoir :

1er Prix : à M. Leclerc (Émile), de l'imprimerie Lahure.
2e Prix, partagé, à MM. Selin (Charles), de l'Imprimerie nationale,
Yvon (André), de l'Imprimerie nationale.

Il y a lieu d'accorder la médaille de l'Association à M. Leclerc (Émile).

En ce qui concerne les apprentis, treize ayant pris part au concours sur quatorze inscrits, il y a lieu de récompenser les épreuves inscrites sous les devises Κόσμος, Κιθάρα, Ἀγορά, Νόμος.

Les primes suivantes sont accordées :

1er Livret : à M. Clément (Georges-Albert), imprimerie Chaix.
2e Livret partagé entre M. Chartrain (Alexandre-Louis), imprimerie Chaix,
et M. Carpentier (Octave), Imprimerie nationale.

Mention très honorable à M. Fay (Victor-Joseph), imprimerie Chaix.

Relativement à la valeur de ce quatrième concours, la Commission estime qu'il a donné des résultats très satisfaisants.

Paris, le 18 avril 1889.

La Commission,
Ch.-Émile RUELLE.
Max EGGER.

Le Président.
Am. HAUVETTE.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION ADMINISTRATIVE

MESSIEURS,

La Commission administrative de l'Association des Études grecques ne peut encore vous présenter, pour l'année 1888, un tableau comparatif des recettes et des dépenses, comme elle avait l'habitude de le faire les années précédentes. Le rapport qui vous a été soumis, l'an dernier, vous a expliqué pourquoi cette comparaison n'a pu avoir lieu en 1887. Voici les raisons qui s'opposent encore à ce qu'elle vous soit donnée en 1888 : c'est que le tableau des dépenses pour les douze mois qui viennent de s'écouler, du 1er janvier au 31 décembre dernier, contient des sommes appartenant à l'exercice précédent, qu'il a fallu imputer sur 1888, telles que la composition, l'impression et la distribution du dernier Annuaire. Ces sommes ne se reproduiront plus, mais elles n'en grèvent pas moins le total des dépenses, et le tableau qui les présenterait en comparaison offrirait un excédant peu normal. Tel est le motif qui fait supprimer les tableaux comparatifs, mais seulement pour l'année 1888.

Votre Commission administrative n'a pas négligé d'examiner avec soin la nomenclature des dépenses ; elle a pu constater que si quelques-unes, pas les plus importantes, restent au-

dessous de la somme prévue pour elles, le plus grand nombre d'entre elles tend à augmenter et dépasse le crédit porté au budget. Elle espère qu'une juste économie les fera rentrer désormais dans les limites des crédits alloués.

Si, au budget des recettes, elle a pu regretter, cette année, l'absence du don de l'Université d'Athènes, elle a tout lieu de croire que ce défaut d'allocation n'est dû qu'à un retard et que le vide se trouvera comblé en 1889, pour les deux ans, comme il l'a déjà été, en 1887, pour les années 1886 et 1887.

Après ces observations préliminaires, il ne reste plus qu'à vous soumettre, d'une part, les états divers des recettes et des dépenses de 1888, et, de l'autre, ceux des recettes et des dépenses de 1889.

Recettes de 1888.

1	Reliquat de l'exercice précédent au 31 décembre 1887 ci	10,295 95
2	Coupons de 150 obligations du chemin de fer de l'Ouest	2,177 80
3	Coupons de 15 obligations du chemin de fer du Midi.	218 42
4	Arrérages de la rente Deville.	500 »
5	Intérêt des fonds déposés à la Société générale	57 14
6	Cotisations annuelles ou arriérées.	5,690 »
7	Versements de membres donateurs.	1,000 »
8	Versements pour les Monuments grecs . . .	200 »
9	Vente de livres.	1,145 40
10	Vente de médailles	100 »
11	Don de l'Université d'Athènes.	» »
12	Subvention du Ministère de l'Instruction publique	500 »
	TOTAL de la recette du 1er janvier au 31 décembre 1888.	11,588 59
	Si l'on ajoute à cette somme le reliquat de 1887 .	10,295 95
	on obtient la somme totale de	21,884 54

De ce total il faut déduire les sommes payées et les dépenses effectuées pendant l'année 1888 conformément à l'état suivant :

Dépenses de 1888.

1	Publication de l'Annuaire de 1887	2,348 15
2	Rédaction de la Bibliographie.	150 »
3	Publication de la Revue et illustrations . . .	3,617 20
4	Monuments grecs.	475 65
5	Impressions diverses	273 55
6	Envoi et distribution de publications.	824 »
7	Loyer de la rue Bonaparte et assurances. . .	486 10
8	Service du palais des Beaux-Arts.	193 50
9	Indemnité à l'agent bibliothécaire.	1,000 »
10	Droit de garde des titres.	21 40
11	Recouvrement des cotisations.	158 40
12	Courses et commissions.	51 35
13	Reliure et achat de livres	157 50
14	Frais de bureau	497 85
15	Prix de l'Association.	1,000 »
16	Prix Zographos	1,000 »
17	Concours entre les ouvriers et les apprentis typographes	300 »
18	Prix classiques	115 40
19	Médailles.	131 40
	Ensemble	12,701 45
	Si de l'avoir TOTAL	21,884 54
	on retranche le total des dépenses soldées du 1er janvier au 31 décembre 1888, s'élevant à. . . .	12,701 45
	il reste au 31 décembre 1888	9,183 09

Les dépenses soldées du 1er janvier 1888 au 31 décembre s'étant élevées à 12,701 45
et les recettes n'ayant atteint que. 11,588 59

il en résulte une différence de dépense en plus de 1,112 86

Malgré cette différence, votre Commission administrative n'hésite pas à vous déclarer très bonne la recette de 1888. Le budget présenterait évidemment un excédant de recettes si, comme on vous en a donné l'explication, il ne contenait pas des dépenses qui ne se reproduiront plus.

Le montant des recettes en 1888 est de.	11,588 39
somme à laquelle il faut ajouter l'encaisse disponible au 31 décembre 1887	10,295 95
et l'on obtient la somme totale de	21,884 54
Retranchant le montant de la dépense	12,701 45
il reste au 31 décembre 1888 un avoir de	9,183 09

Somme représentée :

1° Par le solde de notre compte à la Société générale	9,066 91
2° L'encaisse de l'agent bibliothécaire.	86 18
3° L'encaisse du trésorier	30 »
TOTAL ÉGAL	9,183 09

Il ne reste plus qu'à établir le budget de 1889 que votre Commission administrative vous propose suivant les deux états ci-joints, l'un pour les recettes, l'autre pour les dépenses.

Budget des recettes de 1889.

1	Reliquat de l'exercice 1888	9,183 09
2	Coupons de 150 obligations du chemin de fer de l'Ouest	2,177 »
3	Coupons de 15 obligations du chemin de fer du Midi	218 24
4	Intérêt des fonds déposés à la Société générale.	50 »
5	Arrérages de la rente Deville.	500 »
6	Subvention du Ministère de l'Instruction publique.	500 »
7	Cotisations.	5,000 »
	A reporter.....	8,445 24

	Report.....	8,445 24
8	Don de l'Université d'Athènes	800 »
9	Vente de livres.	500 »
	Total de la recette annuelle	9,745 24
à laquelle il faut ajouter le reliquat de 1888		9,183 09
et l'on obtient pour recette totale.		18,928 33

Budget des dépenses de 1889.

1	Publication de la Revue.	3,700 »
2	Rédaction de la Bibliographie.	150 »
3	Monuments grecs.	724 25
4	Impressions diverses.	125 »
5	Envoi et distribution de la Revue et d'autres publications.	800 »
6	Loyer de la rue Bonaparte et assurances. . .	500 »
7	Service du Palais des Beaux Arts	150 »
8	Indemnité à l'agent bibliothécaire	1,000 »
9	Droit de garde des titres	20 »
10	Recouvrement des cotisations.	150 »
11	Courses et commissions.	185 »
12	Reliure et achat de livres	150 »
13	Frais de bureau.	160 »
14	Prix de l'Association.	1,000 »
15	Prix Zographos.	1,000 »
16	Concours entre les ouvriers et apprentis typographes	300 »
17	Prix classiques.	120 »
	Total	9,510 25
Si l'on compare le total des recettes.		9,745 24
à celui des dépenses.		9,510 25
il ressort un excédant de recettes de		234 99

En ce qui touche les Monuments grecs, une allocation de

1,000 fr. était portée au budget de 1888. Or les sommes dépensées durant cet exercice ne s'élevant qu'à 475 fr. 65 c., il y a lieu, d'après une délibération prise par la Commission administrative, d'accord avec la Commission archéologique des Monuments grecs, de reporter en 1889, la partie du crédit non employé, soit 524 fr. 25; de plus, et en vertu de ladite délibération, d'y ajouter la somme de 200 fr., versée pour les Monuments en 1888: ce qui explique le chiffre de 724 fr. 25 c. porté en dépense au budget de 1889.

En présence de l'augmentation des dépenses et devant un excédant de recettes si faible, votre Commission administrative, désireuse par dessus tout d'obtenir un budget de recettes et de dépenses réel et en équilibre, regrette sincèrement de ne pouvoir inscrire une somme plus forte pour les Monuments grecs en 1889.

Votre Commission administrative qui constatait avec peine, dans ces dernières années, l'abstention annuelle d'un trop grand nombre d'associés, a vu avec une satisfaction réelle le montant des cotisations, tant annuelles qu'arriérées, dépasser d'une quantité considérable la somme portée en prévision au budget des recettes de 1888. Elle attribue cette ponctualité de nos associés non seulement au mode de recouvrement qu'elle a jugé convenable d'adopter, mais surtout à la transformation de l'Annuaire en Revue trimestrielle, et aux soins incessants du rédacteur en chef, qui contribue ainsi, avec autant de zèle que d'intelligence, au succès littéraire et budgétaire des publications de l'Association des Études grecques.

Les membres de la Commission administrative,
DARESTE, H. HOUSSAYE, LAPERCHE, PESSON, TALBOT.

Le Trésorier,
J. G. MAGNABAL.

MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION

(1867)

MM.

† Adert, ancien professeur de littérature grecque à l'Académie de Genève, rédacteur en chef du *Journal de Genève* (1).

† Alexandre (Ch.), membre de l'Institut.

Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, directeur du Musée de Saint-Germain.

† Beulé, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.

Bréal (Michel), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

† Brunet de Presle, membre de l'Institut.

Burnouf (Emile), ancien directeur de l'Ecole française d'Athènes.

Campaux, professeur à la Faculté des lettres de Nancy.

† Chassang, inspecteur général de l'Instruction publique.

† Daremberg, de la bibliothèque Mazarine.

† David (baron Jérôme), ancien vice-président du Corps législatif.

† Dehèque, membre de l'Institut.

Delyannis (Théodore-P.), ministre plénipotentiaire de S. M. Hellénique.

† Deville (Gustave), membre de l'École d'Athènes.

† Didot (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.

† Dübner, helléniste.

Duruy (Victor), membre de l'Institut, ministre de l'Instruction publique.

† Egger, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

† Eichthal (Gustave d'), membre de la Société asiatique.

Gidel, proviseur du lycée Louis-le-Grand.

Girard (Jules), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

Goumy, rédacteur en chef de la *Revue de l'Instruction publique*.

† Guigniaut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions.

† Havet, membre de l'Institut, professeur au Collège de France.

Heuzey (Léon), membre de l'Institut, professeur à l'École des Beaux-Arts.

Hignard, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

† Hillebrand, ancien professeur à la Faculté des lettres de Douai.

† Jourdain (Charles), membre de l'Institut.

Legouvé, de l'Académie française.

(1) La croix indique les membres fondateurs décédés.

Lévèque (Charles), membre de l'Institut.
† Longpérier (Adrien de), membre de l'Institut.
Maury (Alfred), membre de l'Institut.
Mélas (Constantin), à Marseille.
† Miller (Emm.), membre de l'Institut.
† Naudet, membre de l'Institut.
† Patin, de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris.
Perrot (Georges), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Ravaisson (Félix), membre de l'Institut.
Renan (Ernest), membre de l'Institut.
† Renier (Léon), membre de l'Institut.
† Saint-Marc Girardin, de l'Académie française.
† Thénon (l'abbé), directeur de l'École Bossuet.
† Thurot, membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale supérieure.
Valettas (J.-N.), professeur, à Londres.
† Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
† Vincent (A.-J.-H.), membre de l'Institut.
Waddington (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur.
Weil (Henri), membre de l'Institut.
Wescher (Carle), conservateur à la Bibliothèque nationale.
† Witte (baron J. de), membre de l'Institut.

MEMBRES FONDATEURS POUR LES MONUMENTS GRECS

(1875-1889)

Le Ministère de l'Instruction publique.
Le Musée du Louvre.
L'École nationale des Beaux-Arts.
L'Université d'Athènes.
Le Syllogue d'Athènes pour la propagation des études grecques.
Le Syllogue littéraire hellénique du Caire l'*Union*.

MM.

Barthélemy Saint-Hilaire.
Basily (Demetrius).
Bikélas (D.).
Brault (Léonce).
† Brunet de Presle.
Carathéodory (Etienne).
† Castorchi (Euthymios).
† Chasles (Michel).
Chévrier (Adolphe).
Coromilas.
† Didot (Ambr.-Firmin).
Drème.
† Dumont (Albert).
Dupuis (Jean).
† Egger (Emile).
† Eichthal (Gustave d').
Foucart (Paul).
Hachette et C^ie^, libraires éditeurs.
Hanriot.
Heuzey (Léon).
† Laprade (V. de).
Lecomte (Ch.).
Lereboullet (Léon).
Misto (H.-P.).

MM.

Negrepontis.
† Ocher de Beaupré (colonel).
Parmentier (général).
Pélicier (P.).
Perrot (Georges).
Piat (A.).
Pottier (Edmond).
† Queux de Saint-Hilaire (marquis de).
Reinach (Salomon).
Reinach (Théodore).
Rodocanaki (P.).
Rothschild (baron Edmond de).
† Saripolos (Nicolas).
† Symvoulidis.
Syngros (A.).
Vaney.
Verna (baron de).
† Witte (baron J. de).
† Wyndham (George).
† Wyndham (Charles).
Zafiropulo (E.).
Zographos (Christakis Effendi).

M. Zographos, déjà fondateur du prix qui porte son nom, a souscrit à l'œuvre des Monuments grecs pour une somme de *cinq mille francs*. — M. le baron de Witte et M. G. d'Eichthal ont souscrit chacun pour une somme de *quatre cents francs*. — M. le baron E. de Rothschild, pour *deux cents francs*.

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION

1867. MM. Patin, membre de l'Institut.
1868. Egger, *Id.*
1869. Beulé, *Id.*
1870. Brunet de Presle, *Id.*
1871. Egger, *Id.*
1872. Thurot, *Id.*
1873. Miller, *Id.*
1874. Heuzey, *Id.*
1875. Perrot, *Id.*
1876. Egger, *Id.*
1877. Chassang, inspecteur général de l'Université.
1878. Foucart, membre de l'Institut.
1879. Gidel, proviseur du lycée Louis-le-Grand,
1880. Dareste, membre de l'Institut.
1881. Weil, *Id.*
1882. Miller, *Id.*
1883. Queux de Saint-Hilaire (marquis de).
1884. Glachant, inspecteur général de l'Université.
1885. Jourdain, membre de l'Institut.
1886. Gréard, *Id.*
1887. Girard (Jules), *Id.*
1888. Mézières (Alfred), *Id.*

MEMBRES DU BUREAU POUR 1889-90

Président : M. Alfred Croiset.
1er *Vice-président* : M. G. Maspero.
2e *Vice-président* : M. E. Renan.
Secrétaire-archiviste : M. Paul Girard.
Secrétaire-adjoint : M. Am. Hauvette.
Trésorier : M. J. Magnabal.

MEMBRES DU COMITÉ POUR 1889-90

Nommés en 1887.

MM. Bikélas.
Eug. d'Eichthal.
Gréard.
Haussoullier.
MM. Huit (Ch.).
Psichari.
Talbot.

Nommés en 1888.

MM. Bréal.
Collignon.
Decharme.
Gidel.
MM. Homolle.
Chévrier (Maurice).
Reinach (Th.).

Nommés en 1889.

MM. Chatel.
Dareste.
Girard (Jules).
Héron de Villefosse.
MM. Martha (Jules).
Perrot (Georges).
Reinach (Salomon).

COMMISSION ADMINISTRATIVE

MM. Dareste.
Houssaye (Henry).
Laperche.
MM. Pesson.
Talbot.

COMMISSION DE PUBLICATION

MM. Bikélas.
Haussoullier.
Houssaye (Henry).
Maspero.
MM. Reinach (Théodore), *rédacteur en chef de la Revue*.
Talbot.
Les anciens présidents de l'Association.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE

MM. Collignon (Max.).
Guillaume.
Haussoullier.
Héron de Villefosse.
Heuzey (L.).
Homolle.
MM. Martha (J.).
Perrot (G.).
Pottier (E.).
Reinach (Th.).
Saglio.

MEMBRES DONATEURS

MM.

Adam (Mme Juliette), à Paris.
Alpherakis (Achille), à Taganrog (Russie).
Anquetil, inspecteur d'Académie honoraire, à Versailles.
Antrobus (Fr.), à Londres.
Athanasiadis (Athanasios), à Taganrog (Russie).
† Avierino (Antonine), à Taganrog.
Banque nationale de Grèce, à Athènes.
Barenton (Arm. de), à Paris.
Baret, avocat, à Paris.
Basiadis (Héroclès-Constantin), à Constantinople.
Beaudouin (Mondry), professeur à la Faculté de Toulouse.
Beer (Guillaume), à Paris.
Berranger (l'abbé H. de), à Surville, par Pont-l'Évêque (Calvados).
Berthault (E.-A.), docteur ès-lettres, à Paris.
† Beulé (Ernest), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux Arts.
† Bienaymé (Jules), membre de l'Institut.
Bikélas (D.), à Paris.
Bimpos (Th.), archevêque de Mantinée.
Bistis (Michel-L.), à Galatz (Roumanie).
Blampignon (l'abbé), à Paris.
Bounos (Élie), à Paris.
† Braïlas (Armenis), ministre de Grèce, à Londres.
Brault (Léonce), ancien procureur de la République, à Paris.
Brosselard (Paul), capitaine au 29e de ligne.
† Brunet de Presle (Wladimir), membre de l'Institut.
Bryennios (Philothéos), archevêque de Nicomédie (Turquie).
Calvet-Rogniat (le baron Pierre), licencié ès-lettres, à Paris.
Carapanos (Constantin), correspondant de l'Institut, à Athènes.
Caratheodory (Ét.), ministre de Turquie, à Bruxelles.
Cartault (A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Casso (Mme), à Paris.
† Castorchis (Euth.), professeur à l'Université d'Athènes.
† Charamis (Adamantios), professeur à Taganrog.
† Chasles (Michel), membre de l'Institut.
Chasles (Henri), à Paris.
Chassiotis (G.), fondateur du lycée de Péra, à Paris.
Chévrier (Ad.), avocat général, à Paris.
Choisy (Auguste), ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.
† Christopoulos, ministre de l'Instruction publique en Grèce.
Chrysovelonis (Léonidas), négociant, à Manchester.
Clado (Costa), à Paris.
Combothecras (Sp.), à Odessa.
Constantinidis (Zanos), à Constantinople.
Corgialegno (Marino), négociant, à Londres.
Coronio (Georges), à Paris.

COUMANOUDIS (Et.-A.), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université d'Athènes.
COURCEL (baron Alphonse de), ancien ambassadeur, à Paris.
COUSTÉ (E.), ancien directeur de la manufacture des tabacs, à Paris.
CROISET (Alfred), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
CROISET (Maurice), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.
CUCHEVAL (Victor), professeur au lycée Condorcet, à Paris.
DAMASCHINO, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
DARESTE (Rod.), membre de l'Institut, à Paris.
DELLAPORTA (Vrasidas), à Taganrog.
DELYANNIS (N.), ministre de Grèce, à Paris.
† DEMETRELIAS (C.), à Odessa.
† DESJARDINS (Charles-Napoléon).
DESJARDINS (M^me^ veuve Charles-Napoléon), à Versailles.
† DEVILLE (Gustave), docteur ès-lettres, membre de l'École française d'Athènes.
DEVILLE (M^me^ veuve), à Paris (1).
† DIDION, inspecteur général des Ponts et chaussées
† DIDOT (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
DIDOT (Alfred), libraire-éditeur, à Paris.
DORISAS (L.), à Odessa.
DOSSIOS (N.), professeur au Gymnase hellénique de Galatz.
DOUDAS (D.), à Constantinople.
DOULCET (Henry), à Paris.
DOZON (Aug.), ancien consul de France, à Versailles.
† DUMONT (Albert), membre de l'Institut.
DRÈME, président de la cour d'appel d'Agen (Lot-et-Garonne).
DUPUIS, proviseur honoraire, à Paris.
DURUY (Victor), membre de l'Institut, à Paris.
ÉCOLE hellénique d'Odessa.
† EGGER (Émile), membre de l'Institut, à Paris.
EGGER (M^me^ V^ve^ Ém.), à Paris.
EGGER (Victor), professeur à la Faculté des lettres de Nancy.
EGGER (Max.), professeur au Collège Stanislas, à Paris.
† EICHTHAL (Gustave d'), membre de la Société asiatique, à Paris.
EICHTHAL (Eugène d'), à Paris.
ESTOURNELLES DE CONSTANT (baron Paul d'), à Paris.
FALIEROS (Nicolas), à Taganrog (Russie).
FALLEX (Eug.), proviseur du lycée de Versailles.
FALLIÈRES, député, ancien ministre de l'Instruction publique.
FERRY (Jules), député, ancien président du conseil des ministres.
FIX (Théodore), colonel d'état-major, à Paris.
FOUCART (Paul), membre de l'Institut, à Athènes.
FOURNIER (M^me^ V^ve^ Eugène), à Paris.
GENNADIOS (J.), ministre de Grèce à Londres.
GEVAERT (F.-Aug.), directeur du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles.

(1) Don d'une rente annuelle de 500 francs.

† Giannaros (Thrasybule), négociant, à Constantinople.
Gidel (Ch.), proviseur du lycée Louis-le-Grand.
† Gillon (Félix), magistrat à Bar-le-Duc.
Girard (Jules), membre de l'Institut.
Girard (Paul), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.
† Giraud (Ch.) membre de l'Institut.
† Glachant (Ch.), inspecteur général de l'Instruction publique.
Goirand (Léonce), avoué près le tribunal civil de la Seine, à Paris.
Goirand (Léopold), avoué près la cour d'appel de Paris.
Gonnet (l'abbé), docteur ès-lettres, à Lyon.
Gréard, membre de l'Institut.
Grégoire, archevêque d'Héraclée, à Constantinople.
† Gumuchguerdane (Michalakis), à Philippopolis.
Gryparis (N.), consul de Grèce, à Sébastopol. — 1886.
Gymnase de Janina.
Hachette (L.) et C^ie^, libraires-éditeurs, à Paris.
Hadgi-Costa (Lysandre), directeur de l'École hellénique, à Odessa.
Hanriot, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Poitiers.
Hauvette (Amédée), maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.
† Havet (Ernest), membre de l'Institut, ancien professeur au Collège de France.
Havet (Louis), professeur au Collège de France.
Havet (Julien), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, à Paris.
Hériot (l'abbé L.), à Ecouché (Orne).
† Heuzey, conseiller à la cour d'appel de Rouen.
Heuzey (Léon), membre de l'Institut, à Paris.
Houssaye (Henry), homme de lettres, à Paris.
Inglessis (Alex.), à Odessa.
Jasonidis, à Limassol (île de Chypre).
Johannidis (Emmanuel), scholarque, à Amorgos (Grèce).
Jolly d'Aussy (D.-M.), au château de Crazannes (Charente-Inférieure).
Jordan (Camille), membre de l'Institut, à Paris,
Joret (Ch.), professeur à la Faculté d'Aix.
† Kalvocoressis (J. Démétrius), négociant, à Constantinople.
Kontostavlos (Alexandre), à Athènes.
† Kontostavlos (Othon), à Marseille.
† Kostès (Léonidas), à Taganrog.
Krivtschoff (M^me^), à Moscou.
† Labitte (Adolphe), libraire à Paris.
† Lacroix (Louis), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Lamy (Ernest) à Paris.
Landelle (Charles), peintre, à Paris.
Laperche, à Paris.
Lattry (A.), à Odessa.
Lattry (Georges), président du musée et de la bibliothèque de l'École évangélique, à Smyrne.
† Lattry (D^r^ Pélopidas), à Odessa.
Lecomte (Ch.), à Paris.
Legantinis (J.-E.), à Odessa.
Legrand (Émile), à Paris.

LEREBOULLET (le docteur Léon), à Paris.
LESSEPS (Ferdinand de), membre de l'Académie française.
LEUDET (Mme Vve), à Rouen.
LEVIEZ (Ernest), à Paris.
LUDLOW (Th.-W.), à New-York.
MACMILLAN (Georges-A.), éditeur, à Londres.
MAGGIAR (Octave), négociant, à Paris.
MAISONNEUVE, libraire-éditeur, à Paris.
MALLORTIE (H. de), principal du collège d'Arras.
MANOUSSIS (Constantinos), à Athènes.
MANOUSSIS (Demetrios), à Taganrog.
MANTZAVINOS (R.), à Odessa.
MARANGO (Mgr), archevêque latin d'Athènes.
† MARCELLUS (comte Edouard de), ambassadeur de France à Constantinople.
† MARTIN (Th.-Henri), membre de l'Institut.
MASPERO (G.), membre de l'Institut, professeur au collège de France.
† MAURICE (Mme Ch.), née Vincent.
MAVRO (Sp.), à Odessa.
MAVROCORDATO (le prince Nicolas).
MAVROCORDATO (le colonel Alexandre-Constantin).
MAVROGORDATO (M.), à Odessa.
MAVROMICHALIS (Kyriacoulis Petrou), ancien député, à Athènes.
MAXIMOS (P.), à Odessa.
† MAZEROLLE (Joseph), artiste peintre, à Paris.
† MELAS (B.), à Athènes.
MEYER (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes.
MISTO (H.-P.), frères, négociants, à Smyrne (1).
MONCEAUX (Paul), à Paris.
MONGINOT (Alfred), professeur au lycée Condorcet, à Paris.
MOURIER (Ad.), vice-recteur honoraire de l'Académie de Paris.
† NEGREPONTE (Michel), négociant, à Paris.
NEGROPONTE (Dimitrios), à Taganrog.
NICOLAÏDÈS (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, à Athènes.
NICOLAÏDÈS (Nicolaos), à Taganrog.
NICOLOPULO (Jean G.), à Paris.
NICOLOPULO (Nicolas N.), à Paris.
NOLHAC (P. de), au Palais de Versailles.
PAISANT (A.), juge au tribunal civil, à Paris.
PARASKEVAS (Wladimir), à Odessa.
† PARISSI, à Paris.
PARMENTIER (le général Théodore), à Paris.
† PASPATI (J.-F.), à Odessa.
PASPATIS (Georges), à Liverpool.
† PATIN, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
PÉLICIER, archiviste de la Marne, à Châlons.
† PERRIN (Hippolyte).
† PERRIN (Ernest), à Paris.
PESSON, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.

(1) Don d'une somme de 800 francs.

Persopoulo (N.), à Odessa.
Phardys (Nicolas B.), à Samothrace.
Pispas (Dr B.), à Odessa.
Pottier (Edmond), à Paris.
Psicha (Etienne), à Athènes.
† Queux de Saint-Hilaire (marquis de), à Paris.
Ragon (l'abbé), professeur à l'école Bossuet, à Paris.
Rambaud (Alfred), professeur à la Faculté des lettres, à Paris.
Reinach (Salomon), attaché au Musée gallo-romain de Saint-Germain.
Renieri (Marc), gouverneur de la Banque nationale, à Athènes.
† Riant (comte Paul), membre de l'Institut et de la Société des antiquaires, à Paris.
Richard Kœnig, à Paris.
† Robertet, licencié ès-lettres, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique.
Rochemonteix (Mis de), à Paris.
Rodocanachi (P.-Th.), à Odessa.
Rodocanachi (Th.-P.), à Odessa.
Rodocanachi (Théodore), à Paris.
Rodocanachi (Michel-E.), à Marseille.
Romanos (J.), proviseur du Gymnase de Corfou.
Rothschild (le baron Edmond de), à Paris.
Sarakiotis (Basile), à Constantinople.
Saraphis (Aristide), négociant, à Constantinople.
† Saripolos (Nicolas), professeur à l'Université d'Athènes.
Sathas (Constantin), à Venise.
Sayce, professeur à l'Université d'Oxford.
Scaramanga (Pierre-Jean), à Paris.
Scaramanga (Jean-E.), à Marseille.
Scaramanga (Jean-A.), à Taganrog.
Scaramanga (Doucas-J.), à Taganrog.
† Scaramanga (Jean-P.), à Taganrog.
† Scaramanga (Stamatios), à Taganrog.
Schliemann (H.), à Athènes.
† Sclavo (Michel), à Odessa.
Sinadino (Michel), à Paris.
Sinadino (Nicolas), à Paris.
Sinano (Victor), à Paris.
† Somakis (Mme Hélène), à Paris.
Souchu-Servinière, à Laval.
Soutzo (prince Grégoire C.), ancien sénateur de Roumanie, à Bucharest.
Soutzo (prince Constantin D.) à Slobosia (Roumanie).
Souvadzoglou (Basili), banquier, à Constantinople.
† Stephanovic (Zanos), négociant, à Constantinople.
Svoronos (Michel), négociant, à Constantinople.
Sully-Prudhomme, membre de l'Académie française.
Syllogue littéraire Hermès, à Manchester.
† Symvoulidès, conseiller d'Etat, à Saint-Pétersbourg.
Syngros (A.), à Athènes.
Tannery (Paul), directeur des tabacs, à Bordeaux.

Tarlas (Th.), à Taganrog.
Telfy, professeur de l'Université de Pesth.
† Theocharidès (Constantinos), à Taganrog.
Tilière (marquis de), à Paris.
Tougard (l'abbé), professeur au petit séminaire de Rouen.
Tournier (Éd.), maître de conférences à l'École normale supérieure, à Paris.
Tourtoulon (baron de), à Valergues (Hérault).
Travers, inspecteur des postes et télégraphes, à Hanoï.
Tsacalotos (E.-D.), à Athènes.
Université d'Athènes (1).
† Valieri (N.), à Odessa.
Valieri (Oct.), à Londres.
Valieri (Jérome), à Marseille.
Vlasto (Antoine), à Paris.
Vlasto (Ét.-A.), à Marseille.
Vlasto (Th.), à Liverpool.
Vlasto (Ernest), à Paris.
Voulismas (E.), archimandrite, à Odessa.
Vucina (Al.-G.), à Odessa.
Vucina (Emm.-G.), à Athènes.
Vucina (J.-G.), à Odessa.
Waddington (W. Henry), membre de l'Institut, ambassadeur de France à Londres.
Wescher (Carle), professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, à Paris.
Xanthopoulos (Dem.), à Odessa.
Xydias (Sp.), à Odessa.
Xydias (Nicolas), artiste peintre à Paris.
Zappas (Constantin), à Brosteni-noi-Urziceni (Roumanie) (2).
† Zariphi (Georges), négociant, à Constantinople.
† Zavitzianos (C.), docteur-médecin, à Corfou.
† Ziffo (L.), négociant à Londres.
Zographos (Christakis Effendi), fondateur du prix Zographos, à Paris.
Zographos (Xénophon), docteur-médecin, à Constantinople.

(1) L'Université d'Athènes s'inscrit annuellement pour une somme de *quatre cents francs*.
(2) Don annuel d'une somme de *mille francs*.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 1889

Nota. L'astérisque désigne les membres donateurs.

MM.

* Adam (Mme Juliette), 18, boulevard Montmartre. — 1883.
Albert frères, négociants, rue du Tapis-Vert, 13, à Marseille. — 1868.
* Alpherakis (Achille), à Taganrog (Russie). — 1869.
Ambanopoulos, négociant, 33, cours P. Puget, à Marseille. — 1867.
Anagnostakis (Georges), négociant, à Alexandrie. — 1877.
Andreadis (Mme), ex-directrice de la maison d'éducation franco-grecque du Caire, 9, rue du Château-Fadaise, à Nîmes. — 1867.
* Anquetil, inspecteur d'Académie honoraire, avenue de Paris, 1, à Versailles. — 1872.
* Antrobus (Fr.), oratory, S. W., à Londres. — 1879.
Apostolidis (B), à Alexandrie. — 1876.
Apostolidis (G.), à Constantinople. — 1880.
Aretaios (Théodore), professeur à l'École de médecine à Athènes. — 1868.
Aristarchy-Bey (Demétrius), 81, rue de l'Assomption. — 1868.
Aristarchy-Bey (Stavrace), grand logothète et sénateur, Yenikeni, à Constantinople. — 1884.
Armingaud, professeur au lycée Henri IV, 7, rue Cassette. — 1868.
Artemiadis (Jacques), à Constantinople. — 1882.
* Athanasiadis (Athanasios), à Taganrog (Russie). — 1869.
Athanassaki (Jean), avocat, au Caire. — 1880.
Athenogenès (Georges), banquier, à Athènes. — 1868.
Aubigny (comte d'), consul général et agent de la République française au Caire. — 1888.
Audiat (G.), professeur de rhétorique au prytanée militaire de la Flèche. — 1886.

Baguenault de Puchesse (Gustave), docteur ès-lettres, 156, rue Bannier, à Orléans. — 1867.
Bailly (Anatole), professeur honoraire de l'Université, à Orléans, 128, rue Bannier. — 1867.
* Banque nationale de Grèce, à Athènes. — 1868.
* Barenton (Arm. de), place du Palais-Bourbon. — 1877.
Barthélemy Saint-Hilaire, membre de l'Institut, 4, boulevard Flandrin. — 1867.
* Basiadis (Héroclès-C.), docteur ès lettres et en médecine, rue Hamel-Bachi, à Constantinople. — 1868.
Basily (D.-M.), à Athènes. — 1867.

Bayet (Ch.), professeur à la Faculté des lettres de Lyon. — 1875.
Beau, professeur au lycée Condorcet, 19, rue Saint-Pétersbourg — 1873.
* Beaudouin (Mondry), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse. — 1884.
Beautemps-Beaupré, vice-président du tribunal de la Seine, 22, rue de Vaugirard. — 1878.
Beauverger (baron de), 8, rue du Cirque. — 1883.
* Beer (Guillaume), 34, rue des Mathurins. — 1872.
Belin et Cie, libraires-éditeurs, 52, rue de Vaugirard. — 1884.
Benoit (Ch.), ancien doyen de la Faculté des lettres de Nancy. — 1868.
Bernard (l'abbé Eugène), 5, rue Gay-Lussac. — 1871.
* Berranger (l'abbé H. de), curé de Saint-Mihiel, à Trouville (Calvados). — 1869.
* Berthault (E.-A.), agrégé de l'Université, docteur ès-lettres, 18, rue de Miroménil. — 1882.
Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée gallo-romain à Saint-Germain-en-Laye. — 1888.
Beurlier (l'abbé), 4, boulevard de Vaugirard. — 1886.
Bibesco (prince Alexandre), 69, rue de Courcelles. — 1888.
* Bikélas (D.), 4, rue de Babylone. — 1867.
* Bimpos (Théoclète), archevêque de Mantinée (Grèce). — 1868.
* Bistis (Michel), ancien sous-directeur du Lycée hellénique, à Galatz (Roumanie). — 1883.
* Blampignon (l'abbé), professeur à la Faculté de théologie de Paris, 17, rue d'Issy, à Vanves. — 1869.
Bloch (G.), maître de conférences à l'École normale supérieure. — 1877.
Block (R. de), maître de conférences à l'Ecole normale d'humanités, 27, rue Fabri, à Liège (Belgique). — 1872.
Boissier (Gaston), de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur au Collège de France, 8, rue de Tournon. — 1869.
Bonnaric (Victor), professeur au lycée de Nice. — 1888.
Bontemps (Georges), 11, rue de Lille. — 1883.
Boppe (Auguste), 13, rue Bonaparte.
Boucherie (Adhémar), ancien chef de bataillon à la Légion étrangère, à Royan. — 1883.
Bouilhet (Henri), de la maison Christofle et Cie, vice-président de l'Union des arts décoratifs, 58, rue de Bondy. — 1884
Bouillier (Francisque), membre de l'Institut, 33, rue de Vaugirard. — 1867.
Boulatignier, ancien conseiller d'Etat, à Pise, par Lons-le-Saulnier (Jura). — 1870.
* Bounos (Elie), à Paris. — 1875.
Bourgault-Ducoudray, professeur d'histoire musicale au Conservatoire, 16, Villa Molitor. — 1874.
Boutmy (Emile), membre de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des sciences politiques, 27, rue Saint-Guillaume. — 1870.
Bouvier, professeur au lycée de Cherbourg, 67, rue Asselin. — 1888.
Brancovan (la princesse), 34, avenue Hoche. — 1885.
Branos (D.), professeur de grec, à Constantinople. — 1886.

* Brault (Léonce), ancien procureur de la République, à Paris, 77, boulevard Haussman. — 1876.
Bréal (Michel), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 15, rue Soufflot. — 1868.
Brelay (Ernest), propriétaire, 35, rue d'Offémont. — 1867.
Broglie (le duc de), de l'Académie française, 10, rue de Solférino. — 1871.
Broglie (prince Victor de), 48, rue de la Boétie. — 1888.
* Brosselard (Paul), capitaine au 129e de ligne, à Paris. — 1883.
Brunetière (Ferdinand), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, boulevard de Saint-Julien, à Bellevue-Meudon. — 1885.
* Bryennios (Philothéos), archevêque de Nicomédie, membre du synode œcuménique, à Constantinople. — 1876.
Bufnoir (Raymond), licencié ès lettres, 1, quai d'Orsay. — 1888.
Buisson (Benjamin), examinateur à l'Université de Londres, Savile-Club, Piccadilly, à Londres, et à Paris, 166, boulevard Montparnasse — 1870.

Caffiaux, receveur municipal de la ville de Valenciennes.—1868.
Caillemer (Exupère), doyen de la Faculté de droit de Lyon. — 1867.
Calliady-Bey (Constantin), conseiller d'Etat, à Constantinople. — 1868.
Calligas (P.), sous-gouverneur de la Banque nationale, à Athènes. — 1868.
* Calvet-Rogniat (le baron Pierre), licencié ès lettres, 374, rue Saint-Honoré. — 1875.
Caplanidis, directeur de l'École Abet, au Caire.— 1887.
Capralos (Constantin-D.), docteur en droit, à Athènes. — 1889.
* Carapanos (Constantin), correspondant de l'Institut de France, à Athènes. — 1868.
* Caratheodory (Ét.), docteur en droit, ministre de Turquie, à Bruxelles. — 1872.
Caratheodory (Th.), ingénieur des ponts et chaussées, à Constantinople. — 1876.
Caravias (Jean-C.), chef de bureau à la Société de crédit mobilier, à Odessa. — 1887.
Carbon-Bazaine (Mlle Am.), 65, rue d'Anjou. — 1888.
Carrière (Auguste), professeur à l'École des langues orientales vivantes, 35, rue de Lille. — 1873.
* Cartault (Augustin), professeur à la Faculté des lettres, 96, rue de Rennes. — 1875.
* Casso (Mme), 66, avenue d'Iéna. — 1875.
Castellani (C.), directeur de la bibliothèque royale Saint-Marc, à Venise. — 1889.
Catzigras (Cosmas), négociant, 24, cours Devilliers, à Marseille. — 1867.
Caussade (de), conservateur à la bibliothèque Mazarine. — 1868.
Cephalas (Nectarius), métropolitain de Pentapolis (Egypte). — 1888.
Cerf (Léopold), ancien élève de l'Ecole normale, imprimeur-éditeur, 13, rue de Médicis. — 1883.
Chabaneau, maître de conférences à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1873.
Chaber (Alfred), 6, place Louis XVI, à Montpellier. — 1877.
Chabouillet, conservateur-directeur du Cabinet des médailles, 12, rue Colbert. — 1867.

CHAIGNET, recteur de l'académie de Poitiers. — 1871.
CHANTEPIE (de), administrateur de la bibliothèque de l'Université. — 1867.
CHAPLAIN (J.-C.), membre de l'Institut, graveur en médailles, 34, rue Jouvenel, à Auteuil. — 1876.
CHAPPUIS, recteur de l'Académie de Dijon. — 1868.
CHAPU, membre de l'Institut, statuaire, 23, rue Oudinot. — 1876.
* CHASLES (Henri), 31, rue de la Baume. — 1881.
* CHASSIOTIS (G.), professeur, fondateur du lycée grec de Péra, à Paris, 28, rue des Ecuries d'Artois. — 1872.
CHATEL (Eug.), ancien archiviste du département du Calvados, 5, rue Vavin. — 1867.
CHENEVIÈRE (Ad.), licencié ès-lettres, 50, rue Bassano. — 1882.
* CHÉVRIER (Adolphe), avocat-général, 13, rue de Téhéran. — 1873.
CHÉVRIER (Maurice), attaché au ministère des Affaires étrangères, 35, rue Jacob. — 1880.
* CHOISY (Aug.), ingénieur des ponts et chaussées, 11, rue Chomel. — 1867.
CHRISTOFLE (Paul), chef de la maison Christofle et Cie, 58, rue de Bondy. — 1884.
* CHRYSOVELONI (Léonidas), négociant à Manchester, Belmont-Terrace Higher Broughton. — 1869.
CITOLEUX, professeur au lycée Henri IV, 3, rue des Feuillantines. — 1872.
* CLADO (Costa), 42, rue du Général-Foy. — 1884.
CLAVEL, professeur à la Faculté des letres de Lyon. — 1876.
COGORDAN (Georges), sous-directeur au ministère des Affaires étrangères, 7, rue Marbeuf. — 1873.
COLLARD (F.), professeur à l'Université de Louvain, 109, rue dela Station. — 1879.
COLLIGNON (Maxime), professeur suppléant à la Faculté des lettres, 40, rue des Ecoles. — 1875.
COLMET D'AAGE, conseiller-maître à la cour des comptes, 44, rue de Londres. — 1872.
COLMET D'AAGE, doyen honoraire de la Faculté de droit, 126, boulevard Saint-Germain. — 1872.
COMANOS, docteur-médecin, au Caire. — 1880.
* COMBOTHECRAS (S.), à Odessa. — 1873.
* CONSTANTINIDIS (Zanos), négociant, à Constantinople. — 1873.
CONSTANTINIDIS (M.), professeur de lettres helléniques, Dodlenston House Kirchen Road Ealing, à Londres. — 1873.
CORGIALEGNO (Marino), négociant, à Londres, 21, Pembridge-Garden, Bayswater. — 1867.
COROMILAS (Lambros), libraire-éditeur, à Athènes. — 1878.
* CORONIO (Georges), 66, rue de Monceau. — 1884.
CORRERA (Luigi), professeur libre d'épigraphie latine, à Rome. — 1888.
COSSOUDIS (Thémistocle), négociant, à Constantinople. — 1868.
COUAT, recteur de l'Académie de Lille. — 1876.
* COUMANOUDIS (Etienne-A.), correspondant de l'Institut de France (Académie des Inscriptions et belles-lettres), professeur à l'Université d'Athènes. — 1873.
COURBAUD, professeur au lycée Condorcet, 3, rue Vézelay. — 1876.
* COURCEL (baron Alphonse de), ancien ambassadeur, au château d'Athis-

sur-Orge, à Athis-Mons (Seine-et-Oise), et à Paris, 10, boulevard Montparnasse. — 1886.

Courdaveaux, professeur à la Faculté des lettres de Lille. — 1876.

* Cousté (Augustin-E.), ancien directeur de la manufacture des tabacs, 5, place Saint-François-Xavier.

Crépin (A.), professeur au lycée Charlemagne, 278, boulevard Saint-Germain. — 1870.

Croiset (P.), ancien professeur au lycée Saint-Louis, 7, rue Berthier, à Versailles. — 1874.

* Croiset (Alfred), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 54, rue Madame. — 1873.

* Croiset (Maurice), professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1873.

Crouslé (L.), professeur à la Faculté des lettres, 24, rue Gay-Lussac. — 1880.

* Cucheval (Victor), professeur au lycée Condorcet. 46, rue de Clichy. — 1876.

Cucuel, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. — 1888.

* Dareste (Rodolphe), membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, 9, quai Malaquais. — 1867.

Dauphin, banquier, 10, rue du Conservatoire. — 1875.

David (Paul), avocat, docteur en droit, 81, rue des Saints-Pères. — 1883.

David-Sauvageot (Albert), professeur au collège Stanislas, 12, rue de Tournon. — 1887.

Decharme (Paul), professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris, 95, boulevard St-Michel. — 1868.

Delacroix (Alfred), 37, rue Claude-Bernard. — 1883.

Delacroix (Gabriel), professeur au lycée de Lille. — 1883.

Delagrave, libraire-éditeur, 15, rue Soufflot. — 1867.

Delalain (Henri), libraire-éditeur, 56, rue des Écoles. — 1867.

Delaville de Mirmont, maître de conférences à la Faculté des lettres de de Bordeaux. — 1888.

Delisle (Léopold), membre de l'Institut, administrateur-directeur de la Bibliothèque nationale. — 1874.

* Dellaporta (Vrasidas), à Taganrog. — 1873.

Deloche (Maximin), membre de l'Institut, 8, avenue de Gravelle, à Saint-Maurice (Seine). — 1874.

Deltour, inspecteur général de l'Université, 48, rue Pergolèse. — 1867.

Delyannis (Théodore-P.), ancien président du Conseil des ministres, à Athènes. — 1867.

* Delyannis (N.), ministre plénipotentiaire de Grèce, à Paris, 127, boulevard Haussmann. — 1875.

* Demetrelias (C.), à Odessa. — 1873.

Depasta (A.-N.), libraire, à Constantinople. — 1868.

Depasta (Antoine), négociant, à Constantinople. — 1868.

Deprez (Michel), conservateur-adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 2, rue de Fleurus. — 1888.

Deschamps (Arsène), professeur à l'Université de Liège, rue de la Paix. — 1867.

Deschamps (G.), ancien membre de l'École française d'Athènes. — 1886.
* Desjardins (Mme ve Charles-Napoléon), 2, rue Sainte-Sophie, à Versailles. — 1883.
Desjardins (Paul), professeur de rhétorique au collège Stanislas, 27, rue Boulainvilliers. — 1885.
Desnoyers, vicaire général, à Orléans. — 1879.
* Deville (Mme veuve), 112, rue de Provence. — 1868.
Devin, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, 39, rue de la Boétie. — 1867.
* Didot (Alfred), 56, rue Jacob. — 1876.
Dieulafoy (Marcel), ingénieur en chef des ponts et chaussées, 2, impasse Conti. — 1884.
Dieux, professeur au Collège Stanislas, 17, rue Littré. — 1889.
Dimitza, professeur de géographie à l'Université d Athènes. — 1875.
* Dorisas (L.), à Odessa. — 1873.
* Dossios (Nic.), professeur, à Galatz (Roumanie). — 1881.
Doucet (Camille), secrétaire perpétuel de l'Académie française, au palais de l'Institut. — 1869.
* Doudas (D.), banquier, à Constantinople. — 1872.
* Doulcet (l'abbé Henry), 4, place du Palais-Bourbon. — 1881.
Dounis (Constantin), licencié en droit, 129, rue d'Eole, à Athènes. — 1883.
* Dozon (A.), correspondant de l'Institut, ancien consul général de France, à Versailles, 3, boulevard du Roi. — 1869.
Drapeyron (Ludovic), professeur au lycée Charlemagne, directeur de la *Revue de géographie,* 55, rue Claude-Bernard. — 1867.
* Drême, président de la Cour d'appel d'Agen. — 1867.
Drosinis, à Athènes. — 1888.
Druon, proviseur honoraire, 2 *bis*, rue Girardet, à Nancy. — 1874.
Dubief, ancien directeur de l'institution Sainte-Barbe, 30, rue Gay-Lussac, à Paris. — 1874.
Duchataux, avocat, président de l'Académie nationale de Reims, 12, rue de l'Échauderie. — 1879.
Duchesne (l'abbé L.), membre de l'Institut, 66, rue de Vaugirard. — 1877.
Dugit, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble.— 1869.
Dumontier, commandant du génie en retraite, 75, rue de Rennes.— 1882.
Dupré, professeur de rhétorique au lycée Condorcet, 20, rue Saint-Georges. — 1878.
* Dupuis (Jean), proviseur honoraire, 88, rue Claude-Bernard — 1881.
Durand (Ch.-H.), professeur de rhétorique au collège Stanislas. — 1888.
Durassier (Edouard), ancien secrétaire de la direction des ports au ministère de la marine, 70, rue de Miromesnil. — 1875.
Duret (Mme), 1, quai, d'Orsay. — 1867.
* Duruy (Victor), membre de l'Institut, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publiqne, ancien ministre de l'Instruction publique, 5, rue de Médicis. — 1867.
Dussouchet, professeur au lycée Henri IV, 46, rue de Madame. — 1871.
Duverdy (Ch.), 1, place Boïeldieu. — 1884.
Dyer (Louis), ancien professeur à l'Université Harward. — 1889.

Ecole normale supérieure. — 1869.
* Ecole Hellénique d'Odessa. — 1873.
Ecole normale d'humanités de Liège. — 1880.
Edon, professeur au lycée Henri IV, 21, rue de Vaugirard. — 1882.
* Ecger (Mme vve Emile), 68, rue Madame. — 1885.
* Egger (Victor), professeur à la Faculté des lettres de Nancy. — 1872.
* Egger (Max.), professeur au collège Stanislas, 29, rue Saint-Placide. — 1885.
Eichthal (Adolphe d'), ancien député, 42, rue des Mathurins. — 1867.
* Eichthal (Eugène d'), 57, rue Jouffroy. — 1871.
Elèves (les) du lycée d'Orléans. — 1869.
Elèves (les) de rhétorique du collège Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1869.
Elluin (le père A.), pour le collège français de Smyrne, chez M. Mailly, 95, rue de Sèvres. — 1873.
Engel (Arthur), 29, rue de Marignan. — 1889.
Erlanger (Emile), banquier, consul général de Grèce, 20, rue Taitbout. — 1869.
Errera (Paul), avocat, 6 A, rue Royale, à Bruxelles. — 1889.
Essarts (Emmanuel des), professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. — 1867.
* Estournelles de Constant (baron Paul d'), 9, rue des Ecuries-d'Artois, Paris. — 1872.
Etangs (Georges des), à Beaumont-Cottage, par Cunfin (Aube). — 1883.
Euclidis (Jean), avocat à Athènes. — 1875.
Eumorphopoulos (A.-G.), négociant, Ethelburghouse, Bishopsgate street, à Londres. — 1867.
Évelard, ancien professeur au lycée Saint-Louis, 8, rue du Miroménil. — 1868.

Fagniez, à Meudon. — 1882.
* Falieros (Nicolaos), à Taganrog (Russie). — 1873.
* Fallex (E.), proviseur du lycée Charlemagne. — 1873.
* Fallières, député, ministre de l'Instruction publique. — 1886.
* Ferry (Jules), ancien président du Conseil des ministres, 1, rue Bayard. — 1880.
Feuardent, antiquaire, 4, place Louvois. — 1877.
Filleul (E.), 31, rue d'Amsterdam. — 1873.
* Fix (colonel Théodore), 59, rue Boissière. — 1877.
Flogaïti, professeur de droit à l'Université d'Athènes. — 1889.
Florissone, 76, boulevard St-Marcel. — 1886.
Follioley (l'abbé), proviseur du lycée de Caen. — 1884.
Fontaine (Médéric), ancien notaire, 7, rue Léonie. — 1868.
Fortoul (l'abbé), à l'église Saint-Leu, rue Saint-Denis. — 1870.
* Foucart (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École française d'Athènes, 13, rue de Tournon, à Paris. — 1867.
Fougères, ancien membre de l'École française d'Athènes. — 1886.
Fouillée (Alfred), villa Sainte-Anne, à Menton (Var). — 1884.
* Fournier (Mme ve Eugène), 86, rue La Fontaine. — 1884.
France (Anatole), 5, rue Chalgrin. — 1886.

FRINGNET, proviseur du lycée Lakanal, à Sceaux. — 1885.
FROMENT, ancien directeur de l'Institution Sainte-Barbe, 24, rue du Tondu, à Bordeaux. — 1878.

GAFFAREL (Paul), professeur à la Faculté des lettres de Dijon. — 1867.
GALUSKI (Ch.), à Créance (Manche).— 1868.
GANNEAU (Paul), 114, rue de Provence. — 1868.
GARNIER (Hippolyte), libraire-éditeur, 6, rue des Saints-Pères. — 1867.
GASPARD (E.), professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, 33, rue Claude-Bernard. — 1878.
GAULT (Ch.-Maurice), docteur en droit, avocat à la cour de Paris, 66, boulevard Malesherbes. — 1878.
GAUTIER, proviseur du lycée de Vanves. — 1878.
GEBHART, professeur à la Faculté des lettres, 9, rue Bara. — 1868.
GEFFROY, membre de l'Institut, directeur de l'École française à Rome, et à Paris, 32, rue du Bac. — 1872.
* GENNADIOS (Jean), ministre de Grèce à Londres. — 1878.
GEORGANTOPOULOS (J.), docteur en droit, avocat, à Constantinople. — 1869.
GEORGIADIS (D.), 28, avenue de l'Opéra. — 1886.
* GEVAERT (F.-Aug.), directeur du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles. — 1881.
GIBON, directeur des forges de Commentry. — 1887.
* GIDEL (Ch.), proviseur du lycée Louis-le-Grand. — 1867.
GIRARD (Amédée), médecin, à Riom (Puy-de-Dôme). — 1873.
* GIRARD (Jules), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 7, rue de l'Université. — 1867.
GIRARD (Julien), proviseur du lycée Condorcet, 8, rue du Havre. — 1869.
* GIRARD (Paul), maître de conférences à la Faculté des lettres, 55, rue du Cherche-Midi. — 1880.
GLACHANT (Victor), professeur de rhétorique au lycée d'Orléans. — 1884.
GLACHANT (Paul-Gabriel), professeur de seconde au lycée d'Orléans. — 1886
GLYCAS (Nicéphore), archevêque de Méthymne. — 1868.
* GOIRAND (Léopold), avoué près le tribunal civil de la Seine, député des Deux-Sèvres, 16, place Vendôme. — 1883.
* GOIRAND (Léonce), avoué près la cour d'appel de Paris, 128, rue de Rivoli. — 1883.
GOLDSCHMIDT (Léopold), 19, rue Rembrandt. — 1876.
* GONNET (l'abbé), docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique de Lyon, à Ecully, maison de Sainte-Catherine, près Lyon. — 1878.
GONSE, chef de division au ministère de la Justice, 2, rue de la Pompe, à Versailles. — 1880.
GOUMY, maître de conférences à l'École normale supérieure, 88, boulevard Saint-Germain. — 1867.
GRANDGEORGES (Gaston), 23, rue des Jeûneurs. — 1872.
GRANGES (Charles des), 41, rue Mozart. — 1886.
GRAUX (Henri), propriétaire, à Fontaine, près Vervins (Aisne). — 1882.
* GRÉARD (Octave), membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris. — 1867.
* GRÉGOIRE, archevêque d'Héraclée , à Constantinople. — 1872.

Grisot (J.), professeur au lycée Charlemagne, 8, rue de Rivoli. — 1875.
Grizani (P.), professeur de musique, à Alexandrie. — 1880.
Grollos (François), négociant, à Alexandrie. — 1876.
Gros (Dr), 10, rue de l'Oratoire, à Boulogne-sur-Mer. — 1879.
Groussard (E.), professeur au lycée d'Angoulême. — 1882.
Grousset (Henri), 35, rue Laromiguière. — 1887.
* Gryparis (N.), consul de Grèce, à Sébastopol. — 1886.
Guillaume, membre de l'Institut, 5, rue de l'Université. — 1867.
Guillemot (Adolphe), professeur au lycée Condorcet, 26, rue de Turin. — 1869.
Guimet (Émile), membre de l'Académie de Lyon, 1, place de la Miséricorde, à Lyon, et à Paris, Musée Guimet, place d'Iéna. — 1868.
Guizot (Guillaume), professeur au Collège de France, 42, rue de Monceau. — 1877.
* Gymnase de Janina (Turquie). — 1872.

* Hachette et Ce, libraires-éditeurs, 79, boulevard Saint-Germain. — 1867.
Hadgi-Christou (Christos), directeur de l'École grecque de Péra, à Constantinople. — 1880.
* Hadgi-Consta (Lysandre), directeur de l'École hellénique, à Odessa. — 1885.
Hallays (André), licencié ès lettres, 176, boulevard Saint-Germain. — 1880.
Halphen (Eugène), avocat, 69, avenue Henri Martin. — 1869.
* Hanriot (Ch.), professeur honoraire à la Faculté des lettres de Poitiers, 4, rue des Lisses, à Chartres. — 1876.
Hatzfeld, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, 7, rue de l'Odéon — 1869.
Haury, professeur au lycée de Guéret. — 1883.
Haussoullier, maître de conférences à l'École des Hautes-Études, 89, rue de Rennes. — 1881.
* Hauvette (Amédée), maître de conférences à la Faculté des lettres, 21, rue Jacob. — 1883.
* Havet (Louis), professeur au Collège de France, chargé de cours à la Faculté des lettres, 16, place Vendôme. — 1869.
* Havet (Julien), archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 6, rue de Sèze. — 1870.
Henneguy (Félix), 54, rue Denfert-Rochereau. — 1873.
Henry (Victor), professeur à la Faculté des lettres 105, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1884.
* Hériot (l'abbé L.), à Ecouché (Orne). — 1889.
Héron de Villefosse, conservateur-adjoint des antiquités grecques et romaines au musée du Louvre, 80, rue de Grenelle. — 1872.
* Heuzey (Léon), membre de l'Institut, conservateur au musée du Louvre, 76, boulevard Exelmans, et 5, avenue Montaigne. — 1867.
Hignard, professeur honoraire de l'enseignement supérieur, 15, rue de l'Hôpital, à Cannes. — 1867.
Hittorff (Charles), 54, avenue de Villeneuve-l'Étang, à Versailles. — 1867.
Hodji (S.), secrétaire de l'ambassade ottomane, à Rome. — 1876.
Holleaux, professeur à la Faculté des lettres de Lyon. — 1889.

HOMOLLE, professeur suppléant au Collège de France, 177, boulevard Saint-Germain. — 1876.
* HOUSSAYE (Henry), 47, avenue Friedland. — 1868.
HUBAULT (G.), professeur au lycée Louis-le-Grand, 13, rue Bonaparte. — 1867.
HUILLIER (Paul), notaire, 83, boulevard Haussmann. — 1874.
HUIT (Ch.), docteur ès lettres, professeur honoraire à l'Institut catholique de Paris, 74, rue Bonaparte. — 1878.
HUMBERT, professeur au collège Rollin, 3, rue Cretet. — 1875.

IATROU (Sarante), médecin oculiste, au Caire.
ICONOMOPOULOS (Denis), médecin-chirurgien, au Caire. — 1874.
ILIASCO (Constantin), à Constantinople. — 1869.
IMHOOF BLUMER (Dr), à Winterthur (Suisse). — 1889. (Deux cotisations.)
INGLESSI, ingénieur, ancien élève de l'École des ponts et chaussées à Athènes. — 1887.
* INGLESSIS (Alexandre), à Odessa. — 1880.
INGLESSIS (Panaghis), négociant, à Constantinople. — 1868.
INGLESSIS (Pan.), docteur-médecin, 58, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1888.
ISERENTANT, professeur de rhétorique au collège de Malines (Belgique). — 1880.
JANNOPOULOS (Agésilas), rédacteur en chef de l'*Ephémeris*, à Athènes — 1888.
JARDIN, avocat, 17, rue Saint-Marc. — 1871.
* JASONIDIS, à Limassol (île de Chypre). — 1870.
JEUCH (Jules), 3, rue d'Uzès. — 1876.
* JOANNIDIS, (Emmanuel), scholarque, à Amorgos (Grèce). — 1869.
* JOLLY D'AUSSY (Denis-Marie), au château de Crazannes, par Port-d'Envaux (Charente-Inférieure). — 1879.
* JORDAN (Camille), membre de l'Institut, 48, rue de Varennes. — 1874.
* JORET (Ch.), correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres d'Aix. — 1879.

KANN (Mme Edouard), 33, rue de Monceau. — 1888.
KEBEDGY (Stavro-M.), négociant, à Constantinople. — 1868.
KEHAYA (Mlle Calliope), directrice de l'École normale Zappeion, à Constantinople. — 1876.
* KONTOSTAVLOS (Alexandre), député, à Athènes. — 1876.
KORTZ (Édouard), proviseur du lycée Janson de Sailly. — 1885.
KREBS (Adrien), professeur à l'École alsacienne, 23, rue Denfert-Rochereau. — 1878.
* KRIVTSCHOFF (Mme), à Moscou. — 1874.

LABBÉ (Édouard), professeur honoraire au lycée Saint-Louis, 123, boulevard Montparnasse. — 1876.
LA COULONCHE (de), maître de conférences à l'École normale supérieure, 53, quai des Grands-Augustins. — 1874.
LAFFON (Gustave), consul de France, à Valparaiso. — 1880.
LAMARE (Clovis), ancien administrateur de l'institution Sainte-Barbe, 80, boulevard St-Germain. — 1870.

Lambros (Spyridion), professeur à l'Université, d'Athènes. — 1873.
Lambros (Michel), secrétaire du Syllogue *Parnassos*, à Athènes. — 1873.
Lamouroux (Georges-Victor), 9, boulevard Saint-Denis.— 1880.
* Lamy (Ernest), 113, boulevard Haussmann. — 1883.
* Landelle (Charles), 17, quai Voltaire, — 1868.
* Laperche (Alexis), 54, rue Bonaparte. — 1872.
Laprade (Paul de), licencié ès lettres et en droit, 10, rue de Castries, à Lyon. — 1884.
Larroumet, docteur ès lettres, directeur des Beaux-Arts. — 1884.
* Lattry (Georges), président du musée et de la bibliothèque de l'École évangélique de Smyrne. -- 1882.
* Lattry (Al.), à Odessa. — 1873.
Lebègue (Albert), professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, 12, place Sainte-Scarbe. — 1876.
Lebègue (Henri), licencié ès lettres, 35 bis, rue Denfert-Rochereau. — 1888.
Le Blant (E.), membre de l'Institut, ancien directeur de l'École française de Rome, 7, rue Leroux (avenue du Bois de Boulogne). — 1867.
Le Bret (Paul), 148, boulevard Haussmann. — 1867.
* Lecomte (Ch.), négociant, 41, rue du Sentier. — 1875.
* Legantinis (J.-E.), négociant, à Odessa. — 1873.
Legentil (V.), professeur en retraite, 15, rue de l'Eglise Saint-Julien, à Caen. — 1868.
Legouez, ancien professeur au lycée Condorcet, 17, boulevard de Versailles, à Saint Cloud. — 1867.
* Legrand (Émile), professeur à l'École des langues orientales vivantes, 25, rue de Humbolt. — 1870.
Lelioux (Armand), sténographe reviseur au Sénat, 6, rue Donizetti.—1879.
Lemaître (Raoul), procureur de la République, à Argentan. — 1874.
Lemoinne (John), de l'Académie française, 43, rue Blanche. — 1870.
Lenient, professeur à la Faculté des lettres, 14, rue du Cardinal Lemoine. — 1867.
Léotard (Eug.), docteur ès lettres, doyen de la Faculté libre des lettres, 3, cours Morand, à Lyon. — 1868.
Lequarré (Nicolas), professeur à l'Athénée royal de Liège (Belgique), rue André-Dumont. — 1872.
* Lereboullet (Dr Léon), 44, rue de Lille. — 1872.
Leriche (J.), professeur agrégé de l'Université de France pour la langue anglaise, 19, Tavistock Road, Westbourne Park, à Londres. — 1877.
Leroux (Ernest), éditeur, 28, rue Bonaparte. — 1887.
Leroy (Alph.), professeur à l'Université, 34, rue Fusch, à Liège. — 1868.
Leroy-Beaulieu (Anatole), 69, rue Pigalle. — 1870.
Le Sourd (docteur E.), directeur de la *Gazette des hôpitaux*, 4, rue de l'Odéon. — 1883.
* Lesseps (Ferdinand de), membre de l'Académie française, président de la Compagnie universelle du canal de Suez, 9, rue Charras. — 1884.
* Leudet (Mme Vve), 49, boulevard Cauchoise, à Rouen. — 1887.
Lévêque (Charles), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à Bellevue, près Paris. — 1867.
* Leviez (Ernest), directeur de la Compagnie d'assurance contre l'incendie

l'*Urbaine*, 27, rue du Mont-Thabor. — 1886.
Lévy (Georges-Raphaël), 80, boulevard de Courcelles. — 1888.
Liard, directeur de l'Enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique. — 1884.
Limpritis, avocat, à Alexandrie. — 1877.
Loué (l'abbé), curé de Morsan, par Brionne (Eure). — 1879.
* Ludlow (Thomas-W.), Cottage Lawn Yonkers, New-York City et à Paris, chez M. Terquem, libraire, 31, boulevard Haussmann. — 1881.

* Macmillan (Georges-A.), éditeur, Bedfort Street, Covent-Garden, W. C., à Londres. — 1878.
* Maggiar (Octave). négociant, 28, rue Saint-Lazare. — 1868.
Magnabal, inspecteur général de l'instruction publique en retraite, 22, rue de Saint Cloud, à Clamart. — 1867.
Maigret (Théodore), 8, rue Volney. — 1867.
* Maisonneuve (Jean), libraire-éditeur, 25, quai Voltaire. — 1875.
Maliaca (Abraham), professeur, à Constantinople. — 1868.
Maliadis (Démétrius), docteur en droit, avocat, à Constantinople. — 1868.
* Mallortie (H. de), principal du collège, à Arras. — 1870.
Manolopoulos (Ém.), chancelier du consulat général de Grèce, 82, boulevard Saint-Marcel. — 1887.
Manolopoulos, à Alexandrie. — 1886.
* Manoussis (Constantin), à Athènes. — 1869.
* Manoussis (Démétrios), à Paris, 4, rue Christophe-Colomb. — 1869.
Manuel (Eug.), inspecteur général de l'Instruction publique, 6, rue Raynouard. — 1871.
* Manzavinos (R.), à Odessa. — 1873.
Manzavino (Nicos), docteur en droit, à Athènes. — 1889.
* Marango (Mgr), archevêque latin d'Athènes. — 1885.
Maratos (le dr), au Caire. — 1873.
Marcheix, sous-bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts. — 1885.
Marinos (Miltiade), à Athènes. — 1873.
Martel, sénateur, 180, boulevard Haussmann. — 1879.
Martha (Constant), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 55, rue du Cherche-Midi. — 1873.
Martha (Jules), maître de conférences à la Faculté des lettres, 62, rue Saint-Placide. — 1881.
Martin (Abel-Tommy), Dr en droit, avocat à la Cour d'appel, 3, rue Frédéric-Bastiat. — 1871.
Martin (Albert), professeur à la Faculté des lettres de Nancy.— 1887.
* Maspero (G.), membre de l'Institut, 24, avenue de l'Observatoire. — 1877.
Masqueray (P.), à Berlin, 75, II, Dorotheenstrasse. — 1888.
Maucomble (Émile), avoué près le tribunal civil de la Seine, 28, rue Joubert — 1876.
Maulde (de), directeur de la Société d'histoire diplomatique, 10, boulevard d'Enfer. — 1887.
Maury (Alfred), membre de l'Institut, directeur général honoraire des Archives nationales, rue de Condé, 12. — 1867.
* Mavro (Spiridion), à Taganrog. — 1873.

* Mavrocordato (le colonel Alexandre-Constantin). — 1873.
* Mavrocordato (le prince Nicolas), ancien ministre de Grèce à Paris, à Saint-Petersbourg. — 1868.
Mavrogordato (Dimitrios-A.), négociant, à Liverpool. — 1867.
* Mavrogordato (M.), à Odessa. 1873.
Mavromichalis (Kyriacoulis Petrou) ancien député, 1, rue Coumbari, à Athènes. — 1888.
Mayrargues (Alfred), ancien professeur, trésorier de l'Alliance française, 103, boulevard Malesherbes. — 1868.
* Maximos (P.), à Odessa. — 1879.
Melas (Constantin), 67, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1867.
Mencke (Max), libraire de l'Université, à Erlangen. — 1885.
Mengin (Paul), à Colmar, 37, rue des Clefs. — 1888.
Mengola (D.), avocat, à Alexandrie. -- 1887.
Merlet (Gustave), professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, 64, boulevard Saint-Germain. — 1869.
Metaxas (St.), docteur-médecin, 22, rue Mazagran, à Marseille. — 1867.
Metaxas (Gerasimos), docteur-médecin, 22, rue Mazagran, à Marseille. — 1887.
Meunier du Houssoy, 22, rue de Prony. — 1870.
* Meyer (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes. — 1884.
Mézières, de l'Académie française, professeur à la Faculté des lettres, 57, boulevard Saint-Michel. — 1867.
Micheli (Horace), étudiant, à Landeci, près Genève. — 1888.
Miliarakis, homme de lettres, à Athènes. — 1875.
* Misto (H.-P.) négociant, à Smyrne. — 1880.
* Monceaux (Paul), professeur de rhétorique au lycée Buffon, 96, rue de Rennes. — 1885.
* Monginot, à Launois sur Vence (Ardennes). — 1867.
Monod (Gabriel), directeur de la *Revue historique*, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, 18 *bis*, rue du Parc de Clagny, à Versailles.
Moraïtis (Spyridion), à Athènes. — 1887.
Moreau-Chaslon (Georges), 6, place de Valois. — 1869,
Moschopoulos (Théodore), secrétaire du consulat de Roumanie, à Constantinople. — 1886.
Mossot, professeur au lycée Condorcet, 20, rue de Verneuil. — 1878.
* Mourier (Ad.), vice-recteur honoraire de l'Académie de Paris, 220, rue de Rivoli. — 1867.
Mouy (comte de), ancien ambassadeur de France à Rome, 26, rue Nicolo. — 1884.
Müntz (Eugène). conservateur de la Bibliothèque de l'École nationale des Beaux-Arts, 14, rue de Condé. — 1887.
Myriantheus (dr Hiéronymos), archimandrite, à Londres. — 1879.

* Negroponte (Dimitrios), à Taganrog (Russie). — 1869.
* Nicolaïdès (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, à Athènes. — 1868.
Nicolaïdy (le commandant B.), 6, avenue Percier. — 1878.
* Nicolopulo (Jean-G.), 66, rue de Monceau. — 1884.
* Nicolopulo (Nicolas-G.), 66, rue de Monceau. — 1884.

NICOT (Augustin), pharmacien, 37, rue des Nonnains-d'Hyères. — 1876.
* NOLHAC (Pierre de), maître de conférences à l'École des hautes études, au Palais de Versailles. — 1888.
NORMAND (Ch.), architecte, 98, rue de Miroménil. — 1889.

ODDI (F.-F.), professeur de langues, au Caire. — 1880.
OLLÉ-LAPRUNE, maître de conférences à l'École normale supérieure, 6, place Saint-Sulpice. — 1869.
OMONT (H.), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 30, rue Raynouard. — 1884.
ORMELINGEN (Ernest van), avocat à la cour d'appel de Liège, 60, rue d'Aners cœur. — 1887.
ORPHANIDÈS (Démétrius), professeur à l'Université d'Athènes. — 1868.
OULIANOFF (L.-L.), juge de paix à Nicolaieff. — 1888.
OURSEL (Paul), 36, rue de l'Arcade. — 1867.

* PAISANT (Alfred), juge au tribunal de la Seine. — 1871.
PANAS (le dr F.), professeur de clinique ophthalmologique à la Faculté de médecine, 17, rue du général Foy. — 1875.
PANTAZIDÈS (J.), professeur à l'Université d'Athènes. — 1889.
PAPADAKI (Théophraste), directeur de la Banque de Constantinople, 4, avenue Van Dyck, Paris. — 1884.
PAPADOPOULOS KERAMEUS. — 1888.
PAPAMARCOS (Charissios), directeur de l'Ecole normale à Athènes. — 1882.
PAPANASTASSIOU (Panaghiotis), directeur du Gymnase, au Pirée. — 1889.
PAPAVASSILIOU (G.), professeur à Athènes. — 1889.
PAPPIS (Timoléon), à Constantinople. — 1883.
PARIS (Gaston), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 110, rue du Bac. — 1868.
PARISSIS (Dr N.), agrégé de l'Universite d'Athènes, au Caire. — 1889.
* PARMENTIER (le général Théodore), 5, rue du Cirque. — 1872.
PASPATIS (Alexandre), docteur-médecin, à Athènes. — 1868.
* PASPATIS (Georges), maison Ralli frères, à Liverpool. — 1888.
PASSERAT (Louis), professeur agrégé en retraite, 66, rue Claude-Bernard. — 1874.
PASSY (Louis), député, 45, rue de Clichy. — 1867.
PATÉ (Lucien), attaché à la Direction des beaux-arts, 31, rue de Sèvres. — 1877.
PEDONE-LAURIEL, libraire-éditeur, 13, rue Soufflot. — 1868.
* PÉLICIER (P.), archiviste de la Marne, à Châlons. — 1867.
PEPIN-LEHALLEUR (Adrien), 14, rue de Castiglione. — 1880.
PERRARD (Emile), professeur au collège Stanislas, 29, rue Saint-Placide. — 1887.
PERROT (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure. — 1867.
PERSON (Émile), professeur au lycée Condorcet, 23, rue de Contantinople. — 1877.
* PERSOPOULO (N.), à Odessa. — 1873.
* PESSON, ingénieur en chef des ponts et chaussées, député, 25, boulevard Malesherbes. — 1878.

Pessonneaux (Raoul), professeur au lycée Henri IV, 80, rue Bonaparte. — 1888.
Petit (Arsène), 49, avenue de l'Observatoire. — 1880.
Petit de Julleville, professeur adjoint à la Faculté des lettres, 49, rue du Ranelagh. — 1868.
Peyre (Roger), professeur d'histoire au collège Stanislas, 42, rue Jacob. — 1879.
* Phardys (Nicolas B.), ancien directeur de l'École hellénique de Cargèse. à Samothrace par Dedeagatch, chez MM. Hampouri frères. — 1884.
Pharmacopoulos, (P.) journaliste, à Nauplie (Grèce). — 1887.
Picard (Alph.), libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte. — 1879.
* Pispas (B.), à Odessa. — 1879.
Poffandis, 199, boulevard Saint-Germain. — 1879.
Poitrineau, inspecteur d'Académie, à Vannes. — 1869.
Polycarpos (Hierodiaconos), archimandrite, à Constantinople. — 1873.
Pommeraye (E. de la), avocat, à Alexandrie. — 1887.
Porphyrios, diacre du Mont Sinaï, au Caire. — 1888.
Potron, 14, rue de l'Arcade. — 1867.
Pottier (René-Jean), professeur suppléant au lycée Condorcet, 13, rue Jouffroy. — 1870.
* Pottier (Edmond), professeur à l'École du Louvre, 4, rue Beethoven, à Passy. — 1884.
Prarond (Ernest), 42, rue de Lillers, à Abbeville. — 1871.
Proveleghios (Aristomène), à Athènes. — 1889.
Psaras, professeur de grec, 17, Alexandra street, Westbourne Park, à Londres. — 1871.
* Psicha (Étienne), à Athènes. — 1884.
Psichari (Jean), agrégé de l'Université, maître de conférences à l'École des Hautes-Études, 26, rue Gay-Lussac. — 1879.

* Ragon (l'abbé), professeur à l'école des Carmes, 77, rue de Vaugirard. — 1888.
Ralli (Théodore-A.), à Alexandrie. — 1879.
Ralli (Théodore), 12, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.
Ralli, Schilizzi et Argenti, négociants, 12, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.
Rally (Nicolas), 8, rue de Lisbonne. — 1884.
* Rambaud (Alfred), professeur à la Faculté des lettres, 76, rue d'Assas. — 1870.
Rangabé (Rizo Al.), ancien ministre plénipotentiaire, correspondant de l'Institut de France, à Athènes. — 1868.
Raphanel (l'abbé), directeur de l'école de Bossuet, 51, rue Madame. — 1888.
Reinach (Joseph), directeur de la *République française*, député, 6, avenue Van-Dyck, — 1888,
* Reinach (Salomon), attaché au musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye, à Paris, 31, rue de Berlin. — 1878.
Reinach (Théodore), 26, rue Murillo. — 1884.
Renan (Ernest), membre de l'Institut, administrateur du Collège de France. — 1867.

* Renieri (Marc), gouverneur de la Banque nationale de Grèce, à Athènes. — 1867.
Revillout, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier. — 1869.
Richard (Louis), attaché à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 50, rue des Belles-Feuilles. — 1888.
* Richard-Kœnig, négociant. — 1869.
Rieder, directeur de l'École alsacienne, 109, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1878.
Rinn (Charles), professeur au collège Rollin, 59, rue Rodier. — 1876.
Ristelhuber, ancien bibliothécaire, 7, rue de la Douane, à Strasbourg. — 1889.
Roberti (A.), professeur d'anglais au collège de Pertuis (Vaucluse). — 1873.
Robiou (Félix), correspondant de l'Institut, ancien professeur à la Faculté des lettres, à Rennes. — 1872.
* Rochemonteix (marquis de), 11, rue des Beaux-Arts. — 1888.
Rocheterie (Maxime de la), à Orléans. — 1879.
Rodillon (l'abbé), ancien supérieur du séminaire de Crest, à Lyon, 16, rue de Tramassac. — 1885.
* Rodocanachi (Théodore), 20, rue des Pyramides. — 1884.
* Rodocanachi (P.-Th.), à Odessa. — 1873.
Rodocanachi (Th.-E.), négociant, 14, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.
* Rodocanachi (Michel-E.), négociant, 10, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.
* Rodocanachi (P.), 42, avenue Gabriel — 1867.
Roersch, professeur à l'Université, à Liège. — 1873.
* Romanos (Jean), proviseur du gymnase de Corfou (Grèce). — 1873.
Rothschild (baron Alphonse de), 21, rue Laffitte. — 1867.
* Rothschild (le baron Edmond de), 21, rue Laffitte. — 1884.
Rouff (l'abbé), 19, rue N.-D. des Champs — 1887.
Roukis (A.), directeur de l'*Ephémeris*, à Athènes. — 1889.
Roux (Ferdinand), avocat, à Issoire (Puy-de-Dôme). — 1887.
Ruelle (Ch.-Émile), conservateur adjoint à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 44, rue du Cherche-Midi. — 1869.

Saglio (Edmond), membre de l'Institut, conservateur au musée du Louvre, 24, rue de Condé. — 1868.
Sakelaridis (Dimitri), à Alexandrie. — 1888.
Sakellaropoulos (J.-C.) à Athènes. — 1888.
Salomon, professeur au lycée Louis le-Grand, 6, boulevard Saint-Michel. — 1867.
Salone (Emile), professeur au lycée d'Orléans. — 1888.
Saltelis (Th.), professeur, à Constantinople. — 1886.
Sanson (Ernest), architecte, 48, rue d'Anjou. — 1888.
* Sarakiotis (Basile), docteur-médecin. à Constantinople. — 1872.
* Saraphis (Aristide), négociant à Mételin (Turquie). — 1868.
Sarcey (Francisque), 59, rue de Douai. — 1868.
* Sathas (Constantin), campo San Stae, à Venise. — 1874.
* Sayce, professeur à l'Université d'Oxford, Queen's College. — 1879.

* Scaramanga (Doucas), à Taganrog (Russie). — 1870.
* Scaramanga (Jean-A.), à Taganrog (Russie). — 1870.
* Scaramanga (Pierre-J.), attaché à la légation hellénique à Paris, 6, rue Le Chatelier (place Pereire). — 1872.
* Scaramanga (Jean-E.), 2, allées des Capucines, à Marseille.— 1876.
* Schliemann (Henri), à Athènes. — 1868.
Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, 150, rue du faubourg St-Honoré. — 1888.
Scocos (Constantin), homme de lettres, à Athènes. — 1889.
Sellet (Eug.), professeur au lycée de Vanves, 30, boulevard du Lycée. — 1876.
Senart (Émile), membre de l'Institut, 16, rue Bayard. — 1867.
Serbos (N.-A), négociant à Nicolaieff. — 1888.
Sestier (J.-M.), avocat à la Cour d'appel, 24, rue Nicole. -- 1881.
* Sinadino (Nicolas). — 1884.
** Sinadino (Michel), 20, rue des Pyramides. — 1880.
* Sinano (Victor). — 1884.
Siphnaios (Jean), négociant, à Constantinople. — 1868.
Skliros (Georges-Eustathe), 289-291, Regent Street. W. à Londres. — 1876.
Sorel (Albert), secrétaire de la présidence du Sénat. — 1871.
* Souchu-Servinière, docteur-médecin, à Laval. — 1876.
Soulidis (N.), à Constantinople. — 1889.
* Soutzo (prince Grégoire-C.), ancien sénateur de Roumanie, 29, rue Calzea, à Bucharest. — 1888.
* Soutzo (prince Constantin-D.), officier du Sauveur de Grèce, à Slobosia-Corateni, district de Phimnic (Roumanie). — 1888.
* Souvadzoglou (Basile), négociant, à Constantinople. — 1878.
Spiliotakis, ancien ministre des affaires étrangères, à Athènes. — 1889.
Stamoulis (Anastase), négociant, à Silyvrie (Turquie). — 1874.
Stephanos (Dr Clon), à Athènes. — 1879.
Stickney (Austin), 1, place d'Iéna. — 1889.
* Sully-Prudhomme, membre de l'Académie française, 82, rue du Faubourg-Saint-Honoré. — 1883.
* Syllogue littéraire l'*Hermès*, à Manchester. — 1874.
* Syngros (A.), à Athènes. — 1877.

Talamon (Henri), 64, rue de Richelieu. — 1883.
Talbot (Eugène), professeur au lycée Condorcet, 11, rue de Lille. — 1867.
Tamvacos (N.-D.), à Constantinople. — 1874.
Tamy, ancien professeur, 35, rue de Grenelle. — 1877.
* Tannery (Paul), directeur des tabacs, à Bordeaux — 1885.
Tardieu (Amédée), bibliothécaire en chef de l'Institut.— 1872.
* Tarlas (Th.), à Taganrog (Russie). — 1873.
Tascher de la Pagerie (Robert duc de). — 1886.
* Telfy (J.-B.), professeur de littérature classique à l'Université de Pesth. — 1869.
Ternaux-Compans, conseiller d'ambassade, 3, rue Paul Baudry, à Paris. — 1878.

Terrier, professeur au collège Rollin, maître de conférences à l'École normale primaire, de Sèvres, 10, rue d'Aumale. — 1878.
Tertu (comte de), à Tertu, par Trun (Orne). — 1867.
Théologos, chef de la maison P. Théologos, de Manchester, à Athènes. — 1872.
* Tilière (marquis de), 14, rue de Marignan. — 1873.
* Tougard (l'abbé Alb.), docteur ès lettres, professeur au petit séminaire de Rouen.— 1867.
* Tournier, maître de conférences à l'École normale supérieure, 16, rue de Tournon. — 1867.
* Tourtoulon (baron de), château de Valergues, par Lansargues (Hérault). — 1869.
Tranchau, inspecteur d'Académie honoraire, à Orléans, 28, rue Sainte-Catherine. — 1868.
* Travers (Albert), directeur des Postes et Télégraphes de la Haute-Loire, au Puy. — 1885.
Trélat (Émile), directeur de l'École spéciale d'architecture, 17, rue Denfert-Rochereau. — 1877.
Tresse, 184, rue de Rivoli. — 1868.
Tréverret (Armand de), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, 27, rue Emile Fourcand. — 1869.
* Tsacalotos (E.-D.), à Athènes. — 1873.
Tsivanopoulos (Isocrate), au Caire. — 1889.

* Université d'Athènes. — 1868.

Valavanis (Joachim), à Athènes. — 1889.
Valettas (J.-N.), professeur, 16, Durham Terrace, Westbourne Parck. W, à Londres. — 1867.
* Valieri (Octave), 2, Kensington Park Gardens, à Londres. — 1879.
* Valieri (Jérôme), négociant, 65, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1868.
Vaney (Emmanuel), conseiller à la Cour, 14, rue Duphot. — 1872.
Vaphiadis (Apostolos), docteur-médecin, à Constantinople. — 1868.
Vaphiadis (Georges), journaliste, à Constantinople, librairie Depasta.— 1868
Vast (Henri), professeur au lycée Condorcet, 9, rue de Greffulhe. — 1875.
Velianitis (Théodore), journaliste, à Athènes. — 1889.
Venetocles (Dém.), directeur du lycée grec, à Alexandrie. — 1879.
Venieris (Anastase), directeur de l'Institut hellénique de Galatz (Roumanie). — 1885.
Vérin, professeur de philosophie à l'École de Pont-Levoy (Loir-et-Cher). — 1869.
Verna (baron de), au château de Haute-Pierre, par Crémieu (Isère).— 1869.
Véron-Duverger, professeur à la Faculté de droit, 2 *bis*, rue Soufflot. — 1872.
Verpeaux (l'abbé M.), curé de Blancey (Côte-d'Or). — 1887.
Vidal de Lablache, maître de conférences à l'École Normale Supérieure. — 1870.
* Vlasto (Antoine), 28, rue de Naples, à Paris. — 1884.
* Vlasto (Étienne-A.), 12, allées des Capucines, à Marseille. — 1875.
* Vlasto (Ernest), ingénieur, 69, boulevard Haussmann. — 1884.

Vlasto (Michel-A.), rentier, à Alexandrie. — 1884.
* Vlasto (Théodore), chez MM. Ralli frères, à Liverpool. —
Vogüé (Melchior de), membre de l'Institut, ancien ambassadeur,2, rue Fabert. — 1875.
Voltera (Gerasimos), négociant, au Caire. — 1876.
* Voulismas (Eust.), archevêque de Corfou. — 1873.
Vouros (J.-D,), rentier à Athènes. — 1872.
Voutyras (Stavros-Jean), journaliste, à Constantinople. — 1868.
Vryzakis (Constantin), docteur en droit, à Athènes. — 1889.
* Vucina (Emmanuel-G.), 1, rue Xantippe, à Athènes. — 1873.
* Vucina (A.-G.), à Odessa. — 1873.
* Vucina (Jean-G.), à Odessa. — 1873.

* Waddington (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur, 11 *bis*, rue Dumont d'Urville — 1867.
Wappington (Ch.), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres, 50, rue de la Tour-d'Auvergne. — 1873.
Wagener (A.), membre de la chambre des représentants, à Gand. — 1873.
Wallon (Henri), sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au palais de l'Institut. — 1869.
Watel, professeur au lycée Condorcet, 105, rue Miroménil.— 1871.
Weil (Henri), membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale supérieure, 64, rue Madame. — 1867.
* Wescher (Carle), professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, 27, rue Notre-Dame des Champs. — 1867.
Witt (Pierre de), 83, boulevard Haussmann. — 1882.
Worms (Justin), banquier, 10, rue du Conservatoire. — 1876.

* Xanthopoulos (Démétrius), à Odessa. — 1879.
* Xydias (S.), à Céphalonie (Grèce). — 1873.
* Xydias (Nicolas), artiste peintre, 19, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois. — 1884.

Zafiropulo (Étienne), 11, cours du Chapitre, à Marseille. — 1877.
Zaja (Louis), avocat, à Alexandrie. — 1880.
Zalocosta (Eugène), premier secrétaire de la légation de Grèce, à Rome. — 1887.
Zalocostas (Pierre-N.), à Rome. — 1886.
* Zappas (Constantin), à Brosteni-noi-Urziceni. (Roumanie). — 1887.
Zappas (Christos), à Bucharest. — 1888.
Zarifi (Périclès), banquier, 20, allées des Capucines, à Marseille.— 1867.
* Zographos (Christakis Effendi), banquier, fondateur du prix Zographos, 21, avenue de l'Opéra. — 1868.
* Zographos (Xénophon), docteur-médecin, 18, rue Nouvelle, à Constantinople. — 1868.
Zographos (Solon), 21, avenue de l'Opéra. — 1876.
Zygomalas (A.), ancien ministre de l'instruction publique en Grèce, à Athènes. — 1887.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Athènes.

École française d'Athènes
Société archéologique.
Syllogue des amis de l'instruction, le *Parnasse*.
— pour la propagation des études grecques.
— d'enseignement (διδασκαλικός).

Auxerre.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Baltimore (États-Unis).

John Hopkin's University.

Besançon.

Société d'émulation du Doubs,

Boston.

Archæological Institute of America.

Constantine.

Société archéologique du département de Constantine.

Constantinople.

Syllogue littéraire hellénique.

Le Havre.

Société havraise d'études diverses.

Londres.

Société pour le progrès des études helléniques.

Marseille.

Comité *Coray*.

Montpellier.

Académie des sciences et lettres de Montpellier

Paris.

Société bibliographique universelle.

Smyrne.

Musée et bibliothèque de l'École évangélique.

PÉRIODIQUES

échangés avec les publications de l'Association pendant l'année 1888-89.

Paris.

Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique.
Revue critique d'histoire et de littérature.
Bulletin critique.
Le Canal de Corinthe.
L'Orient, revue franco-grecque.

Athènes.

Bulletin de correspondance hellénique publié par l'Ecole française d'Athènes.
Πρακτικά... Actes de la Société archéologique d'Athènes.
Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, recueil publié par la même Société.
Παρνασσός, recueil publié par le Syllogue « le Parnasse ».
Ἀνάπλασις, recueil, p. p. la Société du même nom.
Ἑστία.
Ἐφημερίς.
Ἑβδομάς.
Γαληνός.
Φοῖβος.
Ἐφημερίς, etc., Journal de la Société hygiénique.
Ὥρα.
Παλιγγενεσία.
Διάπλασις τῶν παίδων.
Mittheilungen des deutschen arch. Instituts in Athen.

Auxerre.

Mémoires de la Société des études historiques et naturelles.

Baltimore.

John Hopkins University. American Journal of philology.

Besançon.

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.

Boston.

American journal of Archæology.

Bucharest.

Οἱ Σύλλογοι.
Ἴστρος

Constantine.

Recueil de la Société archéologique de Constantine.

Constantinople.

Recueil du Syllogue littéraire hellénique.
Ἡμερολόγιον τῆς Ἀνατολῆς, par A. Paleologos.
Νεολόγος.
Κωνσταντινούπολις.
Ἐκκλησιαστικὴ ἀλήθεια p. p. Manuel Gédéon.

Le Hâvre.

Recueil de la Société havraise d'études diverses.

Londres.

Journal of hellenic studies.

Montpellier.

Mémoires de la section des lettres de l'Académie des sciences et lettres.

Osceola (Missouri, E. U. d'Amérique).

Bibliotheca platonica p. p. Thomas Johnson.

Smyrne.

Publications du Musée et de l'École évangélique.

Trieste.

Νέα ἡμέρα.

PRIX DÉCERNÉS

DANS LES CONCOURS DE L'ASSOCIATION

(1868-1889)

1868. Prix de 500 fr. M. TOURNIER, Édition de Sophocle.

— Mention honorable. M. BOISSÉE, 9e vol. de l'édition, avec traduction française, de Dion Cassius.

1869. Prix de l'Association. M. H. WEIL, édition de sept tragédies d'Euripide.

— Prix Zographos. M. A. BAILLY, *Manuel des racines grecques et latines.*

— Mention très honorable. M. BERNARDAKIS, Ἑλληνικὴ γραμματική.

1870. Prix de l'Association. M. Alexis PIERRON, Édition de l'Iliade.

— Prix Zographos. M. PAPARRIGOPOULOS, *Histoire nationale de la Grèce.*

1871. Prix de l'Association. M. Ch.-Émile RUELLE, Traduction des *Éléments harmoniques* d'Aristoxène.

— Prix Zographos. Partagé entre M. SATHAS (Ἀνέκδοτα ἑλληνικά, Χρονικὸν ἀνέκδοτον Γαλαξειδίου, Τουρκοκρατουμένη Ἑλλάς, Νεοελληνικὴ φιλολογία, Νεοελληνικῆς φιλολογίας παράρτημα) et M. VALETTAS (Δονάλδσωνος ἱστορία τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς φιλολογίας ἐξελληνισθεῖσα μετὰ πολλῶν προσθηκῶν καὶ διορθώσεων).

1872. Prix de l'Association. (N'a pas été décerné.)

— Prix Zographos. (N'a pas été décerné.)

— Médaille de 500 fr. M. POLITIS, Μελέτη ἐπὶ τοῦ βίου τῶν νεωτέρων Ἑλλήνων.

1873. Prix de l'Association. M. Amédée TARDIEU, Traduction de la Géographie de Strabon, tomes I et II.

— Médaille de 500 fr. M. A. BOUCHERIE, Ἑρμηνεύματα et Καθημερινὴ ὁμιλία, *textes inédits attribués à Jules Pollux.*

— Médaille de 500 fr. M. A. de ROCHAS D'AIGLUN, *Poliorcétique des Grecs*; *Philon de Byzance.*

— Prix Zographos. M. COUMANOUDIS (É.-A.), Ἀττικῆς ἐπιγραφαὶ ἐπιτύμβιοι.

— Médaille de 500 fr. M. C. SATHAS, *Bibliotheca græca medii ævi.*

1874. Prix de l'Association. M. C. WESCHER, *Dionysii Byzantii de navigatione Bospori quæ supersunt, græce et latine.*

— Prix Zographos. M. Émile LEGRAND, *Recueil de chansons populaires grecques publiées et traduites en français pour la première fois.*

— Mention très honorable. M. E. FILLEUL, *Histoire du siècle de Périclès.*

— Mention très honorable. M. Alfred CROISET, *Xénophon, son caractère et son talent.*

1875. Prix de l'Association. Partagé entre M. C. SATHAS *(Mich. Pselli Historia byzantina et alia opuscula)* et M. PETIT DE JULLEVILLE, *Histoire de la Grèce sous la domination romaine.*

1875. Prix Zographos. Partagé entre M. Miliarakis (Κυκλαδικά) et M. Margaritis Dimitza (Ouvrages relatifs à l'histoire de la Macédoine).

1876. Prix de l'Association. Partagé entre M. Lallier (Thèses pour le doctorat ès lettres : 1° *De Critiæ tyranni vita ac scriptis ;* 2° *Condition de la femme dans la famille athénienne au* V^e^ *et au* IV^e^ *siècle avant l'ère chrétienne*) et M. Phil. Bryennios (Nouvelle édition complétée des lettres de Clément de Rome).

— Prix Zographos. MM. Coumanoudis et Castorchis, directeurs de l' Ἀθήναιον.

1877. Prix de l'Association. (N'a pas été décerné.)

— Prix Zographos : MM. Bayet et Duchesne, *Mission au mont Athos.*

1878. Prix de l'Association. Partagé entre M. B. Aubé (Restitution du Discours Véritable de Celse traduit en français) et M. Victor Prou (Édition et traduction nouvelle de la Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie).

— Prix Zographos. Le *Bulletin de Correspondance hellénique.*

1879. Prix de l'Association. M. E. Saglio, directeur du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.*

— Prix Zographos. M. P. Decharme, *Mythologie de la Grèce antique.*

1880. Prix de l'Association. M. Ex. Caillemer, *Le droit de succession légitime à Athènes.*

— Prix Zographos. M. Henri Vast, *Études sur Bessarion.*

1881. Prix de l'Association. M. F. Aug. Gevaert, *Histoire de la musique dans l'antiquité.*

— Prix Zographos. M. A. Cartault, *La trière athénienne.*

1882. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max. Collignon (*Manuel d'archéologie grecque*) et M. V. Prou (*Les théâtres d'automates en Grèce*, au II^e^ siècle de notre ère).

— Prix Zographos. Partagé entre M. J. Martha (Thèse pour le doctorat ès-lettres sur les *Sacerdoces Athéniens*) et M. P. Girard (Thèse pour le doctorat ès-lettres sur l'*Asclépiéion d'Athènes*).

1883. Prix de l'Association. Partagé entre M. Maurice Croiset (*Essai sur la vie et les œuvres de Lucien*) et M. Couat (*La poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées*).

— Prix Zographos. Partagé entre M. Contos (Γλωσσικαὶ παρατηρήσεις ἀναφερόμεναι εἰς τὴν νέαν ἑλληνικὴν γλῶσσαν) et M. Émile Legrand (*Bibliothèque grecque vulgaire,* t. I, II, III).

1884. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max Bonnet (*Acta Thomæ, partim inedita*) et M. Victor Henry (Thèse pour le doctorat ès-lettres sur l'*Analogie en général et les formations analogiques de la langue grecque*).

— Prix Zographos. Partagé entre M. Auguste Choisy (*Études sur l'architecture grecque,* et M. Edmond Pottier (Thèse pour le doctorat ès-lettres sur les *Lécythes blancs attiques*).

1885. Prix de l'Association. M. Salomon Reinach, *Manuel de philologie classique.*

— Prix Zographos. M. Olivier Rayet, *Monuments de l'art antique.*

1886. Prix de l'Association. *Le Syllogue littéraire hellénique de Constantinople.* Recueil annuel.

— Prix Zographos. Partagé entre M. Am. Hauvette-Besnault (*De archonte rege ; — Les stratèges athéniens.* Thèses pour le doctorat ès-lettres) et M. Bouché-Leclercq (*Traduction des ouvrages d'Ernest Curtius, J.-G. Droysen et G.-F. Hertzberg sur l'histoire grecque*).

1887. Prix de l'Association. Partagé entre M. Albert Martin (Thèse pour le doc-

torat ès-lettres sur les *Caraliers athéniens)* et M. Paul MONCEAUX (Thèse *De Communi Asiæ provinciæ* et sur *les Proxénies grecques)*.

— Prix Zographos. Partagé entre M. PAPADOPOULOS KERAMEUS (Ouvrages divers sur l'antiquité grecque) et M. Paul TANNERY (Nombreux opuscules sur l'histoire de la science grecque).

1888. Prix de l'Association. M. HOMOLLE, Thèses pour le doctorat ès-lettres (*Les archives de l'intendance sacrée à Délos. — De antiquissimis Dianae simulacris deliacis*).

— Prix Zographos. Ἔπτα, revue hebdomadaire dirigée par M. Cazdonis.

— Mention très honorable. M. CUCUEL, *Essai sur la langue et le style de l'orateur Antiphon; Œuvres completes de l'orateur Antiphon*, traduction française.

— Mention très honorable. M. l'abbé ROUFF, *Grammaire grecque* de Koch, traduction française.

1889. Prix de l'Association. M. Henri OMONT, *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Ch. DIEHL (*Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*) et M. Spyridion LAMBROS (Κατάλογος τῶν ἐν ταῖς βιβλιοθήκαις τοῦ Ἁγίου Ὄρους ἑλληνικῶν κωδίκων).

DISCOURS

PRONONCÉ AUX OBSÈQUES DE

M. LE MARQUIS DE QUEUX DE SAINT-HILAIRE

PAR M. CROISET

Président de l'Association pour l'Encouragement des Etudes grecques en France

le 3 décembre 1889.

MESSIEURS,

Ce n'est ni le moment ni le lieu des longs discours. Devant ce cercueil qui va s'éloigner de nous (1), dans le trouble où nous jette la brusque soudaineté de nos émotions — inquiétudes poignantes, il y a quelques jours à peine; amers regrets aujourd'hui — ceux qui ont connu le marquis de Saint-Hilaire, ceux qui l'ont aimé, ont peine à démêler leurs impressions et à exprimer les raisons de leur douleur.

Nous dirons plus tard ce qu'il a fait. L'Association des Études grecques, en particulier, à laquelle il donnait une grande part de ses pensées et où il tenait une place éminente, rappellera ce qu'elle lui doit, son dévouement incessant, son activité toujours prête, cette sûreté de jugement qui donnait à ses avis tant de valeur; cette piété du souvenir qui faisait de lui l'historien attitré, pour ainsi dire, de nos morts les plus regrettés, les Egger, les d'Eichthal, les Miller; ce tact délicat qu'il portait, il y a quelques années, à la présidence de nos séances; cette bonne grâce, enfin, vive et alerte, dont s'animaient et s'éclairaient toutes les réunions où il prenait part. Il nous fera défaut

(1) M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire a été enterré à Hazebrouck dans une sépulture de famille.

plus qu'on ne saurait dire, et nos yeux se mouilleront plus d'une fois en trouvant vide la place familière où il manquait si rarement de venir s'asseoir.

Aujourd'hui, c'est l'ami que nous pleurons encore plus que le confrère, et nous ne voulons pas le laisser partir sans un adieu. Je n'ai vu personne qui ne l'aimât. Ceux qui ne faisaient que l'apercevoir, pour ainsi dire, dans un salon, dans une réunion savante, étaient tout de suite séduits et attirés par une variété d'idées, par un mouvement de conversation extraordinaires. A quoi ne s'intéressait-il pas? Les arts sous toutes leurs formes, le français du moyen âge, le grec ancien et moderne, les choses du jour et celles du passé, tout plaisait à cette intelligence ouverte et facile. En plusieurs matières, il était lui-même un érudit; dans les autres, c'était un amateur véritable, c'est-à-dire aimant les choses dont il s'occupait, curieux de s'instruire sans cesse, ne cherchant pas à s'en faire accroire et parlant de ce qu'il aimait avec chaleur, sans ombre de pédantisme. Sa mémoire était pleine de souvenirs et d'anecdotes qu'il contait avec verve, avec esprit, avec malice même, jamais avec méchanceté. Son clair regard, ses traits énergiques autant que fins, sa chaude poignée de main montraient assez que sa courtoisie exquise n'avait rien de banal.

Aussi, l'on devinait bientôt, sous cette amabilité brillante, une grande beauté morale. On peut dire en effet qu'il n'y avait pas chez lui un seul mauvais sentiment, une seule pensée basse ou mesquinement personnelle. Sa généreuse nature se portait d'un élan spontané vers tout ce qui était noble et beau. Il aimait les idées. S'il voyait quelque part une tâche utile à remplir, modestement, sans bruit, mais avec une volonté très soutenue, il s'y dévouait. Sa droiture était inflexible, sans rien d'étroit. Chrétien sincère, il ne dissimulait pas plus ses croyances qu'il n'en faisait ostentation. A l'égard de ses amis, il osait être franc, sûr de ne jamais les blesser; car on sentait que ses conseils partaient d'un esprit juste et d'une âme droite. Sa bonne grâce d'ailleurs lui permettait de tout dire, et sa rectitude morale, si ferme, était accompagnée d'un admirable libéralisme.

Tant de qualités exquises avaient groupé autour de lui des

affections profondes et dévouées. Il avait des amis non seulement en France, mais aussi parmi les étrangers, et surtout parmi les Grecs ; plus d'un, parmi ceux-ci, a senti son cœur saigner cruellement en apprenant la fatale nouvelle. Celui qui nous quitte était, dans toute la force du terme, un galant homme et un honnête homme, ou, comme auraient dit les anciens Hellènes, une âme « belle et bonne » Que son souvenir reste avec nous !

PARTIE LITTÉRAIRE

LE NOUVEAU PAPYRUS D'HYPÉRIDE

PAR E. REVILLOUT

J'ai raconté dans un mémoire lu à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres le 18 janvier dernier, et qui va paraître dans ma *Revue égyptologique*, comment un papyrus égyptien contenant le célèbre discours inédit d'Hypéride contre Athénogène (1) — et au revers quelques comptes démotiques, ainsi que des dates ptolémaïques dans la même langue égyptienne — a été acheté, sur ma proposition, par le Musée du Louvre. Après en avoir reconnu le sujet, je me suis patiemment attaché à rétablir en son entier la continuité de ce papyrus qui, déjà cassé en deux morceaux lorsque les comptes démotiques y furent inscrits dans l'antiquité et morcelé bien davantage lors de l'acquisition, avait en outre beaucoup souffert pendant le déroulage, malgré tous les soins apportés à cette opération par le très habile réparateur du Musée du Louvre (2). La recherche et la remise en place de fragments parfois fort petits est une besogne longue et fatigante. Mais je dois dire que j'ai été ample-

(1) Hypéride a fait deux discours dans cette cause; mais c'est le premier qui est célèbre et que nous avons.

(2) Voici comment les plus gros fragments se trouvaient disposés après la mise sous verre. A la suite de la colonne 9 venait le commencement de la colonne 11, puis la fin de la colonne 15, puis la colonne 10, puis le commencement de la colonne 13 avec la fin de la précédente, puis la fin de la colonne 16 et le commencement de la suivante, etc., etc. Nous avons commencé cette restitution et l'intercalation de très nombreux fragments détachés après avoir copié tous les morceaux de texte à la place qu'ils occupaient.

ment payé de ma peine par le plaisir que m'a causé l'importance de ma découverte.

Quand j'eus reconstruit l'ensemble du contexte, je fus frappé de voir combien l'antiquité avait eu raison d'admirer l'extrême habileté d'Hypéride — habileté dont nous étions loin de pouvoir nous faire une idée d'après les morceaux retrouvés dans les papyrus égyptiens actuellement à Londres.

En effet, le discours pour Euxénippe n'est pas un plaidoyer proprement dit mis par l'avocat dans la bouche de la partie. C'est l'intervention officieuse d'un homme grave qui, dans l'intérêt d'un accusé, expose son avis sur le fond du procès. Hypéride s'adresse aux juges en son propre nom. Il leur commente en jurisconsulte la loi qu'ils doivent appliquer. Il entre donc pour ainsi dire en délibération avec eux : et la cause a été plaidée de part et d'autre par les avocats quand il apporte à l'accusé son appui moral.

Aussi prend-il soin de rappeler que, cet appui, il l'a prêté autrefois à l'accusateur dans des circonstances analogues. Quand il oppose sa manière d'agir dans les procès intentés par lui à celle qu'il reproche à cet accusateur, ce n'est plus Euxénippe, c'est lui-même, Hypéride, qui occupe le premier plan. C'est là un genre tout différent du genre habituel des plaidoyers grecs : et le talent de l'avocat ne se laisse entrevoir qu'à peine dans les paroles mesurées du personnage politique, dictant aux juges leur sentence.

Quant au plaidoyer pour Lycophron, on n'en a qu'un fragment, d'après lequel on ne sait pas même quel était le sujet du procès.

C'est là, avec quelques débris du discours contre Démosthène (débris dont le Musée du Louvre (1) possède une partie), tout ce que les papyrus acquis par l'Angleterre nous avaient rendu des plaidoyers, vrais ou supposés, d'Hypéride.

Je dis : vrais ou supposés. En effet, les anciens nous appren-

(1) Ces débris sont d'ailleurs plus récents de quelques siècles : la forme des lettres le prouve d'une façon très évidente. Dans le fragment que possède le Louvre, il est question des 20 talents que Démosthène était accusé d'avoir reçu de l'ex-ministre d'Alexandre, Harpalus.

nent que — pour Hypéride, comme pour Démosthène, pour Lysias et pour la plupart des orateurs grecs, — à côté des discours authentiques, légitimes, γνήσιοι, on avait fait figurer sous leur nom et on vendait comme étant d'eux les œuvres de contemporains moins célèbres ou même de faussaires.

Aucun doute de ce genre ne pourrait se produire relativement au plaidoyer d'Hypéride contre Athénogène (1) découvert par nous; car c'est un des deux que Longin cite dans son *Traité du sublime* comme donnant les meilleurs exemples de grandes qualités propres à Hypéride et étrangères à Démosthène.

C'étaient ces grandes qualites qui, suivant le témoignage de l'auteur de la *Vie des dix orateurs*, faisaient préférer Hypéride à Démosthène par quelques critiques.

La différence entre les deux genres est considérable.

Démosthène est violent par nature et souvent il se laisse aller pleinement à cette violence. Dans ses plaidoyers d'avocat, comme dans ses discours politiques, les démentis les plus énergiques se rencontrent à chaque pas. « Cela n'est pas! Par Jupiter! Cela n'est pas! » Voilà une phrase qu'il affectionne, pour aborder la réfutation de ses adversaires.

Pauvres adversaires ! il les traite comme les derniers des criminels, et cela non point vers la fin, mais souvent dès le début même de ses discours. Il prend le taureau par les cornes, comptant sur sa vigueur extrême pour le terrasser et l'étouffer.

Hypéride procède autrement. Mesuré dans ses expressions et dans ses gestes, plein de grâce dans ses mouvements et dans ses récits, gardant la démarche la plus naturelle dans les manœuvres de la tactique la plus savante, sans attitude théâtrale, ἄνευ ὑποκρίσεως, avant de frapper les grands coups il est maître de son adversaire, qu'il enlace et qu'il enveloppe dans les mailles de ses arguments.

Une note qui vibre toujours avec énergie dès qu'il la touche, c'est la note du patriotisme. Il est patriote jusqu'au fond du cœur. Toute son âme est là, on le sait : et il lui suffit de quel-

(1) C'est une citation de ce discours dans le lexique des dix orateurs d'Harpocration, citation dont nous avons retrouvé le texte dans notre papyrus, qui, à défaut de titre, nous a permis d'identifier tout d'abord ce discours.

ques mots dits à voix basse, quand il se contient, pour évoquer aux yeux de ses auditeurs l'image sacrée de la patrie, dont ils croient entendre la voix.

Ici encore la personnalité de l'orateur est pour beaucoup dans la portée de son éloquence. Si l'on veut éprouver les émotions profondes et l'admiration que les anciens nous ont exprimées à propos du discours funèbre pour les morts de la guerre Lamiaque, (dont Stobée nous a conservé la péroraison et dont on possède quelques fragments sur papyrus,) il faut se rappeler que c'est Hypéride qui parle. Il faut revoir devant soi cet homme : tel qu'il s'était montré déjà dans la lutte contre Philippe, quand il faisait voter des couronnes à Démosthène, quand il le secondait en tout, quand, au lendemain de la défaite de Chéronée, il portait une loi d'après laquelle les métèques et les esclaves, recevant le droit de cité, s'armaient avec les Athéniens pour la résistance et une guerre à mort ; tel qu'il fut, plus tard, après les victoires d'Alexandre et la conquête de l'Asie, quand il mit en cause Démosthène lui-même pour n'avoir pas su résister aux avances et peut-être aux dons de ce conquérant invincible ; tel qu'il fut enfin quand, après la mort d'Alexandre, il jeta le gant à la face d'Antipater et, plus heureux que Démosthène, vit d'abord la victoire couronner ses efforts, pouvant croire un instant qu'un triomphe complet allait satisfaire son amour ardent pour la gloire de sa patrie et l'indépendance de la Grèce.

Ces souvenirs, il faut aussi se les rappeler en lisant ce que nous pourrions nommer le morceau politique, c'est-à-dire les dernières colonnes, du discours contre Athénogène retrouvé par nous.

Ce ne sont point ces dernières colonnes que nous reproduisons plus loin, mais les colonnes 3 et 4 du papyrus, qui sont plus intactes et font partie de la narration du début.

Nous en empruntons, comme extrait et comme spécimen, la traduction et la double transcription — tant en caractères épigraphiques qu'en caractères ordinaires d'impression avec les esprits et les accents — à notre mémoire lu à l'Institut, dont nous venons de recevoir les épreuves (1).

(1) Dans ce mémoire, nous donnons de la même manière tout ce qui subsiste, d'une façon sérieuse, du texte grec.

Nous encadrerons ces deux pages dans un résumé général du papyrus.

Le sujet du discours est une action de dol, dirigée contre le vendeur d'un fonds de commerce, et qu'il s'agissait de faire accepter en droit athénien où cette action n'était pas prévue.

Parmi les boutiques de parfumerie qui se trouvaient sur l'*agora*, il y en avait une qui était gérée par un esclave, nommé Midas, appartenant à un certain Athénogène. La famille d'Athénogène était dans la parfumerie depuis déjà trois générations ; et il avait lui-même possédé à la fois plusieurs boutiques, dont il confiait ainsi la gestion à des esclaves.

On sait que les Athéniens avaient sur le commerce et sur l'industrie des idées toutes différentes de celles des Romains. Loin de les regarder comme entachant la considération de ceux qui les exerçaient, leur législateur principal Solon, suivant le témoignage de Plutarque, avait, au contraire, fait tout son possible pour en développer le goût dans Athènes. Il y avait réussi ; car les détails de mœurs que nous fournissent les orateurs, nous montrent des gens d'ailleurs très riches et très importants dans la ville tirant d'une source de ce genre une partie de leurs revenus.

Les boutiques de parfumeurs, avec les boutiques de barbiers, étaient le rendez-vous général des flâneurs, curieux de nouvelles. C'est pourquoi les unes et les autres étaient établies de préférence dans le voisinage de l'agora. Midas, le gérant de la boutique bien achalandée d'Athénogène, se trouvait donc en relations avec une foule d'individus. Le client d'Hypéride était un de ceux-là. Peut-être en vint-il, comme beaucoup d'autres, à prêter de l'argent à Midas à titre de placement commercial sans intérêts.

La première colonne du document ayant disparu, par une brisure du papyrus, nous ne possédons pas le début du récit. Mais d'après la suite on entrevoit que pour le client d'Hypéride il avait été question d'avancer à Midas et à ses deux fils la somme qu'exigerait leur maître pour leur donner la liberté.

Comment lui souffla-t-on l'idée de changer la destination de cette somme pour devenir lui-même acquéreur des esclaves commerçants et de leur boutique ? Nous ne le voyons pas avec

certitude. Mais il est probable qu'ici commence le rôle de cette hétaire, du nom d'Antigone, dont il est si longuement question dans les premières des colonnes subsistantes et plus loin encore.

Nous tombons au milieu d'une conversation entre le client d'Hypéride et cette Antigone. Il lui raconte qu'il a été très mal reçu par Athénogène dans ses propositions d'achat et qu'il n'a pu obtenir de lui aucune condition raisonnable.

L'hétaire, secrètement envoyée par Athénogène et faisant semblant, au contraire, d'éprouver une affection vive pour celui qu'elle voulait tromper, l'encouragea à persévérer dans son plan d'achat ; car ce serait pour lui une très bonne affaire. Elle lui promettait d'ailleurs d'agir énergiquement pour lui auprès d'Athénogène, qu'elle se trouvait connaître.

Ces promesses, entremêlées des protestations les plus chaudes, des serments les plus solennels, furent considérées par la pauvre dupe comme étant dictées par un amour vrai. Hypéride, dans son récit, d'ailleurs plein de charme, insiste avec d'autant plus de soin sur tout ceci que le législateur Solon avait assimilé aux fous, dont les actes devaient être nuls, celui qui se laissait persuader par une femme, et principalement par une hétaire. Dans le discours de Démosthène contre Olympiodore, après avoir accusé celui-ci d'avoir pris chez lui une hétaire, l'orateur ajoute : ... ὅπερ Σόλων ὁ νομοθέτης λέγει, παραφρονῶν ὡς οὐδεὶς πώποτε παρεφρόνησεν ἀνθρώπων, γυναικὶ πειθόμενος πόρνῃ, καὶ ἄκυρά γε ταῦτα πάντα ἐνομοθέτησεν εἶναι ὁ Σόλων, ὅταν τις γυναικὶ πειθόμενος πράττῃ, ἄλλως τε καὶ τοιαύτῃ.

Il est probable que cette loi de Solon, ici visée, n'est pas autre chose que la loi sur les testaments et les adoptions testamentaires dont Hypéride parle plus loin dans son discours contre Athénogène et que nous trouvons aussi citée dans la vie de Solon par Plutarque, dans le second plaidoyer d'Apollodore contre Stéphanos, dans le plaidoyer de Démosthène contre Leptine, dans les plaidoyers d'Isée sur la succession de Ménéclès, sur l'hérédité de Philoctémon et sur l'hérédité de Nicostrate. Dans cette loi, en effet, on met sur le même plan celui qui cède aux suggestions d'une femme et celui qui a perdu la tête par suite de vieillesse, de démence, de délire morbide ou de

poison. Mais on voit par la citation du discours contre Olympiodore combien on avait pris à Athènes l'habitude de généraliser cette assimilation, inscrite seulement par Solon dans une loi spéciale, suivant toute probabilité.

L'intervention de l'hétaire Antigone pouvait donc devenir entre les mains d'Hypéride un moyen puissant pour arriver à l'annulation de l'acte fait par son client sous l'influence de cette femme, acte d'ailleurs entaché de dol.

Antigone se chargea de la négociation. Elle se vanta d'avoir obtenu d'Athénogène, à force d'instances, qu'il consentît à céder Midas et ses deux fils avec leur boutique pour une somme de quarante mines. Elle ajoutait qu'il fallait se hâter de se procurer cette somme, parce qu'autrement Athénogène pourrait revenir sur son projet.

Le client d'Hypéride raconte qu'il fit des démarches pressantes auprès de ses amis afin de parvenir à compléter les quarante mines, et qu'il alla les placer dans une banque. Puis Antigone, avertie par lui, réunit chez elle les deux intéressés. Elle leur fit un petit discours d'exhortation afin de les bien disposer l'un envers l'autre. L'acheteur déclara qu'il était, pour sa part, très bien disposé. Quant à Athénogène, soutenant son rôle, il dit n'avoir été conduit à consentir que par l'intervention d'Antigone. Ce qu'il faisait, en considération d'elle, lui paraissait grave. En effet, l'argent qu'il allait recevoir ne lui serait pas versé pour conduire à la liberté Midas et ses fils, mais pour les acheter. On pouvait donc s'attendre qu'ils feraient les plus grands efforts pour empêcher l'affaire d'aboutir s'ils en apprenaient quelque chose avant qu'elle fût terminée.

Ici commence le morceau que nous reproduisons ci-après et qui comprend dans le texte grec les 3e et 4e colonnes de notre papyrus (1).

(1) Le texte épigraphique donne les lectures du papyrus et entre parenthèses les restitutions des lacunes ; le texte en cursives, nos corrections. Parmi ces corrections, signalons : col. 3, l. 15, ἐπιβουλὴ pour ΕΠΙΒΟΥΛΗΙ ; col. 4, l. 3, ἔσπευδεν pour ΕΣΠΕΥΔΟΝ c'est-à-dire le singulier pour le pluriel (qui se comprendrait également). A la l. 3 de la col. 3, avant ὕστερον, nous avons hésité entre εἴτα (de nos premières épreuves) et le disjonctif εἴτε, soit isolé (comme parfois) soit avec l'oubli de εἴτεινον.

Colonne 3.

(ΤΟΥΤΟ ΔΕ ΜΕ)
Col. 3, l. 1 ΓΙCΤΟΝ ΝΥΝ ΜΕΝ ΑΝ ΔΟΞΕΙΑΝ ΔΙ ΕΜΕ ΓΕΓΟ
ΝΕΝΑΙ ΕΥΕΥΘΕΡΟΙ ΕΑΝ ΔΕ ΠΡΙΑΜΕΝΟC CΥ ΩΝΗΙ
ΚΑΙ ΠΡΑCΕΙ ΕΙΘ ΥCΤΕΡΟΝ ΟΤΕ ΑΝ CΟΙ ΔΟΚΗΙ
ΦΗΙC ΑΥΤΟΥC ΕΛΕΥΘΕΡΟΥC ΔΙΠΛΑCΙΑΝ ΕΞΟΥ
5 CΙΝ CΟΙ ΤΗΝ ΧΑΡΙΝ(1) ΟCΟΝ ΜΕΝ CΟΙ(2) ΟΦΕΙΛΟΥCΙΝ
Α(Ρ)ΓΥΡΙΟΝ ΜΥΡΟΥ ΤΕ ΤΙΝΟC ΤΙΜ(Η)Ν ΠΑΓΚΑΛΩΙ
(ΚΑΙ) ΠΡΟΚΛΕΙ ΚΑΙ ΕΙ ΤΙ ΑΛΛΟ ΚΑΤΕΘΕΤΟ ΤΙC ΕΠΙ
ΤΟ ΜΥΡΟΠΩΛΙΟΝ ΤΩΝ ΠΡΟΟΦΟΙ(Λ)ΩΝΤΩΝ(3) ΟΙ
Α ΓΕΙΝΕΤΑΙ ΤΑΥΤΑ ΕΦΗΙ CΥ ΑΝΑΔΕΞΗΙ Ε
10 CΤΙΝ ΔΕ ΜΙΚΡΑ ΚΟΜΙΔΗΙ ΚΑΙ ΠΟΛΛΩΙ ΠΛΕΙΩ
ΦΟΡΤΙΑ ΕCΤΙΝ ΤΟΥΤΩΙ ΕΝ ΤΩΙ ΕΡΓΑCΤΗΡΙΩΙ
ΜΥΡΟΝ ΚΑΙ ΑΛΑΒΑCΤΡΟΙ ΚΑΙ ZΜΥΡΝΑ(4) ΚΑΙ ΑΛ
Λ ΑΤΤΑ ΟΝΟΜΑΤΑ ΛΕΓΩΝ ΟΘΕΝ ΠΑΝΤΑ ΤΑΥ
(Τ)Α Δ(ΕΙΚΤ)ΗC ΕΙ(Π)Ε ΑΙΔΙΩC ΗΝ ΔΕ Ω ΑΝΔΡΕC
15 ΔΙΚΑC(Τ)ΑΙ ΩC ΕΟΙ(ΚΕ)Ν ΕΝΤΑΥΘΑ Η Ε(ΠΙ)ΒΟΥΛΗΙ
ΚΑΙ ΤΟ Π(ΛΑ)CΜΑ Τ(Ο) ΜΕΓΑ ΕΙ ΜΕΝ ΓΑ(Ρ) ΕΠ ΕΛΕΥ
ΘΕΡΙΑΙ ΚΑΤΑΒΑΛ(Λ)ΟΙΜΙ ΑΥΤΩΝ ΤΟ (Α)ΡΓΥΡΙΟΝ
ΤΟΥΤΟ ΜΟΝΟΝ ΑΠ(Ω)ΛΛΥΟΝ Ο ΔΟΙΗΝ ΑΥΤΩΙ
Α(ΛΛ) ΟΥΔΕΝ ΔΕΙΝ(ΟΝ) ΕΠΑC(Χ)ΟΝ ΕΙ ΔΕ ΠΡΙΑΙΜΗΝ
20 (Ω)ΝΗΙ ΚΑΙ ΠΡΑCΕΙ ΟΜΟΛΟΓΗCΑC ΑΥΤΩΙ ΤΑ
ΧΡΕΑ ΑΝΑΔΕΞΑCΘ(Α)Ι ΩC ΟΥΘΕΝΟC ΑΞΙΑ ΟΝΤΑ
Δ(ΙΑ) ΤΟ ΜΗ Π(ΡΟ)ΕΙΔΕΝΑΙ ΕΠΑΞΕΙΝ (Μ)ΟΙ ΕΜΕΛΛΕΝ
ΥCΤΕΡΟΝ ΤΟΥC ΧΡ(ΗC)ΤΑC ΚΑΙ ΤΟΥC ΠΛΗΡΩ
ΤΑC ΤΩΝ ΕΡΑΝΩΝ ΕΝ ΟΜΟΛΟΓΙΑΙ ΛΑΒΩΝ Ο
25 ΠΕΡ ΕΠΟΙΗ(C)ΕΝ ΩC (Γ)ΑΡ ΕΙΠΟΝΤΟC ΑΥΤΟΥ
ΤΑΥΤΑ ΕΓΩ ΠΡΟCΩ(ΜΟΛΟ)ΓΗCΑ ΕΥΘΥC ΕΚ ΤΩΝ
ΓΟΝΑΤΩ(Ν) (Λ)ΑΒΩΝ (ΤΟ)Ν ΑΥΤΟΥ ΠΡΑΓΜΑΤ(ΙΚ
ON Τ(OMON Γ)ΕΓΡΑΜ(ΜΕ)ΝΟΝ ΑΝΕΓΙΝΩC(ΚΕ)

(1) Le texte ici portait d'abord **XAPAN**, ce qui aurait voulu dire une double joie. Mais, comme immédiatement avant se trouvait le pronom **COI**, le possesseur du papyrus a inséré entre lignes un **I** à la place du second **A**, transformant ainsi **XAPAN** en **XAPIN**.

(2) La première lettre de **COI** se trouve sur une petite fente du papyrus, ce qui la rend un peu douteuse ; et, en revoyant notre texte, nous nous demandons si l'on ne pourrait pas lire **MENTOI** au lieu de **MEN COI**. Cela changerait la traduction, en ce sens qu'il ne serait plus parlé ici d'une créance antérieure du client d'Hypéride, mais seulement des créances de Pankale, de Proclès, etc.

(3) Ce mot, très déformé par le copiste, a été l'objet de corrections, consistant à

τοῦτο δὲ μέ
γιστον. Νῦν μὲν ἂν δόξειαν δι' ἐμὲ γεγο
νέναι ἐλεύθεροι· ἐὰν δὲ, πριάμενος σὺ ὠνῇ
καὶ πράσει, εἶθ' ὕστερον, ὅτε ἄν σοι δοκῇ,
φῇς αὐτοὺς ἐλευθέρους, διπλασίαν ἔξου
σίν σοι τὴν χάριν. Ὅσον μέν σοι, ὀφείλουσιν
ἀργύριον μύρου τέ τινος τιμὴν Παγκάλῳ
καὶ Πρoκλεῖ, καὶ εἴ τι ἄλλο κατέθετό τις ἐπὶ
τὸ μυροπώλιον, τῶν προσφελέντων οἷ
α γείνεται, ταῦτα, ἔφη, σὺ ἀναδέξῃ. Ἔ
στιν δὲ μικρὰ κομιδῇ· καὶ πολλῷ πλείω
φορτία ἐστὶν τούτῳ ἐν τῷ ἐργαστηρίῳ,
μύρον καὶ ἀλάβαστροι καὶ σμύρνα καὶ ἄλ
λ' ἄττα, » — ὀνόματα λέγων, ὅθεν πάντα ταῦ
τα δείκτης εἶπε αἰδίως. Ἦν δὲ, ὦ ἄνδρες
δικασταί, ὡς ἔοικεν, ἐνταῦθα ἡ ἐπιβουλὴ
καὶ τὸ πλάσμα τὸ μέγα. Εἰ μὲν γὰρ ἐπ' ἐλευ-
θερίᾳ καταβάλλομαι αὐτῶν τὸ ἀργύριον,
τοῦτο μόνον ἀπώλλυον ὃ δοίην αὐτῷ·
ἀλλ' οὐδὲν δεινὸν ἔπασχον. Εἰ δὲ πριαίμην
ὠνῇ καὶ πράσει, ὁμολογήσας αὐτῷ τὰ
χρέα ἀναδέξασθαι ὡς οὐθένος ἄξια ὄντα,
— διὰ τὸ μὴ προειδέναι, — ἐπάξειν μοι ἔμελλεν
ὕστερον τοὺς χρήστας καὶ τοὺς πληρω
τὰς τῶν ἐρανῶν ἐν ὁμολογίᾳ. Λαβὼν ὃ
περ ἐποίησεν, ὡς γὰρ εἰπόντος αὐτοῦ,
ταῦτα ἐγὼ προσωμολόγησα, εὐθὺς ἐκ τῶν
γονάτων λαβὼν τὸν αὐτοῦ πραγματικ
ὸν τόμον γεγραμμένον, ἀνεγίνωσκε.

mettre entre lignes le Λ oublié, à marquer d'un trait le Ω comme lettre fautive et enfin, dans la syllabe ΦΟΙ, à diriger depuis le milieu de la lettre Ο un trait effaçant le Ι Ce n'est qu'avec les plus expresses réserves que nous avons supposé ici le participe aoriste second passif ΟΦΕΛΕΙC, construit régulièrement sur l'aoriste second ΩΦΕΛΟΝ. En effet, nous n'avons pas jusqu'ici trouvé d'exemples de l'emploi de ce participe passif, et l'aoriste second ΩΦΕΛΟΝ est lui-même le plus souvent employé dans une acception toute particulière. Mais le contexte ne permet guère de supposer dans ce passage un participe présent actif ΟΦΕΙΛΟΝΤΩΝ. Cependant cette supposition n'est pas absolument impossible, comme on le verra dans une note afférente à la traduction de ce passage.

(4) ZMYPNA pour CMYPNA.

Colonne 4.

Col. 4, l. 1 ΗCΑΝ ΔΕ ΑΥΤΑΙ CΥΝΘΗΚΑΙ ΠΡΟC ΕΜΕ ΩΝ Ε
ΓΩ ΑΝΑΓΙΝΩCΚΟΜΕΝΩΝ ΜΕΝ ΗΚΟΥΟΝ Ε
CΠΕΥΔΟΝ ΜΕΝΤΟΙ ΕΦ Ο ΗΚΟΝ ΤΟΥΤΟ ΔΙΟΙΚΗ
(C)ΑCΘΑΙ ΚΑΙ CΗΜΑΙΝΕΤΑΙ ΤΑC CΥΝ(Θ)ΗΚΑC ΕΥ
ΘΥC ΕΝ ΤΗΙ (ΑΥ)Τ(Η)Ι ΟΙΚΙΑ(Ι) ΙΝΑ ΜΗΔΕ(ΝΙ) ΤΩΝ ΕΥ
ΦΡΟΝΟΥΝΤΩΝ (ΗΙ ΑΚ)ΟΥCΑΙ ΤΑ ΕΓΓΕΓΡΑΜΜΕΝΑ
ΠΡΟCΕΓΓΡΑΨΑC ΜΕΤ ΕΜΟΥ ΝΙΚΩΝΑ ΤΟΝ ΚΗ
ΦΙCΕΑ[1] ΕΛΘΟΝΤΕC Δ ΕΠΙ ΤΟ ΜΥΡΟΠΩΛΙΟΝ ΤΟ
ΜΕΝ ΓΡΑΜΜΑΤΕ(Ι)ΟΝ ΤΙΘΕΜΕΘΑ ΠΑΡΑ ΛΥCΙ
ΚΛΕΙ ΛΕΥΚΟΝΟΕΙ ΤΑC ΔΕ ΤΕΤΤΑΡΑΚΟΝΤΑ
ΜΝΑC ΕΓΩ ΚΑ(Τ)ΑΒΑΛΩΝ ΤΗΝ ΩΝΗ(Ν) ΕΠΟΙΗ
CΑΜΗΝ ΤΟΥΤΟΥ ΔΕ ΓΕΝΟΜΕΝΟΥ ΠΡΟCΗΕ
CΑΝ ΜΟΥ ΟΙ ΧΡΗCΤΑΙ ΟΙC ΩΦΕΙΛΕΤΟ (Π(ΑΡΑ ΤΩΙ
(Μ)ΙΔΑΙ ΚΑΙ ΟΙ ΠΛΗΡΩΤΑΙ ΤΩΝ ΕΡΑΝ(Ω)Ν ΚΑΙ ΔΙ
(Ε)ΛΕΓΟΝΤΟ ΜΟΙ (Κ)ΑΙ ΕΝ ΤΡΙCΙΝ ΜΗ(C)ΙΝ ΑΠΑΝ
(ΤΑ) ΤΑ ΧΡΕΑ ΦΑΝ(Ε)ΡΑ ΕΓΕΓΟΝΕΙ ΩCΤ ΕΙΝΑΙ ΜΟΙ
(Ε)Ν ΤΟΙC ΕΡΑΝΟ(Ι)C ΟΠΕΡ ΚΑΙ ΑΡΤΙΩC ΕΙΠΟΝ ΠΕ
(Ρ)Ι Π(Ε)ΝΤΕ (Τ)ΑΛΑΝΤΑ ΩC Δ ΗΙCΘΟΜΗΝ ΟΥ ΗΝ ΚΑ
Θ Ο)ΛΟΥ[2] ΤΟΤ ΗΔΗ ΤΟΥC ΦΙΛΟΥC (Κ)ΑΙ ΤΟΥC Ο(Ι)ΚΕΙΟΥC
ΣΥΝΗΓΑΓΟΝ ΚΑΙ ΤΑ ΑΝΤΙΓΡΑΦΑ ΤΩΝ CΥΝΘΗΚ(ΩΝ)
ΑΝΕΓΙΝΩCΚΟΜΕΝ ΕΝ ΑΙC ΕΓΕΓΡΑΠΤΟ ΜΕΝ
ΤΟ ΤΟΥ ΠΑΓΚΑΛΟΥ (Κ)ΑΙ ΤΟΥ ΠΟΛΥΚΛΕΟΥC ΟΝΟ
ΜΑ (Δ)ΙΑΡΡΗΔΗΝ ΚΑΙ ΟΤΙ ΜΥ(Ρ)ΩΝ ΤΙΜΑΙ ΩΦΕΙΛΟΝ
ΤΟ Α ΗΝ ΒΡΑΧΕΑ ΤΕ ΚΑΙ ΕΞΗΝ ΑΥΤΟΙC ΕΙΠΕΙΝ
ΟΤ(Ι Τ)Ο ΜΥΡΟΝ ΑΞΙΟΝ ΕΙΗ ΤΟ Υ) ΑΡΓΥΡΙΟΥ ΤΟ ΕΝ
Τ(ΩΙ Ε)ΡΓΑCΤΗΡΙΩΙ ΤΑ ΔΕ ΠΟΛΛΑ ΤΩΝ ΧΡΕΩΝ
ΚΑ(Ι Τ)Α ΜΕΓΙCΤΑ ΟΥΚ ΕΝ(Ε)ΓΕΓΡΑΠΤΟ Ε(Π) ΟΝΟ
Col. 5, l. 1 ΜΑΤΩΝ

(1) Il est à remarquer que dans ce papyrus, lorsqu'un nom propre se trouve coupé par la fin d'une ligne, le scribe a tracé sous la seconde partie de ce nom (quelquefois même il le fait pour un autre mot), au commencement de la ligne suivante, un petit trait semblable à celui qui sert ailleurs pour appeler l'attention comme nos soulignements actuels et dans l'impression nos italiques. Quant à l'espèce d'angle ≥ qui termine certaines lignes, il nous paraît aussi remplir le même but et n'être pas toujours un simple remplissage, comme on le croit. Il en est d'ail-

Ἦσαν δὲ αὐταὶ συνθῆκαι πρὸς ἐμὲ · ὧν ἐ
γὼ ἀναγινωσκομένων μὲν ἤκουον· ἔ
σπευδεν μέντοι ἐφ' ὃ ἦκον τοῦτο διοική
σασθαι · καὶ σημαίνεται τὰς συνθήκας εὐ
θὺς ἐν τῇ αὐτῇ οἰκίᾳ, ἵνα μηδένι τῶν εὐ
φρονούντων ἢ ἀκοῦσαι τὰ ἐγγεγραμμένα,
προσεγγράψας μετ' ἐμοῦ Νίκωνα τὸν Κη
φίσεα. Ἐλθόντες δ' ἐπὶ τὸ μυροπώλιον, τὸ
μὲν γραμματεῖον τιθέμεθα παρὰ Λυσι
χλεῖ Λευκονοεῖ · τὰς δὲ τετταράκοντα
μνᾶς ἐγὼ καταβαλὼν, τὴν ὠνὴν ἐποιη
σάμην. Τούτου δὲ γενομένου, προσῆε
σάν μοι οἱ χρήσται οἷς ὠφείλετο παρὰ τῷ
Μίδᾳ καὶ οἱ πληρωταὶ τῶν ἐρανῶν, καὶ δι
ελέγοντό μοι. Καὶ ἐν τρισὶν μησὶν ἅπαν
τα τὰ χρέα φανερὰ ἐγεγόνει ὥστ' εἶναί μοι
ἐν τοῖς ἐρανοῖς, ὅπερ καὶ ἀρτίως εἶπον, πε
ρὶ πέντε τάλαντα. Ὡς δ' ἠσθόμην, οὐ ἦν κα
θ' ὅλου. Τότ' ἤδη τοὺς φίλους καὶ τοὺς οἰκείους
συνήγαγον, καὶ τὰ ἀντίγραφα τῶν συνθήκων
ἀνεγινώσκομεν · ἐν αἷς ἐγέγραπτο μὲν
τὸ τοῦ Παγκάλου καὶ τοῦ Πολυκλέους ὄνο
μα διαῤῥήδην, καὶ ὅτι μύρων τιμαὶ ὠφείλον
το. Ἃ ἦν βραχέα τε, καὶ ἔξην αὐτοῖς
εἰπεῖν ὅτι τὸ μύρον ἄξιον εἴη τοῦ ἀργυρίου, τὸ ἐν
τῷ ἐργαστηρίῳ. Τὰ δὲ πολλὰ τῶν χρέων,
καὶ τὰ μέγιστα, οὐκ ἐνεγέγραπτο ἐπ' ὀνο
μάτων.

Traduction des colonnes 3 et 4.

« Ce serait une très grosse affaire. En effet, actuellement ils « auraient trouvé bon de devenir libres par moi. Si, d'ailleurs,

leurs de même dans le papyrus, bien plus récent, que possède également le Louvre et qui contient des fragments du discours d'Hypéride contre Démosthène.

2) Cette tournure nous a longtemps arrêté mais paraît certaine.

« en étant constitué acquéreur par un contrat de vente, ou par « la suite, quand cela te conviendra, tu les déclares libres, ils « t'en auront une double reconnaissance.

« De même qu'il t'en est dû (1) il est dû aussi à Pankale et à « Proclès de l'argent, prix de certains parfums. Avec cela, s'il « se trouve que quelque autre ait placé quelque peu dans la « parfumerie, ces dettes antérieures, telles qu'elles se compor- « tent, tu les prendras pour toi. Mais elles sont tout à fait « petites, et les marchandises qui garnissent cette boutique « valent bien davantage : les parfums (MYPON), les vases à par- « fums (AAABACTPOI), la myrrhe (ZMYPNA), *(sic)* etc. » Il débitait une kyrielle de noms et, comme s'il me montrait les choses, en disant tout cela, il n'en finissait plus. Là, plus tard on le vit bien, ô juges, était la grande manœuvre de dol et de mensonges. En effet, si j'avais versé l'argent pour l'affranchissement de ces hommes, je ne risquais que de perdre cet argent que je lui aurais donné, ce qui n'avait rien de bien terrible. Si, au contraire, je me portais acheteur dans un contrat de vente, en consentant à sa proposition de prendre pour moi les dettes, comme si elles ne se montaient à rien — parce que je ne les connaissais pas d'avance — il devait au moins me désigner ensuite dans l'acte d'accord les créanciers et les prêteurs.

« Prenant ce qu'il avait fait — car, en ce qui me touche, je donnais mon approbation à tout ce qu'il disait — prenant, dis-je, à la hâte de dessus ses genoux le texte qu'il avait préparé relativement à cette affaire, il lut ce qu'il avait écrit. C'étaient les actes mêmes qui me concernaient. Et je les écoutais pendant qu'il les lisait. Mais il se hâtait, autant qu'il était en lui, de terminer l'affaire : et il scella les actes au plus vite, dans cette même maison, de peur que personne, parmi les gens sensés, ne pût se rendre compte de leur teneur.

(1) Si l'on admettait la leçon **MENTOI** à la place de **MEN COI** et si d'ailleurs on tenait à s'attacher à la lecture **ΠΡΟΟΦΕΙΛΟΝΤΩΝ**, on aurait la traduction : « tout l'argent qu'ils doivent (Midas et ses fils) : — à Pankale et à Proclès le prix de quelques parfums — et s'il se trouve que quelqu'autre ait placé quelque chose dans la parfumerie — ces obligations des débiteurs antérieurs, telles qu'elles se comportent, tu les prendras pour toi. »

« Avec moi (comme répondant), on inscrivit subsidiairement Nicon de Céphisie. Puis nous nous rendîmes à la boutique de parfumerie. Nous déposâmes l'écrit chez Lysiclès de Leuconoé. Je versai les quarante mines : et je complétai ainsi la vente.

« Quand cela fut fait, les créanciers et les prêteurs auxquels il était dû chez Midas, se présentèrent et s'adressèrent à moi. En trois mois l'ensemble des dettes devenues manifestes s'élevait en prêts au point d'atteindre pour moi, ainsi que je l'ai dit précédemment, environ cinq talents ; et, comme je le sentais, je n'en étais pas au tout. Je rassemblai donc alors mes amis et mes familiers. Nous lûmes ensemble les copies des actes. On y trouvait écrits en toutes lettres les noms de Pankale et de Polyclès *(sic)*, et aussi qu'il leur était dû le prix de parfums. C'était chose de peu d'importance : et ils étaient en droit de dire que les parfums qui se trouvaient dans la boutique égalaient en valeur l'argent. Mais la masse des dettes, les dettes les plus fortes n'étaient pas inscrites nommément. »

La cinquième colonne contient la suite du récit.

Il est raconté qu'Athénogène ayant indiqué accessoirement, comme s'il s'agissait d'un rien, le reste des créances ordinaires par ces mots : « Et si Midas doit à quelque autre », n'avait mentionné qu'un seul des prêteurs qui avaient fourni de l'argent à Midas par bonne amitié. Il avait seulement ajouté à l'occasion du nom de ce seul prêteur, Dicaiocratès, une indication vague d'autres prêteurs possibles, indication qui n'était pas de nature à faire soupçonner le chiffre énorme auquel ces prêts s'étaient montés.

Le client d'Hypéride et ses amis allèrent trouver Athénogène dans l'*agora* et eurent avec lui une explication, qui n'aboutit à rien. Athénogène s'en tint aux termes du contrat et on résolut de s'adresser aux juges.

Cette partie de la narration d'Hypéride est fort intéressante par les détails de mœurs qu'elle nous donne. Nous y voyons en effet que les Athéniens présents sur la place publique étaient venus en foule se mêler de la discussion et demander des explications aux parties.

Après la narration, commence, à la colonne 6, l'argumentation juridique, qui se poursuit dans les colonnes suivantes.

Hypéride fait lire les actes afin de prouver le dol par leur rédaction même.

Puis il invoque, en les commentant, toute une série de lois athéniennes, pour montrer que la loi de Solon, d'après laquelle les conventions étaient souveraines entre les parties — loi qu'invoquait son adversaire — n'avait pas toute la portée que celui-ci lui attribuait et n'était vraiment applicable qu'en l'absence de dol et de fraude.

Cette exception du dol ou de la fraude, on la trouvait d'abord indiquée, d'une manière expresse, par la loi relative aux ventes qui se faisaient sur le marché : loi qui ordonnait ἀψευδεῖν ἐν τῇ ἀγορᾷ. Harpocration avait cité ce passage de notre discours contre Athénogène ; et il en avait rapproché judicieusement les renseignements que nous donne Théophraste sur les agoranomes d'Athènes et sur les lois qu'ils étaient chargés d'appliquer : tant relativement à la police du marché que relativement aux affaires qui s'y concluaient.

Hypéride, à ce propos, nous apprend qu'on avait dans Athènes, déjà, formulé les principes qu'appliquèrent plus tard les jurisconsultes romains pour les ventes d'esclaves ou d'animaux. Ces ventes étaient déclarées nulles quand l'acheteur n'avait pas connu, au moment où il faisait l'acte, ce que nous appellerions les vices rédhibitoires, tels que l'épilepsie par exemple.

L'orateur fait ici remarquer avec raison que les conséquences de l'achat d'un esclave atteint d'épilepsie, pour la fortune de l'acheteur, sont bien moins graves que les conséquences de l'acte conclu par son client, auquel on cachait les vices de la chose, pour sa fortune personnelle et pour celle de ses amis qui voulaient bien lui fournir des fonds.

Les lois relatives au mariage, à la légitimité des enfants, aux testaments forment un groupe qu'Hypéride examine ensuite dans les colonnes 7 et 8. Il montre que des actes importants entre tous — tels que cette garantie du père ou du frère, mariant la femme, qui lui assurait à Athènes la situation d'épouse légitime — restaient sans effet en cas de mensonge. Il montre en même temps que d'autres actes qui traduisaient la volonté de leurs auteurs, par exemple les testaments, devenaient nuls quand cette volonté était viciée par quelque cause.

Nous avons déjà indiqué plus haut comment la loi de Solon qui se trouve citée ici pouvait être d'un grand usage pour un avocat qui, comme Hypéride, en savait tirer très bon parti, dans les conditions indiquées par la narration du début.

Le consentement de l'acheteur a été vicié : non seulement par cette influence d'une hétaire — à laquelle les Athéniens attribuaient les mêmes résultats que les physiologistes les plus modernes attribuent à la suggestion — mais par une erreur fondamentale sur l'objet même de la vente. Ce que l'acheteur comptait acquérir, c'était un fonds de commerce à peu près sans passif — ou pour mieux dire avec un passif plus qu'égalé par cet actif que représentait la valeur des marchandises actuellement en boutique.

C'était à cela qu'il avait donné son consentement, et non pas à l'acte captieux rédigé par Athénogène et invoqué par celui-ci. Si on lui eût laissé voir d'avance la situation qu'on voulait lui créer, il ne l'eût jamais acceptée. Cette situation était intolérable. Il n'était le maître de rien. Il n'avait qu'à faire, comme un serviteur, ce qu'on lui commandait de faire, à payer les dettes que lui désignait son esclave gérant, Midas, sans doute d'après les instructions que ne cessait pas de lui donner Athénogène.

Une loi fort importante de Solon, qui était restée jusqu'ici complètement inconnue et qui, réglant les rapports du maître avec son esclave gérant et les tiers, rendait impossibles dans Athènes certains abus du pécule servile, tient une large place dans les raisonnements, merveilleusement suivis au point de vue juridique, concluant à l'annulation de l'acte frauduleux. Nous renverrons pour les détails à notre mémoire actuellement sous presse.

Dans la colonne 11 seulement, Hypéride, jusque-là modéré dans les termes, prend plus vivement à partie son adversaire.

Pour bien montrer que c'est un homme de mauvaise foi, il raconte d'abord longuement comment il a voulu faire déclarer libre un esclave qu'il lui avait vendu. Ce récit occupe trois colonnes.

Puis arrive une accusation beaucoup plus grave.

Athénogène, lors de la guerre contre Philippe, aurait quitté la ville d'Athènes à la veille de la bataille de Chéronée, non

pour aller rejoindre l'armée qui devait livrer cette bataille, mais pour émigrer à Trézène. Il aurait ainsi violé la loi qui défendait aux métèques eux-mêmes d'émigrer pendant une guerre, sous peine d'être arrêtés et livrés au bourreau s'ils revenaient jamais à Athènes dans la suite.

Une fois à Trézène, traître à sa patrie, après s'être fait donner comme Athénien le droit de cité dans cette ville amie d'Athènes, il se serait rattaché au parti de Philippe et à Mnasias, chef de ce parti dans l'Argolide, et se serait fait mettre à la tête du pouvoir afin d'exiler les Trézenois qui n'aimaient pas les Macédoniens.

Nous ne pouvons encore ici que renvoyer à notre mémoire pour toute cette très belle partie politique, qui nous demanderait des développements étendus.

Les Trézenois sont appelés en témoignage. Ces témoignages sont commentés. Et la péroraison d'Hypéride vient aussitôt après, à la colonne 17 et dernière.

Tel est l'ensemble de notre nouvelle découverte grecque, découverte évidemment beaucoup plus importante que celle des sigles monétaires (1) antérieurement faite par nous — confirmée depuis par les hellénistes d'Allemagne, Wilcken en tête — et que nos autres petits travaux grecs : tels que notre restitution et interprétation du papyrus XIII de Turin ; notre publication de deux papyrus grecs inédits de Londres, également de l'époque ptolémaïque ; nos mémoires sur les papyrus du Louvre, sur les bilingues gréco-égyptiens, sur les inscriptions relatives au culte des morts, etc. En dépit de ces opuscules, nous sommes surtout égyptologue, et nous avons à demander toute l'indulgence de ceux qui sont toujours restés dans le grec et ne se sont occupés ni de l'égyptien sous ses formes diverses, ni des autres langues orientales, ni du classement des collections canoniques, ni de la numismatique, ni de la métrologie, ni du droit, comparé, des peuples anciens.

1. Ces sigles monétaires, très fréquents dans les papyrus grecs et les autre textes écrits, ont été expliqués par moi pour la première fois dans mon étude su le papyrus Sakkakinis antérieurement édité par M. Egger — qui les avait laissés e blanc et qui me céda les fac-similés de M. Albert Dumont, etc., pour achev cette publication, si importante à son avis.

Φ]υλῆς Διὸς μύσται ἐτίμησαν
Κ]ύριλλαν Ἀντιπάτρου τοῦ κα[ὶ
Γ]αίου θυγατέρα πρόμοιρον, τὸν
βωμὸν καθοσιώσαντες καὶ εἰς
τὴν θρησκείαν τοῦ μνημείου αὐ-
τῆς ἀγοράσαντες παρὰ Οὐαλε[ρ]ίου Κ[α]λ-
λίστου (1) ἀμπέλων ἐν Λαλά[νδ]ῳ, τό-
πῳ Κρα[ο]νίστρᾳ (2), πλέθρον ἓν κ[ὲ ἥ]μισ[υ]
ἐχαρίσαντο ὅπως τὴν ἐξ αὐτῶν πρόσ-
ο]δον καταχρῶνται ταῖς κατὰ ἔτος
ἐ]θίμοις ἡμέραις το[ῖς] Μίθρα Κα-
ν]οῖς προστα[φ]ιάζ[οντες (3) δ]ιαμενο[υ-
σ]ῶν τῶν ἀμπέλων τ[οῖ]ς συνεστῶ-
σιν] ἀπὸ ἀρτὶ (4) [Μ]ύσταις καὶ τὴν λο[ι-
πὴν ἐπιμέλε[ιαν π]οι[ο]υμένοις καὶ ἑ-
αυτ]οῖς καὶ ἐγ[γόν]οι[ς κα]ὶ κλ[ηρον-
όμοι]ς αὐτῶν εἰς δι[ή]νεκείαν [τοῖς
ἐθελ]ήσασι [μ]ηδὲν ἐπιβ[ιάζεσθαι ? (5)
ἐὰν δ' ἐπ]τάκις οἱ Μύσται μηκέτ[ι
θρησκέυ]ωσι εἶν[α]ι τ . . . . .
. . . . . .
. . . . . ἐ[ξ]αλ[λοτριῶσαι
ἰδια
αντι ον
σοιμ. . . . . αὐ]τοὺς ὁ Γάϊος
ωσις. . . . . εν εἰς ἑαυτὸ[ν
..πε. . . . . .
ος σ. . . . . .
. . . . . .
δω

ενε

(1) Le lapicide a écrit par erreur Καλλίττω. Sur la confusion des terminaisons du génitif et du datif (générale sur la frontière galato-phrygienne au IIIe siècle), cp. mes articles dans la *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung* (1887) et les *Mittheilungen* (1888).

(2) Pour la restitution cp. B, 5.

(3) Mot nouveau et conjectural (le φ très douteux, toute la ligne est très fruste). Le sens est peut-être : « célébrer un banquet auprès d'une tombe ».

(4) ἀπο ἀρτὶ, plus souvent ἄπαρτι,=ἀπὸ τοῦ νῦν.

(5) Mot nouveau et conjectural, formé sur le modèle de διαβιάζεσθαι. Le sens paraît indiqué.

B (*deuxème face*).

ΑΝΤΙΠΑΤΡΟCΒΓΑΙΟC
ΩΚΕΝΕΧΑΡΙCΑΤΟΦΥ
ΛΗCΔΙΟCΜΥCΤΑΙCΑΜ
ΛϢΝΤϢΝΟΥCϢΝΕΝΛΑ
ΛΑΝΔϢΤΟΠϢΚΡΑΟΝΙΙ
ΤΡΑΠΛΕΘΡΑΤΕCCΑΡΑΗΜΙ
CΥΓΕΙΤΟCΙΦΙΛϢΤΑΑCΚ
ΠΙΑΔΟΥΚΑΙCΑΚΚΑΛΟ
ΜΑΙΟΥΚΛΗΡΟΝΟΜΟΙ
ΟΠϢCΤΗΝΕΞΑΥΤϢΝ
ΠΕΙΑΝΚΑΤΑΧΡΑCΘΑΙΝΕ
ΛΟΥCΙΝΟΙCΥΝΕΡΧΟΜΕ
ΝΟΙΚΑΙΘΡΗCΚΕΥΟΝΤΕC
ΡϢΟΝΚΥΡΙΛΛΗCΤΗCΘΥ
ΤΡΟCΑΥΤΟΥΚΑΤΑΕΤΟC
ΤΑΙCΕΘΙΜΟΙCΗΜΕΡΑΙC
ΤΟΙCΜΙΘΡΑΚΑΝΟΙC
ΔΕΤΙCΑΥΤϢΝΜΗC
Η·Μ·CΥΝΟΡΗCΚ
ΗΚΛΗΡΟΝΟΜ
CΥΝΙΙΕΤΤ

[Ἀν]τίπατρος β' Γαΐ[ο]ς
ἔδω]κεν ἐχαρίσατο Φυ-
λῆς Διὸς μύσταις ἀμ[πέ-
λων τῶν οὐσῶν ἐν Λα-
λάνδῳ, τόπῳ Κρανί[σ-
τρᾳ, πλέθρα τέσσαρα ἥμι-
συ, γείτοσι Φιλώτᾳ Ἀσκλη-
πιάδου καὶ Σακκάλο[υ Ῥω-
μαίου κληρονόμοι[ς,
ὅπως τὴν ἐξ αὐτῶν [χαρ-
πείαν καταχρᾶσθαι (ν) ἐ[θε-
λουσιν οἱ συνερχόμε-

νοι καὶ θρησκεύοντες [ἡ- (1)
ρῷον Κυρίλλης τῆς θυ[γα-
τρὸς αὐτοῦ κατὰ ἔτος
ταῖς ἐθίμοις ἡμέραις
τοῖς Μίθρα Κανοῖς · [ἐὰν
δέ τις αὐτῶν μὴ σ[υνέλθῃ
ἢ μὴ συν[θ]ρησκ[εύῃ αὐτὸς
ἢ κληρονόμ[οι αὐτοῦ οἱ
συν[μ]ετ [έχοντες (2)

C (*troisième face*).

\ ΙΊΕΛΩΝΤΟΚΛΘΛΟΥΔΙΛΤ
ΤΙΜ·ΣΘΑΙΤΙ·ΝΘΥΓΑΤΕΡΑΛΥΤ
ΠΟΤΩΝΜΥΣΤΩΝΚΛΙΛΓΛΛΜΑΤ
ΜΛΡΜΑΡΕΩ

ἀμπ]έλων τὸ καθόλου ὃι ἀ τὸ τ·
ε]τιμῆσθαι τὴν θυγατέρα αὐτ]οῦ
ὑ]πὸ τῶν μυστῶν καὶ ἀγάλματ[ι
μαρμαρέῳ.

Le texte A nous apprend que les confrères ou mystes de Mithras, appartenant à la tribu de Zeus, ont voulu rendre hommage à la mémoire de Cyrilla, la fille, morte jeune, d'Antipater Gaios. Ils lui ont consacré un autel et ont acheté un vignoble d'un plèthre et demi à Lalandos, au lieu dit Craonistra, dont les revenus doivent servir à la célébration d'une fête annuelle, aux jours ordinaires de la fête des *Paniers de Mithras*. A cette fête participeront tous les membres de la confrérie à partir de ce jour, eux, leurs descendants et leurs héritiers à perpétuité, tant qu'ils voudront se conformer aux règles établies.

Le texte B rapporte qu'Antipater Gaios, fils d'Antipater, a fait don aux confrères de la tribu de Zeus d'un vignoble de 4 plèthres à Lalandos, au lieu dit Craonistra, confinant aux pro-

(1) Pas de place pour TO dans la lacune.
(2) On peut suppléer ΣΥΝΝ ou ΣΥΝΜ

priétés de Philotas, fils d'Asclépiade, et des héritiers de Saccalos, fils de Roméos, afin que les revenus en soient employés par ceux des confrères qui participeront aux fêtes annuelles en l'honneur de sa fille décédée. Ceux qui ne participeront pas à la réunion seront exclus de toute part dans les revenus du domaine.

Le texte C qui commence au milieu d'une phrase, quoiqu'il débute au sommet d'une des faces de la stèle, doit se rattacher au texte B. A la suite de la cérémonie instituée par les confrères en l'honneur de Cyrilla, Antipater leur avait fait don d'une partie de son vignoble. Là-dessus les confrères, dans leur reconnaissance, élèvent à Cyrilla une statue de marbre, et le père, pour ne pas demeurer en retard de bons procédés, complète sa première libéralité en leur abandonnant la totalité de son vignoble (ἀμπέλων τὸ καθόλου)

L'inscription ne porte point de traces de basse époque; elle peut dater du 1er siècle ap. J.-C. Elle nous apporte une preuve curieuse de l'existence du culte de Mithras dans la Phrygie orientale; le culte comportait des mystères et une grande fête durant plusieurs jours, les Κανῆ, la « fête des corbeilles ».

Notre inscription, quoique trouvée à Gheumeh, à 4 heures environ à l'Ouest d'Amorion, paraît bien avoir été transportée de cette dernière ville. En effet, à 2 milles environ au N.-E. d'Amorion, dans un cimetière abandonné, situé auprès de Pyrnek, aux bords de la rivière qui jaillit des belles sources de Bounarbachi, j'ai copié un fragment ainsi conçu :

Λαλ]ανδεῖς Διὶ Σωτῆρι
εὐχήν.

Il semble bien résulter de là que Lalandos, le district où étaient situés les vignobles mentionnés dans notre inscription, était habité par une des tribus de la cité d'Amorion, ou faisait partie du territoire d'une tribu locale, qui est précisément la φυλὴ Διός de l'inscription de Gheumeh.

L'*Alandrum flumen* de Tite-Live, XXXVIII, 18, ne cacherait-il pas le nom *Lalandos?* Très probablement la marche de Manlius suivit les bords de la rivière qui prend sa source à Bounarbachi, la seule qu'on rencontre dans une vaste étendue de pays aride, et sans laquelle il serait à peu près impossible d'abreuver une armée dans l'*Axylon*. La rivière coule parallèlement à la route directe de Synnada à Pessinonte, à quelques kilomètres au sud de cette route. Manlius a dû marcher par la route la plus directe vers la Galatie, car il franchit la frontière Galate dès le 4e jour, quoique son armée fût lourdement chargée et ne pût faire que de courtes étapes. Il a donc dû passer par Gheumeh, qui peut être *Abbassos*, car cette ville est située à la limite même de l'*Axylon*, qui appartenait aux Galates. De Gheumeh une étape de 12 à 14 milles le menait à la rivière où fut découverte la dédicace des Lalandiens.

Encore une observation. Manlius, en marchant de Synnada à Gheumeh, devait traverser un village actuellement appelé *Mandra*. Non loin de là est une source d'où sort une rivière qui coule vers Polybotos *(Bolawadoun)*; cette source est à environ 15 milles de Gheumeh. Or, Manlius, le soir avant d'atteindre Abbassos, fit halte à *Mandri fontes*. Les éditeurs ont corrigé *Mandri* en *Alandri*, à cause de *Alandrum flumen*; mais le nom moderne de *Mandra* prouve qu'il faut conserver la leçon des manuscrits. En outre, il est impossible de trouver aucune source sur la route de Synnada vers la Galatie, qui soit située de telle façon et donne naissance à une rivière ainsi orientée qu'une armée puisse atteindre la rivière deux jours après avoir campé à la source.

2. ACMONIA. A Susuz Keui, à 5 kilomètres à l'ouest d'Acmonia, sur une petite stèle funéraire de la forme appelée *bômos* (autel) dans les inscriptions.

A (*face principale*).

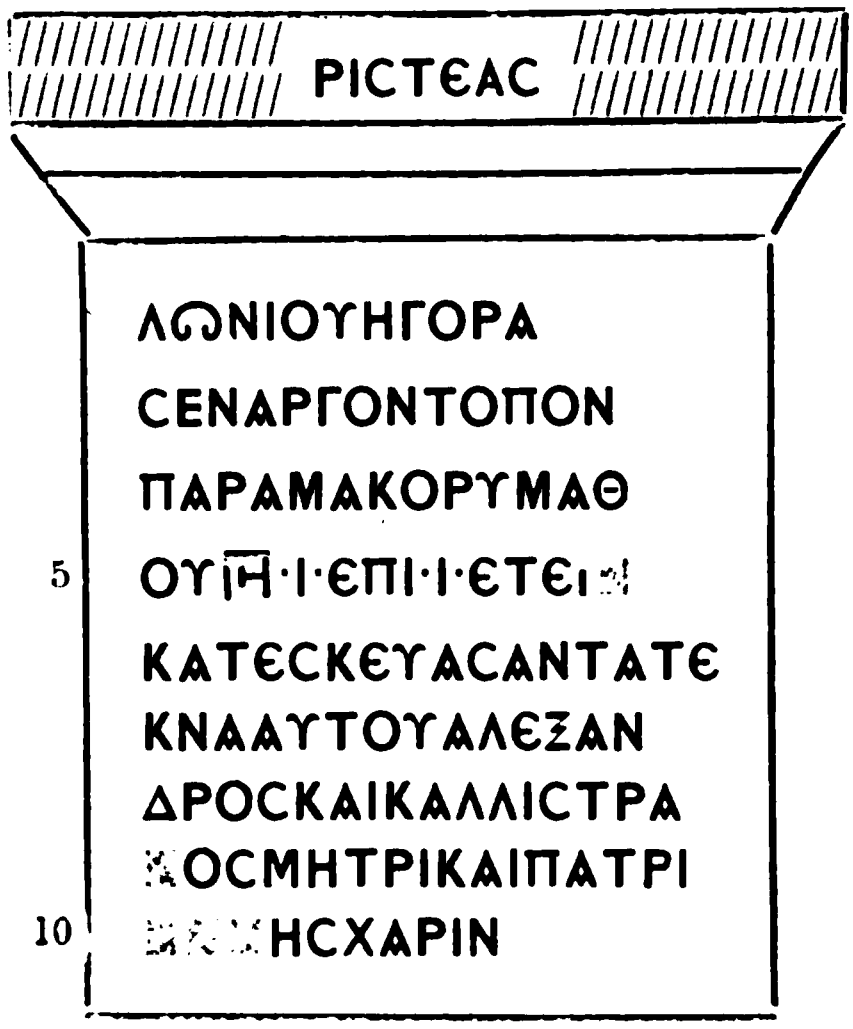

	ΡΙCΤЄΑC	Αὐρ. Ἀ]ριστέας [Ἀπολ-
	ΛΩΝΙΟΥΗΓΟΡΑ	λωνίου ἠγόρα-
	CЄΝΑΡΓΟΝΤΟΠΟΝ	σεν ἀργὸν τόπον
	ΠΑΡΑΜΑΚΟΡΥΜΑΘ	παρὰ Μάρκου Μαθ[ε?-
5	ΟΥ[Η·Ι·ЄΠΙ·Ι·ЄΤЄ[	ου πενταχόσια... ἐπὶ .. ἔτε[ι (1)
	ΚΑΤЄCΚЄΥΑCΑΝΤΑΤЄ	κατεσκεύασαν τὰ τέ-
	ΚΝΑΑΥΤΟΥΑΛЄΞΑΝ	κνα αὐτοῦ Ἀλέξαν-
	ΔΡΟCΚΑΙΚΑΛΛΙCΤΡΑ	δρος καὶ Καλλίστρα-
	[ΜΟCΜΗΤΡΙΚΑΙΠΑΤΡΙ	τ]ος μητρὶ καὶ πατρὶ
10	[ΜΝ]ΗCΧΑΡΙΝ	μνήμ]ης χάριν.

Toutes les lignes sont complètes à droite excepté la ligne 3, dont la lecture est certaine, mais que je ne comprends pas. Les caractères sont gravés nettement et bien conservés. Les lignes 6-10 ne se rattachent pas aux cinq premières : elles sont écrites en caractères plus fins et d'une autre main, plus récente. L'inscription principale (l. 1-5) se continue sur la face B.

B

	ΥΠΟCΧΟΜΕΝΟCΤ-	ὑποσχόμενος τῇ
	[ΓΕΙΤΟCΥΝΗΤΩΝΠΡ[	Γειτοσύνῃ τῶν Πρ[ω-
	[ΤΟΠΥΛΕΙΤΩΝΑΡΜ[	τ]οπυλειτῶν Ἁρμ[ο-
	ΝΑΔΙΚΕ[ΛΑ[	νάδι κὲ · λα...
5	ΔΥΟΚ[ΑΜΗ[	δύο κ[αὶ ἀν]άμη[τον
	ΚΑΙΑ[ΝΟΡΥ[	καὶ ἀνέρυ-
	ΓΟΝΕΔΩΚΕΝ	γον, (2) ἔδωκεν
	ΕΦΩΚΑΤΑΕΤΟCΡ	ἐφ' ᾧ κατὰ ἔτος ῥ[ο-
	ΔΙCΩCΙΝΤΗΝCVMB	δίσωσιν τὴν σύμβ[ι-
10	ΟΝΜΟΥΑΥΡΗΛΙΑΝ	όν μου Αὐρηλίαν

(1) Peut-être ἐπι(πεδον), *superficies*, et ἑτε[ρον].

(2) Au centre de l'inscription (lignes 5 et 6) est sculptée une couronne ; il ne

C

	[ἐαν δὲ μὴ ἐθέλωσιν]
ΡΟΔΙΣΑΙΚΑΤΑΕΤΟΣ	ῥοδίσαι κατὰ ἔτος
ΤΑΙΑΥΤΟΙΣΠΡΟ	ἔσ[ται αὐτοῖς προ[ς
ΝΔΙΚΑΙΟΣΥ	τὴ]ν δικαιοσύ-
ΤΟΥ ΘΕΟΥ	νην] τοῦ Θεοῦ.

(emblèmes effacés).

L'inscription est de provenance chrétienne. J'ai montré longuement dans le *Journal of hellenic studies,* 1883, p. 400, que les locutions ἔσται αὐτῷ πρὸς τὸν θεόν, τὸν ζῶντα θεόν, τὸν κριτὴν θεόν, τὴν δικαιοσύνην τοῦ θεοῦ, etc., sont chrétiennes. M. l'abbé Duchesne a exprimé la même opinion (*Revue des questions historiques,* 1883, p. 27).

Le style et le caractère épigraphiques ne permettent pas de placer notre texte à une époque plus récente que le règne de Constantin ; nous avons donc là un document de la plus haute importance sur les relations des chrétiens avec la cité d'Acmonia. Il semble que la γειτοσύνη τῶν πρωτυπυλειτῶν soit une association chrétienne, et une association mentionnée publiquement dans une inscription doit être reconnue par l'État.

Le nom *Aurelia* montre que l'inscription est du III.e siècle ; c'est pourquoi j'ai restitué (A, 1), le nom *Aur. Aristeas.* Les termes du legs fait par Aristéas pour assurer que le tombeau de sa femme soit toujours planté de roses sont assez obscurs. Il est peu probable qu'Aristéas, un chrétien, ait pu léguer ses biens à une association non chrétienne. La société légataire se charge de la conservation et de l'entretien du tombeau, et l'on sait que la forme la plus ancienne sous laquelle les communautés chrétiennes obtinrent la reconnaissance de l'État fut celle d'associations funéraires (Di Rossi, *Roma Sotterranea,* I, 106). Nous avons ici un exemple très clair d'une association de ce genre, la γειτοσύνη τῶν Πρωτοπυλειτῶν, existant à Acmonia vers le milieu du III.e siècle. Le nom rappelle le séjour des juifs à la Porte Capène, à Rome (Juvénal, III, 10).

manque donc pas de lettres à la ligne 6. Ἀνόρυγον, forme nouvelle, équivaut à ἀνόρυκτον ; c'est du grec phrygien. Le Γ à la l. 7 est certain.

Parmi les nombreuses inscriptions qui emploient la formule chrétienne de notre texte, 6 sont datées des années 249, 250, 256, 260, 261, 262, apr. J.-C. Une seule (C. I. G. 3872 *c* = Le Bas Waddington, nº 735) paraît en contradiction avec ces dates : elle porte, en effet, dans nos recueils la date ΥΛΖ = 353 ap. J.-C. Mais j'ai vu ce texte; les chiffres de la date sont mutilés et je pense qu'il faut lire ΤΛΖ au lieu de ΥΛΖ, ce qui donne, l'année 253 ap. J.-C. et nous ramène dans la même période que les autres inscriptions.

3. Éphèse (1). Deux inscriptions éphésiennes publiées l'une dans le *Journal of philology*, 1877, p. 145, l'autre dans le Μουσεῖον, 1880, nº τξζ', mentionnent le proconsulat de M. Julius Gillo. Toutes deux sont dédiées Αὐτοκράτορι Θεῷ Καίσαρι Σεβαστῷ Οὐεσπασιανῷ, mais les copistes n'ont pas remarqué que les mots Θεῷ Οὐεσπασιανῷ sont de deuxième main et ont été gravés sur une rature. Je me suis assuré du fait pour la 2e inscription, que j'ai copiée en avril 1884; je suis certain, par la disposition des caractères, qu'il s'est produit également pour l'inscription nº 1, copiée par M J. Wood, dont je n'ai pas revu l'original. Voici un fac-similé de ma copie :

ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ▪
ΘΕΩΙ ΚΑΙΣΑΡΙ ΣΙ
ΒΑΣΤΩΙΟΥΕΣΠΑΣΙΑΝΩ

On voit que le mot ΘΕΩΙ était trop court pour remplir complètement la lacune 1-2, et le mot ΟΥΕΣΠΑΣΙΑΝΩΙ un peu long pour la lacune 3. La dédicace primitive devait donc être ainsi conçue : Αὐτοκράτορι Δομιτιανῷ Καίσαρι Σεβαστῷ Γερμανικῷ (cp. C. I. L. III, 36).

Le nom de l'Ἀρχιερεὺς τῆς Ἀσίας diffère dans les deux inscriptions. Rœhl en a conclu (*Jahresbericht über griech. Epigraphik*, 1878-82) que l'une des deux a été mal lue. Je puis affirmer que

(1) Cette inscription et la suivante ont déjà été mentionnées par moi dans la *Revue archéologique*, 1888, Chronique d'Orient.

la lecture du Μουσεῖον est correcte, et ne vois pas de raison pour douter de l'exactitude de celle du *Journal*. L'année proconsulaire commençait en juillet, l'année asiatique probablement à l'équinoxe d'automne : il peut donc fort bien y avoir eu deux asiarques sous Gillo. Si l'on accepte la théorie nouvelle qui fait de l'Ἀρχιερεύς un fonctionnaire quadriennal, on peut fixer exactement l'année de Gillo. En effet, d'après cette théorie, de nouveaux asiarques entrèrent en fonctions fin septembre 87, 91 et 95. Gillo, consul en 76, a dû exercer son proconsulat environ 15 ans plus tard, soit de juillet 91 à juin 92, année qui vit un changement d'asiarque.

La théorie relative à la durée des fonctions de l'asiarque a été proposée indépendamment par M. l'évêque Lightfoot (*Ignatius and Polycarp*, Londres, 1885), et par moi (*Papers of the American school of Athens*, I, 1885, p 103). J'ai fait remarquer notamment que Julius Philippus a été asiarque pendant l'Olympiade trallienne 149-152, ce qui ne l'a pas empêché de présider les jeux célébrés en mars 153 : d'où l'on peut conclure qu'il exerça ses fonctions pendant la *pentétéride*, oct. 151 — oct. 155. M. Monceaux (*De Communi Asiae*, 1885), tout en acceptant la période pentétérique pour les jeux, maintient que l'asiarque changeait tous les ans (1).

4. Tralles. Une importante inscription de Tralles a été deux fois publiée, d'après la copie de M. Michel Pappaconstantinos, par le professeur Sterrett (*Papers of the American School*, II, 333) et par M Contoléon (*Bull. corr. hell.*, 1886, p. 455). Les suppléments ou corrections des deux éditeurs obscurcissent le sens, et je crois utile de donner un texte correct de ce document, qui ne paraît pas postérieur au 1er siècle après J.-C.

(1) Une de nos inscriptions nomme l'asiarque Φησεῖνος. On serait tenté de corriger en Ῥηγεῖνος d'après le nom de Tib. Claudius Ῥηγεῖνος qu'on trouve sur la liste des asiarques de M. Monceaux. Mais l'inscription de Rhéginus mentionne *deux* temples du *Koinon* à Éphèse, tandis que, au moins jusqu'en 135, il n'y en a eu qu'un seul. Ce personnage appartient donc au plus tôt au règne d'Antonin le Pieux. Je ne pense pas d'ailleurs qu'il ait été à proprement parler asiarque, l'inscription l'apelle Ἀσιάρχης Ἀσίας ναῶν τῶν ἐν Ἐφέσῳ.

ΑΣΙΑΚΑΙΟΔΗΜΟΣΚΑΙΟΙΓ[illegible]	ἡ] Ἀσία καὶ ὁ δῆμος καὶ οἱ π[ερὶ
ΙΟΝΥΣΟΝΤΕΧΝΙΤΑΙΕΤΙΜ[illegible]	Δ]ιόνυσον τεχνῖται ἐτίμ[ησαν
ΠΟΛΛΩΝΙΟΝΔΗΜΗΤΡΙΟΥΛ	Ἀ]πόλλωνιον Δημητρίου Λ[. . .
ΟΝΠΡΟΑΝΑΓΓΕΛΕΝΤΑΤΗΣΣΥΝ	τ]ὸν προαναγγελέντα τῆς συν[όδου
ΑΡΧΙΕΡΕ[illegible]Ι	ἀρχιερέ[αν] (1)

La forme de la pierre montre qu'il ne manque qu'une seule lettre à gauche, et qu'il ne s'est perdu aucune ligne en haut. En rapprochant notre inscription d'une autre (Sterrett, *loc. cit.*, p. 330), on peut en conclure que Tralles était probablement un des lieux de réunion du Κοινὸν Ἀσίας. M. Monceaux (*De communi Asiae*, p. 38), indique ce fait, mais il fonde son assertion sur une inscription qui ne saurait rien prouver à cet égard. C'est un fragment jadis publié par Le Bas et Waddington (n° 609) et réédité plus correctement par M. Sterrett (*Papers*, I, 106). Il faudrait lire à la ligne 1 : [Κλ(αυδιανος) Δα]μᾶς et à la fin probablement [τὴν] να′ Ὀλυμπιά[δα] (2). Ce texte donne le nom d'un bienfaiteur souvent mentionné dans les inscriptions de Tralles comme ayant fait un legs pour l'entretien des fêtes olympiques; on voit par notre document que, de son vivant, il fit les frais de la 51e de ces fêtes, en 133 ap. J.-C.

5. Baris (Isbarta). Une inscription d'Isbarta (nom que les indigènes prononcent toujours *Sparta*), a été publiée par MM Duchesne et Collignon (*Bull. corr. hell.*, 1879, p. 343) et M. Sterrett (*Papers*, II, n° 87). L'une et l'autre édition renferment quelques inexactitudes que je puis rectifier grâce à une copie prise en mai 1882. A la ligne 1, il faut lire avec les éditeurs français ΜΗ⊏Κ et non ΜΗΕΚ (Sterrett); au contraire la lecture ΕΠΙΚϛΔ de Sterrett est correcte (Duchesne : ΕΠΙΚΥΔ). M. Sterrett, qui a bien lu ce mot, a suivi néanmoins dans sa transcription la leçon inexacte des premiers éditeurs. A la ligne 2, MM. Duchesne et Collignon donnent ΙΝΔϛΓ///, Sterrett : ΙΝΔϛΓΕ. En réalité, il y a : ΙΝΔϽΓ +. Le texte devient donc :

+ ὑπὲρ μνήμης καὶ ἀναπαύσεως Παύλου ἐπικλ(ήτου) Δίου
ἀνέκτισεν τὸν ναὸν τῶν Ἀρχαγγέλων ἰνδ(ικτιῶνος) γ′ +

(1) La dernière lettre de la ligne 3 est A ou plus probablement Λ. On peut restituer un surnom Λ[ογγίν]ου sous un ethnique tel que Λ[ωρην]ὸν

(2) M. Sterrett restaure autrement.

L'expression ἐπίκλην, qui équivaut à la tournure plus longue ὁ καὶ N... ἐπικληθείς (Josèphe, *Vit.*, 76), se rencontre fréquemment sur les inscriptions chrétiennes (cf. Le Bas Waddington, nº 1687, Hiérapolis, probablement chrétienne).

L'église des archanges fut érigée la 3e année de l'indiction. L'an « 205 » (σε') de M. Sterrett est un lapsus ; l'éditeur a pris la croix finale pour un ε.

6. Apamée. Une étude sur l'histoire de la ville d'Apamée Cibotus, pour servir de complément à la précieuse monographie de G. Hirschfeld (dans les *Berliner Abhandlungen* de 1876), est un des *desiderata* scientifiques de l'heure présente. Les notes épigraphiques ci-après ne sont qu'une faible contribution à ce travail. Par suite du projet de prolongement de la ligne ferrée jusqu'au village de Dineir, qui occupe le site de l'ancienne Apamée, l'industrie du bâtiment a pris un grand essor dans la localité ; à chaque instant on déterre des pierres chargées d'inscriptions et malheureusement on les emploie immédiatement aux constructions nouvelles. Une partie des inscriptions qu'on va lire proviennent de ces trouvailles.

a) L'inscription bilingue C. I. G. 3965 a été publiée d'après une mauvaise copie. Le texte latin paraîtra dans le volume supplémentaire (sous presse) du C. I. L. III nº 7052. Le texte grec, placé *à gauche* (non à droite) du texte latin, était gravé sur deux pierres encastrées dans les murs d'un *Hérôon*. Les longues lignes de l'inscription grecque occupaient toute la largeur de la pierre de gauche et une partie de celle de droite, dont le reste contenait l'inscription latine.

ΟΥΚΑΙ	Οὐαλέριος Ἰουλιανὸς Ἰουλιαν?] οὖ καὶ
ΥΖΩΝ	Κασσία Κουαρτῖνα ἡ γυνὴ αὐτο]ῦ ζῶν-
ΕΠΟΗϹΑΝ	τες καὶ φρονοῦντες ἑαυτοῖς .] ἐποίησαν
ΤΗΝΚΑΤΑ	ταύτην τὴν σορὸν καὶ] τὴν κατά-
ΙϹΗΝΕΤΕ	Ὃ γαιον καμάραν] ἰς ἣν ἕτε-
ΑΝΔΕΤΙϹΕ	ρος οὐ τεθήσεται · ἐ]αν δέ τις ἕ-
ΟΗϹΕΙΙϹ	τερον πτῶμα εἰσενένκῃ,]θήσει ἰς [τὸ
	ἱερώτατον ταμεῖον δηνάρια Φ'].
ΕΙϹΝΕ	ἐγράφη ἔτ]ει σνε'.

Le texte grec a été gravé en 170-1 ap. J.-C., avant la mort de la femme ; le texte latin plus tard, après la mort de Cassia. Le nom du père de Valérius Julianus n'est proposé que *exempli gratia;* de même le mot à mot des suppléments aux lignes 3-5 est incertain, mais le sens général n'est pas douteux. Le mot χαμάραν (l. 5) est insuffisant pour remplir l'espace vide ; il manque une épithète.

b) Sur un grand bloc de pierre calcaire (1).

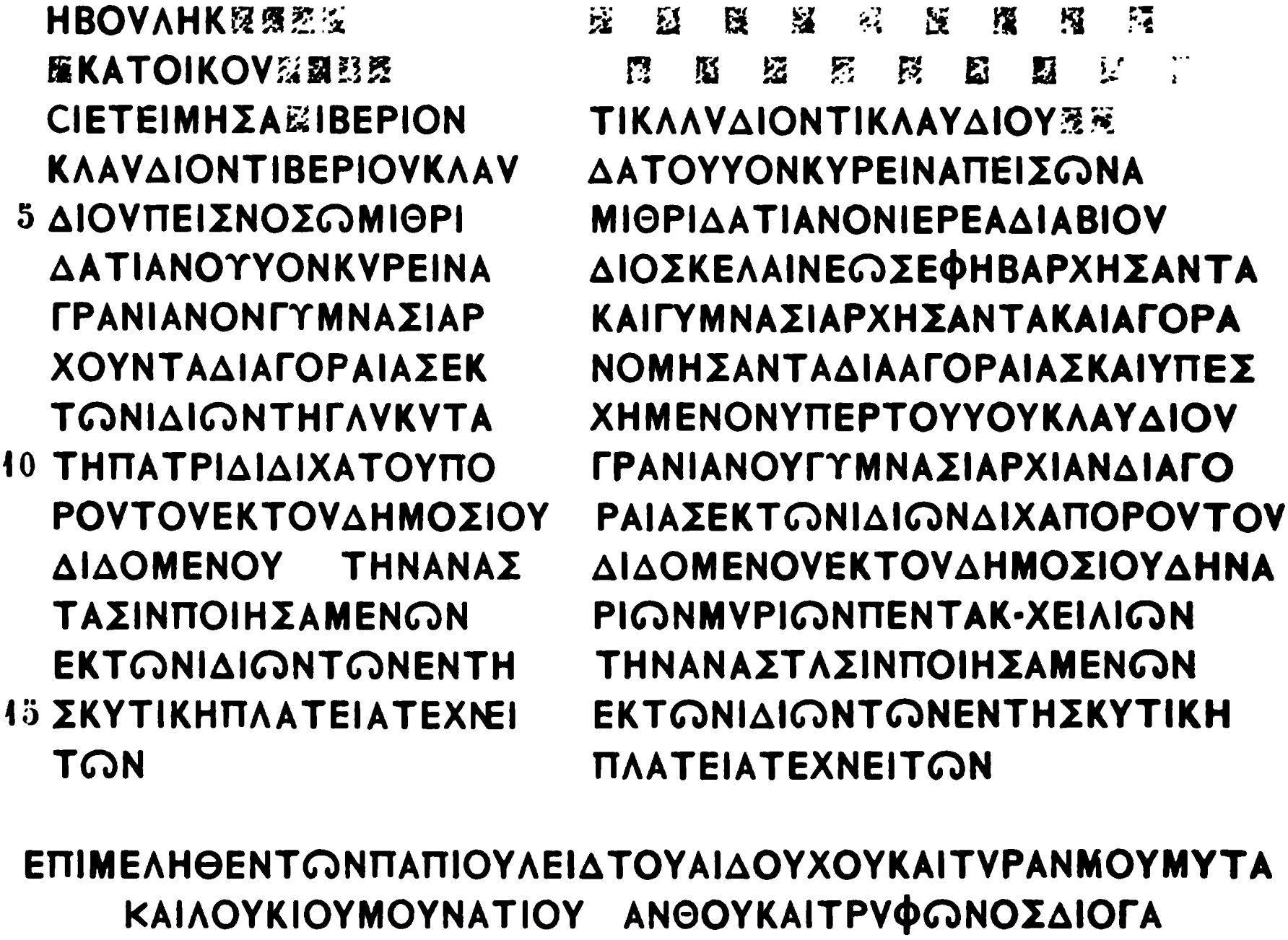

ἡ βουλὴ κ[αὶ ὁ δῆμος καὶ
οἱ] κατοικοῦ[ντες Ῥωμαῖ-
οι ἐτείμησα[ν Τ]ιβέριον
Κλαύδιον Τιβερίου Κλαυ-
δίου Πείσωνος Μιθρι-

[Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος καὶ οἱ]
[κατοικοῦντες Ῥωμαῖοι ἐτείμησαν]
Τι(βέριον) Κλαύδιον Τι(βερίου) Κλαυδίου [Μιθρι-
δάτου υἱὸν Κυρείνᾳ Πείσωνα
Μιθριδατιανὸν ἱερέα διὰ βίου

(1) Cette inscription a déjà été publiée par moi en petits caractères, dans la *Revue archéologique*, 1888, chronique d'Orient.

δατιανοῦ υἱὸν Κυρείνᾳ
Γρανιανὸν γυμνασιαρ-
χοῦντα δὶ ἀγοράιας ἐκ
τῶν ἰδίων τῇ γλυκυτά-
τῇ πατρίδι δίγα τοῦ πό-
ρου τοῦ ἐκ τοῦ δημοσίου
διδομένου τὴν ἀνάστ-
τασιν ποιησαμένων
ἐκ τῶν ἰδίων τῶν ἐν τῇ
Σκυτικῇ Πλατείᾳ τεχνει-
τῶν

Διὸς Κελαινέως ἐφηβαρχήσαντα
καὶ γυμνασιαρχήσαντα καὶ ἀγορα-
νομήσαντα διὰ ἀγοραίας καὶ ὑπεσ-
σχημένον ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ Κλαυδίου
Γρανιανοῦ γυμνασιαρχίαν δι' ἀγο-
ραίας ἐκ τῶν ἰδίων δίγα πόρου τοῦ
διδομένου ἐκ τοῦ δημοσίου δηνα-
ρίων μυρίων πεντακ(ις) χειλίων·
τὴν ἀνάστασιν ποιησαμένων
ἐκ τῶν ἰδίων τῶν ἐν τῇ Σκυτικῇ
Πλατείᾳ τεχνειτῶν

Ἐπιμελητέντων Παπίου Λείδα τοῦ Αἰδούχου καὶ Τυράννου Μύτα
καὶ Λουκίου Μουνατίου Ἄνθου καὶ Τρύφωνος Δισγᾶ.

Le personnage mentionné dans cette inscription comme père de Tib. Claudius Piso Mithridatianus et grand-père de Tib. Claudius Granianus n'est autre que le Tib. Claudius, Mithridatès, fils de Tibérius, grand prêtre d'Asie, nommé dans l'inscription C. I. G. 3960. La famille occupait un rang distingué à Apamée, aux Ier et IIe siècles de l'ère chrétienne. — Le Zeus de l'ancienne ville de Celaenae, près d'Apamée, est connu par les légendes monétaires ΖΕΥϹ ΚΕΛΑΕΝΕΥϹ. La très ancienne église chrétienne, dont les ruines s'aperçoivent au sommet de la citadelle de Celaenae, occupe probablement l'emplacement du temple de Zeus.

A Apamée, chaque corps de métier paraît avoir été localisé dans une rue ou un quartier distinct de la ville : de là l'expression ἡ σκυτικὴ πλατεῖα qui désigne à la fois une rue et une corporation. Comparez à Philadelphie ἡ ἱερὰ φυλὴ τῶν σκυτέων, à Thyatire οἱ βαφεῖς, οἱ βυρσεῖς, οἱ λινοῦργοι, à Hiérapolis συνέδριον τῆς προεδρίας τῶν πορφυραβαφῶν (1), etc. On voit par là que Franz s'est trompé dans son explication des mots τῇ ἱερωτάτῃ πλατείᾳ dans une inscription d'Apamée (C. I. G. 3960 *b*) où il est question de l'érection d'une statue. L'épithète aurait été employée « *haud*

(1) Le Bas-Waddington nº 1687. La fausse lecture προεδείας (pour προεδρίας, le Comité de Προέδροι) a été corrigée par moi dans la *Revue archeologique*, déc. 1887, chronique d'Orient. Même inscription (texte *b*, ligne 3) corrigez Τ en Ϝ, soit 3,000 deniers au lieu de 300.

dubie ob simulacra deorum ibi posita ». En réalité elle signifie ici, comme dans les expressions ἡ ἱερωτάτη βουλή, γερουσία, etc., « la très respectable ». La statue s'élevant sur une place déterminée, le spectateur-lecteur savait de quelle πλατεῖα il était question; quant à nous, nous ne savons pas s'il s'agissait de la ἱερωτάτη πλατεῖα τῶν σκυτέων, τῶν βυρσέων, τῶν λινούργων, etc.

c) Voici quelques corrections à des inscriptions publiées par moi dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, 1883, et que j'ai eu l'occasion de revoir depuis.

P. 307, nº 29. Ligne 7 : lire : σπουδασάντων κ(αὶ) τῶν συμβιωτῶν κ(αὶ) λδ' ἄλλων. Les συμβιωταί sont probablement les voisins, qui habitent le même *platea*.

P. 311, nº 34. J'ai omis la date : ΕΤΟΥϹ ΤΚΔΜΗΚ, c'est-à-dire l'an 324, le 8e mois, le 20e jour.

P. 312, nº 36. Ligne 5 : au lieu de ΤΟΑΠ lire ΤΩΑΠ.

d) C. I. G. 3962. Quoique la copie soit très fautive vers la fin, la restitution en est correcte. Toutefois, à la dernière ligne, il faut lire : καὶ εὐχὰς θεσθ' ὑπὲρ αὐτοῦ. L'épitaphe est donc chrétienne : c'est un texte de plus à ajouter aux inscriptions chrétiennes antérieures à Constantin. — 3962 *b* est correct; 3962 *c* est mal copié, mais bien restitué; dans 3962 *d* le nom est ΕΦΕϹΙΑ.

(*e*) *Dineir*, parmi les fondations d'un grand bâtiment qui sert actuellement de carrière. Les deux inscriptions sont placées en regard l'une de l'autre.

ΤΟΝΘΕΟΦΙΛΕΣΤΑΤΟΝΚΑΙΣΑΡΑ	Τὸν] θεοφιλέστατον Καίσαρα
ΣΑΛΩΝΕΙΝΟΝΟΥΑΛΕΡΙΑΝΟΝ	Λικ?] Σαλωνεῖνον Οὐαλεριανὸν
ΣΕΒΑΣΤΟΝΥΙΟΝΤΟΥΚΥΡΙΟΥ	Σεβαστόν, υἱὸν τοῦ κυρίου
ΗΜΩΝΓΑΛΛΙΗΝΟΥΣΕΒΑϹΤΟΥ	ἡμῶν Γαλλιηνοῦ Σεβαστοῦ
ΗΛΑΜΠΡΑΤΩΝΑΠΑΜΕΩΝ	ἡ λαμπρὰ τῶν Ἀπαμέων
ΠΟΛΙΣ	πόλις.

ΤΟΝΘΕΟΦΙΛΕΣΤΑΤΟΝΚΑΙΣΑΡΑΚΟΡΝΗΛΙΟΝ
ΣΑΛΩΝΕΙΝΟΝΟΥΑΛΕΡΙΑΝΟΝΣΕΒΑΣΤΟΝ
ΥΙΟΝΤΟΥΚΥΡΙΟΥΗΜΩΝΓΑΛΛΙΗΝΟΥΣΕΒΑΣΤΟΥ
ΗΛΑΜΠΡΑΤΩΝΑΠΑΜΕΩΝ
ΠΟΛΙΣ

Τὸν θεοφιλέστατον Καίσαρα Κορνήλιον
Σαλωνεῖνον Οὐαλεριανὸν Σεβαστόν,
υἱὸν τοῦ κυρίου ἡμῶν Γαλλιηνοῦ Σεβαστοῦ
ἡ λαμπρὰ τῶν Ἀπαμέων
πόλις.

On voit par ces dédicaces qu'encore en 253-9 ap. J.-C. Apamée n'avait pas reçu le titre de *Metropolis* (cp. Monceaux, *De communi Asiae*, p. 38); probablement elle ne l'obtint jamais. L'inscription doit être antérieure à 259, puisqu'elle mentionne les deux fils de Gallien, dont l'aîné fut tué cette année à Cologne par Postumus. Ces deux fils sont ordinairement appelés *P. Cornelius Licinius Valerianus* et *P. Cornelius Licinius Saloninus*. Wilmanns prétend (C. I. L. VIII, 2383) qu'ils s'appelaient *P. Cornelius Licinius Valerianus* et *P. Licinius Cornelius Valerianus Saloninus*. Ici nous les voyons appelés tous deux *Saloninus*, mais le prénom et *Licinius* sont omis au moins à droite. Le fils aîné fut associé à l'empire en 253, le puîné au plus tard en 257. On remarquera que tous deux sont appelés *Auguste*, ici comme sur d'autres textes. (Voir Mommsen, *Staatsrecht*, 3e éd., p. 1164, nº 5.) L'aïeul Valérien n'est pas mentionné; sans doute il était déjà tombé aux mains des Parthes et n'était plus compté comme empereur.

f) Dineir.

ΗΒΟΥΛΗΚΑΙΟΔΗΜΟC	ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος
ΚΑΙΟΙΚΑΤΟΙΚΟΥΝΤΕC	καὶ οἱ κατοικοῦντες
ΡΩΜΑΙΟΙΕΤΕΙΜΗCΑΝ	Ῥωμαῖοι ἐτείμησαν
ΙΟΥΛ·ΛΙΓΥΝΤΟΝΚΡΑΤΙC	Ἰούλ. Λίγυν τὸν κράτισ-
ΤΟΝΠΠ·ΕΥΕΡΓΕΤΗΝΤΗC	τον ΙΙΠ · εὐεργέτην τῆς
ΠΟΛΕΩC	πόλεως
ΕΠΙΜΕΛΗΘΕΝΤΟC	ἐπιμεληθέντος
ΤΗCΑΝΑCΤΑCΕΩC	τῆς ἀναστάσεως
Μ·ΑΙΛ·CΕΡΓΙΑΑΠΟΛ	Μ. Αἰλ. Σεργία Ἀπολ-
ΛΙΝΑΡΙΟΥΓΡΑΜΜΑ	λιναρίου γραμμα-
ΤΕΩCΤΟΥΔΗΜΟΥ	τέως τοῦ δήμου

A la ligne 5, ΙΙΠ est pour Πριμιπιλάριος ou Πραιπόσιτος : le der-

nier titre cadre mieux avec l'épithète. Des centurions à Apamée sont mentionnés C. I. L. III, 366 (la copie de Le Bas a omis le sigle qui désigne le centurion) et 367. M. Ælius Apollinarius rappelle qu'il appartenait à la tribu Sergia : l'inscription n'est donc pas plus récente que le IIIe siècle; d'autre part l'écriture ne permet pas d'adopter une date plus reculée.

g) Dineir.

ΑΥΡΤΑΤΑΗΚΑΙΕΥΤΥΧΙϹΑΤΤΑΛΩΑΝ
ΔΡΙΕΚΚΤΩΝΙΔΙΩΝΚΑΤΕϹΚΕΥΑϹΕΝΤΟΙΡΩ
ΟΝΙΔΙΟΚΑΙΑΥΤΗΤΕΘΗϹΕΤΑΙΕΧΟΝΤΩΝΕΖΟΥ
ϹΙΑΝΜΟΙΚ-ΤΩΝΤΕΚΝΩΝΙΔΤΡΟϹΕΠΙΤΗΔΕΥ
ϹΙΘΗϹΙΙϹΤΟΤΑΜΙΟΝ⁂Φ
ΕΤΙΤΡΕΛΚΟϹΙΟϹΤΩΠΕΜΠΤΩΑΥΡΤΑΤΑΚΑΤΕΘΕ
ΜΗΝΑΥΡΑΦΦΙΑΝΟΝΤΟΝΥΟΝΜΟΥΑΓΥΝΑΙΟΝΚΑΙΑΤΕ
ΚΝΟΝ

Αὐρηλία Τάτα ἡ καὶ Εὐτυχὶς Ἀττάλῳ ἀνδρὶ ἐκ(κ) τῶν
ἰδίων κατεσκεύασεν τὸ ἡρῶον (ε)ἰ[ς] ὃ (1) καὶ αὐτὴ τεθήσε-
ται, ἐχόντων ἐξουσίαν μοι κὲ τῶν τέκνων · (ε)ἰ δ'
[ἕ]τ[ε]ρος ἐπιτηδεύσ(ε)ι, θήσ(ε)ι (ε)ἰς τὸ ταμῖον (δηνάρια)ϙ'.
Ἔτ(ε)ι τρε(ι)[α]κοσιόστῳ πέμπτῳ Αὐρ(ηλίᾳ) Τάτα
κατεθέμην Αὐρ(ήλιον) Ἀρριανὸν τὸν υἱόν μου ἀγύν-
αιον καὶ ἄτεκνον.

La 2e partie de l'inscription date de 220-1 ap. J.-C.; la première est de quelques années plus ancienne. L'emploi des *prénoms* Aurelius et Aurelia commence sous Caracalla (*Journal of hellenic studies,* 1883, p. 30). La seule exception apparente (*Bull. corr. hell.* 1884, p. 235, n° 3) n'en est probablement pas une : la date ϹΙΔ (= 130 ap. J.-C.) doit sans doute être corrigée en ΤΙΔ (2). L'usage de ce prénom devient si universel entre 215 et 300 qu'on peut poser presque en principe qu'une inscription où il ne figure pas n'appartient point à cette période. L'emploi d'*Aurelius* comme *nomen* est plus ancien, et un individu appelé *M. Aurelius* est d'ordinaire né sous Marc-Aurèle.

(1) Peut-être [ἐ]πὶ ὃ,

(2) Le Ϲ est bien sur la pierre, mais est probablement une erreur du lapicide.

h) Dans le mur d'un jardin.

ΕΤΟΥϹΤΛΒ	Ἔτους τλβ'.
ΤΟΥΤΟΤΟΗΡΩΟΝ	Τοῦτο τὸ ἡρῶον
ΕϹΤΙΝΑΥΞΑΝΟΝΤΟΣ	ἐστὶν Αὐξάνοντος
ΤΟΥΚΑΙΕΛΛΑΔΙΟΥ	τοῦ καὶ Ἑλλαδίου,
ΠΡΑΓΜΑΤΕΥΤΟΥ	πραγματευτοῦ
ΑΙΛ·ΤΡΥΦΩΝΟΣ	Αἰλ(ίου) Τρύφωνος
ΑΣΙΑΡΧΟΥΤΡΙΣ	Ἀσιάρχου τρίς,
ΟΕΠΟΙΗΣΕΝΖΩΝ	ὃ ἐποίησεν ζῶν
ΕΑΥΤΩΤΕΚΑΙΤΗ	ἑαυτῷ τε καὶ τῇ
ΓΥΝΑΙΚΙΑΥΤΟΥ	γυναικὶ αὐτοῦ
ΑΠΑΜΗΚΑΙΤΗ	Ἀπάμῃ καὶ τῇ
ΜΗΤΡΙΑΥΤΗΣΑΜΜΙ	μητρὶ αὐτῆς Ἀμμι[ᾶ·
ΕΙΔΕΕΠΙΤΗΔΕΥΣΕΙ	εἰ δὲ ἐπιτηδεύσει
ΕΤΕΡΟΣΝΕΚΡΟΝ	ἕτερος νεκρὸν
ΕΝΘΑΔΕΘΑΨΑΙ	ἐνθάδε θάψαι,
ΔΩϹΕΙΕΙϹΤΟΝΦΙΣΚΟΝ	δώσει εἰς τὸν φίσκον
ΔΗΝΑΡΙΑΧΕΙΛΙΑ	δηνάρια χείλια,
Κ-ΧΩΡΙΣΤΟΥΤΩΝΤ[illegible]	κὲ χωρὶς τούτων τὸ[ν θεὸν
[illegible]ΚΕΧΟΛΩΜΕΝΟΝΓ[illegible]	κεχολωμένον [ἐλπί-?
ΖΩΜΕΝ	ζωμεν.

Date : 247-8 ap. J.-C. La restitution des dernières lignes est douteuse. Si τὸν θεόν est exact, l'inscription est chrétienne. Le dernier mot commence très probablement par un E. On ne peut supposer Ἐνερκίζεσθαι τὸν θεόν ou τὸ μέγεθος τοῦ θεοῦ (cp. *Bull. corr. hell.* 1882, p. 516). Dans ἐλπίζωμεν, le subjonctif est pour l'indicatif.

i).

ΑΥΡΔΙΚΕΟϹΕΠ[illegible]	Αὐρ. Δίκ(αι)ος ἐπ[οίησ-
ΑΤΟΗΡΩΟΝΕΜΑΥΤ[illegible]	α τὸ ἡρῶον ἐμαυτ[ῷ
Κ-ΤΗΓΥΝΑΙΚΙΜΟΥΑΥΞΑΝ[illegible]	κὲ τῇ γυναικί μου Αὐξαν[ούσ-
[illegible]ΚΑΙΤΟΙϹΓΟΝΕΙϹΙΝΙϹΟ	ῃ] καὶ τοῖς γονεῦσιν, (ε)ἰς ὁ
ΕΤΕΡΟϹΟΥΤΕΘΗΕΙΔΕΤ[illegible]	ἕτερος οὐ τεθήῃ[σεται]· εἰ δέ τ[ι-
[illegible]ΕΠΙΚΗΔΕΥϹΙΕϹΤΑΙΑΥΤΩ	ς] ἐπικηδεύσ(ε)ι, ἔσται αὐτῷ
ΠΟΡϹΤΟΝΘΕΟΝ	πρὸς τὸν Θεόν.

j) Dineir.

N
ΚΙΜΟΥΑΥΡΔΟΜΝΗΟΝΗΣΙΜΟΥΚΑΙ
ΤΟΙΣΤΕΚΝΟΙCΜΟΥΙΣΟΕΤΕ
ΣΕΤΑΙΕΙΔΕΤΙΣΕΠΙΤΗ
ΙΕΡΩΤΑΤΩΤΑΜΕΙΩ
ΚΑΙΕΣΣΤΕΑΥΤΩΠΡΟΣΤΟΝΘΕΟΝ

[ὁ δεῖνα ἐποίησα τὸ ἡρῶον ἐμαυτῷ καὶ τῇ γυναι]κί
μου Αὐρ(ηλίᾳ) Δόμνῃ Ὀνησίμου καὶ τοῖς τέκνοις μου ·
(ε)ἰς ὃ ἕτε[ρος οὐ τεθήσ]εται · εἰ δέ τις ἐπιτη[δεύσει, θήσει
τῷ] ἱερωτάτῳ ταμείῳ [δηνάρια Φ' ?].
Καὶ ἔσστε αὐτῷ πρὸς τὸν Θεόν.

Ces deux inscriptions doivent être ajoutées à la liste des inscriptions chrétiennes antérieures à Constantin. La formule ἱερωτάτῳ ταμείῳ, étant stéréotypée, ne pouvait pas plus choquer un chrétien que l'expression *divina domus*, employée dans tout l'empire romano-byzantin.

k) Dans un mur de jardin.

ΑΥΡΘΕΟΔΩΡΑΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ	Αὐρ(ηλίᾳ) Θεοδώρᾳ Φιλαδέλφου
ΕΠΟΙΗCΑΤΟΗΡΩΟΝΕΜΑΥΤΗ	ἐποίησα τὸ ἡρῶον ἐμαυτῇ
ΚΑΙΤΩΑΝΔΡΙΜΟΥΑΥΡΔΙΚΑΙΩ	καὶ τῷ ἀνδρί μου Αὐρ. Δικαίῳ
ΚΑΙΤΟΙCΤΕΚΝΟΙCΜΟΥΕΙCΟΕΤΕ	καὶ τοῖς τέκνοις μου · εἰς ὃ ἕτε-
ΡΟCΟΥΤΕΘΗCΕΤΑΙΟCΔΑΝΕΠΙΧΕΙ	ρος οὐ τεθήσεται · ὃς δ' ἂν ἐπιχει-
ΡΗCΕΙΕΠΙCΕΝΕΝΚΕΝΤΙΝΑΘΗCΕΙ	ρήσει ἐπισενένκε(ι)ν τινά, θήσει
ΕΙCΤΟΙΕΡΩΤΑΤΟΝΤΑΜΕΙΟΝ	εἰς τὸ ἱερώτατον ταμεῖον
ΑΤΤΙΚΑCΦΕΓΕΝΕΤΟΕΤΟΥCΤΚΖ	Ἀττικὰς Φ'. Ἐγένετο ἔτους τκζ'
⊃{ I ϛ I	μη(νος) ι', ⁝'

Date : 243 ap. J.-C. On a vu Δίκαιος plus haut dans une inscription chrétienne.

(l).

ΑΥΡΜΟΡΔΙΟCΕΠΟΙ	Αὐρ(ήλιος) Μόρδιος ἐποί-
Ι-CΕΤΟΜΝΗΜΕΙΟΝ	ησε τὸ μνημεῖον
ΕΑΥΤΩΚΑΙΤΗΓΥ	ἑαυτῷ καὶ τῇ γυ-
ΝΑΙΚΙΑΥΤΟΥΑΥΡ	ναικὶ αὐτοῦ Αὐρ(ηλίᾳ)
ΞΡΤΕΜΩΝΙΔΙΚΑΙ	Ἀ]ρτεμωνίδι καὶ
ΤΟΙCΤΕΚΝΟΙCΕΙ	τοῖς τέκνοις· εἰ
ΔΕΤΙCΕΤΕΡΟΕCΠΙ	δέ τις ἕτερος ἐπι-
ΤΗΔΕΥCΕΙΘΗCΕΙ	τηδεύσει, θήσει
ΙCΤΟΤΑΜΕΙΟΝΧΦ	ἰς τὸ ταμεῖον (δηνάρια) Φ'.

Le nom *Mordios* manque dans Pape-Benseler; c'est une variante du nom Μόρζιος qu'on rencontre en Paphlagonie. Cp. Ναδιανδές pour Ναζιανζός (Philostorge, *Hist. eccl.* VIII, 11), Ζιζυμήνη pour Δινδυμήνη à Laodicée Brûlée (1), etc. On peut rapprocher aussi *Mordiaion*, l'ancien nom d'Apollonia de Pisidie.

m) Pierre ornée dans un mur de jardin à Dineir.

ΜΕΝΕΔΗΜΟΥ
ΤΟΑΝΓΕΙΟΝ

W. M. Ramsay.

(1) *Athen. Mittheilungen*, 1888, p. 237.

LE CHANT DES SEPT VOYELLES GRECQUES

D'APRÈS DÉMÉTRIUS & LES PAPYRUS DE LEYDE

On a étudié plus d'une fois le passage du traité de l'*Élocution* (chap. 71) relatif au chant des voyelles grecques exécuté par les prêtres grecs d'Égypte (1). Voici la traduction de ce passage, dont le texte original ne nous semble prêter d'ailleurs à aucune controverse.

En Égypte, les prêtres célèbrent les Dieux au moyen des sept voyelles en les chantant de suite, et à la place d'une flûte ou d'une cithare, le son de ces lettres se fait entendre d'une façon agréable. Ainsi donc celui qui n'admet pas la rencontre (des voyelles) ne fait autre chose en réalité que d'exclure le caractère mélodique et musical du discours. Mais ce n'est peut-être pas le moment de s'étendre là-dessus (2).

Un des papyrus grecs du musée de Leyde publiés par

(1) Je n'ai pu voir la dissertation de Jean Mathias Gesner *De laude Dei per septem vocales*. Gœttingue, 1746. L'abbé J. J. Barthélemy a touché la question qui va nous occuper dans ses *Remarques sur quelques médailles de l'empereur Antonin frappées en Égypte*, lues en 1775. (Mém. de l'Acad. des inscr. et b.-l., t. XLI, 1780, in-4, pp. 514 et suiv.) Cp. Son mém. sur les rapports des langues égyptienne, phénicienne et grecque (m. rec. t. XXXII, p. 222) et enfin sa lettre à Chabanon (Œuvres diverses, t. II, p. 420).

(2) Ἐν Αἰγύπτῳ δὲ καὶ τοὺς θεοὺς ὑμνοῦσι διὰ τῶν ἑπτὰ φωνηέντων οἱ ἱερεῖς, ἐφεξῆς ἠχοῦντες αὐτά, καὶ ἀντὶ αὐλοῦ, καὶ ἀντὶ κιθάρας, τῶν γραμμάτων τούτων ὁ ἦχος ἀκούεται ὑπ' εὐφωνίας· ὥστε ὁ ἐξαιρῶν τὴν σύγκρουσιν οὐδὲν ἄλλο ἢ μέλος ἀτεχνῶς ἐξαιρεῖ τοῦ λόγου καὶ μουσικήν· ἀλλὰ περὶ τούτων μὲν οὐ καιρὸς μηκύνειν ἴσως. — Cf. Jablonsky, Pantheon Æg. Proleg. LV; opusc., I, 409. Kopp, Palæographia critica, t. III, § 260.

M. Leemans, directeur de ce musée, le papyrus W mentionne ces chants composés exclusivement de voyelles et nous en fournit de nombreux spécimens (1).

A la page 16 de ce papyrus, ligne 2 (Leemans, p. 135) on lit : je t'invoque, toi qui contiens tout... Et lorsque tu arriveras aux voyelles, dis ceci... Ὅταν δὲ ἔλθῃς ἐπὶ τὰ φωνήεντα...

Et plus loin : je t'invoque avec les sept voix, ἀπομιμοῦμαί σε (on doit lire sans doute ἀποκαλοῦμαι σε, comme précédemment) ταῖς ἑπτὰ φωναῖς. M. Leemans traduit φωναί par *vocales*, mais ici les φωναὶ sont plutôt les sons, les degrés de l'échelle musicale.

Pour obtenir le déchiffrement des nombreuses séries de notes-voyelles contenues dans le papyrus W de Leyde, il faut retrouver le rapport des sept voyelles grecques avec les sons qu'elles représentent. Nous croyons, comme l'abbé Barthélemy qu'on retrouvera ce rapport en établissant d'abord la concordance des sept voyelles et des sept astres que les anciens appelaient les sept planètes, puis la concordance de ces astres et de sept degrés de l'échelle musicale antique. Seulement on verra tout à l'heure que l'auteur du *Voyage d'Anacharsis* n'a pas observé de tout point les conditions nécessaires à la solution du problème, et que par suite cette solution reste à connaître.

Le papyrus présente, p. 6, l. 2 et p. 16, l. 23, deux nomenclatures des planètes dressées, la première suivant la classification hellénique, εἰς τὸ ἑλληνικόν (tableau A), la seconde suivant les sept zones ou champs de leurs révolutions, ἑπτάζωνος (tableau B).

A	B
Soleil.	Saturne.
Lune.	Jupiter.
Mars.	Mars.
Mercure.	Soleil.
Jupiter.	Vénus.
Vénus.	Mercure.
Saturne.	Lune.

(1) Papyri graeci musei antiquarii publici Lugduni-Batavi regis augustissimi jussu edidit, interpretationem latinam, adnotationem, indices et tabulas addidit C. Leemans. Tomus II. Lugduni Batavorum, apud E. J. Brill, 1885, in-4°.

On remarquera que le tableau A présente l'ordre assigné aux 7 jours de la semaine dans leurs rapports avec les 7 astres, et que le tableau B reproduit l'un des deux tableaux avec lequels Dion Cassius (XXXVII, 18) explique la formation d'une liste semblable de tout point au tableau A du papyrus (1).

Ajoutons que le tableau B confirme le témoignage de Dion Cassius, d'après lequel les Égyptiens classaient les sept astres dans l'ordre indiqué par ce tableau. Il en est de même d'une autre liste contenue dans le papyrus W, p. 1, l. 14 suiv., où les noms des sept astres sont mis en rapport avec autant de parfums.

La corrélation des sept voyelles avec les sept astres est formellement exprimée p. 13, l. 11 du papyrus, où nous lisons... τῶν ἑπτὰ ἀστέρων α ε η ι ο υ ω. Quant au caractère musical des voyelles, il est suffisamment indiqué dans cet autre passage (p. 14, l. 31) : Je t'invoque, Seigneur, par un hymne chanté; je célèbre ta sainte puissance A E H I O Y Ω Ω Ω : ἐπικαλοῦμαί σε, κύριε) ᾠδικῷ ὕμνῳ · ὑμνῶ σοῦ τὸ ἅγιον κράτος (κρίτος pap.) α ε η ι ο υ ω ω ω. Le passage qui suit n'est pas moins significatif (p. 17, l. 28) : Ton nom composé de sept lettres suivant l'accord des sept sons qui ont des intonations (φωνάς) correspondant aux 28 lumières de la lune (c'est-à-dire aux 28 jours du mois lunaire (2). Σοῦ τὸ ἑπταγράμματον ὄνομα πρὸς τὴν ἁρμονίαν τῶν ἑπτὰ φθόγγων (φθόγγον pap., ἐχόντων φωνὰς πρὸς τὰ κη′ φῶτα σελήνης.

Ces diverses citations nous paraissent confirmer et compléter le dire de Démétrius touchant l'existence de chants exécutés avec les sept voyelles grecques et la mise en concordance de ces voyelles avec les sept planètes et avec les sept notes de l'échelle musicale primitive, dite lyre d'Apollon.

L'abbé Barthélemy a cru voir dans les groupes de voyelles

(1) D'après cette explication si l'on attribue à chaque jour quatre noms de planètes consécutifs, pris dans le tableau B, le nom de la première étant celui du premier jour de la semaine, le 4e nom sera celui du premier jour de la semaine (jour du soleil, dimanche), le 4e nom à partir de celui-là sera celui du second jour (jour de la lune, lundi) et ainsi de suite. — Voir dans le *Dictionnaire des Antiq. gr. et rom.*, l'article CALENDRIER, p. 835, où, pour le dire en passant j'ai laissé une faute que l'on devra corriger ainsi : « Samedi, dernier jour chez les Juifs ».

(2) Voir une phrase presque semblable, papyrus V, p. 8, l. 6.

parvenus à sa connaissance une invocation collective, soit totale, soit partielle, adressée aux sept divinités sidérales, rangées suivant l'importance que le suppliant attribuait à chacune d'elles; mais il n'aurait pas gardé cette opinion s'il avait connu le papyrus W, dans lequel on rencontre des groupes qui comprennent plusieurs fois la même lettre, par exemple **IYEYH-ΩΩAEH** (p. 14, l. 27); **IIYYOAHAYO** (l. 35); **IYEYO** (p. 20, l. 2); **IAIAIY** (l. 15), etc.

Relevons maintenant les passages où les invocations qui remplissent le papyrus sont accompagnées de groupes que nous considérons comme des phrases mélodiques notées au moyen de ces lettres.

Page 13, lignes 11 à 13; l. 44 et 45, plusieurs groupes complets ou partiels de voyelles diversement combinées.

P. 14, l. 25 à 29; 32 à 36.

P. 17, l. 9, 32.

P. 18, l. 16 à 18; 25, 27 et 28.

Aux lignes 31 et suiv. de la même page, l'adepte reçoit le conseil ou l'injonction de chanter successivement chacune des voyelles (A puis E et ainsi de suite dans l'ordre alphabétique), en accompagnant ces chants d'un geste de sa main, dirigée tour à tour vers les divers points de l'horizon.

P. 19, l. 14 et 15, le chant est pour voix d'hommes; lignes 17 et 18, pour voix de femmes.

Les pages 20 et 21, sont presque entièrement occupées par des groupes de notes-voyelles. Les pages 22, 23 et 25, dernière du papyrus, en contiennent encore quelques spécimens.

Il nous reste à rechercher la clef de cette mélodie liturgique. Essayons de poser les termes du problème en tirant parti des notions que l'on possède sur diverses questions qui s'y rattachent.

Le texte cité plus du haut papyrus W, p. 13, l. 11, nous met déjà sur la voie. La mention des sept astres y est suivie des sept voyelles rangées dans l'ordre alphabétique et de plusieurs autres groupes où les voyelles sont disposées indépendamment de cet ordre. Or on sait que les anciens, notamment Nicomaque (p. 6 de Meibom) ont mis en rapport les sons d'une échelle heptacorde correspondant à notre échelle *mi*, *fa*, *sol*, *la*, *si* bémol,

ut, ré, avec la série des sept prétendues planètes, classées dans l'ordre même où les range notre papyrus, (tableau B ci-dessus).

Saturne.	hypate meson.	mi.
Jupiter.	parhypate meson.	fa.
Mars.	lichanos meson.	sol.
Soleil.	mèse.	la.
Vénus.	trite synemmenon.	si bémol.
Mercure.	paranete synemmenon.	ut.
Lune.	nete synemmenon.	ré.

Cp. Manuel Bryenne, Harmoniques, p. 363 éd. Wallis.

Maintenant que nous connaissons la concordance des sept astres avec les sept notes de l'échelle musicale heptacorde, si nous pouvions établir celle de ces mêmes astres avec les sept voyelles grecques, le rapprochement de ces deux concordances nous donnerait le rapport de la série vocalique avec l'échelle musicale.

Or cinq auteurs grecs ont exposé, plus ou moins complètement, la corrélation des astres avec les voyelles, savoir Plutarque (sur le mot E I, p. 389 e), Porphyre dans un passage de son commentaire sur Denys le Thrace cité par J.-J. Barthélemy, Laurentius Lydus (sur les Jours, p. 14, éd. Schow), Achille Tace (in Phaenom. Arati, p. 89, et Uranologium du P. Petau, p. 136), enfin le texte anonyme publié par Bekker (Anecdota græca, p. 796). Voici le tableau comparatif de ces données diverses.

	Plutarque	Porphyre	Lydus	Achille Tace et l'Anecdoton de Bekker
Saturne	Ω	ϒ	I	Ω
Jupiter	ϒ	Ω	Ω	ϒ
Mars	O	O	O	O
Soleil	E	I	H	I
Vénus	I	A	E	H
Mercure	H		A	E
Lune	A		ϒ	A

Parmi ces quatre systèmes de concordance entre les planètes et les voyelles, nous n'hésitons pas à choisir celui d'Achille

Tace reproduit par l'Anecdoton de Bekker. D'abord le 3e degré, Mars — O est commun aux quatre systèmes, ce qui lui donne une certaine solidité. De plus, le 1er et le second degrés sont communs à Plutarque, à Achille Tace et à l'Anecdoton. Ce qui nous semble militer surtout en faveur de ce classement, c'est que les trois dernières voyelles correspondent aux trois premiers astres. Il s'ensuit, selon toute vraisemblance, que les quatre premières voyelles devront correspondre aux quatre derniers astres, comme l'indique le système auquel nous donnons la préférence.

Le rapprochement des listes que nous venons d'établir sur les textes donne les résultats suivants :

A. . . Lune. . . . . Nete synemmenon. . . . RÉ.
E. . . Mercure. . . paranete synemmenon. . UT.
H. . . Vénus. . . . trite synemmenon. . . . SI bémol.
I. . . Soleil. . . . . mèse. . . . . LA.
O. . . Mars. . . . . lichanos-meson. . . . . SOL.
Y. . . Jupiter. . . . parhypate-meson. . . . . FA.
Ω. . . Saturne. . . . hypate meson. . . . . MI.

L'abbé Barthélemy a proposé une corrélation inverse de celle à laquelle aboutit notre argumentation. Cela tient à ce qu'il a suivi la concordance entre les astres et les notes musicales rapportée dans le prétendu second livre de Nicomaque (p. 34 de Meibom), texte qui n'est qu'une compilation où l'opinion du pythagoricien de Gérase est suivie d'une autre disposition dépourvue d'autorité. Ainsi la lune, dans cette disposition, correspond à l'hypate (MI) et Saturne à la note (RÉ) (1).

(1) Ce n'est pas à dire que le mémoire de Barthélemy ne contienne une suite d'observations et de notions exactes sur les diverses fonctions des sept voyelles grecques chez les Égyptiens et parmi les Gnostiques, surtout si on le complète par l'ouvrage de Kopp, *Palaeographia critica* (l. II, chap. III). Nous laissons à d'autres, plus compétents, l'examen critique de ce mémoire en ce qu'il contient d'étranger à la question que nous avons traitée. Nous relèverons seulement cette assertion qui dérive de l'ensemble du mémoire : il ne s'agit dans ce passage (de Démétrius de Phalère) que des hymnes chantées en l'honneur des planètes, puisqu'on y fait mention des sept voyelles. Le texte entier du papyrus W prouve que

Deux compositeurs de musique, MM. R.-J. Pottier, membre de notre association et Ad. Populus, maître de chapelle, ont l'intention de traduire en notation moderne, sur la base du présent travail, tous les groupes de notes-voyelles contenues dans le papyrus W de Leyde. Du reste, ceux de nos lecteurs qui connaissent la musique seront en mesure de tenter cette expérience à l'aide de la concordance que nous proposons. S'ils obtiennent des effets constamment mélodiques, comme nous en avons obtenu, de l'aveu de plusieurs artistes, en prenant quelques exemples au hasard, on pourra se faire enfin une idée juste et complète de la musique pratiquée par les prêtres gréco-égyptiens, et le passage si curieux du grammairien Démétrius ne sera plus lettre close.

Ch.-Em. RUELLE.

les invocations chantées ne s'adressaient jamais à un astre. — Sur le caractère magique et gnostique de ce papyrus, voir l'Introduction placée par M. Berthelot en tête de la *Collection des alchimistes grecs* publiée sous sa direction, page 16 à 19.

L'ENSEIGNEMENT DU GREC

DANS LES GYMNASES D'ALLEMAGNE

Durant un assez long séjour que nous avons fait en Allemagne, il nous a été donné de pénétrer dans les établissements d'enseignement secondaire, et d'étudier sur le vif un ensemble de doctrines pédagogiques. Nous avons eu avec les professeurs de fréquents rapports; nous avons assisté à un grand nombre de classes, et nous avons eu entre les mains des devoirs d'élèves. Faisant un choix dans nos notes, et réunissant toutes celles que nous avions prises sur l'enseignement du grec, nous avons essayé de reconstituer cet enseignement, tel qu'on le donne dans les gymnases. Il nous a semblé que cette étude pourrait trouver sa place dans la Revue des Études grecques.

Nous laisserons de côté la question historique, bien qu'elle ait son intérêt. Il serait curieux de suivre l'enseignement du grec à travers toutes les phases par lesquelles il a passé, à travers toutes les crises qu'il a subies. Il a eu, en Allemagne comme chez nous, ses moments de faveur et ses heures de disgrâce. Dans l'Allemagne actuelle, les études grecques sont violemment attaquées par la presse et par les gens du monde. Mais leur avenir n'est point compromis, et l'on peut dire, sans être accusé d'un optimisme naïf, qu'elles retrouveront de meilleurs jours. Il ne s'agit pas, comme chez nous, de rayer le grec des programmes de l'enseignement secondaire. L'enseignement

classique et l'enseignement spécial sont depuis longtemps séparés en Allemagne. Depuis longtemps déjà le grec est la propriété exclusive des gymnases. Il y a acquis un droit de cité que personne ne songe à lui ravir. Au fond, le but de la campagne entreprise par la presse allemande, c'est de dispenser de l'étude du grec une certaine catégorie d'étudiants, les étudiants en médecine par exemple : ceux-ci obtiendront gain de cause ; mais le grec continuera à figurer sur les programmes.

Les éléments. La grammaire.

Nous avons souvent constaté que c'est dans les classes élémentaires que l'on fait la meilleure besogne. On ne saurait trop louer le soin avec lequel les premières notions de la langue grecque sont données aux enfants. Le grec figure sur les programmes à partir de la classe de *Troisième*, ou plus exactement de *Troisième inférieure* (1). On consacre beaucoup de temps à la lecture, à l'écriture et à l'accentuation.

Dans la bouche d'un Allemand, l'auditeur français reconnaît difficilement les mots grecs au passage. Ce n'est pas que la prononciation soit bien différente dans les deux pays, mais nos voisins tiennent dans la lecture un compte rigoureux de l'accent. On sait combien l'accentuation du grec présente de difficultés pour les Français. Dans nos lycées, on se contente généralement d'indiquer les esprits ; et l'on considère de plus en plus l'accentuation du grec comme appartenant à l'enseignement supérieur. Autrefois même, alors que l'exercice du thème

(1) La classe de *Troisième* en Allemagne ne correspond pas à notre Troisième. On sait que l'enseignement classique comprend 9 années, et que les cours de *Première, Seconde et Troisième* durent chacun deux ans. Voici du reste la dénomination exacte des différentes classes : *Première supérieure* (*Oberprima*); *Première inférieure* (*Unterprima*); *Seconde supérieure* (*Obersecunda*), *Seconde inférieure* (*Untersecunda*); *Troisième supérieure* (*Obertertia*); *Troisième inférieure* (*Untertertia*); *Quatrième* (*Quarta*); *Cinquième* (*Quinta*); *Sixième* (*Sexta*). — Dans un grand nombre de gymnases, il existe un cours préparatoire

grec était en honneur, nous n'apprenions l'accentuation que fort tard, dans des cours spéciaux institués pour la préparation aux examens de l'école normale. En général, nos thèmes grecs étaient mal accentués. Le sont-ils aujourd'hui beaucoup mieux à la licence ?

L'étude des règles de l'accent prend une bonne part de la première année de Troisième. Dans la pratique, les Allemands assimilent l'accent grec à leur accent national, et la prononciation le figure par une intensité plus grande donnée à la syllabe accentuée; les syllabes atones au contraire disparaissent presque complètement. De cette façon le signe se grave dans la mémoire, inséparable de la syllabe qui le porte et jamais il ne sera oublié. Certains professeurs vont plus loin; ils exigent que l'élève trace avec le doigt une courbe dans l'air, au moment où il prononce la syllabe accentuée. La courbe est indiquée de gauche à droite ou de droite à gauche, suivant que l'accent est grave ou aigu.

Les Français qui connaissent l'Allemagne louent beaucoup l'attirail des petits moyens destinés à faciliter l'étude des règles de l'accent, et ils se demandent pourquoi nous ne les introduisons pas dans notre enseignement secondaire. — Certes notre négligence est regrettable; mais elle paraît avoir sa raison.

Jamais nos élèves ne comprendront le rôle de l'accent comme leurs condisciples allemands. Prenons par exemple ce vers de Gœthe :

und wiegen,	und tanzen	und singen	dich ein.

S'il est bien dit, on ne percevra que les syllabes fortes; les autres seront tout à fait secondaires; elles seront comme l'écho affaibli des premières, et ainsi le poète produira l'effet qu'il cherche. Les Allemands, habitués à fortement rythmer leur langue, gardent leurs habitudes et les transportent dans l'étude des langues étrangères. Accoutumés à faire sentir l'accent en allemand, ils pourront sans difficulté le faire sentir en grec.

Mais pour les élèves français, il s'agit de contracter une habitude nouvelle; il s'agit même d'en combattre une ancienne.

En effet, l'accent tonique est à peine sensible dans notre langue, et il serait souvent difficile de déterminer sa place, sans avoir recours à des appareils graphiques. Pour lire le grec, suivant la méthode usitée en Allemagne, il faudra que nos élèves s'accoutument à des procédés de prononciation qu'ils ignorent. Pour quelques-uns, la tâche sera facile. Ceux qui connaissent la musique, ceux qui « ont de l'oreille », réussiront très vite. Mais les autres seront obligés de faire des efforts considérables. Chez un grand nombre d'entre nous, la voix est peu susceptible d'éducation ; bien des oreilles ne savent pas distinguer un *forte* d'un *piano*. Bien des hommes comprennent théoriquement le rôle de l'accent, et sont incapables de le faire entendre en lisant. Ces déshérités (et ils sont nombreux), ne sauront jamais faire sentir le rythme d'une phrase grecque.

Au surplus on peut bien se demander si l'accent grec correspond exactement à l'accent allemand. Servait-il réellement à marquer un *forte*? ne représentait-il pas plutôt, du moins à l'époque classique, une différence dans la *hauteur* du son? La question est difficile, et il ne nous paraît pas urgent de la résoudre dans l'enseignement secondaire. Ce que nous tenons à constater ici, c'est que les Allemands, guidés par une similitude de noms, identifient un peu vite deux choses qui, dans la réalité, sont peut-être fort distinctes, et que, en tout cas, ils dépensent beaucoup de temps et de peine pour donner aux élèves une idée de l'accent grec qui est peut-être fausse. Le professeur ne peut du reste consacrer son temps à l'éducation musicale de ses élèves ; sa tâche est tout autre. Qu'il se borne à expliquer la fonction de l'accent, à en donner les règles principales. Les élèves le mettront machinalement, comme on met les points sur les *i*. Malgré cette infériorité, ils pourront très bien comprendre Thucydide, et peut-être sentiront-ils mieux le rythme d'un vers d'Homère, que s'ils prononçaient l'accent à l'allemande.

Le *pensum* grammatical est rigoureusement distribué. Le voici, tel qu'on le retrouve à peu près dans tous les gymnases :

TROISIÈME INFÉRIEURE. — Déclinaison régulière. Comparatifs réguliers. Les principaux pronoms. Verbes en ω.

TROISIÈME SUPÉRIEURE. — Noms, adjectifs et comparatifs contractés ou irréguliers. Conjugaison tout entière.

SECONDE INFÉRIEURE. — Prépositions, syntaxe des cas et de l'article. Répétition. Langue homérique.

SECONDE SUPÉRIEURE. — Syntaxe des temps et des modes. Répétition. Langue et syntaxe d'Homère.

PREMIÈRE INFÉRIEURE. - Répétition de la formation des mots et de la syntaxe.

PREMIÈRE SUPÉRIEURE. — Répétitions et compléments.

Ce programme, on le voit, est très net, et il répartit judicieusement la besogne. Il est en même temps un instrument que les maîtres allemands savent manier avec beaucoup d'habilité. La grammaire est enseignée d'une manière très originale. Ce sont des interrogations continuelles, et jamais la méthode socratique n'a rencontré d'application plus heureuse. On peut dire que, pendant la première année, les élèves apprennent la grammaire sans livre. Jamais une règle n'est énoncée *ex cathedra :* ce sont les élèves qui la trouvent. Guidés par un habile interrogatoire, ils analysent les exemples qu'on leur propose ; ils prennent pour ainsi dire la langue sur le fait ; ils découvrent eux-mêmes les règles, et ne leur font une place dans leur mémoire qu'après les avoir comprises. C'est à ce moment seulement qu'on les renvoie à la grammaire imprimée, où ils trouvent la formule définitive.

Il n'y a donc pas de *leçons*, au sens français du mot, et on ne *récite* point la grammaire grecque. La leçon proprement dite est d'ailleurs très rare en Allemagne ; et, au lieu d'être comme chez nous un supplice, elle est presque une récompense. Elle est avant tout un exercice de diction. Depuis longtemps on attache une grande importance à la lecture à haute voix ; c'est ainsi que les élèves des gymnases savent lire et dire. Au contraire, qui ne se rappelle la psalmodie des leçons dans nos lycées ? Pour la plupart de nos élèves, le texte récité semble n'avoir aucun sens ;

on ne le dit pas, on le chante sur un air particulier, monotone, qui excite les nerfs quand on y prête l'oreille, et qui défigure la plus belle poésie. Au gymnase, on n'apprend qu'une centaine de vers d'Homère ou de Sophocle; mais on tient compte dans le débit, de la ponctuation, du sens, des nuances de la pensée, et ainsi le peu de temps que l'on consacre à la récitation n'est point du temps perdu.

A propos des devoirs et de la lecture des auteurs, nous aurons l'occasion de dire combien les connaissances grammaticales sont précises. Les Allemands aiment la grammaire, parce qu'elle leur est enseignée d'une manière vivante. On rattache avec soin l'inconnu au connu, le grec au latin ; on établit des points de comparaison, on indique les rapprochements; et, sagement guidés, les élèves avancent avec sûreté. On compare la proposition infinitive dans les deux langues ; on montre le rapport des cas en grec avec les cas en latin ; puis on signale les différences, ou plutôt on les fait trouver, selon la méthode que nous indiquions. C'est à l'aide de la lecture que l'on établit la syntaxe, et ainsi les élèves se composent une grammaire grecque, comme ils se composent d'ailleurs bien d'autres manuels.

Ils ne se servent point de dictionnaire; ils doivent avoir du grec une connaissance *présente*, c'est-à-dire qu'ils doivent trouver immédiatement le mot dont ils ont besoin. Ils se font un vocabulaire à l'aide des textes qu'ils ont lus; ils apprennent en outre un certain nombre de mots qui leur sont nécessaires pour les préparations. Ils ont à peu près pour chaque classe de grec une dizaine de mots à réciter.

Les devoirs.

Les devoirs sont peu nombreux ; on peut même dire qu'ils ne le sont pas assez. C'est un principe généralement adopté que tout doit être appris en classe. Le temps passé à la maison est réservé bien moins au travail personnel qu'à la revision des matières enseignées au gymnase. Les professeurs du reste n'attachent pas une grande importance aux devoirs qui ne sont

pas faits sous leurs yeux. Nulle part l'enfance n'est plus tenue en suspicion que chez les Allemands. Les traités de pédagogie ont pleins de recommandations au sujet de la fraude, avec des moyens infaillibles pour la prévenir. — Il est pourtant bien peu d'enfants qui ne soient disposés à être honnêtes, pourvu qu'on leur fasse comprendre le prix de l'honneur.

Il faut dire que cette méthode a ses partisans en France; bien des éducateurs, sans suspecter le moins du monde la probité du travail fait à la maison, veulent le réduire et même le supprimer complètement. Nous n'avons pas à discuter ici cette question de pédagogie générale. Qu'il nous suffise d'indiquer le mécanisme des devoirs. Ils sont le plus souvent faits en classe, mais sans avoir le caractère d'une *composition;* car les copies ne sont pas rangées par ordre de mérite. Tous les huit jours, tous les quinze jours au moins, les exercices ordinaires de la classe sont suspendus et remplacés par un devoir. Celui-ci est généralement un *thème*, c'est-à-dire une traduction de l'allemand en grec.

On distingue en Allemagne deux sortes de thèmes :

1° *L'exercitium*, traduction pure et simple d'un morceau allemand en grec. — Le texte est dicté, et l'élève le traduit à tête reposée;

2° *L'extemporale*, ou traduction improvisée. — Le texte allemand est dicté, et l'élève doit immédiatement le reproduire en grec.

Ce dernier exercice paraît tout d'abord un véritable tour de force : certains élèves y acquièrent une *maestria* incomparable. Ils ont moins de mérite qu'on ne pourrait le supposer. En effet, le texte dicté n'est pas un moceau de l'allemand classique, une page de Lessing ou de Schiller, de Gervinus ou de Hettner. Il est le plus souvent composé par le maître lui-même, en vue des règles de grammaire qui viennent d'être apprises, ou à l'imitation des textes qui viennent d'être lus.

Les Allemands, qui trouvent toujours une raison philosophique pour expliquer les choses, n'admettent, pour servir d'exercice, que le devoir ainsi composé. On ne doit pas, disent-ils, égarer les élèves, et il ne faut jamais les examiner que sur les matières qu'ils ont apprises. Comment d'ailleurs pourraient-ils

exprimer en grec des idées absolument étrangères à l'antiquité ? — Le principe est en soi excellent ; mais le principal serait de l'appliquer bien.

Or, il est singulièrement difficile d'écrire une page vraiment allemande, qui soit en même temps un exercice grammatical. Les dictées d'orthographe ne sont point des modèles de belle langue. En musique, une composition d'étude est rarement un beau morceau. Aussi les textes proposés par les professeurs allemands sont-ils généralement mal écrits ; ce sont de méchants modèles, propres à gâter le goût des élèves. De plus ils ne sont que des reproductions mal déguisées du texte grec. Le professeur se contente de mettre au pluriel les mots qui dans l'original étaient au singulier, de remplacer l'actif par le passif, etc. Le travail proposé à l'élève est ainsi une *rétroversion* enfantine, et trop facile. Pour faire un *extemporale* convenable, il lui suffit d'avoir présente à la mémoire la page qui a servi de modèle à son professeur ; il peut en réalité, ne point savoir le grec.

Nous avons eu souvent l'occasion d'examiner les devoirs grecs en Allemagne. Ils témoignaient d'une application consciencieuse, et les fautes matérielles étaient rares ; mais ils manquaient d'originalité : on eût dit de la bonne copie.

Disons qu'une haine très vive semble poursuivre le thème grec en Allemagne comme en France. Il figurait autrefois parmi les épreuves de l'examen de sortie : on l'a supprimé récemment en Prusse. Le ministère a proposé de le remplacer par une version grecque. Cette innovation n'a pas été bien accueillie par le monde universitaire. On craint, qu'une fois le thème supprimé, l'étude de la grammaire ne soit un peu négligée. Déjà, en 1871, M. de Bonitz disait : « Si vous supprimez le thème de l'examen de sortie, la connaissance solide du grec sera le privilège d'un petit nombre d'élus, et deviendra dans les gymnases un plaisir de dilettante. »

La version grecque n'est pas en honneur chez nos voisins : elle est de nature à bouleverser leur enseignement, et ils n'éprouvent pour les innovations qu'un enthousiasme médiocre. Ils tireraient cependant un grand profit de cet exercice nouveau pour eux. C'est un fait connu qu'ils écrivent mal leur

langue : les maîtres se plaignent à chaque instant de ce défaut; tout le monde en est convaincu, et particulièrement les Français qui lisent la critique allemande. Peut-être parleraient-ils une langue plus correcte et moins lourde, s'ils étaient, dès le gymnase, rompus à l'exercice de la version. Jamais on n'apprécie mieux la valeur du mot propre, qu'après avoir peiné longtemps pour le trouver. Quand nous lisons une page de grec, nous n'avons tout d'abord qu'une vague notion du sens; nous trouvons, pour le rendre, des expressions qui ne nous satisfont qu'à moitié; nous sentons combien elles sont inexactes et gauches, combien elles trahissent l'original. Nous revenons à la peine (il vaudrait mieux dire au plaisir), et nous ne sommes contents que si notre traduction, tout en demeurant française, reproduit les plus fines nuances de la pensée grecque. C'est en traduisant que l'on prend conscience de sa propre langue.

Enfin la version grecque pourrait servir de matière à un cours de littérature. Le professeur emprunterait les textes qu'il dicte à des auteurs différents, depuis Solon jusqu'à Théocrite, d'Aristote à Diodore de Sicile. Chaque auteur fournirait la matière d'un entretien; et les élèves posséderaient à la fin de l'année un petit cours d'histoire littéraire, un cours qu'ils auraient vécu, dont ils auraient étagé les chapitres, et qui ne manquerait pas de les intéresser. Nous avons vainement cherché la place de l'histoire littéraire sur les programmes; nous ne l'avons trouvée nulle part. C'est qu'en effet on étudie chaque œuvre séparément; on a coutume de considérer les génies de la Grèce comme des manifestations isolées. On n'étudie même pas les grandes époques littéraires : encore bien moins se préoccupe-t-on de présenter aux élèves un tableau, même tracé à grands traits, de la littérature grecque. La lecture doit suffire à tout.

La lecture. — Le grec dans les classes supérieures.

En effet on lit beaucoup au gymnase, et dans les classes supérieures, la lecture est presque l'unique exercice. Il a paru

en Allemagne une foule de traités et de dissertations sur la lecture des auteurs. On demande aux élèves :

1° La lecture approfondie;

2° La lecture rapide;

3° La lecture à la maison.

Les élèves ont peu de travaux écrits; ils peuvent donc consacrer beaucoup de temps à la préparation des auteurs et jamais ils ne se dispensent de ce travail. En France, il faut le dire, la lecture est souvent destinée à remplir les vides de la classe; elle est le grand secours, quand la matière manque. Les élèves (les maîtres eux-mêmes quelquefois) la considèrent comme un accessoire, et s'en soucient peu.

En Allemagne, une lecture est une *classe*, préparée et composée comme les autres. Le passage expliqué est toujours soigneusement mis à sa place, entre celui qui le précède et celui qui le suit. Après la lecture, il est répété et résumé, car il importe que les élèves embrassent d'une vue d'ensemble le récit d'Hérodote ou le discours de Thucydide. Les remarques (car les explications sont toujours accompagnées d'un commentaire très nourri) sont grammaticales, historiques et littéraires. Elles viennent chacune à leur tour et ne sont point mêlées.

Les textes faciles sont lus rapidement; il n'est pas rare de parcourir en Seconde cinquante vers d'Homère dans une heure. — Enfin il est prescrit aux élèves de lire chez eux un certain nombre de textes. Ceux-ci ne sont pas expliqués en classe; mais le travail est contrôlé par des interrogations, voire même par des travaux écrits. Cette tradition est excellente, et nous souhaiterions de la voir s'établir en France. Chez nous, c'est généralement à la littérature française que les professeurs empruntent les sujets de dissertations. A Paris même, dans les classes de rhétorique, le professeur chargé d'enseigner le français n'enseigne pas le grec, et il n'est pas assez au courant des occupations, des habitudes de son collègue, pour empiéter sur son programme. C'est ainsi qu'au baccalauréat, les élèves sont déroutés lorsqu'ils ont quatre pages à écrire sur Antigone ou sur Iphigénie. En Allemagne, la littérature grecque fournit fréquemment des sujets de compositions, même de composi-

tions latines (1). Le professeur s'assure ainsi que les élèves possèdent véritablement l'auteur qu'ils viennent d'expliquer.

Le premier texte grec que l'on mette entre les mains des élèves, est l'Anabase. — Nous ne voudrions pas médire de Xénophon, et nous croyons volontiers que peu de Grecs ont écrit une langue plus pure. L'Anabase est le récit intéressant d'un épisode peu important de l'histoire hellénique. Elle est l'œuvre d'un homme de goût, qui raconte les événements avec simplicité, d'un chef de troupe qui donne l'exemple de la modestie : elle est donc un excellent modèle de la pensée et du style attiques. Mais on ne doit pas oublier que la jeunesse n'est sensible qu'aux œuvres fortes ; elle demande des impressions très vives : les qualités de mesure et de goût lui échappent. Il faut avoir l'esprit mûr, il faut avoir beaucoup lu, pour apprécier une œuvre sobrement conçue, sobrement écrite, où tout est à sa place, où rien ne détonne. On ne goûte point Virgile au collège ; on le comprend mal. On ne l'apprécie qu'en vieillissant. C'est alors qu'on surprend tout l'art du poète latin, cet art fait d'émotion sincère, de travail et d'expérience de la vie. C'est quand on a vécu, quand on a souffert, que l'on comprend un vers comme celui-ci :

Non ignara mali, miseris succurrere disco.

On peut en dire autant de Xénophon. Le portrait de Cléarque est d'un artiste véritable. Rien de plus simple, et en même temps rien de plus habilement composé, que le récit de la joie des Grecs à la vue de la mer ; pas une couleur qui soit trop vive, pas un trait qui soit exagéré dans ce tableau ; pas un détail invraisemblable dans ce naturalisme étudié. Mais de tout jeunes gens pourront-ils en comprendre la beauté? l'Ana-

(1) Voici quelques sujets pris au hasard :

« Rectene Herodotus dixerit Atheniensium maxime virtute bello Persarum servatam esse Graeciae libertatem ? »

« Quibus Socrates argumentis persuadeat legibus obediendum esse, vel injusta jubentibus ?

L'exposition d'Oedipe Roi.

L'art dans le discours d'Ulysse (Il. IX).

« Socrate n'est point athée, » d'après l'Apologie.

base sera-t-elle pour eux autre chose qu'un livre d'exercices adaptés à la Grammaire de Curtius, et faisant suite au Manuel d'exercices qu'ils ont traduit l'année précédente?

Les élèves de Seconde lisent Hérodote et Homère (1). Comme chez nous, c'est par l'Odyssée qu'ils commencent à connaître le monde homérique. On peut dire qu'Homère est lu presque en entier au gymnase. Il sert à la lecture privée; on l'étudie non seulement en classe, mais encore *privatim*, comme on dit là-bas. D'ailleurs on ne se contente pas d'expliquer l'Odyssée et l'Iliade. On attache une grande importance à la connaissance précise du dialecte homérique. Des formes comme ἦφι βίηφι, ὄττεο, ἐθέλησθα, n'embarrassent point les élèves de Seconde, et ils sont tous capables d'en rendre compte. Ils peuvent même donner un exposé systématique de la déclinaison dialectale. — Il en est de même d'Hérodote; l'historien grec fournit matière à des études grammaticales très approfondies.

Particularité curieuse pour ces hellénistes épris d'atticisme, en Seconde (au moins en Seconde supérieure), on ne lit pas d'auteur attique. Aussi les élèves perdent-ils quelque peu de leur sûreté; leurs thèmes contiennent parfois une expression inusitée dans la langue classique, voire même une forme dialectale. Pour obvier à cet inconvénient, on lit dans certains gymnases un discours de Lysias; souvent aussi, on traduit une dizaine de chapitres d'Hérodote en grec attique.

Dans les deux dernières classes (Première inférieure et Première supérieure), on explique l'Iliade, des extraits de Thucydide, une ou deux Philippiques, un dialogue de Platon et une tragédie de Sophocle. — Au Discours sur la Couronne, on préfère les Philippiques et les Olynthiennes, car elles sont plus courtes et mieux composées que le discours pour Ctésiphon, où l'on ne suit pas toujours facilement le développement de la pensée. — Mais le Discours sur la Couronne a tant de beautés, qu'il aurait dû trouver grâce devant les hellénistes d'Allemagne.

Pour Platon, on n'a que l'embarras du choix. Il est d'usage de commencer par le Criton. Ce dialogue est relativement aisé,

(1) Quelquefois même on commence Hérodote en Troisième supérieure.

et il permet d'initier les élèves aux procédés de la dialectique platonicienne. Après Criton, on lit le Gorgias ou le Protagoras. Le Phédon ne figure point sur les programmes. On le considère comme d'une lecture trop difficile. — Le Gorgias est-il donc beaucoup plus aisé?

Nous avons dit le soin qu'élèves et maîtres apportent aux explications. Grâce à la place réservée à la lecture, les jeunes gens acquièrent une connaissance à peu près impeccable de la grammaire. Non seulement ils évitent les barbarismes et les solécismes, mais encore ils sont au courant de toutes les minuties de l'emploi des modes. Ils se confectionnent eux-mêmes leur dictionnaire ; ils ont des cahiers d'expressions, de *phraséologie,* que l'on pourrait appeler *Guides du parfait helléniste,* et ils possèdent, répartie sur les feuillets d'un carnet, la quintescence de l'atticisme.

Avec Homère et Sophocle, ils étudient la métrique grecque. Ils savent scander un vers de l'Odyssée ou un vers de Sophocle ; ils connaissent les coupes anormales, les licences et le rôle du *digamma* dans la prosodie homérique. Ils apprennent même la métrique des chœurs. Enfin ils ont de la cité antique, des institutions grecques, une connaissance que beaucoup de nos licenciés pourraient envier. Ils possèdent des notes sur la constitution athénienne, sur l'organisation des tribunaux, sur la situation des partis politiques. Ces notes constituent, à côté des manuels que nous avons signalés, un nouveau manuel manuscrit des antiquités grecques, où chaque détail essentiel figure brièvement résumé, avec l'indication des sources.

La chorégie et le théâtre forment un chapitre spécial. A propos de Sophocle, on reconstitue le théâtre antique ; on trace des plans au tableau ; on fait circuler des reproductions. L'enseignement par les yeux a pénétré même dans les classes de grec. Un archéologue allemand a eu l'idée de fabriquer des soldats de plomb, reproduisant l'armure antique dans tous ses détails. Il en existe deux collections, l'une pour la Grèce, l'autre pour Rome, et on ne saurait croire le parti qu'un maître intelligent peut tirer de ces joujoux. Nous nous souvenons d'un professeur qui, lisant Tite-Live avec ses élèves, mettait entre leurs mains une collection de ces petits soldats. Il leur montrait sur le

modèle même toutes les parties de l'armure, et cette heure de récréation valait mieux pour eux que la description la plus détaillée.

Toutes les tentatives ne sont pas aussi heureuses. Nous nous souvenons d'un régal littéraire qui nous fut offert à Berlin. Le directeur d'un gymnase nous convia un jour à une représentation d'Ajax. La pièce devait être jouée en grec par les élèves de Prima.

Au fond d'une vaste salle bien éclairée, l'*aula* du gymnase, on avait disposé une scène et réservé une place pour les évolutions du chœur. L'administration des théâtres royaux avait prêté les costumes ; elle avait même délégué un régisseur de la Comédie pour régler la représentation ; tout le monde était convaincu et désireux de bien faire. On était recueilli comme à l'église, aux jours de fête ; on venait faire œuvre pie, et jamais Sophocle n'avait été à pareil honneur.

Un professeur du gymnase s'était chargé d'écrire un livret pour le public profane. Aux dames éprises de l'art grec, on avait distribué, moyennant cinquante centimes, une petite brochure donnant l'analyse de la pièce, avec la traduction des chœurs; quelque chose comme le texte d'un ballet ou le programme des concerts Colonne. — Afin d'offrir un spectacle véritablement classique, un second professeur avait écrit pour les chœurs une partition dans le goût antique, aussi grecque que la partition composée par M. Membrée pour l'OEdipe de Jules Lacroix. Malheureusement, on n'avait pour tout orchestre qu'un piano, et le moderne instrument rappelait de bien loin les instruments grecs.

L'attitude du public était curieuse à observer. Derrière les élèves, disposés à applaudir leurs camarades et à s'en moquer un peu, avaient pris place les maîtres, inquiets du succès de la représentation, solennels et pénétrés de la gravité de leur mission. Ils se sentaient les dépositaires de l'art sacré, et tremblaient pour leur fardeau. Puis était assis le public : les initiés, ceux qui savaient encore le grec ou qui l'avaient entendu autrefois ; ils avaient apporté avec eux le texte de l'Ajax, craignant d'en perdre un vers ; enfin venait le *profanum vulgus*. Les demoiselles avaient relevé leur voilette, et elles étudiaient la brochure qu'on leur avait vendue à la porte.

Tout ce public s'amusa; car il faut rendre aux Allemands cette justice qu'ils ont le pouvoir de s'amuser même sur commande. La cause la plus intime du plaisir qu'on prit à la représentation, c'est que tous, ce soir-là, spectateurs et maîtres, faisaient un retour sur eux-mêmes; ils étaient fiers, et l'hommage qu'ils rendaient à l'antiquité les grandissait à leurs propres yeux. L'Allemagne, personne n'en doutait dans la salle, était seule conservatrice de la tradition classique; elle seule goûtait Sophocle, elle seule le ressuscitait. Quelle satisfaction de pouvoir ajouter cette gloire aux autres! La joie se lisait sur les visages de vingt ans, comme sur ceux des *philologues* à barbe grise.

« Quelle magnifique soirée, nous dit en sortant un directeur de gymnase, et quel enseignement pour les élèves! » Nous n'avions pas les mêmes raisons d'enthousiasme que notre interlocuteur, et nous lui aurions volontiers communiqué nos impressions, si nous n'avions craint de gâter son plaisir. Tout en rendant justice à l'effort tenté par les professeurs du gymnase, nous sentions combien cette reconstitution de l'antique était imparfaite. Que devient une tragédie de Sophocle, représentée à la lumière du gaz, entre quatre murs de briques! et combien, dans une telle enceinte, les adieux d'Ajax à la lumière paraissent dépourvus de poésie!

D'autre part on ne peut s'empêcher de plaindre ces jeunes gens, et l'on songe à l'effort prodigieux qu'ils ont dû s'imposer, pour loger tant de vers grecs dans leur mémoire. Il paraît que, pour apprendre la pièce, la répéter, la mettre en scène, il n'a pas fallu moins de six mois. Que d'heures ainsi perdues! quel supplice pour la mémoire, sans grand profit pour l'intelligence! Les élèves eussent sans doute profité davantage de quelques bonnes leçons du maître, qui leur eût expliqué la place que le théâtre a occupée dans l'histoire de la Grèce. Ce théâtre a charmé, il a nourri un peuple dont les sentiments, dont les idées, dont les besoins n'étaient pas les nôtres. Il présente pour nous, modernes, un double intérêt : tout d'abord il nous permet de reconstituer la civilisation et, jusqu'à un certain point, l'histoire du peuple grec. Ensuite il nous charme par des beautés purement humaines, des beautés qui sont de tous les temps. Toujours nous serons touchés par la piété d'Antigone; toujours Pro-

méthée forcera notre admiration par les sublimes éclats de son âme révoltée. Ce double plaisir, plaisir de l'érudit, plaisir de l'homme qui a « des larmes pour les choses », la lecture nous le donnera, plus vif et plus intime, qu'un spectacle mal réglé.

Les artistes recrutés en *Prima* sont forcément novices, ils n'ont pas assez l'habitude des planches pour rendre même les vers qu'ils sentent très bien ; ils risquent d'être un peu ridicules, guindés sur un cothurne trop haut pour leurs jambes d'adolescents ; les lettrés souffriront de voir Sophocle ainsi travesti ; les ignorants riront de lui, en même temps que de ses interprètes. — De plus, la pensée grecque est la chose la plus fuyante du monde. Pour éprouver ces douces impressions d'harmonie qu'elle éveille en nous, il faut avec elle un intime commerce, une accoutumance de longue date. Sans doute un certain nombre de spectateurs pourront s'intéresser à une mauvaise représentation grecque : ils goûteront le plaisir que procure une œuvre bien faite, et ils retrouveront Sophocle derrière ses interprètes. Mais la représentation est-elle donnée pour les connaisseurs, les lettrés, les maîtres? Pour la plupart des élèves, Ajax ainsi représenté ne sera qu'une parodie ; les plus beaux vers leur échapperont, comme les mots d'une langue étrangère que l'on ne retient pas. Les admirateurs de Sophocle l'auront rendu ridicule par un excès de zèle ; la gloire du poète grec ne souffrira pas de cette maladresse ; seuls, les spectateurs s'en trouveront mal : car on se condamne soi-même, en passant à côté d'un chef-d'œuvre sans l'admirer.

Sophocle est du reste en Allemagne une victime de prédilection. Les Allemands ont la manie de la formule et du système ; ils apportent ainsi dans leurs études des procédés de critique qui défigurent les œuvres grecques. C'est ainsi que dans les *Leçons modèles* (1), publiées à Halle, un professeur, M. Richter, se propose de donner à ses collègues quelques indications sur la façon dont il étudie Sophocle. Il lisait, paraît-il, Antigone en classe, et il a réussi à composer un *schème* destiné à rendre la tragédie de Sophocle complètement intelligible. Ce schème, il l'a tracé au tableau ; nous le reproduisons ci-contre.

(1) Lehrproben und Lehrgænge. — Halle, avril 1886.

SCHÈME POUR SERVIR A L'INTELLIGENCE DE L'ANTIGONE

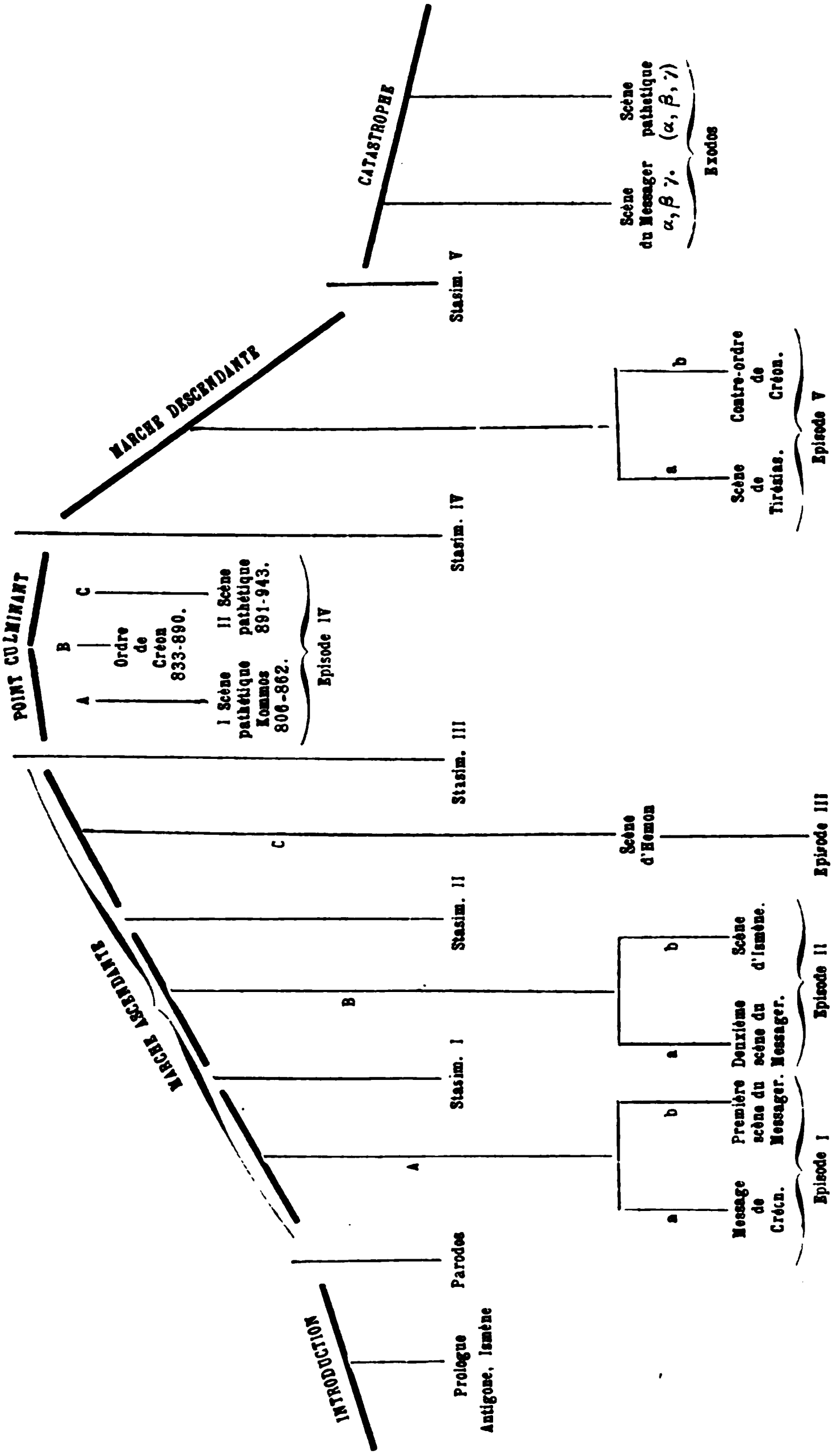

Ce *schème* a-t-il été pour les élèves de M. Richter une révélation? Nous voulons bien l'espérer, mais en tout cas il est douteux qu'ils aient pris plaisir à cette dissection du drame grec. — Sans doute les tragédies de Sophocle sonti solidement charpentées; mais est-il nécessaire de montrer ces charpentes avec tant d'insistance; est-il nécessaire de les peindre en blanc, pour que nous les voyions mieux? Ce travail, dont l'auteur paraît ravi, avait d'ailleurs été fait avant lui. Avant M. Richter, les rhéteurs antiques avaient disséqué Sophocle. S'il n'avaient pas donné le *schème* des tragédies, ils en avaient fait la description anatomique. Ils ont certainement moins bien compris le théâtre grec que le citoyen qui voyait représenter les pièces, et se laissait aller à ses émotions d'artiste inconscient. On l'a dit, ceux qui ont disserté sur le rire, n'ont jamais ri ; ceux qui raisonnent leur émotion, ne sont guère émus. Les professeurs allemands renouvellent une besogne qui a été faite il y a vingt siècles : cette manière de critique littéraire n'est pas plus féconde aujourd'hui, qu'elle ne l'était dans l'antiquité.

Quand nous étions en rhétorique, il nous en souvient, nous expliquions Antigone. Le professeur, un esprit fin, un helléniste distingué, nous faisait traduire simplement l'œuvre de Sophocle ; il donnait discrètement quelques explications grammaticales ; il résumait brièvement les scènes, afin de fixer nos idées ; il nous indiquait en quelques mots la marche du drame : il se dérobait le plus possible, et nous mettait en contact direct avec cette belle poésie. Nous ne savions pas alors ce qu'on appelait la *parodos* ou le *stasimon* : nous avons dans la suite bien vite réparé notre ignorance. Mais il nous est resté d'Antigone une impression ineffaçable; il nous est resté aussi quelque gratitude pour notre ancien maître, qui nous avait appris à lire Sophocle : Antigone ne rappellera à bien des hommes d'outre-Rhin, que le pédantisme de leur professeur.

* * *

Nous venons d'indiquer les méthodes usitées en Allemagne

pour l'enseignement du grec; nous avons exposé dans tous ses détails la discipline de nos voisins, louant ou critiquant au passage les différents exercices. De cette analyse, il faut maintenant essayer de dégager une impression générale.

Les Allemands, on peut le dire, enseignent le grec en érudits; et l'esprit d'érudition a ses qualités et ses défauts. Il est incontestable que les élèves des gymnases savent mieux la grammaire grecque que nos rhétoriciens et que, par l'étude des institutions, ils sont mieux à même de concevoir la cité grecque. En France nous considérons trop souvent un discours de Démosthène comme une œuvre purement littéraire. Les Philippiques valent, à nos yeux, uniquement par la hauteur de la pensée. Dans l'orateur, nous cherchons à découvrir l'homme avec son patriotisme et sa passion; nous voyons en lui un héros qui assiste impuissant à l'agonie de sa patrie. Nous négligeons un peu le détail local et les faits eux-mêmes; nous ne lisons guère Démosthène pour retrouver dans ses discours le récit de la conquête de la Grèce par les Macédoniens; nous le lisons en moralistes, et non en historiens. Le Français naît moraliste : la « nation folle » aime à réfléchir; elle analyse, elle étudie l'homme, partout où elle le rencontre. L'Allemand naît avec le goût de l'érudition : il aime à apprendre, il craint toujours d'ignorer quelque chose. Qu'il nous donne un peu de son goût pour l'étude du détail; qu'il apprenne à voir de haut et en large. Français et Allemands se trouveront bien de cet échange.

En effet, malgré les qualités que nous avons signalées, l'enseignement du grec au gymnase présente des lacunes considérables. Tout d'abord la liste des auteurs, le *canon*, est beaucoup trop court. Homère et Sophocle, Hérodote, Thucydide et Xénophon, Platon et Démosthène, constituent un bagage précieux, mais un peu léger pour les années d'étude. Les élèves ignorent Eschyle; ils ignorent Euripide. Ils ne connaissent rien d'Aristophane, sous prétexte que le poète comique a bravé l'honnêteté, bien qu'il ait parlé grec. Aristote lui-même, Aristote esthéticien, n'a pas trouvé grâce : et pourtant l'Allemagne est la patrie moderne de l'esthétique. Au gymnase on étudie le Laocoon et la Dramaturgie; et Dieu sait s'il y est souvent question d'Aristote. Il est vrai de dire que l'on commente le philosophe grec

comme si on l'avait lu, et l'on ne manque pas de faire observer que les Français n'ont jamais entendu ni le φόβος ni la κάθαρσις.

Plutarque ne figure pas non plus sur les programmes. Les Allemands refusent de convenir que nul auteur n'est plus propre à inspirer l'amour du grec aux jeunes gens. Cependant à l'âge où on aime les contes, on est passionné pour Plutarque. On lit la *Vie de Démosthène* comme on lirait un roman. Qui ne se souvient d'avoir préparé le texte longtemps à l'avance, d'avoir devancé les explications faites en classe, afin de « voir la suite » ? Nos voisins lisent peu Montaigne et ils ont le droit d'ignorer le cas que notre moraliste faisait de Plutarque ; mais ils lisent l'*Émile ;* ils prétendent même que Rousseau n'a jamais été compris que chez eux. Ils devraient alors connaître ces lignes célèbres : « Plutarque excelle par les mêmes détails dans lesquels nous n'osons plus entrer. Il a une grâce inimitable à peindre les grands hommes dans les petites choses ; et il est si heureux dans le choix de ses traits, que souvent un mot, un sourire, un geste, lui suffit pour caractériser son héros..... La physionomie ne se montre pas dans les grands traits, ni le caractère dans les grandes actions ; c'est dans les bagatelles que le naturel se découvre. Les choses publiques sont ou trop communes ou trop apprêtées ; et c'est presque uniquement à celles-ci que la dignité moderne permet à nos auteurs de s'arrêter ». Ils ne se rendent point compte que, dans le choix des auteurs, ils se laissent guider uniquement par leur instinct de philologues. Ils veulent n'admettre que de parfaits modèles de grécité. Plutarque, par un aoriste peu orthodoxe, pourrait troubler la conscience d'élèves dont la grammaire de Curtius est le bréviaire. La foi serait ébranlée, et le thème grec souffrirait de ce scepticisme.

Nous touchons ici un défaut capital de l'enseignement du grec en Allemagne. On ne cherche pas à donner aux élèves le goût des œuvres littéraires ; on ne se soucie point de les familiariser avec l'esprit grec. On ne semble pas se douter que ce commerce pourrait être fort utile à l'esprit allemand, que celui-ci s'affinerait, gagnerait en souplesse et en précision. Les Allemands se préoccupent exclusivement de rendre leurs élèves *forts en thème.* C'est ainsi que les jeunes gens

vivent cinq ou six ans en pleine antiquité, sans la sentir auprès d'eux. Ils connaissent bien le mécanisme de la langue ; mais ils saisissent rarement le rapport du mot et de la pensée. En Allemagne, les hommes chargés d'enseigner le grec, l'ont codifié et garotté au moyen de règles impitoyables. L'ambition de tous les maîtres est d'ajouter un article à ce code déjà si chargé. La terminologie grammaticale est une musique qui les grise ; une symphonie qui leur procure une jouissance exclusive et tyrannique. C'est ainsi qu'ils inspirent à leurs élèves le goût du travail consciencieux et l'érudition patiente ; mais ils ne se préoccupent pas assez de développer chez eux l'esprit littéraire : ils en font des philologues, au lieu d'en faire des humanistes.

Maurice POTEL.

VARIÉTÉS

ENCORE LA QUESTION DE LA LANGUE EN GRÈCE[1]

A propos du livre de M. J. Psichari, Τὸ ταξίδι μου, « mon voyage ».
Athènes, 1888.

Quelle langue les Grecs doivent-ils écrire? Celle qu'ils parlent, direz-vous peut-être, et dit M. Psichari qui, en théorie, a raison. Cependant si la réponse était aussi simple, aussi évidente, elle n'eût pas, depuis près de cent ans, fait couler des flots d'encre, suscité une violente polémique dans les journaux et dans des livres, qui formeraient une bibliothèque. Il n'est pas nécessaire, fort heureusement, d'avoir lu tous ces livres pour connaître assez précisément les termes de la question débattue. C'est même en dehors d'eux, ou à peu près, et plutôt d'une manière pratique que, pour ma part, je suis d'abord arrivé à me faire une opinion sur la matière. Vingt ans j'ai entendu parler et j'ai parlé moi-même le grec en des lieux très divers et avec des gens de toute condition, depuis les archevêques jusqu'aux muletiers; j'ai reçu des lettres et j'ai eu à en écrire, tout cela tellement quellement et en langue assez composite, je me hâte de le dire; une autre circonstance encore m'a placé dans les relations les plus intimes avec des familles grecques, et ainsi

1. Cet article avait été fait pour être *lu*, comme il l'a été en effet, dans la réunion du 7 février du comité de l'Association; en l'imprimant, on lui a laissé sa forme spéciale, souvent familière.

je n'ai eu que trop souvent occasion de discuter le « ζήτημα τῆς γλώσσης » (ou τῆς γλώσσας), qui vient, quoi qu'on en ait, s'imposer à la conversation. Le petit travail que je vais avoir l'honneur de vous lire, et qui aura nécessairement un caractère un peu technique, avait été commencé, ou du moins conçu, il y a quelques années, puis abandonné, lorsque, passant ces dernières vacances en Grèce, dans l'île que le nom de Sapho a illustrée et qui porte encore le nom de Leucade, j'y ai lu le livre de notre savant confrère, M. Psichari, « Τὸ ταξίδι μου », qui venait d'exciter une petite tempête sur les bords de l'Ilissus. Cet ouvrage est à la fois celui d'un homme d'imagination, d'un chaud patriote grec et d'un linguiste, d'un linguiste très ferré et très exigeant. Tout en appréciant les qualités d'écrivain de M. Psichari, il ne m'est permis de m'occuper ici de son livre qu'au point de vue de la langue. Ce livre et le système qu'il préconise ont trouvé un apologiste déterminé dans un des meilleurs prosateurs athéniens, M. Roïdis, qui pourtant n'a pas poussé la conviction jusqu'à employer lui-même la langue pour laquelle il publie si hautement ses préférences. Son article, paru dans un journal bien connu de vous, l'Ἑστία (n° 668, 16 octobre, v. s., 1888), et depuis réimprimé à part [1], est un véritable manifeste ; il est précieux à consulter, et j'y puiserai largement, parce que, venant d'un écrivain qu'on se serait attendu à trouver dans le camp opposé, il contient aussi le résumé des arguments des deux systèmes en présence. Parmi les défenseurs de la langue correcte (c'est ainsi, ce semble, qu'on doit traduire le nom de ἡ καθαρεύουσα, ou καθαρέβουσα comme écrit M. Psichari), je n'ai cité que l'un des principaux, Skarlatos D. Vyzantios (τοῦ Βυζαντίου), dans sa Préface du « Dictionnaire de la langue grecque actuelle » (2). On y voit bien quels étaient, aux débuts du nouveau royaume, l'enthousiasme et les espérances des réformateurs ou restaurateurs (διορθωταί) de la langue, qui ne parlaient pas moins que de la ramener par degrés, βαθμηδόν, à l'époque de Xénophon.

(1) Τὸ « ταξίδι » τοῦ Ψυχάρη, γλωσσικὴ μελέτη, ὑπὸ Ε. Δ. Ροΐδου, 1888.

(2) Λεξικὸν τῆς καθ' ἡμᾶς Ἑλληνικῆς διαλέκτου, édition de 1874. Il y a reproduit presque mot pour mot les prolégomènes de celle de 1835.

En demandant la permission d'exposer brièvement ici ma manière de voir, appuyée sur quelques réflexions et quelques études, je n'ai pas, vous le pensez, la prétention, moi étranger et demi-ignorant, d'apporter la solution du problème; mon but est avant tout, en l'examinant sous ses diverses faces, d'en montrer toutes les difficultés, et de faire voir comment les Grecs, lancés dans l'entreprise impossible de remonter le cours du temps et de refaire une langue qui a péri, au moins pour la plus grande partie, ne peuvent que malaisément aussi se contenter d'écrire la langue du batelier et du bakal, ou, si l'on veut, celle qu'ils ont apprise de leurs mères.

I

Les Grecs en sont aujourd'hui au bilinguisme, mot barbare qui seul rend le sens de διγλωσσία, et par là à l'ἀγλωσσία, au manque de langue, parce que en avoir deux, c'est, dit-on, n'en avoir aucune. C'est, au reste, une scission qui date de loin. Sans remonter jusqu'à Aristophane, il y a lieu de croire que la κοινὴ διάλεκτος, qui se forma à l'époque macédonienne, s'éloignait déjà sensiblement du parler usuel et surtout vulgaire, dont les Septante et le Nouveau-Testament, des inscriptions et divers écrivains byzantins, Anne Comnène et d'autres, offrent des traces de plus en plus caractérisées. L'énorme affluence des étrangers et bien d'autres circonstances avaient aggravé le mal, dont toute l'étendue se manifeste soudain, même avant la conquête franque, au cours du XII^e^ siècle, dans les vers de Prodromos à l'empereur Manuel Comnène (1). C'est comme un éclair qui révèle tout à coup la présence d'un abîme, qu'on côtoyait sans le voir. Mais comment plus tard la rupture définitive s'est-elle produite? Rien de plus simple. Après la chute de Constantinople, il y eut encore des Grecs dispersés, il n'y

(1) Les deux poèmes, assez courts d'ailleurs, de Prodromos ont été publiés d'abord par Coraïs dans le premier volume de ses Ἄτακτα, 1828.

eut plus de Grèce, d'Etat ayant pour organe la langue nationale, de centre régulateur qui entravât la tendance, commune à tous les idiomes, à s'émietter en parlers locaux ou même en patois ; c'en était fait de la langue ancienne : elle ne fut plus écrite ; elle devenait l'étude des étrangers, et le peuple allait chanter dans la sienne.

Du jour où, en 1821, quelques insurgés formèrent un noyau de gouvernement, il leur fallut s'entendre entr'eux et avec leurs adhérents. Ils avaient des mesures à concerter, des ordres à donner par écrit, une correspondance à tenir, ils avaient enfin à légiférer ; la question de la langue était posée pour eux, comme elle s'était, peu d'années auparavant, posée pour les Serbes, échappés aussi à la domination ottomane, comme elle devait, de nos jours, se poser pour les Bulgares, dans des circonstances analogues. Pourquoi ces hommes, placés tout d'un coup à la tête des affaires et de la nation, n'adoptèrent-ils pas, comme idiome officiel, celui qu'ils parlaient depuis leur enfance ? Les λόγιοι, λογιώτατοι, δασκάλοι, en portent-ils seuls la faute, et méritent-ils pour cela qu'on les traîne dans la boue ? On pourrait répondre en un seul mot : cette langue était en train de se faire, elle n'était pas faite, et j'ajoute, elle ne l'est pas encore.

Certes, l'importance intellectuelle et politique d'une langue pour un peuple ne saurait être estimée trop haut : l'avenir de ce peuple, son développement général y sont étroitement attachés, et M. Psichari a raison d'y insister. C'est même là le sens de son épigraphe homérique, Ἀμύνεσθαι περὶ πάτρης, et le sentiment qui lui dicte ces intarissables railleries, entrecoupées de malédictions, contre les Vadius et les Trissotins de la Grèce moderne, coupables, à ses yeux, non pas seulement de pédantisme, mais du crime de lèse-nation. Pour apprécier ce qu'il peut y avoir d'équitable dans ce jugement et cette antipathie, il nous faudra jeter un coup d'œil sur l'état de la langue populaire, dont notre distingué confrère semble avoir l'ambition de fonder le style en prose, comme Ptochoprodromos (1) en a donné, il y a quelques siècles, les premiers spé-

(1) Voyez dans *Mon voyage* le chapitre qui porte ce titre.

cimens en vers : je ne dis pas les premiers modèles, car ce sont de tristes vers que ceux du moine byzantin, et encore ou déjà terriblement macaroniques. Et de fait, tout au moins, M. Roïdis signale « Mon voyage » comme l'ouvrage le plus étendu où la langue populaire ait été écrite dans un but défini et suivant un système rigoureusement (ultra-rigoureusement, peut-être) suivi du commencement à la fin, dans les détails comme dans l'ensemble. La traduction d'un assez court dialogue de Platon, le *Criton*, par Vilaras, le fabuliste épirote, est seule citée comme ayant frayé la voie ; tous les autres prosateurs, et ils sont peu nombreux, fourmillent de formes anciennes (1). M. Psichari a quelque part un joli mot. Sa grand'mère, dans une conversation qu'il se représente comme tenant avec elle, l'engage à garder pour lui ses opinions sur l'origine ethnologique des Grecs actuels, sur les changements de la prononciation et de la langue, sur l'impossibilité de ressusciter ce qui a péri, etc., car les δασκάλοι ou, pour parler comme Alfred de Musset, « les pédants, les robins et les cuistres », ne sont pas tendres, et il pourrait lui en cuire. Et le petit-fils répond d'un ton câlin à sa γιαγιοῦλα ou γιαγιάκα (un mot qu'en effet on aurait de la peine à décliner et qui répond bien au μπαμπάκα, qu'on trouve ailleurs) : « Le παιδί μου dont vous m'avez toujours appelé, comment oserais-je maintenant le convertir en τέκνον? » C'est un argument du cœur qui, s'il a convaincu la vieille dame, ne paraît pas avoir convaincu tous les ὁμογενεῖς, car eux aussi avaient leurs raisons de sentiment, comme aussi de gloriole et d'intérêt bien entendu. Quelques-uns, on doit le croire, avaient le culte des lettres antiques, et en tout cas, alors qu'on se réclamait, pour exciter la sympathie active des Européens, d'une filiation plus ou moins authentique (la question n'est pas de celles qu'on doive examiner ici), ce n'était pas le moment de tourner le dos à de glorieux ancêtres, de déclarer que, du côté de la langue, on n'avait plus rien à faire avec eux.

(1) C'est le cas même pour le traité de l'Éducation des enfants de Plutarque, traduit par Sophianos, et publié, à la suite de la grammaire de cet auteur, par M. E. Legrand.

II

Une langue traditionnelle que tout le monde parle, au moins dans le commerce familier de la vie, quoique avec bien des variétés dialectales, qu'on n'enseigne nulle part à la jeunesse, que tous tiennent pour un jargon qu'il est impossible d'écrire, fût-ce dans une lettre à un bottier, et que pourtant la plupart regardent comme seule propre à la poésie : telle est la langue populaire, δημώδης, vulgaire, γυδαία. A côté de cela, un idiome de fabrique récente et artificielle, appelé langue *correcte*, ἡ καθαρεύουσα [1], où tout s'écrit, la poésie parfois exceptée, plus ou moins laborieusement et, pour dire la vérité, où tous ceux qui écrivent ont le plus souvent *l'air de faire un thème grec*, et qu'on parle dans les occasions solennelles, dans les réunions publiques : telle est la langue dont notre regretté confrère, M. G. d'Eichthal, proposait assez aventureusement l'adoption à titre de langue scientifique universelle. Voilà le phénomène du bilinguisme.

En novembre dernier, M. Tricoupis, le premier ministre actuel, qui se pique de purisme et d'élégance, a fait, trois jours de suite, des discours de quatre heures sur la matière ingrate du *budget*. Et tandis qu'il parlait, peut-être quelque orateur de l'opposition, qui avait avant lui occupé la tribune, et ne s'y était pas exprimé moins *correctement*, l'interrompait et lui lançait des apostrophes qui n'avaient plus rien d'académique. De même un des meilleurs poètes modernes, et un homme de beaucoup d'esprit, Aristote Valaoritis, a employé, en tête d'un volume de vers, une préface de près de cent pages en langue correcte, pour démontrer que celle du peuple est seule de mise pour la poésie. Dans le même ordre d'idées, nous voyons un de nos collègues grecs, M. Bikélas, écrire de fort jolies nouvelles en langue à peu près correcte, et traduire Shakespeare en lan-

(1) Ou encore καθαρευόμένη (καχρεύομένη, suivant la plaisanterie de M. Psichari), νεοελληνική, et enfin ἑλληνική.

gue à peu près populaire. Et enfin, ce qui n'est pas la moindre singularité, M. Roïdis, le zélé apologiste des doctrines de M. Psichari, a consacré l'article dont j'ai déjà parlé, à déverser le ridicule et le mépris sur la correcte ; or cet article, fort étudié, est rédigé dans la langue correcte et avec toute l'élégance qu'elle comporte. La confusion des choses et des opinions, on le voit, ne saurait être plus complète et plus étrange.

Peut-être, dira-t-on, ces deux langues, dont les mêmes personnes se servent alternativement, au moins dans la classe instruite, pourraient-elles se prêter un mutuel secours, se compléter l'une par l'autre ; peut-être y aurait-il moyen d'opérer entre elles une conciliation, un rapprochement, ce qu'on a appelé en Grèce même συμβιβασμός, que M. Psichari déclare monstrueux(1), mais qui pourtant se fait un peu chaque jour, quoi qu'on en ait, par la force des choses. Il paraît monstrueux, parce qu'il a pour effet la création d'un style *macaronique* (χοραχιστικά), c'est-à-dire dans la trame duquel entrent des mots et des formes empruntés à tous les âges de la langue. Mais un tel mélange n'est-il pas inévitable même dans le romaïque, tant qu'en effet toute trace des formes de la langue ancienne n'en aura pas disparu ? Un passage pris dans « Mon voyage », au chapitre que M. Roïdis a surtout vanté (Ἀγάπη), nous en donnera la preuve :

« Τὰ γαλανά σου τὰ μάτια ! Ἄχ ! δὲν πρέπει ποτὲς ὁ θάνατος νὰ τὰ κλείσῃ. Δὲ γίνεται μὲ μιᾶς νὰ χαθῇ τόσο κάλλος. Ποτὲς δὲ φοβήθηκα τόσο τὸ Χάρο, ποτὲς μὲ τόση λύπη, μὲ τόσο καημὸ δὲ συλλογίστηκα τὸ θάνατο, ὅσο τώρα ποῦ κοιτάζω τὰ μάτια σου καὶ λέω ποῦ μιὰ μέρα ὁ Χάρος θὰ τὰ σφαλήξῃ. Στὰ μάτια σου φαίνεται ὅλη σου ἡ ψυχή. Εἶναι βαθιὰ σὰν τὴ θάλασσα, ἥσυχα σὰ μιὰ λίμνη, γλυκὰ σὰν τὴν ἀβγή. Τὰ βλέπω, καὶ μέσα τους βλέπω τὸν καθαρό σου τὸ νοῦ, τὴν εὐγένεια σου ὅλη, τὰ φρονήματά σου τὰ γενναῖα, τὶς ἰδέες, τοὺς λογισμούς σου, τῶν ἰδεῶν τὸ σιγανό σου τὸ φῶς. Εἶναι σαν ἀντηλιὰ τῆς ζωῆς σου. Καὶ τί ; ὅταν τὰ σκεπάσῃ αἰώνια νύχτα, μαζί τους θὰ χαθῇ κι' ἡ ζωή σου, κι ὁ κόσμος θὰ σὲ ξεχάσῃ, ἅμα πιὰ δὲν τὰ διῇ ;... » (2).

Avant d'examiner d'un peu plus près la question, il y aurait peut-être lieu de dire quelques mots de la constitution des deux

(1) Voir le chapitre ainsi intitulé.
(2) *Mon voyage*, p. 139.

langues, mais outre qu'elle est sans doute suffisamment connue de vous, elle ressortira des détails où je vais entrer.

III

Il est indispensable de séparer d'abord, dans le grec comme dans tout autre idiome, les sons et les mots ou le vocabulaire, sans cesse modifié, des formes grammaticales, beaucoup plus durables, et qui conservent à une langue au moins la physionomie du système auquel elle appartient. Témoin l'anglais, où une morphologie saxonne, bien qu'appauvrie à l'excès, maintient dans ses cadres un vocabulaire plus qu'à moitié franco-latin. On verra tout à l'heure l'importance de cette distinction.

L'une et l'autre langue ont cela de commun qu'elles sont incomplètes, qu'elles offrent d'énormes lacunes, mais sur des points différents et opposés. La populaire a perdu la partie du vocabulaire qui se rapporte à la littérature, à l'art, à la science, en prenant ce mot dans son acception la plus étendue, et la nomenclature naturelle en fait d'animaux, de plantes, etc., y est appauvrie à l'excès; la correcte, à l'inverse, manque des mots les plus nécessaires, de ceux qui se rapportent aux usages ordinaires de la vie, à la nourriture, au logement, à l'habillement, aux relations sociales, aux amusements, aux jeux, etc.

Si elle en manque, c'est que ces mots, même quand ils existent dans le parler vulgaire, même si ce ne sont pas des mots empruntés à l'étranger, au turc, à l'italien, etc., mais d'anciens vocables grecs, ayant reçu une nouvelle acception, ont subi des déformations, qui ne permettent pas de les rétablir dans leur intégrité grammaticale, de manière à figurer, sans disparates trop choquants, parmi les autres éléments qui entrent dans la composition de l'idiome correct (1).

Pour compléter, au moins sous le rapport du vocabulaire,

(1) Qui osera dire, p. e., τῷ ὀψαρίῳ, ou même τὸ ὀψάριον, pour ψάρι, *poisson*, qui a remplacé ἰχθύς?

l'un ou l'autre des deux moyens d'expression en présence, de façon qu'il puisse entrer dans l'usage général en supprimant l'autre, deux procédés ont été proposés et inégalement employés : composer des mots nouveanx, à peu près à la façon dont les étrangers eux-mêmes en usent à l'égard de l'hellénique, ou appliquer des noms anciens à des objets modernes :

Multa renascentur..... vocabula.

Ils paraissent également déplaire à M. Pšichari, lui qui ne tolère pas Βόσπορος, parce que la plèbe de Stamboul l'appelle Μπογάζι ou τὸ Στενό. Ne lui parlez pas, par exemple, de ἀτμόπλοιον, navire à vapeur, quand *le peuple* dit βαπόρι, encore que ce dernier mot ne puisse fournir les dérivés fort utiles et déjà passés dans l'usage, qu'on a tirés de ἀτμός, vapeur : ἀτμάκατος, ἀτμάμαξα, ἀτμομηχανή, ἀτμοπλοία, ἀτμοπλοϊκὴ ἑταιρία, ἀτμόμυλος, ἀτμοκίνητος, etc. C'est même un abus que χειρόκτιον (χειρόχτιον ?), gant, au lieu de γκάντι, que je crois avoir rencontré dans « Mon voyage ».

Quant aux termes qu'il s'agissait d'exhumer, pour ainsi dire, Sk. Vyzantios faisait une proposition assez originale. « Nos dictionnaires, disait-il en substance (1), fourmillent de mots désignant des ustensiles, des vêtements, etc., mots dont nous ignorons souvent la signification particulière. Eh bien ! il faut les prendre, leur attribuer une fois pour toutes un sens convenu et les appliquer à la dénomination des objets que la vie moderne a mis en usage parmi nous. Disons par exemple ἐπενδύτης, pardessus, au lieu du turc μπινέσι (le *balandras* de Lafontaine), ἐφεστρίς, au lieu de l'italien μαντέλλο, etc. » On aurait fait de même, en choisissant à peu près au hasard dans la riche nomenclature de la céramique ancienne, pour dénommer les produits de la vaisselle et de la poterie, moins variées et surtout infiniment moins élégantes, qui l'ont remplacée.

Notez que Vyzantios était parmi les modérés; il réprouvait, en rappelant les paroles de Lucien (2), les excès des atticistes de son temps, bien dépassés par le Vaugelas de la Grèce con-

(1) Introduction au Dictionnaire, p. λβ'.
(2) Ῥητοροδιδάσκαλος.

temporaine, M. Kontos, lequel, du haut de sa chaire de l'université, est parvenu à persuader le public qu'il fallait changer le genre du mot, pas du tout populaire, λέμβος, canot. Vyzantios demande qu'on parle selon le degré de culture et d'éducation des gens avec qui on s'entretient ou à qui on s'adresse ; il n'aspire» lui, qu'à remonter à l'époque de Jean Chrysostôme, et cela au moyen d'une adroite et progressive résurrection des mots et des formes grammaticales. « Si vous voulez faire un traité de la culture des pommes de terre, ou sur la manière de saler le poisson, écrivez dans le langage de l'épicier et du paysan. » Comme si le paysan et le bakal lisaient des traités quelconques! Mais par ces concessions et par d'autres encore, l'auteur de la *Babylonie* revient encore, quoique par un chemin différent, au bilinguisme.

On peut se demander si toute langue cultivée n'est pas, ou à peu près, dans la même situation. N'enseigne-t-on pas aujourd'hui que le latin, dont sont issues les langues romanes, n'est pas le latin de Virgile et de Cicéron, mais celui du vulgaire, des soldats, qui allèrent à l'étranger fonder des colonies ?

J'y reviendrai tout à l'heure, mais voyons d'abord comment les partisans de la langue parlée prétendent combler l'énorme lacune, égale peut-être à la moitié du vocabulaire, qu'elle présentait il y a cinquante ans.

Prenez, disent-ils, des mots partout, mais si c'est dans l'hellénique, rognez-les d'abord convenablement, de façon qu'ils ne jurent point par leur apparence antique avec les formes actuelles. M. Roïdis charge de ses malédictions les savants (sans doute les historiens, administrateurs, juristes, médecins, etc.), pour avoir emprunté les termes nécessaires à leurs vocabulaires particuliers, ἀξέστους καὶ ἀψαλιδίστους, c'est-à-dire sans les avoir taillés et mutilés. Seulement on ne nous trace pas la méthode à employer, on ne nous dit pas sur quel patron accomplir cette opération de la taille des mots. Le texte même de *Mon voyage* ne fournit pas une lumière suffisante sur ce sujet.

En France, dès le temps de Ronsard, qui a fait tant d'efforts pour latiniser notre langue, c'était facile ; il n'y avait plus de déclinaison, les formes de la conjugaison étaient déjà arrêtées : il suffisait de retrancher la dernière syllabe, par exemple,

de *doctus* ou d'*illustris*, pour obtenir les vocables français amorphes, dépourvus même de tout signe de genre, docte et illustre (en italien, *dotto, illustre*), ou d'appliquer à un verbe quelconque la désinence *er* de l'infinitif, pour obtenir un verbe français, comme on en fabrique encore tous les jours avec des mots anglais, allemands ou slaves (stopper, valser, polker, etc.).

Il en est tout autrement dans le grec, qui a conservé les désinences des trois genres, et pour partie, comme je le dirai tout à l'heure, les déclinaisons, où, d'autre part, les conjugaisons ont subi un remaniement considérable, et qui n'a rien encore de tout à fait fixe, où un très grand nombre de mots enfin ont éprouvé dans leur partie finale ou initiale des dégradations qui leur ôtent la physionomie hellénique.

Cette ingrate transformation, ce que M. Roïdis appelle « revêtir du costume des vivants les mots qu'on rappelle à la vie, au lieu d'ensevelir les mots vivants dans un linceul antique », cette mutilation, pour laquelle, je le répète, aucune règle n'est indiquée, choque au moins la vue, il en convient, mais selon lui, c'est une pure question d'œil : on y serait déjà habitué, si les écrivains l'eussent pratiquée dès l'origine, tandis qu'aujourd'hui la chose offre beaucoup plus de difficulté. Est-il bien vrai que l'œil seul soit intéressé dans l'affaire?

Les réformateurs voyaient une profanation dans ces syncopes, et bien loin d'entrer dans cette voie, ils ont infligé aux Grecs l'insupportable ὀλογραφία. On appelle ainsi le fait ou l'habitude d'écrire les mots en entier. Les syncopes, contractions, synérèses, aphérèses, élisions de toute espèce « qui donnent à la langue populaire tant de vivacité, de force, de concision et d'harmonie (εὐφωνία), la mettaient en possession d'un avantage qui la rendait sans rivale »; on l'a dépouillée de cet avantage, en rétablissant les mots dans leur intégrité, en les faisant précéder ou suivre de syllabes mortes (augments, redoublements, désinences, etc.), ce qui d'ailleurs était du coup tuer la poésie (1).

C'est un peu ce que l'école de Malherbe a fait en France, mais a-t-elle pour cela rendu la langue impropre à la poésie?

(1) Roïdis, article cité.

N'en a-t-elle pas plutôt assuré au moins pour quelques siècles la conservation, ou retardé la décomposition? La théorie des langues *fixées* a fait son temps, mais dans le mouvement qui les entraîne, les grands écrivains semblent leur faire, selon l'expression de Lamartine, « sur l'océan des âges — jeter l'ancre un jour. » Nous avons une prononciation familière ou triviale, que ne tolèrent ni le débit oratoire ni surtout les vers, par exemple *queq' foi* (sans parler de *queuq'foi*), *qat'*, pour quelquefois, quatre. Légitimez dans notre versification ou même dans la conversation polie, l'emploi d'élisions comme celles-ci : « En r'venant d'la r'vue, » ou

Y rest'ra pû qu'les anarchiss's,

(c'est le dernier *vers* d'une chanson sur « l'Expulsion des Princes », qu'on chantait naguère au Chat-Noir), et vous verrez ce qu'en vingt-cinq ans seulement sera devenue la langue française, déjà menacée de tant de côtés. Le terme extrême des simplifications excessives, de l'application à outrance de la fameuse loi du moindre effort, τοῦ ἐλάσσονος κόπου, c'est le parler nègre. Si le grec populaire n'en est pas là, et il s'en faut de beaucoup, je dois avouer pour ma part qu'en prose surtout, même manié par un habile écrivain, il me semble tenir quelque peu du balbutiement sénile ou du bégaiement enfantin. Le déclarer supérieur à toutes les autres langues modernes, parce qu'il rogne et mutile sans fin ses mots, c'est au moins une étrangeté. Plus d'une forme appelée populaire, mais en réalité triviale, employée sans nécessité par M. Psichari, n'est qu'un vulgarisme de prononciation, qu'on pourrait comparer chez nous à *mairrie*, *cataplame* ou *cataplasse*, *ostiné*, etc.; l'homme du peuple ne s'étonne pas d'entendre un homme instruit parler mieux que lui : il s'étonnerait plutôt du contraire.

En tout cas, on ne saurait dire que l'exubérante morphologie hellénique ait gêné en rien les poètes de l'antiquité : qu'on se rappelle même les coquettes et mièvres pièces anacréontiques. Enfin on peut ajouter que les langues slaves, dont plusieurs sont d'une richesse poétique sans rivale surtout dans le genre populaire, possèdent encore six ou sept cas, et ont avec cela des mots forts longs, dont l'emploi n'est nullement un

embarras pour le paysan illettré qui improvise, pas plus qu'il ne l'a été pour Pouchkine ou pour Mickiewicz.

IV

L'insuffisance du vocabulaire dans l'une et l'autre langue a été constatée dans ce qui précède. Pour ce qui est de la grammaire, les principaux arguments des adversaires de la langue populaire sont résumés comme suit par M. Roïdis, sans qu'il juge nécessaire, d'ailleurs, d'y opposer d'autre réfutation que l'expression du plus profond dédain : « Les formes de cette langue sont le produit de l'ignorance et de la corruption. — Elles diffèrent, jusqu'à être presque incompréhensibles, d'une contrée à l'autre. — La langue actuelle n'est pas, à l'égard de l'hellénique, dans le même rapport que les idiomes dérivés du latin à l'égard de celui-ci, mais une corruption, à laquelle il est possible de remédier. »

Sur le premier argument, je passerais presque condamnation, sauf quelques réserves. Au lieu de corruption, disons changement, ou même, si l'on veut, évolution, passage de la synthèse à l'analyse, tendance instinctive à faire disparaître les irrégularités, besoin de simplification pour obtenir plus de clarté, application inconsciente de la loi du moindre effort. Certes, l'exemple de l'anglais, pour y revenir encore une fois, est concluant : les vers de Shakspeare et de Byron, la prose de Fielding, de Walter Scott et de Macaulay, montrent que la réduction au minimum de la grammaire n'ôte rien à l'énergie, à la grâce et à l'élégance du style. Mais si une telle réduction (un enrichissement, paraît-il), offre peut-être plus de commodité pour le parler usuel, cela n'empêche pas que, avec des formes beaucoup plus variées et plus compliquées, d'habiles écrivains ne puissent obtenir des effets particuliers et pittoresques de style. Et faut-il conclure de là, est-ce réellement un « fait aujourd'hui reconnu de tous, que si les langues, ou plutôt les écrivains classiques, ont eu une supériorité, c'est uniquement

sous le rapport du style (ῥητορική), et qu'au point de vue de la grammaire, ces langues sont fort *au-dessous* de tous les idiomes modernes »; que les types populaires l'emportent de beaucoup par la brièveté, la régularité et l'harmonie (εὐφωνία), et qu'enfin en se débarrassant de formes superflues, la vulgaire a fait un profit tout net? Tout le monde n'acceptera pas les yeux fermés ces assertions répétées avec insistance, et on pensera peut-être que c'est prendre galamment son parti et faire bonne mine à mauvais jeu, que de donner des pertes pour des gains. Mais, par quelques exemples, tirons la chose au clair. En quoi des formes comme πέταγμα le vol des oiseaux, βουνήσιος montagneux, μαλαματένιος (on prononce — tégnosse) d'or, ἀσημένιος d'argent, ζεψυχῶ expirer, γράφουμουν ou ἠγράφουμουν, j'étais écrit, ἔρχονταν il venait et ils venaient, ποιητάδες poètes, τῆς ἀθρωπότητας de l'humanité, τῆς πρόοδος du progrès, sont-elles plus élégantes ou même plus courtes que leurs correspondantes helléniques πτῆσις, ὀρεινός, χρυσοῦς, ἀργυροῦς, ἐκ (ou ἀπο) ψυχῶ, ἐγραφόμην, ἤρχετο et ἤρχοντο, ποιηταί, τῆς ἀνθρωπότητος, τῆς προόδου? Et que penser des formes verbales analytiques θὰ ἀγοράσω (sans parler de θέλω ἀγοράσει), ἔχω ἀγοράσει ou ἀγορασμένο, εἶχα ἀγοράσει, etc., au lieu des simples ἀγοράσω, ἠγόρακα, ἠγοράκειν, etc.? Le même critique va jusqu'à dire : « Nombre de rapports de temps, de mode, de probabilité, etc., peuvent être distingués sans peine aujourd'hui par un θὰ (1), un *werden*, un *may* (confond-il le sens de ces deux derniers mots?) et ne pourraient être exprimés que par de longues périphrases à l'aide des formes de Cicéron et de Xénophon. » Il me semble que, en parlant ainsi, il oublie l'optatif, le subjonctif, les temps divers employés avec ἄν? Tout ce qu'on peut concéder, c'est, comme nous l'avons déjà fait que peu de grammaire n'empêche pas de dire et d'écrire de bonnes et de belles choses, à la condition, toutefois, que cette grammaire soit arrêtée et acceptée de tout le monde, et que le vocabulaire soit complet ; ce qui n'est pas encore le cas pour le romaïque.

(1) Ce qui ne l'empêche pas d'écrire quelque part θέλουσι φαγωθοῦν « seront mangés », quand il pouvait dire plus brièvement θὰ φαγωθοῦν; au moins il n'aurait pas été *macaronique*.

Je ne suis pas aussi sûr que M. Psichari, que les formes grammaticales ne puissent avoir quelque chose de noble, puisque son apologiste vante, sous ce rapport, l'harmonie particulière (que je suis encore à découvrir) de la vulgaire. Quand des formes *harmonieuses* en elles-mêmes ont été, durant des siècles, enchâssées dans la mosaïque d'admirables chefs-d'œuvre, elles nous paraissent tout au moins consacrées, et j'ai beau faire, ποιητάδες, par exemple, à côté de ποιηταί, me paraît trivial et m'affecte désagréablement; instinctivement, je le rapproche de πασάδες, ἀγάδες, et autres mots turcs.

Je ferai d'ailleurs, relativement à la concession accordée plus haut, des réserves expresses sur deux points : l'infinitif et les pronoms affixes, remplaçant les adjectifs possessifs. L'infinitif a disparu de la langue vulgaire, comme de trois autres langues de l'Europe orientale (1). Il suffit de lire une demi-page de grec, populaire ou correct, pour voir quelles périphrases traînantes et nécessairement répétées remplacent gauchement ce mode si précieux. Écoutez ceci : Τὶ νὰ σὲ πῶ ποῦ νὰ σ' ἀξίζῃ ; « que te dire qui soit digne de toi ? » Τί τραγοῦδι νὰ βρῶ ποῦ νὰ σ' ἀρέσῃ ; « quelle chanson trouver qui te plaise ! » (Psichari). Quant à l'horrible affixe τους, leur, il me semble difficile à digérer, et pour parler comme Coraïs, βαρβαρώτατος, et ses frères μου, σου, etc., qui reviennent si souvent à la rime des vers, fatiguent au moins par leur chute monotone. Le rétablissement de l'infinitif dans ses anciens droits doit être considéré comme impossible, mais il n'en est pas de même de certains participes, pour lesquels je demanderais grâce, ne fût-ce que comme élément de variété dans le discours, et qui, au reste, sont déjà fort employés. On préfère, et l'on a raison, par exemple, ἀκούων, ἀκούουσα à l'indéclinable gérondif ἀκούγοντας. Enfin n'est-ce pas revenir à l'enfance de l'art, que de rediviser le pronom relatif en ses deux éléments constituants, et de dire — M. Psichari le fait quelquefois — ποῦ τὸν, ποῦ τὴν, « que le, que la », au lieu de lequel, laquelle (*que*, ὃν, ἣν), comme dans le titre du journal ὁ Ρωμηός : ποῦ τὴν γράφει ὁ Σούρης, *que* l'écrit Souris. C'est le pendant du « couteau *que* j'ai coupé *avec* », du vulgaire français.

(1) Le roumain, l'albanais et le bulgare.

Sk. Vyzantios a écrit jadis une bouffonnerie, sous forme dramatique, ἡ Βαβυλωνία, pour montrer la variété des dialectes grecs, variété qui prouve à la fois la nécessité d'une langue commune, d'une κοινὴ διάλεκτος, et la difficulté de la former. Pour voir en quoi cette difficulté réside, il n'est pas besoin de recourir à la fade pastorale crétoise de l''Ερωτόκριτος, aux contes cypriotes ou aux chansons gréco-italiennes de Zante ou de Corfou; lisez seulement ces deux vers en dialecte chiote composés par M. Psichari :

Γ'ράμματα εἶν' τὰ λόϊα σου τσαὶ τὸ Πυργχὶ σχολειό μου,
Τσ' ἐὼ Πυργχουῆ θὰ ἐννῶ, ἀ τὸ χάω ὠργχιό μου.

Il n'est pas bien sûr que l'Athénien de la rue d'Hermès les déchiffre du premier coup, mais ce qui l'est, je crois, c'est qu'il ne se sentirait aucune envie, quelque peu λογιώτατος qu'on le suppose, d'adopter pour idiome littéraire ce patois, et le Crétois ou le Cypriote, par exemple, ne seraient pas plus accommodants.

J'en arrive à la troisième proposition, dédaigneusement contestée par M. Roïdis, et que pour ma part, au contraire, je crois parfaitement exacte. Le grec vulgaire est, à l'égard de l'hellénique, dont il est issu, dans un rapport différent de celui qui unit les langues romanes au latin. En d'autres termes, la séparation, dans le premier cas, n'est pas complète, il y a encore trop de liens entre la mère et l'enfant, et de là vient l'un des plus grands obstacles, sinon le principal, que les Grecs aient rencontré et rencontrent, à se faire une langue.

C'est trop tôt ou trop tard que leur idiome vulgaire a été appelé de nouveau, mais dans des circonstances politiques bien différentes, au rôle d'organe de la vie nationale : trop tard, parce que la décomposition était déjà trop avancée; trop tôt, parce que la recomposition n'était pas encore complète. J'appelle, légitimement, je crois, décomposition (et toute décomposition est répugnante), cet état de la langue où la déclinaison existe encore pour partie, quoique d'une manière incertaine; où les noms de tout genre, passés à l'état de diminutifs neutres, tombent à force de mutilations successives, à l'état de

tronçons informes (1); où, et c'est peut-être l'altération la plus grave et la plus choquante, les prépositions, cet élément si important de la formation des mots dans toute la famille aryenne, sont tronquées de façon que les mots, dont elles ne déterminent plus le sens, deviennent de purs signes conventionnels (2).

Cependant à côté de ces moignons mutilés, si l'on me passe l'expression, de ces formes altérées (encore que souvent elles aient leur explication dans l'histoire de la langue), on trouve des restes assez importants de la déclinaison et de la conjugaison : ὁ δρόμος, τοῦ δρόμου, τὸ(ν) δρόμο(ν), οἱ δρόμοι, τῶν δρόμων, τοὺς δρόμους, ἡ ἀγάπη, τῆς ἀγάπης, τὴν ἀγάπη(ν), et dans les verbes, le présent à peu près intact de l'actif et du passif neutre, : γράφω, ἔχω (sauf la troisième personne du pluriel en ουν), γράφομαι, ἔρχομαι (la seconde personne en εσαι, non contracté, est plus ancienne que l'attique), le subjonctif aoriste en σω : ἀγοράσω, θὰ ἀγοράσω; γράψω (νὰ, θὰ γράψω), ou en θῶ : θὰ ἀγορασθῶ, θὰ ἐλθῶ, etc. Certains membres de phrase, dans *Mon voyage,* vous donnent presque l'illusion de l'antique : ὁ πόθος τῆς ψυχῆς σου, θέλεις ὁ κόσμος νὰ φανῇ ἀχάριστος; ὅλοι (πάντες) οἱ σοφοὶ τοῦ κόσμου, φαίνεται ὅλη ἡ ψυχή σου. Cette illusion ne dure d'ailleurs pas longtemps, l'auteur prend un malin plaisir à nous la faire perdre, même par des procédés inattendus : aux δασκάλοι d'écrire Πλάτων, Ξενοφῶν, Αἰσχύλος, Δημοσθένης, αἱ Ἀθῆναι; il écrit, lui, *populairement,* Πλάτωνας, Ξενοφῶντας, Αἰσκύλος, Δημοστένης, ἡ Ἀθήνα; comme, par contre, Βίχτωρ Οὐγκῶ (que le peuple prononcerait peut-être Oungo, s'il le connaissait). C'est ce que j'appelais tout à l'heure être ultra-rigoureux et d'une rigueur dont la nécessité ne paraît nullement évidente. Il n'y a guère de langues sans exceptions, et ces noms illustres de l'ancienne Grèce avaient bien le droit d'être respec-

(1) Φείοι, serpent, de ὄφις, ὀφείδιον, ὀφείδιν, ὀφειδι; γίδι, chèvre, de αἴξ, αἰγίδιον, αἰγίδι; μάτι, œil, de ὄμμα, ὀμμάτιον, ὀμμάτι, et cent autres.

(2) P. e. πίτυχα = ἐπέτυχα, περήφανος = ὑπερήφανος, περεχώνω = περιχέω, περπατῶ = περιπατῶ, ψιλός = ὑψηλός, ποιὸ πορτὸ = πλέον ὑπορτόν (ἀνεκτόν), πομονή = ὑπομονή, exemples pris dans « Mon voyage »; ou dans ce fragment de chanson :

Κωνσταντινιά, δὲν ντρέπεσαι
Νὰ λὲς πως δὲν παντρεύεσαι

tés, au moins autant que celui de Ptochoprodromos, lequel, dans le système adopté, aurait dû être écrit Φτωχοπρόδρομος (1).

Prenez l'italien ou le français, le portugais ou l'espagnol, vous n'y trouverez rien qui ressemble à ces importants débris de l'ancienne grammaire, qui ont été cités tout à l'heure. En italien, on trouve bien *vita, anima* et mots semblables, *amo, amare* (quelquefois *amar)*, mais rien de plus; personne n'a jamais songé à écrire *animae, animam, amabam, amavi,* etc. Ici, le papillon a déjà pris son vol, la chrysalide du grec est encore dans son cocon.

C'est se faire illusion que de regarder langue parlée et langue écrite comme des termes absolument identiques. M. Psichari lui-même n'a pas échappé à cette condition des choses. Sa langue, on le lui a déclaré, n'est pas tout à fait conforme à la langue parlée. « Elle ressemble, dit M. Roïdis, à ces cristallisations obtenues à grand'peine dans les laboratoires et qui n'existent nulle part dans la nature à un tel état de pureté. » (2)

En France même, Scribe n'a-t-il pas été maintes fois accusé de ne pas savoir le français, ou de ne pas écrire en français, parce qu'il conservait trop des locutions négligées de la conversation familière? Et pourtant notre langue est une de celles où le style écrit s'éloigne le moins du parler usuel. Mais cette langue parlée elle-même, où existe-t-elle? dans quelle région

(1) *Mon voyage*, p. 34.

(2) Cette langue porte, après tout, l'empreinte d'un dialecte, celui de Constantinople, à ce que m'ont assuré des connaisseurs. Aussi y trouve-t-on des formes et des mots ou peu usités ou inconnus ailleurs, p. ex. τόντις, πούπετις, τίποτις, etc.; exclusivement les verbes en ξανα- (dans d'autres pays ματα-) exprimant la réitération de l'action. Quant aux expressions τέλος πάντα, au lieu de πάντων, et τὸν ἐμαγτόν σου, -του, elles ne sont guère justifiables. Il sera parlé plus loin de certains changements apportés à l'orthographe dans le sens phonétique. — M. Psichari s'est beaucoup moqué (ch. Θ', Cabinet de lecture) des phrases de journaux, qui semblent traduites d'autres langues. Lui-même ne serait peut-être pas entièrement à l'abri de ce reproche, si reproche il y a, et si ce n'était inévitable. Ce qui a le plus profondément changé dans le grec, c'est ce qu'on est convenu d'appeler le *génie* de la langue, le goût et la facilité de l'inversion; les mots y vont à la queue leu leu, p. ex. εἶναι ὅλες παρμένες ἀπὸ καμιὰ ἐφημερίδα, « elles sont toutes prises de quelque journal », ce qui semble traduit du français, comme βάζω γνώση l'est de l'italien, *metter giudizio.*

géographique? Tout au plus dans les villes, ou mieux, dans une partie des villes ; c'est encore, comme toute langue *cultivée*, une langue jusqu'à un certain point conventionnelle et artificielle, que, hors de là, aucune population n'emploie telle qu'on l'entend dans les salons de Paris.

Pour l'italien, c'est bien pis encore : originaire de la Toscane, dont il n'a pourtant pas gardé la prononciation, il sert de langue générale. Par lui seul communiquent entre eux, oralement ou sur le papier, les habitants des diverses contrées de la Péninsule et de la Sicile, qui ont pour idiome maternel et populaire le piémontais, le lombard, le génois, le bergamasque, le vénitien, le romagnol, le napolitain, le sicilien et les infinies variétés de ces dialectes si tranchés. Manzoni, qui avait appris de sa mère le milanais, ce qui ne l'a pas empêché de devenir dans notre siècle le premier prosateur de la langue italienne, se plaint, dans la Préface de ses *Promessi sposi*, que cette langue manque de plusieurs termes pour désigner des objets en usage dans la Lombardie. En somme, les Italiens sont à peu près dans la même situation que nos Français d'outre-Loire, pour qui le parisien est une étude complète à faire, et sauf un peu d'accent, même quand ils écrivent, il faut avouer qu'ils y réussissent à merveille (1).

Toutes les langues écrites ont été à l'origine, des dialectes, que la prépondérance politique de la population qui les parlait a élevés peu à peu, en les perfectionnant, à la dignité de langue commune, nationale. Les capitales et les cours ont joué un rôle considérable dans ce travail de *polissage* des langues. C'est plus que cela, c'est une véritable renaissance qu'Athènes, centre du monde grec, semble chargée d'opérer. On y va même un peu vite en besogne, parmi les réformateurs en jupons, et je compatis sérieusement au sort de M. Psichari, quand il dit en gémissant, au sortir d'une soirée : « Ouf ! que j'en ai avalé de datifs, de πατράσι, de θυγατράσι, de τέϊον (thé)... » Il a dû entendre aussi, comme on l'imprime ridiculement,

(1) Jasmin lui-même, le restaurateur de la poésie languedocienne, maniait bien le français, témoin sa lettre, en prose, à Sainte-Beuve, et son épître, en vers, à Béranger.

Τατόϊον pour Tatoï, nom du domaine rural du roi Georges. Les anciens avaient bien quelques mots étrangers, qu'ils laissaient indéclinables, et les Russes en usent de même.

Jusqu'ici il n'a été question que des emprunts que les Grecs, afin d'enrichir la langue populaire, devraient faire à l'hellénique et qui auraient pour première condition de leur ôter la physionomie antique. Une autre sorte de travail, plus pénible encore peut-être, s'imposerait et s'impose déjà à ceux qui, au contraire, veulent helléniser pour tout de bon ; ils n'ont pas seulement à apprehdre, mais, ce qui est plus difficile peut-être, à oublier. L'accent tonique a varié, principalement en ce sens qu'il ne se règle plus sur le changement de la quantité dans la finale des mots (1) : il faudra donc dire, par exemple à l'antique, τοῦ ἀνθρώπου, ἀγρία, τὰ παιδία, au lieu de ἄνθρωπου, ἄγρια, παιδιά, prononciation devenue familière au peuple. Il faut qu'ils renoncent à l'emploi de milliers de mots simples ou composés, de formes et de locutions, qui constituent en somme le fond de la langue, dont beaucoup ont bien leur valeur, et sont incorporés entre autres dans des proverbes, formant déjà des recueils considérables ; il faut aussi qu'ils rendent à certains mots leur sens antique, bien qu'ils en aient acquis un nouveau, et la chose est mal aisée, attendu ou qu'on créera une équivoque, ou que ce sens est tel, parfois, que des bouches grossières peuvent seules les proférer. Ἄρτος, par exemple, est devenu exclusivement le pain *bénit*, καλός au lieu de beau a passé à l'acception de bon, γελῶ signifie surtout tromper, πληρόνω (dans ceux de ses temps qui se confondent avec l'ancien πληρόω, remplir), payer, etc. Quant aux mots de la seconde catégorie on me dispensera de toute citation. Il faut enfin qu'ils renoncent à rire et à plaisanter. Car c'est ici surtout que rien ne doit sentir la gêne et que le mot, dont la force comique réside souvent dans la forme seule, doit faire corps avec l'idée et jaillir avec elle, pour aller aussi droit à l'esprit de l'auditeur, qu'il est sorti

(1) A mon avis, pour le dire en passant, l'ancienne prononciation du *perispomène* se retrouve en serbe et en lithuanien, p. e. dans les mots serbes *Márko*, *tvór*, putois, où l'on entend distinctement deux inflexions de la voix, qui d'abord descend, puis remonte, tandis que dans d'autres, p. e., *mísli* des pensées, *otátza* des pères, elle monte d'abord puis redescend.

sans hésitation de la bouche. Des expressions trop recherchées exciteront un rire bien différent de celui que vous vouliez provoquer ; elles feront rire à vos propres dépens. Sur le théâtre grec, encore si peu développé, on a pu représenter froidement une *Galatée* solennelle en prose pompeuse, mais le langage le plus familier a seul rendu supportables ou agréables les œuvres d'intention comique.

Après avoir fait, en quelque sorte, la partie belle à la langue correcte, en insistant sur la coexistence d'une double langue en divers pays, en Italie surtout, ce qui semblait conclure à la possibilité du même phénomène en Grèce, j'ai laissé entendre que l'état incomplet du vocabulaire ne permettrait pas d'arriver à une telle solution, attendu que les Grecs auraient à la fois trop à apprendre et trop à oublier. D'autre part j'ai signalé, sans épuiser la matière, quelques-uns des obstacles qui entravent la formation d'une langue commune, à l'usage de tout le monde. Il en reste encore au moins un à indiquer, et ce n'est peut-être pas le moins considérable : je veux dire le développement incomplet et divergent de la société.

La guerre de l'indépendance a trouvé les Grecs peu nombreux, refoulés presque complètement dans les campagnes, formant une classe unique écrasée sous les Turcs, peuple étranger de race, de langue et de religion, classe dont bien peu de membres s'élevaient au-dessus de la condition du paysan, auquel ils étaient égaux par l'ignorance. Combien de siècles avons-nous employés en France pour élaborer notre unité nationale, la société qui en est sortie et la langue, qui est l'expression de l'une et de l'autre? Les Grecs ne pouvaient (quoiqu'on les ait sommés bien souvent de le faire) « bâtir Paris en un jour ». Pour la plupart, les premiers ministres du roi Othon, il n'y a pas soixante ans de cela, mangeaient encore avec leurs doigts (1), avaient, ou peu s'en faut, les mœurs

(1) Lors de la première visite du roi Othon à Missolonghi, qui renaissait à peine de ses cendres, on lui offrit un banquet, servi sur une nappe, et qui commença par quelques plats européens. Quand on apporta le rôti, un agneau *à la pallicare*, Valvis, ὁ δίκαιος ὁ Βάλβης, à qui on avait décerné, comme à Aristide, le surnom de juste, et qui était un des principaux personnages présents, se lève ; il n'avait rien mangé jusque-là ; il écarte la nappe, et, tirant de sa ceinture un

et les coutumes turques; quelques-uns aussi, les héros de la guerre, les ἀγωνισταί, les rudes marins, comme Canaris, que Victor Hugo a chanté, Marko Botsaris, ou Boulgaris, qu'on voyait encore naguère affublé de sa longue simarre à l'orientale, étaient des hommes d'une autre race et d'une autre langue, des Albanais, dont les congénères peuplaient une bonne partie de la Grèce. Tous pourtant se sont mis avec ardeur à se transformer, eux et leurs enfants, et les nouvelles générations, avides d'instruction, donnent naissance à une société européanisée, parfois plus à la surface qu'au fond. Le premier résultat de cette transformation progressive, accomplie inévitablement d'après un modèle, ou pour mieux dire d'après des modèles étrangers, ç'a été (comme en Russie) de diviser la nation en deux classes : celle qui a quelque instruction et quelque pratique des habitudes occidentales, et celle qui, tout en sachant quelquefois lire, reste confinée dans les vieilles mœurs et l'ancien horizon intellectuel. De là une scission qui ne saurait que s'élargir, et deux langues différentes pour deux mondes qui ne vivent plus sur les mêmes idées, l'un, pour emprunter les paroles de M. Roïdis, se délecte à la lecture, dans l'original ou dans une traduction (correcte!) de Renan et de Musset, de Daudet ou de Zola, l'autre n'a pour aliment intellectuel que les distiques amoureux ou les Ruses de Bertoldo (1).

Je ne sortirai pas des limites du sujet en exposant ici, comme je vous demande la permission de le faire, les résultats de la production littéraire dans les deux langues, dont les caractères extérieurs viennent d'être étudiés d'une façon si imparfaite. C'est le même critique, le plus compétent, on a déjà vu pourquoi, qui a dressé cette sorte de bilan, et certes son jugement ne pèche point par excès d'indulgence; il est au contraire empreint d'une sévérité dont je lui dois laisser toute la respon-

handjar, abat un des membres de l'animal, qu'il place devant le Roi, en lui disant : « Ἀπὸ τοῦτο νὰ φᾶς, ἀφέντη βασιλιά, νὰ γίνῃς σὰν γουροῦνι », « c'est de cela qu'il faut manger, Seigneur Roi, et tu deviendras comme un cochon, » c'est-à-dire gros et fort, ce qu'il ne pouvait attendre des mets européens.

(1) J'ai eu la curiosité dernièrement à Athènes, d'acheter ces Πανουργίαι τοῦ Μπερτόλδου, dont les éditions sont en effet très répandues; elles sont écrites dans un affreux jargon, mélange des mots les plus vulgaires et de mots corrects.

sabilité. « A ceux, dit-il, qui prétendent que l'existence de la langue correcte est un fait accompli, on peut répondre qu'elle comprend à peine la moitié du vocabulaire; que l'autre moitié ne se peut soumettre aux lois (formes grammaticales) de cette langue, et que le seul fruit du travail de trois générations est d'avoir rendu extrêmement difficile l'unique solution du problème, qui est l'adoption de l'idiome populaire.

« Chaque année il s'imprime, en correcte, une assez grande quantité d'ouvrages de toute nature, mais ce sont des œuvres mort-nées, à cause de la langue, quoique non point toujours à cause du manque de talent chez les écrivains.... Dans les milliers de volumes dus à la plume de nos *prosateurs,* il ne se trouve pas une page pouvant être mise en regard d'une page de Th. Gautier, Renan, Leopardi, etc., etc., même d'autres écrivains de moindre valeur. C'est que le prosateur n'a pas moins besoin que le poète d'une langue se prêtant à l'expression immédiate des sentiments.

« Quel résultat ont jusqu'ici obtenu les Grecs? Ils peuvent à peu près s'entendre entr'eux dans cette langue artificielle, ils écrivent des discours d'appurat, rédigent des comptes rendus de sociétés financières ou autres, des actes de saisie judiciaire, des articles de journaux, des histoires saintes, des manœuvres de l'infanterie, enfin ils ont créé une langue qui peut combler les vœux des maîtres d'écoles et des huissiers. »

M. Roïdis s'est, comme il devait le faire, oublié lui-même ici, mais ce n'est que justice de dire que, si quelques bonnes pages ont été écrites dans la correcte, c'est à lui surtout qu'on les doit. Toutes les fois en effet que j'ai *bouquiné* à Athènes, il n'est pas d'ouvrage que, avec les Ruses de Bertoldo, j'aie plus souvent rencontré, en des editions multipliées, que la *Papesse Jeanne* (ἡ Πάπισσα Ἰωάννα), et un Grec instruit me disait que la meilleure preuve du mal fondé de la thèse soutenue par M. Roïdis, c'était l'excellence du style dans laquelle il la défendait (1).

(1) Il y aurait aussi lieu de faire une exception honorable pour l'ouvrage bien connu de M. Paparrigopoulos, l' « Histoire du peuple grec. » Un exposé historique est d'ailleurs l'œuvre qui se prête le mieux à l'emploi d'une langue telle que la *correcte.*

C'est M. Psichari, nous l'avons dit, qui a eu l'honneur d'écrire l'ouvrage le plus étendu dans la langue populaire, réservée jusqu'ici par l'opinion, le préjugé, si l'on veut, du plus grand nombre, à la poésie. Le lot de cette langue certes n'aurait pas été le plus mauvais, si elle avait été à la hauteur de son rôle. M. Roïdis pourtant, comme on peut s'y attendre, lui est beaucoup plus favorable, et en citant les noms de quelques poètes récents, comme Solomos, Bernardakis, A. Valaoritis, Achille Paraschos, il assure qu'on trouve dans leurs œuvres des pièces, ποιημάτια, comparables à ce qu'il y a de mieux en ce genre dans les principales littératures de l'Europe. Mais il ne fait aucune citation. Pour ma part, il faut l'avouer, je me défie toujours quelque peu des poésies populaires écrites par des citadins ; souvent il y a désaccord entre l'idée et la forme dont elle est revêtue. Ce qui peut sembler singulier, c'est que M. Roïdis omette précisément le titre principal que puisse faire valoir le grec vulgaire. Partagerait-il le dédain du public lettré de son pays pour ces poésies, au premier rang desquelles sont les chants klephtiques et ceux sur Charos, dont la publication par Fauriel surprit et émut l'Europe il y aura tantôt trois quarts de siècle? La concision, l'énergie qui en distinguent plusieurs, contrastent heureusement avec ce que la prose, dans le même langage, a de traînant et, à mon gré, (mais je parle en étranger), de trivial. C'est le peuple vraiment qui s'exprime ingénument et avec passion, dans sa langue, et on l'écoute. Appliquée à des sujets plus relevés, à la peinture des passions tragiques, elle me paraît, — c'est une impression personnelle qui peut ne pas être partagée par tout le monde, — beaucoup moins à sa place ; le contraste, dont je parlais plus haut, éclate alors dans toute sa force. Qu'on en juge par ces quelques vers, extraits de la traduction de Macbeth par M. Bikélas, et où l'on remarque d'ailleurs un certain mélange de formes vulgaires et de correctes :

Μάκβεθ, *parlant à sa femme :*

Καλλίτερα, πουλάκι μου, ἐσὺ νὰ μὴ τὸ ᾽ξεύρῃς
ὡς ποῦ νὰ ἔχῃς νὰ χαρῇς ἀφοῦ θὰ γείνῃ. — Ἔλα,
ἔλα, ὦ Νύκτα σκοτεινή, τὸν πέπλον σου νὰ ρίξῃς
᾽ς τὰ ᾽μάτια τὰ εὐαίσθητα τῆς ἀγαθῆς Ἡμέρας, —
καὶ μὲ τὸ αἱματόβρεκτον τ᾽ ἀόρατόν σου χέρι,
τὸ μέγα τὸ συμβόλαιον ἐκεῖνο, ποῦ τὴν ὄψιν
μοῦ τὴν χλωμιάζει, σχῖσέ το καὶ κάμε το κομμάτια.
Τὸ φῶς πηχταίνει, καὶ πετᾷ πρὸς τὸ πυκνόν του δάσος,
ὁ κόρακας. Τὰ πλάσματα τ᾽ ἀθῷα τῆς Ἡμέρας
ἀρχίζουν καὶ κουρνιάζονται νὰ γλυκοησυχάσουν,
ἐνῷ τὰ μαῦρα τῆς Νυκτὸς δαιμόνια κινοῦνται
᾽ς τὸ ἅρπαγμά των νὰ χυθοῦν!... (1).

V

Il est temps de résumer ce qui précède et de conclure.

Les langues humaines ont bien des applications, satisfont à des besoins fort divers, qu'on peut définir d'une manière très générale : ceux du sentiment, ceux du savoir. A l'origine des peuples, elles traduisent, sous la forme métrique, les conceptions de l'imagination, les effusions du cœur et, pour le culte, celles de la prière, parfois même, comme chez les Hellènes et dans l'Inde, les spéculations de la philosophie, qui déjà leur donnent une teinte d'abstraction.

Plus tard, quand elles s'écrivent et deviennent l'organe officiel d'un État, quand la science naît et s'accroît, le règne de la prose commence, et les branches multiples de l'activité humaine se créent, dans l'idiome commun, un vocabulaire particulier.

Les Grecs, en 1821, n'avaient guère que le langage de la poésie, mais encore dans les langes, bégayant, subissant une évolution, qui même aujourd'hui n'est pas achevée, dépourvu

(1) *Μάκβεθ, ὑπὸ Δ. Βικέλα*, p. 56; 1882.

de toute nomenclature scientifique. Tout d'un coup, du jour au lendemain, le gouvernement, les tribunaux, le barreau, l'enseignement public, etc., et enfin la littérature proprement dite, furent mis en demeure de parler et d'écrire. Comment y réussir? Où trouver une langue? On alla au plus pressé, on la demanda aux anciens et aux Byzantins, ou pour mieux dire, puisque le mode de penser avait changé du tout au tout, on emprunta des mots, des formes, des locutions sans grande cohésion entr'eux. De là cet idiome artificiel, qu'on accuse avec raison de manquer de naturel, de spontanéité, de souplesse, qui ne paraît pas pouvoir être établi sur des fondements durables, d'autant qu'il ne s'appuie pas en général sur une connaissance assez approfondie de la langue antique, dont on ne peut pourtant pas se passer, et qui rappelle sous quelques rapports le rôle du latin en Occident avant l'émancipation des idiomes vulgaires.

Cette émancipation, chez les Grecs, ne semble pas encore près de se produire, nous en avons dit les raisons. On ne saurait nier, il est vrai, que le langage du peuple lui-même ne se laisse pénétrer peu à peu dans une certaine mesure par celui des classes supérieures, ne *s'améliore*. Cependant les bases sur lesquelles les deux langues reposent sont trop différentes, pour qu'il puisse y avoir entre elles complète fusion; le disparate est trop grand.

On doit le regretter, car cette imperfection de la langue réagit nécessairement sur le développement de la pensée, et ne peut que retarder les progrès, que les amis de la Grèce voudraient lui voir accomplir dans l'ordre intellectuel, aussi bien que dans l'ordre politique.

Pour moi, j'estime que si le système de M. Psichari triomphe, il sera indispensable de prendre un parti héroïque :

Renoncer définitivement, pour la langue, au nom de *grec ;* anssi bien le peuple l'appelle-t-il *romaïque* (τὰ ρωμαικά) et se donne-t-il à lui-même le nom de Ρωμηός (1) ;

(1) Voir le Journal rimé, en argot ou à peu près, publié à Athènes par Souri : ὁ Ρωμηός, ἐφημερίς (correct, au lieu de ἐφημερίδα, de M. Psichari) που τὴν γράφει ὁ Σούρης.

La considérer comme presque aussi étrangère à l'hellénique que le japonais ou le tchérémisse ; c'est un peu ce que font, dans « Mon voyage » et dans l'article cité, MM. Psichari et Roïdis, qui semblent hantés du « Délivrez-nous des *Grecs* et des Romains » ;

Travailler à abolir tout ce qui reste de la morphologie antique ;

Ouvrir l'écluse résolument à tous les mots étrangers quelconques. Pour voir ce qu'on peut attendre de ce chef, lisez le chapitre v de *Mon voyage*, intitulé Ἀρνὶ καὶ λιοντάρι. Ce « Lion », appelé ὁ ἀδερφός μου Ἰάννη, est un personnage dont, il faut l'avouer, je n'ai pu comprendre le sens symbolique, une sorte de Gargantua, auquel l'auteur fait faire, dans le passage cité, un repas imité de ceux de Pantagruel, et dont il s'est amusé à nous donner le menu, transcrit des cartes de restaurateur ; par exemple, μπὲφ γαρνίτο, κιοφτέδες, κεμπάπ, ροζμπίφ, κοτλέτες πανὲ κι ἀλλὰ μιλανέσα, μπιφτέκια, ἀβγὰ μάτια, ὀμελέτες, et ainsi pendant trente-deux lignes ;

Afin de rendre moins choquante cette introduction d'éléments, d'apparence souvent baroque, non seulement sacrifier les esprits et les accents, mais abandonner, ou tout au moins modifier l'alphabet hellénique, qui manque de plusieurs sons et caractères de première nécessité, car on les entend constamment dans la bouche des Grecs (1).

L'orthographe phonétique, dont M. Psichari a déjà adopté quelques traits (car il écrit ἀφτὸ, ἡ καθαρέβουσα, λεφτεριὰ=ἐλευθερία, τὶς=αὐτὰς, ἡ γὶς=γῆ, on pourrait demander pourquoi pas ί, article pluriel masculin, au lieu de οἱ ?) l'orthographe phonétique serait le couronnement de l'opération. Vienne ensuite un homme de génie, et peut-être tirera-t-il de ce chaos une langue, mais qui n'aura plus que pour les étymologistes, et dans quelques parties seulement, un lointain rapport avec la langue de Platon et même de Plutarque.

(1) C'est *b*, *d*, *g* (dans gant), *ch*, *gn*, *ts*, *tch* (*ci* italien), *dj*, comme dans : μπαρμπὰς, μπαρμπέρης ; ντροπή (*dropi*), μπερντὲ Ps. (*berdé*) ; γρεμίσου, γκαβὸς ; ἴσια (*icha*) ; παντά, ἀσημένιος (*pagna*, *assimégnosse*) ; τσαγγάρης, κότσυφος, κότοι ; χωλοντζίνος ; τσάντζαλον (*tsandjalon*). On trouve à Athènes une ὁδὸς Βερανζέρου, lisez de Béranger, et une ὁδὸς Σατωβριάνδου, Chateaubriand. On a osé défigurer Μπότσαρης (Botsaris) en Βοζάρης.

En parlant ainsi, je n'ai nullement en vue une réduction à l'absurde ; ce serait, de conséquence en conséquence, la seule voie à suivre.

Au début de cet article, j'avais annoncé qu'il avait pour unique objet d'exposer et de constater les difficultés du problème qui divise les Grecs en matière de langage. Je crains seulement de l'avoir fait trop longuement et, qui pis est, avec une clarté insuffisante.

Auguste Dozon.

NOTES & DOCUMENTS

NOMS MÉCONNUS

I. Ἀτώτης. (Strabon XIII, 3, 25).

M. Bérard a publié récemment dans le *Bulletin de correspondance hellénique* (XII, p. 246) l'épitaphe métrique, trouvée au Laurium, du Paphlagonien Ἀτώτας, fondeur de métaux (μεταλλεύς). Le nom Ἀτώτας, dit le jeune éditeur, est nouveau. S'il faut entendre par là que ce nom propre ne se trouve pas dans les dictionnaires, rien de plus exact; mais ce n'est pas la première fois qu'il se rencontre dans les inscriptions. Une épitaphe bosporane publiée dans les *Comptes rendus* de la commission archéologique russe (1871, p. 272, n° 30) l'offre sous la forme incorrecte Ἀτότης (ΑΤΟΤΗΣ ΑΝΟΘΡΙΝΟΣ). Une autre inscription de Panticapée, publiée dans le même recueil (année 1874, p. 107) mentionne un certain Θῦς Ἀτώτεω. Dans l'un et l'autre cas il s'agit d'émigrants Paphlagoniens, comme dans l'inscription du Laurium; Θῦς est la vraie forme du nom paphlagonien que Cornélius Népos transcrit *Thuys (Datame*, c. 2, etc.) (1), et il est remarquable que le Thuys de Népos, comme

(1) Ce roi est également appelé Θῦς par Théopompe, F. H. G., I, 311, fr. 198 et Elien *Var. hist.* I, 27.

l'Atotès de l'inscription attique, se donne pour issu du fabuleux Pylémène d'Homère.

Πυλαιμένεος δ' ἀπὸ ῥιζῆς
εἶμ', ὃς Ἀχιλλῆος χειρὶ δαμεὶς ἔθανεν

= *Antiquo genere ortus a Pylaemene illo quem Homerus Troico bello a Patroclo interfectum ait.*

Un nom aussi répandu que celui d'Atotès ne devait pas manquer dans la liste si curieuse de noms propres paphlagoniens que nous a conservée Strabon (XII, 3, 25). Il s'y trouve, en effet, quoiqu'on l'y ait méconnu. Voici cette liste telle qu'on la lit dans les manuscrits : Βάγας καὶ Βιάσας καὶ Αἰνιάτης καὶ Ῥατώτης καὶ Ζαρδώκης καὶ Τίβιρος καὶ Γάτυς καὶ Ὀλίγασυς καὶ Μάνης. — Τίβιρος a été justement corrigé par Casaubon en Τίβιος, le nom paphlagonien par excellence (Strabon VIII, 3, 12) ; il faut faire subir une correction toute semblable à un autre mot de la liste, également défiguré par un P parasite : au lieu de Ῥατώτης écrivons Ἀτώτης. En voilà assez, j'imagine, pour mériter à ce nom le droit de cité dans la prochaine édition de Pape Benseler.

II. Σαβώδακος ou Σοβάδακος (Appien, *Mithridate*, c. 79).

Σοβάδακος est chez Appien (*Mith.* 79) le nom d'un prince scythe, vassal et ami de Mithridate, qui médita défection en 71 av. J.-C. Le nom ne se rencontre pas ailleurs, mais dans la fameuse inscription de Chersonèse en l'honneur de Diophante, contemporaine de Mithridate, il est question d'un certain Σαύμακος, prince scythe, qui tua Pairisadès roi de Bosphore, s'insurgea contre Mithridate, fut fait prisonnier et emmené dans le Pont, vers 105 av. J.-C. M. Foucart a conjecturé que le Σαύμακος de l'inscription (connu d'ailleurs par des monnaies) pourrait être identique au Σοβάδακος d'Appien (*Bulletin de corr. hell.* V, 1881, p. 70) ; cette opinion a été favorablement accueillie par le dernier éditeur de l'inscription de Chersonèse, M. Latychev.

Pourtant, il est invraisemblable *à priori* qu'un prince rebelle, vaincu et dépossédé en 105, ait pu occuper, trente ans après, un poste de confiance dans l'armée du roi de Pont. D'ailleurs le nom donné par Appien est confirmé par une inscription bosporane, qui a dû échapper à MM. Foucart et Latychev (*Comptes rendus*, 1871, p. 248, ligne 17); on y lit, dans une liste de noms scythes : Σαδώδαχος (Ψ)υχαρίωνος. La forme épigraphique Σαδώδαχος paraît préférable à celle des manuscrits connus et des éditeurs modernes d'Appien ; il est à remarquer que le premier éditeur, Candidus, qui a fait usage de manuscrits aujourd'hui perdus, donne la transcription *Sobodacus* : c'est en quelque sorte la transition entre les deux autres variantes.

Théodore REINACH.

NOTES SUR QUELQUES ARTISTES GRECS

M^me^ Olivier Rayet a bien voulu me communiquer un exemplaire interfolié des *Antike Schriftquellen* (1), qui porte de nombreuses notes de la main de son mari. Quelques-unes m'ont paru assez intéressantes pour être publiées ici ; la plupart des autres font aujourd'hui double emploi avec les *Inschriften Griechischer Bildhauer* de M. E. Lœwy.

1. *Gitiadas*. M. Overbeck (p. 61) transcrit trois passages de Pausanias, III, 17, 2; III, 18, 7; IV, 14, 2. Rayet ajoute un texte de Philodème, Περὶ εὐσεβείας, 59 (éd. Gomperz, p. 31), cité par M. Michaelis, *Der Parthenon*, p. 17, et relatif au temple d'Athéna Chalkiœkos sur l'Acropole de Sparte. Il s'agit de la naissance d'Athéna et des différents dieux auxquels la légende prêtait, dans cette circonstance, le rôle d'accoucheur : Τὴν κεφ[αλὴ]ν ὑ[π᾽ Ἡφαίστου [δ]ιαιρεῖται, κατὰ [δὲ τ]ὸν Εὔμολπ[ον ἢ τὸν συν]θέντα [τὴν] ποᾳ[ίησ]ιν ὑπὸ Παλαμάο[ν]ος · ἔνιοι δ᾽ ὑφ᾽ Ἑρμοῦς παραδεδώκασι[ν.] Καὶ τῶν ἀρχαίων τινὲς δημιουργῶν τοῦτον παρεσ[τῶ]τα τῷ Διὶ ποι[οῦσι] πέλεκυν ἔχον[τα, κα]θάπερ ἔν τῷ τῆ[ς] Χαλκιοίκου (2). Parmi les bas-reliefs du même temple, Pausanias mentionne (III, 17, 3) τὰ ἐς τὴν Ἀθηνᾶς γένεσιν, sans entrer dans aucun détail (cf. Overbeck, *Gesch. der gr. Plastik*, 3^e^ éd., t. I, p. 124). Si Philodème ne fait pas erreur et ne confond point Hermès avec Héphaistos, le type d'Hermès *péléképhore* qu'il signale ici est sans exemple dans nos séries iconographiques.

(1) J. Overbeck, *Die antiken Schriftquellen zur Geschichte der bildenden Künste bei den Griechen*, Leipzig, 1868.

(2) On sait que le traité de Philodème n'est connu que par les *volumina* d'Herculanum, ce qui explique les nombreux suppléments entre crochets.

2. *Perillos* ou *Perilaos*. M. Overbeck, dans les *Schriftquellen* (p. 65), omet à dessein beaucoup de textes insignifiants qui concernent le célèbre taureau de Phalaris ; mais il aurait pu citer Tzetzès, *Hist.*, I, 646 seq. (Diodore, éd. Teubner, t. II, lib. IX, p. 150-151), passage que Rayet a noté sur son exemplaire et où Perilaos est traité d'Athénien (Περίλαον τὸν χαλκουργὸν ἐκεῖνον τὸν Ἀττικόν) (1). On considère généralement ce fondeur comme agrigentin (2), sur la foi d'un mot de Lucien (*Phalaris*, I, 11), qui ne constitue pas une preuve suffisante, car Phalaris y dit seulement que Perilaos demeurait à Agrigente (Περίλαος ἦν τις ἡμεδαπός).

3. *Onatas*. Rayet observe que M. Overbeck (p. 80) a omis l'important passage de Pausanias (VI, 12, 1) sur le char de bronze, œuvre d'Onatas, que le roi Hiéron avait voué à Olympie.

4. *Simon* (d'Égine ?). Aux deux textes cités par M. Overbeck (p. 83), ajouter Diog. Laert. II, 13, 123.

5. *Hégias*. Rayet se demande si le nom de ce sculpteur ne devrait pas être rétabli dans l'inscription publiée *Corpus inscriptionum atticarum*, t. I, n° 482, qui date environ de 500 av. J.-C. La pierre est mutilée et le fac-similé du *Corpus* porte HI avant la cassure.

6. *Arcésilas*. Diogène Laërce (IV, 45) cite une épigramme de Simonide, inscrite sur la base d'une statue d'Artémis, qui se termine par ce vers :

ἄξιος Ἀρκεσίλας υἱὸς Ἀριστοδίκου.

Rayet se demande s'il ne faut pas lire [N]άξιος. Le sculpteur en question serait alors de Naxos, et non de Paros, comme on l'a cru.

7. *Myron*. Une note de Rayet établit qu'il a le premier proposé de reconnaître une réplique de la *Vache* de Myron dans la statuette en bronze du Cabinet des médailles (*Gazette archéologique*, 1883, pl. VI, p. 91, article de M. Babelon).

(1) Il est vrai que cet ethnique était attribué un peu au hasard par les compilateurs de basse époque ; cf. Overbeck, *Schriftquellen*, n° 1789.

(2) Brunn, *Gesch. der griech. Künstler*, t. I, p. 54 ; Overbeck, *Gesch. der griech. Plastik*, t. I, p. 102.

8. *Phidias.* Aux passages cités (p. 119 et suiv.) sur l'Athéna Parthénos de Phidias, ajouter Aristoph. *Chev.* v. 1169 : ὑπὸ τῆς θεοῦ τῇ χειρὶ τἠλεφαντίνῃ.

9. Le passage d'Himérius *(Orat.*, XXI, 4), rapporté par M. Overbeck (p. 137) à l'Athéna Lemnienne de Phidias, paraît plutôt convenir à la Parthénos ; il en est peut-être de même de l'épigramme *Anthol. Plan.*, IV, 169 (Overbeck, n° 762).

10. *Polyclète.* Parmi les œuvres de Polyclète, Pline cite (*Hist. Nat.*, XXXIV, 56) « Mercurium qui fuit Lysimacheae. » M. Overbeck (p. 167) admet qu'il s'agit de la Lysimachie construite par Lysimachos dans la Chersonèse de Thrace en l'Olymp. 117, 3. « Si c'était celle d'Étolie, observe Rayet, la statue aurait pu être apportée à Rome par Fulvius Nobilior. Voir si l'Hermès en bronze de Copenhague n'en serait pas une copie. »

11. Aux textes concernant le style de Polyclète (Overbeck, p. 173), Rayet ajoute un passage peu connu de Philon de Byzance (Βελοπ., *Mathem. vet.*, p. 50) : ὥστε τὴν ὑπὸ Πολυκλείτου τοῦ ἀνδριαντοποιοῦ ῥηθεῖσαν φωνὴν εἰκεῖαν εἶναι τῷ μέλλοντι λέγεσθαι · τὸ γὰρ εὖ παρὰ μικρὸν διὰ πολλῶν ἀριθμῶν ἔφη γίνεσθαι.

12. *Micon.* Au lieu de Φανόχου υἱός (Schol. Aristoph. *Lysistr.*, v. 679), Rayet propose Φανο[μά]χου υἱός.

13. *Pythagore de Rhégium.* Pline (*Hist. Nat.*, XXXIV, 59) attribue à ce sculpteur *mala ferentem nudum.* On a conjecturé que cette statue représentait Milanion ou Hippomène; Rayet pense que ce pouvait être aussi bien un Hercule tenant les pommes des Hespérides.

14. *Praxitèle.* La Phryné de Thespies (Paus. X, 15, 1) devait être une Aphrodite, peut-être avec les traits de Phryné, prise plus tard pour un portrait de la courtisane.

15. On lit dans Tatien *(c. Graec.* 53 ; Overbeck, *Schriftquellen*, n° 1273) : Φρύνην τε τὴν ἑταίραν ὑμῖν Πραξιτέλης καὶ Ἡρόδοτος πεποιήκασι. Rayet s'est demandé s'il ne fallait pas lire Κηφισόδοτος au lieu d' Ἡρόδοτος ; je ne sais si cette correction est fondée, car le même Tatien attribue à Hérodote (ὁ Ὀλύνθιος Ἡρόδοτος) des statues de la courtisane Glycère et de la joueuse de flûte Argeia. Il n'en est pas moins singulier que ce sculpteur ne soit cité que par le seul Tatien, alors que Céphisodote (le fils de Praxitèle)

peut fort bien, à l'exemple de son père, avoir pris pour modèles les célèbres courtisanes de son temps.

16. L'auteur de la *Vie des Dix Orateurs (Lycurgue,* 38) parle de portraits de l'orateur Lycurgue et de son fils, dus à Timarque et à Céphisodote, les deux fils de Praxitèle. Rayet s'est souvenu à ce propos du texte de Pline *(Hist. Nat* , XXXIV, 87) qui attribue à Céphisodote l'Ancien, père de Praxitèle, une statue d'orateur : *fecit et contionantem manu elata, persona in incerto est.* On a identifié cet orateur anonyme avec Amphiaraos (Paus. I, 8, 2) ; on a proposé aussi d'y voir le prototype du prétendu *Germanicus* du Louvre. Rayet croirait volontiers que le *Contionans* cité par Pline n'est autre que le *Lycurgue* de Céphisodote le Jeune et de Timarque.

17. On attribuait encore à ces deux artistes une statue de Cadmus à Thèbes (Paus. IX, 12; 4) ; Rayet fait observer qu'elle a sans doute été sculptée après la restauration de Thèbes par Cassandre en 315, ce qui fournit une date approximative pour l'activité des fils de Praxitèle.

18. *Sthennis.* Cet artiste était l'auteur d'une statue de Pyttalos à Olympie ; Pyttalos, vainqueur aux jeux, avait été pris pour arbitre entre les Arcadiens et les Éléens dans un différend au sujet de leurs frontières (Paus. VI, 7, 8). « Sans doute, remarque Rayet, à propos de la paix de 362, après la longue guerre de la Triphylie. » Cette date paraît un peu haute, mais la chronologie de Sthennis est encore tout à fait incertaine ; cf. Lœwy, *Inschriften griech. Bildhauer,* p. 63. Nous avons essayé de rapporter aux mêmes événements de 362 le groupe d'Hermès et Dionysos par Praxitèle *(Revue archéol.,* 1888, I, p. 1 et suiv.).

19. Le *Teleas Atheniensis*, nommé par un texte incertain de Vitruve (III, *præf.*, p. 63. éd. Rose), serait-il identique à *Hegias* ou *Hegesias,* ou au Τελεσίας ὁ Ἀθηναῖος de Clément d'Alexandrie ? *(Protrept.,* IV, p. 41).

20. *Euphranor.* Pline *(Hist. Nat.,* XXXV, 128) appelle ce peintre *Isthmius,* d'où l'on a conclu qu'il était de Corinthe. Mais Rayet fait observer qu'il peut tout aussi bien être d'Halicarnasse (qui s'appelait aussi Ἴσθμος, cf. Steph. Byz. *s. v.)*, de Cos ou de Thessalie, pays qui possédaient des localités dites Ἴσθμος et Ἰσθμία. Plutarque *(de Glor. Athen.,* 2) et un scholiaste de Ju-

vénal *(Sat.,* III, 217) font de lui un Athénien ; mais ce dernier en dit autant de Polyclète, qui était certainement de Sicyone ou d'Argos.

21. *Anaxénor.* L'existence d'un peintre nommé Anaxénor de Magnésie repose uniquement sur un passage corrompu du commentaire d'Eustathe (Eustath. *ad Od.,* p. 1622, 38 ; Overbeck, *Schriftquellen,* n° 2116 ; Brunn, *Gesch. der gr. Künstler,* t. II, p. 301 ; le même, dans la *Realencyclopädie* de Pauly *s. v.*) : Ἀναξήνορος γοῦν τοῦ Μάγνητος γραπτή τίς, φασιν, ἦν εἰκὼν ἔχουσα εἰς ἀοιδόν τινα ἐπίγραμμα τὰ ἐνταῦθα ἐπιφωνηθέντα τῷ ἀοιδῷ ἔπη, κ. τ. λ. (suivent deux vers de l'*Odyssée*).

Rayet a écrit en marge : « C'est la statue d'Anaxénor le citharède au théâtre. Voir Strabon. » La correction est, en effet, de toute évidence. Strabon (p. 553, 36, éd. Didot) parle de la statue en bronze du citharède Anaxénor élevée dans le théâtre de Magnésie et il rapporte dans les mêmes termes qu'Eustathe les deux vers d'Homère *(Odyssée,* IX, 3), que l'artiste avait inscrits sur la base. Peut-être suffirait-il, dans le texte d'Eustathe, de supprimer comme glose les mots εἰς ἀοιδόν τινα qui précèdent ἐπίγραμμα, comme le titre d'une épigramme précéderait l'épigramme elle-même. Eustathe a sans doute eu sous les yeux le texte de Strabon, qu'il a mal lu, car il a parlé d'une peinture, γραπτὴ εἰκών, alors que Strabon dit χαλκῆ εἰκών ; mais l'erreur du compilateur s'explique facilement parce que Strabon, à la ligne précédente, parlait d'une γραπτὴ εἰκών du même musicien dans l'agora de Magnésie.

En présence de la concordance si frappante du texte de Strabon avec la notice d'Eustathe, on se demande vraiment comment MM. Brunn et Overbeck ont pu citer, même à titre dubitatif, le *peintre* Anaxénor de Magnésie.

Salomon Reinach.

BRYAXIS ET L'APOLLON DE DAPHNÉ

D'APRÈS

UN FRAGMENT NOUVEAU DE PHILOSTORGE

Bryaxis nous est connu par sa collaboration avec Scopas, Timothée et Léocharès aux bas-reliefs du tombeau de Mausole et par le souvenir de plusieurs statues colossales, son œuvre personnelle (1); on cite de lui à Mégare un groupe d'Esculape et d'Hygia (2), à Cnide un Dionysos en marbre (3), ailleurs (sans indication de lieu) une Pasiphaé (4), enfin un Esculape seul et un Séleucus (5). C'est aussi à Bryaxis qu'est attribuée

(1) Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 26 et 29; XXXIV, 36.

(2) Pausanias, I, 40, 5.

(3) Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 17.

(4) Tatien, *Ad Graecos*, 33 vers la fin.

(5) Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, 71. — Les bas-reliefs du tombeau de Mausole furent sans doute une œuvre de jeunesse, et l'artiste exécuta probablement le Séleucus vers la fin de sa carrière : on sait en effet que Mausole mourut en 353 et que Seleucus ne commença à se faire connaître qu'après la mort d'Alexandre, c'est-à-dire après 323.

la grande statue d'Apollon qui s'élevait à Daphné, près d'Antioche, dans le sanctuaire et près de la ville fondés par Séleucus. Un rhéteur et trois historiens nous parlent de ce colosse, tous quatre à propos de l'incendie du temple d'Apollon à Daphné sous le règne de Julien en 361. Libanius se demande par où le feu a commencé : « Est-ce par le toit qu'il s'est répandu ailleurs, sur cette fameuse tête, sur le visage, la fiale, la cithare et la longue tunique (1)? » Ammien Marcellin dit que la statue égalait en proportions celle du Jupiter Olympique (2), Théodoret qu'elle était en bois, mais dorée à la surface (3); Géorges Cedrenos observe qu'elle fut l'œuvre de Bruxis (4), nom qui peut être considéré comme une simple variante de la forme Bryaxis. A ces renseignements divers, il convient d'ajouter une description peu connue, qui a échappé jusqu'ici à tous les historiens de la sculpture grecque; elle est de Philostorge et on peut la dire inédite. Mais avant de citer ce fragment quelques indications préliminaires sont indispensables.

Le Cardinal A. Maï a publié une vie de St-Artemius qu'il attribue à tort à St-Jean Damascène et qui paraît avoir été composée au commencement du IXe siècle. L'auteur de cette vie, un certain Jean de Rhodes, a compilé un récit du martyre de St-Artemius avec de longs morceaux empruntés à peu près textuellement à l'*Histoire ecclésiastique*, alors complète, de Philostorge. En vue d'une édition de Philostorge à laquelle travaillent en ce moment M. Mendelssohn et notre compatriote M. l'abbé Batiffol, ce dernier a dû extraire de la compilation

(1) Libanius, discours 61, Μονῳδία ἐπὶ τῷ ἐν Δάφνῃ νεῷ τοῦ Ἀπόλλωνος κτλ. t. III, p. 334 et 335 Reiske : Ἆρα ἐξ ὀροφῆς ἀρξάμενον ἐτὶ τἆλλα προὔβη, τὴν κεφαλὴν ἐκείνην, τὸ πρόσωπον, τὴν φιάλην, τὴν κίθαριν, τὸν ποδήρη χιτῶνα; κτλ.

(2) Ammien Marcellin, XXII, 13, 1 : « Simulacrum in eo Olympiaci Jovis aequiparans magnitudinem ».

(3) Theodoret, *Hist. eccles.*, III, 7 : « Ligneum siquidem erat, sed auro illitum extrinsecus ».

(4) Cedrenos, p. 536 (éd. de Bonn) : Ἦν γὰρ θαυμαστὸν ἔργον Βρύξιδος ἀγαλματοποιοῦ. Il suffit de mentionner en note le témoignage de Jean Malala, *Chronographie*, X, p. 234 (éd. de Bonn); cet historien ne parle de la statue que pour dire qu'elle était en or : ἔκτισεν ἐν τῷ ἄλσει ἱερὰ δύο, στήσας ἐν αὐτοῖς ἀγάλματα δύο χρυσᾶ; en outre il met cette fondation sur le compte d'Antiochus Philadelphe (93-90 av. J.-C.), ce qui est tout à fait inadmissible.

de Jean de Rhodes tout ce qui était propre à Philostorge, et au nombre des fragments ainsi reconnus se trouve le suivant dont il a bien voulu me donner communication. L'historien raconte que l'empereur Julien, de passage à Antioche, va consulter Apollon en son temple de Daphné, aux portes de la ville. Il décrit la beauté de l'endroit, ses magnifiques et frais ombrages de cyprès, ses édifices somptueux, et en particulier la statue d'Apollon : « Le corps du dieu, dit-il, était en bois de vigne, si merveilleusement travaillé qu'on l'eût dit fait d'une seule pièce ; il était revêtu d'un péplos d'or qui faisait ressortir les parties du corps nues et non dorées et qui leur donnait une beauté indicible. Il était debout, une lyre à la main, dans l'attitude du Musagète. Sa chevelure et sa couronne de laurier qui se mêlaient ensemble étaient tout en or brillant, d'une grâce étincelante à voir. Deux pierres violettes (ὑάκινθοι) énormes remplissaient l'orbite de ses yeux, par allusion à Hyacinthos fils d'Amyclas : l'éclat et la grandeur de ces pierres précieuses achevaient la beauté de la statue. » Voici le texte grec d'après Maï (1) : Τὸ δὲ ἄγαλμα τοῦ Ἀπόλλωνος τοιόνδε τὴν κατασκευὴν ἦν· ἐξ ἀμπέλου μὲν αὐτῷ συνεπεπήγει τὸ σῶμα, πανθαυμάστῃ δὲ τέχνῃ (2) πρὸς μιᾶς συμφυΐας ἰδέαν συναρμοσθέν · χρυσῷ δὲ πᾶς ὁ περικείμενος πέπλος ἀμφιεννύμενος τοῖς παραγεγυμνωμένοις καὶ ἀχρύσοις τοῦ σώματος εἰς ἄρρατόν τι συνερθέγγετο κάλλος · ἐστῶτί τε μετὰ χεῖρας ἦν κιθάρα, μυστηγετοῦντά τινα ἐκμιμουμένῳ · αἱ δὲ κόμαι καὶ τῆς δάφνης ὁ στέφανος τὸν χρυσὸν ἀναμὶξ ἐπήνθουν, ὡς ἠμέλλε χάρις ἐξαστράψειν πολλὴ τοῖς θεασομένοις · ὑακινθοί τε αὐτῷ δύο λίθοι μέγαλοι τὸν τῶν ὀφθαλμῶν ἐξεπλήρουν τόπον, κατὰ μνήμην τοῦ Ἀμυκλαίου παιδὸς Ὑακίνθου, καὶ ἀεὶ τὸ τῶν λίθων κάλλος καὶ μέγεθος τὸν μέγιστον προσετέλει τῷ ἀγάλματι κόσμον. — Tel est le texte de Philostorge : on voit qu'il confirme et complète ce que nous savions déjà sur la statue. Il y a là des détails vraiment nouveaux, tels que la matière du corps, la couronne de laurier, les pierres précieuses qui figuraient les yeux. Ajoutons que cette description est pour nous le commentaire d'un magnifique tétradrachme d'Antiochus Épiphane (3) sur

(1) *Spicilegium Romanum*, t. IV, p. 380.

(2) Maï : *παυθαυμάστῃ δὲ τέχνῃ*.

(3) Voir Overbeck, *Griechische Kunstmythologie*, dritter Band, 5ᵉˢ Buch Apollon, 1ᵉ Lieferung (1887), p. 95-97 et planche V, nº 39.

lequel est représentée une statue d'Apollon: cette statue, c'est bien probablement l'Apollon de Daphné, l'œuvre de Bryaxis : sur la médaille, le dieu est debout, la tête ceinte d'une couronne, le corps revêtu de la longue tunique aux plis flottants et gracieux; il tient une lyre de la main gauche et une fiale de la main droite; la jambe droite est légèrement pliée en arrière et le pied droit est déjà relevé, ne posant à terre que par la pointe comme pour s'avancer d'un pas lent et majestueux; c'est bien l'attitude du Musagète : μουσηγετοῦντά τινα ἐκμιμουμένῳ.

Mais le texte de Philostorge a pour nous un autre intérêt : les procédés techniques dont parle l'historien ne sont pas en effet sans quelque rapport avec ceux que signale Clément d'Alexandrie à propos de la statue de Sérapis par Bryaxis à Alexandrie. « La manière de l'artiste, dit-il (1), consistait à se servir de matériaux d'espèces très diverses, fragments d'or et d'argent, d'airain et de fer, de plomb et même d'étain; les pierres de l'Egypte, il les employait toutes, morceaux de saphir et d'hématite, d'émeraude et de topaze : polissant et mélangeant toutes ces parties, il les avait coloriées en bleu, et c'est de là qu'est venue la couleur sombre de la statue. » Ὃς ὕλῃ κατακέχρηται εἰς δημιουργίαν μικτῇ καὶ ποικίλῃ. Ῥίνημα γὰρ χρυσοῦ ἦν αὐτῷ καὶ ἀργύρου, χαλκοῦ τε καὶ σιδήρου, καὶ μολύβδου, πρὸς δὲ καὶ κασσιτέρου · λίθων δὲ Αἰγυπτίων ἐνέδει οὐδὲ εἷς, σαπφείρου καὶ αἱματίτου θραύσματα, σμαράγδου τε, ἀλλὰ καὶ τοπαζίου. Λειάνας οὖν τὰ πάντα καὶ ἀναμίξας ἔχρωσε κυάνῳ οὗ δὴ χάριν μελάντερον τὸ χρῶμα τοῦ ἀγάλματος. — Il y a là un usage analogue de la coloration avec cette différence qu'elle est plus complète dans le Sérapis, et que l'effet, sans doute pour satisfaire au goût égyptien, s'écartait beaucoup plus de celui que recherchaient habituellement les sculpteurs grecs. L'auteur de l'Apollon de Daphné peut donc être aussi l'auteur du Sérapis. Seulement, il faut remarquer que Clément d'Alexandrie distingue deux Bryaxis; avant de parler du Sérapis, il a soin de dire (2) : « Ce Sérapis fut l'œuvre de Bryaxis le sculpteur, non pas le Bryaxis d'Athènes, mais un autre du même nom que lui. » Κατασκευάζει δὲ αὐτὸν Βρύαξις ὁ

(1) Clément d'Alexandrie, *Protrepticos*, § 48.
(2) *Id.*, *ibid.*

δημιουργὸς, οὐχ ὁ Ἀθηναῖος, ἄλλος δέ τις ὁμώνυμος ἐκείνῳ τῷ Βρυάξιδι. — Si donc il y a deux Bryaxis, on pourrait, en raison du rapport de technique avec le Sérapis, voir dans l'Apollon de Daphné une œuvre de Bryaxis « qui n'était pas d'Athènes. » Mais, outre que Pline et autres écrivains ne nomment qu'un seul Bryaxis, auteur d'ouvrages célèbres, n'est-il pas naturel d'attribuer également à cet unique Bryaxis la paternité d'une œuvre aussi célèbre que l'Apollon ? et n'est-il pas encore plus naturel de voir dans l'auteur du Séleucus l'auteur d'une statue destinée à rendre célèbre un sanctuaire fondé par ce même Séleucus? Il y a plus, et la légitimité du dédoublement admis par Clément d'Alexandrie est elle-même douteuse. En effet, on a des exemples d'artistes qui portent tantôt un ethnique et tantôt un autre. Pausanias appelle Sthennis *Olynthien* (1), tandis qu'une inscription d'Athènes lui donne la qualité d'Αθηναῖος (2). Pythagoras, qui était de Samos et qui signe Σάμιος, est appelé Ρηγῖνος par Pausanias (3), et cela uniquement parce qu'il avait droit de cité à Rhegium (4). Il est donc possible que Bryaxis, d'origine étrangère, ait reçu droit de cité à Athènes, comme son contemporain Sthennis. Lœwy (5) pense que le collaborateur de Scopas au tombeau de Mausole, l'auteur du Dionysos de Cnide était Carien, et il se fonde sur une inscription d'Halicarnasse, où, dans une liste de noms cariens, se trouve celui de Βρύασσις (6).

En résumé, nous concluons, malgré le témoignage de Clément d'Alexandrie, qu'il n'y eut qu'un seul Bryaxis : il est l'auteur du Sérapis d'Alexandrie comme de l'Apollon de Daphné et des autres œuvres dont on lui fait honneur. Quant à l'Apollon, il nous est maintenant mieux connu grâce au fragment de Philostorge qui jusqu'ici était resté ignoré des archéologues.

Max. Egger.

(1) Pausanias, VI, 16, 8.

(2) Lœwy, *Inschriften griechischer Bildhauer*, n° 103ª : *Σθέννις Ἡροδώρου Ἀθηναῖος ἐποίησεν.*

(3) Pausanias, 17, 4, 4 et *passim*.

(4) Lœwy, *op. cit.*, nos 23, 24.

(5) Lœwy. *op. cit.*, n° 492.

(6) *Bulletin de Correspondance hellénique*, IV, p. 316, inscription de la première moitié du ive s. av. J.-C., publiée par M. Haussoullier.

CORRESPONDANCE GRECQUE [1]

La Chambre grecque a fini sa session d'hiver, après plus de trois mois de débats qui n'ont pas été sans orages. Cette fois l'opposition a eu recours au système d'*obstruction*. La majorité gouvernementale lui a opposé une patience opiniâtre qui a fini par avoir le dessus. De part et d'autre, les députés ont fait le sacrifice des vacances que la Chambre a l'habitude de se donner pour les fêtes de Noël. Souvent les séances se sont prolongées jusque fort avant dans la nuit; à deux reprises, elles ont duré jusqu'à 5 heures du matin et une fois la Chambre a siégé pendant dix-sept heures consécutives, jusqu'à 9 heures du matin! Le sommeil et la santé des députés auraient été mieux ménagés s'il ne s'agissait que d'examiner le mérite des nombreux projets de loi soumis à la Chambre; en réalité le désir, fort légitime du reste, de l'opposition de ruiner le gouvernement pour lui succéder est le mobile principal de ces combats parlementaires. Le gouvernement en est sorti victorieux et avec sa majorité intacte. Il a pu faire voter plusieurs lois, dont les principales se rattachent au système financier de M. Tricoupis. Le budget se monte cette année à 96,500,000 drachmes et présente un léger excédent de 40,000 dr. Celui de 1887 a été clôturé avec un excédent d'un quart de million et il paraît que l'équilibre du budget de 1888 est également assuré. Ces résultats satisfaisants, après tant d'années de déficit, expliquent et justifient le relèvement des valeurs helléniques dans les bourses de l'Europe. Parmi les mesures votées, il faut aussi noter la concession de la ligne ferrée qui prolongera le chemin de fer d'Athènes à Argos jusqu'à Calamata, au bout de la Morée.

A peine congédiés, les députés ont de nouveau été convoqués pour une session extraordinaire, qui a été ouverte le 11 mars. Plusieurs projets de loi, qui n'ont pu être soumis à la Chambre durant la session précédente, lui seront présentés, y compris la convention pour la grande ligne ferrée d'Athènes à Larisse qui, se prolongeant jusqu'à la ligne turque de Salonique, doit enfin réunir la Grèce au système des chemins de fer Européens. Il paraît que la Porte a accédé à cette jonction si désirée par la Grèce. La dotation

(1) Par suite d'un deuil de notre rédacteur en chef, frappé dans ses plus chères affections, la *Chronique* et la *Bibliographie* ont dû être ajournées au prochain numéro de la Revue.

des enfants royaux, dont le double mariage doit avoir lieu dans le courant de l'année, doit, paraît-il, fournir aussi l'occasion de débats qui ne seront pas dépourvus d'animation. Si le ministère traverse cette session sans encombre, il pourra entrer bientôt dans la quetrième année de son existence, ce qui serait un fait sans précédent depuis l'avènement du roi Georges. C'est après la fin de cette même session que M. Tricoupis, dit-on, s'occupera de compléter le ministère. M. Lombardos, mort depuis quelques mois, et M. Manetas, le ministre de l'Instruction publique, qui vient de donner sa démission, n'ont pas encore été remplacés. En ce moment quatre ministres seulement ont charge des sept départements de l'État.

Parmi les mesures à présenter à la Chambre, on annonce qu'il y aura un projet d'emprunt de dix millions, spécialement destiné à l'érection de bâtiments scolaires. Ce sera là une mesure excellente et dont il faudrait féliciter la Grèce, car, à quelques exceptions près, le manque de bâtiments propres à l'instruction primaire, s'y faisait trop sentir. Dans le budget de 1889, le chapitre de l'instruction supérieure et secondaire, qui est à la charge de l'État, se monte à 2,328,792 dr. Pour l'instruction primaire, le budget n'est grevé que pour une somme de 469,000 dr. C'est la subvention accordée par le gouvernement aux communes qui font face au surplus de la dépense par des impositions locales.

Dans le numéro précédent de cette Revue, nous avons parlé de l'exposition d'Athènes. Pour mieux justifier son nom d'*Olympique*, le fondateur avait voulu qu'en dehors de l'encouragement que ces expositions offriraient aux arts et à l'industrie, il y eut aussi des concours poétiques et dramatiques. Nous avons sous les yeux le rapport relatif à ce dernier concours ; il est publié en une jolie brochure de 96 pages et signé de trois noms qui sont faits pour garantir la compétence du jugement : ce sont ceux de MM. le Dr Anagnostakis, Rhoïdis et Jean Cambouroglou. Ce dernier est le rapporteur. Vingt-quatre pièces, dont deux comédies, ont été présentées à ce concours. Cinq de ces œuvres dramatiques ont été considérées comme dignes de disputer le prix, qui a été décerné à un drame en cinq actes et en vers, « la Duchesse d'Athènes ». Le sujet se passe en l'an de grâce 1311, lorsque Gautier de Brienne, le dernier des princes français de Grèce, était duc d'Athènes et de Thèbes. L'auteur est M. Cléon Rangabé, actuellement représentant du gouvernement grec à Sofia. La *Duchesse d'Athènes* n'est point sa première œuvre dramatique. Il a déjà publié trois drames, dont le sujet est tiré de l'histoire byzantine ; ce sont *Julien l'Apostat*, *Héraclius* et *Théodora*. Malheureusement, l'objet du fondateur des nouvelles olympiades n'a pu être atteint dans son intégrité, la *Duchesse d'Athènes* n'ayant pas été représentée sur le théâtre : M. Cléon Rangabé a tout droit de s'en plaindre. Ce n'est qu'en établissant un contact constant et immédiat entre le public et les auteurs dramatiques, que l'on pourra arriver à la création d'un nouveau théâtre, vraiment national, en Grèce. Nous voyons dans les journaux que, plus heureux que le lauréat, M. Coromilas doit faire représenter sa tragédie d'*Eurymède*, une des pièces qui, d'après le rapport de M. Cambouroglou, auraient disputé la couronne à la *Duchesse d'Athènes*.

Ce n'est pas l'unique prix que M. Cléon Rangabé ait remporté à Athènes. La revue l'Ἑστία, que notre association a couronnée l'année dernière, ayant pour la seconde fois institué un concours de nouvelles, cet auteur a remporté le prix avec son récit intitulé *Harald, prince des Varangues* (en ce

moment en cours de publication dans l'*Hestia*). Encore une fois, M. Cléon Rangabé nous transporte dans la période byzantine qu'il connaît si bien.

Nous pouvons, à cette occasion, annoncer que l'*Hestia* a changé de directeur. M. Casdonis s'est retiré en transmettant son poste à M. Politis, le savant bien connu, l'un de nos lauréats, et à M. Drosinis, le charmant poète et le non moins charmant nouvelliste.

L'*Hebdomas* (un autre recueil littéraire d'Athènes qui vient d'entrer dans sa sixième année, signe d'un succès bien mérité), a donné dans son numéro du 21 janvier dernier, un poème adressé *à la France*, qui a été lu par le poète, M. Achille Paraschos, dans les salles de la société *le Parnasse;* le nombreux auditoire a acclamé avec enthousiasme l'expression chaleureuse de l'ancienne sympathie de la Grèce envers la France. L'*Hebdomas* a, en même temps, donné une traduction française de ce poème, due à la plume d'une dame grecque, Mme Minerve Serémetti. « Quelle bouche a pu dire que « du fond de notre âme, que des replis de notre cœur tu vas être arrachée, « ô France; que vers les neiges du Nord nos regards vont se tourner et que « nous oublierons notre vieille et cordiale amitié? » Ces premiers vers disent et l'occasion et la portée du poème. Plus encore que des applaudissements de ses compatriotes, le poète à du être touché des remerciements que lui a adressés le chargé d'affaires de France à Athènes, qui se trouvait dans l'auditoire.

Comme un témoignage nouveau des sentiments de la Grèce envers la France, rappelons que le gouvernement grec vient de décerner à M. Pasteur et à M. Victor Duruy le grand cordon de l'ordre du Sauveur.

D. B.

Mars 1889.

ACTES DE L'ASSOCIATION

SÉANCES DU COMITÉ

10 *janvier* 1889. — Présidence de M. Croiset. Sont admis à faire partie de l'Association : MM Dieux, professeur au collège Stanislas; P. Erréra, avocat à Bruxelles; L. Dyer, ancien professeur à l'Université Harvard; Cucuel, chargé de cours à la faculté des lettres de Bordeaux. M. Corgialegno, membre ordinaire, devient membre donateur.

M. Th. Reinach fournit quelques renseignements sur la composition du prochain numéro de la *Revue*, actuellement sous presse.

M. le marquis Queux de Saint-Hilaire lit un nouveau fragment de son étude sur la vie et les travaux de M. Miller.

7 *février* 1889. — Présidence de M. Croiset. Le conservateur du Musée Guimet propose par lettre l'échange des *Annales du Musée Guimet* avec la *Revue des études grecques* et les *Monuments grecs*. L'échange est accepté.

Est admis à faire partie de l'Association : M. Flogaïti, professeur de droit à l'Université d'Athènes.

M. le Président annonce la mort du peintre Cabanel, membre de l'Association depuis sa fondation.

M. Dozon lit un mémoire sur la langue grecque moderne. M. Th. Reinach donne lecture d'une note sur le poème d'Archias.

7 *mars* 1889. — Présidence de M. Maspéro, deuxième vice-président M. le Président annonce la mort du cardinal Pitra.

Sont admis à faire partie de l'Association : MM. Ch. Normand, Christus Zappas, Psichari.

M. Decharme lit une étude sur les rapports d'Euripide avec Anaxagore MM. Hauvette, Th. Reinach, Dyer, P. Girard présentent à ce sujet quelques observations.

M. Ruelle donne lecture d'une note sur le chant des sept voyelles grecques.

OUVRAGES OFFERTS A L'ASSOCIATION

Dans les séances de janvier à mars 1889.

BERTHELOT, avec la collaboration de Ch.-Ém. Ruelle. — **Collection des anciens Alchimistes grecs**, 3e et 4e livraisons.

DIEHL. — **Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne (568-751)**. Paris, Thorin, 1888.

— **L'église et les mosaïques du couvent de Saint-Luc en Phocide** Paris, Thorin, 1889.

N. GÉORGIADIS. — Θετταλία. Athènes, 1880.

HERTZBERG. — **Histoire de la Grèce**, trad. Bouché-Leclercq, 2 facicules.

P. DE NOLHAC. — **Les correspondants d'Alde Manuce**. Paris 1888.

AL. PAPAGEORGES. — Δημ. Γρ. Καμπουρόγλου ἱστορία τῶν Ἀθηναίων. — Τουρκοκρατία. — Περίοδος πρώτη, Τ. Α', τεῦχ. Α'. Athènes, 1889.

P. PAPAGEORGES. — **Scholia in Sophoclis tragœdias vetera**. Leipzig, Teubner, 1888.

PSICHARI. — **Essais de phonétique néo-grecque**. Paris, 1885.

— **Recueil de travaux publiés par l'École pratique des Hautes-Études. — Mélanges Renier**. Paris, 1886.

— **Quelques observations sur la phonétique des patois et leur influence sur la langue commune**. Paris, 1888.

— **Quelques observations sur la langue grecque littéraire moderne**. Paris, 1888.

— **Observations phonétiques sur quelques phénomènes néo-grecs**. Paris, 1888.

— **Le miroir importun, extr. du Recueil des textes étrangers**. Paris, 1888.

— **Questions d'histoire et de linguistique**. Paris, 1888.

— **Essais de grammaire historique néo-grecque**, 1re et 2e partie. Paris, 1886-89.

— Τὸ ταξίδι μου. Athènes, 1888.

Bibliothèque de l'École pratique des Hautes-Études, 78e fascicule.

— **Grammaire de Simon Portius.**

QUEUX DE SAINT-HILAIRE. **La jeunesse de M. Miller**, extr. de la Revue des études grecques, 1888.

Th. REINACH. **Essai sur la numismatique des rois de Pont (dynastie des Mithridate)**. Paris. 1888.

— **Essai sur la numismatique des rois de Bithynie**. Paris, 1888.

Ch.-Em. RUELLE. **Note sur les oracles sibyllins**, extr. du Bulletin de la Société des antiquaires de France.

Bulletin de correspondance hellénique, XIII, 1-2.

Ἑλλάς, **Revue de la Société philhellénique d'Amsterdam**. 1re livraison. Leiden, 1889.

Παρνασσός, t. XI, fasc. II et III.

Le rédacteur en chef-gérant,
THEODORE REINACH.

Le Puy, imp. Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

LES RAPPORTS

DE LA PERSE & DE LA GRÈCE[1]

La chute du royaume lydien, renversé par Cyrus en une seule bataille, la campagne d'Harpagos en Asie Mineure et, bientôt après, la conquête de l'Égypte par Cambyse créèrent, dans le monde ancien, au VI^e^ siècle avant notre ère, une situation toute nouvelle; pour la première fois, des bouches du Nil au Bosphore, toutes les côtes orientales de la Méditerranée étaient au pouvoir d'un grand empire asiatique. Jusqu'alors, ceux de ces puissants États qui avaient eu l'ambition de s'étendre jusqu'à la mer du couchant, comme disaient les Assyriens, ne l'avaient atteinte que sur le littoral de la Syrie; quand ils étaient arrivés à se rendre maîtres, pour quelque temps, des plages de la Phénicie, ce qu'ils avaient là en face d'eux, s'ils tournaient leurs regards vers le large, c'était une vaste nappe d'eau, un horizon vide, derrière lequel on ne devinait, on ne sentait pas l'Europe. L'Europe est loin, très loin de la Palestine; entre celle-ci et la pointe méridionale de la péninsule hellénique, point d'îles qui abrègent le chemin en y mettant des jalons, en y ménageant des lieux de repos. Cypre n'est pas sur la route; la Crète n'est guère plus près que le continent auquel on la rattache; aussi, jamais, dans l'antiquité, les flottes de guerre ou de commerce ne se seraient-elles hasardées à cingler tout droit, de Tyr ou de Sidon, vers les terres du Péloponèse, vers

1. Ce travail forme un chapitre inédit du cinquième volume, en cours de publication, de l'*Histoire de l'art dans l'antiquité* par MM. G. Perrot et Chipiez.

les golfes de Sparte ou d'Argos. Plutôt que de courir cette aventure, on montait vers le nord, on longeait les rivages, ceux de la Syrie et ceux de l'Asie Mineure; on passait auprès de Cypre, de Rhodes et de Cos; on gagnait ainsi les Sporades, puis les Cyclades; une fois là, on était en Grèce. Au prix de ce détour, on était sûr de ne pas manquer le but et l'on ne craignait pas les tempêtes; pendant le trajet, on avait toujours à portée des détroits et des havres où il était facile de se mettre à l'abri, jusqu'à ce que le vent fût tombé; mais le détour était long : voulez-vous évaluer ce qu'il exigeait de temps, ce n'est pas par jours, c'est par semaines, on pourrait presque dire par mois que vous aurez à compter.

Quelle différence, et comme tout était changé, le jour où l'Asie Mineure se trouva soumise au roi qui régnait à Suse, le jour où deux satrapes perses se la partagèrent et résidèrent l'un à Sardes, tout près des golfes de Milet et de Smyrne, l'autre à Dascylion, sur la Propontide, presque en vue des rives européennes de l'Hellespont et du Bosphore! Dès lors, représentées l'une par la monarchie la plus démesurée que l'Orient eût encore vue s'établir et l'autre par les cités grecques, par toutes ces républiques municipales où la vie était alors si intense et si passionnée, l'Europe et l'Asie se regardaient face à face, de tout près, comme deux lutteurs qui vont se saisir et dont chacun a les yeux fixés sur ceux de son adversaire, épie ses moindres mouvements et se prépare à les prévenir. Cette situation donne lieu à des collisions qui se renouvellent sans cesse, coupées par des trêves plus ou moins prolongées. Tantôt on se heurte les armes à la main, tantôt on se fréquente en voisins et presque en amis; mais, de manière ou d'autre, le contact est perpétuel. Sauf pendant les quarante années environ qu'a duré l'empire maritime d'Athènes, les Perses ont eu la haute main sur cette Ionie où sont nés les arts de la Grèce; sous Darius, sous Xerxès, ils ont visité en conquérants les îles de la mer Egée et même la Thessalie, la Béotie et l'Attique. Plus tard même, lorsqu'il leur fallut se tenir sur la défensive, ils se mêlèrent trop activement aux luttes intestines des Grecs pour ne pas trouver dans la part qu'ils y prirent des occasions fréquentes de séjourner dans leurs cités, en dehors même de la pénin-

sule, et d'en regarder à loisir les plus beaux monuments (1). Les Grecs rendirent aux Perses leurs visites. Sans doute, avant Alexandre, les attaques qu'ils dirigèrent contre cet immense empire ne firent guère, si l'on peut ainsi parler, qu'en entamer l'épiderme : le plus hardi de leurs généraux, Agésilas, ne dépassa pas la frontière occidentale de la Phrygie ; mais les mercenaires qui se louaient au grand roi ou aux satrapes révoltés contre lui ont été bien plus loin : ne vit-on pas une petite armée, celle que l'histoire appelle *les Dix mille*, franchir le Taurus et l'Euphrate, parcourir en sens divers la Mésopotamie et revenir à la côte après avoir passé quinze mois sur les terres perses? Si cette aventure héroïque ne se renouvela point, des milliers de ces soldats de fortune vécurent et moururent au service de la royauté achéménide, des prétendants au trône, des grands vassaux qui aspiraient à conquérir leur indépendance ; de l'Égypte aux rivages du Pont-Euxin, ils tinrent garnison dans toutes les provinces occidentales du royaume, et leurs chefs y commandèrent parfois en maîtres. En même temps, surtout à partir du IVe siècle, les ambassadeurs de Sparte et de Corinthe, d'Athènes et de Thèbes étaient sans cesse sur les chemins qui menaient à l'une de ces capitales lointaines dont chacune, suivant les saisons, possédait à son tour le souverain ; ils y attendaient parfois assez longtemps les audiences où celui-ci leur communiquait ses volontés. Ces séjours des envoyés ne se prolongeaient pas au delà de quelques semaines ou de quelques mois ; mais d'autres Grecs, des réfugiés politiques, comme Histiée de Milet, Démarate et Thémistocle, des médecins, comme Démocédès, comme ce Ctésias qui s'improvisa historien quand il eut pris sa retraite, attachés à la cour, la suivaient dans toutes ses pérégrinations, d'Ecbatane à Persépolis, de là à Suse et à Babylone ; ils causaient avec ces princes, avec leurs vizirs, avec les femmes de leur harem, parmi lesquelles il y avait parfois des esclaves grecques (2); à tout ce monde, ils parlaient de la Grèce

(1) Dès le temps de Darius fils d'Hystaspes, on voit des envoyés perses, embarqués sur un navire sidonien, aller avec Démocédès jusqu'en Italie, jusqu'à Tarente et à Crotone (Hérodote, III, 136-137).

(2) Sur Démocédès de Crotone et ses rapports avec les femmes de Darius, voir Hérodote, III, 129-134. On sait l'histoire de cette Milto, une fille de Pho-

et de sa brillante civilisation, et, pour satisfaire leur vanité, pour se donner le plaisir d'étonner leurs auditeurs, ils ne manquaient pas, dans leurs récits, de tout embellir encore et de tout exagérer. Ces discours produisaient leur effet; le monarque voulait juger par lui-même du mérite de ces artistes qu'on lui vantait si fort.

Ce mérite, il pouvait déjà s'en faire une idée par les œuvres d'art que ses ancêtres ou lui-même avaient tirées de la Grèce asiatique ou européenne; n'avait-il pas dans son palais un cratère d'or, ouvrage du célèbre toreuticien Théodore de Samos (1) ? C'est au même artiste que l'on attribuait la vigne d'or qui ombrageait la couche royale (2); en tout cas, elle avait été donnée à Darius par le Lydien Pythios (3), ce qui permet de supposer qu'elle sortait de quelque atelier ionien. Ce n'était d'ailleurs pas seulement par de beaux meubles et des objets de luxe que les Perses connaissaient l'art grec et en avaient les modèles sous les yeux. De leurs campagnes en occident, ils avaient rapporté des statues, de bronze ou de marbre, dont quelques-unes des meilleurs sculpteurs du VI^e^ siècle.; ils les conservaient, trophées durables de leurs victoires sans lendemain, dans leurs capitales, où les Grecs les retrouvèrent lors de l'expédition d'Alexandre; il suffira de rappeler l'Apollon Philesios de Canachos et les images des tyrannicides, Harmodios et Aristogiton, exécutées par Anténor, qui furent rendues, au bout de deux siècles, à Milet et à Athènes, après être restées tout ce temps prisonnières à Ecbatane ou à Suse (4). Beaucoup

cée, à qui Cyrus le jeune, dont elle était la favorite, avait fait prendre le nom d'Aspasie. Faite prisonnière à Cunaxa, elle entra dans le harem d'Artaxerce Mnémon, et paraît y avoir occupé une haute situation (Xénophon, *Anabase*, I, x, 2; Plutarque, *Périclès*, XXIV, 12; *Artaxerce* XXVI, 3-4). Aspasie n'était pas la seule grecque qui vécût dans l'intimité de Cyrus; il est aussi question d'une milésienne qui l'avait accompagné à Cunaxa et qui put, après la perte de la bataille, se réfugier dans le camp des Grecs (Xénophon, *Anabase*, III, x, 3).

(1) Athénée, XII, p. 515, A.

(2) Himérius, *Eclogæ*, XXXI, 8.

(3) Hérodote, VII, 27.

(4) Pausanias, I, 16. Arrien, *Anabase*, III, 16. Pausanias, I, 8. Pline, *H. N.*, XXIV, 70.

d'autres figures, dont l'histoire n'a pas fait mention, avaient dû subir le même sort (1).

Après les journées de Platées et de Mycale, il ne pouvait plus être question d'aller arracher aux temples de la Grèce les statues qui les décoraient ; mais qui empêchait de faire venir en Perse les élèves de ces sculpteurs, dont, au cours de ces guerres et de ces pillages, on avait appris à apprécier le talent? C'est le parti que l'on paraît avoir pris plus d'une fois. Nous apprenons, par un mot de Pline, qu'un statuaire de grande valeur, Téléphanès de Phocée, contemporain de Myron et de Polyclète, avait beaucoup travaillé pour les rois Darius et Xerxès ; or Téléphanès a-t-il été le seul maître grec que la promesse d'une haute paie ait attiré sur les chantiers royaux (2)? Ce n'est guère probable. On racontait en Grèce que certains hommes connus pour leurs talents hors ligne avaient eté enlevés par ordre du roi et conduits de force à sa résidence, où les attendait l'esclavage (3). Nous ne savons pas au juste quels sont les personnages et les incidents auxquels Xénophon fait allusion ; mais, la plupart du temps, la contrainte ne devait pas être nécessaire pour attirer en Perse ceux qui croyaient avoir chance d'y trouver de gros salaires. Dès lors, comme les hoplites et les officiers sans emploi, les artisans grecs allaient volontiers chercher des commandes au loin, là où l'on payait bien. Les Grecs ont toujours été et ils sont encore aujourd'hui le plus mobile des peuples, celui où l'individu se déplace le plus volontiers, mais en gardant toujours le souvenir de la patrie et l'esprit de retour (4). Plus d'un praticien, plus d'un tailleur de pierre ionien dut prendre la route de la Perse, sur les récits

(1) Ainsi sur l'Artémis Brauronia, enlevée par Xerxès de son temple, Pausanias, VIII, 46. Moïse de Chorène mentionne des statues d'Artémis, d'Apollon et d'Héraclès qui auraient été prises par Cyrus en Lydie et envoyées par lui en Arménie (*Hist. Armen.* II, II, p. 103, dans l'édition donnée par Guillaume et George Whiston, Londres, 1736).

(2) Pline, *Hist. nat.*, XXXIV, XIX, 19.

(3) Xénophon, *Mémorables*, IV, II, 33.

(4) Pour l'antiquité, voir E. CURTIUS, *Die Griechen in der Diaspora* (dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, 1882, pp. 943-957) et, pour les temps modernes, A. DUMONT, *Le Balkan et l'Adriatique*, in-8°, 1873, p. 30.

qu'il entendait faire des grands travaux que les souverains de ce pays faisaient exécuter dans leurs capitales. Il y avait certainement aussi des gens de métier dans ces groupes de captifs grecs, quelquefois la population de toute une ville, que les rois de Perse transplantèrent à plusieurs reprises en Chaldée et en Susiane (1). Dans ce milieu tout nouveau où ils se trouvaient jetés par un coup de force, ces dépaysés avaient à se tirer d'affaire ; il fallait vivre ; et, là même où des terres avaient été assignées aux déportés, la culture ne pouvait guère donner de profits : la nature du sol, le climat, les méthodes à suivre, tout différait entre ces montagnes de la Grèce, où croissait la vigne avec l'olivier, et les plaines humides et brûlantes de la Basse Chaldée, avec leur savante irrigation et leurs forêts de palmiers. Mieux valait gagner la ville, où il y a toujours de l'ouvrage pour tout homme qui sait donner d'habiles façons au métal, au marbre et au bois, surtout quand elle est habitée par des princes magnifiques et grands bâtisseurs de palais. C'était ainsi que les captifs internés dans les provinces centrales de l'empire concouraient avec les émigrés volontaires à fournir aux souverains de la Perse des ouvriers habiles qui, formés dans les meilleurs ateliers de la Grèce, se prêtaient, avec une inventive et souple dextérité, à toutes les exigences de despotes dont les moindres fantaisies faisaient loi.

Les Perses ont donc vu la Grèce d'assez près, assez de Grecs, de gré ou de force, se sont établis dans les provinces intérieures de l'empire, pour que ces relations aient laissé quelque trace dans la seule chose qui nous reste de la Perse, dans les monuments de son architecture et de sa sculpture ; il serait surprenant qu'une étude attentive aboutît à ce résultat de n'y retrouver et de n'y signaler nulle part la marque du goût et des doigts de l'artisan grec ; mais les quelques centaines ou, si l'on veut, les quelques milliers d'individus qui ont visité la cour de

(1) Sous Darius, les habitants de Milet furent ainsi établis sur le golfe Persique, à l'embouchure du Tigre (Hérodote VI, 20), et ceux d'Erétrie dans la Cissie, à 30 kilomètres au nord de Suse (Hérodote VI, 119). Alexandre, lors de son entrée à Persépolis, y trouve un millier de ces captifs grecs, dont beaucoup avaient subi des mutilations injurieuses (Diodore, XVII, 69 ; Q. Curce, V, 5 ; Justin, XI, 14).

Perse ou qui parfois même y ont passé toute leur vie, n'ont pas suffi à modifier profondément le milieu où ils se trouvaient jetés ainsi par les circonstances. Il n'y a rien eu là qui se puisse comparer, même de loin, à l'influence que les Ioniens ont exercée sur leurs voisins du royaume de Lydie ou, pour choisir un exemple encore mieux connu, à l'empire que les Grecs ont commencé de prendre, vers la fin du IIIe siècle avant notre ère, sur l'esprit des Romains leurs vainqueurs.

Le principe de la monarchie achéménide était, de tout point, le même que celui des autres monarchies orientales qui l'avaient précédée : le despotisme héréditaire et sans contrôle, le pouvoir absolu d'un seul homme, considéré comme un dieu terrestre. Pour le Grec au contraire, la souveraine maîtresse de la cité, c'est la loi, fille de la haute raison des sages, tels que les Lycurgue et les Zaleucos, les Dracon et les Solon, ou tout au moins expression impersonnelle de la volonté commune, la loi que sont chargés de faire observer des magistrats librement élus. On voit combien diffèrent ces deux conceptions ; les Grecs eux-mêmes avaient le sentiment très vif de la contradiction profonde qu'elles présentent; ils ne l'oublient que quand ils écrivent des romans philosophiques, comme la *Cyropédie*, où le portrait idéal d'un roi éclairé, qui possède toutes les vertus, permet une critique indirecte des vices de la démocratie. Dans ce qu'il raconte du rôle joué par Démarate auprès de Darius et de Xerxès, Hérodote a d'ailleurs bien marqué comment les hommes politiques grecs, accoutumés à un gouvernement de discussion, où il fallait persuader ses égaux, se trouvaient dépaysés dans une cour où la première règle était de ne jamais rebuter et contrarier le caprice royal (1). Loin de se modifier au contact de la Grèce, sous l'action de ses exemples et de ses idées, ce régime ne fit, avec le temps, que manifester plus clairement tous ses mauvais effets : l'amollissement du prince par la vie de harem, les tragédies de sérail, les compétitions entre proches parents prévenues ou réprimées par des massacres, l'incapacité toujours croissante du monarque à régir des

(1) Hérodote, VII, 3, 101-105, 209, 234-237 ; VIII, 65.

peuples qu'il ne connaît pas, à diriger les mouvements d'armées qui ne le voient plus jamais paraître à leur tête.

Les cultes de la Grèce qui, grâce au prestige de la poésie et de l'art, se répandirent si vite sur toutes les côtes de la Méditerranée et particulièrement chez les habitants de l'Italie, Étrusques, Sabelliens et Latins, ne paraissent pas avoir pénétré, avant Alexandre, au-delà du Taurus, dans l'intérieur de l'Asie. Une fois sortis de leurs montagnes, maîtres de toute l'Asie antérieure, les Perses, tout en continuant d'adorer Ahura-Mazda et de lui rendre grâce de leurs victoires, ne restèrent pas insensibles, nous l'avons vu, à la séduction des religions étrangères; mais les divinités qu'ils admirent dans leur panthéon, ce furent celles de ces peuples chez lesquels leurs rois vivaient pendant une partie de l'année (1). Anaïtis reçut, par décret, les vœux publics des princes et des satrapes perses; peut-être Mylitta la Chaldéenne et la syrienne Ashtoret eurent-elles, par endroits, la même fortune. En Égypte, ceux des souverains Achéménides qui eurent l'esprit politique offrirent leurs hommages à Baal-Hammon, à Phtah, à Osiris et à cet Apis dans lequel il s'incarnait, à Isis et à Neith. Au contraire, quand ils envahirent la Grèce, les Perses y brûlèrent tous les temples, et aucun indice ne permet de supposer qu'ils aient jamais tenté de se réconcilier avec les dieux dont ils avaient profané les autels et qui les avaient punis de ces violences, qu'ils aient jamais appris les noms et invoqué la puissance de Zeus ou d'Apollon, d'Athéné ou de Héra (2).

En Asie-Mineure, dès le temps du brillant essor qu'y prend le génie ionien, la langue grecque commence à se répandre

(1) C'est ce qu'indique bien Hérodote (I, 131); il parle d'emprunts faits « aux Assyriens et aux Arabes ».

(2) Il n'y eut qu'une exception : en 490, Datis épargna le sanctuaire délien et y brûla même de l'encens sur l'autel d'Artémis et d'Apollon (Hérodote, VI, 97); mais il ne faut voir là qu'une mesure de prudence et de précaution politique, conseillée au général perse par les Ioniens qui l'accompagnaient et aux yeux de qui Délos avait un caractère particulier de sainteté. Dans cette même campagne, Datis détruisit les temples de Naxos et ceux d'Erétrie pour venger, disait-il, ceux de Sardes incendiés par les Grecs (Hérodote, VI, 96, 10). Dix ans après Xerxès fit de même en Grèce (Hérodote, VIII, 32, 33, 53, IX, 13).

dans l'intérieur de la Péninsule; elle y gagne chaque jour du terrain, aux dépens de ces langues phrygienne, lydienne, lycienne et autres que, vers le premier siècle de notre ère, elle avait déjà fini de supplanter. Dans une autre direction, vers l'ouest, en Italie, elle ne fait pas moins de conquêtes; si, là, elle ne se substitue pas au parler local, à des idiomes dont l'un, tout au moins, celui du Latium, était appelé à un avenir si brillant, tout au moins, par l'effet de l'ascendant que lui donne sa littérature, elle amène tout ces peuples à lui faire de nombreux emprunts; ils tirent de son fonds, outre les noms des dieux et des héros de la Grèce, ceux de beaucoup d'objets que ne connaissait pas, avant que se fussent nouées ces relations, leur civilisation rudimentaire; ils lui demandent surtout ces termes abstraits que n'avait pas su créer leur pensée trop jeune encore. En Perse, rien de pareil; à en juger par les plus récentes même des inscriptions de la monarchie achéménide, on ne voit pas que, ni dans sa syntaxe ni même dans son vocabulaire, la langue de la Perse ait, à un degré quelconque, subi l'influence de la langue grecque. Le Grand Roi avait des milliers de sujets qui ne parlaient et ne comprenaient que le grec, et cependant celui-ci n'est jamais devenu une des langues officielles de la chancellerie royale. Dans les inscriptions monumentales, comme celle des palais de Persépolis et de ce rocher de *Béhistoun* où Darius a fait graver l'histoire d'une partie de son règne, les scribes se sont servis du perse, du susien et de l'assyrien. Pour porter les édits et les ordres du roi à la connaissance des nations qui parlaient un dialecte sémitique, ils employaient la langue et l'écriture araméenne. Le prince avait certainement, attachés à sa personne, des interprètes par l'intermédiaire desquels il négociait avec les ambassadeurs qu'envoyaient à Suse Athènes, Sparte et Thèbes ; mais il ne semble pas qu'il y ait eu, pour le grec, une secrétairerie d'Etat analogue à celle qui correspondait, en araméen, avec les provinces occidentales de l'empire et avec l'Égypte (1). C'était peut-être à

(1) Thucydide (IV, 50) raconte que les Athéniens prirent, en 424, un ambassadeur perse porteur d'une lettre pour les Lacédémoniens; or, cette lettre était écrite en *caracteres assyriens*, dit l'historien, c'est-à-dire en caractères cunéi-

Sardes et à Daskylion que l'on traduisait les rescrits expédiés de la capitale et destinés aux villes éoliennes, ioniennes et doriennes de la côte.

Il en est de même de l'écriture. C'est encore dans l'héritage des civilisations de la vallée de l'Euphrate que les Perses ont été chercher les matériaux du premier système de signes qu'ils aient appliqué à la notation des sons de leurs langues. Tard venus, dans un monde où le principe de l'alphabétisme commençait à triompher, ils se sont donné, dès le temps de Cyrus, un alphabet que l'on peut comparer à celui de la Phénicie (1). Composé de trente-six caractères, dont les uns représentent les voyelles et les autres les consonnes, il pousse presque aussi loin la méthode de décomposition des éléments de la voix articulée ; mais ces caractères n'ont aucun rapport avec ceux de ces alphabets phrygien, lycien et carien qui sont dérivés de l'alphabet grec; ils ne sont pas même empruntés à cette écriture araméenne qui commençait dès lors à être d'un usage courant jusqu'en Mésopotamie : c'est du système babylonien qu'ils ont été tirés ; le perse est la seule langue arienne qui s'écrive avec un alphabet cunéiforme.

On devine où tendent ces observations. La Grèce, avant Alexandre, n'a pas exercé sur la Perse ce genre de séduction auquel avaient cédé, dès le VII^e^ siècle, les maîtres de l'Égypte, de la Phrygie et de la Lydie. Pour les Grecs, malgré les cou-

formes perses, et elle n'était pas accompagnée d'une traduction ; ce qui le prouve, c'est que l'on dut la faire traduire sur l'original (*ἐκ τῶν Ἀσσυρίων γραμμάτων τὰς ἐπιστολὰς μεταγραψάμενοι ἀνέγνωσαν*). Les Grecs n'ont d'ailleurs pas deviné que plusieurs systèmes d'écriture très différents se cachaient sous une apparence commune ; même quand il s'agit évidemment de textes rédigés en langue perse, comme les stèles élevées par Darius au bord du Bosphore (Hérodote, IV, 87) ou bien la lettre expédiée par le Grand roi à ses alliés, ils n'emploient jamais que l'expression *Ἀσσύρια γράμματα*.

(1) Sur les origines de cet alphabet, J. DARMESTETER, *Rapport annuel fait à la Société asiatique, le 21 juin 1888*, p. 39-40. Sur la méthode qui a été suivie pour faire cet emprunt, on n'est pas encore tombé d'accord. On serait d'ailleurs tenté de croire que, cet alphabet gardant toujours un caractère officiel et monumental, le perse s'écrivait aussi, dans les usages courants de la vie domestique, avec les lettres araméennes (*Ibidem*, p. 16). C'est ce qui avait lieu pour l'assyrien, dès le temps des Sargonides.

leurs poétiques dont ils ont revêtu la figure de Cyrus l'ancien, malgré l'intérêt que leur avait inspiré Cyrus le jeune et sa destinée tragique, les Perses sont toujours restés des barbares. En revanche, les Perses n'ont jamais cessé de mépriser ces Grecs qui les avaient, il est vrai, battus en tant de rencontres, mais qui n'en venaient pas moins, au lendemain de leurs victoires, faire du vaincu l'arbitre de leurs dissensions intestines, solliciter son intervention, mendier sa faveur et son or. D'illustres émigrés grecs ont bien pu vivre, pendant quelques années, à la cour perse, où on leur demandait des conseils, quitte à ne pas les suivre quand ils déplaisaient; des satrapes, tels que Tissapherne et Pharnabaze, ont pu s'entourer de Grecs, qui cherchaient à les exploiter et qui finissaient souvent par être leurs dupes; mais nous ne voyons pas qu'aucun de ces grands seigneurs perses, hors peut-être Cyrus le jeune, ait appris la langue de ses hôtes, ait adopté leurs mœurs et leur costume, ait subi l'attrait de leur poésie et de leur plastique; on ne se comprenait, on ne se goûtait, on ne s'estimait pas de part et d'autre; il n'y a pas eu rapprochement intime et fécond. Aucun prince achéménide n'a eu l'idée d'envoyer, comme l'avaient fait Amasis, Midas et Crésus, des présents aux oracles des grands sanctuaires de la Grèce ; aucun d'eux n'aurait songé à prendre ce titre de *roi philhellène* dont se sont parés plus tard leurs successeurs, les rois Arsacides.

Malgré les relations qu'il a entretenues avec la Grèce dès le premier jour, malgré ce contact étroit et presque quotidien, l'empire de Cyrus et de ses successeurs est donc toujours resté un empire asiatique, plus étendu et mieux organisé peut-être que ses devanciers, mais administré d'après les mêmes règles, vivant sur le même fonds d'habitudes et de pratiques séculaires, épris enfin du même idéal, lequel est bien différent de celui qu'a conçu la Grèce et qu'elle a poursuivi en politique, dans les lettres et dans les arts. Étant donnée cette continuité d'où naissent tant de ressemblances, qu'il est inutile de relever en détail, on est fondé à présumer, jusqu'à preuve du contraire, que les éléments empruntés aux civilisations antérieures domineront de beaucoup dans les créations du génie plastique de la Perse.

Georges PERROT.

LES MONNAIES D'OR D'ATHÈNES

Eckhel ne connaissait pas de monnaie d'or qu'il pût avec certitude attribuer à Athènes (1). Avec sa critique pénétrante et sa logique inflexible, l'immortel législateur de la numismatique révoque en doute le témoignage des auteurs plus anciens que lui, qui prétendaient avoir vu, dans divers musées, des monnaies d'or d'Athènes. Tel est son scepticisme que la pièce d'or du musée Hunter, à Glascow, qui venait d'être publiée par Combe (2) et qui est pourtant bien authentique, ne lui inspire pas confiance, et il réserve son jugement jusqu'à ce qu'il ait pu voir l'original même. A la vérité, ajoute-t-il, Aristophane, dans sa comédie des *Grenouilles*, parle d'une monnaie d'or athénienne, mais c'est par ironie, et le contexte prouve qu'en réalité cette monnaie n'existait nullement. Le scoliaste d'Aristophane, dans les *Chevaliers* (3), fait aussi allusion à des monnaies d'or d'Athènes qui auraient été frappées avec l'or extrait des mines du Laurium. Or, dit Eckhel, il est évident que le scoliaste se trompe, puisque les mines du Laurium n'ont jamais fourni que de l'argent. Après cette enquête, ajoute le savant viennois, on ne me reprochera pas de rejeter l'autorité de Pollux qui fait aussi allusion à des monnaies d'or athéniennes (4). Les autres témoignages de l'antiquité relatifs à la monnaie d'Athènes sont unanimes à

(1) Eckhel, *Doctr. num. vet.* t. II, p. 386.

(2) Combe, *Musee Hunter*, pref. p. 9.

(3) Eckhel renvoie aux scolies du vers 1091 ; ce sont en réalité les scolies du vers 1093. Voyez *Scholia graeca in Aristophanem*, éd Didot. p. 70.

(4) Pollux, IX. 83.

ne citer que des pièces d'argent et de bronze, et quand il est fait allusion à des pièces d'or, il est clairement indiqué qu'il s'agit de monnaies étrangères, comme les dariques, les cyzicènes, les lampsacènes, qui avaient cours à Athènes. En outre, Thucydide (II, 13), à l'occasion des malheurs de la guerre du Péloponnèse, voulant apprécier la réserve métallique de l'Etat, dit qu'elle consistait en six mille talents d'argent monnayé et en cinq cents talents d'or et d'argent en lingots : ce passage donne à entendre implicitement qu'il n'y avait pas d'or monnayé.

Lorsqu'il écrivit son grand ouvrage sur *Les monnaies d'Athènes*, Beulé dut reprendre la question, en mettant à profit les éléments nouveaux que le temps avait petit à petit accumulés : il a consacré un chapitre entier à la monnaie d'or (p. 52 à 72). Après s'être donné le plaisir de railler Eckhel de son hypercritique, Beulé annonce qu'au moment où il écrit, le doute n'est plus permis : Athènes a monnayé l'or, et toutes les, grandes collections de l'Europe possèdent des exemplaires de ce monnayage. Il s'agit donc pour Beulé, moins d'affirmer un fait, que de déterminer la valeur des monnaies d'or et d'electrum d'Athènes et l'époque où elles ont été frappées. Selon ce savant, ces pièces se classent à des époques successives de l'histoire d'Athènes; elles resteront, sans doute, toujours peu nombreuses, mais il ne doute pas que les lacunes encore considérables qu'on est forcé de constater dans la suite chronologique de ce monnayage de l'or, ne parviennent à être comblées par les découvertes de l'avenir. « Il y a, dit-il, des échantillons de toutes les époques, du siècle de Pisistrate, du siècle de Périclès, du siècle d'Alexandre; il y en aurait même de postérieures au siècle d'Alexandre appartenant au nouveau style. » (1) Partant de ce principe, Beulé applique à l'or la classification chronologique qu'il a établie pour l'argent, « car, dit-il, un art aussi sincère que l'art grec ne pouvait avoir deux systèmes dans le même temps et dans la même branche de l'art. »

La théorie de Beulé a été adoptée sans contrôle par divers

(1) Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 64-65; v. aussi ce que dit Beulé plus tard, dans la *Revue numismatique*, nouv. sér. t. VIII (1863) p. 176.

savants, notamment MM. Mommsen (1), Fr. Lenormant (2) et Fr. Hultsch (3). Mais aujourd'hui, elle ne paraît plus avoir le même crédit. Dans la remarquable introduction qu'il a placée en tête de son catalogue des monnaies de l'Attique du musée britannique, M. Barclay V. Head n'admet que deux ou trois époques dans le monnayage de l'or et de l'electrum à Athènes : il regarde comme probable l'attribution à Athènes de monnaies d'electrum dès le début du monnayage, au commencement du VI^e^ siècle; il place une émission de monnaies d'or en l'an 393 avant notre ère, sous l'administration de Conon; la troisième enfin est de l'an 87-86, lors de l'alliance des Athéniens avec Mithridate. Nous sommes loin, comme on le voit, de l'éparpillement chronologique proposé par Beulé; c'est un grand point d'acquis, mais n'y a-t-il pas lieu d'atteindre encore à plus de précision et de déterminer plus nettement les circonstances dans lesquelles ce monnayage de l'or s'est produit? C'est ce que je me propose d'examiner ici.

1

On est généralement d'accord, depuis Beulé, pour attribuer à Athènes une hecté d'électrum, de flan épais, qui porte pour type une chouette de profil à gauche; le revers est occupé par un carré creux partagé par des lignes diagonales en relief. Nous connaissons environ une dizaine d'exemplaires de cette petite médaille du commencement du VI^e^ siècle : leur poids s'échelonne, suivant le degré de conservation, entre 1 gr. 44 et 1 gr. 29 (4).

La chouette qui forme le type de cette monnaie, remarque Beulé, rappelle tout à fait par son style les pièces d'argent du

(1) Mommsen, *Hist. de la monn. romaine*, t. I, p. 78.

(2) Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 178.

(3) Fr. Hultsch, *Griech. und röm. Métrologie* (2^e^ éd.) p. 223.

(4) Cette médaille est figurée dans Beulé, p. 19, et dans Barclay V. Head, *Attica*, pl. I, 1.

temps de Solon ; elle est, comme sur ces dernières, tournée à gauche, tandis que plus tard la chouette est presque constamment à droite. Puis, après avoir formulé quelque hésitation dans son attribution, à cause de la forme du carré creux du revers, Beulé se rassure en s'appuyant sur l'autorité de savants tels que Boeckh et Ch. Lenormant, et sur l'exemple des cabinets de Paris, de Londres, de Turin, où la pièce en question est classée à Athènes. Il l'attribue au siècle de Solon et de Pisistrate (1). De là des rapprochements du genre de ceux dans lesquels Beulé excelle, entre l'émission de cette monnaie et les relations de Solon avec Crésus, le voyage d'Alcméon à la cour du roi de Lydie, le goût de Pisistrate pour la magnificence et son désir d'imiter Crésus qui avait fait frapper des monnaies d'or, l'éclat plus grand donné au nouveau système monétaire de Solon.

Examinons la monnaie en question au double point de vue du métal et du type. Beulé la dit en or, tout en reconnaissant que cet or est d'un titre très faible. Il hasarde même l'étonnante réflexion qui suit : « On remarquera, dit-il, combien la couleur et la nature de l'or sont différentes sur cette monnaie et sur les monnaies des siècles suivants. Elle est pâle comme le prétendu electrum, et peut-être la quantité d'argent l'emporte-t-elle sur la quantité d'or dans ce mélange... Les villes les plus riches altéraient l'or à un point à peine croyable. » (2) Si M. Mommsen n'avait pas donné la sanction de sa grande autorité à l'opinion de Beulé relative à la monnaie qui nous occupe (3), je considérerais comme superflu de réfuter le passage que l'on vient de lire. Ce que Beulé appelle *le prétendu electrum* et qui ne serait que de l'or blanchi par une opération frauduleuse, n'est autre chose que l'or blanc d'Hérodote (χρυσὸς λευκός), que fournissaient naturellement les sables du Pactole et les mines du Tmolus, et qui a servi à fabriquer notamment les monnaies de Lydie et celles de Cyzique. Les anciens n'étaient

(1) Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 65 ; cf. Boeckh, *Die Staatshaushaltung der Athener*, t. I, p. 34 (2e éd.).

(2) Beulé, *op. cit.* p. 66, note.

(3) Mommsen. *Hist. de la monnaie romaine*, t. I, p. 73.

point aussi naïfs que veut le croire Beulé : la monnaie d'electrum circulait pour de l'*electrum* et non pour de l'*or pur*. Nous savons parfaitement aujourd'hui quelle était la valeur relative de l'electrum par rapport à l'or. Le statère d'electrum de Cyzique, par exemple, du poids de 16 gr. 45, n'avait, dans le commerce, que la valeur d'une darique d'or pur de 8 gr. 40. On compte, d'après les analyses chimiques du duc de Luynes et les recherches toutes récentes de MM. K. B. Hoffmann, Greenwell, Percy Gardner et Barclay Head (1) que dans l'electrum des cyzicènes, il y a seulement environ 46 pour 100 d'or, c'est-à-dire un poids d'or de 7 gr. 58, et 54 pour 100 d'argent, soit un poids d'argent de 8 gr. 85. La valeur relative de l'or et de l'argent était, il est vrai, livrée aux fluctuations du commerce et de la production, mais ses variations ne sont pas bien considérables, et l'on peut admettre, d'une façon générale, qu'à Athènes, au IVe siècle, le poids d'argent de 8 gr. 85 équivalait à 0 gr. 64 d'or. En additionnant 0 gr. 64 avec le poids d'or effectif, 7 gr. 58, on obtient, à peu de chose près, le poids exact de la darique. Ainsi calculait-on, et jamais, dans l'antiquité, une pièce d'electrum ne fut admise dans la circulation commerciale pour une pièce d'or du même poids.

D'ailleurs, il est reconnu par tous aujourd'hui que le métal de la monnaie attribuée à Athènes est non de l'or frauduleusement altéré, ce qui n'a jamais existé dans la monnaie antique, mais de l'electrum au même titre que les cyzicènes. Son poids est identique à celui des hectés de Cyzique même, et des autres monnaies d'electrum qui alimentaient, au VIe et au Ve siècle, le commerce de la mer Egée (2). Ce poids, comme l'a reconnu M. U. Koehler (3), représente le sixième du statère euboïque,

(1) Hoffmann dans *Numismatische Zeitschrift*, t. XVI, p. 1 et suiv. (Vienne, 1884); Greenwell, *Electrum coinage of Cyzicus*, p. 15 et suiv.; Percy Gardner, *The exchange-value of Cyzicene Staters* dans *Num. chronicle*, 1887, p. 185 à 190; B. Head, *Electrum Coins and their specific Gravity*, dans *Num. Chronicle*, 1887, p. 277 à 308.

(2) Greenwell, *Electrum coinage of Cyzicus*, p. 123, nos 165, 166; Head, *Electrum coins and their specific Gravity*, p. 14 et pl. XI, n° 45 et suiv.; cf. p. 18, n° 70 et suiv. (Extrait du *Numism. chronicle*, 1887).

(3) *Mittheilungen des kais. deutsch. Instituts in Athen*, 1884, p. 359.

le tiers de la drachme, et il ne concorde nullement avec ce qu'on appelle l'ancien système attique, qui procède par moitiés et non par tiers dans l'établissement de ses divisions. Faut-il donc admettre qu'au début de son monnayage, Athènes, qui au VI^e^ siècle, était depuis longtemps le centre d'un commerce considérable, a émis de la monnaie d'electrum, suivant en cela l'exemple des grandes villes de l'île d'Eubée? M. U. Köhler n'est pas éloigné de le croire; il conclut qu'il est possible que notre pièce d'electrum ait été frappée à Athènes avant la réforme d'Hippias, et il appuie son opinion sur le type de la chouette que porte la pièce, et sur le lieu des trouvailles, les hectés d'electrum en question ayant été trouvées en Attique; il ajoute enfin, et M. Head après lui, que du moment qu'il est prouvé que les villes d'Eubée, comme Chalcis et Erétrie, ont frappé des monnaies d'electrum, rien ne s'oppose à ce qu'Athènes ait également participé à ce monnayage.

En ce qui concerne le lieu des trouvailles, il ne saurait servir d'argument dans le cas présent (1) et l'on peut appliquer à la pièce d'electrum l'argument que M. Imhoof Blumer a victorieusement fait valoir contre l'attribution à Athènes des pièces d'argent anépigraphes qui, dans Beulé, figurent en tête du monnayage athénien. Bien que ces pièces d'argent aient été trouvées en Attique, il est aujourd'hui démontré qu'elles sont de l'Eubée (2). Il en est de ces monnaies comme des statères d'argent au type du Pégase, qu'on a longtemps regardés comme syracusains, parce qu'on les rencontre surtout en Sicile : il est définitivement établi que ce sont des pièces de Corinthe, de l'Acarnanie ou de l'Italie méridionale, importées par le commerce. La présence des pièces d'argent et d'electrum dans les champs de l'Attique prouve que ces monnaies circulaient à Athènes et rien de plus. Elles y étaient reçues dans le commerce comme le seront plus tard les statères de Lampsaque, de Cyzique, de Phocée, dont il est si souvent fait mention dans les inscriptions de l'Attique.

(1) N'a-t-on pas aussi trouvé en Attique de nombreux statères d'electrum de Cyzique, par exemple? Voyez Greenwell, *Electrum coinage of Cyzicus*, p. 42.

(2) Imhoof Blumer, *Le système monétaire eubéique*, dans l'*Annuaire de la Société de numismatique*, 2^e^ trim. 1882, p. 90, 102 et suiv.

Le type de la chouette lui-même, qui figure sur notre monnaie d'electrum, ne constitue pas un argument bien solide pour établir qu'elle a dû être frappée à Athènes. Cette chouette est tournée à gauche, tandis qu'elle devrait regarder à droite ; son style n'a rien de commun avec celui des pièces sûrement athéniennes ; enfin, cette même chouette et ce même carré creux se constatent sur un didrachme et une obole qui, de l'avis de tous aujourd'hui, sont de l'Eubée (1). Sans nous arrêter à l'opinion de M. Barclay Head, qui a proposé de classer ces pièces d'argent à Athenæ Diades (Ἀθῆναι αἱ Διάδες), ville de la pointe septentrionale de l'île, fondée par une colonie d'Athéniens (2), j'ai hâte d'arriver à l'attribution plus acceptable, récemment formulée par M. T. Jones. Cet érudit a fort ingénieusement remarqué qu'on donnait le nom de Χαλκίς à une espèce particulière de chouette, dont le plumage est couleur de cuivre (χαλκός) L'oiseau χαλκίς est mentionné notamment dans ce passage de l'Iliade (XIV, 290) :

> Ὄρνιθι λιγυρῇ ἐναλίγκιος, ἥντ' ἐν ὄρεσσιν
> Χαλκίδα κικλήσκουσι θεοί, ἄνδρες δὲ κύμινδιν.
>
> « Pareil à l'oiseau criard qui habite les montagnes
> Et que les dieux appellent *χαλκίς*, les hommes *κύμινδις*. »

Dans les scolies de ce passage, le mot χαλκίς est donné comme synonyme de γλαῦξ ; Suidas le définit de même : Χαλκίς, εἶδος ὀρνέου ἢ γλαῦξ, et le scoliaste d'Aristophane lui donne le même sens (3). M. Jones attribue donc le didrachme dont il s'occupe à Chalcis d'Eubée, puisque la chouette fut, à l'origine, le type parlant de cette ville. On trouve de même le phoque sur les monnaies de Phocée, la grenade sur celles de Sidé, la pomme sur celles de Mélos, la rose sur celles de Rhodes, Pan sur celles de Panticapée, le crabe sur celles d'Acragas, le coq sur celles

(1) Imhoof-Blumer, *Le système monétaire euboïque*, loc cit. p. 103.

(2) Barclay V. Head, *Catalogue of greek Coins, Attica*, Introd. p. XII ; *Central Greece*, pl. XXIV, 18, 19 ; *Hist. numorum*, p. 302. Sur Athenæ Diades, voir U. Kœhler, *Delisch und attische Bund*, p. 196.

(3) Scol. in Aristoph. *Aves*, vers 261 (éd. Didot, p. 216).

d'Himera (ἡμέρα), le persil sur celles de Sélinonte, etc. Ajoutons encore, comme exemple de type parlant, les monnaies de Velia en Lucanie, au type du lion. M. de Witte a ingénieusement démontré que le lion est le symbole ethnique des Véliates, leur ville s'étant originairement appelée *Helea*, et le mot ἐλειήτης signifiant *un lion*, d'après un sens spécial signalé dans le *Grand étymologique* (1).

Les arguments de M. Jones, en ce qui concerne le didrachme et l'obole au type de la chouette, peuvent, selon nous, s'appliquer de point en point à notre hecté d'électrum : il nous semble que cette pièce doit être définitivement classée à Chalcis d'Eubée ; et outre le rapprochement du type de la chouette avec le nom de χαλκίς, il ne sera pas superflu d'ajouter que, d'après une tradition recueillie par Strabon (x, p. 447), la ville de Chalcis prétendait avoir été fondée avant la guerre de Troie par une colonie ionienne venue d'Athènes sous la conduite de Pandore, fils d'Erechthée ; après la guerre de Troie, Cothos conduisit à Chalcis une seconde colonie d'Athéniens. Athènes et Chalcis ayant une parenté d'origine, il n'y a rien d'étonnant à ce que les deux villes aient eu les mêmes traditions mythologiques et les mêmes types monétaires au début; des faits analogues sont si fréquents dans la numismatique grecque qu'il serait superflu d'en énumérer des exemples.

Rappelons enfin que Chalcis, comme Erétrie, eut positivement, à l'origine, un monnayage d'electrum dans le système des statères de Cyzique. On lui attribue avec certitude des pièces d'electrum qui ont, au revers, un carré creux identique à celui de l'hecté qui nous occupe : le poids est le même aussi ; le type seul est différent : c'est un aigle dévorant un lièvre (2 gr. 86), un aigle volant (1 gr. 42) ou une roue à quatre rayons (1 gr. 40) (2).

L'hecté au type de la roue était, elle aussi, attribuée autrefois à Athènes. Beulé (3) parle encore d'une autre pièce d'or au

(1) J. de Witte, dans la *Revue numismatique*, t. III, 1838, p. 8.

(2) *British Museum. Central Greece*, pl. xx, 1, 2, 3 ; Head, *Hist. numorum*, p. 303 ; U. Koehler, *Münzfunde auf Euboea*, dans les *Mittheilungen d. arch. deutsch. Instituts zu Athen*, t. IX, p. 359.

(3) Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 66 et suiv.

type de l'osselet, avec un carré creux au revers. Cette pièce, classée à Athènes dans le catalogue de la vente Welz de Wellenheim, en 1844, aurait été détruite, suppose Beulé, parce que les héritiers de Wellenheim se seraient laissé influencer par l'opinion d'Eckhel qui a déclaré fausses toutes les monnaies d'or d'Athènes. Si cette pièce d'or, ou plus sûrement d'electrum, était véritablement authentique, elle doit être restituée à l'Eubée, comme toutes les pièces d'argent au type de l'osselet qui elles-mêmes étaient aussi, jadis, placées à tort en tête du monnayage athénien 1).

Je crois que nous pouvons conclure à présent qu'Athènes ne monnaya jamais l'electrum : du moins, toutes les monnaies d'electrum que lui attribuait Beulé, en les croyant en or altéré, sont sûrement des monnaies de l'île d'Eubée, comme les pièces d'argent qui portent les mêmes types et que Beulé regardait aussi comme athéniennes. La seule pièce d'electrum qu'on eût, jusqu'ici, laissée à Athènes à cause de son type de la chouette est elle-même de Chalcis, dont la chouette constituait les armes parlantes.

II

Durant cette longue période de plus de deux siècles qui s'étend de la chute des Pisistratides à Alexandre, Athènes ne cessa que par intervalles d'être la cité la plus riche et la plus florissante de la Grèce. Son commerce avait pris une extension extraordinaire ; ses monnaies, partout populaires à cause de leur bon aloi et de la simplicité de leur système, étaient universellement reçues dans les transactions, sur les côtes de l'Afrique aussi bien que sur celles de l'Europe ou de l'Asie. Des inscriptions nombreuses attestent que l'or abondait sur le marché d'Athènes, mais o

(1) Imhoof Blumer, *Syst. euboïque*, op. cit., p. 103; *British Museum, Central Greece*, Introd. p. XLVI; *Attica*, Introd., p. XII; Head, *Historia numoru* p. 303 et 309.

le cite toujours, hâtons-nous de le dire, sous la forme d'espèces étrangères ou de lingots. On s'est étonné de ce fait; on s'est refusé à admettre que la capitale commerciale de la Grèce n'eût pas monnayé l'or. Beulé (1) trouve surprenant que sous l'administration de Conon et de Périclès, Athènes, si riche, fût dépourvue de monnaies d'or; il croit que des trouvailles ultérieures en feront découvrir, en petite quantité toutefois, puisque les inscriptions de la fin du v^e^ siècle qui mentionnent dans le trésor du Parthénon, avec des lingots d'or, des cyzicènes, des statères de Phocée et de Lampsaque, ne parlent jamais de statères attiques. Forcé de déclarer que le siècle de Périclès est le plus stérile en échantillons de monnaies d'or, Beulé disperse au hasard, depuis la fin du v^e^ siècle jusqu'à la mort d'Alexandre et à la guerre Lamiaque, les quelques pièces d'or d'Athènes que l'on connaît : il attribue un demi-statère à Périclès, bien que dans un discours que Thucydide lui prête (2), Périclès ne cite parmi les trésors des Athéniens que de l'argent monnayé et de l'or en lingots; pour des raisons de style, il croit pouvoir donner à l'époque de Philippe et d'Alexandre le statère, l'hecté et le quart de statère. Athènes a encore frappé, selon lui, des pièces d'or après la mort d'Alexandre pour ne pas se laisser dépasser en magnificence par des généraux tels que Lysimaque, Ptolémée et Séleucus.

Fr. Lenormant n'est pas éloigné de partager complètement l'avis de Beulé : il déclare qu'il y eut, bien qu'exceptionnellement, « une monnaie d'or athénienne, et l'on en possède, dit-il, des spécimens de diverses époques, qui rentrent tous dans la période dont je viens d'indiquer les limites », c'est-à-dire la fin du v^e^ siècle et la plus grande partie du IV^e^. (3)

Je crois que cette thèse est de tous points erronée. On peut déjà la combattre au nom de la doctrine monétaire de l'antiquité, en démontrant que le monnayage de l'or a été exclusivement, à partir de l'invention de la darique, un privilège du roi de Perse,

(1) *Monnaies d'Athènes*, p. 67.

(2) Thucydide, II. 13; cf. P. Foucart. *Les Victoires en or de l'Acropole*, dans le *Bull. de Corr. hell.*, avril 1888, p. 283.

(3) Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'Antiquité*, t. I. p. 178.

puis des rois grecs et des chefs d'armées, en Orient et dans les pays qui, voisins de la mer Egée, avaient été habitués à la monnaie du grand roi ; il fut de même, plus tard, un privilège de l'*imperator*, puis de l'empereur dans le monde romain.

Les pièces d'or que l'on rencontre dans le monnayage autonome et municipal de certaines villes de l'Asie mineure, de la Macédoine et des autres contrées que baigne la mer Egée, ne sont pas autant qu'on pourrait le croire, une exception à cette loi ; il est presque toujours possible d'établir historiquement, ou bien que ce sont des monnaies frappées par des rois, avec des types urbains, ou bien des monnaies émises dans des moments de nécessité par des chefs d'armée, des usurpateurs ; ou encore, et ce cas ne se présente qu'à la basse époque, qu'elles sont frappées par des généraux romains du temps de la République, à la tête de leurs armées d'Orient. Nous ne parlons bien entendu que du monnayage de l'or pur et nous laissons de côté les monnaies d'electrum. Les statères d'or de Lampsaque, Cyzique, Clazomène, Cios, Abydos, ne sont que des monnaies militaires frappées par les généraux grecs, lors de la guerre du Péloponnèse, dans les différentes villes où ils séjournaient avec leurs troupes : ces généraux faisant la guerre dans des pays où l'on était habitué à recevoir la darique d'or dans les transactions commerciales, et la solde des soldats étant, en général, d'une darique par mois, il fallait bien frapper, pour solder ces troupes, une monnaie qui, pareille à celle du grand roi, eût le même caractère régalien et fût reçue avec la même faveur sur le marché public : plus tard les généraux romains ne feront pas autrement. Quant aux anciens généraux d'Alexandre, s'ils s'empressent de frapper de la monnaie d'or, c'est pour bien affirmer qu'ils sont investis des droits régaliens. Nous ne multiplierons pas, ici, les exemples qui pourraient corroborer cette doctrine : les cas de dérogation sont si rares que lorsque nous ne pouvons les expliquer historiquement, il n'est pas téméraire d'admettre que c'est parce que les renseignements nous font défaut. Pour en revenir à Athènes, il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la rareté extrême du monnayage de l'or dans cette ville : c'est le contraire qui serait surprenant. Athènes se conformait, comme toutes les autres villes de la Grèce et de l'Asie, à la doctrine monétaire de l'anti-

quité qui réserve aux généraux à la tête de leurs armées ou aux rois, le droit de monnayer l'or.

Les quelques monnaies d'or d'Athènes que l'on possède sont la confirmation éclatante de cette théorie. En les rapprochant et en les groupant, on verra, au point de vue du style, des types, de la couleur du métal, de la parfaite concordance des poids, de la graduation normale des divisions, on verra, dis-je, combien on a eu tort de disperser ces pièces dans une période d'un ou deux siècles : elles appartiennent toutes à la même émission monétaire et sont de la même date.

1. Tête casquée d'Athéna à droite.
   R. AΘE. Chouette à droite; derrière, un croissant et une pousse d'olivier; devant, le calathos.
   AV 3. — *Statère*, 8 gr. 60. Il en existe trois exemplaires au cabinet de France, et trois autres au British Museum (1).

2. Tête casquée d'Athéna à droite.
   R. AΘE. Chouette à droite; derrière, une pousse d'olivier; devant, une branche d'oliver.
   AV 1 1/2. — *Hémi-statère*, 4 gr. 30. Deux exemplaires au cabinet de France.

3. Tête casquée d'Athéna à droite.
   R. AΘE. Chouette de face, les ailes éployées.
   AV. 1 1/2. — *Quart de statère*, 2 gr. 15. Cabinet de France.

4. Tête casquée d'Athéna, à droite.
   R. AΘE. Chouette debout à gauche; derrière, une pousse d'olivier; devant, le calathos.
   AV. 1. — *Hecté*, 1 gr. 40. Cabinet de France.

5. Tête casquée d'Athéna á droite.
   R. AΘE. Deux chouettes affrontées, la tête de face et séparées par une pousse d'olivier.
   AV. 1. — *Hecté*, 1 gr. 45. Cabinet de France. E. Muret a publié cette hecté en la considérant comme frappée au

(1) Barclay V. Head. *British Museum. Attica*, p. 13.

temps de Périclès et comme antérieure à l'hemi-statère décrit sous le n° 2 (1).

6. Tête casquée d'Athéna à droite.

R. AΘ. Chouette debout à droite.

Æ 1/2. — *Hémi-hecté*, 0 gr. 75. Cabinet de France et musée de Berlin (2).

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte par le tableau ci-dessus, il ne manque à la série normale des pièces d'or qu'une seule division, la *trité*, dont le poids doit être d'environ 2 gr. 90. On la trouvera peut-être un jour ; en revanche il existe deux variétés de l'*hecté*. Quoiqu'il en soit, il n'est pas douteux que toutes les pièces que nous venons de décrire soient contemporaines : elles sont de même style et, sur toutes, le type du revers est encore encadré dans une aire creuse qui n'est que l'ancien carré creux s'acheminant graduellement vers l'effacement complet : c'est là un des caractères distinctifs des monnaies de la fin du v^e^ siècle. Il importe maintenant de déterminer à quelle époque précise et dans quelles circonstances cette émission extraordinaire de monnaies d'or a eu lieu.

Au commencement de la 2^e^ année de la 93^e^ Olympiade (juillet 407), la guerre du Péloponnèse, qui durait depuis tant d'années déjà, reprit avec plus de fureur que jamais. A Athènes, Conon avait été élu stratège en remplacement d'Alcibiade ; à Sparte, Callicratidas avait remplacé Lysandre comme navarque. Après quelques escarmouches, Callicratidas qui commandait à 140 vaisseaux sur les côtes de l'Ionie, parvint à bloquer Conon, après l'avoir défait, dans le port de Mitylène : Athènes n'avait plus de flotte. Ce fut alors que les Athéniens, qui avaient déjà subi tant de malheurs, résolurent de faire les plus grands sacrifices et de construire en toute hâte une nouvelle flotte avec les dernières ressources de l'Etat.

« On n'hésita pas, dit Curtius, à puiser largement, pour sauver l'Etat, dans le trésor de la déesse Poliade. On alla jusqu'à convertir d'urgence en monnaie les statues d'or de la déesse

(1) E. Muret, dans le *Bull. de correspond. hellenique*, t. VI (1882), p. 210.

(2) *Zeitschrift für Numismatik*, t. V (1878), p. 3 et pl. I, 4.

de la Victoire, et tout ce qui se trouvait dans le vestibule du Parthénon, en fait de métaux, à l'exception d'une couronne d'or, fut livré aux Hellénotames et porté de là à la Monnaie ; on vida sans doute aussi les autres compartiments du Trésor ; on risqua les derniers capitaux de la ville (1). » Dans son étude récente sur les Victoires en or de l'Acropole, M. P. Foucart a établi que ces statues, mentionnées dans un inventaire des trésoriers d'Athéna antérieur à la guerre du Péloponnèse, étaient fort probablement au nombre de dix, et que deux d'entre elles ne furent pas converties en monnaie ; le poids moyen de chacune d'elles était de deux talents d'or ou environ 52,400 grammes (2). Grâce à ces ressources extraordinaires, cent cinquante vaisseaux, composant la dernière flotte d'Athènes, prirent la mer : la bataille des Arginuses fut gagnée au mois de septembre de l'an 406, c'est-à-dire dans le troisième mois de la III^e^ année de la 93^e^ Olympiade, sous l'archontat de Callias.

Le fait que nous venons de rapporter est attesté formellement par le scoliaste d'Aristophane qui affirme, d'après Hellanicus et Philochorus, que sous l'archontat d'Antigène, on fit fondre des Victoires d'or afin de les convertir en monnaies (3). Ce témoignage est confirmé par celui de Démétrius d'Alexandrie (περὶ Ἑρμηνείας, § 281), qui voulant donner un exemple grammatical d'euphémisme rappelle l'équivoque ingénieuse à laquelle avait eu recours, jadis, un orateur athénien pour proposer au peuple de porter au creuset les Victoires d'or. Parler de les détruire eût été une impiété ; l'orateur subtil proposa seulement de s'en servir : « Servons-nous, dit-il, des Victoires comme d'alliées dans cette guerre » (4).

Il ne sera pas inutile de rappeler ici, pour confirmer ces témoignages, que déjà en l'an 430, lors de l'invasion de l'Attique par les Péloponnésiens, Périclès, voyant Athènes à bout de

(1) Curtius, *Hist. grecque*, trad. Bouché-Leclercq, t. III, p. 487.

(2) P. Foucart, *Les victoires en or de l'Acropole*, dans le *Bull. de corresp. hellenique*, avril 1888, p. 291 et 293.

(3) *Scol. Aristoph. in Ran.* vers 720, p. 296 de l'éd. Didot.

(4) Συγχρησόμεθα ταῖς Νίκαις εἰς τὸν πόλεμον. Beulé qui a connu ce passage rappelle que Quintilien dit dans le même sens équivoque : *Victoriis utendum esse* (IX, 11, 92). Beulé, *Monn. d'Athènes*, p. 70-71 ; P. Foucart, *Op. cit.*

ressources, avait aussi, au témoignage de Thucydide, parlé de la nécessité éventuelle de frapper monnaie avec l'or du temple d'Athéna. Prévoyant l'invasion, « Périclès, dit Thucydide, engagea les citoyens à prendre courage, en leur faisant le détail de leurs ressources : ils recevaient à peu près 600 talents par an du tribut de leurs alliés, sans compter les autres revenus, et ils avaient encore dans la citadelle 6,000 talents d'argent monnayé. Il y en avait eu 9,700, mais le reste avait été dépensé pour les Propylées de la citadelle et pour le siège de Potidée : il ne comptait pas l'or et l'argent non monnayé porté en offrande par les particuliers et par le peuple, ni tous les vases sacrés qui servaient aux pompes et aux jeux, ni les dépouilles des Mèdes et autres richesses du même genre qu'on ne pouvait estimer moins de 500 talents. Il ajouta les trésors assez considérables des autres temples dont on pourrait se servir : et si toutes ces ressources ne suffisaient pas, on pourrait faire usage de l'or dont était ornée la statue de la déesse elle-même ; il montra que cet or pur pesait 40 talents et qu'il pouvait s'enlever. Mais il observe que si, pour le salut public, on se servait de ces trésors, il faudrait les remplacer dans leur totalité » (1). L'histoire de l'antiquité comme celle du moyen âge est remplie de circonstances critiques du même genre, où pour subvenir aux nécessités de la guerre, on porte au creuset les trésors et les ex-votos des temples ou des églises.

Aristophane, dans le passage de sa comédie des *Grenouilles* si souvent cité depuis Eckhel, et dont on a tiré, comme nous le verrons, des conclusions erronées, fait allusion à une monnaie d'or d'Athènes : c'est, nous dit le scoliaste, l'émission qui eut lieu en 407, au milieu des circonstances graves que nous avons relatées plus haut, et dans laquelle on fit fondre les Victoires d'or. Il importe de citer en entier le passage du poète : « J'ai souvent remarqué que notre cité se comporte envers les bons et honnêtes citoyens, comme envers la vieille monnaie d'argent et la nouvelle monnaie d'or. Ces pièces sont d'un excellent titre et ce sont, certainement, les plus belles de toutes les monnaies ; bien frappées et bien sonnantes elles ont cours partout, en

(1) Thucydide, *Guerre du Péloponnèse*, II, XIII.

Grèce et chez les barbares. Cependant, nous ne nous en servons plus et nous leur préférons ces méchantes pièces de cuivre, récemment émises et si mal frappées. Ainsi agissons-nous à l'égard des citoyens : les savons-nous bien nés, modérés, braves, honnêtes, instruits dans les exercices du gymnase et dans les arts libéraux, ils sont en butte à nos outrages ; nous employons au contraire ce ramas d'étrangers, d'esclaves, de gens mal nés et ne valant guère mieux, arrivés d'hier et dont jadis Athènes n'aurait pas même voulu pour victimes expiatoires. Insensés ! changez de conduite ; employez de nouveau les honnêtes gens... » (1) Bœckh et Beulé n'ont pas interprété ainsi ce passage de la comédie des *Grenouilles*. Dans la phrase : τἀρχαῖον νόμισμα καὶ τὸ καινὸν χρυσίον, ils voient une antithèse entre l'ancienne monnaie d'argent (ἀρχαῖον νόμισμα) et la nouvelle monnaie d'or (καινὸν χρυσίον) de mauvais aloi qui aurait été frappée pour subvenir aux frais de la guerre (2). « Aristophane, dit Beulé, blâme les Athéniens qui préfèrent à leur vieille monnaie d'argent pure, bien frappée, bien sonnante, de misérables cuivres frappés de la veille et d'une mauvaise fabrique. Athènes fondit un certain nombre de Victoires en or pour subvenir aux frais de la guerre ; mais, soit que l'or destiné à la statuaire fut moins pur de titre, soit que l'on eût mêlé à dessein une quantité d'alliage trop forte, la nouvelle monnaie encourut le blâme d'Aristophane. Cependant, le poète nous apprend lui-même qu'elle fut en grande faveur, peut-être par un effet de patriotisme. Dans tous les cas, elle dut être retirée par la suite, dès

(1) Aristoph. *Ranæ*, vers 718 à 733 ; cf. Barclay V. Head. *Hist. num.*, p. 314, note. Voici le passage principal du texte d'Aristophane :

Πολλάκις γ' ἡμῖν ἔδοξεν ἡ πόλις πεπονθέναι
ταὐτὸν ἥς τε τῶν πολιτῶν τοὺς καλούς τε κἀγαθούς,
ἥς τε τἀρχαῖον νόμισμα καὶ τὸ καινὸν χρυσίον.
Οὔτε γὰρ τούτοισιν οὖσιν οὐ κεκιβδηλευμένοις,
ἀλλὰ καλλίστοις ἁπάντων, ὡς δοκεῖ, νομισμάτων,
καὶ μόνοις ὀρθῶς κοπεῖσι καὶ κεκωδωνισμένοις
ἔν τε τοῖς Ἕλλησι καὶ τοῖς βαρβάροισι παντα χοῦ,
χρώμεθ' οὐδέν, ἀλλὰ τούτοις τοῖς πονηροῖς χαλκίοις,
χθὲς τε καὶ πρώην κοπεῖσι τῷ κακίστῳ κόμματι...

(2) Bœckh, *Die Staatshaushaltung der Athener*, 2e éd., t. I, p. 33-34.

que les finances de la république furent remises en état meilleur, car les statères et divisions de statères qui datent du siècle d'Alexandre sont d'un titre très pur. On pourrait marquer la victoire de Cnide, l'administration si prospère de Conon, et l'an 393, comme l'époque où cette fausse monnaie d'Antigène fut retirée de la circulation » (1). Ainsi, d'après Beulé, on aurait fabriqué en l'an 407 une fausse monnaie d'or, et aucun exemplaire de cette monnaie de mauvais aloi ne serait parvenu jusqu'à nous. Pour soutenir une pareille thèse, il s'appuie sur un passage du scoliaste dont nous parlerons tout à l'heure.

De son côté, M. Barclay V. Head rejette l'interprétation que nous avons rapportée plus haut et que M. Six lui avait, le premier, ingénieusement suggérée; il se rallie à l'opinion de Beulé et il croit comme lui qu'on frappa à Athènes, en 407, une monnaie composée d'un peu d'or et de beaucoup de cuivre, puis, constatant que le métal des monnaies d'or d'Athènes qui nous sont parvenues est d'une très grande pureté, il pense aussi qu'aucun spécimen du monnayage altéré de 407 n'est arrivé jusqu'à nous. Comme après la guerre, sous l'administration de Conon, Athènes recouvra son ancien splendeur, c'est à ce moment, vers l'an 394, qu'il place l'émission des pièces d'or que nous possédons et qui seraient ainsi comme un reflet de la prospérité matérielle et du développement commercial de cette époque (2).

Ce sont là des arguments de sentiment et qui ne reposent sur aucun fondement solide : ce monnayage de l'or était si peu, pour Athènes, le résultat de la prospérité commerciale, qu'à l'époque la plus florissante de son histoire, cette ville ne monnaya que de l'argent, métal que lui fournissait en abondance les mines du Laurium. Pour bien comprendre le passage d'Aristophane, il importe de se rappeler trois faits essentiels :

1. L'émission des monnaies d'or ne fut que temporaire et elle eut lieu dans l'été de l'an 407, sous l'archontat d'Antigène (Philochorus, Hellanicus).

(1) Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 70-71.

(2) Barclay V. Head. *Hist. numorum*, p. 314; *Attica*, Introd. pp. XXVII et suiv.

2. La première monnaie de bronze qui ait jamais été frappée à Athènes, remonte à l'an 406, sous l'archontat de Callias : elle fut créée immédiatement après la démonétisation de l'or. (Scoliaste sur *Grenouilles*, v. 725).
3. La comédie d'Aristophane, les *Grenouilles*, fut représentée pour la première fois en février 405, c'est-à-dire quelques mois après la première émission de la monnaie de bronze. (Argument des *Grenouilles*).

En faisant attention à ces dates, on s'explique fort bien ce qu'à voulu dire Aristophane. Quand il parle, en février 405, des pièces d'un excellent titre dont on ne fait plus usage, il a en vue la vieille monnaie d'argent et l'émission temporaire des pièces d'or de l'an 407. Il ajoute qu'on leur préfère de mauvaises pièces de cuivre, c'est-à-dire la monnaie d'appoint en cuivre qu'on venait d'émettre pour la première fois en 406. Aristophane met en regard, d'une part, les bonnes monnaies d'or et d'argent et les bons citoyens, d'autre part, les monnaies de cuivre sans valeur intrinsèque et les mauvais citoyens; en un mot, il raille les Athéniens de trouver pratique et plus commode que l'or et l'argent la monnaie de cuivre sans valeur intrinsèque (1).

Quant aux scolies de ce passage, elles paraissent à première vue, je le veux bien, condamner cette manière de voir. Le scoliaste dit qu'Aristophane parle d'une monnaie d'or à laquelle était mêlé beaucoup de cuivre (2) : il paraît donc avoir dicté à Bœckh, Beulé et Barclay Head leur interprétation du texte du poète, mais lisez la ligne suivante : le scoliaste est si peu satisfait de l'explication qu'il vient de hasarder qu'il s'empresse d'ajouter

(1) Il m'est agréable de citer ici le témoignage de mon ami M. Th. Reinach qui m'écrit qu'en relisant le texte d'Aristophane, il est arrivé à la conviction *absolue* que la seule explication exacte est celle qu'a proposée M. Six et que M. Head a rejetée sur l'autorité de M. Jebb. On a cru à tort qu'Aristophane faisait une opposition entre *τἀρχαῖον νόμισμα* et *καινὸν χρυσίον*. Si Aristophane, remarque M. Reinach, avait voulu établir une pareille antithèse, il aurait semblablement, dans le vers 719, opposé deux catégories de citoyens et écrit *τοὺς κακούς* (et non *καλούς*) *τε κἀγαθούς*.

(2) ... *ὡς ἐπὶ νομισμάτων · χαλκία δὲ ὡς χρυσία ἔλεγον τῷ σχήματι, χαλκᾶ σκεύη . νῦν δὲ ὡς κακὸν νόμισμα τὸ χρυσιοῦν οὕτως εἶπεν.*

cette phrase rectificative : Δύναιτο δ'ἂν καὶ τὸ χαλκοῦν λέγειν · ἐπὶ γὰρ Καλλίου χαλκοῦν νόμισμα ἐκόπη. « Il se pourrait que le poète fît allusion à *la monnaie de cuivre* frappée sous Callias (1). » C'est cette dernière remarque qui, seule, est dans la vérité; le scoliaste s'est bien rendu compte qu'il ne pouvait être question d'une monnaie d'or altérée, ce qui n'existe pas dans l'antiquité (2); il s'est rectifié lui-même et repris pour donner une explication plus rationelle et plus naturelle, et il a eu raison.

Ainsi, les monnaies d'or que nous avons décrites plus haut représentent le monnayage de l'été de l'an 407 : elles ont été frappées avec l'or provenant des statues de Victoires consacrées dans le temple d'Athéna. Ce sont des monnaies militaires émises dans un moment de crise politique et financière. Quand les malheurs publics qui en avaient nécessité l'émission temporaire furent conjurés, Athènes s'empressa de se conformer à son ancienne tradition en ne monnayant plus, en fait de métal précieux, que l'argent : ce fut dans la même circonstance que fut créée la monnaie de cuivre, nouveauté spirituellement comparée par Aristophane aux hommes de rien et aux parvenus.

III

Il importe maintenant de parler du fameux statère athénien, au nom de Mithridate, qui semble, *à priori*, protester, lui aussi, contre la doctrine monétaire sur laquelle nous nous appuyons. En publiant pour la première fois, en 1863 (3), cette pièce d'or

(1) *Scol. Aristoph. in Ran.* 725; éd. Didot, p. 296.

(2) Voyez sur la pureté de l'or des monnaies antiques, F. Lenormant, *La monnaie dans l'Antiquité*, t. I, p. 187. Les faux statères dorés, consacrés par un Laconien dans l'Hécatompédon et mentionnés dans un inventaire de l'an 398, ne doivent être considérés que comme l'œuvre de faussaires et non comme une monnaie officielle. C. I. Gr. n° 150, § 36; cf. Lenormant, *op. cit.* t. I, p. 226-227.

(3) *Revue numismatique*, nouv. sér. t. VIII. p. 176.

qui porte les noms de Mithridate, Eupator, roi de Pont, et d'Aristion, le chef de ses partisans à Athènes, Beulé s'écrie : « Nous sommes loin du temps où Eckhel niait qu'on eût frappé de la monnaie d'or à Athènes. » Ce statère, le seul du nouveau style, connu jusqu'à présent, est la répétition exacte, en plus petites proportions, d'un tétradrachme du Musée britannique (1). Si donc nous connaissions la drachme d'argent, remarque Beulé, elle serait identique au statère d'or, pour les types, les légendes et le module.

Le statère d'or qui excita l'enthousiasme de Beulé est entré au Cabinet des Médailles avec la collection de Luynes; depuis lors, le Musée de Berlin en a acquis un autre exemplaire semblable, mais non du même coin (2). Voici la description de ces remarquables pièces.

Tête casquée d'Athéna, à droite (nouveau style).

R. ΑΘΕ. ΒΑΣΙΛΕ. ΜΙΘΡΑΔΑΤΗΣ ΑΡΙΣΤΙΩΝ. La chouette debout sur l'amphore; à droite, dans le champ, une étoile entre deux croissants, symbole des monnaies royales du Pont. L'exemplaire de Luynes pèse 8 gr. 35; celui de Berlin, 8 gr. 24.

La date de l'émission des monnaies athéniennes au nom de Mithridate a été rigoureusement circonscrite par M. R. Weil (3) entre le 1er hécatombaeon (juillet-août) 88 et le 1er mars 86, et l'on connaît les circonstances historiques qui occasionnèrent ce monnayage. L'Athénien Aristion partit en ambassade auprès du roi de Pont dans les premiers mois de l'année 88, et ce fut au mois de juillet de cette même année que l'alliance d'Athènes avec Mithridate fut définitivement conclue. A Athènes, le retour d'Aristion, qui revenait comblé de présents et de subsides, fut fêté par des réjouissances extraordinaires, organisées par

(1) *British Museum, Attica*, pl. XIII, n° 5; Th. Reinach, *Trois royaumes de l'Asie-Mineure*, p. 196-197 (Extr. de la *Revue numismatique*, 1886-1888).

(2) J. Friedlaender et A. von Sallet. *Das Kœnigl. Munzkabinet*, p. 96-97; R. Weil, *Mittheilungen des Instit. zu Athen*, t. VI (1881), p. 315; Th. Reinach, *loc. cit.*, p. 197.

(3) Rud. Weil, *Das Bündniss der Athener mit Mithradates*, dans les *Mittheilungen d. K. Instit. zu Athen*, t. VI, p. 325.

le parti ennemi des Romains. Aristion, élu stratège au théâtre de Dionysos pour l'an 88/7, usurpa la tyrannie, et, suivant l'opinion de M. Th. Reinach, il est probable qu'il fit nommer Mithridate lui-même premier stratège pour l'année suivante 87/6 (1). Athènes se prépara vigoureusement à la guerre, et comme au temps de Conon, il fallut épuiser la réserve de l'État pour battre monnaie au nom de Mithridate, le chef suprême du mouvement contre Rome. Le roi de Pont avait de l'or en quantité, ainsi que le prouvent ses monnaies pontiques; c'est sans doute avec les lingots qu'il fournit aux Athéniens que ceux-ci frappèrent monnaie à son nom. Dans tous les cas, peu de mois après le retour d'Aristion, Archélaos, un des généraux de Mithridate, s'étant emparé de Délos, livra aux Athéniens pour en battre monnaie les trésors du temple d'Apollon (2).

Ainsi s'explique tout naturellement, par le simple énoncé des faits historiques, le monnayage athénien de l'or au nom de Mithridate : son caractère exceptionnel et militaire éclate avec non moins d'évidence que celui du monnayage d'or de l'an 407. Pas n'est besoin de dire avec Beulé qu'Aristion fit frapper ces statères, « par ostentation, pour imiter les souverains de l'Asie, de l'Egypte, de la Macédoine, et flatter son protecteur Mithridate » (3). Certes, environ 90 ans auparavant, le roi de Syrie, Antiochus IV Epiphane figure aussi comme premier magistrat sur une série de monnaies athéniennes, et cependant, bien qu'on eût eu intérêt à le flatter également, on n'émit point de monnaies d'or à son nom. Mais de même qu'à côté du nom d'Antiochus figure en symbole l'éléphant, emblême des Seleucides, de même aussi, sur le statère et sur le tétradrachme au nom de Mithridate, on voit le soleil et la lune, le symbole qui paraît sur les monnaies pontiques de Mithridate et qui était l'emblême traditionnel des Achéménides.

La monnaie d'or d'Athènes au nom de Mithridate fut donc frappée en 87/6 avec les lingots d'or que le roi de Pont avait

(1) Th. Reinach. *Les stratèges sur les monnaies d'Athènes*, p. 12 (Extr. de la *Revue des Etudes grecques*, 1888).

(2) Appien, *Mithrid.* XXVIII.

(3) *Revue numismatique*, 1863, p. 179; cf. Barclay V. Head, *Brit. Museum. Attica*, Introd. p. LIII.

livrés comme subsides aux Athéniens et qui provenaient soit de ses trésors d'Asie, soit du pillage de Délos. Ce fut une monnaie exceptionnelle, frappée en temps de guerre, dans un moment de détresse publique, alors que la ville, bloquée par Sylla, ne pouvait plus exploiter les mines d'argent du Laurium (1); loin de servir d'argument pour combattre notre thèse, le statère de Mithridate et d'Aristion en est au contraire la confirmation la plus éclatante.

Les mêmes circonstances ont amené, la même année, dans un autre pays, l'émission d'une autre monnaie d'or aussi en l'honneur de Mithridate. En l'an 88 avant notre ère, l'Italie se trouvait en pleine révolution : les insurgés de la guerre Sociale voulurent, eux aussi, tendre la main à Mithridate; ils lui envoyèrent une ambassade à Pergame ou à Ephèse; une alliance offensive fut conclue, et les envoyés samnites quittèrent le roi de Pont en emportant des subsides (2). L'or et l'argent de Mithridate servirent aux insurgés italiotes à battre monnaie : un statère d'or unique, de la collection de Luynes, représente ce monnayage insurrectionnel; bien que frappé en Italie, il est aux types des monnaies de bronze de la ville d'Amisus du Pont, et il porte en caractères osques le nom de Minius Jegius, le chef probable de l'ambassade qui avait négocié l'alliance. Voici d'ailleurs la description de cette curieuse médaille :

Tête de Dionysos jeune et couronné de lierre à droite.

R. Ciste dionysiaque contre laquelle est appuyé un thyrse orné de bandelettes flottantes; sur la ciste, une nébride; à l'exergue, l'inscription osque IM·ZIHƎI·IM *(Minius Jegius Minii filius)*. Poids : 8 gr. 50.

Le poids nous indique que c'est un statère attique comme les monnaies d'or pontiques ou la pièce d'Athènes. F. Bompois l'a longuement étudié et il l'a, comme tout récemment encore M. Th. Reinach, ingénieusement rapproché de l'ambassade

(1) Appien (*Mithrid.* 39) dit que lors de la capitulation d'Athènes, on ne trouva plus à l'Acropole que 40 livres d'or et 60 livres d'argent.

(2) Diod. Sic. XXXVII, II, 11 et 12.

italiote envoyée dans le Pont dont elle reflète le monnayage ; mais personne n'en a jusqu'ici bien nettement, selon nous, déterminé le véritable caractère. Bompois se borne à dire que cet *aureus* est le vivant témoignage d'un acte « d'adulation et de courtoisie à l'égard du roi de Pont », et qu'il n'a d'autre but que de consacrer le souvenir de l'ambassade qui lui fut envoyée et de son plein succès (1). Pour notre part, nous voyons dans ce monnayage de l'or, aussi bien en Italie qu'à Athènes, autre chose qu'une fantaisie ou un souvenir commémoratif : c'est avec les lingots d'or envoyés par Mithridate que ses alliés, qui le reconnaissent pour chef suprême de l'insurrection, frappent de la monnaie d'or ; cette monnaie militaire, émise dans des circonstances analogues à celles qui firent envoyer au creuset les Victoires en or du Parthénon, est nécessitée par les préparatifs de guerre et par la crise politique et financière. Son apparition n'est donc que l'application d'une loi constamment observée dans l'antiquité grecque et romaine, et son caractère économique et politique est le même, par exemple, que celui du statère d'or frappé par T. Quinctius Flamininus après la conquête de la Macédoine, ou celui des *aurei* que frappait Sylla comme *imperator* à la tête des troupes qui combattaient Mithridate ou les insurgés Samnites (2).

Ce fut le 1er mars de l'an 86 avant J.-C. qu'eut lieu la prise d'Athènes par Sylla (3) : les espérances des confédérés étaient ruinées sans retour ; Mithridate après avoir fait trembler Rome allait se trouver bientôt pressé jusque dans ses derniers retranchements. Les subsides qu'il avait envoyés à Athènes et en Italie n'eurent guère d'autre résultat que de nous transmettre des monnaies qui attestent sa richesse et les proportions formidables qu'avait prises l'insurrection générale qu'il avait provoquée contre Rome.

(1) F. Bompois, *Les types monétaires de la guerre sociale*, p. 29 et pl. III n° 1 ; Mommsen, *Hist. de la monn. romaine*, t. II, p. 116 ; R. Weil, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t II, p. 88; A. von Sallet, dans la *Zeit. f. Num.* t. IV, p. 236 ; Th Reinach, *Trois royaumes de l'Asie-Mineure*, p. 197.

(2) E. Babelon, *Monnaies de la République romaine*, t. I, pp. 405 et suiv.

(3) Rud. Weil, *Das Bündniss der Athener mit Mithradates*, dans les *Mittheilungen des K. d. Instituts zu Athen*, t. VI (1881), p. 330.

Avant de m'arrêter, je dois dire un mot d'une petite série de monuments monétiformes, en or, que j'ai systématiquement exclus de cette étude : ce sont ces petites pellicules estampées à l'aide d'un poinçon, en relief d'un côté, en creux de l'autre, qu'on appelle des *bractéates*. Malgré l'autorité de Beulé, de M. Mommsen et de Fr. Lenormant (1), je ne saurais considérer les bractéates antiques comme de véritables monnaies; Lenormant lui-même a essayé de répondre à l'avance au doute qui pourrait être émis sur ce point, en partageant les bractéates en deux catégories, celles qui auraient servi de monnaies et celles qui auraient simplement été cousues comme des paillettes sur les vêtements (2). Les bractéates d'Athènes sont au type de la chouette et sans légende; telle en est la fragilité qu'avec un module de 15 millim. environ, elles ne pèsent que 30 centigr., 15 centigr. et moins encore. Or, remarquons que, dans la série des monnaies antiques, les plus petites divisions sont précisément les plus globuleuses, ce qui se comprend aisément, étant donné que la monnaie est destinée à un usage quotidien, à une manipulation incessante : la ténuité des bractéates est un obstacle à ce qu'on puisse les regarder comme de vraies monnaies. Leur type n'est pas un argument bien sérieux, car nombre de monuments, tels que les poids et les tessères, sont aussi marqués d'une empreinte pareille à celles des monnaies. Quant au poids, remarquons qu'il s'agit de moitiés, de quarts, de huitièmes d'oboles, c'est-à-dire de monuments de quelques centigrammes, et pour d'aussi petites divisions il n'est pas possible d'accorder une sérieuse valeur scientifique au poids que nous constatons aujourd'hui. Au surplus, on a de pareilles bractéates pour tous les pays et tous les siècles de l'antiquité : il en est qui portent les types de Cyzique, de Sicyone, de Panticapée, de Ténédos, de Mélos, d'Alexandre ou même des empereurs romains : tous ces monuments, qui ne sont pas rares dans les collections, et sur les bords desquels on remarque assez souvent les trous qui servaient à les fixer sur les vêtements de

(1) Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 63-64; Mommsen, *Hist. de la monn. romaine*, p. 77, t. I; Fr. Lenormant. *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 263.

(2) F. Lenormant, *op. cit.*, t. I, p. 38-39.

luxe, ne peuvent être considérés que comme des bijoux monétiformes ou comme des monnaies fictives qu'on plaçait dans la bouche des morts pour payer à Charon le droit de péage : on les trouve presque toujours dans les tombeaux (1).

Pour conclure en quelques mots, si l'on accepte les données de ce travail, on reconnaîtra que Eckhel qui se refusait à admettre qu'Athènes eût jamais frappé de la monnaie d'or, était plus près de la vérité que Beulé, qui soutint la théorie opposée, et citait avec retentissement un si grand nombre d'exemples à l'appui. Deux fois seulement dans toute son histoire, Athènes frappa de la monnaie d'or : en 407 et en 87 av. J.-C. Dans les deux cas, ce monnayage fut exceptionnel, imposé par des circonstances politiques que nous connaissons : Athènes, pas plus que toute autre ville de la Grèce, ne pouvait déroger à la doctrine monétaire de toute l'antiquité qui réservait aux rois ou aux généraux à la tête de leurs armées le privilège du monnayage de l'or.

E. Babelon.

(1) J. Friedlaender ne considère pas les bractéates comme des monnaies. *Zeitschrift für Numismatik*, t. V, (1878), p. 4.

LES ÉPISTOLOGRAPHES GRECS[1]

I

La lettre (l'étymologie même du mot en fait foi) (2) a été l'une des premières applications et des plus spontanées de l'écriture : véritable entretien à distance, elle servait et elle sert encore de trait d'union entre ceux que l'espace sépare et que rapprochent des affections ou des intérêts communs. Pendant longtemps, il est vrai, la difficulté ou tout au moins l'irrégularité des communications en a renfermé l'usage dans des limites assez restreintes. Les différentes cités grecques, par exemple, avaient bien des courriers publics pour correspondre avec leurs proxènes ou avec les gouverneurs des villes ou des contrées sujettes : mais les particuliers étaient obligés soit de recourir à l'intermédiaire toujours suspect d'esclaves, soit de profiter de l'heureuse fortune qui les mettait en rapport avec un marchand ou un voyageur se rendant au but désiré. Toutefois on peut penser que le commerce épistolaire n'a pas fait exception à la loi générale et que dès l'antiquité il a pris une extension croissante en corrélation avec le progrès permanent de la civilisation.

Est-il nécessaire de faire remarquer que si dès l'âge héroïque, dans deux pièces célèbres d'Euripide, Agamemnon écrit à Clytemnestre, et Iphigénie exilée à son frère, c'est pure fiction

1. Les pages qui suivent servent de préface à un mémoire lu à l'Académie les sciences morales en mai et juin 1889 sur les *Lettres de Platon*.

(2) Γράμματα en grec, *litteræ* en latin.

poétique, en dépit du fameux autographe envoyé, disait-on, par Sarpédon à Priam pendant le siège de Troie et que le consul Mutianus affirmait à Pline l'ancien avoir vu de ses yeux (1)? Franchissons trois siècles : Plutarque raconte que de son temps il courait des lettres sous le nom de Lycurgue, mais il a assez d'esprit pour ne pas en être dupe. Avec Hérodote et Thucydide nous touchons à une époque où mainte pièce historique intéressante revêt couramment cette forme sans éveiller désormais aucun soupçon. La lettre est dès lors définitivement entrée dans l'usage, bien qu'elle n'ait que très rarement offert dans la société païenne ce caractère d'intimité et de gracieux abandon qui nous ravit aujourd'hui dans plus d'un recueil semblable : les Grecs, avant tout citoyens d'Athènes, de Thèbes ou de Sparte, les Grecs, absorbés par la vie publique, n'ont pas de ces écrits où l'âme se révèle à travers les accidents de son existence intime dans toute la sincérité de ses affections ou de ses rancunes, de ses joies ou de ses tristesses.

Mais la lettre est de sa nature essentiellement éphémère : improvisée pour les besoins du moment, elle ne paraît pas destinée à survivre aux circonstances qui l'ont fait naître. J'excepte bien entendu le cas où elle représente un document officiel ou un instrument diplomatique : il n'était pas rare alors qu'elle fût gravée sur la pierre ou sur le bronze, comme certaines découvertes de l'épigraphie moderne en ont fourni la preuve. On rapporte également que tel et tel philosophe du IIIe ou du IIe siècle avaient coutume d'envoyer aux esprits curieux qui en faisaient la demande une sorte de programme complet de leur enseignement (2) : que des indications de ce prix aient été conservées avec quelque soin, rien de plus naturel. En dehors de ces cas exceptionnels, dans un temps où par suite de la rareté des copies, de l'ignorance ou de l'insouciance des premiers édi-

(1) *Histoire naturelle*, XIII, 27.

(2) Il existe d'une lettre d'Épicure plusieurs copies identiques, mais avec des suscriptions différentes : c'était sans doute une sorte de circulaire du maître. Comme l'a fait remarquer M. Thiaucourt, les philosophes grecs des derniers siècles de l'ère païenne avaient l'habitude d'écrire à leurs amis ou à leurs disciples des lettres où ils développaient sous forme populaire certaines parties de leur doctrine.

teurs tant d'œuvres capitales se sont perdues ou ont failli se perdre, est-il vraisemblable que l'auteur ou le destinataire d'une lettre sans importance ait pris toutes les mesures indispensables pour la sauver de la destruction? Faisons au hasard une part aussi grande qu'on le voudra; comment des missives aussi dépourvues d'intérêt historique que de mérite littéraire ont-elles survécu, à l'exclusion sinon au détriment de chefs-d'œuvre contemporains, parfois sortis de la même plume, et bien autrement dignes de l'immortalité? Comment, par exemple, une notable partie de la correspondance de Démocrite serait-elle arrivée jusqu'à nous, alors que ses traités philosophiques, si célèbres cependant chez les anciens, ne subsistent plus qu'à l'état de fragments épars?

En revanche, qui ne remarque combien en ce domaine la contrefaçon était aisée? Il y a quelque hardiesse, disons mieux, quelque témérité à fabriquer de toutes pièces, pour le décorer ensuite d'un nom célèbre, un ouvrage entier jusque là inconnu et auquel ni son auteur présumé ni aucun de ses contemporains ou de ses successeurs ne fait la moindre allusion. Quoi qu'on ait dit, le cas n'a pas dû se présenter très fréquemment, même dans l'antiquité, alors que la critique en matière bibliographique était encore à naître : le faussaire qui prétendait jouer de la sorte au Platon ou à l'Aristote devait redouter ou de se trahir ou d'être trahi. Si néanmoins cette crainte n'a pas empêché certaines tentatives de ce genre de se produire, comment résister à la tentation de supposer des lettres? Il y suffit d'une connaissance même médiocre du style et de la biographie de l'écrivain. Ici, en effet, sauf le cas d'invraisemblances grossières ou d'anachronismes manifestes, à quels signes, par quel procédé reconnaître et démasquer la supercherie? Avec beaucoup d'aplomb, on peut essayer même en plein XIX^e^ siècle, l'expérience en fait foi, de mettre en circulation de fausses lettres de Pascal : nul n'a jamais conçu le dessein d'ajouter subrepticement ne fût-ce qu'un chapitre au livre des *Pensées*.

Or, nous savons que les premiers organisateurs des grandes bibliothèques payaient à prix d'or tout ce qui portait la signature d'un homme considérable : des copistes doués d'une habileté très ordinaire ont très bien pu surprendre à l'aide de let-

tres apocryphes la bonne foi des princes ou des particuliers. Des textes authentiques nous révèlent l'existence de ces fraudes intéressées (1).

Ailleurs ce n'est plus une vulgaire spéculation, c'est la passion qui est en cause. On voit devant les tribunaux et dans les assemblées publiques amis et adversaires recourir avec le même empressement à cette arme et forger des lettres imaginaires, les uns pour donner plus de poids à leurs apologies, les autres pour justifier après coup leurs calomnies audacieuses (2) : Démosthène lui-même, si nous en croyons Dinarque, avait succombé à cette tentation. Dans la mêlée philosophique, les anciens sages sont transformés en autant de masques de combat, et ces falsifications ne respectaient pas plus les instruments officiels que les documents privés.

Dans d'autres cas, c'est la vanité seule qu'il faut accuser, le désir de passer à la gloire en s'abritant sous le patronage usurpé d'un grand nom (3). « Les sophistes qui voulaient se cacher derrière quelque illustre mort cherchaient dans l'histoire les personnages avec qui celui dont ils prenaient le masque avait été en relation : c'était à sa biographie qu'ils empruntaient et le nom de ses correspondants imaginaires et les circonstances qui servent de prétexte à chaque pièce de la correspondance et, si l'on peut ainsi parler, de cheville où l'accrocher » (4).

Enfin quand nous examinons le vaste recueil des épistolographes grecs, nous sommes maintes fois en présence d'un simple exercice littéraire dont la pratique est à la fois très moderne et très ancienne. Très moderne, car avant les dernières transformations du baccalauréat, c'était une des formes préférées de l'épreuve qui devait permettre à nos rhétoriciens

(1) Ainsi Strabon, XIII, 906.

(2) Les lettres échangées entre Sénèque et saint Paul ont été fabriquées au IV siècle de notre ère, et Diogène Laërce (X, 3) nous apprend que le stoïcien Diotime, afin de discréditer plus sûrement Epicure, avait forgé des lettres sous le nom de ce philosophe.

(3) Tel fut, si nous en croyons M. G. Guizot, le cas de l'auteur des lettres (aujourd'hui perdues) de Ménandre au roi Ptolémée.

(4) M. Perrot,

de donner la mesure de leur esprit et de leur érudition ; très ancienne, car parmi les lettres missives trouvées dans les tombes égyptiennes, toutes sont bien loin d'offrir le caractère intime que présente pour nous une correspondance. Quelques-unes sont visiblement des morceaux de style, des amplifications de rhétorique qui se transmettaient d'une génération d'écoliers à l'autre (1). Plus tard, dans la décadence de la Grèce, alors que l'invention oratoire se substitue à l'invention poétique à son déclin, cette sorte de compositions fut tout particulièrement en honneur. On comprend assez la prédilection des rhéteurs, professeurs d'élégance et de beau langage, pour une forme qui leur permettait d'étaler leur savoir, de rajeunir sans cesse des lieux communs de politique ou de morale, et de donner à des pensées connues un ton plus ou moins neuf et piquant. Au reste, pour de brillants improvisateurs, que d'avantages dans la lettre! Pas de plan, partant aucune méditation préalable : on passe sans transition d'un sujet à l'autre ; pas de monotonie à redouter : le frivole se mêle au sérieux, les conseils pratiques aux discussions abstraites, les vérités les plus hautes aux détails les plus familiers.

Pendant longtemps ce fut le genre à la mode. Tantôt, comme chez Sénèque le philosophe, c'est un moule didactique nouveau, moins solennel que le traité, moins savant que le dialogue, et cependant éminemment propre à recevoir toutes sortes de dissertations morales (2) ; tantôt, comme chez les rhéteurs de la décadence, un cadre ciselé avec art, le plus souvent vide de pensées, mais en revanche orné de tous les agréments où se complaît le bel esprit. On alla jusqu'à rédiger la théorie de l'εἶδος ἐπιστολικόν (3), qui eut ses règles particulières

(1 Il est assez piquant de constater qu'un des thèmes les plus fréquents de ces lettres, c'est la supériorité éminente de la profession de scribe sur tout état manuel.

(2) « Les trop longues lettres, surtout si elles sont écrites en style pompeux, ne sont vraiment plus des lettres, mais des ouvrages (ὥστε σύγγραμμα εἶναι ἀντ' ἐπιστολῆς) avec un « salut » en tête, comme on le voit dans la plupart des lettres de Platon et dans celles de Thucydide » (Démétrius, *Sur le langage*).

(3) Ce que firent Julius Victor (*Rhétorique*, ch. 27) et les autres auteurs mentionnés par Egger (*Histoire de la critique*, p. 156). — La formule initiale elle-

et ses formules conventionelles, à la manière de l'épopée et de la tragédie : inutile d'ajouter que, comme dans tous les temps où l'on a soif de bruit et de réclame, telle lettre en apparence adressée à un correspondant ou réel ou imaginaire était en réalité destinée à être lue en public, nous dirions aujourd'hui, à être insérée dans les journaux. Tantôt enfin maîtres et élèves luttaient à qui prêterait aux personnages d'autrefois le langage le plus conforme à leur caractère, à leur rang, à leur âge, à leurs passions : après qu'on s'était suffisamment pénétré de leurs préoccupations coutumières et du tour spécial de leur pensée, on les replaçait hardiment, pour les faire parler ou écrire, soit dans des situations inventées à plaisir, soit dans les circonstances mêmes où ils avaient joué un rôle mémorable : c'est ce qu'on appelait une *éthopée*.

En feuilletant les annales du grand concours ou les livres d'or de nos classes de rhétorique, n'y trouverait-on pas plus d'une composition de ce genre nullement indigne de l'auteur sous le nom duquel elle est écrite, et qu'on soupçonnerait à peine, si elle eût été découverte tout à coup dans son héritage? Or, pourquoi ce même talent n'aurait-il pas existé dans les écoles grecques? Accordons à M. Chassang (1) qu'en général la vérité historique inquiétait peu ces sophistes de la période gréco-romaine, lorsque, soit pour exercer leurs disciples, soit pour abuser des lecteurs crédules, ils inondaient de correspondances apocryphes le marché littéraire de la Grèce. Cependant, alors comme aujourd'hui, la perfection du genre comportait une résurrection du passé aussi exacte, partant aussi trompeuse que possible, et cette préoccupation s'étendait souvent jusqu'aux archaïsmes de l'expression. On sait avec quel succès certaines contrefaçons innocentes de nos collégiens reproduisent les tours et les locutions de nos vieux auteurs du XV^e^ et du XVI^e^ siècle : Grecs et Romains ne dédaignaient pas de se livrer

même (χαίρειν, ὑγιαίνειν, εὖ πράττειν) a varié selon les temps et les pays, sans fournir néanmoins un criterium décisif pour ou contre la provenance de tel ou tel document épistolaire.

(1) *Histoire du roman dans l'antiquité*, p. 303 : ouvrage à lire et à méditer par ceux qui, dans les questions d'histoire littéraire, se rangent trop docilement à l'autorité de la tradition.

à de semblables tours de force littéraires (1). Boissonade, qui a fait une étude minutieuse de ces productions d'ordre très inférieur, a mis en lumière la richesse des imitations et l'habileté des emprunts faits à la langue et aux traditions de l'époque classique.

Bref, composée, comme elle l'était, d'œuvres personnelles plus ou moins sérieuses confondues au milieu de pièces apocryphes, cette immense littérature épistolaire de l'antiquité devait dès son origine devenir un des écueils les plus dangereux de l'histoire : maintes lettres considérées comme documents authentiques ne sont en réalité qu'une des variétés du roman dans les temps anciens. Sans doute au moment de leur apparition chacun n'en fut pas dupe ; et si on se détermina à les conserver, ce fut en raison des discussions intéressantes auxquelles elles servaient de prétexte dans les écoles des philosophes et des rhéteurs. Mais peu à peu l'origine de ces mensonges littéraires étant oubliée, on conçoit très bien qu'ils aient pu en imposer à une critique inattentive, surtout si ceux qui s'en constituèrent les premiers éditeurs se sont appliqués à les accréditer comme sincères et authentiques afin d'en accroître le prix (2). On se disait volontiers dès lors ce qu'écrivait au commencement du dernier siècle un éditeur des *Lettres* de Thémistocle : « Les moindres productions des grands hommes sont des restes précieux que la gloire de leurs exploits doit toujours rendre respectables, quelque inutiles qu'ils puissent être par eux-mêmes. » C'était sans doute l'avis de Cicéron et de Plutarque lorsqu'ils invoquaient ces lettres, déjà nombreuses de leur temps, comme autant d'autorités indiscutables : le premier surtout (ses écrits en font foi) les allègue avec une confiance naïve qui exclut jusqu'au plus léger soupçon. Je ne parle pas de ceux qui, anciens ou modernes, n'ont accueilli ces productions douteuses avec tant d'empressement que parce qu'ils y trouvaient la confirmation d'une opinion ou d'une théorie personnelle.

(1) D'après Denys d'Halicarnasse (VI, 782), Théopompe s'était distingué dans l'art de composer ἐπιστολὰς ἀρχαϊκὰς γεγραμμένας.

(2) Si l'on veut se convaincre du préjudice que de tels abus ont causé à la tradition littéraire, qu'on consulte Galien, *De la nature de l'homme*, I, p. 105 et 109 (éd. Kuhn).

Sans doute parmi les recueils épistolaires qui avaient cours dans l'antiquité, il en est un grand nombre qui ne sont pas arrivés jusqu'à nous, et cela en dépit de la célébrité plus ou moins étendue dont ils furent entourés. Cependant dès 1490 les Aldes étaient en mesure de publier une collection de 1,600 lettres de dates très diverses, de caractères très variés, attribués à plus de soixante auteurs (1). L'enthousiasme lettré de la Renaissance fut d'ailleurs impuissant à soustraire ces singuliers documents au contrôle sévère de la critique. Déjà Scaliger montrait beaucoup de mépris pour cette littérature épistolaire où se trahit (ce sont ses expressions) le goût rampant des sophistes plutôt que le génie élevé des philosophes. Une dissertation fameuse de Bentley (2) lui donna le coup de mort. On a reproché avec quelque raison à ce savant anglais, qui a traité des choses d'érudition avec une vivacité et un esprit dignes de Voltaire, de s'être persuadé trop aisément qu'au milieu de tant de coupables il ne pouvait y avoir aucun innocent; mais, ainsi que le proclamait naguère encore M. Perrot, sauf sur quelques points de détail (3), il n'y a point à en appeler du jugement porté par Bentley sur l'ensemble de ces compositions pseudo-épistolaires. Veut-on l'opinion d'un des premiers parmi nos érudits contemporains : « Jusqu'au IIe siècle de l'ère chrétienne, nous ne rencontrons guère que des collections épistolaires fabriquées par des rhéteurs qui même n'ont pas toujours caché leur vrai nom. C'est avec la décadence du paganisme que commencent les recueils de lettres authentiques : alors ils se multiplient, et ils comptent parmi les consolations de l'homme de goût au milieu des ruines

(1) L'infatigable Fabricius a consacré à cette littérature d'un genre tout particulier un chapitre spécial de sa *Bibliothèque grecque* (vol. I, livre II, ch. 10).

(2) *Dissertation sur les épitres de Themistocle, Socrate, Euripide, Phalaris*, édition anglaise, 1697. Une traduction latine a été publiée à Groningue en 1777.

(3) Par exemple, la lettre de Speusippe à Philippe, au sujet de laquelle Bœhnecke écrivait : « Sicher wurden einzelne ihre Verwunderung darüber zu erkennen geben, wie man noch heute sich auf einen bereits überwundenen Standpunkt stellen und bei der fortgeschrittenen Bildung und Gelehrsamkeit unserer Zeit so beschränkt sein könne, etwas für ächt zu halten, worüber die grœssten Philologen, namentlich ein Bentley ὁ πάνυ, ihr Verdammungsurtheit ausgesprochen haben ».

d'une grande littérature que le christianisme ranimait, sans réparer pourtant toutes ses pertes » (1).

Ainsi personne ne prend au sérieux les lettres attribuées à Solon (2), à Thalès (3) et à Anacharsis (4), échos de la légende qui s'était formée de bonne heure autour de ces noms célèbres. Celles de Pythagore n'ont pas reçu de la critique un meilleur accueil. Quant aux épîtres si curieuses signées de femmes pythagoriciennes, « elles ne sont certainement pas du siècle auquel le faussaire les rapporte : peut-être les faut-il placer au temps où le paganisme s'efforçait d'interpréter honnêtement sa mythologie et d'épurer sa morale pour lutter avec avantage contre la religion chrétienne et la morale évangélique (5) ».

Avec Thémistocle nous touchons à un âge éclairé par la pleine lumière de l'histoire, et Thucydide cite lui-même (6) une lettre écrite par le héros de Salamine, demandant asile à Artaxerxès. Mais que penser d'autres compositions déparées par un ton de déclamation et de sentimentalité inconnu à la Grèce des guerres médiques et où l'œil d'un grammairien exercé découvre des expressions empruntées sans discernement à toutes les périodes de la langue (7)? Quant au fond, malgré certaines apparences historiques (8), qu'y trouve-t-on sinon le récit, plus ou moins altéré par l'esprit romanesque, de quelque

(1) E. Egger, *Mémoires de litterature ancienne*, p. 315. — Cf. Miller, *Annuaire* de l'Association pour l'encouragement des études grecques, 1884, p. 8.

(2) Cobet dit de la lettre adressée par Solon à Epiménide (Diog. Laërce, I, 65) : « Epistola sine dubio supposita, sed a viro non inerudito et rerum Atticarum verborumque non ignaro ».

(3) Voir Huet, *Démonstration évangélique*, IV, 5.

(4) Cicéron dans sa V^e^ *Tusculane* (ch. 32) cite avec éloge une des épîtres de ce Scythe plus ou moins légendaire.

(5) E. Egger.

(6) I, 137.

(7) « Themistocles zeigt sich als ein weinerlicher, affectirt gefühlsseliger Schwætzer. Der thatsæchliche Inhalt der Briefe ist aus Herodotus, Thucydides, Plutarch und Diodor, aber mit Widersprüchen zusammengestellt : was sie allein bieten, ist leere Stroh » (Ribbeck, *Rh. Museum*, 1862). Léo Allatius déjà les avaient rejetées.

(8) Notamment une certaine connaissance de l'archéologie assyrienne et de l'écriture cunéiforme. Cf. *Revue archéologique*. XV, p. 246.

fait emprunté à l'une ou à l'autre des versions qui couraient sur l'exil de Thémistocle et ses aventures après son départ d'Athènes?

Les lettres d'Héraclite, ce philosophe dont l'obscurité mystérieuse était devenue proverbiale, sont nées également à des époques et sous des influences très diverses : ici c'est un stoïcien qui dans son admiration le fait parler comme le fondateur du Portique; là un juif ou un chrétien qui, de certains aveux prêtés au sage d'Ephèse se fait une arme contre les scandales du paganisme. Bernays, qui a soumis ces textes à un examen approfondi (1), a pu y distinguer, avec des débris authentiques de la doctrine du philosophe d'Ephèse, des éléments empruntés aux plus anciennes écoles médicales de la Grèce, des idées enfin que le stoïcisme alors renaissant s'efforçait de placer, par une fraude plus ou moins habile, sous l'autorité de philosophes antérieurs à Chrysippe et à Zénon.

Hippocrate, lui aussi, est en correspondance non seulement avec les savants ses contemporains, mais encore avec les puissants de la terre ; sages et rois le consultent à l'envi, s'empressent de lui répondre et même de le prévenir. Daremberg s'en étonne, et nous partageons sa surprise.

Nous avons cinq lettres d'Euripide : acceptées par certains critiques, elles ont paru au plus grand nombre l'œuvre de quelque lettré assez mal instruit des événements. L'auteur anonyme d'une *Vie d'Aratus* les déclare apocryphes et les attribue à un Sabinius Pollion, en qui, écrit Egger, on croit reconnaître un de ces rhéteurs comme Lucien et Athénée nous les dépaignent, à la solde de riches et savants romains qui leur demandaient en retour d'agréables distractions littéraires pour l'oisiveté des salons et des villas.

Les épîtres d'Isocrate n'éveillent pas les mêmes soupçons. On sait qu'incapable de prendre la parole en public, ce rhéteur

(1) *Die Heraklitischen Briefe*, ein Beitrag zur philosophischen und religionsgeschichtlichen Literatur, Berlin, 1869. Bywater en Angleterre est arrivé à une conclusion identique : « Licet in plerisque auctorem deprehendere primi fere post Christum seculi sophistam, veteris Testamenti non prorsus ignarum, stoicæ ethices adsertorem, cui aditus fuerit ad vel integrum περὶ φύσεως librum vel ad luculenta Heracliteæ doctrinæ summaria. »

à l'harmonieux langage n'en travaillait pas moins à jouer un rôle politique avec une constance qui n'avait d'égale que son impuissance à affronter la tribune. Que fit-il ? La plume à la main il imagina d'offrir des consultations aux peuples et aux rois et de mettre la Grèce entière, sous forme de lettres adressées à tel ou tel personnage, dans la confidence des projets qu'il faisait pour sa régénération. Plusieurs nous restent, dont quelques-unes offrent de remarquables exemples de combinaisons diplomatiques ; sont-elles toutes de lui ? C'est peu probable, mais on est en droit d'affirmer l'origine légitime du plus grand nombre.

Nous arrivons à la collection assez étendue (1) connue sous le nom de *Lettres socratiques*, parce qu'elles sont signées ou de Socrate ou de quelque Grec de son école. Or, en ce qui touche Socrate lui-même, la question est aisée à trancher, puisque l'antiquité est unanime à déclarer qu'on ne possédait aucune ligne du sage athénien (2) ; quant aux autres, il en est d'une simplicité de style assez séduisante, et certains détails de biographie intime qui ne paraissent empruntés ni à Platon ni aux *Mémorables* ne sont pas en général de ceux qu'on invente à plaisir : on peut même reconnaître que le sophiste qui a revêtu pour la circonstance le personnage de quelque socratique en renom s'en est acquitté parfois avec adresse (3). De même, tout en considérant les lettres de Diogène et de Cratès comme fabriquées par des écrivains postérieurs, M. Ch. Lévêque accorde qu'elles reproduisent d'une manière assez large la véritable idée du cynisme. Mais en dépit des apparences, à la réflexion, l'origine de ces compositions factices, dont un trait d'esprit ou une habile répartie ont généralement fourni le prétexte, ne tarde pas à se trahir. Sans parler de la confusion des doctrines ou de la ba-

(1) Un certain nombre de lettres analogues à celles que nous possédons et citées par divers auteurs n'existent plus aujourd'hui dans aucune bibliothèque.

(2) On peut lire dans l'édition d'Orelli les raisons alléguées par Léo Allatius, à l'encontre de l'opinion unanime des érudits, pour sauver l'authenticité de ces lettres de Socrate, et à la suite de ces raisons, la réfutation triomphante qui en a été faite par Pearson, Olearius, Bentley et Meiners.

(3) Voir un intéressant article d'E. Egger dans la *Revue des cours littéraires* (3 décembre 1864).

nalité dominante des sentiments et des idées, les tournures employées montrent qu'elles ont vu le jour à uue date assez tardive, celles-ci à la fin de la période alexandrine, celles-là dans l'ère chrétienne, toutes avant Libanius qui en possédait le recueil complet entre les mains.

Dans le nombre, les lettres attribuées à Xénophon ont particulièrement attiré l'attention. Pearson croit devoir se prononcer en faveur de la lettre à Eschine, où l'opposition entre le Socrate des *Mémorables* et celui du VII[e] livre de la *République* est si finement mise en lumière. Une préoccupation toute semblable se fait jour dans la lettre adressée à Simmias et à Cébès, lettre dont Teichmüller vante non sans raison la rédaction si adroite et si naturelle. Toutes les autres sont à bon droit suspectes : des lieux communs sur les bienfaits de l'éducation, sur l'enseignement de Socrate, des anecdotes connues sur la mort de Gryllus ou sur les fêtes célébrées en l'honneur des dieux par l'heureux possesseur de Scillonte, en font à peu près tous les frais.

Les lettres platoniciennes ont assez d'importance pour mériter à elles seules un examen spécial. Tenues par la plupart des critiques pour apocryphes, elles ont cependant trouvé, et tout récemment encore en MM. Grote et Waddington, des défenseurs convaincus de leur authenticité (1).

L'embarras des critiques n'est pas moins grand lorsqu'il s'agit d'apprécier les six lettres qui portent le nom de Démosthène. La dernière est absolument insignifiante ; la quatrième et la cinquième sont manifestement apocryphes ; la première n'est qu'une ébauche. Restent la seconde et la troisième, les plus étendues, et où se rencontrent exposés avec art une foule de détails que nous savons appartenir à l'histoire ; c'en est assez pour que Blass les accepte, tandis que Westerman et Schäfer les rejettent (2).

Nous possédons six lettres d'Aristote, dont deux (selon d'au-

(1) Nous renvoyons sur ce point au mémoire annoncé dans la première note de cet article.

(2) C'est à une conclusion négative qu'aboutit Naupert (*De Demosthenicarum quæ feruntur epistolarum fide et auctoritate*, Leipzig, 1885.)

tres trois) adressées à Alexandre (1) : mais ce ne sont que des fragments d'une collection bien plus étendue (2) qui ne comprenait pas moins de huit livres, et faisait, assure-t-on, grand honneur à la plume de son auteur. Le rhéteur Démétrius en vante la grâce et la simplicité : Simplicius dit qu'Aristote y a merveilleusement rencontré le « ton épistolaire » (3) : Photius enfin déclare les lettres de Platon à peine supérieures (4).

A côté de courts billets ayant trait à des affaires d'ordre privé, et que dès lors on s'étonne de voir arrachés à l'oubli, la tradition prête à Alexandre des lettres d'une tout autre importance que Plutarque, nous n'en sommes pas autrement surpris, cite de confiance et qui ne seraient pas à dédaigner par les biographes du conquérant. Mais comment ajouter foi, par exemple, à celles où il se proclame fils d'Ammon, ou reproche à Aristote d'avoir, contre sa promesse, divulgué des enseignements qui devaient rester secrets (5)? Il circula de bonne heure en Grèce et dans l'Occident romain une épître d'Alexandre à Aristote sur les merveilles de l'Inde : ce texte que les romanciers du moyen âge ont grossi jusqu'à en faire un livre a du moins un mérite, selon la remarque d'E. Egger ; il nous révèle les couleurs dont l'imagination grecque peignait ce lointain pays sous l'influence des exploits vraiment extraordinaires du héros macédonien.

Nous ne pousserons pas cette revue sommaire au delà du IV^e^ siècle avant notre ère. Ce n'est pas, loin de là, que les âges suivants n'aient vu se produire aucun apocryphe de cette catégorie (6). Jusque dans des temps plus voisins de nous, est ce que les

(1) La première dans Aulu-Gelle (XX, 4), la seconde dans Julius Valérius (III, 79), la troisième en tête de la *Rhétorique à Alexandre*.

(2) Œuvre d'Artémon ou, selon d'autres, d'Andronicus de Rhodes.

(3) Μάλιστα ἐντετυχηκέναι τοῦ τύπου ἐπιστολικοῦ.

(4) Αἵ γε τοῦ Ἀρ. ἐπιστολαὶ τῶν μὲν ἄλλων αὐτοῦ γραμμάτων εἰσί πως λογωδέστεραι, πλὴν οὐδὲ τὰς Πλατωνικὰς ἐξισάζουσι. A en juger par celles qui nous sont parvenues, la critique moderne a raison de remplacer cette admiration par une juste sévérité.

(5) Voir un travail de Hansen dans le *Philologus* (vol. XXXIX).

(6) Notons en passant, parmi les textes que les arrêts de la critique paraissent avoir définitivement condamnés, les lettres de Démétrius de Phalère, d'Archimède, de Diodore de Sicile et de Quinte-Curce, en même temps que la correspondance entière de Brutus avec Cicéron et de Saint Basile avec Libanius.

noms d'Héloïse et d'Abélard, de Marie Stuart, de Mme de Sévigné et de Mme de Maintenon ne font pas songer à de vastes et hardies supercheries épistolaires? Mais l'industrie des faussaires, longtemps favorisée par une absence à peu près absolue de contrôle et excitée d'ailleurs par l'appât du gain, se heurte à dater de la période alexandrine au développement croissant de la librairie, à la multiplication des centres d'étude et de savoir, enfin à la constitution définitive des bibliothèques princières de l'Orient et à la rédaction de leurs catalogues. En outre, à mesure que l'on s'éloigne de la Grèce de Périclès, les recueils de lettres, en même temps qu'ils s'allongent, tendent de plus en plus à revêtir l'un ou l'autre de ces deux caractères : tantôt ce sont des correspondances étendues, dont la publication a été autorisée, parfois même préparée, sinon achevée par l'auteur lui-même — telles les épîtres de Cicéron, de Pline le Jeune, et celles trop oubliées des Pères de l'Eglise; tantôt ce sont des pièces de rhétorique où de beaux esprits avides d'étaler une érudition trop souvent pédantesque et une culture littéraire toute factice s'amusent à faire parler ou écrire des personnages historiques ou légendaires — telles les *Héroïdes* d'Ovide, les compositions romanesques d'Alciphron, les *Lettres galantes* d'Aristénète et de Philostrate. Dans l'un et l'autre cas la critique d'attribution est hors de cause : c'est un débat littéraire qui peut seul s'engager.

Terminons cette préface par une dernière réflexion. Nous venons de voir que parmi les lettres réputées antérieures à l'ère chrétienne un très petit nombre seulement ont trouvé grâce aux yeux de la critique. Est-ce à dire que toute cette littérature doive être frappée d'une réprobation absolue? L'érudition moderne en l'appréciant n'a-t-elle pas eu tort de passer presque sans transition d'une confiance excessive dans la tradition à toutes les extrémités du scepticisme? Admettons que sauf exceptions ces compositions factices, bien différentes des discours imaginés par les historiens, n'inspirent au lettré qui les parcourt qu'une indifférence profonde : pour les annalistes de la philosophie ou de la littérature sont-elles dénuées de toute espèce d'intérêt, et faut-il regretter la peine qu'a dû coûter leur

conservation? Tout n'y est-il que fantaisie et arbitraire? Non sans doute : de temps à autre on y glane quelque indication utile, ne fût-ce qu'en raison de notre indigence de renseignements sur certains personnages et certaines institutions de l'antiquité.

C'est qu'en effet il n'est nullement démontré que les auteurs de ces lettres n'aient pas été à même de puiser à des sources qui sont fermées pour nous. Etaient-ils rapprochés par leur date de ceux dont ils usurpent le nom? Ils pouvaient mettre à profit des souvenirs contemporains qui n'avaient point encore eu le temps de s'effacer. Etaient-ils au contraire séparés d'eux par un assez long intervalle? Bien des livres, bien des documents pouvaient exister alors que nous ne possédons plus aujourd'hui : qui nous dit que leur œuvre ne nous en apporte pas l'écho réfléchi ou inconscient (1)?

Charles Huit.

(1) Orelli après s'être prononcé nettement contre l'authenticité des lettres de socratiques, n'en ajoute pas moins : « Illas tamen haud prorsus contemnendis antiquitatis reliquiis esse annumerandas puto », jugement dont il convient de rapprocher celui de Dodwell : « Non omnia spernenda arbitror quæ occurrunt in sophistis. Multæ tum exstabant quæ jam perierunt historiæ. Et veras illi personas ex historiis hauserunt, cum quibus commercium habere potuerint quarum nomine epistolas concipiendas existimabant. Cur itaque dubitemus, quin multas etiam rerum gestarum circumstantias ex iisdem haurire potuerint quæ jam intercideriint historiis »?

LES

JEUX GYMNIQUES DE PANOPOLIS

A *Pi-Khim*, ville populeuse de la Thébaïde, était spécialement adoré le dieu *Khem*, forme ithyphallique d'Ammon, appelé par les Egyptiens *Ammoun-Khem* (Ammon Générateur) et assimilé par les Grecs à leur dieu lubrique *Pan* ; *Pi-Khim* (la ville de Khim) fut appelée par ceux-ci *Panopolis* (ville de Pan), et le nome dont elle était la capitale *Panopolites*.

Dans le Ramesséum de Thèbes, ainsi que dans celui de Médinet-Abou, on a remarqué des représentations d'une fête célébrée en l'honneur du dieu Khem (1). D'un autre côté, nous trouvons dans Hérodote la mention de jeux gymniques célébrés à Chemmis (Pi-Khim, Panopolis) en l'honneur de Persée. De ces deux informations, la première, basée sur le témoignage de monuments contemporains, est incontestable. Quant à la seconde, elle pouvait être révoquée en doute tant qu'on n'avait pas découvert un monument qui la confirmât ; c'est ce monument que nous avons eu la chance de rencontrer et que nous nous empressons de publier.

Ce monument, trouvé à *Akhmin*, village situé sur les ruines de l'antique Chemmis, consiste en un morceau de peau de veau tannée, bien souple, de couleur fauve, de forme rectangulaire, long de 0,30 m., large de 0,10 m. Il porte une inscription grecque en trois lignes, écrite en lettres majuscules de l'époque impériale ; les caractères, tracés à l'aide d'un pigment jaunâtre très friable, ont 1 centimètre et demi de hauteur. Notre compatriote, M. Alexandre, marchand d'antiquités, qui est le possesseur de ce précieux monument, nous a courtoise-

(1) P. Pierret, *Dictionnaire d'archéol. égypt.*, p. 291, au mot *Khem*.

ment permis d'en prendre, par un procédé mixte de dessin et de photographie (1), un fac-similé que voici :

« Ἱερὸς εἰσελαστικὸς οἰκουμενικὸς ὀλύμπιος ἀγὼν Περσέως οὐρανίου τῶν μεγάλων Πανείων. »

C'est-à-dire :

« *Agôn (ludus,* jeux) *sacré, triomphal, oecuménique, olympien du céleste Persée, dans les Grands Paneia.* »

Avant d'aborder l'examen de ce texte épigraphique et d'en tirer les conclusions nécessaires, consultons le récit d'Hérodote (II, 91). Nous traduisons :

« Dans le nome de la Thébaïde on trouve Chemmis, ville considérable près de Néapolis (2). Cette ville renferme une enceinte sacrée, de forme carrée, dédiée à Persée, fils de Danaé, et entourée de palmiers ; les propylées sont de pierre et très grands, et portent sur leur faîte deux statues colossales de pierre. Dans l'enceinte il y a un temple où l'on voit dressée une statue de Persée. Les Chemmites racontent que Persée apparaît souvent dans leur pays et dans le temple, et qu'on y trouve parfois une de ses sandales qui a la longueur de deux coudées ; quand cette sandale apparaît, toute l'Egypte est dans l'abondance. Voilà ce que disent les Chemmites. Les mêmes honorent Persée par des pratiques tout à fait grecques. Ils célèbrent des jeux gymniques comportant toutes les espèces de concours et ils donnent aux vainqueurs des prix consistant en bétail, en manteaux et en peaux. Quand je leur demandai pourquoi Persée

(1) Il a été impossible d'obtenir le fac-similé directement par la photographie ; tous les moyens employés ont échoué.

(2) Autrement dite Κάνω πόλις, d'où le nom moderne *Qéneh*.

n'apparaît qu'à eux seuls, et pourquoi, seuls de tous les Egyptiens, ils célèbrent des jeux gymniques, ils me répondirent que Persée était originaire de leur ville ; car Danaüs et Lyncée, Chemmites d'origine, émigrèrent en Grèce par mer ; ils m'exposèrent ensuite la généalogie, descendant d'eux à Persée. Ils me dirent aussi que Persée, lorsqu'il se rendait en Libye, pour en rapporter la tête de Gorgone, passa par l'Egypte — exactement comme le racontent les Grecs — vint dans leur ville et y reconnut tous ses parents ; car, avant d'arriver en Egypte, il connaissait déjà le nom de Chemmis qu'il avait appris de sa mère. C'est par ses ordres qu'ils ont institué en son honneur les jeux gymniques. »

L'existence de jeux gymniques célébrés à Panopolis en l'honneur de Persée n'est mentionnée que par ce seul texte d'Hérodote ; et nous savons que la critique moderne est très réservée dans l'appréciation des choses racontées par cet historien, sur les seuls on-dit des Egyptiens qui étaient enclins à la jactance et à l'ostentation devant les étrangers. Eh bien ! notre inscription, malgré son époque tardive, constitue un témoin digne de foi qui confirme de tout point le récit du père de l'histoire et sert même à le compléter. L'inscription nous enseigne, en effet, que ces jeux gymniques en l'honneur de Persée étaient célébrés à Panopolis pendant la fête des *Grands Paneia*, fête dont Hérodote ne fait aucune mention dans son récit. C'est probablement parce que l'assimilation de *Khim* à *Pan* a été faite postérieurement à Hérodote et sous la domination grecque ; la preuve en est que cet historien appelle la ville de Khem *Chemmis* et non *Panopolis*. Cependant on peut penser que cette fête n'était autre que celle qu'on trouve représentée aux deux Ramesséums ; les Grecs, ayant assimilé le dieu égyptien Khem à leur Pan, ont dû appeler aussi la fête célébrée en son honneur *Paneia*, exactement comme ils avaient appelé la ville de Khem *Panopolis* (Πανὸς πόλις). La qualification de *grands* (μεγάλα) attribuée à cette fête par l'inscription nous fait supposer qu'on célébrait à Panopolis deux fêtes de Pan : les *petits Paneia* qui avaient lieu peut-être chaque année, et les *grands* qui étaient probablement célébrés au bout d'une certaine période d'années. Un exemple analogue nous est offert par les *Panathénées* : les *petites* étaient célébrées le 20 du mois Thargélion de chaque année,

et les *grandes* le 24 d'Hécatombéon tous les quatre ans.

L'*agôn* (ἀγὼν, *ludus*, jeux) est qualifié par le monument de ἱερός (sacré), εἰσελαστικός (iselasticus), οἰκουμενικός (œcuménique), et ὀλύμπιος (olympien). Examinons successivement chacun de ces quatre qualificatifs.

I. Ἱερὸς (sacré). On appelait ainsi l'agôn dont le prix consistait en une couronne de feuillage (στεφανίτης, φυλλίτης), par opposition à celui dont le prix consistait en argent (ἀργυρίτης, θεματικός (1). Les jeux de Panopolis étaient de la première catégorie et les vainqueurs y étaient honorés — depuis l'époque grecque au moins — d'une couronne de feuillage.

II. Εἰσελαστικός (iselasticus). Cette épithète désigne l'agôn qui donnait au vainqueur le droit de rentrer dans sa patrie en triomphe. Pline (*Epist. ad Traj.* CXVIII et CXIX) mentionne « *iselastica certamina* », « *agôn iselasticus* », « *obsonia iselastica.* » Il nous a été impossible de rencontrer le mot chez aucun auteur plus ancien; le terme, qui se tronve sur les inscriptions d'époque romaine, est sans doute d'invention tardive, mais il confirme parfaitement ce qu'Hérodote dit sur la nature gymnique des jeux de Panopolis; car l'ἀγὼν εἰσελαστικός ne pouvait être que de nature gymnique.

III. L'inscription qualifie les jeux de Panopolis d'ἀγὼν οἰκουμενικός, pour signifier sans doute que des athlètes de toute provenance, et probablement sans distinction de race et de nationalité, y étaient admis à se disputer les prix (2).

IIII. Le mot ὀλύμπιος (olympien) équivaut à la qualification de γυμνικός (gymnique) attribuée à ces jeux par Hérodote; la preuve en est que cet historien ajoute que les jeux de Panopolis comprenaient « toutes espèces de concours » (διὰ πάσης ἀγωνίας ἔχοντα). Or, seuls les jeux d'Olympie comprenaient toutes les espèces de concours, d'après le témoignage de Pausanias (V, 9, 3); tandis que tous les autres n'en comprenaient que quelques-unes. Pour cette raison probablement, les Grecs d'Égypte, en assimilant les jeux de Panopolis à ceux d'Olympie, les appelèrent *olympiens*, c'est-à-dire *complets*.

(1) Jules Pollux, περὶ ἱερῶν ἀγώνων.

(2) C'est encore un terme épigraphique connu; cf. l'inscription de Tarse chez Le Bas-Waddington, n° 1482 = *Bull. corr. hell.* VII, 291.

Nous croyons enfin que notre monument était probablement une espèce d'avis affiché à l'effet d'annoncer les jeux qui allaient être célébrés à l'occasion de la fête des *Grands Paneia*. A l'appui de cette conjecture on peut remarquer qu'en différents points des bords du monument on distingue encore de tout petits trous, qui marquent le passage des clous par lesquels il était fixé sur un placard quelconque. On pourrait aussi supposer que l'inscription est une étiquette détachée d'un des objets donnés en prix aux athlètes vainqueurs.

Avant de clore notre étude, il est opportun d'ajouter quelques mots sur la personnalité de Persée. Existait-il réellement un certain culte de ce héros à Panopolis? ou bien Hérodote a-t-il été faussement amené à croire que les Chemmites lui parlaient de Persée, par une certaine ressemblance avec le nom de quelque divinité égyptienne adorée en cette ville? M. Maspero, en effet, ayant trouvé dans ses études égyptologiques qu'à Chemmis était adoré le dieu *Min* à qui les Egyptiens attribuaient différents titres, parmi lesquels celui de *Pahrisou* (le coureur), exprime le soupçon que « les Grecs avaient cru reconnaître dans ce titre le nom de leur Persée (1). » Loin de regarder cette circonstance comme dépréciant la valeur du récit d'Hérodote, nous la tenons, au contraire, pour un indice de son exactitude. *Min*, en effet, divinité phrygienne, et Persée, héros de provenance phrygienne, nous paraissent être une même personnalité mythologique; leur origine commune, la qualification de *coureur* qui ne peut être plus justement appliquée qu'à Persée parmi toutes les figures de la mythologie grecque, justifient cette conjecture. Il paraît même que le mythe de Persée n'a pas été introduit en Grèce directement de Phrygie, mais après avoir passé par l'Égypte et, spécialement, par Chemmis, où la divinité phrygienne avait obtenu depuis longtemps un culte. Et il est aisé de se figurer que des émigrés d'Egypte ont emporté avec eux en Grèce la légende de *Pahrisou*, dont les Grecs ont ensuite formé leur mythe de Persée.

Dr Iconomopoulos.

Le Caire, mars 1889.

(1) G. Maspéro, *Hist. anc. des peuples d'Orient*, Paris, 1886, p. 21.

NOTES & DOCUMENTS

CORRECTIONS AU *CONTRE ATHÉNOGENE*

En rendant compte dans la *Revue critique* (24 juin 1889), du fragment du *Discours contre Athénogène* publié ici même par M. Eugène Revillout, j'ai proposé un certain nombre de corrections dont l'importance me paraît justifier une réédition intégrale de ce curieux texte. J'ai marqué d'un astérisque les leçons nouvelles qui m'appartiennent en propre, et d'un double astérisque la correction διαλυθήσεται (colonne III, ligne 14), qui m'a été suggérée par M. Henri Weil. Je n'ai pas noté les changements, assez nombreux, que j'ai apportés à la ponctuation de l'édition *princeps;* on se rendra compte de leur effet en comparant ma traduction à celle de M. Révillout. En terminant, je tiens à répéter ici ce que j'ai déclaré dans la *Revue critique :* tout en différant d'avis avec notre savant collaborateur sur le sens et la restitution de bien des passages, je rends hommage, autant et plus que personne, à la patiente sagacité dont il a fait preuve dans l'ensemble de son travail. Tous les futurs éditeurs du chef-d'œuvre d'Hypéride devront monter sur les épaules de M. Revillout pour voir plus loin que lui; à l'oublier, il y aurait de leur part à la fois ingratitude et présomption.

Texte.

(μέ
[Col. III] γιστον · νῦν μὲν ἄν δόξειαν δι᾽ ἐμὲ γεγο-
νέναι ἐλεύθεροι, ἐὰν δὲ πριάμενος σὺ ὠνῇ
καὶ πράσει εἶθ᾽ * ὕστερον, ὅτε ἄν σοι δοκῇ,
[ἀ]φῇς * αὐτοὺς ἐλευθέρους, διπ[λ]ασίαν ἔξου-
σίν σοι τὴν χάρ(ι)ν. Ὅσον μέν(τ)οι * ὀφείλουσιν
ἀ[ρ]γύριον, μύρου τέ τινος τιμ[ὴ]ν Παγκάλωι
[κ]αὶ Προκλεῖ, καὶ εἴ τι ἄλλο κατέθετό τις ἐπὶ
τὸ μυροπώλιον τῶν προσφοι(τ)ώντων *, οἷ-
α [γ]είνεται, ταῦτα, ἔφη<ι>, σὺ ἀναδέξῃ · ἐ-
σ[τ]ὶν δὲ μικρὰ κομιδῇ καὶ πολλῶι πλείω
φορτία ἐστὶν τούτων * ἐν τῶι ἐργαστηρίωι,
μύρον καὶ ἀλάβαστροι καὶ ζμύρνα, καὶ ἄλ-
λ᾽ ἄττα ὀνόματα λέγων, ὅθεν πάντα ταῦ-
[τ]α [διαλυθ]ήσετ[αι] * * ρα[ι] δίως *. Ἢν δὲ, ὦ ἄνδρες
δικασ[τ]αί, ὡς ἔοι[κ]εν, ἐνταῦθα ἡ ἐ[πι]βουλὴ<ι>
καὶ τὸ π[λά]σμα τ[ὸ] μέγα. Εἰ μὲν γὰ[ρ] ἐπ᾽ ἐλευ-
θερίαι καταβάλ[λ]οιμι αὐτῶν τὸ ἀργύριον,
τοῦτο μόνον ἀπ[ώ]λλυον ὃ δοίην αὐτῶι,
ἀ[λλ᾽] οὐδὲν δειν[ὸν] ἔπα[σχ]ον · εἰ [δὲ] πριαίμην
[ὠ]νῆι [κ]αὶ πράσει, ὁμολογήσας αὐτῶι τὰ
χρέα ἀναδέξασθαι ὡς οὐδένος ἄξια ὄντα,
δ[ιὰ] τὸ μὴ [προ]ειδέναι, ἐπάξειν [μ]οι ἔμελλεν
ὕσ[τ]ερον τοὺς χρ[ήσ]τας καὶ τοὺς πληρω-
τὰς τῶν ἐράνων, ἐν ὁμολογίαι λαβὼν, ὅ-
περ ἐποίη[σ]εν. Ὡς [γ]ὰρ εἰπόντος αὐτοῦ
ταῦτα ἐγὼ προσωμολό]γησα. εὐθὺς ἐκ τῶν
γονάτω[ν λ]αβὼν [τῶ]ν * αὐτοῦ πραγμάτ[ι-]
όν * [τι * ἐπιγ]εγραμ[μέ]νον * ἀνεγίνωσ[κεν ·]

Traduction.

(C'est Athénogène qui parle) :

« Mais voici la chose principale : actuellement, c'est à moi qu'ils croiraient devoir la liberté ; si au contraire c'est toi qui deviens leur maître par un contrat de vente en due forme, et que plus tard, quand tu le jugeras à propos, tu les affranchisses, ils t'en auront double reconnaissance. Quant à l'argent qu'ils peuvent devoir, — le prix d'un parfum dû à Pancalos et à Proclès, et d'autres choses que des clients peuvent avoir mises dans la boutique, comme c'est l'usage, — ces dettes, dit-il, tu les prendras à ta charge ; mais elles sont tout à fait insignifiantes et il y a dans le magasin des marchandises pour une valeur beaucoup plus considérable — parfums, fioles, myrrhe (et il énumérait encore d'autres articles) — qui te permettront d'acquitter facilement ces bagatelles. »

C'est là, juges, comme il parut plus tard, c'est là que gisait la manœuvre et la grande supercherie. Que si, en effet, je m'étais contenté de payer le prix de l'affranchissement de ces esclaves, je perdais seulement la somme que je lui aurais versée et il ne m'arrivait rien de bien terrible ; si, au contraire, je me portais acheteur et convenais avec lui de prendre sur moi les dettes — que je jugeais insignifiantes, faute de les connaître d'avance exactement — il allait plus tard me mettre sur le dos ses créanciers et ses commanditaires, en vertu de la convention par laquelle il me tenait : voilà précisément ce qu'il a fait.

A peine, en effet, avait-il achevé, je me déclarai d'accord ; aussitôt, prenant de dessus ses genoux un petit grimoire, il me donna lecture de ce qui s'y trouvait écrit :

[Col. IV] Ἦσαν δὲ αὗται συνθῆκαι πρὸς ἐμὲ · ὧν ἐ-
γὼ ἀναγινωσκομένων μὲν ἤκουον, ἔ-
σπευδον* μέντοι ἐφ' ᾧ ἦκον τοῦτο διοικήσ-
[σ]ασθαι · καὶ σημαίνεται τὰς συ[νθ]ήκας εὐ-
θὺς ἐν τῇι [αὐτοῦ]˙ οἰκία(ι), ἵνα μηδε[νὶ] τῶν εὐ-
φρονούντων[ἢ ἀκ]ουσαι τὰ ἐγγεγραμμένα,
προσεγγράψας μετ' ἐμοῦ Νίκωνα τὸν Κη-
φισέα. Ἐλθόντες δ' ἐπὶ τὸ μυροπώλιον, τὸ
μὲν γραμματε[ῖ]ον τιθέμεθα παρὰ Λυσι-
χλεῖ Λευκονοεῖ, τὰς δὲ τετταράκοντα
μνᾶς ἐγὼ κα[τ]αβαλὼν τὴν ὠνὴ[ν] ἐποιη-
σάμην. Τούτου δὲ γενομένου, προσήε-
σάν μοι οἱ χρῆσται οἷς ὠφείλετο παρὰ τῶι
[Μ]ίδαι καὶ οἱ πληρωταὶ τῶν ἐράνων καὶ δι-
[ε]λέ[γ]οντό μοι, [κ]αὶ ἐν τρισὶν μησὶν ἅπαν-
[τα] τὰ χρέα φαν[ε]ρὰ ἐγεγόνει, ὥστ' εἶναί μοι
[συ]ν* τοῖς ἐράνοις, ὅπερ καὶ ἀρτίως εἶπον, πε-
[ρὶ π]έντε τάλαντα. Ὡς δ' ἠισθόμην οὗ *ἦν κα-
[κ]οῦ*, τότ' ἤδη τοὺς φίλους κα[ὶ] τοὺς οἰκείους
συνήγαγον καὶ τὰ ἀντίγραφα τῶν συνθηκ[ῶν]
ἀνεγινώσκομεν · ἐν αἷς ἐγέγραπτο [μ]ὲν
τὸ τοῦ Παγκάλ[ο]υ καὶ τοῦ Πολυκλέους ὄνο-
μα διαρρήδην καὶ ὅτι μύ[ρ]ων τιμαὶ ὠφείλον-
το, ἃ ἦν βραχέα τε καὶ ἐξῆν αὐ[τ]οῖς εἰπεῖν
ὅτ[ι τ]ὸ μύρον ἄξιον εἴη το[ῦ] ἀργυρίου τὸ ἐν
τ[ῶι ἐ]ργαστηρίωι, τὰ δὲ πολλὰ τῶν χρεῶν
κα[ὶ τ]ὰ μέγιστα οὐκ ἐν[ε]γέγραπτο ἐ[π'] ὀνο-
(μάτων).

C'était mon contrat de vente. J'entendis sa lecture, mais je ne songeais qu'à terminer promptement l'affaire pour laquelle j'étais venu. Aussitôt, il me fait signer et sceller le contrat dans sa propre maison, pour que personne qui me voulait du bien ne pût en prendre connaissance ; comme répondant, il inscrivit à côté de moi Nicon de Céphisia. Nous nous rendîmes ensuite à la boutique de parfumerie et déposâmes l'écrit chez Lysiclès de Leuconoé ; je versai les 40 mines et voilà le marché conclu. Cela fait, voici que les créanciers de Midas et les commanditaires se présentent chez moi, et m'exposent leurs réclamations : en trois mois, toutes les dettes devinrent apparentes ; elles s'élevaient, avec les commandites, comme je l'ai dit tout à l'heure, à près de 5 talents. Dès que je m'aperçus dans quel guêpier j'étais tombé, je convoquai mes amis et mes parents et nous lûmes ensemble la copie du contrat. On y trouvait inscrits en toutes lettres les noms de Pancalos et de Polyclès *(sic)*, avec l'indication qu'il leur était dû le prix de certains parfums : ceci était peu de chose, et l'on pouvait prétendre que les parfums contenus dans le magasin représentaient une somme équivalente; mais la masse des dettes, les dettes les plus considérables, n'étaient pas inscrites nommément... »

Théodore Reinach.

Post-Scriptum. Ces pages étaient imprimées lorsque j'ai reçu un mémoire de M. H. Diels sur le même sujet, communiqué à l'Académie de Berlin le 27 juin dernier. M. Diels n'a pas connu mon article de la *Revue critique* paru le 24 juin, pas plus que je n'ai connu son mémoire ; cette circonstance donne un prix particulier à l'accord presque complet qui existe entre nos deux éditions. Voici les seuls points sur lesquels elles diffèrent (indépendamment de quelques variantes d'orthographe sans importance). Col. III, l. 14. Au lieu de [διαλυθ]ήσε[ται], D. propose διαθήσεις ou (dans une note manuscrite) διοικήσεις, que j'avais déjà supposé. — L. 17, καταβάλλοιμι au lieu de καταβάλ[λ]οιμι. — L. 19, [καὶ] au lieu de [ἀλλ']. — L. 27-28, D. lit comme moi πραγμάτιον, mais considère ce mot comme une erreur du copiste pour γραμματεῖον (il y a, en effet, au-dessus du π trace d'un γ en surcharge). Il écrit : γραμματεῖον τὸ ἐγγεγραμμένον, etc. La même idée est venue à M. Croiset. — Col. IV. L. 5-6 : ἵνα μεδε[ὶς] τῶν εὖ φρονούντων [ἀκ]ούσαι, etc. Cette leçon s'accorde mieux avec l'espace disponible, mais je l'ai rejetée. sur l'observation de M. Weil, parce qu'elle viole la *consecutio temporum*. Il vaut mieux soupçonner le copiste d'étourderie qu'Hypéride d'incorrection.

T. R.

INSCRIPTIONS D'ÉGYPTE

A l'occasion d'une nouvelle visite que j'ai faite cet hiver aux carrières du Djebel-el-Toukh (1), j'ai pu, armé d'une paire de jumelles, déchiffrer un certain nombre de *graffiti* qui avaient échappé à ma première inspection. Voici ces petits documents :

1. Sur la voûte de la grande carrière du Nord, lettres rouges.

Μ
ΛΑΤΟΜΙΑϹΤΟΠΡΩΤΟΝ ΑΝΕΥ
ΡΕΤΟΑΥΤΑΡΕΠΕΙΤΑ ΤΑϹΔΕΜΕΝΙΠΠΕΙΔΗϹ
ΕΞΕΚΕΝΩϹΕΠΕΤΡΑϹ Ο

Λατομίας τὸ πρῶτον ἀνεύρετο, αὐτὰρ ἔπειτα
τάσδε Μενιππειδὴς (2) ἐξεκένωσε πέτρας.

Le même texte est répété deux fois : sur la paroi de la même carrière et sur la voûte d'une autre carrière située plus au Nord.

2. Même carrière, sur la voûte, lettres jaunes.

ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΥ
ΚΑΙ ΠΤΟΛΕΜΟΥ *(sic)*
ΤΟΥ ΠΤΟΛΕΜΟΥ
ΤΟΥ ΝΙΚΑΝΩΡΟϹ *(sic)*
ϹΥΝΓΕΝΟΥϹ
ΚΑΙ ϹΤΡΑΤΗΓΟΥ (3).

(1) Voir mon article : *Les anciennes carrières de Ptolémaïs* dans la *Revue des Études grecques*, I, 310 suiv.

(2) Μενιππειδής est sans doute le même personnage que le Μενιπποτιγονος ou Μενιπτιος de l'inscription métrique, *Revue*, I, p. 313. Remarquons à propos de cette inscription qu'elle est surmontée du mot ΙCΙΔΩΡΟΥ et qu'à la 3e ligne on lit distinctement ΑΤΡΗCΙΟΙ et non, comme dans ma première copie, ΑΧΡΗCΤΟΙCΙ.

(3) Ce texte est d'époque ptolémaïque. Cf. pour συγγενὴς καὶ στρατηγός C. I. G. 4900 (T. R.)

3. Même carrière, sur la paroi ; lettres rouges.

..... K
... ΟΥΑΝΤΩΝΙΟΥ
... ΜΝΟΥΤ? Π...
... ΔΑΜ?...
... ΓΟΥΠΟΥ
..... ΟΥ

4. A l'entrée de la même carrière, à droite.

PETRA
FELIX

5. Sur la voûte, les sigles suivants :

BL HB ΔΓ ϙΔΒϵ

6. Carrière du Sud, sur la paroi :

ΗΝΙΟΧΟΥ CΤΡΑΤΗΓΟΥ

7. Dans un petit enfoncement du rocher, situé tout à fait au Sud.

a) Contre le mur Nord :

ΙϵΡΟCΤΟΠΟC
ΟCϵΑΝϢΔϵΟΥΡΗCΗ
ΗΧϵCΗ · ϵΞϵΙΤΟΝ CϵΡΑ
ΠΙΝ · ΚϵΧΟΛϢΜϵΝΟΝ

b) Contre le mur du centre :

ΙϵΡΟC ΤΟΠΟC
ϢC (= ὃς?) ϵΑΝΤϵΔΙCΟ////Χ///Η
ΗΟΥΡΗΓΗΠΑΝΟΛ (ἔθριον ἕξει τὸν Σέραπιν) (1).

c) Contre le mur du Sud :

(1) Pour ces défenses de souiller les endroits consacrés, cp. Perse, *Satires*, I, 113 : *Pueri, sacer est locus, extra Meiite;* et Juvénal, I, 131. (T. R.)

ICZEYC · CEPAΠIC · KAI
HAICEPMANOYBIC (1)

Dans le cours du même voyage, j'ai visité la carrière du Djebel et-Taïr, près Tehneh, située sur la rive droite du Nil un peu au-dessous de Minieh, et où aucun Européen n'avait encore pénétré. J'y ai pris copie de l'inscription suivante, gravée sur une des faces d'un grand autel de pierre d'époque romaine :

[ὑ]ΠΕΡΛΑΜΠΡΟΤΑΤ[ης]
ΝΕΙΚΗC ΑΤΡΟΒ//////
(Nom d'empereur gratté)
CEBACTOY (mot gratté)
[κ]ΑΙ ΜΕΓΙCΤΟΥ ΕΥΧΗΝ [ἐποιή]
CΑΤΟ ΕΙΓΝΑΤΙΟC ΤΙΒΕΡΙΝ[ος]
...ΑΤΕΩΝΟC ...ΚΥΡΗΝ[ια]ΚΟΥ (2)
...ΤΗC ΛΑΤΟΜΙΑC ΤΗC[δε]
???
CΑΩCΙCΤΗC (3) ΠΟΛ[εως?]
ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΙΑC.

A.-H. Sayce.

(1) Nous croyons qu'il faut restituer un vers iambique catalectique ainsi conçu :

Εἷς Ζεὺς, Σέραπις καὶ Ἥλι(ο)ς Ἑρμάνουβις

(La conjecture Ἥλιος est de M. Haussoullier; l'assimilation de Sérapis avec Hélios est, en effet, continuelle : C. I. G. 4683, 4713, 4812, 4962, 5120, etc.). Comparez la pierre d'Astorga (*Eph. epig.*, IV, 17), EIC(?) ZEYC(?) CEPAΠIC—IAΩ; l'inscription C. I. G. 4971 : εἷς Βαίτ, εἷς Ἀθώρ, μία Τωνβία, εἷς δὲ Ἄχωρι ; la dédicace de Kios, C. I. G. 3724, commentée par Robiou (*Mel. Graux*, p. 601), et plusieurs petits monuments gnostiques. Pour Hermanubis, dont le nom ne s'est pas encore rencontré en épigraphie : Plutarque, *De Iside et Osiri*, c. 61 ; *Anth. Pal.*, XI, 360 ; Drexler, art. *Hermanubis* dans le Dictionnaire mythologique de Roscher. La leçon proposée par M. E. Birks (*Academy*, 18 mai 1889, p. 343), καὶ Ἤλ (*El*, le dieu sémitique), εἷς Ἑρμάνουβις n'est qu'ingénieuse (T. R.)

(2) Peut-être : [λε]γεῶνος [γ'] Κυρην[αϊκ]ῆ[ς] ? (T. R).

(3) Il faut sans doute un mot synonyme de *curator*, tel que λογιστής ou ἐπιστάτης. (T. R.)

INSCRIPTION ARCHAÏQUE DE NOTIUM

M. Démosthène Baltazzi, directeur des antiquités dans le Vilayet d'Aïdin, me communique l'estampage d'une inscription archaïque gravée sur le goulot d'un vase de bronze découvert à Notium près de Colophon. Cet objet se trouve aujourd'hui à Smyrne dans la collection de M. Van Lennep. Un fragment de vase analogue et de même provenance aurait, d'après ce que m'écrit M. Baltazzi, été récemment étudié par M. Fabricius; l'inscription de ce second vase est plus récente que celle que nous publions et la direction de l'écriture n'est pas rétrograde.

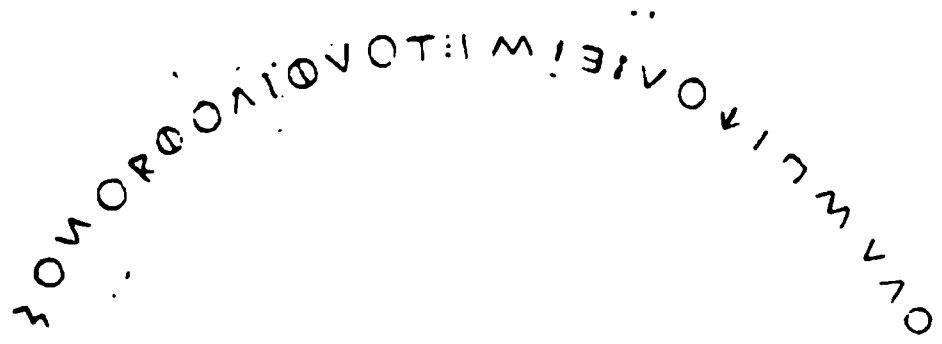

Le fac-simile ci-joint a été exécuté en calquant l'estampage original au papier noir; il est par suite d'une rigoureuse exactitude. Notre calque a été réduit de moitié par le procédé de la zincogravure.

La lecture et le sens ne présentent pas de difficultés :

Ὀλυμπίχου εἰμὶ τοῦ Φιλόφρονος

C'est le vase qui est censé décliner le nom de son possesseur, *Olympichos fils de Philophron*. Il y a de nombreuses inscriptions conçues en termes analogues; rappelons seulement celle du célèbre lécythe de Cumes : Ταταίης εἰμὶ λήκυθος (Roberts, *Introduction to greek epigraphy*, p. 201).

Il faut remarquer que, dans le mot Φιλόφρονος, le P à boucle angulaire et queue terminale est gravé de gauche à droite, alors que l'inscription tout entière l'est de droite à gauche. Il y a là sans doute une inadvertance due au graveur et qui prouve peut-être qu'à son époque l'usage de l'écriture allant de gauche à droite commençait à remplacer la mode plus ancienne. Cet indice, joint à la forme de l'E, qui est déjà celle de l'épigraphie classique, nous porte à placer l'inscription du vase de Notium dans la première moitié du v^e^ siècle av. J. C.

Hérodote (I, 149) énumère Notium parmi les onze cités éoliennes. Nous savons que cette ville était très voisine de Colophon à laquelle elle servait de port et dont la population était ionienne (1). Au commencement du v^e^ siècle, c'est l'alphabet éolien que l'on doit s'attendre à rencontrer à Notium. La forme archaïque de cet alphabet nous est très mal connue ; M. Kirchhoff insiste même sur ce fait qu'il nous est impossible de dire si le X y affectait la forme du Ψ ou celle des alphabets du groupe oriental X (2). Malheureusement, l'inscription que nous publions ne peut servir à nous éclairer sur ce point, car elle est gravée sur un vase de bronze, objet d'un transport facile qui a pu fort bien être fabriqué loin de l'endroit où il a été découvert. Le dialecte de l'inscription elle-même n'est pas éolien, considération qui suffirait à rendre inadmissible l'hypothèse d'une fabrication indigène. Nous sommes donc conduit à regarder l'inscription de Notium comme un des monuments de ces alphabets du groupe dit occidental (Eubée, Chalcis, Béotie, Péloponèse, etc.) où le X a la même forme que le Ψ dans les alphabets orientaux. Comme la forme du génitif τοῦ est ionienne et que ce dialecte est celui des inscriptions de Chalcis (3), c'est probablement à cette dernière ville ou à l'une de ses colonies qu'il faut attribuer le vase de Notium.

Salomon REINACH.

(1) Voir, sur Colophon et Notium, le bon travail de M. Aristote Fontrier dans le *Μουσεῖον καὶ βιβλιοθήκη τῆς Εὐαγγελικῆς Σχολῆς*, 1878-1880, Smyrne 1880, p. 185 et suiv.

(2) Kirchhoff, *Studien zur Geschichte des griechischen Alphabets*, 4^e^ éd. p. 58.

(3) Cf. Roberts, *Introd. to greek epigraphy*, p. 200.

CHRONIQUE

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE[1]

Fouilles et découvertes.

ATHÈNES — Les fouilles de l'Acropole touchent à leur fin. Pendant les derniers mois de l'année 1888 on a achevé de déblayer le terrain situé au sud-ouest du Parthénon, les enceintes d'Athéna Ergané et d'Artémis Brauronia. Ensuite on s'est attaqué à l'espace situé entre le Parthénon et l'ancien temple brûlé par les Perses. Enfin, on a fouillé et nettoyé à l'intérieur même du Parthénon, qu'on a dégagé de tous les débris de constructions médiévales et modernes.

= Au point de vue de l'*architecture* les résultats de ces dernières fouilles ont été médiocres. On n'a découvert aucun vestige du temple d'Artémis Brauronia. En revanche, on a pu constater, par des sondages soigneux, que le pavé du Parthénon reposait sur cinq fortes couches successives de tuf; aucun temple grec n'a des fondations aussi solides.

= Les fragments de *sculpture* découverts appartiennent pour la plupart à l'époque archaïque. Parmi les plus intéressants, on signale un bas-relief qui représente un homme jouant de la double flûte; derrière lui trois femmes, vêtues de robes traînantes, dansent en se tenant par la main; la première tient une pomme, la dernière conduit un enfant. Les couleurs de ce bas-relief sont assez bien conservées. Il vient d'être publié en photogravure dans le *Bulletin de correspondance hellénique.*

= Une trouvaille bien autrement précieuse a été faite dans une couche de terrain rapportée aux environs du Parthénon : c'est celle d'un fragment de la frise orientale du temple. M. Waldstein y a reconnu la tête d'Iris, du groupe Iris-Zeus-Héra, qui se trouve à Londres. La tête, reproduite en

(1) Nous remercions la rédaction de la *Revue archéologique* d'avoir mis à notre disposition les épreuves de la *Chronique d'Orient* qui doit paraître dans le prochain fascicule de ce recueil; nous y avons puisé plus d'un renseignement intéressant.

photogravure dans l'*American journal of Archaeology*. est charmante de style et de mouvement. C'est un digne couronnement des belles fouilles de M. Cavvadias.

= Les *inscriptions* recueillies dans ces derniers mois seront étudiées plus loin par M. Haussoullier. Signalons seulement à cette place, en raison de leur intérêt pour l'histoire de l'art, le nouveau fragment des comptes de dépenses pour la Pallas chryséléphantine de Phidias, et la base de la statue de Périclès par Crésilas.

= Au *Musée de l'Acropole*, l'éphorie s'occupe du rapprochement des fragments de sculpture en tuf provenant de la décoration des anciens frontons de l'époque pisistratide. On a reconstitué approximativement trois groupes : 1° combat d'Héraclès et de Triton; 2° taureau terrassé par deux lions à pieds de griffons; 3° monstre à trois corps (Typhon ?) (1). Ceux de nos lecteurs qui n'ont pas le temps d'entreprendre le voyage d'Athènes pourront se faire une idée du style et de la coloration de ces étranges compositions en feuilletant la dernière livraison des *Antike Denkmæler* de l'Institut allemand, ou mieux encore en se promenant dans la section hellénique à l'Exposition universelle, où ils trouveront une belle et grande reproduction en couleurs d'un de ces groupes, due au pinceau de notre compatriote M. Gilliéron.

= On pouvait déjà soupçonner, d'après les ressemblances de style entre les marbres archaïques de l'Acropole et les sculptures d'Assos, que des artistes de la Grèce orientale avaient dû être employés par les Pisistratides. Les dernières découvertes épigraphiques de l'Acropole mettent ce fait hors de doute. On a retrouvé les signatures de Théodore de Samos, d'Endoios, de Philermos, tous artistes ioniens de l'Asie-Mineure. C'est d'Ionie, à travers les îles de l'Archipel, que la statuaire en marbre est venue à Athènes.

GRÈCE CONTINENTALE. — A *Thespies*, M. Jamot, de l'École française, a déblayé la scène du théâtre, dont la forme rappelle celle d'Epidaure ; la longueur est de 18 mètres. On a retrouvé 14 colonnes d'ordre dorique qui décoraient le *proscenium*. Les fouilles viennent d'être reprises et ont débuté par la découverte de plusieurs bronzes, entre autres un bras d'homme, de grandeur naturelle.

= Rien de nouveau, ou plutôt rien de conclu au sujet des fouilles de *Delphes*. Après la rupture des négociations avec la France (entraînée par le rejet du traité de commerce franco-hellénique) le gouvernement grec paraît avoir caressé l'idée de faire exécuter les fouilles par la Société archéologique d'Athènes. Pour la doter d'un capital suffisant (2), on imagina de contracter avec l'*Union Bank* de Vienne un emprunt à lots de 4 millions, dont le revenu aurait été attribué en grande partie à la Société archéologique. Cette combinaison, approuvée par la Chambre des députés hellénique, a dû être abandonnée par suite du refus opposé par le gouvernement autrichien à l'émis-

(1) Nous apprenons avec plaisir que M. Cavvadias a fait prendre des mesures en vue d'assurer la conservation des restes de peinture qui constituent peut-être l'intérêt principal de ces groupes en tuf.

(2) D'après une statistique récemment publiée la Société archéologique a dépensé en 30 ans (de 1858 à 1888) environ 3 millions et demi; les fouilles de l'Acropole ne lui ont coûté que 58,000 fr. La principale ressource de la Société est une loterie qui rapporte 50,000 drachmes par an.

sion de l'emprunt. Depuis lors, des avances ont été faites par le gouvernement grec à l'École américaine, en vue d'une collaboration à frais communs entre cette école et la Société archéologique. Malgré la campagne entreprise aux États-Unis en faveur de ce projet par le professeur Norton, de Harvard, le gouvernement américain et le directeur de l'Ecole, M. Waldstein, paraissent faire la sourde oreille ; ils tiennent compte avec raison à la fois des droits de priorité de la France et des dépenses considérables qu'entrainerait l'entreprise : la seule expropriation du village de Castri coûterait 400,000 francs, d'après les estimations les plus modérées ; encore n'a-t-on pas trouvé d'endroit convenable pour transporter les Castriotes et l'on ne sait comment remplacer pour eux l'eau indispensable de la fontaine de Castalie. Notons en attendant deux travaux préparatoires qui pourront avoir leur utilité : on a achevé une bonne route carrossable qui part de la plaine d'Amphissa pour gravir en zigzag les flancs abrupts du Parnasse jusqu'à Delphes même ; en second lieu, M. Pomtow a publié le plan parcellaire de Castri auquel nous avons déjà fait allusion (*Revue*, I, p. 113) et où toutes les maisons du village sont numérotées. Il est regrettable que ce jeune savant ait gâté une publication utile par des appréciations téméraires au sujet des anciennes fouilles françaises à Delphes et autres lieux.

Péloponnèse. — A *Mycènes*, pendant l'été 1888, on a ouvert encore plusieurs tombes très archaïques qui ont livré un riche mobilier funéraire : pierres gravées avec représentations de lions et d'autres animaux, plaques et cylindres d'ivoire, bagues en or, phiales en argent, fibules en bronze, figurines de terre cuite. Les fouilles ont été dirigées par M. Tsountas.

= Au mont Lyconé, près de *Lerné* (Argolide), M. Kophiniotis a déblayé les vestiges d'une enceinte qui paraît être celle du temple d'Artémis Orthia, célèbre par des statues de Polyclète. On a recueilli des fragments de décoration en terre cuite, des morceaux d'une statue colossale en marbre, un torse féminin, etc.

= A *Tégée*, MM. Bérard et Fougères, de l'École française, ont fouillé cet hiver sur l'emplacement présumé du temple d'Athéna Aléa, près de la petite église Saint-Jean de Piali. Outre une importante inscription, dont il sera question plus loin, ils ont découvert deux statues drapées, plus petites que nature ; les têtes manquent. Un peu auparavant, M. Fougères avait exhumé à *Mantinée* une bonne statuette représentant, croit on, l'enfant Télesphoros. Cet ouvrage a été transporté au Musée d'Athènes.

= A *Sparte*, on a découvert, il y a peu de mois, une mosaïque d'époque romaine qui couvrait le sol d'une grande maison. Les quatre coins représentent des personnages historiques : sur l'un on lit *Sappho*, sur un autre *Alcibiade*. Au dernier moment, nous apprenons également la découverte d'un ancien tombeau à Bafio, aux environs d'*Amyclée*. Ce tombeau renferme plusieurs sarcophages dont l'un a livré un véritable trésor : 2 gobelets dorés et ciselés, 30 pierres gravées, 3 bagues en or, un collier de 90 améthystes, épée, poignard, hache, pelle et nombreux menus objets. D'après les éphores grecs ce mobilier serait antérieur à la conquête dorienne.

Iles. — MM. Doublet et Legrand, de l'École française, ont repris les fouilles à *Délos*. Aux dernières nouvelles ils avaient trouvé une grande inscription de 139 lignes (comptes d'hiéropes), deux colonnes portant des décrets

des Athéniens et des Déliens, deux statues de femmes, des bases d'offrandes, etc.

= L'École française a également fouillé à Canoni, dans l'île de *Corfou*, de concert avec M. Carapanos, député d'Arta. Les fouilles paraissent avoir donné de bons résultats, notamment en ce qui concerne les terres cuites.

= A *Cissamos* en Crète on a découvert une suite de chambres souterraines qui paraissent représenter le sanctuaire de Dicté; à l'intérieur : des tombeaux, des vases d'argile, des bassins de bronze (λέβητες).

Italie et Sicile. — D'après une communication de M. Geffroy à l'Académie des inscriptions, on aurait découvert, à la mi-mai, à *Sélinonte*, un vaste édifice de pur style grec composé d'un temple et de propylées. Ces ruines ont été déterrées sous la colline la plus occidentale.

= Notre ami et collègue M. Charles Normand, au cours d'un récent voyage à travers l'Italie méridionale, a pris des mesures et des croquis en vue d'une restauration du temple de *Métaponte*.

Asie-Mineure. — Au pied de l'Acropole de *Pergame*, un paysan, en labourant son champ, a découvert un grand sarcophage de marbre blanc (2m40 sur 1m26) qui renfermait trois crânes et de nombreuses antiquités. Nous en donnons la liste d'après un journal local :

« Une splendide tête de femme de la grandeur de deux medjidiés, gravée sur un composé de pierre et de verre, d'une transparence admirable;

« Deux colliers en or, l'un composé d'anneaux d'or, avec des boules en émail bleu foncé et trois autres boules simili-perles, de la grosseur d'un grain de café; le second collier est semblable au premier;

« Un bracelet d'or avec quatre émeraudes et deux grosses perles, — plusieurs bagues de différents composés et en or; l'une d'elles semblable aux anneaux anglais, avec une pierre bleue sur laquelle est gravée la figure de Minerve; une autre représente Mercure;

« Un médaillon en or avec des turquoises, des pendants d'oreilles et une pierre blanche sur laquelle est gravé un oiseau tenant en son bec un panier;

« Deux vases en verre de couleur marron; l'un est en forme d'encrier avec couvercle, l'autre en forme de lacrymatoire;

« Cinq boules en verre de différentes couleurs de la grosseur d'une noix;

« Divers jouets d'enfant, une tortue, des cigales de forme très naturelle et très proportionnée, d'un composé excessivement léger;

« Un javelot et un trident en ébène;

« Une pièce de monnaie en cuivre ayant pour effigie un taureau à tête humaine; une autre représente une femme, entourée de fleurs et ayant un enfant à la mamelle; une troisième un loup et une quatrième une abeille. »

Ces objets ont été transportés à Smyrne au mois de mars, mais il paraît qu'un certain nombre se sont « égarés » dans le déménagement. Plus récemment, un second sarcophage a été découvert dans le voisinage du premier; nous n'avons pas de renseignements sur son contenu. A Pergame également on a découvert une tessère théâtrale, portant d'un côté la tête de Ménandre (?), de l'autre le numéro de la place.

= A *Tralles*, on a trouvé récemment le torse appartenant à la belle tête

d'Apollon découverte l'année dernière et publiée par M. Collignon; cette tête se trouve actuellement au Musée de Constantinople.

= Le *Cyprus fund* a fait des fouilles dans la nécropole de *Polis tis Chrysochou* dans l'île de Chypre. Les objets découverts sont peu nombreux; les plus intéressants sont quelques inscriptions chypriotes.

Égypte. — On peut voir en ce moment à Paris (44, rue de Rennes) une intéressante collection de portraits antiques, provenant d'une nécropole égyptienne du temps de l'empire romain. Ces peintures, au nombre de 92, ont été découvertes par deux Arabes qui les vendirent à M. Théodore Graf, de Vienne, déjà connu par plusieurs bonnes fortunes de ce genre. La nécropole était située à Roubâyat, l'ancienne Kerké, dans le Fayoum. D'après les explications données par M. Maspéro à l'Académie des inscriptions, dans la séance du 17 mai dernier, l'usage du cercueil modelé sur les contours du corps fut remplacé en Égypte à l'époque des Antonins par la mode d'une caisse oblongue; au lieu du masque en relief, jadis appliqué sur la face du mort, on fixa sur la caisse une tablette de bois, d'environ 50 centimètres sur 15 ou 20, portant le portrait du défunt. Cette mode dura environ 150 ans et les portraits de ce genre se sont rencontrés à Thèbes aussi bien qu'au Fayoum. On en possédait déjà des échantillons dans les principaux musées de l'Europe, et tout récemment M. Flinders Petrie en a découvert dans ses fouilles; mais la collection formée par M. Graf dépasse de beaucoup tout ce qu'on connaissait, tant par le nombre des spécimens que par le mérite de l'exécution. La plupart des portraits sont peints à la cire, quelques-uns à l'œuf ou à la détrempe. La cire d'Afrique, après deux ou trois cuissons dans l'eau de mer, était mélangée d'un peu d'huile d'olive et recevait la poudre minérale colorante en combinaisons variées; l'artiste prenait le pigment et l'étendait avec le couteau sur le bois préparé, qui portait en noir le dessin général. L'œuvre finie était repassée au fer chaud pour effacer les aspérités de la cire. Les portraits de la collection Graf représentent des sujets de tout âge, sexe et condition; les personnages sont vus jusqu'aux épaules et peints à la grandeur naturelle ou un peu au-dessous. Certains portraits sont l'œuvre de vulgaires praticiens et « faits de chic »; mais d'autres sont frappants de vérité et d'expression, et l'exécution, large et sincère, fait penser aux meilleures fresques italiennes du xv^e^ siècle. Les coiffures et les costumes offrent un intérêt archéologique de premier ordre. Nous en dirons autant de quelques bijoux et de fragments de tapisseries à sujets mythologiques provenant de la même nécropole. Les tapisseries étaient appliquées sur les vêtements du mort : les panneaux carrés dans le dos, les bandes le long des coutures, les calottes sur la tête, les chaussons aux pieds.

Acquisitions des musées.

= Le Musée d'Athènes a acquis récemment, entre autres objets :

1° Un bas-relief funéraire d'*Anthédon*. Le fronton représente une sirène entre deux pleureuses; le champ, un enfant portant deux oiseaux; il tend l'un d'eux à un petit chien;

2° Une base en forme de Palladium, avec égide, gorgone, cuirasse et serpent enroulé, signée Πραξιτέλης Ἀθηναῖος ἐποίει (il s'agit de Praxitèle le jeune,

artiste du 1er siècle après J.-C., dont il existe déjà des signatures). Provenance : *Lamia*. Le style est archaïsant.

3° Un petit bronze de *Mégalopolis* représentant un éphèbe nu qui tient un coq.

En outre, des marbres provenant des fouilles d'Eleusis, des figurines recueillies à Tanagra, des vases de Mycènes et quantité de menues antiquités confisquées par l'Ephorie, qui continue à enregistrer dans le *Deltion* les exploits de ce genre.

PUBLICATIONS

= M. Héron de Villefosse a communiqué à l'Académie des inscriptions (9 février) le moulage de deux monuments romains — un bronze trouvé en Bourgogne et une stèle de Meurthe-et-Moselle — qui confirment l'opinion la plus accréditée sur la restitution de l'*Hermès* de Praxitèle : le bras droit du dieu tenait une grappe de raisins et non une bourse ou tout autre attribut.

= M. Lolling propose de restituer ainsi l'inscription de la célèbre *Niké* d'Archermos (voir la restitution de M. Six, que nous avons reproduite *Revue*, I, 467) :

Μικκιάδης τόδ' ἄγαλμα καλὸν μ' ἀνέθηκε καὶ υἱὸς
Ἄρχερμος σοφίην ἐκβόλῳ ἐκτελέσαντες
Οἱ Χῖοι, Μίλανος πατρώιον ἄστυ νέμοντες.

(Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, 1888, p. 72).

= Le *Bulletin de correspondance hellénique* (1889) publie en photogravure une remarquable statue de guerrier blessé, peut-être un Galate, découverte à Délos en 1882 par M. Salomon Reinach. A signaler également les trois têtes d'Amorgos, publiées par M. Maxime Collignon, et le sarcophage du Musée de Constantinople, par M. Lechat.

= Le dernier fascicule des *Antike Denkmæler* de l'Institut archéologique allemand (tome I, 3e cahier) renferme plusieurs planches in-folio, aussi remarquables par l'exécution que par l'intérêt des originaux. Mentionnons tout particulièrement la restauration du temple de Rome et d'Auguste sur l'Acropole (p. 25 et 26), un chapiteau peint d'Athènes (pl. 29), la tête en tuf dite Barbe-bleue (pl. 30), l'admirable tête d'Eleusis où l'on croit reconnaître l'*Eubouleus* de Praxitèle (pl. 34), enfin les têtes du fronton du temple d'Athéna à Tégée, par Scopas (p. 35). Il est regrettable que cette dernière planche ait été exécutée d'après des moulages.

T. R.

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE

En reprenant, après une longue interruption, le *Bulletin épigraphique*, qui paraîtra désormais régulièrement, nous croyons utile de dresser la liste des périodiques ou journaux que nous avons dépouillés : nos lecteurs sauront ainsi de combien est diminuée leur part de recherches dans les bibliothèques, où bien souvent ils ne trouvent pas, au moment voulu, les dernières livraisons des recueils qu'ils ont à feuilleter.

Pour notre premier Bulletin, nous avons dépouillé les journaux ou revues suivants :

American Journal of Archæology.
Ἀρχαιολογικὸν Δελτίον.
Athenæum.
Berliner Philologische Wochenschrift.
Bulletin de Correspondance hellénique.
Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογική.
Hermes.
Journal of hellenic Studies.
Mittheilungen des k. d. archæologischen Instituts (Athenische Abtheilung).
Revue archéologique.
Wiener Studien.
Wochenschrift für klassische Philologie.

Enfin nous avons tiré profit d'un numéro du journal quotidien d'Athènes, l'Ἐφημερίς.

Dans le Bulletin d'aujourd'hui, comme dans les suivants, nous reprendrons exactement ces périodiques au point où nous les avons laissés, si bien qu'il n'y aura pas de lacunes dans nos informations. Nous ne pouvons pourtant nous engager à donner chaque fois le dépouillement de toutes les revues mentionnées ci-dessus : outre que nous nous réservons d'allonger la liste, il est clair que l'abondance des matières ou l'importance des textes nous obligeront plus d'une fois à nous borner, comme nous le faisons aujourd'hui. Le présent Bulletin ne mentionne que les inscriptions publiées dans :

Bull. de Corr. hellén., 1888, page 441 à la fin. — 1889, p. 1 à 368.

Ἀρχ. Δελτίον, 1888, depuis p. 121 jusqu'à la fin. — 1889, p. 1 à 48 (nos de janvier et de février).

Journal of hellenic Studies, IX, depuis p. 143 à la fin.

Sitzungs-Berichte der Archæologischen Gesellschaft zu Berlin, 1889, n° 6 (séances de décembre à avril 1889).

Encore une fois le nombre et l'importance des textes étudiés ou simplement publiés dans ces recueils justifient l'ajournement des autres. Le *Bulletin de Correspondance hellénique* et le *Deltion* sont d'ailleurs, de tous les périodiques, ceux à qui nous devons le plus. On avait pu regretter, il y a quelques années, que le *Bull. de Corr. hellén.*, sacrifiât trop Athènes aux contrées voisines et à l'Asie-Mineure. Ces regrets sont superflus aujourd'hui : sans restreindre son empire, sans cesser d'envoyer des clérouques dans tout le monde grec, il a repris sa place à Athènes, et, si nous ajoutons que Foucart se réserve d'ordinaire l'étude des inscriptions athéniennes, nous aurons mieux fait comprendre encore l'importance de la publication de notre école d'Athènes (1).

ATTIQUE

On peut considérer comme terminées les fouilles de l'Acropole. Bien que le moment ne soit pas encore venu de faire en quelque sorte la somme de tous les résultats, nous signalerons rapidement à nos lecteurs quelques-uns des problèmes de chronologie ou de topographie que les découvertes épigraphiques les plus récentes, faites sur l'Acropole ou ailleurs, ont permis de résoudre, ou tout au moins de poser avec plus de précision.

Acropole. — *Parthénon*. Les auteurs ne nous disaient ni quand il fut commencé, ni quand il fut fini, Les inscriptions nous apprennent qu'il fut commencé en 447, et qu'on y travaillait encore en 433/2. (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 176.)

Le *hiéron de Cécrops*, où l'on exposait les décrets de la tribu Cécropide, est mentionné pour la première fois sous ce titre dans une inscription récemment découverte (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 258). C'était évidemment une enceinte sacrée, distincte de l'Erechthéion. D'après les indications de l'inscription des comptes de l'Erechthéion (*CIA.*, I, 322), elle doit être cherchée à l'angle S. O. de ce dernier monument, en avant de la façade occidentale.

Agora. — *Thesmothésion*. La découverte, près de la grotte d'Apollon Hypakræos, à l'angle N. O. de l'Acropole (*Deltion* (2), p. 183), d'une dédicace où figurent deux noms de thesmothètes, vient confirmer l'opinion émise par Kœhler au sujet de l'emplacement du Thesmothésion ou bureau des Thesmothètes (*Mittheil. d. d. arch. Instit. in Athen.*, III, 141-146). Le Thesmothésion était voisin de la grotte, sur le côté S. E. de l'Agora.

Temple d'Aphrodite Pandémos. — Les trois inscriptions relatives à Aphrodite Pandémos ont été découvertes ensemble dans la masse de terre accumulée près de la tour méridionale qui flanque la porte de Beulé (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 157-158). Si ces trois pierres ont été apportées en cet

(1) Signalons l'intéressant commentaire du discours de Néron par Holleaux (*Bull. de Corr. hellén.*, 1888, p. 510). Une traduction du discours a paru dans la *Revue des Études grecques*, 1888, p. 465.

(2) Toutes les fois que le *Deltion* est cité sans indication d'année, il s'agit du volume de 1888.

endroit, il est assez probable qu'elles ont été prises dans les ruines d'un édifice peu éloigné. Or nous savons par un texte d'Apollodore que le temple d'Aphrodite était περὶ τὴν ἀρχαίαν ἀγοράν.

L'*Agora à l'époque romaine* avait été déplacée et l'on s'accorde généralement à reconnaître qu'elle s'étendait à l'E. des quatre colonnes ordinairement désignées sous le nom de *Porte de l'Agora*. La découverte à cet endroit (*Deltion*, p. 188), d'un fragment architectonique, assez considérable, portant la dédicace de l'agoranomion élevé par Hérode Atticus, confirme l'opinion généralement admise.

Le Pirée. — L'*Asclépiéion* du Pirée s'élevait près du port de Zéa, à l'endroit où s'élève aujourd'hui le théâtre d'été Tsocha, près des loges de vaisseaux. On a fait récemment des fouilles sur cet emplacement et découvert un certain nombre de statues, d'ex-voto et d'inscriptions votives (*Deltion*, p. 132 et suiv.)

INSCRIPTIONS

I. Dédicaces *avec ou sans signature d'artiste*. — La série des *dédicaces archaïques* s'est singulièrement enrichie. Nous citerons en première ligne les dédicaces avec signature :

Diopeithès (nouveau fragment de *C. I. A.*, IV, 2, n° 373[41]. *Deltion*, p. 140.)

Endoios et Philermos (Acropole, dans le téménos d'Athéna Ergané, sur une colonne en marbre pentélique. *Deltion*, p. 208 et *C. I. A.*, IV, 2, n° 373[7].)

Euphron de Paros (Acropole, dans le téménos d'Artémis Brauronia, sur une base en pentélique, *Deltion*, 1889, p. 16. — *Ibid.*, entre le Parthénon et l'Erechthéion, sur une base en pentélique, *Deltion*, 1889, p. 39).

Hégias (Acropole, entre le Parthénon et l'Erechthéion, sur une base en pentélique, *Deltion*, 1889, p. 37.)

Xénaios fils d'Harthmone... (Acropole au S. O. du Parthénon, sur une base, *Deltion*, p. 225.)

Pythis (Acropole, dans le téménos d'Artémis Brauronia, sur une base en pentélique. *Deltion*, 1889, p. 17). La même signature se lisait sur un fragment de colonne que nous avons mentionné dans notre précédent *Bulletin épigraphique*, et qui est aujourd'hui complété par la découverte de la partie inférieure de la colonne (*Revue des Études grecques*, 1888, p. 361. *Deltion*, 1889, p. 16.)

... ιπος ἐποίεσεν (Acropole, le long du mur S., au-delà de l'angle S.-O. du Parthénon. *Deltion*, 1889, p. 202.)

... υμος ἐποίεσεν (Acropole, 2 nouveaux fragments de *C. I. A.*, IV, 2, n° 373[11]. *Deltion*, 1889, p. 140).

Les trois dédicaces suivantes, avec nom d'artiste, sont la première du v[e] siècle, les autres de l'époque romaine :

Crésilas (Acropole, mur S. en face du Brauronion. Base en marbre pentélique. *Deltion*, 1889, p. 36). Lolling restitue avec une très grande vraisemblance :

Π ε σ ι ν ί ο ς
Κ ρ ε σ] ί λ α ς ἐ π ο ί ε

Il s'agirait donc ici du célèbre homme d'État.

Diès (nouvelle copie plus exacte du *C. I. A.*, II, 1161. *Deltion*, p. 137.)

Praxitèle d'Athènes, le sculpteur de l'époque romaine. (*Deltion*, p. 177 et 1889, p. 32.)

II. Dédicaces ou fragments de dédicaces sans signature.

Joindre *C. I. A.*, IV, n° 2, 373[19] et 373[121]. (*Deltion*, p. 140).

Joindre *C. I. A.*, IV, 2, n° 373[81] et 373[61] que complète un nouveau fragment (*Deltion*, *ibid.*)

12 dédicaces ou fragments de dédicaces archaïques (*Deltion*, p. 173, 174, 225; 1889, p. 10, 16, 17, 18, 35, 38, 39). Nous en signalerons seulement deux, l'une gravée sur une stèle de tuf a été découverte dans l'enceinte d'Artémis Brauronia (1889, p. 10). Le nom et le titre de celui qui a consacré l'offrande à Athéna nous ont été conservés : Χαιρίων ταμιεύων. C'est une des plus anciennes inscriptions archaïques découvertes sur l'Acropole. L'autre (1889, p. 35), mentionne le nom de Phayllos, trois fois vainqueur aux jeux Pythiques. C'est sans doute Phayllos de Crotone qui est cité par Hérodote (VIII, 47), comme le seul habitant de la Grèce occidentale qui ait combattu à Salamine. Cf. Pausanias, X, 9, 2.

III. Les dédicaces suivantes sont, sauf quelques exceptions, postérieures au v[e] siècle.

Aphrodite Pandémos. — Deux dédicaces du v[e] et du iv[e] siècle, la première en vers. (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 159 et 161). Ces deux dédicaces et le décret dont il a été parlé plus haut fournissent sur le culte encore mal connu d'Aphrodite Pandémos des renseignements intéressants.

Asclépios. — Ex-voto avec inscription découvert dans l'Asclépiéion du Pirée (*Deltion*, p. 134.)

Athéna Ergané (*Deltion*, p. 138). La dédicace remonte peut-être au v[e] siècle.

Athéna (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 168.) La dédicace est du iv[e] siècle.

Pan (inscription sur un ex-voto à). (*Deltion*, p. 184). L'ex-voto a été découvert dans le bastion d'Odysseus.

Zeus Philios. — La dédicace a été découverte au Pirée, dans les fouilles de l'Asclépiéion (*Deltion*, p. 135).

Dédicace des prytanes de la tribu Pandionis, du milieu du iv[e] s. (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 317). La série des dédicaces de prytanes est aujourd'hui assez nombreuse (*CIA.*, II, 861-874) et Kœhler a pu les ranger dans trois classes se distinguant par leur rédaction et appartenant à des époques différentes. Les catalogues qui suivent la dédicace ont un double intérêt que fait très bien ressortir Foucart. Ils permettent d'abord de reviser la liste des dèmes qui composaient chaque tribu : ainsi un démotique nouveau paraît dans le catalogue de la tribu Pandionis, Ὠλιῆς. (Cf. *CIA.*, II 865, 3[e] colonne, l. 17, où la restitution est certaine; *Ibid.*, 998, 2[e] col., I, 7). En revanche, le dème d'Ὦα ne figure pas dans la nouvelle liste. A moins d'une erreur du lapicide. ΩΑΙΗΣ pour ΩΑΙΗΣ = Ὠαιῆς, il en faut conclure que le dème d'Oa n'était pas représenté cette année au Conseil. Les catalogues de prytanes nous permettent en effet d'étudier la répartition des membres du Conseil entre les différents dèmes. Ainsi que l'a très bien vu Kœhler (*Mittheil. Athen.* IV, p. 105) le tirage au sort des membres du Conseil n'avait pas lieu entre tous les citoyens de la tribu indistinctement, mais entre les divers

candidats de chaque dème. Bon nombre de dèmes n'ont jamais eu de candidats. Cf. B. Haussoullier, *La vie municipale en Attique*, p. 60 et 133.

Base d'une *statue de Lycurgue*, l'orateur célèbre (*Deltion*, p. 190). Elle a été découverte près de la Porte de l'agora; Pausanias (1, 8, 2) mentionne une statue de Lycurgue près des statues des éponymes : peut-être s'élevait-elle sur la base qui vient d'être retrouvée et qui aurait été déplacée.

Deux *dédicaces éphébiques*, datées du même pædotribe, Néon d'Aphidna, et de deux archontes différents, Agathoklès et Hérakleidès. Néon exerçait les mêmes fonctions sous Sosikratès. Les dates de ces trois archontes nous sont inconnues, mais ils forment un groupe auquel il faut joindre Aristarchos, le prédécesseur d'Agathoklès, et ils ne peuvent être séparés que par un petit nombre d'années.

IV. Les dédicaces suivantes sont de l'époque impériale :

Déméter Chloé (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 167).

L'empereur Hadrien (*Deltion*, p. 175).

L'empereur Antonin (*Ibid.*, p. 189). C'est la dédicace de l'agoranomion construit par Hérode Atticus.

Prêtresse d'Hélios (*Deltion*, 1889, p. 19).

Céthégilla fille de Céthégillus (*Ibid.*, 1889, p. 21).

Base d'une offrande à la ville d'*Athénes*, consacrée par la ville d'Ascalon et des personnages romains, sous le sacerdoce d'Athénaion, prêtresse d'Athéna (*Ibid.*, p. 20).

Fragment d'une dédicace avec deux noms de thesmothètes, découvert dans le bastion d'Odysseus (*Deltion*, p. 183).

Fragment d'une dédicace avec le nom d'un membre de la gens Aternia et celui d'Habron, si fréquent dans la famille des Etéoboutades (*Ibid.*, 1889, p. 20).

Décrets. — *Décret de proxénie* rendu l'année 408/7, en l'honneur d'Œniadès, de Palæskiathos (Skiathos). (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 152.) Ce n'est pas l'original du décret, mais une copie qui date sans doute de l'archontat d'Euclide. La mention d'un archonte athénien à Skiathos (l. 18) est particulièrement intéressante : c'était un magistrat extraordinaire, sorte de gouverneur, qui, à en juger d'après la formule connue ὃς ἂν ᾖ ἑκάστοτε, ne demeurait qu'une année en charge. Cf. un ἄρχων à Arkésiné dans l'île d'Amorgos (*Bull. de Corr. hellén.*, 1888, p. 225, l. 4), à Andros (*CIA.*, II, 62, l. 19). Cf. *CIA.*, II, 17, l. 22.

Décret *en l'honneur des Samiens* ὅσοι μετὰ τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων ἐγένοντο, rendu sous l'archontat d'Alexias (405/4) mais gravé sous l'archontat d'Euclide en tête de deux autres décrets de 403/2, rendus également en l'honneur des Samiens. Ces deux derniers décrets étaient déjà connus : ils avaient été découverts en 1876 dans les fouilles de l'Asclépiéion (*CIA.*, II 1[b]). Le premier des trois a été découvert en 1888 au S. du Parthénon (*Deltion*, p. 123 et suiv.; 1889, p. 25). Il accorde le droit de cité en bloc à tous ceux des Samiens qui ont soutenu la cause d'Athènes, et règle les relations de Samos et d'Athènes. Le nouveau décret, plus long que les deux autres réunis, et surmonté d'un bas-relief remarquable du type connu (Athéna donnant la main à Héra ou Samos), est d'autant plus intéressant qu'il se rapporte à ces dernières années de la guerre du Péloponnèse, encore si mal connues. L'histoire de

Samos s'éclaire de jour en jour : les recherches de Girard au temple d'Héra (*Bull. de Corr. hellén.*, 1880, p. 383 et suiv.), de Fabricius à l'aqueduc d'Eupalinos (*Mittheil. Athen*, IX, p. 185 et suiv.) fournissent autant de chapitres nouveaux et les inscriptions sont assez nombreuses pour former une sorte de petit *Corpus* tout à fait intéressant. Les décrets d'Athènes y tiendraient une grande place (1).

Traité d'alliance de Corcyre et d'Athènes, en 375. (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 354.) C'est la copie très complète de l'inscription *CIA.*, II, 49[b], qui n'avait pu être déchiffrée en entier. Corcyre ne concluant pas seulement un traité d'alliance avec Athènes, mais entrant dans la confédération formée en 377, l'inscription nous fournit des renseignements intéressants sur l'organisation de la confédération et notamment sur les fonctions du Conseil fédéral qui se tenait à Athènes.

On a également découvert (*Delt*ion, p. 174) deux nouveaux fragments de *CIA.*, II, 49.

Inscriptions éphébiques. — 4 Décrets de l'année 334/3 (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 253). Quand Albert Dumont, en 1876, publia son *Essai sur l'éphébie attique*, on ne connaissait encore aucune inscription éphébique du IV[e] siècle. On en possède aujourd'hui trois : un décret très mutilé de 306. (*Mittheil. Athen.*, IV, p. 321-334), un autre de 303 (*Bull. de Corr. hellén.*, 1888, p. 149), enfin les décrets que publie Foucart. Ils justifient pleinement les observations d'Egger dans son compte-rendu du *Journal des Savants*, 1877, p. 238 : l'institution de l'éphébie « n'a pu se former d'un seul coup, et elle ne fut que le dernier produit d'une série d'essais dont les plus anciens nous sont mal connus ». Ainsi les décrets de 333 ne mentionnent pas le cosmète et Foucart a raison de penser que cette charge n'existait pas encore. Elle existe en 306, et peu à peu elle grandit au point d'absorber les fonctions des sophronistes, dont il est fait mention en 306 et qui disparaissent dès les premières années du III[e] siècle. « C'est, dit excellemment Egger, dans la seconde moitié du IV[e] siècle avant notre ère que paraît s'être régularisée l'institution dont le plein développement se montre, quelque temps après, sur les stèles éphébiques ». Rien n'autorise en effet Dumont à dire que le collège avait commencé avec la république elle-même (*Essai*, I, p. 3 et suiv.). Egger contestait déjà cette assertion (*Journal des Savants*, 1877, p. 236) : Foucart montre comment il faut entendre certains des textes sur lesquels s'appuyait Dumont, et distinguer les éphèbes des περίπολοι, soldats mercenaires chargés de la police de l'Attique et commandés par un ou plusieurs chefs, appelés péripolarques. Les éphèbes de seconde année complétaient leur instruction militaire en apprenant le service en campagne et le service des places. Le décret de 333 nous montre que pendant leur seconde

(1) Le nouveau décret fournit peut-être la solution d'une difficulté depuis longtemps reconnue. Il s'agit du passage d'Hérodote, V, 69, δέκα τε δὴ φυλάρχους ἀντὶ τεσσέρων ἐποίησεν, δέκα δὲ καὶ τοὺς δήμους κατένειμεν ἐς τὰς φυλάς. Diels (*Ueber die Berliner Fragmente der Ἀθηναίων πολιτεία des Aristoteles*, 1885, p. 26, note 1) remarquait justement qu'il est impossible de rattacher δέκα à φυλάς et proposait soit κατὰ δέκα, soit une expression équivalente. Le nouveau décret lui donne raison, ainsi que le dit Lolling (*Delt*ion, 1889, p. 31). On lit en effet : νείμαι αὐτοὺς αὐτίκα μάλα ἐς τοὺς δήμους καὶ τὰς φυλὰς δεκαχᾶ (l. 33-34). Lolling propose donc de lire ainsi le passage d'Hérodote... ἐποίησεν, δεκαχᾶ δὲ καὶ τοὺς δήμους...

année les éphèbes inscrits sous l'archontat de Ktésiklès furent postés à Éleusis, sous le commandement non d'un péripolarque, mais du sophroniste de leur tribu.

Décret en l'honneur de Médéios, conseiller d'Antigonos et qui avait été envoyé par le roi avec son fils Démétrios Poliorcétès « pour délivrer Athènes et toute la Grèce ». (*Deltion*, p. 186.)

Décret rendu en l'honneur d'un personnage dont le nom n'est pas conservé, sous l'archontat de Nicoclès (302/1) et sur la proposition de Stratoclès (*Deltion*, 1889, p. 13). Le personnage récompensé avait rendu des services à Athènes pendant la guerre contre Cassandre.

Décret rendu sous l'archontat d'Euthias (1) (284/3) et remettant en vigueur les usages des ancêtres relatifs à la procession en l'honneur d'*Aphrodite Pandémos* (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 163). C'est au collège des astynomes qu'est confiée l'exécution des mesures votées par l'assemblée du peuple. Déjà dans un décret de 320 nous le voyons, pendant un temps, chargé de mettre en bon état les rues du Pirée par lesquelles devait passer la procession de Zeus Soter et de Dionysos (Dittenberger, *SIG.*, 337, l. 17-18).

Décret rendu sous l'archontat d'Ourios (dans l'une des trente premières années du IIIe s.) en faveur du peuple de Ténos (*Deltion*, p. 222).

Fragment de décret rendu sous l'archontat de Phocion et le secrétariat d'Évandros (*Deltion*, p. 138).

Les fragments de *décrets de proxénie*, qui suivent, sont trop incomplets pour être datés. *Deltion*, p. 184, en l'honneur de Dionysios Σιμι... — Deux autres fragments (*Ibid.*, p. 224 et 1889, p. 14).

Décret de l'année 98/7 en l'honneur des ἐργαστῖναι ou jeunes filles qui travaillaient les laines destinées au péplos d'Athéna (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 169-170). Un important fragment de ce décret était déjà connu et avait été très heureusement restitué par Kœhler (*CIA.*, II, 477).

Inscriptions autres que des décrets. — Fragments des *comptes des épistates chargés de veiller à la confection de la statue chryséléphantine d'Athéna* (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 172); *à l'achèvement du Parthénon* (*Ibid.*, p. 175). De ces deux fragments, qui s'ajoutent à d'autres déjà connus (*CIA.* I, 298; 300-311), le second est daté : l'archonte Apseudès était en charge en 433/2; on a donc travaillé au moins quinze ans au Parthénon qui a été commencé en 447. Le premier fragment nous fait connaître le rapport de l'or à l'argent vers l'année 438 : il était un peu supérieur à 14 : 1.

Fragment d'un *catalogus sexagesimæ tributorum*, postérieur à 425 et comprenant quelques villes du tribut de l'Hellespont (*Deltion*, p. 187).

Fragment d'une *inscription relative à la marine* et datant du Ve siècle. (Munychie, *Deltion*, p. 195). L'inscription est malheureusement en trop mauvais état de conservation pour qu'on en puisse tirer autre chose que quelques mots.

Fragment d'un *inventaire des objets sacrés renfermés dans l'Hékatompédos* (*Deltion*, p. 221). L'inscription date des premières années du IVe siècle : cf. *CIA.*, II, 652.

Fragment d'un *catalogue de phiales en argent* consacrées à Athéna par des affranchis (*Deltion*, p. 175).

(1) Et non Εὔθιος, comme il est dit dans le Δελτίον, p. 188.

Catalogue de magistrats, de l'époque d'Auguste (*Deltion*, p. 137).

Inscription imprécatoire gravée sur une lamelle de plomb (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 79). L'imprécation est lancée contre un certain Dionysios, fabricant de casques et contre sa femme, doreuse de son métier.

Inscriptions funéraires. — 15 épitaphes d'Athènes (*Deltion*, p. 122, 138, 147, 175, 192). — 9 du Pirée (*ibid.*, p. 164, 165, 166.)

Inscription funéraire métrique, comprenant cinq vers hexamètres, au milieu desquels on a intercalé le nom du mort Αὐρ. Αὐτοκλῆς Αὐτοκλέους (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 183.)

Inscriptions sur bronze. — Anse et fragment avec l'inscription Ἱερὸν τῆς Ἀθηνάας (*Deltion*, p. 231). —Fragment avec une dédicace à Hékate (*ibid.*)

Inscriptions céramiques. — Dédicace à Athéna sur un vase à fond noir, Σμίκρος ἀνέθεκεν τεῖ Ἀθεναάι (*Deltion*, p. 154). — Série des signes de numération (M X, etc.), sur une tuile (*Deltion*, p. 175). Les mêmes signes sont gravés sur une plaque de marbre (*ibid.*, p. 175.)

MÉGARIDE

3 inscriptions funéraires d'*Oenoé*, *Pagæ*, *Ægosthènes* (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 367.)

PÉLOPONNÈSE.

Argolide (côtes et îles de l'). — 2 Fragments archaïques des îles de Kyra (Kékryphaléia?) et Ankistri (Pityonnésos?). (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 186 et 188.)

Méthana. — Dédicace d'un temple élevé à Héraklès, à l'époque impériale, et 12 inscriptions funéraires (*Ibid.*, p. 188). — Jamot donne la première copie complète et exacte d'une dédicace en l'honneur de Ptolémée (VI, Philométor), que Bœckh avait insérée dans le CIG. 1191, d'après le texte incomplet de Dodwell. F. Lenormant avait revu la pierre et avait donné de l'inscription un texte très différent et très complet (*Rhein. Museum*, 1866, p. 395, nº 245) : il va sans dire qu'il était faux.

Trézène. (*Ibid.*, p. 192 et suiv.) — Copie exacte du nº 1201 du CIG. où Dittenberger (SIG., 179), avait très justement reconnu une dédicace en l'honneur d'Aratos, de Sicyone, le chef de la ligue achéenne. — Bas-relief avec inscription funéraire.

Hermione. (*Ibid.*, p. 195 et suiv.) — 2 catalogues de Θεαροδόκοι, les premiers que l'on connaisse. A chacun des noms est joint l'ethnique et nous avons ainsi d'intéressants renseignements sur la clientèle religieuse d'Hermione : tous les personnages cités dans les deux listes, d'ailleurs incomplètes, sont des Péloponnésiens ; Égine doit être en effet rattachée au Péloponnèse. Dans un mémoire récent, S. Wide a dressé la liste des cultes communs aux trois villes de Trézène, d'Hermione, d'Épidaure et aux autres régions de la Grèce,

particulièrement l'Attique et la Laconie (1). Il ne sera pas sans intérêt d'en rapprocher la liste des villes où Hermione envoyait des théores, au IIIe ou IIe siècle avant J.-C.

Argolide et Corinthie : Trézène, Argos, Phlionte, Corinthe. (C'est dans cet ordre même que sont énumérées ces quatre villes). — Égine.

Achaïe : Égion, Dymé.
Arcadie : Thelphoussa, Tégée.
Messénie : Messène.

Encore une fois, ces listes, incomplètes, ne renferment que des noms de cités du Péloponnèse. Mais les fêtes d'Hermione n'avaient sans doute pas assez d'éclat ou de renommée pour que la ville se crût obligée d'envoyer au loin des théores.

4 dédicaces dont l'une en l'honneur de Déméter et de Klyménos (2), une autre en l'honneur d'Hadrien. Cette dernière a d'ailleurs été découverte dans une des petites îles du golfe Argolique, Daskalio.

Arcadie. — *Tégée.* Règlement relatif au temple d'Athéna Aléa (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 281). L'importante inscription découverte et publiée par Bérard, est gravée στοιχηδόν en caractères archaïques. La partie la plus complète règle les droits de pâture dans les champs de la déesse. Les mots nouveaux et les formes dialectales en rendent l'intelligence très difficile : le lecteur n'en sera que plus reconnaissant à Bérard de l'essai de traduction qu'il a présenté. Bien des objections seront élevées pourtant contre son interprétation, et, sans avoir de sens nouveaux à proposer, j'avoue pour ma part qu'il me semble malaisé d'admettre sa traduction des mots καταλλάσσειν, ἐνγορ βεσμός, ἐνγορβίειν. Dans le second paragraphe j'entendrais tout différemment le verbe νέμειν qui signifierait ici donner en pâture ; la seconde partie du § signifierait alors : « On ne s'étendra pas au-delà de ce que dira l'hiérothyte... » et non « défense à l'hiérothyte de dépasser le nombre qu'il aura déclaré ». Mais encore une fois, il est plus facile d'amasser des objections que de présenter des solutions.

Un certain nombre de faits n'en demeure pas moins acquis à l'historien et au grammairien : par exemple les noms de deux mois arcadiens, Leschanasios et Panagorsios — la mention d'un conseil des cinquante — la forme πλὸς = le latin *plus*.

Orchomène. — Le *Deltion* (p. 163), mentionne l'acte d'affranchissement, découvert à Orchomène, de Soclès d'Orchomène, mais n'en donne pas le texte.

BÉOTIE

Confédération béotienne. — Série des dédicaces de la confédération béotienne (*Bull de Corr. hellén.*, 1889, p. 1 et 226.) La série comprend aujourd'hui

(1) Sam. Wide, *De sacris Trœzeniorum, Hermionensium, Epidauriorum*, Upsal, 1888, p. 91 et suiv.

(2) Sur ces cultes, voy. Wide, *ibid.*, p. 45 et suiv.

douze textes, dont cinq sont donnés pour la première fois : l'étude de ces documents est la base de toutes les recherches sur la composition et la constitution de la ligue.

Thèbes. — Décret de Thèbes en l'honneur des députés de la ville Crétoise de Polyrrhénia (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 68). Il est précédé d'une lettre des polémarques et des synèdres thébains, annonçant aux Polyrrhéniens la remise à leurs députés du décret.

Tanagra. — 29 inscriptions funéraires (*Deltion*, p. 127, 129, 130, 131, 155, 170, 181).

Inscriptions céramiques, — Lécythe à figures noires avec la signature de Μύς et les noms des quatre divinités représentées, Artémis, Apollon, Hermès et Latone (*Deltion*, p. 126 et 152). — Coupe à figures rouges avec la signature de Φιντίας (*ibid.*, p. 126 et 153).

Thespies. — 2 inscriptions funéraires (*Deltion*, p. 145 et 146.)

THESSALIE

Confédération des Magnètes. — Décret des Magnètes en l'honneur du secrétaire du συνέδριον (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 273). C'est l'acte le plus complet que l'on possède de la confédération, et en le rapprochant des textes déjà connus, Fougères a pu tracer une esquisse plus exacte de la constitution du Κοινόν des Magnètes. L'hipparque et le navarque des Magnètes étaient inconnus auparavant.

Démétrias. — 5 inscriptions funéraires de basse époque (*Deltion*, 1889, p. 42 et 43). L'une est l'épitaphe d'un capitaine (χαλίαρχος) de Cyzique : au-dessus de l'inscription est sculpté un navire où l'on voit le capitaine.

ILES DE LA MER ÉGÉE. — CYCLADES-SPORADES

Eubée. — Érétrie. — Inscription sur un lécythe blanc : Δίφιλος καλὸς ὁ Μελανό[πο (*Deltion*, p. 168).

Délos. — Fougères publie les inscriptions découvertes dans sa campagne d'avril-août 1886 (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 229-252). Il distingue : I. *Les décrets de Proxénie délienne et les décrets honorifiques*; II. *Les décrets des clérouques.*

I. Décret en l'honneur d'un roi Ptolémée, voté et déposé à Délos par les alliés du roi qui ont combattu avec lui à Chypre; — d'Hiéroclès, fils d'Ænésidémos, de Chalcis, ami de Démétrius Poliorcète; — d'Hiéronidès, fils de Pythodotos, de Rhodes; — de Damaratos, fils d'Astycron, de Rhodes; — de Kallias, fils de Thymocharès, d'Athènes; — de Diophanès d'Athènes; — de Polystratos, fils de Damon, de Béotie; — de Posidéos, fils de Dionysios, d'Olbiopolis; — de Diodoros, fils d'Arotos; — d'Hellanikos, fils de Télaugès, d'Abydos; — de Prosthénès, fils de Praxiclès, de Paros; — de Diodotos, fils de Kléophorbos, de Mélos; — de Phanagoras, fils de Phœnippos, de Karthæa; — de Pythéas; — de Miltiadès; — d'un personnage inconnu de Karystos. — Décret d'un synode d'Égyptiens établis à Délos en l'honneur de deux bienfai-

teurs. Presque tous ces actes appartiennent à la période de l'indépendance, délienne.

II. Fougères a retrouvé la fin du décret voté par les clérouques sous l'archontat de Pélops en l'honneur du poète Amphiklès de Rhénée, le même qui se fit applaudir et reçut le titre de proxène à Oropos. Les deux décrets sont sans doute voisins de l'année 166, époque où Athènes reprit possession de Délos : l'archontat de Pélops devrait donc être placé vers le milieu du IIe siècle. — Décret en l'honneur du poète Ariston, fils d'Akrisios, de Phocée, rendu sous l'archontat de Métrophanès. Fougères joint à son commentaire une liste intéressante de ces poètes voyageurs qui mettaient au service des traditions et des vanités locales une bonne volonté si vite récompensée (p. 247.)

Myconos. — Additions et corrections au fragment du calendrier liturgique publié dans l'Ἀθήναιον, II, p. 235 et dans le recueil de Dittenberger, *SIG.*, 373 (*Bull. de Corr. hellén.*, 1888, p. 459). Latyschew a eu l'occasion d'étudier le marbre à Athènes et corrige en plus d'un endroit la lecture des premiers éditeurs.

Le texte de Myconos doit être rapproché du calendrier, beaucoup plus complet, de Cos dont il est parlé plus loin, et qui peut servir à l'éclairer. Ainsi, Myconos, l. 13, τὰς ὗς βουλὴ κ...τω. Peut-être faut-il restituer κρινέτω. Le choix (κρίσις) de la victime avait pour certains sacrifices une grande importance, et le texte de Cos nous donne de longs détails sur cette opération préalable. Le même Conseil, à Myconos (l. 10), est chargé un autre jour de l'achat des victimes. — Myconos, l. 22-23, ἐνδεκάτηι · ἐπὶ τὸ ΤΑΠΑΠΘΟΣ Σεμέληι. Ce mot est le nom de la localité où l'on devra se rendre pour accomplir le sacrifice. Cf. Cos, mois Batromios, l. 60-61, ἐβδόμᾳ ἀνομένου · ἐς Ἀλκηίδας Δάματρι. Myconos, l. 26-27, Βακχίωνος δεκάτηι · ἐν Δειράδι. Διονύσωι. *Ibid* l. 36-37, τούτων τρία πρὸς τῶι βωμῶι θύεται, τὰ δ'ἄλλα ἐς τὸν ποταμόν. — Myconos, l. 25, les victimes que l'on doit offrir à Zeus Chthonios et à Gé Chthonia sont désignées par le mot ὀερτά : de même dans l'inscription de Cos, une victime est simplement désignée par le mot καυτός (mois Batromios, l. 31). Le sens de ce dernier mot n'est pas douteux : il s'agit d'un porc que l'on doit brûler en entier sur l'autel, sans en rien réserver pour qui que ce soit. Le mot ὄερτον, comme le mot καυτός, implique évidemment un mode spécial d'offrande, que nous ne pouvons préciser. On rencontre également deux fois, dans l'inscription de Cos, l'expression : ἔνδορα ἐνδέρεται, qui reste obscure.

Syros. — Inscription funéraire avec trois noms propres au nominatif (*Deltion*, 1889, p. 48).

Naxos. — Signature du sculpteur naxien Iphikartidès sur une base découverte à Délos et décorée de reliefs (*Bull. de Corr. hellén.*, 1888, p. 464). C'est, d'après Homolle qui l'attribue au début du VIe ou même à la fin du VIIe siècle, la plus ancienne des signatures d'artistes que nous possédions antérieure à celle de Mikkiadès et d'Archermos.

Amorgos. — 2 inscriptions hypothécaires (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 343). Elles rentrent dans des séries déjà connues, la première indique une hypothèque de femme mariée (Cf. *CIA.*, II, 1137); la seconde indique bien une hypothèque conventionnelle (Cf. Dareste, *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, IX, p. 16).

Cos. — Fragments d'un calendrier liturgique (*Journal of hellenic Studies*, IX, p. 323 et suiv.). Paton a découvert et communiqué à Hicks deux impor-

tants fragments d'un calendrier liturgique dont Dubois et Hauvette-Besnault avaient retrouvé et publié deux morceaux (*Bull. de Corr. hellén.*, V, p. 216 et suiv.). Paton a collationné sur la pierre les copies données dans le *Bulletin* et Hicks les joint, avec quelques bonnes corrections, aux textes nouveaux. L'ensemble est tout à fait intéressant : de tous les règlements de sacrifices que nous possédions jusqu'à présent, celui de Cos est le plus complet et le plus instructif (1).

C'est un véritable calendrier, rédigé mois par mois et jour par jour. Par exemple : « Le dixième jour, à Héra Argienne, Eléia, Basiléia, on offre une génisse de choix : on la choisira et on ne la paiera pas moins de 50 drachmes. Le sacrifice sera offert par le prêtre et c'est lui qui fournira les objets pour le sacrifice : comme part il reçoit la peau et une cuisse. On peut emporter au-dehors sa part de la victime » (*Journ. of hellen. Stud.*, p. 328). Plus haut « le même jour, on offre un bœuf à Héraklès. Le sacrifice est fait par le prêtre et on lui donne, pour le célébrer, trois demi-médimnes d'orge, trois quarts de blé, quatre cotyles de miel, douze fromages de brebis, un four neuf, une charge de petit bois, une charge de bois à brûler et trois demi-conges de vin » (*Ibid.*, p. 325).

Si mutilée que soit l'inscription, on en comprend aisément l'intérêt. Des trois ou quatre mois auxquels se rapportent les fragments connus, il n'en est pas un seul que nous ayons complet : du mois Batromios, par exemple, nous n'avons que cinq jours, mais le règlement pour ces cinq jours ne compte pas moins de 61 lignes. C'est assez dire combien il est détaillé.

L'inscription est intéressante à plus d'un titre. Tout d'abord elle renferme un certain nombre de mots ou de formes nouveaux, par exemple : *οὐλομετρεῖν*, p. 324 ; *στεπτεῖν*, p. 335, l. 29 ; *τεταρτεύς*, p. 325 ; *καυτός*, p. 325 et 335, l. 31 ; *θεομοιρία*, p. 328, l. 19, à rapprocher de *θευμορία*, cité par Hésychius ; *θύστρα*, p. 329 ; des termes de boucherie, comme *τὰ ἔνδορα*, à rapprocher d'*ἔνδρατα*, cité par Hésychius (p. 327, 328). Les termes de boucherie sont d'ailleurs très nombreux dans cette inscription, où est toujours spécifiée la part des victimes (2) qui est due au prêtre et, dans certains sacrifices solennels, à des familles privilégiées (3), aux hiéropes, au joueur de flûte, au porte-encens, à la corporation des médecins, à celle des *χαλκεῖς* et des *κεραμεῖς* (p. 335, 20e jour). Rien ne devait être moins édifiant que le dépècement de la victime et la distribution des chairs, ou, quand il était permis d'emporter sa part (4), le retour du sacrifice !

Nous le savions déjà, mais l'inscription nous apprend encore à mieux con-

(1) Inscription archaïque de Théra (?) que certains éditeurs ont proposé d'attribuer à Cos même (Rœhl, *IGA.*, 471 et Roberts, *An Introduction to Greek Epigraphy*, n° 5, p. 29). — Inscription de Myconos, dont il est parlé plus haut. — Inscription de Milet publiée par O. Rayet, *Revue archéologique*, 1874, tome XXVIII, p. 107.

(2) Les parts sont ordinairement désignées par le mot *γέρη*, mais on rencontre aussi *ἱαρώσυνα*, p. 326, fragm. b. Cf. dans l'inscription de Milet (Dittenberger, *SIG.*, 376, l. 1). le mot *γέρεα*. — A Athènes *ἱερεώσυνα*, *CIA.*, II, 841 b, l. 4 et dans Eschine, *C. Ctésiphon*, § 18, *γέρα*.

(3) *Φυλομαχίδαι*, p. 328, 12e jour ; *Νεττορίδαι*, p. 335, 20e jour.

(4) *Ταύτας ἀποφορά* ou *τούτων οὐκ ἀποφορά*, en plusieurs endroits, p. 328. Cf. Dittenberger *SIG.*, 378, *τῶν δὲ κρεῶν μὴ γέρεσθαι*. Ce dernier texte est une inscription d'Athènes, où le mot *μοῖραι* désigne les parts.

naître les cultes et les institutions de Cos. La seule mention de certains cultes, les seules épithètes, jointes au nom des divinités, ont leur intérêt. Nous ignorions que les Fêtes Carnéennes, célébrées dans les îles voisines de Théra et d'Anaphé (1) le fussent également à Cos (2), mais seulement tous les deux ans (p. 328, l. 10 et 14). Nous notons un certain nombre de cultes communs à Cos et à l'Argolide, et remontons ainsi à l'époque éloignée où l'île recevait des colons d'Epidaure (3). Comme elle maintint toujours les trois tribus doriennes, Cos garda les cultes de la mère patrie, non sans y introduire (notamment dans le culte d'Héra) quelques règles particulières que les historiens anciens avaient relevées et auxquelles il est peut-être fait allusion dans l'inscription (p. 328, 10e jour). Pour les magistratures, le Calendrier de Cos nous fait connaître un titre nouveau, *γερεαφόρος βασιλέων* (p. 334, l. 21) : peut être, comme le dit Hicks, ce magistrat est-il membre du collège des Βασιλεῖς, dont ferait également partie le *μόναρχος*, l'éponyme de Cos (4).

Enfin notre inscription a un intérêt plus général : elle éclaire en quelque sorte tout un côté de la vie religieuse des Grecs. Peu importe qu'elle ait été découverte à Cos, qu'il s'agisse des prêtres et des hiéropes d'une petite île de l'Archipel : elle est évidemment vraie de la Grèce tout entière, comme le décret d'Iasos qui règle la distribution de l'*ἐκκλησιαστικὸν* l'est de bien d'autres cités du monde grec (5). J'appelle surtout l'attention du lecteur sur le sacrifice solennel en l'honneur de Zeus Polieus et sur le choix de la victime qui a lieu la veille, le 19 du mois Batromios. C'est le tableau le plus complet et le plus vivant que nous ayons de la vigile d'une grande fête et des apprêts d'un sacrifice. Qu'on se représente le prêtre de Zeus et les hiéropes se rendant à l'agora, précédés des hérauts. Le prêtre s'assied devant une table : dans sa main il tient la baguette sacrée, à ses côtés sont les hiéropes. Déjà les membres des trois tribus, des trois vieilles tribus doriennes, se sont rassemblés et groupés sur l'agora, escortant les bœufs qui vont être successivement présentés au prêtre, juge du concours. Les Pamphyliens ouvrent la marche et défilent les premiers, menant leurs trois plus beaux bœufs; si nul n'est jugé digne du dieu, c'est le tour des Dymanes, puis, si nul n'est encore choisi, le tour des Hylléens. Mais le prêtre n'a pas encore désigné la victime : alors il faut recommencer une fois, deux fois le défilé. Mais le prêtre ne se déclare pas encore satisfait : alors, semble-t-il, il faut offrir un sacrifice à Hestia et l'on procède ensuite au dernier défilé. Chaque [hékatos]tys a choisi un bœuf et le présente au juge. Celui-ci se décide : le *bœuf gras* est désigné! On le livre aux hérauts qui le mènent à l'agora (6), où la bête primée sera vendue au profit d'Hestia. Le propriétaire — nous serions tenté de dire l'éleveur — de la victime ou son représentant fait en effet dans l'agora la

(1) Théra : Pindare, *Pyth.*, V, 73 et *CIG.*, 2467. — Anaphé : Ἐφημ. Ἀρχαιολ. ancienne série, n° 477, l. 3.

(2) Sur le culte d'Apollon à Cos, voy. M. Dubois, *De Co Insula*, 1884, p. 43.

(3) Hérodote, VII, 99. Otf. Müller, p. 3 et 4 de la courte dissertation sur Cos, imprimée en tête de l'*Index Scholarum* de l'Université de Gœttingen, 1838.

(4) L'existence de [Χιλιαρ]χύς (P. 334, l. 17) n'était pas connue à Cos; mais la restitution de Hicks est incertaine.

(5) Je rappelle ce décret parce que Hicks en a donné, dans le *Journ. of hellen. Stud.*, VIII, p. 104 et 116, une nouvelle édition plus complète.

(6) Peut-être le sacrifice propitiatoire a-t-il eu lieu devant le temple d'Hestia et faut-il revenir à l'agora.

déclaration suivante : « Je livre ce bœuf à la cité; que la cité en remette le prix à Hestia. » L'estimation est faite par les prytanes (*προστάται*) dont on exige auparavant un serment. La victime devient ainsi, par une sorte de transmission solennelle, la propriété de la cité : le prêtre s'en empare, l'orne de guirlandes (1) et fait devant elle une libation. Alors commence vraiment la vigile de la fête. Elle comprend deux parties : *Χοῖρος προκαυτεύεται, καὶ προκαρύσσεται*, ainsi qu'il est dit dans un autre passage de l'inscription (p. 328, l. 11) — sacrifice d'un porc et proclamation. Le sacrifice est accompli suivant le rite prescrit, dont le Calendrier de Cos nous fait connaître tous les détails. La proclamation est faite par le héraut qui annonce que l'on célèbre la vigile de la fête annuelle de Zeus Polieus. Hérauts et prêtres se rendent ensuite auprès des hiéropes, dans la maison de la cité, où, ta nuit durant, ils reçoivent l'hospitalité. Là, quand les libations ont été faites, le prêtre désigne celui des hiéropes qui immolera la victime offerte à Zeus Polieus et lui enjoint de s'abstenir pendant un jour et une nuit de tout commerce avec une femme. Les hérauts choisissent celui d'entre eux qui aidera le hiérope à immoler la victime et le prêtre lui signifie, ainsi qu'au joueur de flûte, la même défense. Le lendemain a lieu le sacrifice.

On complétera cette suite de scènes, si pittoresques, en en rapprochant la description, dans l'*Odyssée*, du sacrifice offert par Nestor à Athéna (III, 418-463).

Rhodes. — Cinq inscriptions funéraires, se rapportant toutes à la même famille, celle d'un citoyen d'Ilion, Philocratès, qui s'était fixé à Rhodes (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 364). La première fait connaître quatre associations nouvelles d'étrangers, analogues à celles dont Foucart a déjà dressé la liste (*Ibid.*, X, p. 203, note 2).

CRÈTE

Les excursions en Crète sont toujours fructueuses. Il en est de la Crète comme de la Béotie, par exemple : ce sont deux contrées fertiles où l'on fait ordinairement bonne moisson d'inscriptions. La Crète devrait aussi tenter ceux qui ont le goût de la géographie et de la topographie anciennes : en plus d'un endroit de leur carte, Kiepert et Spratt asseoient la même ville à plusieurs kilomètres de distance et l'on aurait à chercher un terrain de conciliation. Il est d'ailleurs souvent difficile de se prononcer et ce n'est pas sans hésitation que Doublet, par exemple, identifie la ville ancienne de Latos avec le village actuel de H^os^ Nikolaos, au bord de la mer (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 55). L'emplacement de la nécropole de Lyttos lui semble plus certain (*Ibid.*, p. 66).

Parmi les inscriptions qu'il a découvertes et qui sont toutes mentionnées plus loin, l'une des plus intéressantes est celle dont Comparetti avait publié les dix premières lignes (*Museo italiano*, I, p. 266), et qui fait connaître à Lyttos l'existence de *σταρτοί*, subdivisions de la tribu. Cf. B. Haussoullier, dans les *Mélanges Renier*, p. 361.

Traités d'alliance et conventions. — Traité d'alliance entre Eleuthernæ et le roi Antigone Gonatas (*Bull. de corr. hellén.*, 1889, p. 48) ; — entre Hiérapytna et le même roi (*Ibid.*, p. 52).

(1) Cf. la même scène sur un vase peint, Gerhard, *Aus. Vasenb.*, Taf. 243.

Convention entre Hiérapytna et les Arkades de Crète (*Ibid.*, p. 54); — entre la ville de Polyrrhénia, appelée Πολύρρην (1), et Mélos (*Ibid.*, p. 71).

Décrets. — D. du κοινον des Crétois en réponse aux Samiens qui avaient envoyé une ambassade et demandé du secours pour le maintien de leur régime démocratique (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 73).

Fragments de décrets (?) de Polyrrhénion (*Ibid.*, p. 70). Noter dans le premier la mention du χρεοφυλάκιον, — le second, avec celui de Cnossos (2), que l'on connaisse pour la Crète.

Décret des Ἀρκάδες de Crète (*Bull. de Corr. hellén*, 1889, p. 183). Foucart attribue à la ville crétoise d'Ἀρκάδες le décret en l'honneur de Leukon de de Panticapée, qui est généralement attribué à la ligue arcadienne (Dittenberger, *SIG.*, 99).

Règlement concernant les distributions à faire à l'occasion des fêtes — Fragment d'une inscription de Lyttos (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 61) où sont mentionnés les σταρτοί, subdivisions des tribus, et la fête des Βιλχάνια en l'honneur de Ζεὺς Βίλχανος. L'inscription est de l'époque romaine.

Dédicaces. — En l'honneur de divinités : Aphrodite (Latos. *Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 56). — Apollon et Artémis (*Ibid.*, p. 74). — Déméter et Kora (*Ibid.*, p. 75) (3). — Hermès Dromios (Polyrrhénion, *ibid.*, p. 69). — Hestia (Latos, *ibid.*, p. 57). — Isis et Artémis (*Ibid.*, p. 74).

En l'honneur d'empereurs : Trajan (Lyttos, *ibid.*, p. 61); Marciana (?), sœur de Trajan (*Ibid.*, p. 61). — Hadrien (Gortyne, *ibid.*, p. 58).

Inscriptions funéraires. — Ins. métrique : Knossos, *Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 59. — Epitaphes : Hyrtakina ou Elyros (*Ibid.*, p. 75). — Latos (p. 57). — Lyttos (p. 65-68). — Olous (p. 76). — Tarrha (p. 71).

CHYPRE.

Le *Journal of hellenic Studies* (IX, p. 147-271) contient les résultats des fouilles entreprises en 1887 et 1888 à Paphos, Leontari et Amargetti par la *Cyprus Exploration Fund.* Les inscriptions (p. 225-263) sont rangées en trois séries : inscriptions provenant 1° du temple d'Aphrodite Paphienne ; — 2° du village de Kouklia ; — 3° d'une localité ancienne au N. du village d'Amargetti. La publication de ces textes ne saurait être considérée comme définitive : outre qu'ils se suivent dans l'ordre où ils ont été découverts, il est clair que plusieurs copies devront être reprises et revisées sur les estampages.

I. Dans le temple ont été découvertes 126 inscriptions. La plupart sont des dédicaces en l'honneur de la déesse du lieu. On remarquera celles qui sont faites par les corps ou corporations résidant en Chypre, par ex. : Τὸ κοινὸν τῶν ἐν νήσῳ τασσομένων δυνάμεων (n° 11) ; αἱ ἐν Κύπρῳ τασσόμεναι πεζικαὶ δυνάμει; (n°s 17 et 21) : τὸ κοινὸν τῶν ἐν νήσῳ τασσομένων Λυκίων (n°s 12, 43, 65), ou Κιλίκων (n°s 2, 20, 41), ou Ἰώνων (n° 60) ; οἱ ἐν Πάφῳ Ρωμαῖοι (inscription bilin-

(1) Cf. Étienne de Byzance, s. v.

(2) V. R. Dareste, Le χρεοφυλάκιον dans les villes grecques, *Bull. de Corr. hellén.*, VI, p. 241.

(3) C'est l'inscription publiée dans le *CIG.* 2568, mais elle y est faussement attribuée à Hiérapytna.

gue, n° 28). On remarque encore parmi les dédicaces intéressantes, celle qui est faite par : Τὸ κοινὸν τὸ Κυπρίων τῶν ἐν Πάφῳ γεγυμνασιαρχηκότων καὶ ἡγητορευκότων καὶ τῶν περὶ τὸν Διόνυσον καὶ θεοὺς εὐεργέτας τεχνιτῶν (n° 105. Cf. le n° 4). On connaissait depuis longtemps des corporations d'artistes dionysiaques à Chypre (Hermann-Müller, *Griech. Bühnenalterthümer*, p. 394).

Noter encore la mention d'un ἀρχεοδέατρος (maître d'hôtel en chef?) de Ptolémée (n° 5).

La dédicace n° 74 a été faite par un professeur d'Alexandrie, διδάσκαλος μαθημάτων τακτικῶν.

En dehors des dédicaces, nous citerons une lettre d'un roi Antiochus à Ptolémée IX, au sujet de la ville de Séleucie de Piérie (n° 14) et un catalogue de souscripteurs (n° 15) : un certain nombre d'étrangers domiciliés à Chypre ou en Egypte s'étaient engagés à construire ou restaurer, probablement dans un gymnase, un ἐλαιοχρίστιον (salle où l'on se frottait d'huile). C'est du moins ce que l'on peut conclure de la première ligne de l'inscription : οἱ ἐπηγγελμένοι εἰς τὸ ἐλαιοχρίστιον, et des ethniques des souscripteurs. Les uns avaient souscrit une somme d'argent (100 drachmes); les autres ὀψώνιον ou ὀψώνια δύο. Je crois qu'il faut entendre par là le salaire et la nourriture d'un ou de deux ouvriers, une ou deux journées d'ouvrier. C'est une souscription (ἐπίδοσις) en nature. De même dans un décret rendu sur la proposition de l'orateur Lycurgue en l'honneur d'Eudémos de Platées (*CIA.*, II, 176) il est dit qu'Eudémos ἐπιδέδωκεν εἰς τὴν ποίησιν τοῦ σταδίου καὶ τοῦ θεάτρου τοῦ Παναθηναϊκοῦ χίλια ζεύγη : par ces derniers mots il ne faut pas entendre mille chariots, mais, avec Foucart, mille journées de charrois.

Du temple proviennent également un fragment de vase panathénaïque (p. 222, n° 9) et une épingle en bronze doré avec dédicace à Aphrodite.

II. Des inscriptions relevées au village de Kouklia, nous citerons seulement une copie plus exacte de l'épitaphe métrique du médecin Phaidas, fils de Damassagoras, de Ténédos (p. 259. n° 1. Kaibel, *Epigr. gr.*, n° 254).

III. D'Amargetti provient une série de dédicaces à Apollon Mélanthios et Opaon Mélanthios.

L'inscription Ἀπολλωνίου Φιλς, sur une tablette en terre cuite (n° 11) est peut-être à rapprocher de la signature d'Apollonios sur une terre cuite de Myrina (*Bull. de Corr. hellén.*, VII, p. 207, n° 5).

ÉGYPTE.

Athribis, dans la basse Égypte. — Deux dédicaces en l'honneur du roi Ptolémée (peut-être Ptolémée V Epiphane mort en 181). (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 179). La première nous fait connaître l'existence, ignorée jusqu'à présent, d'une communauté juive à Athribis.

Etiquettes de momies. — Nombre de nos lecteurs connaissent, pour l'avoir visitée rue de Rennes, la collection de portraits à l'encaustique découverts en Egypte et connue sous le nom de son propriétaire, *collection Th. Graf*. Elle renferme quatre inscriptions grecques, gravées à la pointe ou simplement écrites, en caractères cursifs ou en onciale, sur de petites tablettes de bois Ce sont des étiquettes que l'on fixait au cou des momies pour faire connaître le nom du mort On trouvera le texte complet de ces 4 inscriptions

dans les *Sitzungsberichte der archæologischen Gesellschaft zu Berlin* (1889, nº 6, p. 11 et 12). Wilcken, qui le publie, a fait de ces peintures une très intéressante étude. On sait qu'elles ont été découvertes près du village de Roubayat (province du Fayoum) et proviennent de tombeaux creusés dans le roc de la chaîne lybique.

ASIE-MINEURE

J. R. Sitlington Sterrett, dont le nom doit être mis maintenant à côté de ceux des grandes explorateurs de l'Asie-Mineure, publie dans le *Bulletin of the University of Texas* (Austin, 1889), sous le titre de *Leaflets from the Notebook of an archæological Traveller in Asia Minor*, des instructions avec souvenirs et anecdotes à l'appui, dont la lecture ne peut qu'être profitable aux voyageurs. On connaît en France l'excellent ouvrage de S. Reinach, *Conseils aux voyageurs archéologues en Grèce et dans l'Orient hellénique* (Paris, Leroux, 1886) avec ses quatre chapitres : Épigraphie. Beaux-Arts. Numismatique. Topographie. C'est une sorte de petit manuel. plus complet, plus impersonnel surtout que les souvenirs de Sitlington Sterrett. Celui-ci ne s'occupe que de l'Asie-Mineure et parle beaucoup de lui-même : j'étais là, telle chose m'advint! Ses 20 pages sont comme une causerie, de lecture facile et agréable, sans plan bien arrêté. On y trouve des indications, d'abord sur l'habillement et la méthode du voyageur en Turquie; sur la Topographie et le lever des cartes. — Où trouve-t-on des inscriptions? — Superstitions turques au sujet des inscriptions et des trésors qu'elles renferment. — Difficultés que l'on peut rencontrer à copier des inscriptions. — Le célèbre édit d'Orcistus. — Découverte de l'emplacement de Lystra. — Découverte d'Isauranova... etc., etc. Ces titres de paragraphes suffisent à faire connaître les principales préoccupations de l'auteur, qui a surtout fait des voyages d'exploration, recueillant les inscriptions qu'il rencontrait, mais avant tout désireux de contribuer aux progrès de la géographie dans des régions encore mal connues.

Carie. — *Temple de Zeus Panamaros.* — Série de 58 inscriptions votives mentionnant la consécration de la chevelure à Zeus Panamaros, dans le sanctuaire dit Κομύριον, à l'occasion des fêtes dites Κομύρια (*Bull. de Corr. hellén.*, 1888, p. 487). Dans ce sanctuaire les hommes seuls étaient admis à faire le sacrifice de leur chevelure, et ils pouvaient le renouveler plusieurs fois Cf. *Bull. de Corr. hellén.*, *id.*, p. 98.

Bargylia. — Dédicaces en l'honneur d'une prêtresse (λουτροφόρος) d'Artémis Kindyas, et d'une prêtresse des Nymphes. Le père de cette dernière était prêtre de Zeus Κυμώριος, et son mari prêtre de Zeus Πολεμάριος. Ces deux épithètes sont nouvelles.

Cibyra. — Dédicace du peuple et des négociants romains en l'honneur d'un certain Astranias. — 2 inscriptions funéraires (*Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 333.)

Ériza (?). — Décret de la fin du IIe siècle, avant notre ère en l'honneur de Charès, fils d'Attalos qui en qualité de παιδονόμος et de γυμνασιάρχης avait rendu

de grands services aux collèges des παῖδες, ἔφηβοι et νέοι (1). *Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 335.

Borne milliaire numéro un, datant de la tétrarchie de Dioclétien *(ibid.*, p. 341.)

3 inscriptions funéraires, dont l'une était inexactement publiée dans le *CIG.*, 3953 m.

Iasos. — Les ruines de Iasos servent depuis longtemps de carrière aux capitaines de caïques, en quête de lest, et aux entrepreneurs. Aussi retrouve-t-on des inscriptions de Iasos dans tout le golfe d'Iasos, à Bargylia, Tarandos, plus loin à Chios, au mont Athos, et même à Constantinople, où tout le quai de Bebek est construit avec les blocs du mur d'Iasos. Iasos est certainement une des villes d'Asie-Mineure, qui dans ces cinq dernières années, ont fourni le plus grand nombre de textes épigraphiques (2).

Décrets. Deux en l'honneur de juges rhodiens envoyés à Iasos *(Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 25). rendu dans la première partie du second siècle.

D. conférant la proxénie et le droit de cité à Olympichos, fils d'Olympichos (*Bull. de Corr. hell.*, 1889, p. 24.)

D. conférant la proxénie et le droit de cité à Théoklès, fils de Thersitès, de Mélibœa ; à Mélésias, fils de Strombichos ; à Glaukos et Aristonikos, fils de Théopropos, athéniens *(Journ. of hellen. Stud.*, IX, p. 340). On ne connaissait encore aucun décret de proxénie d'Iasos en faveur d'Athéniens. Dans sa liste des représentants des villes étrangères à Athènes (3). Monceaux cite Iasos et un certain Kallias, mais le décret du CIG. auquel il renvoie (n° 2678), ne donne pas l'ethnique du personnage (4).

Ces décrets nous font connaître deux mois nouveaux du calendrier d'Iasos, Posidéon et Adonion (5). Ce dernier nom ne figure pas encore dans les calendriers ioniens dont Bischoff a dressé la liste *(De fastis graecorum antiquioribus*, p. 414-415). Le temple d'Apollon, où sont gravés des décrets de proxénie *(Journ. hellen. Stud.*, IX, p. 342) est également nommé pour la première fois. Noter enfin la forme πατρίη pour φρατρία *(ibid.*, p. 341).

Dédicaces. En l'honneur d'Hiéroklès, fils d'Argaios, qui entr'autres dignités a rempli celle d'ἀρχιερεὺς τῶν Σεβαστῶν et de prêtre d'Artémis Astias *(Journ. hellen. Stud.*, IX, p. 339) ; — en l'honneur de l'empereur Julien *(Bull. Corr. hellén.*, 1889, p. 35.)

Inscriptions funéraires. — 2 épitaphes (*Bull. Corr. hellén.*, IX, p. 36.)

Tralles. — Dédicace en l'honneur d'une divinité, peut-être Apollon *(Bull. de Corr. hellén.*, 1889, p. 280). Le personnage chargé de surveiller l'emploi des fonds destinés à l'offrande (?) porte le titre de *ὁ ἐπὶ τῶν προσόδων τοῦ Διονύσου.*

(1) Peut être à la fin de la ligne 10 : ΓΕΙΙ... faut-il restituer γερα... de γέρας qui entrerait ainsi en composition dans le mot : ἐποιήσατο δὲ καὶ γερα... ας τοῖς τε παισὶν καὶ παιδευταῖς. Il s'agit de l'organisation de jeux, de concours. Cf. l'inscription de Sestos, Dittenberger *SIG.*, 246, l. 36 et suiv., 64, 69, 81 et suiv.

(2) Voy. sur Iasos l'étude de Hicks dans *The Journal of hellenic Studies*, VIII, p. 83-118.

(3) *Les Proxénies grecques*, p. 325. Cf. p. 224,

(4) Sur les relations d'Iasos et de la Grèce, voy. Hicks, *Journ. of hellen. Stud.*, VIII, p. 95.

(5) Sur ce calendrier, voy. Hicks, p. 106.

Paphlagonie. — Inscriptions recueillies par Doublet et provenant des villes suivantes (*Bull. de Corr. hellén* , 1889, p. 294-319.)

Eukhaïta, plus tard *Theodoroupolis*. — Dédicace autrefois conservée dans l'église de Saint-Étienne à Zapharambolou, et composée par l'impératrice Eudokia, femme de Théodose II. Au retour d'un voyage à Jérusalem en l'année 438, Eudokia avait fait don à la « ville de Théodore » du pied de Saint-Etienne.

Héraclée du Pont. — 3 inscriptions funéraires dont les copies ont été communiquées à Doublet. La première est l'épitaphe d'un citoyen de la 5e tribu d'Héraclée ; la seconde nous fait connaître un *frumentarius Augusti*, attaché à la légion Ia *Minervia*, et qui était de la cité des Vélocasses en Gaule (1), la troisième est l'épitaphe d'un garde palatin.

Pompéioupolis. — 2 dédicaces, dont l'une inexactement publiée dans le CIG., 4154 ; l'autre fait connaître le *cursus honorum* d'un certain C. Claudius... Cornelianus, fils de consulaire. — Ὅρος mentionnant le droit d'asyle d'une église de Saint-Anthimos. — 3 inscriptions funéraires dont deux chrétiennes.

Sinope. Fragment d'un règlement relatif aux droits du prêtre de Poseidon Hélikonios. Cf. plus haut Myconos et Cos. — Dédicaces et inscriptions funéraires dont plusieurs ont été déjà publiées par Mordtmann.

Zeus Βονιτηνός (temple de) à Meireh. — Dédicace du temple, qui a été consacré en 215 ap. J.-C.

Suivent 5 inscriptions funéraires, dont 4 métriques, provenant de localités qui ne sont pas encore identifiées, *Ak-tasch-schehr*,, *Bournouk-keuï*, *Bourounsou*, *Eudemisch-keuï*.

B. HAUSSOULLIER.

(1) Cette légion a longtemps résidé à Bonn. Voy. H. Schaffhausen, C. von Veith, J. Klein. *Das rœmische Lager in Bonn*, 1888. Bonn, chez A. Marcus.

CORRESPONDANCE GRECQUE

Nous annoncions dans le numéro précédent de la Revue la convocation des députés pour une session extraordinaire. Celle-ci s'est passée sans le moindre orage ; ni obstruction, ni abstention. M. Tricoupis n'a point insisté sur ceux de ses projets de loi que l'opposition s'était déclarée prête à combattre à outrance; il a mieux aimé en différer la discussion jusqu'à la session d'automne. D'autre part, M. Delyanni, avec autant de tact que de patriotisme, a soutenu les propositions faites par le gouvernement pour la dotation royale, se séparant en cela d'une partie de ses adhérents, plus ardents dans leur opposition systématique. Quant aux nouveaux projets de loi de voies ferrées, l'opposition les a laissé voter, en se bornant à des observations et à des critiques. Somme toute, si l'on pouvait se former une opinion sur la chambre d'Athènes par cette seule session, elle mériterait bien le titre de chambre modèle : elle ne s'y est occupée que de besogne législative. Durant les 27 séances qu'elle a tenues, elle a voté 67 lois, dont la plus grande partie se rapporte au service courant des diverses branches de l'administration. Parmi les lois d'un intérêt général, citons d'abord l'augmentation de la liste civile qui sera dorénavant payée en francs, ou nouvelles drachmes au lieu de vieilles drachmes, ce qui fait une différence, en plus, de dr. 117,500. Cette augmentation avait déjà été faite sur les appointements de tous les fonctionnaires de l'Etat; il n'y a que les indemnités des députés qui soient encore payées en vieilles drachmes. La chambre a aussi voté les sommes nécessaires pour la construction d'un nouveau palais qui servira de résidence à l'héritier du trône; elle a, en outre, accordé une somme de 400.000 fr. à la princesse Alexandra, à l'occasion de son mariage avec le grand-duc Paul, frère du tsar. Ces mesures, approuvées par l'opinion publique, témoignent de l'attachement du peuple grec à sa dynastie.

Pour ce qui concerne les chemins de fer, on a voté : 1° l'extension du réseau du Péloponnèse par la construction d'une ligne qui de Pyrgos ira aboutir à Gythion, en croisant à Sparte la ligne actuellement en construction qui unira Argos à Calamata en passant par Tripolis. La ligne d'Athènes à Corinthe et de Corinthe à Argos d'un côté et à Patras de l'autre est depuis trois ans en exploitation ; celle de Patras à Pyrgos près d'Olympie sera livrée au public dans quelques mois. — 2° Une ligne à voie étroite reliera Calavryta et les montagnes de l'Arcadie au chemin de fer d'Athènes-Patras. Ce sera là le premier essai des chemins de fer de 75 centimètres de largeur (en partie en cremaillère) qui sont destinés à ouvrir les communications dans les par-

ties montagneuses de la Grèce, aussi pittoresques que difficilement accessibles. La construction et l'entretien de routes carrossables y seraient plus difficiles et plus coûteux que la construction de ces chemins de fer. — 3° Dans la Grèce continentale, le chemin de fer actuellement en construction entre Agrinion et Missolonghi sera continué de cette dernière ville jusqu'à Antirhion, au point le plus étroit du golfe de Corinthe, où un service de bac reliera les chemins de fer de cette partie de la Grèce aux voies ferrées du Péloponèse.

Mais ces lignes locales n'égalent pas encore en importance celle d'Athènes à Larisse, qui doit relier la Grèce au système européen. Grâce à la mission française des ponts et chaussées, les études préliminaires en avaient déjà été faites depuis quelques années et le cahier de charges en avait été publié dès 1883. Mais jusqu'ici deux obstacles avaient empêché la réalisation de ce beau projet : l'état des finances grecques et la nécessité d'obtenir le consentement de la Porte au raccordement de la ligne grecque avec le chemin de fer de Salonique. Heureusemeut pour la Grèce le premier de ces deux obstacles n'existe plus. Quant à la Turquie, M. Tricoupis espère avoir trouvé le moyen de couper court aux difficultés qu'on rencontrait de ce côté. Il s'en est exprimé devant la Chambre avec une entière franchise. « Nous sommes loin, a-t-il dit, de prétendre que nous voulons construire cette ligne dans un but stratégique. Néanmoins son importance stratégique ne saura être mise en doute par personne et moins encore par la Turquie, qui ne pourra nous laisser achever une ligne aboutissant à ses frontières sans se hâter d'y arriver elle-même. Mais la Turquie n'est pas à même de faire construire une ligne purement statégique ; elle ne pourra prolonger ses voies ferrées jusqu'à la frontière qu'en en permettant la jonction avec notre chemin de fer. De sorte que par la construction de cette ligne la Turquie se verra obligée de consentir au raccordement, à moins de vouloir nous laisser avoir sur elle un avantage stratégique. »

Le relèvement du crédit de la Grèce, tout en lui facilitant la construction de ces nouvelles lignes de chemin de fer, permet en même temps à M. Tricoupis de procéder à l'allègement du budget par la conversion graduelle des vieux emprunts. Un nouvel emprunt de 125,000,000 de dr., émis avec succès durant ce mois, doit servir à l'amortissement de deux emprunts contractés en 1879, de façon à opérer une réduction importante sur les charges annuelles de l'État grec Si les circonstances continuent à favoriser M. Tricoupis, il y a tout lieu d'espérer que l'heureuse impulsion donnée par son gouvernement au développement du pays n'est point destinée à s'arrêter, et que la Grèce est définitivement entrée dans une nouvelle ère de progrès.

La Grèce a besoin de paix et la politique de son gouvernement est avant tout pacifique Mais l'activité de son chef actuel ne se borne pas aux seules œuvres de la paix. La réorganisation de l'armée et de la marine ont été depuis plusieurs années parmi les principaux soucis du gouvernement d'Athènes. On sait que le soin de cette double réorganisation avait été confié à deux missions spéciales, françaises toutes les deux. Celle de l'armée, présidée par le général Vosseur, a terminé ses travaux. L'amiral Lejeune reste encore à Athènes, à la tête de la commission navale. En dehors de l'organisation du service, la marine grecque est en train de s'augmenter considérablement. Trois cuirassés, dont chacun coûtera une dizaine de millions, sont en construction dans des chantiers français. Le premier de ces cuirassés a été lancé à Saint-Nazaire le 15 mai. Les journaux ont donné une description

détaillée de ce beau navire, ainsi que des fêtes auxquelles son lancement a donné lieu.

Pendant qu'on lançait l'*Hydra* en France, on se donnait en Grèce, pour la première fois, le spectacle de grandes manœuvres militaires. Les plaines de Thèbes ont été envahies par deux corps d'armée qui se sont fait une guerre fictive. La présence du roi et de son premier ministre a donné plus d'éclat à ces exercices militaires.

Le jour de saint Georges, jour de sa fête, le roi a inauguré en personne la statue élevée sur la place principale de Syra à l'amiral Miaoulis, un des héros de la guerre de l'Indépendance, et a prononcé à cette occasion un fort beau discours, qui a été reproduit par les journaux.

Pour revenir aux œuvres de la paix, citons encore parmi les mesures sanctionnées par la Chambre la création d'une nouvelle école d'agriculture, dûe au legs d'un généreux compatriote, M. Triantaphilis, et au don d'une dame grecque, M^me^ Cassavetti, qui vient de céder à la nation, pour cet objet, une grande propriété en Thessalie.

La fête nationale française du 5 mai a été célébrée à Athènes avec un enthousiasme qui n'a pas été dépassé en France même. Les Grecs aiment à saisir toutes les occasions pour témoigner leur attachement à la France.

Les résultats du recensement qui a eu lieu en Grèce au mois d'avril n'ont pas encore été publiés. On ne connaît jusqu'ici que le dénombrement des principales villes du royaume, qui sont toutes en progrès. Ainsi Patras compte 40,000 habitants, Larissa 11,000, Triccala 21,000. etc. Mais c'est surtout à Athènes que le progrès est sensible. En 1834 la population de la capitale se montait à peine à 15,000 âmes. En 1884, il y en avait 85,000. Le recensement de 1889 a donné le chiffre de 107,746. Athènes, avec le Pirée, possède donc aujourd'hui une population d'environ 150,000 habitants.

D. B.

NOUVELLES DIVERSES

= Les journaux de la Loire inférieure ont donné la description des fêtes qui ont eu lieu à Saint-Nazaire à l'occasion du lancement du cuirassé grec l'*Hydra*, construit par la Société des ateliers et chantiers de la Loire, ainsi que les discours qui y ont été prononcés. Voici le toast porté par notre collaborateur M. Bikélas au banquet donné par M. le Ministre de Grèce.

« Messieurs, Vous excuserez un étranger s'il ne réussit pas à vous exprimer dans votre belle langue tout ce qu'il aurait voulu vous dire en cette occasion. Laissez-moi cependant ajouter que la connaissance insuffisante du français ne nous empêche jamais, nous Grecs, d'oublier que nous sommes des étrangers lorsque nous nous trouvons en France, au milieu de Français. C'est que tant de liens nous rattachent à vous ! Il y a d'abord ce que Victor Hugo appelait *la Grande Aïeule*. Seulement, si pour vous la Grèce antique c'est l'aïeule, pour nous c'est la mère ; de sorte que nous sommes un peu vos oncles, — à la mode de Bretagne, qui est aussi la mode grecque. Laissez-nous, Messieurs, cette supériorité, si c'en est une. Vous en avez tant d'autres !

« En dehors de l'antiquité, nous sommes rattachés à la France par les liens de la reconnaissance pour tout ce qu'elle nous a témoigné d'amitié et de bienveillance depuis que nous avons voulu et que nous avons pu redevenir une nation libre et indépendante. Pourrions-nous jamais oublier tout ce que nous lui devons ? Et puisque nous rappelons ces souvenirs ici, au milieu d'une fête de marins, pourrions-nous oublier tout ce que nous devons à sa marine, depuis sa présence à Navarin, jusque même à son absence dans une occasion récente ?

« Le beau cuirassé, au lancement duquel nous venons d'assister aujourd'hui, n'est-il pas un lien de plus entre nos deux pays ? L'*Hydra* est un Français de naissance, auquel nous donnons ses lettres de naturalisation. Mais soyez tranquilles, Messieurs, le navire que nous devons à votre art ne passera pas en de mauvaises mains. De tout temps la Grèce a aimé la mer, et l'a mer l'a aimée. Témoin l'histoire depuis Salamine et Mycale jusqu'aux combats de notre guerre pour l'Indépendance. Notre roi l'a dit hier encore, en des termes aussi élevés que chaleureux, en dévoilant la statue de l'amiral Miaoulis, un des fils les plus glorieux de cette île d'Hydra, dont notre nouveau cuirassé porte dès aujourd'hui le nom. La renommée de ce héros et de ses frères en gloire est un héritage précieux pour nos marins. Il ne les fera que mieux profiter de vos leçons. Car, vous le savez bien, Messieurs, en

matière de marine, comme en toute chose, c'est ici que nous venons de préférence demander et recevoir des leçons et des exemples.

« Messieurs, nous pouvons vous promettre que l'*Hydra* sera toujours digne du pays d'où il partira et de la patrie dont il porte le pavillon. Nous sommes en paix et nous désirons continuer à jouir des bienfaits de la paix. Mais les cuirassés, tout en étant une garantie de paix, n'en sont pas moins armés de canons. Quoiqu'il arrive, il y aura toujours derrière les canons de l'*Hydra* des hommes déterminés à faire leur devoir. Mais leur plus grande joie sera toujours de pouvoir, avec ces canons, saluer d'un salut fraternel le pavillon ami et aimé de la France ! Messieurs, je bois à la gloire du pavillon français ! »

= Le tableau ci-après montre le grand développement des voies ferrées en Grèce. Il n'y a pas huit ans, il n'existait en ce pays que la petite ligne Athènes-Pirée (10 kil.); il y en aura 1,700 kilomètres environ lorsque seront achevées les lignes dont la construction vient d'être décidée par la Chambre :

	kilom.
Lignes en exploitation.	
Pirée-Athènes-Péloponèse	306
Attique	66
Athènes-Pirée	10
Thessalie	204
Pyrgos-Katakolos	13
Lignes en construction.	
Mylo-Tripoli-Kalamata	185
Patras Pyrgos	104
Missolonghi-Aghrinion	44
Lignes dont la construction a été votée.	
Athènes-Larisse-frontière	400
Pyrgos-Pylos	130
Pyrgos-Sparte-Gythion	183
Diacofto-Kalavrytos	23
Missolonghi-Antirrio	30
TOTAL kilom.	1,698

= Les travaux du canal de Corinthe ont subi, à la suite de la catastrophe du Comptoir d'Escompte, une interruption qui, on l'espère, ne sera que temporaire. L'entrepreneur Vitalis, auquel il est dû 900,000 fr., a mis le séquestre sur le matériel de la Compagnie. Les nouvelles études ont montré la nécessité de réduire les angles de pente et de protéger les talus par de la maçonnerie pour éviter les glissements. Il en résultera une augmentation de main-d'œuvre, — 10 millions de mètres cubes à extraire, au lieu de 8 millions — et aussi de dépense (60 millions au lieu de 30). Le paiement des intérêts des obligations a dû être suspendu; peut-être faudra-t-il passer la main à une compagnie nouvelle.

= Voici le résumé de la statistique officielle du commerce grec pendant l'année 1888 :

Commerce général.

Importations	124,389,000	»
Exportations	103,143,000	»
Ensemble	227,532,000	»

Commerce spécial (1).

Importations	109,149,000	»
Exportations	95,654,000	»
Ensemble	204,803,000	»

Voici maintenant le détail du mouvement des échanges avec les divers pays (commerce spécial seulement).

	Importations		Exportations.	
Angleterre	28,910,000	»	40,614,000	»
Russie	25,320,000	»	1,312,000	»
Autriche	15,755,000	»	7,668,000	»
Turquie	12,857,000	»	4,063,000	»
France	10,933,000	»	17,906,000	»
Italie	4,140,000	»	968,000	»
Allemagne	4,065,000	»	3,166,000	»
Etats-Unis	1,891,000	»	4,711,000	»
Belgique	2,048,000	»	10,165,000	»
Roumanie	1,271,000	»	313,000	»
Pays-Bas	80,000	»	2,384,000	»
Egypte	476,000	»	1,955,000	»

= Un journal d'Athènes, voulant contribuer à la repopulation de la Grèce, donne un abonnement à vie à celui de ses lecteurs qui a le plus d'enfants. La prime de cette année a été gagnée par un habitant de Céphalonie qui a onze garçons !

= L'Académie française a décerné le prix Jean Reynaud, dont la valeur est de 10,000 francs, à l'*Histoire des Grecs*, de M. Victor Duruy.

= Le prix Allier de Hauteroche (numismatique ancienne) a été décerné par l'Académie des Inscriptions et belles-lettres à M. Théodore Reinach pour son ouvrage intitulé : *Trois royaumes de l'Asie-Mineure* (Paris, Rollin et Feuardent, 1888.)

= Le prix Zographos de 2,000 marcs sera décerné par l'Académie des sciences de Munich à l'auteur du meilleur travail rédigé en allemand, latin ou grec sur le sujet suivant : « Édition du mélode byzantin Romanos, avec une introduction exposant la tradition manuscrite, le rôle littéraire et l'art métrique du poète. » Les manuscrits devront être déposés avant le 31 décembre 1891.

(1) Le commerce spécial ne comprend à l'importation que les marchandises *livrées à la consommation* (par conséquent, ni l'entrepôt, ni le transit); à l'exportation il ne comprend que les marchandises grecques et les marchandises étrangères nationalisées par le payement du droit.

= Quelques vers d'Épicharme, extraits de son *Ulysse transfuge*, ont été retrouvés sur un papyrus de la collection de l'archiduc Régnier. On nous saura gré de reproduire ici la restitution proposée par M. Gomperz :

Τᾆλ' ἀπεινθὼν τεῖδε θωκήσω τε καὶ λέξοῦμ' ἐγὼν
πᾶσιν ὑμὶν ταῦτα καὶ τοὶς ὀξιωτέροις ἁμᾶ.
σοφὸς ἐμὶν δοκεῖ τε πάγχυ καὶ κατὰ τρόπον φρονῶν
ὅστις ἔρα βροτὼς ἐπεύξασθ', αἴ τις ἐνθυμεῖν γαλᾷ,
μὴ τάπερ γ' ὠφείλον · ἔνθεν ὕσπερ ἐκελήθην ἶμεν
οὔ ποκ' εἶμ', οὐ τῶν ἀγαθικῶν κακὰ προτιμάσαι θέλων.....
τόν τε κίνδυνον τελέσσαι καὶ κλέος θεῖον λαβεῖν,
Τρωικὸν μολὼν ἐς ἄστυ, πάντα δ' εὖ σάρα δρακὼν
ἄσμενος δίοις τ' Ἀχαιοῖς παιδί τ' Ἀτρέος φίλῳ
σλέθρ' ἀπαγγείλαι τὰ τηνεῖ καὐτὸς ἀσκηθὴς φανείς.

= L'Éphorie générale n'a pas pu s'entendre avec M. Pick, le numismate de Berlin qui avait été chargé de réorganiser le cabinet des médailles d'Athènes. A la suite d'une scène violente, qui se rattachait, paraît-il, au procès intenté à M. Postolacca, M. Pick a résilié son engagement ou a été remercié, et s'en est retourné à Berlin. Peu après, Postolacca était acquitté par la cour d'assises d'Athènes. Un certain nombre de pièces volées par Raftopoulos et qui avaient échappé aux recherches un peu rapides de MM. Comnos et Staïs, ont été retrouvées dernièrement par M. Svoronos dans les médailliers de MM. Rollin et Feuardent et restituées par ces antiquaires.

T. R.

ACTES DE L'ASSOCIATION

SÉANCES DU COMITÉ

25 *avril* 1889. — Assemblée générale annuelle. Présidence de M. Maspéro, 2e vice-président. Le président donne lecture d'un discours dans lequel il rappelle les pertes qu'a faites l'Association pendant l'année 1888-89. Le secrétaire lit le rapport présenté au nom de la Commission des prix sur les travaux et les concours de l'année. Prix de l'Association : M. Omont, pour son *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale*. Prix Zographos, partagé entre M. Sp. Lambros, pour son *Catalogue des manuscrits grecs du mont Athos*, et M Diehl, pour ses *Études sur l'administration byzantine dans l'Exarchat de Ravenne* (568-751). Mention très honorable : M. le Dr Iconomopoulos, pour son ouvrage intitulé Λεριακά.

M. Hauvette donne lecture du procès-verbal du concours de typographie.

M. le trésorier présente son rapport annuel sur l'état des finances de l'Association.

M. Gidel lit un mémoire sur Yves Duchat, Troyen, historiographe et poète grec du roi Louis XIII.

Résultats du scrutin pour le renouvellement du Bureau et du tiers sortant des membres du Comité : premier vice-président, M. Maspéro ; deuxième vice-président, M. Renan ; secrétaire, M. P. Girard ; secrétaire-adjoint, M. Hauvette ; trésorier, M Magnabal. Membres du Comité : MM. Jules Girard, Dareste, G. Perrot, J. Martha, S. Reinach, Héron de Villefosse, Cougny.

9 *mai* 1889 — Présidence de M. Croiset, président de l'Association. Le secrétaire transmet les remerciements de MM. Sp. Lambros et Diehl, tous deux lauréats du prix Zographos.

Sont admis à faire partie de l'Association : MM. Arthur Engel, Holleaux, chargé de cours à la Faculté des lettres de Lyon, Milliet.

6 *juin* 1889. — Présidence de M. Croiset. Le président fait part de la mort de M. Beaussire, membre de l'Institut, et de celle de M. Mazerolle, artiste peintre. Il communique une lettre de M. Constantin Zappas, par laquelle M. Zappas annonce l'intention de faire don, chaque année, à l'Association d'une somme de 1.000 francs. Cette somme sera plus tard affectée à la fondation d'un prix ; pour le moment, le donateur laisse à l'Association la li-

berté d'en disposer comme elle l'entendra dans l'intérêt de ses publications. Le président a déjà remercié, en son nom personnel, M. Zappas, mais il convient que le Comité prenne à ce sujet une décision. La question est renvoyée aux commissions administrative et de publication.

Sont admis à faire partie de l'Association : MM. Ristelhuber, de Strasbourg; Tsivanopoulos, du Caire; J. Spiliotaki, ex-ministre des affaires étrangères, à Athènes; D. Caclamanos, A. Jannopoulos, C. Coutzalexis, d'Athènes; P. Papanastasiou, du Pirée; C. Scocos, J. Valavanis, Th. Vélianitis, N. Manzavinos, A. Provéléghios, d'Athènes; J. Pantazidès, professeur à l'Université d'Athènes; A. Roukis, directeur de l'*Éphémèris*, même résidence. — MM. J. Valiéri et M.-E. Rodocanachi, de Marseille, membres ordinaires de l'Association, deviennent membres donateurs.

M. Huit donne communication d'un mémoire sur les épistolographes grecs.

M. Max Egger lit une note sur la Vie de Denys d'Halicarnasse.

OUVRAGES OFFERTS A L'ASSOCIATION

Dans les séances d'avril à juin 1889.

Lys. G. Ch. CONSTA. — Ἀσπασία, *μυθιστορία Ῥοβ. Χαμερλιγγίου ἐκ τοῦ γερμανικοῦ*; 3 vol., Athènes, 1889.

Ch. HANRIOT. — **La géographie homérique.** Poitiers, 1889.

Am. HAUVETTE. — **La géographie d'Hérodote,** extr. de la *Revue de philologie*, t. XIII, 1889.

Dém. Gr. KAMPOUROGLOU. — *Στορία τῶν Ἀθηνῶν. Τουρκοκρατία.* Pér. I, t. I, fasc. 1. Publ. par Al. Papageorges. Athènes, 1889.

G. MASPERO. — **La mythologie égyptienne.** Les travaux de MM. Brugsch et Lanzone, extr. de la *Revue de l'histoire des religions*, 1889.

Ant. MILIARAKI. — *Μελέτη περὶ τῆς θέσεως τοῦ Ἰονίου Πελάγους ἐν τῇ ἀρχαίᾳ καὶ νέᾳ γεωγραφίᾳ.* Athènes, 1888.

MILLER. — **Le mont Athos, Vatopédi, l'île de Thasos,** avec une notice de M. le Mis de Queux de Saint-Hilaire. Paris, 1889.

L. de MILLOUÉ. — **Catalogue du Musée Guimet.** Lyon, 1883.

Ant. G. MONFERRAT. — **Ecloga Leonis et Constantini.** Athènes, 1889.

Sp. PAGANÉLI. — *Ἀθηναϊκαὶ νύκτες*, publ. par Al. Papageorges. Athènes, 1888.

RUELLE. — **Le chant des sept voyelles grecques,** extr. de la *Revue des études grecques*, 1er fascicule de 1889.

P. TANNERY. — **Un fragment d'Anaximène dans Olympiodore le chimiste,** extr. de l'*Archiv für Gesch. der Philosophie*, 1888.

— **La grande année d'Aristarque de Samos.**

— **Rapport sur une mission en Italie** (1886), extr. des *Archives des missions*, 3e série, t. XIII.

Journal of hellenic Studies, IX, 2 (octobre 1888).

Mittheilungen de l'Institut allemand d'Athènes, 1888.

L'Orient, no du 14 avril 1889, avec deux articles de M. Nicolaïdis.

BIBLIOGRAPHIE

La Revue rend compte à cette place de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne dont un exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte. Elle fait appel, à cet effet, à la bonne volonté de MM. les auteurs et éditeurs de Paris et de l'étranger.

Les ouvrages qui n'auront pas été envoyés continueront à figurer, par leurs titres seulement, dans la bibliographie générale de l'année, qui sera publiée avec le quatrième numéro.

1. *HAUSSOULLIER. Athènes et ses environs. (Collection des Guides-Joanne.* Grèce. I.) LXXXIII-216 pages. 4 cartes, 10 plans. Hachette, 1888.

Les changements considérables survenus en Grèce et principalement à Athènes depuis vingt-cinq ans exigeaient qu'un livre nouveau fût mis à la disposition des voyageurs. Les chefs de la maison Hachette ont eu la pensée naturelle d'en demander la rédaction à un des anciens membres de notre Ecole française d'Athènes, et, si l'on en juge par le résultat, leur choix ne pouvait pas être meilleur. La première partie, qui vient de paraître et qui comprend Athènes et ses environs, forme un ensemble de notions et d'indications sûres et précises qui ne seront pas moins utiles à l'archéologue qu'au simple touriste. On pourra suivre l'auteur avec confiance à Sunium, à Egine, à Marathon, à Eleusis et dans toutes les excursions qui se font autour d'Athènes. Dans cette ville même, on fera sous sa direction une étude intelligente de l'Acropole, des ruines et des monuments anciennement connus ou récemment mis au jour, ainsi que des précieuses collections réunies au Polytechnicon et au Musée national. Des exposés très nets mettent le lecteur au courant des questions, et une bonne bibliographie lui fournit les moyens d'en approfondir, s'il le veut, l'examen.

J. G.

2. *XENOPHON. Anabase*, édition Rehdantz (6e tirage, revu par O. Carnuth) Tome I, livres I-III, avec

1 carte de Kiepert et 2 planches. Berlin, Weidmann, 1888. In-12. 220 p.

L'édition de Rehdantz, depuis longtemps en possession de la faveur du public allemand et soigneusement mise à jour dans les tirages successifs, s'adresse principalement aux élèves des gymnases, où le chef d'œuvre de Xénophon occupe, on le sait, la place d'honneur parmi les livres de lecture. Le texte est tenu au courant des derniers travaux de la critique, le commentaire est surtout grammatical, mais les notes historiques et archéologiques donnent au moins l'indispensable pour l'intelligence du texte. Nous signalerons tout particulièrement à l'attention du lecteur, même français, l'excellente introduction historique et la carte de Kiepert qui l'accompagne

T. R.

3. *POLYBE. Polybii historiae; recensuit, apparatu critico instruxit F. Hultsch.* 2e édition. Tome Ier : préface et livres I-III. Berlin, Weidmann, 1888 ; in-12, 339 p.

Le Polybe de Hultsch a paru pour la première fois en 1867. Depuis cette époque le texte et la langue du grand historien ont été l'objet de nombreuses recherches de détail que le savant éditeur passe en revue dans son introduction. Il est en parfait accord sur tous les points essentiels avec Buettner-Wobst, qui a publié en 1882 le 1er volume d'un Polybe chez Teubner; au contraire, il traite assez sévèrement les travaux des philologues hollandais et leur reproche en particulier de donner trop souvent comme nouvelles des conjectures déjà vieilles d'un siècle. « Comme *lucus* vient de *non lucendo*, dit M. Hultsch, je me suis demandé si *Mnemosyne* ne viendrait pas *a non reminiscendo*. » En somme, les principes de la constitution du texte, établis il y a 20 ans par M. Hultsch, n'ont pas été ébranlés: le *Vaticanus* 124 demeure la source à peu près unique, et le champ reste largement ouvert à la critique conjecturale. M. Hultsch justifie longuement dans son introduction les leçons qu'il a adoptées dans les passages controversés; l'annotation au bas des pages se réduit, en revanche, aux variantes essentielles. Nous regrettons, pour notre part, que le savant éditeur se soit borné à donner une édition purement critique, si excellente qu'elle soit, du prince des historiens *pragmatiques;* il nous semble que le moment est venu d'élever à Polybe un monument complet, qui remplace le travail vieilli de Schweighæuser, et nul mieux que M. Hultsch ne pourrait remplir cette tâche.

T. R.

4. *JULIUS CENTERWALL. Fran Hellas och Levanten.* (De la Grèce et du Levant). Stockholm, Bonnier, 1888. In-8°, 421 p. avec 63 illustrations et 8 cartes.

Ce récit de voyage mérite d'être recommandé à tous ceux qui savent le suédois et même (à cause des illustrations) à ceux qui l'ignorent. L'itinéraire de l'auteur l'a conduit dans les sites les plus intéressants de la Grèce et de l'Asie grecque ; il a visité Athènes, Delphes, Corinthe, Mycènes et ses environs, Olympie, les Thermopyles, la Thessalie, Smyrne, Pergame, Sardes, Ephèse. M. Centerwall n'est par un touriste ordinaire. C'est un voyageur bien préparé, doué d'une intelligence ouverte et d'une curiosité universelle. Archéologie, histoire, politique, pittoresque, tout l'intéresse, et il sait

nous intéresser à tout; nous avons noté avec plaisir qu'il cite jusqu'aux derniers numéros de la *Revue des études grecques*. Les illustrations — des phototypies pour la plupart — donnent, en général, malgré un aspect un peu terne, une idée fort exacte des monuments et des types; parmi les plans, celui de l'Acropole (p. 113) apprendra du nouveau même aux archéologues de profession.

T. R.

5. *ICONOMOPOULOS.* Λεριακά, ἤτοι χωρογραφία τῆς νήσου Λέρου. Publication faite sur la demande du Comité fraternel des Lériens d'Egypte au Caire,, et aux frais de l'illustre Lérien M. Nicolas Tsigada; Athènes, et en Egypte, 1888, in-8° de 212 p. avec une carte de l'île de Léros.

Le Dr Denys Iconomopoulos, médecin-chirurgien au Caire, a voulu donner une monographie aussi complète que possible de l'île dont il est originaire. Il recherche d'abord l'étymologie de Λέρος, décrit la configuration, la situation géographique et la superficie de l'île; passe rapidement en revue la nature géologique et hydrologique de son territoire, ses montagnes, ses grottes, ses nombreux golfes et les lieux habités. 15 pages sont consacrées à la ville propre de Léros, et une dizaine à la campagne qui l'entoure et où les Lériens « même les moins fortunés » vont résider pendant la belle saison. Les chapitres relatifs à la langue du pays, laquelle est restée purement hellénique, offrent un intérêt particulier. Le dernier de cet ordre est rempli par un vocabulaire étendu et fort curieux. Viennent ensuite les détails sur la vie publique et privée des Lériens. leurs mœurs et usages, la constitution religieuse et politique du pays; l'état de l'instruction publique, du commerce et de l'industrie. L'auteur fait ressortir les conditions exceptionnelles de salubrité qui recommandent Léros : il fut même un temps où l'on n'y rencontrait pas de médecin. Une bonne part est faite dans ce livre à l'histoire et surtout à l'archéologie. M. I. reproduit deux inscriptions assez étendues (C. I. G. 2263 et Parnassos t. VII, p. 93) avec un commentaire sobre mais substantiel et d'ailleurs sans prétention. Citons encore les articles relatifs au temple aujourd'hui détruit de la Vierge (Artémis) et aux Φρυκτώρια (ou Vigies) décrits avec dessins à l'appui. La biographie des illustrations lériennes comprend, entre autres personnages, Phérécyde l'historien, le philosophe gnomique Démodocus (5e siècle avant notre ère), puis, dans les temps modernes, des patriarches et des archiprêtres. L'histoire de Léros pendant l'ἑλληνικὸς ἀγών offre des épisodes saisissants, racontés par l'auteur avec une complaisance patriotique que personne ne blâmera. L'ouvrage se termine par le catalogue de la bibliothèque de Léros qui comprend 50 manuscrits, la plupart théologiques, et plus de 300 imprimés, dont le tiers environ provient du cabinet de feu Adamantios Charamis, un des premiers adhérents de l'Association grecque.

C. E. R.

6. *OLIVIER RAYET. Etudes d'archéologie et d'art* réunies et publiées avec une notice biographique par Salomon Reinach. In-8 de XVI-462 p. avec 5 photogravures et 112 gravures Paris, Didot, 1888.

Il n'est pas nécessaire de refaire ici l'éloge de Rayet, de dire une fois de plus la perte irréparable qu'a faite en lui l'archéologie grecque. Science, goût, talent d'exposition, les trois

qualités maîtresses de l'archéologue, Rayet les avait au plus haut degré, et en outre cet amour passionné de son métier sans lequel les plus heureuses dispositions risquent de demeurer stériles. Mort à quarante ans, il n'a certes pas rempli sa tâche, mais il a donnésa mesure ; les fouilles qu'il a dirigées, ses publications, ses cours, par dessus tout, l'influence féconde qu'il a exercée, préserveront son nom de l'oubli. Sauf les *Monumeuts de l'art antique*, qui sont une œuvre collective, Rayet n'a laissé que des ouvrages inachevés : l'*Histoire de la Céramique grecque*, que vient de terminer M. Collignon, *Milet et le golfe Latmique*, que doit continuer un autre de ses camarades d'Athènes. Mais bon nombre de ses articles, disséminés dans divers recueils périodiques, méritaient d'être extraits de ces nécropoles peu visitées qu'on appelle des collections de Revues; Rayet lui-même avait formé le projet de réunir les meilleurs, M. Salomon Reinach a rendu un véritable service en mettant ce projet à exécution. Ce premier volume ne traite que des sujets d'histoire de l'art, et il les traite dans un langage exempt de pédantisme, intelligible à tout le monde ; l'épigraphie et le Mémoire sur Cos sont réservés pour un second tome. Les principaux mémoires concernent les fouilles de Dodone, d'Olympie, de Milet, de Tanagra, les musées d'antiques de Pétersbourg et de Berlin ; on remarquera aussi les articles sur l'art grec au Trocadéro et un Salon de sculpture (1880), enfin les notices biographiques sur Longpérier et Fr. Lenormant, deux hommes dont les qualités et les défauts si dissemblables ont été pour Rayet le plus salutaire enseignement : entre l'hypercritique raffinée et indolente de l'un, et la fécondité éblouissante, mais un peu superficielle de l'autre, il y a un moyen terme pour les archéologues qui savent allier dans une juste mesure la prudence et la hardiesse, la faculté de généraliser à propos et celle de distinguer les nuances délicates des choses. Ce moyen terme, Rayet, esprit à la fois primesautier et réfléchi, l'avait trouvé sans effort : voilà pourquoi la jeune génération des antiquaires a tout de suite reconnu en lui un maître et s'honore de marcher sur ses traces.

T. R.

7. *GAMBER* (l'abbé Stanislas). *L'édition massaliotique de l'Iliade d'Homère*. Marseille, 1888. In-8°, 52 p.

L'édition massaliotique de l'Iliade était une de ces éditions locales (πολιτικαὶ ἐκδόσεις) du poème homérique que les cités grecques les plus exposées au contact de la barbarie ont rédigées, dans un intérêt de conservation nationale, pendant la période qui s'étend depuis Pisistrate jusqu'à Alexandre ; il est impossible de préciser davantage. L'édition marseillaise était fort estimée, et les scolies de Venise la citent souvent avec éloge. M. Gamber a donc été heureusement inspiré de réunir toutes les leçons conservées de cette édition célèbre, au nombre de 27 ; il en fait voir l'intérêt et montre que, dans plusieurs cas, la leçon marseillaise aurait mérité de passer dans la vulgate.

T. R.

8. *JEAN SVORONOS. Ulysse chez les Arcadiens et la Télégonie d'Eugammon*. Paris, A. Lévy, 1889. 28 p. in-4° et 1 planche.

M. Svoronos croit retrouver sur le revers encore inexpliqué de certaines monnaies de Mantinée (Catalogue du Musée britannique, *Péloponnèse*, p. 184), une représentation

d'Ulysse accomplissant la prédiction de Tirésias dans. l'*Odyssée* (λ, 121-134). « Tu parcourras les terres en portant une rame jusqu'à ce que tu parviennes chez un peuple ignorant des choses de la mer... Quand tu rencontreras un autre voyageur qui croira que sur tes épaules tu portes un fléau, tu planteras ta rame en terre et tu sacrifieras à Poséidon roi .. » Il est vrai que la tradition (Pausanias, Étienne de Byzance, Eustathe) place l'accomplissement de cette prédiction en Épire et non en Arcadie, mais M. S. ne voit là qu'une légende postérieure ou une interprétation récente; et, en fait, l'analyse pénétrante à laquelle il soumet le sommaire de la *Télégonie* d'Eugammon paraît assez favorable à son opinion. Quant au costume bizarre du personnage de nos monnaies, M. Svoronos y reconnaît l'accoutrement que revêtaient les consultants de l'oracle de Trophonius (Pausanias, IX, 39); Ulysse serait allé chercher chez Trophonius un supplément d'information.

Tout n'est pas également vraisemblable dans cette ingénieuse théorie. Trophonius, chez Eugammon, ne figurait pas comme devin, mais comme héros d'une aventure semblable à celle qu'Hérodote raconte de Rhampsinit (cf. Charax de Pergame, F. H G. III, 637) ; il n'est donc pas probable qu'Ulysse se soit déguisé en « consultant de Trophonius ». Si l'on tient absolument à identifier le costume de la médaille avec celui que décrit Pausanias, peut-être faudrait-il songer au messager qui vint de Lébadée annoncer à Epaminondas la victoire de Leuctres, à la suite de laquelle fut rebâtie Mantinée (Diodore, XV, 53). On pourrait aussi penser à une légende locale relative à la fondation de Mantinée. Mais l'hypothèse la plus séduisante est, à mon avis, celle qui consisterait à voir dans le personnage figuré sur la médaille le héros Salios de Mantinée, à qui la légende attribuait l'invention de la danse armée, ἐνόπλιος (Plutarque, *Numa*, 13; Servius sur l'Enéide, VIII, 285 ; Polémon chez Festus, *Epitome*, p. 328, Müller = F. H. G. III, 126, fr. 37). Sur l'ancien costume militaire appelé Μαντινική, on peut consulter Ephore fr. 97 Müller (= Athénée, IV, p. 154 D).

T. R.

9. *ANALECTA SACRA ET CLASSICA spicilegio Solesmensi parata edidit Joannes Baptista Cardinalis Pitra.* 1 vol. gr. in-8° en deux parties de xxxv-207 et 331 pp., Paris, Roger et Chernowitz; Rome, Cuggiani, 1888.

Dans ce volume, l'éminent bibliothécaire de la Vaticane publie une série de textes grecs et latins, inédits ou réimprimés d'après de nouveaux manuscrits; une longue préface en langue française donne une idée générale de l'ouvrage et des sources manuscrites auxquelles l'éditeur a puisé. Laissant de côté les textes latins, qui n'intéressent pas directement la *Revue des Etudes grecques*, signalons quelques pages de saint Athanase, de Macarius Magnès, de saint Cyrille d'Alexandrie, de saint Sérapion, de Titus de Bostres, de saint Basile et de plusieurs autres moins importants; voilà pour les *Analecta sacra*.

La plus grande partie des *Analecta classica* est consacrée à des commentaires de Proclus sur la *République* de Platon. Déjà la copie d'un manuscrit de Florence (Bibl. Laurentienne, Plut. LXXXI, 9) avait servi à la publication très imparfaite de commentaires sur cette œuvre de Platon, imprimés dans l'édition de Bâle (in-fol., 1534) où ils remplissent plus de quatre-vingts pages d'un fin carac-

tère, et qui depuis n'ont pas été réédités. Plus tard, A. Maï, dans son édition de la *République* de Cicéron, publiait quelques extraits inédits et courts de Proclus; mais, sa vie durant, il garda le secret sur le manuscrit dont il s'était servi : ce manuscrit, le cardinal Pitra l'a retrouvé à la Vaticane, mais maltraité par le temps. Heureusement, au XVII^e^ siècle, Luc Holsten et Léon Allaci l'avaient copié, lorsqu'il était moins endommagé; en 1870, Rud. Schœll découvrit cette copie à Rome dans la bibliothèque Barberini, et il l'a fait imprimer en 1886 à Berlin (t. II des *Anecdota varia gracca et latina* qu'il publie avec Guil. Studemund). A cette date, le cardinal Pitra commençait déjà à imprimer d'après le manuscrit original, en s'aidant d'ailleurs de la copie d'Holsten et Allaci. Les deux publications gardent donc chacune leur caractère propre; celle du cardinal Pitra, sans avoir la saveur de l'inédit, apporte pour la constitution du texte des éléments nouveaux et d'autant plus importants que la copie d'Holsten et Allaci est médiocre. Les œuvres de Proclus ainsi mises au jour sont un commentaire sur le mythe qui termine le X^e^ livre de la *République*, un autre (μέλισσα) sur le chant des Muses au V^e^ livre, quelques pages sur le IX^e^ livre, enfin un examen comparatif (ἐπισκεψις) des doctrines d'Aristote au II^e^ livre de sa *Politique* et de Platon dans sa *République* : ce dernier morceau avait déjà été publié par A. Maï (*Script. vet. nova coll.*, t. II, p. 672-675). Tous ces textes, repris avec soin par le cardinal Pitra, sont accompagnés de notes critiques.

Il reste à signaler un autre intérêt de ce volume. Le manuscrit de Florence, mentionné plus haut, se trouve être la première partie du manuscrit du Vatican; primitivement, il n'y eut qu'un seul manuscrit : l'écriture est la même (elle semble dater du X^e^ ou du IX^e^ siècle) et le *Laurentianus* conserve en tête une table indiquant le contenu des deux manuscrits, dans l'ordre même où les matières y sont disposées aujourd'hui. Holsten connaissait l'un et l'autre, et avait collationné sommairement le *Laurentianus*. Le cardinal Pitra, qui reproduit la table de Florence, la fait suivre d'une collation du manuscrit et des notes de la collation d'Holsten; c'est un très utile complément à l'édition de Bâle. Enfin un beau fac-simile photographique du *Vaticanus* et de la copie d'Holsten et Allaci complète cet ensemble de documents (Sur le copiste auteur du *Vaticanus* et sur les manuscrits sortis de son officine, voir Ch. E. Ruelle, *Revue des Etudes grecques*, 1888, p. 326).

Mentionnons en terminant un second fac-similé photographique d'un manuscrit du Vatican, contenant des extraits déjà connus de saint Grégoire de Nazianze et tirés d'un florilège du VIII^e^ s. dont l'originalité consiste en ce qu'il est formé tout entier d'un papier de chiffon. Une longue notice (Préface, p. XXXIII et XXXIV) explique en détail la valeur paléographique du manuscrit.

M. E.

P.-S. — Au moment de mettre sous presse ce compte-rendu des *Analecta*, nous recevons un nouveau mémoire de l'auteur, le dernier hélas! qu'il ait publié : c'est la Préface qu'il a écrite pour l'édition des Commentaires de Théodore Prodrome sur les poésies sacrées des mélodes Côme de Jérusalem et Jean Damascène, édition due aux soins de M. Henri M. Stevenson senior (Romae, ex bibliotheca Vaticana, 1888, in-4°.) On trouvera dans cette préface quelques vues générales sur les mélodes, quelques pages sur la vie de Prodrome, une bibliographie détaillée des éditions et un cata-

logue des manuscrits de ses œuvres sacrées et profanes, enfin des notes sur les commentaires publiés par M. Stevenson et sur les manuscrits qui ont servi à cette publication.

M. E.

10. *KARL HOPF. Les Giustiniani, dynastes de Chios*, étude historique, traduite de l'allemand par Etienne A. Vlasto. Paris, Leroux, 1888, in-18 de 174 p. (Bibliothèque grecque Elzévirienne).

Les Giustiniani étaient, non pas, comme on l'a souvent répété, une *famille* génoise, mais un syndicat commercial et politique ou, comme on disait alors, une *maona*, formée au xiv[e] siècle par l'association de plusieurs familles de Gênes, nobles et bourgeoises, qui prirent le nom de *Giustiniani* comme raison sociale. Cette société se constitua définitivement le 14 novembre 1362, pour l'exploitation de l'île de Chios et des deux villes de Phocée, arrachées aux Byzantins par l'amiral Simone Vignosi. La république de Gênes garda l'autorité supérieure et le *jus gladii* sur ces nouvelles possessions ; le domaine utile et l'administration civile appartenaient aux membres et aux délégués de la société, qui se composait de 13 parts, subdivisées en 304 actions *(caratti)*. La république touchait un tribut annuel ; elle s'était même réservé le droit de rentrer dans le « domaine utile » en remboursant aux associés leurs débours primitifs qui s'élevaient à 203,000 livres ; mais le remboursement n'eut jamais lieu, et cette combinaison politique singulière, qui rappelle la situation de la Compagnie des Indes vis-à-vis de la couronne d'Angleterre, subsista jusqu'à la prise de Chios par les Turcs, le 16 avril 1566. En dehors du tribut payé à la mère patrie, les *Giustiniani* durent également, à diverses reprises, se reconnaître tributaires et vassaux de l'empereur de Constantinople, des dynasties turques et mongoles de l'Asie-Mineure et finalement de la Porte ottomane. Malgré ces redevances régulières et nombre d'exactions extraordinaires, la compagnie fit de brillantes affaires : les mines d'alun de Phocée et les forêts de mastic de Chios étaient les principales sources de ces revenus. Le gouvernement était juste, mais dur, comme celui de toutes les oligarchies financières. — Telles sont les grandes lignes de cette histoire sur laquelle M. K. Hopf a écrit une excellente monographie, très digne d'être présentée au public francais. La traduction est due à M. Etienne Vlasto, dont nos lecteurs n'ont pas oublié la curieuse étude sur la prise ds Constantinople par les Turcs (*Annuaire*, XV, 104) ; elle est claire, élégante, et paraît fidèle. On peut regretter seulement que le traducteur ait supprimé les notes justificatives qui accompagnent sans doute le travail original ; on aimerait à savoir, par exemple, où M. Hopf a trouvé (p. 160) que les Juifs à Chios étaient maltraités « à cause de leur passion pour l'usure comme dans le reste de l'Europe ». Pour les Juifs du moyen âge, l'usure n'était pas une « passion », mais une sorte de nécessité, le seul métier lucratif dont l'exercice ne leur fût pas interdit par une législation barbare ; quelquefois même il leur était imposé.

T. R.

11. *L. THUASNE. Gentile Bellini et le sultan Mohammed II.* Leroux, 1888. In-4°, 72 p.

Cette utile compilation, pour laquelle l'auteur a utilisé, entre autres, l'*Historia Turchesca* inédite du Vé-

nitien Angiolello (en manuscrit à la Bibliothèque nationale), intéresse surtout l'histoire ottomane et la biographie de Bellini; elle donne pour la première fois, croyons-nous, une phototypie du merveilleux portrait de Mahomet II, par Gentile, dans la collection Layard, qui illustre si bien la définition d'un auteur turc, citée par Hammer : « Un bec de perroquet penché sur des cerises. » Nous signalerons seulement, comme touchant plus ou moins aux études helléniques ou byzantines, une vue d'ensemble de la *Colonne de Théodose* (d'après l'ouvrage de Banduri, *Imperium orientale*, Paris, 1711) et la curieuse observation suivante (p. 37), empruntée à M. Lippmann : « Le prétendu dessin de Mahomet II, conservé au Cabinet des estampes de Berlin avec l'indication *El gran Turco*, est simplement le portrait de Jean VIII (et non VII) Paléologue... Ce même Paléologue servit également de modèle au portrait de Mahomet II, reproduit dans le *Chronicon nurembergense* d'Hartmann Schedel, en 1493. » *Habent sua fata imagines.*

T. R

12. *P. DE NOLHAC. Les correspondants d'Alde Manuce, matériaux nouveaux d'histoire littéraire* (1483-1514). Rome, Imprimerie Vaticane, 1888 (extrait des *Studi e documenti di Storia e Diritto*, 1887-1888). In-4, 101 p. (se trouve à Paris, chez Klincksieck).

L'éditeur a donné dans ses notes beaucoup d'indications de lettres politiques ou littéraires du même temps qu'il a rencontrées au cours de ses recherches et qui ne se rapportent pas directement à Alde. Les documents imprimés in-extenso sont au nombre de 88, dont une demi-douzaine à peine a été déjà publiée. La plupart sont empruntés aux autographes des bibliothèques Ambrosienne et Vaticane, et il est permis de croire que si elles sont restées inédites si longtemps, cela tient à la difficulté de leur déchiffrement; toutes ces écritures différentes, et dont beaucoup sont particulièrement compliquées, ont fait reculer la patience des paléographes sous les yeux desquels elles ont pu tomber. Une autre difficulté réside dans le style et la langue de ces correspondances intimes; la moitié environ est en latin, mais il y en a en italien mêlé de formes locales, en grec incorrect, et dans plusieurs documents les langues sont mélangées, comme c'était l'usage dans les lettres d'humanistes du temps. Les plus intéressantes pièces de la collection sont, dans l'ordre chronologique où l'éditeur les a placées : une lettre de Marsile Ficin, de 1497, — des lettres du prince de Carpi, le protecteur d'Alde, qui permettent à l'éditeur de rectifier la date attribuée jusqu'à présent au mariage de l'imprimeur vénitien avec la fille d'André d'Asola et de la reporter de 1499 à 1505, — des lettres de Jean Reuchlin et de Daniel Clary de Trieste, — une longue lettre de Jean Lascaris, écrite de la cour de France (Blois, 24 déc. 1501), — toute une correspondance de Scipion Cartéromachos (1504-1510), une autre de Lazaro Bonamico, une autre de Paolo Bombasio, le célèbre professeur de grec à Bologne, ami d'Erasme, — quelques lettres d'Aleandro, dont la plus intéressante a été donnée en traduction dans la *Revue des études grecques* et dont l'éditeur a augmenté ici l'annotation, — une curieuse lettre du moine-architecte Fra Giocondo de Vérone, écrite en 1514, de la cour de Léon X, etc. Parmi les lettres nombreuses qu'Alde recevait d'Allemagne, de Pologne, de Hongrie, et qui nous renseignent sur la culture hellénique de ces pays, il faut en ci-

ter trois écrites de Cracovie, de 1505 à 1507 (nos 59, 60, 65) : on y trouve des détails précis sur les origines de l'enseignement du grec dans la grande université polonaise, origines qui se rattachent au grand mouvement international vers l'hellénisme dont Alde Manuce s'était fait l'initiateur. Il faut joindre à la présente collection les quatre lettres inédites d'Érasme à Alde Manuce que M. de Nolhac a publiées antérieurement parmi les pièces justificatives de son *Erasme en Italie* (Paris, 1888). Cette abondante série de documents nouveaux permet d'espérer, à bref délai, un livre définitif sur la question.

13. *G.-D. CRIÉSIS. Histoire de l'île d'Hydra jusqu'à la Révolution de* 1821 traduite du grec moderne en français, par *Théodore Blancard*; suivie d'un précis historique contemporain et d'une carte, par le traducteur. Marseille, imprimerie H. Chassefière, 1888, in-8° de IX-212 pages.

La langue grecque moderne, dont le regretté M. Gustave d'Eichthal aurait voulu faire une langue universelle, n'est pas encore assez répandue en Europe pour qu'il ne faille pas savoir un grand gré à ceux qui prennent la tache de faire passer dans la nôtre ses productions les plus importantes. L'Histoire de l'île d Hydra, par M. Criésis, jouit en Grèce d'une légitime réputation; c'est, en quelque sorte, un ouvrage classique et nous ne pouvons que remercier M. Théodore Blancard de l'avoir rendu français. La traduction est aussi exacte que possible; mais M. Blancard ne s'est pas borné au rôle d'interprète. L'ouvrage de M. Criésis s'arrêtait à l'année 1821, c'est-à-dire au début de la guerre de l'Indépendance; dans une seconde partie, qui comprend une trentaine de pages. le traducteur a tracé un exposé rapide, presque un tableau chronologique des événements qui se sont passés dans cette île, depuis 1821 jusqu'à ce jour. Il a puisé, assure-t-il, ses renseignements aux meilleures sources, grâce au concours que lui ont obligeamment prêté M. le Professeur S. Selias, et M. E. Vlasto, si connu de la colonie grecque de Marseille pour sa compétence en pareille matière.

Q. St-H.

14. ΧΕΙΜΩΝΑΝΘΟΙ ὑπὸ Ἰωάννου Πολέμη, 1883-88. Ἀθήνησι, τύποις ἀδελφῶν Πέρρη. 1888. (*Fleurs d'hiver*, par Jean Polémis. Athènes, Perri, 1888. In-8° de 224 p.)

La première partie de ce recueil, qui a donné son titre à l'ensemble, est un bouquet de petites pièces, dont quelques-unes dégagent un parfum pénétrant. Le seconde partie, intitulée *Récits en vers* (ἔμμετρα διηγήματα) raconte avec esprit et sobriété quelques légendes populaires. La troisième, *Petits mots d'amour* (λογάκια τῆς ἀγάπης) ne renferme que 6 morceaux : Songes, Chansons, Lettres, Douces paroles, etc. En somme, charmant recueil de vers et, ce qui ne gâte rien, coquet volume, imprimé avec soin sur papier teinté, avec une couverture en couleurs, à la dernière mode d'Athènes.

Q. St-H.

15. *JOHANNES TOEPFFER. Attische Genealogie.* In-8° de 338 p Berlin, Weidmann, 1889.

Sous ce titre, un peu obscur sans donte pour des lecteurs français, M. Toeppfer étudie l'histoire des

gentes attiques, c'est-à-dire des familles patriciennes (eupatrides) sur lesquelles reposait primitivement, à Athènes comme à Rome, tout l'édifice politique et religieux de la cité. Même après que les réformes de Solon et de Clisthène eurent dépouillé ces familles du plus clair de leurs privilèges, elles conservèrent, avec une organisation spéciale, un rang social prééminent; en particulier, elles gardèrent le droit exclusif aux sacerdoces de certains cultes que leurs ancêtres avaient introduits dans la contrée et qui restaient, en quelque sorte, confiés à leur garde. En outre, dans certains cas, les *gentes* rurales devinrent le noyau des *dèmes*, cellules de la nouvelle organisation municipale de l'Attique; aussi, bon nombre de dèmes ont-ils emprunté le nom des *gentes* autour desquelles se groupèrent les plébéiens appelés à la vie politique par Clisthène : tels sont les Δεκελειεῖς, les Κηφισιεῖς, etc.

Le nombre des *gentes* attiques n'est pas exactement connu et l'on en découvre tous les jours de nouvelles; c'est ainsi que depuis la publication de l'ouvrage de M. Toeppfer une inscription de Céphisia (*Classical Review*, 1889, p. 188) nous a fait connaître la *gens* inédite des Ἐλαστίδαι. L'étymologie du nom de chaque *gens*, son origine, l'époque de son établissement en Attique, le siège de son sanctuaire patrimonial, la nature de son culte, son influence sur le développement social et religieux de la cité tout entière, sont autant de questions difficiles et pleines d'intérêt, qui ont déjà attiré l'attention des érudits de l'antiquité et qui méritaient d'être reprises à nouveau avec les secours fournis depuis un siècle par l'épigraphie. M. Toeppfer a bien rempli sa tâche. Il parait avoir réuni sur chaque famille tout ce qu'il est possible de savoir dans l'état actuel de la science; il a combiné les données des textes avec beaucoup d'érudition, de perspicacité et souvent de bonheur. Peu d'ouvrages font pénétrer aussi profondément que celui-ci dans l'élaboration obscure d'où est sortie peu à peu la rayonnante cité de Périclès et de Démosthène. Il est regrettable seulement que ce bon livre manque d'une conclusion et d'un résumé ; on ne peut vraiment considérer comme tels la courte introduction qui esquisse la situation religieuse et légale des *gentes* à l'époque classique et réédite sur le culte des héros et du foyer des idées de M. Fustel de Coulanges, sans nommer l'auteur de la *Cité antique*.

T. R.

16. *ERNST CURTIUS. Griechische Geschichte*. 6te verbesserte Auflage. Tome Ier : jusqu'aux guerres médiques (1887). Tome II : jusqu'à la fin de la guerre du Péloponnèse (1888). Tome III : jusqu'à la bataille de Chéronée (1889). Berlin, Weidmann.

Ce beau livre n'a plus besoin d'être recommandé au public français depuis que M. Bouché-Leclercq l'a naturalisé parmi nous. Contentons-nous de rappeler que c'est peut-être encore l'Histoire grecque où se trouvent réunis de la façon la plus harmonieuse les dons de l'érudit et ceux de l'écrivain. Grote est plus politique et plus détaillé, Duruy plus entraînant, Duncker plus ingénieux, Busolt plus approfondi, mais Curtius réalise mieux, dans son ensemble, le type de l'historien complet, et à ce titre il mérite de rester longtemps ce qu'il est depuis trente ans en Allemagne : un classique. Nous ajouterons que dans cette 6e édition, comme dans les précédentes, l'auteur s'est efforcé avec succès de tenir son

livre au niveau de la science : il suffit de parcourir les notes, si instructives dans leur concision, qui terminent les trois volumes, pour constater qu'il n'y a pas une inscription nouvellement découverte, pas une monographie tant soit peu intéressante publiée jusque dans les derniers mois de l'an passé, que M. Curtius n'ait lue et dont il n'ait tiré parti pour sa vaste synthèse. Regrettons toutefois que l'examen de conscience de M. Curtius et son esprit de sacrifice n'aient pas été assez complets pour lui faire modifier certaines thèses scientifiques qui déparent son premier volume et nous semblent définitivement condamnées : nous citerons, en premier lieu, celle qui fait venir les Ioniens de la rive orientale de la mer Egée et considère la colonisation ionienne du XIe siècle comme un « choc en retour ».

T. R.

Le rédacteur en chef-gérant,
THÉODORE REINACH.

Le Puy, typographie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

APOLLON OPAON A CHYPRE

Au mois d'avril 1881, la collection d'antiquités formée par M. de Bammeville fut mise en vente à l'hôtel Drouot et dispersée. Le catalogue qui parut à cette occasion (1) n'est pas accompagné de gravures et ne porte pas de nom d'auteur; il a évidemment été rédigé par un homme peu compétent et qui savait mal le grec. La provenance des objets n'est presque jamais indiquée, peut-être par la faute du possesseur qui, plus artiste qu'archéologue, ne s'était pas préoccupé de l'établir. En parcourant cette brochure, où sont décrits sommairement plus de trois cents objets, mon attention a été éveillée par la notice suivante, que je transcris textuellement. Elle figure à la page 23, sous la rubrique *Pierres calcaires*, où elle est précédée de la description d'une statuette égyptienne et suivie de celle de cinq objets chypriotes.

« 93. Tête très archaïque de femme voilée, ornée d'un large collier formé de quatre rangs de perles et de grandes boucles d'oreilles; elle a été posée sur un fût de colonne sur lequel on lit :

ΑΡΙΣΤΑΓΟΡΑΣ ΣΩΣΑΝΑΡΟΝ *(sic)* ΤΟΝ ΕΑΥΤΟΝ *(sic)* ΥΙΟΝ ΟΠΑΟΝΥ *(sic)* ΜΕΛΑΝΟΙΩ *(sic)* ΕΥΧΕΝ *(sic)*.

(1) *Catalogue d'une collection de monuments antiques*. Vases peints, marbres, pierres gravées, bronzes, terres cuites, objets du moyen âge, de la Renaissance, etc.. dont la vente aux enchères publiques aura lieu Hôtel Drouot... le mercredi 20 avril 1881 et jours suivants, par le ministère de Me Delestre, commissaire priseur, assisté de MM. Rollin et Feuardent, experts. Paris, 1881. — En tête du faux titre, on lit : *Collection de M. de Bammeville*. — 62 p.in-8°, 311 nos.

« Le sens des derniers mots de cette légende est difficile à expliquer. Nous croyons cependant avoir exactement lu cette inscription. Haut. totale 34 centimètres ».

Le n° 93 de la collection Bammeville a été acquis par le Musée du Louvre. Comme la notice du catalogue elle-même le fait supposer, il y avait là deux objets rapprochés arbitrairement, une tête et une colonnette. Nous ne nous occuperons plus que de celle-ci; la tête étant d'un travail commun et sans importance.

M. Colonna-Ceccaldi a publié en 1874, comme provenant des *Salines* près de Larnaka (1), une inscription gravée sur une colonnette en marbre blanc qui est certainement identique à celle de la collection Bammeville :

ΑΡΙΣΤΑΓΟΡΑΣ
ΣΩΣΑΝΔΡΟΝ
ΤΟΝ ΕΑΥΤΟΥ ΥΙΟΝ
ΟΠΑΟΝΙ ΜΕΛΑΝΘΙΩ
ΕΥΧΗΝ.

Le même archéologue a donné, avec la même indication de provenance, le texte suivant, gravé sur une « petite stèle carrée en marbre rouge (2) » :

ΟΠΑΟΝΙ
ΜΕΛΑΝΘΙΩΙ
ΚΑΤΑΓΡΑΦΟΣ
ΥΠΕΡΤΟΥΥΙΟΥ
ΚΑΤΑΓΡΑΦΟΥ
ΕΥΧΗΝ LC.

M. Ceccaldi suppose que Melanthos, un des pirates que Dionysos changea en dauphins (Ovide, *Métam.*, III, 617), fut au

(1) G. Colonna-Ceccaldi, *Monuments antiques de Chypre*, p. 194. Je dois cette indication à M. Clermont-Ganneau, qui m'a signalé la publication de Ceccaldi lorsque j'ai lu à l'Académie des Inscriptions la présente notice sur Apollon-Opaon.

(2) Ceccaldi, *ibid.*, p. 193.

nombre des fondateurs grecs de Chypre, hypothèse qu'il est inutile de discuter. Des découvertes récentes vont nous permettre d'en proposer une plus vraisemblable. Disons toutefois, dès à présent, que la provenance indiquée par M. Ceccaldi est inexacte. M. Cesnola, qui a publié de nouveau les mêmes textes faisant partie de sa collection (1), dit qu'ils ont été trouvés à Palaeo-Paphos; comme on le verra, il a certainement raison et l'indication contraire de M. Ceccaldi repose sur une erreur dont il n'y a pas lieu de tenir compte.

Un membre de l'école anglaise d'archéologie à Athènes, M. Hogarth, a conduit en 1888 des fouilles près de l'emplacement de Paphos, dans les vignobles du village d'Amargetti. Le journal l'*Athenaeum* a publié sous sa signature une longue lettre relative à cette exploration (2). M. Hogarth a découvert, avec un grand nombre de statuettes en calcaire et en terre cuite, dix bases d'ex-voto portant la même dédicace : Ὀπάονι Μελανθίῳ. Sur la draperie d'une statuette en calcaire, il a déchiffré le graffite suivant :

Λιγ' Ἀπόλωνι Μελαθίῳ Φαλίαιχος [εὐ]χ[ήν].

L'orthographe Μελαθίῳ pour Μελανθίῳ est un nouvel exemple de l'omission du N, qui est très fréquente dans l'épigraphie chypriote.

M. Hogarth a conclu des textes découverts par lui que le nom de la localité ancienne où il les a exhumés était *Melantha* ou *Melatha* et que la divinité topique de cette ville était Apollon Opaon.

Examinons à notre tour ce que peut être le dieu Ὀπάων Μελάνθιος, identifié dans l'inscription de M. Hogarth à Apollon.

Le mot ὀπάων appartient à la plus ancienne grécité; il se trouve déjà dans Homère, avec le sens de *compagnon* : Ἀντίθεον Φοίνικα, ὀπάονα πατρὸς ἑοῖο (*Iliade*, XXIII, 360). — ὀπάων Ἰδομενῆος Μηριόνης (*ibid.*, VIII, 263; X, 58) (3). Ces exemples, auxquels on

(1) Cesnola, *Cyprus, its cities*, etc., p. 414.

(2) *The Athenaeum*, 16 juin 1888, p. 769; cf. *American Journal of Archaeology*, 1888, p. 349 : *Journ. Hell. Stud.*, t. IX, p. 261.

(3) Voir encore *Iliade*, VII, 165; XVII, 258, 610.

pourrait ajouter ceux que fournit Eschyle (*Choéphores,* 769; *Suppliantes*, 954) prouvent que ce mot ne signifie pas seulement *compagnon,* mais, par une extension naturelle du sens, *garde* ou *gardien*.

Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'une pareille épithète soit appliquée à un dieu; le latin *custos*, équivalent d'ὀπάων, est une épithète fréquente de Jupiter et l'on connaît même des inscriptions où des *dei, deae custodes* sont mentionnés sans autre désignation (1).

L'épithète d'un dieu devenant à son tour le nom d'une divinité est un fait trop connu pour qu'il soit nécessaire d'y insister; contentons-nous de rappeler que, dans l'épigraphie même de Chypre, on a déjà trouvé une déesse dite Κεραυνία, dont l'existence n'est d'ailleurs pas autrement attestée (Waddington-Le Bas, *Inscriptions d'Asie-Mineure*, Citium, n° 2739).

Même sans le témoignage de l'inscription citée plus haut, qui assimile Opaon à Apollon, nous aurions pu reconnaître, grâce à un passage de Pindare, qu'ὀπάων a été à l'origine une épithète de cette divinité.

Dans la neuvième Pythique, adressée à Télésicrate de Cyrène, vainqueur à la course armée, le poète raconte la naissance de Cyrène, fille du Pénée et de Créuse, et l'amour qu'Apollon conçut pour elle en la voyant lutter sans armes contre un lion. Le Centaure fils de Philyre, présent au combat, prédit au dieu qu'il sera l'époux de cette jeune vierge; elle mettra au jour un fils que les déesses recevront sur leurs genoux, qu'elles rendront immortel, dont elles feront un Jupiter et un Apollon, protecteur des mortels qu'il chérira, gardien des troupeaux, appelé par les uns Agreus et Nomios, par les autres Aristée.

Pyth. IX, v. 109 : Θήσονταί τέ νιν ἀθάνατον | Ζῆνα καὶ ἁγνὸν Ἀπόλλων', ἀνδράσι χάρμα φίλοις ἄγχιστον, ὀπάονα μήλων, | Ἀγρέα καὶ Νόμιον, τοῖς δ' Ἀριστᾶον καλεῖν.

Ainsi nous trouvons, dans ce passage, Aristée, fils d'Apollon et de Cyrène, mais assimilé à Apollon et à Jupiter, qualifié par Pindare de gardien des brebis, ὀπάονα μήλων.

(1) Voir l'*Onomasticon* de De Vit, aux mots *Custos, Deae custodes, Dei custodes.*

Jusqu'à présent, les commentateurs n'ont pas attaché d'importance à cette dernière épithète; mais les inscriptions de Chypre prouvent qu'elle n'est pas de l'invention de Pindare et qu'elle devait faire partie du trésor d'épithètes traditionnelles appliquées au dieu pasteur Aristée.

Comme l'a parfaitement montré Otfried Müller (1), les légendes anciennes relatives à Aristée se répartissent en deux classes : dans la seconde, qui est la plus récente, Aristée est un mortel élevé au rang des dieux pour les bienfaits dont il a comblé les hommes; dans la première, c'est une vieille divinité agricole qui paraît avoir participé au caractère de Jupiter et à celui d'Apollon, avec lesquels elle fut identifiée plus tard. Nous avons, à cet égard, des témoignages très précis. Dans l'île de Céos, Aristée est adoré comme Ζεὺς Ἀρισταῖος (2); Servius nous apprend qu'il est le Jupiter des Arcadiens, *apud Arcadas pro Jove colitur* (3); l'Apollon Nomios (pasteur) des Arcadiens (4) est identique à Aristée, comme le prouve le texte de Pindare cité plus haut. C'est vers l'Arcadie surtout que nous ramène la légende d'Aristée, bien que la fable, calquée sur les migrations de son culte, l'ait fait voyager en beaucoup de lieux. Virgile l'appelle *Arcadius magister (Georg.*, IV, 283) et le fait vivre sur les rives du Pénée; d'autres auteurs font également de lui un Arcadien et Nonnus raconte même qu'à la tête d'une armée arcadienne il combattit avec Dionysos contre les Indiens, sous la protection d'Apollon (5). Il y a donc tout lieu d'approuver les conclusions suivantes d'Otfried Müller : « Aristée est le dieu bienfaisant des troupeaux, des abeilles, du gibier, de la culture de l'olivier et de la vigne, des terres fécondes... c'est une très ancienne divinité de l'Arcadie, d'où les Parrhasiens transportèrent son culte dans l'île de Céos, de la Thessalie, d'où il passa à Cyrène, enfin de la Béotie, où il fut introduit dans la généalogie de Cadmus (6). »

(1) O. Müller, *Dorier*, t. I, p. 283; *Orchomenos*, p. 342.

(2) Schol. Apoll. Rhod., II, 498.

(3) Servius, *ad Georg.*, I, 14.

(4) Νόμιος οὗτος κέκληται παρ' Ἀρκάσιν (Clément d'Alexandrie, *Protrept.*, éd. Potter, p. 24; éd. Migne, t. I, p. 100, B.)

(5) Nonnus, XXIV, 83.

(6) O. Müller, *Orchomenos*, p. 342.

Si nous avons insisté sur l'origine arcadienne d'Aristée-Apollon, c'est que nous considérons son surnom, Ὀπάων, comme originaire du même pays. A l'expression de Pindare, ὀπάων μήλων, correspond exactement ce vers de Virgile (1), appliqué à une divinité toute arcadienne :

Pan, ovium custos, *tua si tibi Maenala curae.*

L'*ovium custos* était adoré, en Arcadie, sous un nom qui correspondait au latin *custos* employé isolément, comme Σώτειρα et Σωτήρ en grec pouvaient désigner des déesses et des dieux sans autre indication. Or, l'intérêt de cette remarque s'augmente par le fait que les dédicaces cypriotes à Opaon ont été découvertes tout près de Paphos, ville qui, suivant la tradition antique, avait été fondée par Agapénor, roi des Arcadiens, aussitôt après la guerre de Troie (2).

Les rapports entre Chypre et l'Arcadie sont d'ailleurs parfaitement attestés par l'analogie des dialectes, sur laquelle on a plusieurs fois insisté dans ces derniers temps (3). La Laconie avait également pris une part importante à la colonisation hellénique de Chypre (4). Peut-être faut-il admettre, avec MM. Deecke et Meister, que le facteur principal de cette colonisation a été une immigration de tribus péloponnésiennes avant l'invasion des Doriens, c'est-à-dire de ces « Achéens » qui, chassés plus tard de la côte orientale et méridionale du Péloponnèse, se réfugièrent dans la région montagneuse de l'Arcadie (5) et y conservèrent longtemps leurs caractères propres. En considérant ainsi les Arcadiens comme des Achéens localisés

(1) Virgile, *Géorgiques*, I, v. 17.

(2) Pausanias, VIII, 5, 2; VIII, 53, 7. Cf. Hérodote, VII, 90 : (τῶν Κυπρίων)... οἱ μὲν ἀπὸ Σαλαμῖνος καὶ Ἀθηναίων, οἱ δὲ ἀπὸ Ἀρκαδίης...

(3) Voir H. Weir Smyth, *The arcado-cyprian dialect*, dans les *Transactions of the American Philological Association*, 1887; Bennett, dans la *Classical Review*, 1889, p. 48; Meister, *Die griechischen Dialekte*, t. II (1889), p. 128.

(4) Cf. Strabon, XIV, p. 682; Lycophron, v. 586; Steph. Byz., 407, 10 et Meister, *Die griechischen Dialekte*, t. II, p. 126.

(5) Deecke, *Berliner Philologische Wochenschrift*, 1886, p. 1324 (cf. Reinach, *Revue archéol.*, 1887, I, p. 83); le même, *Sitzungsberichte der K. pr. Akad.*, 1887, nº IX, p. 123; Meister, *Die griechischen Dialekte*, t. II, p. 129.

dans le Péloponnèse après la conquête dorienne, nous sommes autorisés à reconnaître dans l'île de Chypre d'autres cultes encore que celui d'Apollon Opaon qui étaient communs à cette île et au groupe ethnique représenté par les Arcadiens. Ainsi l'on a découvert, dans des inscriptions chypriotes, la mention d'un Apollon Ἄμυκλος, qui est sans doute originaire d'Amyclée (1) et celle d'un Ἀπείλων Ἐλείτας, qui a été justement rapporté par M. Deecke à la ville d'Ἔλος en Laconie, dont l'ethnique était Ἐλείτας suivant Etienne de Byzance (2). Le même compilateur mentionne à Chypre une ville appelée Λακεδαίμων; Strabon y nomme l'Ἀχαιῶν ἀκτή (3) et Hésychius fournit cette glose intéressante : Ἀχαιομάντεις · οἱ τὴν τῶν θεῶν ἔχοντες ἱερωσύνην ἐν Κύπρῳ. M. Deecke a également appelé l'attention sur la part importante que Chypre a prise de bonne heure dans la poésie homérique et cyclique, qui n'est que la mise en œuvre de la tradition héroïque des Achéens, et sur les nombreuses traces de la langue épique dans le dialecte chypriote (4). A ces traces on peut ajouter aujourd'hui le mot ὀπάων, qui, comme nous l'avons vu, se rencontre plusieurs fois dans l'*Iliade*.

Reste à appliquer l'épithète Μελάνθιος donnée à l'Apollon-Opaon des environs de Paphos. M. Hogarth a proposé d'y reconnaître l'ethnique d'une ville chypriote, d'ailleurs absolument inconnue, qui se serait appelée Μέλανθα. Assurément, il est facile d'admettre qu'une divinité ait pris le nom de son sanctuaire : c'est ainsi que nous avons, à Chypre même, une Ἀφροδίτη Παφία, connue par de nombreux textes épigraphiques, et un Ἀπόλλων Ὑλάτας (5) qui se rapporte à la ville chypriote nommée Ὕλη ou Ὕλαι. C'est à tort qu'on a voulu identifier cette dernière divinité à l'Apollon Ἐλείτας dont il a été précédemment question. Mais on doit hésiter, pensons-nous, à admettre sans raisons très sérieuses l'existence d'une ville dont les auteurs anciens n'auraient rien dit, et l'Apollon d'Amyclée,

(1) *Dialektinschriften*, n° 59, l. 3.
(2) *Ibid.*, n° 14 *d*; *Revue archéol.*, 1887, I, p. 82.
(3) Strabon XIV, p. 682.
(4) *Studien* de Curtius, t. VII, p. 262.
(5) Waddington-Le Bas, *Inscriptions d'Asie-Mineure*, n° 2808; *Dialektinschriften*, n°s 31, 3 et 32, 2

l'Apollon d'Hélos, l'un et l'autre transférés à Chypre avec leur désignation primitive, suffisent à nous faire supposer que Μελάνθιος n'est pas nécessairement l'ethnique d'une ville chypriote inconnue des géographes.

Nous voudrions proposer à ce sujet, mais avec réserves, une explication que semblent justifier les développements où nous sommes entrés plus haut.

Il y avait en Arcadie une ville nommée Μέλαιναι ou Μελαινέαι, ville très ancienne et qui était abandonnée à l'époque de Pausanias (1); suivant la tradition locale, elle tirait son nom de Melaineus fils de Lycaon. D'autre part, nous connaissons en Attique, sur la frontière de ce pays et de la Béotie, un dème nommé Μελαιναί, c'est-à-dire identique de forme à la ville arcadienne. Or — et c'est ici que se dessine la vraisemblance de notre hypothèse, — le héros éponyme du dème attique de Μελαιναί s'appelle Μέλανθος ou Μελάνθιος. Il est inutile d'entrer dans des détails sur ce héros obscur, mais nous ferons observer qu'une tradition, aussi ancienne pour le moins qu'Hellanicus, en faisait un Messénien qui, chassé de son pays par les Héraclides, vint à Athènes et y fonda une dynastie. Melanthos est au dème attique de Μελαιναί comme Eleuthereus (Dionysos) au dème voisin d'Eleuthères. Héros ou dieu local à l'origine, on l'a confondu plus tard avec le Dionysos des Apaturies, nommé Μελανθίδης ou Μελάναιγις, qui était adoré sur les pentes du Cithéron (2).

Nous serions donc disposé à croire que dans la vieille ville arcadienne de Μελαιναί, comme dans le dème homonyme de l'Attique, il existait un héros éponyme nommé Μελάνθιος, héros qui ne serait qu'une forme locale du dieu agricole de cette région, identifié plus haut à Apollon-Opaon-Aristée. Transporté à Chypre par une émigration des Arcadiens de Melainai, il aura conservé son nom, dans la tradition religieuse, comme une épithète ou plutôt un synonyme ajouté au nom d'Apollon ou d'Opaon.

Nous ne voulons pas dissimuler nous-même un point faible

(1) Pausanias, VIII, 26, 8. Cf. Steph. Byz., *s. v.*

(2) Voir, sur Melanthos, Toepffer, *Attische Genealogie*, 1889, p. 231.

de l'hypothèse que nous proposons. On ne peut pas dire, en effet, que Μελάνθιος soit un ethnique de Μελαιναί, comme Ἐλείτας, cité plus haut, est l'ethnique d'Ἔλος. L'ethnique de Μελαιναί doit être Μελαινεύς ou Μελαινίτης, formes indiquées par Etienne de Byzance et seules connues. Aussi ne considérons-nous pas Μελάνθιος comme un ethnique, mais seulement comme le nom d'un héros protecteur de Μελαιναί. Le héros attique du bourg homonyme s'appelle Μέλανθος ou Μελάνθιος (1). Apollon-Melanthios ou Opaon-Melanthios n'est pas un nom propre suivi d'un ethnique, mais un nom double, comme Phoibos-Apollon, Aphroditè-Genetyllis et bien d'autres. Il en est probablement de même pour l'Apollon-Amyclos connu par une inscription de Chypre, car l'ethnique de la ville d'Amyclées est Ἀμυκλαῖος, Ἀμυκλαιεύς ou Ἀμυκλαίτης, tandis qu'Ἀμύκλας = Ἄμυκλος est le fondateur mythique de cette ville (2). Ces analogies nous paraissent étayer suffisamment notre hypothèse, répondre à la seule objection grave qu'elle comporte et nous autoriser à ne pas enrichir la toponymie de Chypre du nom d'une ville qui n'y a probablement pas existé.

Salomon REINACH.

(1) Voir Toepffer, *Attische Genealogie*, p. 231, note 2.

(2) Pour le héros éponyme d'Amyclées, les auteurs ne donnent que la forme Ἀμύκλας; mais le doublet Ἄμυκλος se trouve dans Diogène Laërce, III, 1, 31.

EURIPIDE & ANAXAGORE

L'esprit philosophique se dissimule si peu chez Euripide, il s'étale avec tant de complaisance dans plusieurs de ses drames, que certains critiques grecs, exclusivement frappés de ce caractère de son théâtre, ont pu dire de lui qu'il était « le philosophe de la scène ». Nous ne voulons pas rechercher ici quelle est la portée générale de cette assertion, et si la philosophie, quelle qu'elle soit, d'Euripide est originale, ou si elle est d'emprunt. Nous nous proposons seulement d'examiner la valeur de la tradition qui fait d'Euripide le disciple d'Anaxagore.

I.

Cette tradition, qui ne remonte pas plus haut pour nous que l'époque alexandrine (1), ne se heurte — il faut le reconnaître d'abord — à aucune impossibilité chronologique. S'il est vrai qu'Anaxagore ait passé trente années de sa vie à Athènes (2), comme il a quitté cette ville au début de la guerre du Péloponèse, il a dû y arriver vers l'an 460 (3), à un moment où Euri-

(1) On la rencontre pour la première fois chez Alexandre l'Etolien (A. Gelle, XV, 20, 8), un des poètes de la Pléiade tragique, un contemporain de Ptolémée II.

(2) Diog. Laert. II, 3, 7, Cobet.

(3) E. Zeller, *Philos. der Griech.* II, p. 382 et suiv. de la traduction de M. Boutroux, a réfuté dans une longue note et par des raisons dont l'ensemble est convaincant, l'opinion qui fait naître Anaxagore vers 534 et le fait mourir vers 462.

pide avait une vingtaine d'années, où, par conséquent, pouvaient s'établir entre le philosophe et lui ces rapports de maître à disciple que plusieurs écrivains anciens, après Alexandre l'Etolien, ont signalés (1).

Entre ces deux hommes, nous dit-on, il y avait d'abord une certaine affinité de nature et de caractère, que rendit plus étroite avec le temps la communauté de pensées et d'études. Tous deux étaient graves et d'humeur triste (2). Mais Aristote a observé qu'en Grèce les hommes éminents dans la philosophie, la politique, la poésie ou les arts, ont été des mélancoliques (3). Est-il donc prouvé qu'Euripide ait dû sa mélancolie à Anaxagore plutôt qu'à son génie propre ? On veut aussi que l'attachement mêlé d'admiration, que le philosophe aurait inspiré à son disciple, ait laissé dans les œuvres du poète des traces qu'on est très ingénieux à y découvrir. Euripide a vanté une fois le bonheur du sage, de l'homme qui, tout entier à la science « ne médite aucune injustice contre ses concitoyens ; qui, tandis qu'il contemple l'ordre inaltérable de la nature immortelle, son origine et ses éléments, n'est envahi par aucune pensée d'actions honteuses » (4). L'allusion à Anaxagore et à son système sur la formation du monde n'est pas impossible ; elle n'est point évidente. On peut croire plutôt qu'Euripide, songeant au temps troublé où il vit et faisant un retour sur lui-même, a voulu opposer la vie contemplative de l'homme d'études à la vie active de l'homme politique, la sérénité de l'un et ses vertus aux agitations et aux misères morales de l'autre. De même, quand il nous dit : « le sage demeurât-il aux extrémités du monde et ne l'eussé-je jamais vu, est pour moi un ami (5) », c'est du sage

(1) Cicer. *Tusc.* IV, 14. Vitruv. *Praef.* VIII. Γένος Εὐριπ. p. 1, l. 10, et 3, l. 17, en tête de l'édition des Scholies d'Euripide dont E. Schwartz a récemment publié le premier volume. Suidas, Εὐριπίδης, etc.

(2) Alex. Ætol. *l. cit.* Elien, *Hist. Var.* VIII, 13.

(3) *Probl.* XXXI, Cf. Cicer. *Tusc.* 1, 33.

(4) Fragm. 902, Nauck (Clém. Alex. *Strom.* IV, p. 634; Themist. p. 307, d). Cet éloge du sage a été rapproché du portrait du philosophe, tel que le peint Socrate dans le *Théætète*, p. 173, d.

(5) Fragm. 891. Le sage dont il est question dans un fragment de *Thésée* (392) ne désigne pas non plus nécessairement Anaxagore.

idéal qu'il entend parler; ce qu'il veut exprimer, c'est l'idée générale de la prééminence de la science et de l'attachement qu'il a pour elle. Je ne puis croire non plus qu'il faille voir une allusion à Anaxagore dans les paroles de Mélanippe qui, avant d'exposer l'origine du monde, dit que « ce discours n'est pas d'elle, mais qu'elle le tient de sa mère » (1). La mère de Mélanippe est en effet la fille du Centaure Chiron, sorte de philosophe des temps légendaires, dont la sagesse, chez les Grecs, était proverbiale. Quand Mélanippe avertit le public qu'elle va parler d'après sa mère, c'est-à-dire d'après le Centaure son aïeul, c'est, de la part du poète, une précaution aussi ingénieuse qu'insuffisante pour faire excuser la longue tirade philosophique qu'il met dans la bouche de la jeune fille. Il n'y a point de raison sérieuse de croire que le mot de « mère » n'est ici qu'une figure destinée à rappeler le souvenir d'un maître tendrement aimé (2).

On insiste cependant et l'on croit découvrir ailleurs des preuves plus sûres de rapports étroits entre Euripide et Anaxagore. Dans la tragédie d'*Alceste*, le chef du chœur essaie de consoler Admète de la perte de son épouse, en lui disant que, dans sa propre famille, il a vu un jeune homme, un fils unique arraché par la mort à son vieux père, qui cependant supporta courageusement ce malheur (3). Ce père si vaillant contre la douleur ne serait autre qu'Anaxagore, dont on rapporte qu'à la nouvelle de la mort de son fils il répondit héroïquement : « Je savais que j'avais engendré un être mortel (4) ». Mais Anaxagore a-t-il réellement tenu ce propos? Le doute est permis puisqu'une réponse analogue est attribuée, avant lui, à Solon, après lui, à Xénophon (5). Ce mot stoïque ne doit-il pas être mis au nombre de ces sentences célèbres, de ces apophthegmes

(1) Fragm. 488, Nauck.

(2) S'il en était ainsi, comment expliquer qu'Euripide fasse exposer, précisément à Mélanippe, une doctrine qui, nous le verrons plus loin, n'est pas du tout celle d'Anaxagore ?

(3) *Alc.* 904 et suiv.

(4) Chrysipp. ap. Galen. *de Plat. et Hippocr. dogm.* IV, 7. Cicer. *Tusc.* III, 14. 29.

(5) Plut. *Moral.* p. 119, a. Diog. Laert. II, 3, 13.

qui, pour avoir été longtemps en circulation, étaient devenus anonymes, bien que les compilateurs grecs eussent la prétention d'en connaître la source? Rien ne démontre que ce soit à Anaxagore qu'il faille en faire honneur. En revanche, nous conviendrons volontiers qu'un autre passage d'Euripide peut faire penser au philosophe. C'est celui où le poète, par l'organe de Médée, insiste sur les dangers que la science fait courir à ses adeptes. « Gardez-vous, dit-il, de donner à vos enfants une instruction trop profonde : on les accusera d'être des désœuvrés; ils seront suspects. Si vous apportez au vulgaire une sagesse nouvelle, on vous considérera comme un homme inutile; étant supérieur aux autres, vous deviendrez gênant (1) ». Rien n'empêche de reconnaître dans ce philosophe gênant Anaxagore qui, à l'époque où fut jouée la *Médée*, en 431, venait d'être contraint de s'exiler, ou qui tout au moins était déjà sous le coup des accusations qui entraînèrent son exil (2).

Ce rapprochement, s'il est exact, témoigne de certains rapports entre Anaxagore et Euripide; il ne prouve point que la philosophie d'Euripide ait été celle d'Anaxagore. C'est dans les œuvres mêmes du poète qu'il faut étudier cette question, qui n'est pas nouvelle, qui a été traitée jadis, avec de grands développements par Walckenaer (3), mais qu'il est permis de reprendre après lui, en y appliquant une critique plus rigoureuse et en profitant des progrès que, depuis le savant hollandais, a faits l'interprétation du texte d'Euripide.

Dans un fragment d'une tragédie perdue s'exprime cette idée qu'on ne saurait avoir trop de mépris pour les hommes qui s'occupent des phénomènes célestes, pour ces *météorologues* « dont la langue audacieuse se répand en vaines conjectures et en tortueux mensonges » au sujet des mystères de la nature (4).

(1) *Med.* v. 294-301.

(2) Il est impossible de préciser le moment où Anaxagore dut quitter Athènes. Diodore, XII, 39, 2, place avant le début de la guerre du Péloponèse les accusations d'impiété dirigées contre lui, accusations où Périclès était impliqué.

(3) *Diatribe in Eurip. perdit. dram. reliq.* cap. IV-V *(in Euripidis Anaxagorea quædam* p. 25-41). La *Diatribe* se trouve à la suite de l'édition d'*Hippolyte*.

(4) Fragm. 905, Nauck (Clem. Alex. *Strom.* V, p. 732).

Bien que le mot μετεωρολόγος apparaisse pour la première fois chez Platon, il n'y a pas lieu de suspecter l'attribution que fait de ces vers à Euripide Clément d'Alexandrie qui nous les a conservés. Mais, si l'on prenait ce texte à la lettre, quelle condamnation d'Anaxagore et d'Euripide lui-même ! En vain Walxkenaer nous dit-il que l'attaque du poète est exclusivement dirigée contre les anciens Ioniens, qui cherchaient dans la matière seule l'origine des choses, tandis qu'Anaxagore sépara de la matière et mit au-dessus d'elle l'Intelligence (1). Une telle distinction eût été, à ce qu'il semble, insaisissable pour le public athénien. Si Euripide a voulu faire une allusion, cette allusion ne peut évidemment se rapporter qu'aux savants ses contemporains, et non à ceux de l'âge précédent. N'est-il pas plus simple de remarquer que les idées qu'on rencontre chez Euripide ne peuvent être considérées toutes comme étant l'expression de sa pensée propre? Les vers dont nous venons de donner le sens sont des vers lyriques, qui pouvaient être placés dans la bouche du chœur. Or, le chœur, chez Euripide comme chez les autres tragiques, exprime souvent les lieux communs de la sagesse vulgaire et l'opinion de la foule. Puisque la foule tenait alors en suspicion les savants adonnés à l'étude des phénomènes célestes, quoi d'étonnant que le poète ait prêté au chœur ce sentiment? Il n'en est pas moins vrai qu'Euripide doit être rangé lui-même dans cette famille suspecte des météorologues ; car il avait sur le monde et sur la nature des opinions qu'il a plus d'une fois professées dans ses drames.

Ces opinions sont-elles conformes à ce que nous savons des doctrines d'Anaxagore?

II

Quelques écrivains anciens remarquent que le poète et le philosophe expliquaient de la même façon l'inondation du Nil,

(1) *Diatribe*, p. 27.

dont ils attribuaient tous deux la cause à la fonte des neiges de l'Ethiopie (1). Mais cette explication est plus ancienne qu'Anaxagore lui-même puisqu'on la rencontre déjà chez Eschyle (2). Ce rapprochement est donc sans valeur. D'autres ont plus d'importance. Il est constant qu'Anaxagore avait des idées arrêtées sur la nature des corps célestes. Il enseigna à Athènes, pour son malheur, que le soleil est une énorme pierre, et une pierre incandescente, λίθος διάπυρος (3). Or, on croit reconnaître cette même doctrine dans un passage de l'*Oreste* d'Euripide : c'est la monodie où Electre s'écrie qu'elle voudrait faire entendre ses plaintes et ses cris de douleur à Tantale père de sa race; elle voudrait s'élancer jusqu'à lui, c'est-à-dire « jusqu'à cette pierre qui est suspendue dans l'air entre le ciel et la terre, jusqu'à cette masse attachée à l'Olympe par des chaînes d'or et qu'emportent les tourbillons (4) ». Il s'agit évidemment ici du supplice légendaire de Tantale, non de celui qui est décrit au XI^e^ chant de l'*Odyssée* et dont la scène est aux enfers, mais de celui qu'indique déjà Pindare (5), dont le théâtre est entre ciel et terre, où le grand criminel châtié par les dieux est emporté dans les airs, ayant au-dessus de la tête une roche énorme dont il tremble sans cesse d'être écrasé. Cette explication simple n'a cependant satisfait ni le Scholiaste de Pindare, ni celui d'Euripide, ni quelques critiques modernes qui ont trop écouté les scholiastes. Partis de cette idée traditionnelle qu'Euripide a été le disciple d'Anaxagore, les commentateurs ont gratuitement prêté au poète une interprétation naturaliste de la légende; ils ont imaginé que, par la pierre de Tantale, l'auteur d'*Oreste* a

(1) Diod. I, 38, 4. Schol. Apoll. Rhod. IV, 269. Cf. Eurip. *Hel.* 1-3, et un fragment de l'*Archelaos* (230. Nauck).

(2) Esch. fr. 293, Nauck (139, Ahrens). Il parait impossible qu'Eschyle, plus âgé qu'Anaxagore d'une trentaine d'années et qui se retira définitivement en Sicile peu de temps après l'époque probable de l'arrivée de celui-ci à Athènes, ait tenu de lui cette opinion. Hérodote, 11, 22, en combattant cette explication, ne dit point qu'Anaxagore en fût l'auteur.

(3) Xenoph. *Mem.* IV, 7, 6. Plat. *Apol.* p. 26, d. Cf. Schaubach, *Anaxag. frag.* p. 139 sqq.

(4) *Oreste*, v. 982 et suiv.

(5) *Olymp.* I, 57-59; *Isthm.* VIII, 9-10. Cf. Eurip. *Orest.* 6-7.

voulu désigner le soleil (1). Mais qui ne voit combien de raisons s'opposent à ce qu'une telle pensée ait été celle d'Euripide? Comment admettre que, pour lui, le soleil fût attaché par de longues chaînes à l'Olympe? Et comment le soleil qui, chaque jour, parcourt régulièrement sa carrière, pouvait-il être conçu comme étant à la merci du vent et de ses tourbillons? Car, c'est bien des tourbillons de vent qu'il s'agit, et non, comme le veut Paley (2), du mouvement de rotation du système céleste. Enfin et surtout, ni chez Pindare ni chez Euripide, la pierre de Tantale n'est une pierre incandescente; ce qui serait essentiel pour qu'on y reconnût le soleil d'Anaxagore. La pierre solaire du philosophe et la pierre de Tantale décrite par le poète n'ont donc rien de commun, pas même le nom (3).

Suivant d'autres témoignages, Euripide aurait qualifié le soleil de « masse dorée » χρυσέα βῶλος, ce qui rappellerait, quoique d'un peu loin, la pierre de feu d'Anaxagore. A en croire même Diogène Laerte, l'expression se trouvait dans le *Phaéthon* (4). Nous ne saurions assurément convaincre Diogène d'erreur flagrante, puisque du *Phaéthon* il ne nous reste que des fragments. Remarquons cependant combien la périphrase attribuée à Euripide est en désaccord avec la donnée même d'une tragédie où le soleil n'était point une masse de pierre ou de feu, où il était un personnage dramatique, un dieu vivant. Diogène qui se trompe souvent, qui cite par exemple comme appartenant à la tragédie d'*Augè* un vers qui se lit tout entier dans l'*Electre* (5), a pu faire erreur ici encore. Peut-être avait-il dans l'esprit le passage d'Oreste cité plus haut et l'interprétation qu'en avaient donnée les commentateurs; c'est au souvenir des chaînes d'or de la pierre de Tantale qu'il aura emprunté l'ex-

(1) Schol. Pind. *l. cit.* Schol. Eurip. *Orest.* 982.

(2) Page xix de la préface de son édition d'Euripide.

(3) La première est désignée par le mot λίθος, la seconde par le mot βῶλος.

(4) Diog. L. II, 3, 10. D'anciens éditeurs (voir Walckenaer, *Diatribe*, p. 31) ont cru retrouver l'expression dans les vers du *Phaéthon* cités par Strabon, I, p. 33; mais il leur a fallu corriger le texte qui donne χρυσέᾳ βάλλει φλογί en χρυσέᾳ βώλῳ φλέγει. Rien n'autorise cette correction que Nauck, fr. 771, n'a pas adoptée.

(5) Diog. L. II, 5, 33. C'est le vers 379 de l'*Electre*.

pression χρυσέα βῶλος ; et, n'en sachant plus la source, il l'aura attribuée au *Phaéthon* qui, de toutes les pièces d'Euripide est celle où le Soleil joue le plus grand rôle. C'est sur une confusion du même genre que repose sans doute l'indication des scholiastes d'Euripide et d'Apollonius qui, moins bien renseignés ou plus circonspects que Diogène, ne parlent point du *Phaéthon*, mais qui prêtent aussi à Euripide les mots χρυσέα βῶλος comme désignation du soleil (1). On ne peut rien fonder d'ailleurs sur des témoignages qui se composent de deux mots seulement, peut-être altérés. L'expression fût-elle d'Euripide, il y aurait encore, entre « la masse dorée » et « la pierre incandescente » du soleil, toute la différence qui sépare un terme poétique d'un terme scientifique.

Voici des textes moins controversés, où l'on est assuré de trouver la pensée même du poète.

Deux fragments de tragédies perdues, *Chrysippos* et *Mélanippe la Philosophe*, nous apprennent qu'Euripide avait une opinion sur ce qui avait fait jusqu'alors le principal objet des spéculations philosophiques, c'est à-dire sur l'origine du monde et sur la formation des choses. Dans le *Chrysippos*, il place au commencement de tout deux éléments : la Terre et l'Ether. Cet Ether, dont Aristophane s'est tant moqué (2) et qui n'est autre ici que le Ciel, a engendré, disait le poète, les hommes et les dieux ; la Terre, fécondée par l'humidité de l'Ether, a enfanté les hommes, les animaux et leur nourriture (3). Ces idées se complètent pour nous dans la *Mélanippe*. « A l'origine, disait la jeune fille philosophe, le Ciel et la Terre ne faisaient qu'un ; quand ils furent séparés l'un de l'autre, ils enfantèrent et mirent au jour la végétation, les oiseaux qui volent dans l'air, les animaux que nourrissent et la terre et la mer, enfin la race humaine (4). » Or, cette genèse est-elle celle d'Anaxagore? La cosmogonie d'Euripide ne diffère-t-elle pas au contraire essentiellement de ce qu'enseignait à ce sujet le philosophe ionien? Sans doute,

(1) Schol. Eurip. *Hipp.* 601. Schol. Apoll. Rhod. I, 498.
(2) *Thesmoph.* 14 ; *Nuées*, 264 ; *Grenouilles*, 100 ; 892, etc.
(3) *Chrysipp.* frag. 836, Nauck.
(4) Fragm. 488 (Denys d'Halic. *Rhet.* IX, 11. Diodore, I, VII, 7).

pour Euripide comme pour Anaxagore, tout était confondu à l'origine ; mais, tandis que le premier n'admet que deux éléments primordiaux, d'étendue énorme, le second veut que les éléments aient été infinis en nombre et en petitesse (1). Chez Euripide, la terre et le ciel se séparent à un moment indéterminé, on ne sait comment ; chez Anaxagore, la séparation des éléments s'opère par l'intervention du Νοῦς, qui organise le monde et lui imprime le mouvement.

S'il est une doctrine qui soit propre à Anaxagore, c'est bien celle du *Nous*, et elle a un tel caractère d'originalité et de grandeur que, si Euripide eût été le fidèle disciple d'Anaxagore que nous représente la tradition, il n'eût pas manqué d'être séduit par cette haute conception et qu'on en devrait trouver chez lui l'écho. Or, dans ce qui nous reste d'Euripide, il n'y a que deux passages où le mot νοῦς soit employé philosophiquement. Dans l'un, il s'agit de l'intelligence considérée comme un élément divin de l'être humain (2). L'autre est un passage des *Troyennes* où Hécube — Euripide veut qu'on le remarque (3) — fait une prière d'un genre tout nouveau. Parlant de la puissance mystérieuse qui mène les choses humaines, elle ne sait comment la nommer : elle ignore ce qu'est Jupiter qu'elle a paru d'abord confondre avec l'éther qui enveloppe la terre, et elle se demande s'il faut voir en lui la force de la nécessité qui règne dans la nature, ou la force de l'intelligence qui est l'attribut de l'homme (4). L'identité de Jupiter et de l'intelligence n'est donc ici qu'une hypothèse proposée entre plusieurs ; l'esprit du poète, ce que nous ignorons, inclinât-il de ce côté, nous serions encore loin de la théorie du *Nous*, lequel n'a point été confondu par Anaxagore avec Jupiter. On peut donc dire que, chez Eu-

(1). Arist. *Metaph.* I, 3.

(2) Fragm. 1007. Cf. Cicer. *Tusc.* I, 26, 65.

(3) La remarque est faite, au nom d'Euripide, par Ménélas, au vers 889 : τί ὀ'ἔστιν ; εὐχὰς ὡς ἐκαίνισας θεῶν.

(4) Vers 884 et suiv. Peut-être est-il bon de citer le texte de ces vers dont le sens peut prêter à quelques doutes :

ὦ γῆς ὄχημα καὶπὶ γῆς ἔχων ἕδραν,
ὅστις ποτ' εἶ σύ, δυστόπαστος εἰδέναι,
Ζεύς, εἴτ' ἀνάγκη φύσεος εἴτε νοῦς βροτῶν...

ripide, il n'y a pas de traces sensibles de cette théorie qui, dans le système d'Anaxagore, est capitale. Si quelqu'un à cette époque a exprimé la pure doctrine du philosophe ionien, ce n'est pas Euripide, c'est Critias, dans les beaux vers du *Pirithoos* (1), qui sont un hymne en l'honneur du Νοῦς « de cet être qui existe par lui-même, qui, dans le mouvement circulaire de l'éther, a combiné la nature de tous les êtres; lui qu'enveloppent la lumière et la sombre nuit éclairée par les étoiles, autour duquel accomplit son éternelle révolution l'innombrable chœur des astres (2) ».

Rien de pareil chez Euripide. Une seule fois, il semble reproduire la pensée d'Anaxagore; c'est quand il nous dit que rien ne meurt dans la nature, que les éléments des corps ne périssent pas, qu'ils ne font que se dissoudre et se transformer (3). C'est à ce point unique, qui est un point secondaire, que se bornent les analogies. Sur les objets essentiels, non seulement il n'y a pas entre eux affinité, mais il y a désaccord formel. Euripide, nous venons de le voir, donne de l'origine du monde et des êtres une explication qui, si elle ne lui est point personnelle, n'est pas du moins celle d'Anaxagore. Il n'a donc pas été à l'école de ce philosophe, ou, ayant suivi ses leçons, il n'a pas adopté ses principes. S'il en était autrement, ne devrait-on pas du reste trouver les traces, toutes fraîches encore, de l'enseignement du maître dans les tragédies d'Euripide les plus anciennes? Or, les spéculations du poète sur la naissance du monde se montrent au contraire pour la première fois dans des pièces

(1) Le *Pirithoos* est, il est vrai, souvent cité comme étant d'Euripide. Mais, dès l'antiquité, on ne savait s'il fallait l'attribuer à Euripide ou à Critias (Athen. XI, p. 496, b). On le rangeait même formellement, avec le *Tennès* et le *Rhadamanthe*, parmi les drames apocryphes (Γένος Εὐριπ. Schwartz, p. 3, l. 2). Les fragments qui nous en restent justifient complètement ces soupçons. Des raisons de langue et de métrique paraissent s'opposer à ce que ces fragments soient attribués à Euripide. Voir Wilamowitz-Moellendorf, *Analecta Euripidea*, p. 162.

(2) Fragm. 596. Clem. Alex. *Strom.* V, p. 603.

(3) Fragment cité (836) du *Chrysippos*, v. 12-14. Euripide emploie comme Anaxagore le mot διάκρισις pour désigner le mouvement de séparation des molécules des corps.

qui appartiennent aux dernières années de sa carrière dramatique (1).

Ces raisons diverses nous amènent à conclure, contrairement à l'opinion la plus répandue (2), que la tradition qui fait d'Euripide le disciple d'Anaxagore mérite peu de créance, et qu'il faut la réduire à la vraisemblance de certains rapports de fréquentation et d'amitié entre le poète et le philosophe.

P. DECHARME.

(1) Le *Chrysippos* a été joué, avec les *Phéniciennes* et *Œnomaos*, entre 410 et 407 ; *Mélanippé la Philosophe*, un peu avant 411.

(2) Wilamowitz-Mœllendorf est le premier, croyons-nous, qui ait mis en doute cette tradition, dans ses *Analecta Euripidea* (p. 163-164) publiés en 1875. Bergk (*Griech. Literat.* III, 469-470) s'est montré aussi sceptique que lui, mais sans donner toutes les raisons de ses doutes.

SCEAUX BYZANTINS INÉDITS

Depuis la publication de ma *Sigillographie byzantine* en 1884, j'ai reçu de divers points de l'Orient, d'Athènes surtout, les empreintes d'un très grand nombre de sceaux de plomb byzantins inédits. Quelques-uns d'entre eux m'ont paru présenter un intérêt assez vif pour être publiés ici en attendant qu'ils figurent dans le *Supplément* à ma Sigillographie, *Supplément* qui n'est pas près de paraître.

1

Sceau de *Grégoire Camatéros, préteur impérial (des thèmes) du Péloponèse et de la Hellade.*

Buste de la Panagia orante, etc.

Rev. $\overline{\text{ΘΚΕ}}$ $\underline{\text{ΒΟΗΘΕΙ}}$ ΓΡΗΓΟΡΙΩ Β'(ασιλικω) ΠΡΕΤΩΡΙ ΠΕΛΟ-ΠΟΝΗCCOΥ *(sic)* ΚΕ ΕΛΛΑΔΟC ΤΩ ΚΑΜΑΤΗΡΩ.

XI^e-XII^e siècle.

La lettre XLIX de Théophylacte, datée de l'an 1073, est adressée « *Camatero domino Gregorio.* » Un autre Grégoire Camatéros est cité par Nicétas Choniate à l'année 1118, comme un des principaux conseillers de l'empereur Jean Comnène. Il épousa une fille naturelle de la famille impériale.

J'ai donné à la page 628 de ma *Sigillographie* la description de trois sceaux de membres de cette famille Camatéros. Un d'entre eux qui a été publié pour la première fois par le

Dr Mordtmann a appartenu au second des deux Grégoire cités plus haut.

2

Sceau de l'*Administration impériale des impôts et des douanes de la province de Hellade* sous Justinien II et Tibère IV, son fils.

J'ai reproduit d'après le Dr Mordtmann à la page 165 de ma *Sigillographie byzantine* un exemplaire de ce magnifique sceau. Celui dont je donne ici la gravure est intéressant en ce qu'il est plus complet. En effet, au-dessous de la légende ΤΩΝ ΒΑCΙ ΛΙΚΩΝ ΚΟΜΜΕΡΚΙΩΝ ΕΛΛΑΔΟC, on lit la date de l'Indiction Ι' Β, *Indiction seconde*, qui manque sur l'exemplaire publié par M. Mordtmann.

Ce second exemplaire de ce sceau si intéressant appartient au Cabinet National des Médailles à Athènes. Il m'avait été communiqué par M. Postolacca.

3

Sceau de *Théognios, turmarque de Hellade.*

ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ (en monogr.) ΤΩ CΩ $\overline{\text{ΔΟΥΛΩ}}$
Rev. + ΘΕΟΓΝΙΩ ΤΟΥΡΜΑΡΧΗ ΕΛΛΑΔΟC

VIII^e-IX^e siècle. Cabinet Royal des Médailles de Munich. Communiqué par M. A. Engel.

Je ne connais pas d'autre sceau portant ce curieux titre de *turmarque de Hellade*. Je ne me représente pas très bien ce que pouvait être ce fonctionnaire militaire d'un thème si considérable qu'il n'a jamais dû constituer une simple *turme*. Il est vrai qu'on connaît des sceaux de turmarques de Sicile et du Péloponèse. Le turmarque, dans ce cas, devait être non le simple chef d'une *turme*, mais bien un haut fonctionnaire militaire du thème.

Voyez page 371 (note 2) de ma *Sigillographie* la liste encore très peu considérable des sceaux de turmarques à moi connus sur lesquels se lit la désignation de la turme. Les sceaux por-

tant simplement le titre de *turmarque* sans indication géographique sont beaucoup moins rares.

4

Sceau de *Dargdecavos, archôn de Hellade.*

ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ (en monogr) ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ
Rev. + ΔΑΡΓΔΕΚΑΒΟΥ *(sic)* ΑΡΧΩΝΤ'(ος) ΕΛΛΑΔ'(ος)

VIII^e-IX^e siècle. Cabinet National des Médailles à Athènes. Communiqué par M. Postolacca.

Ce sceau est remarquable à la fois par ce nom tout à fait barbare de *Dargdecavos* et par ce titre d'*archôn de Hellade* que je n'ai encore retrouvé sur aucun autre sceau byzantin. Voyez à la page 442 de ma *Sigillographie* la liste fort courte encore des sceaux d'archontes sur lesquels se lit une désignation géographique. Il y avait des archontes de villes, de districts, de régions. L'*archôn de Hellade* ne devait être rien de semblable. Ce devait être quelque fonctionnaire militaire de la province, peut-être le châtelain ou gouverneur de la ville capitale.

5

Sceau de *Paul, abbé de Daphné.*

Buste de face de la Panagia orante, etc.

Rev. + CΦΡΑΓ'(ις) ΠΡΟΕΔΡΟΥ ΠΑΥΛΟΥ ΠΟΙΜ'ΝΗC ΔΑΦΝΙΟΥ
(trimètre iambique)

X^e siècle. Cabinet National des Méd. à Athènes. Communiqué par M. Postolacca.

C'est la première fois que je retrouve sur un sceau le nom de cet évêché, de cette localité célèbre de Daphné que connaissent tous ceux qui ont parcouru les environs d'Athènes et dont l'abbaye, si fameuse lors de l'occupation franque au XIII^e^ siècle, servit de lieu de sépulture aux ducs latins d'Athènes.

6

Sceau de *Théodore, évêque d'Egine.*

ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ (en monogr.) ΤΩ CΩ $\overline{\text{ΔΟΥ}}$ΛΩ
Rev. [+] ΘΕΟΔΩΡΩ ΕΠΙC(ο Π')(ω) ΑΙΓΙΝΗC

IX^e^ siècle. Cabinet de l'Université d'Athènes. Communiqué par M. Postolacca.

C'est le premier sceau connu de ce petit évêché insulaire.

7

Sceau de *Germanos, métropolite de Thèbes.*

ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ (en monogr.) ΤΩ CΩ $\overline{\text{ΔΟΥ}}$ΛΩ
Rev. + ΓΕΡΜΑΝΩ ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΤΗ ΘΗΒ[ΩΝ]

VIII^e^-IX^e^ siècle. Cab. N. des Méd. à Athènes. Communiqué par M. Postolacca. Sceau apporté de Thessalie.

J'ai publié d'après M. Mordtmann à la page 176 de ma *Sigillographie* le sceau d'un autre métropolite de Thèbes.

8

Sceau de *Jean, métropolite de Thèbes.*

La Théotokos assise de face sur un banc à large dossier entre les sigles accoutumés.

Rev. ΘΗΒΩΝ ΒΕΒΑΙΩ ΤΑC ΓΡΑΦΑC ΙΩΑΝΝΟΥ, *Je certifie (j'affirme) les écrits de Jean (métropolite) de Thèbes* (trimètre iambique).

Ce magnifique sceau du x^e^ ou xi^e^ siècle, admirablement conservé, est actuellement déposé au Ministère des Cultes (section d'archéologie) à Athènes. Il a été trouvé en 1884 dans les fouilles exécutées par l'Ecole Française à Elatée de Phocide, dans les ruines du temple τῆς Κραναίας Ἀθηνᾶς. — Communiqué par M. Postolacca.

9

Sceau de *Théopemptos, évêque de Lacédémone.*

[ΘΚΕ ΒΟΗΘ'(ει)] ΤΩ ϲ Ω ΔΟΥΛ' (ω)

Buste de la Panagia de face, etc.

Rev. + ΘΕΟΠΕΜΠΤΩ ΕΠΙCΚΟΠΩ ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΙΑ(ς).

x^e^ siècle. Cab. N. des Méd. à Athènes. — Communiqué par M. Postolacca.

Théopemptos, évêque de Lacédémone, est cité comme suit dans Le Quien, *Oriens christianus*, t. II, 1740, col. 189 : « *Theopemptus, episcopus Lacedæmonis. Sæculo labente decimo, Basilio Bulga-*

ricidâ imp., *Lacedæmonis episcopus sedebat Theopemptus Athenis oriundus, qui S. Niconem monachum in urbem suam advenientem gratulabundus excepit.* — *Vita S. Niconis mon.* n. 38.

J'ai donné, aux pages 183-184 de ma *Sigillographie*, la description de trois sceaux d'évêque de Lacédémone.

10

Sceau anonyme d'un *évêque de Lacédémone*.

Buste de la Panagia de face, etc.

Rev. + ΠΡΟΕΔΡΟΝ ΑΓΝΗ ΛΑΚΕΔΑΙΜΟΝΩΝ ϹΚΕΠΟΙϹ (trimètre iambique).

XI^e^ siècle. Cab. N. des Méd. à Athènes. - Communiqué par M. Postolacca.

11

Sceau de *Théodote, représentant (de l'administration) de Méthone (Modon) (auprès du gouvernement central).*

ΚΥΡΙΕ ΒΟΗΘΕΙ (en monogr.) ΤΩ ϹΩ $\overline{\Delta ΟΥ Λ Ω}$
Rev. ΘΕΟΔΟΤΟΥ (sic) ΕΚ Π[Ρ]ΟϹΟΠ(ου) $\overline{ΜΕΘΟΝΗϹ}$

VIII^e^ siècle. Cab. N. des Méd. à Athènes. — Communiqué par M. Postolacca.

Voyez à la page 577 de ma *Sigillographie* la liste encore fort courte des sceaux d'Ἐκ προσώπου portant des désignations de lieux.

12

Sceau de *Nicolas, hypatos et chartulaire (du thème) de Céphalonie.*

ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ (en monogr.) ΤΩ ϹΩ $\overline{\Delta ΟΥ Λ Ω}$
Rev. ΝΙΚΟΛΑΩ ΥΠ[ΑΤ](ω) [Σ Χ]ΑΡΤ'(ουλαριω) ΚΕΦΑΛ'(ληνιας)

VIII^e^-IX^e^ siècle. Collection particulière de l'Université d'Athènes. Communiqué par M. Postolacca.

Les sceaux de fonctionnaire du petit thème insulaire de Céphallénie (les Iles Ioniennes) sont d'une extrême rareté. Dans ma *Sigillographie*, pages 207-208, j'ai donné la description de

quatre sceaux de stratèges et d'un sceau de turmarque (de l'époque où ce thème ne constituait encore qu'une simple turme). Le sceau que je publie aujourd'hui est le premier que je connaisse d'un *chartulaire* du thème de Céphallénie.

13

Sceau de *N...*, *diœcète d'Andros*.

Monogramme cantonné des deux lettres CA; je ne suis pas parvenu à y déchiffrer le nom du titulaire.

Rev. ΔΙΟΙΚΗΤΗ ΤΗC ΑΝΔΡΟΥ +

IX^e^ siècle. Cab. N. des Méd. à Athènes. — Communiqué par M. Postolacca.

Les sceaux de fonctionnaires impériaux de l'île d'Andros paraissent être fort rares. Celui-ci et le suivant qui est un sceau épiscopal sont les premiers que j'aie vus.

14

Sceau de Léon, *évêque d'Andros*.

Croix recroisetée à branches de même, à pied fleuronné.

Rev. + ΚΕ [ΒΘ]Ε ΛΕΩΝ(τι) ΕΠ'(ι)CΚΟΠΟC (sic) Α[Ν]ΔΡΟΥ

X^e^ siècle. Collection particulière de l'Université d'Athènes. — Communiqué par M. Postolacca.

15

Sceau d'*Arcadios*, *protospathaire et stratigos du Bosphore*.

Buste de face de la Théotokos entre les sigles accoutumés.

Rev. [ΘΚΕ ΒΘ] ΑΡΚΑΔΙ[ω] Α'ϹΠΑΘ'(αριω) Σ ϹΤΡΑΤ'(η)Γ'(ω) ΒΟΟϹΠΟΡ'(συ).

X-XI[e] siècle. — Communiqué par M. Postolacca.

Ce sceau précieux est certainement le plus curieux de ceux que je publie aujourd'hui. C'est la première fois que je rencontre sur un sceau byzantin le nom du bras de mer célèbre qui sépare l'Asie de l'Europe. Qu'était ce chef militaire du détroit, ce *stratigos du Bosphore?* Je l'ignore. Je ne trouve dans les sources aucune indication à ce sujet. Je n'y trouve même aucune mention d'un *thème du Bosphore*.

16

Sceau de *Sophronios, catodités impérial et archôn de Rhodes.*

$\overline{\text{ΚΕ}}$ ΒΟΗΘΗ ΤΟΥ ΔΟΥΛΟΥ ΤΟΥ $\overline{\text{ΘΕΟΥ}}$

Croix à double traverse au pied orné.

Rev. ϹΟΦΡΟΝΕΙΟ (*sic*) ΒΑϹΗΛΙΚΟ ΚΑΤ'ΔΤ (pour ΚΑΤΟΔΙΤΗ?) ΚΕ ΑΡΧΟΝ (τι) $\overline{\text{ΡΟΔΟΥ}}$

X[e]-XI[e] siècle. Cab. N. des Méd. à Athènes. — Communiqué par M. Postolacca.

Ce sceau curieux, d'assez basse époque, a été retrouvé dans

l'île de Rhodes même. La lecture du groupe **KAT'ΔT** est certaine; je ne puis l'expliquer que par **KATOΔITH** pour **KAΘOΔITH**. A la page 194 de ma *Sigillographie* j'ai publié le sceau d'un turmarque τῆς χατόδου (*sic* pour χαθόδου) et donné d'après Reiske l'explication de ce mot χάθοδος : τὰ χάτω ou χατωτιχὰ μέρη, *partes inferiores seu australes*, les îles de la mer Egée, *partes inferiores* ou *australes* de l'empire. Je suppose que ce titre de χαθοδίτης, que je ne trouve du reste nulle part, doit signifier *chef, gouverneur* τῆς χαθόδου, gouverneur de l'Archipel ou du moins de sa portion méridionale. Ce Sophronios était en outre archôn ou gouverneur militaire du territoire de l'île de Rhodes.

17

Sceau d'*Etienne, candidat impérial et protonotaire (du thème) de Sicile.*

ΘEOTOKE BOHΘEI (en monogr.) **TΩ CΩ ΔC̄ΥΛΩ**

Rev. + **CTEΦANΩ B'**(ασιλιχω) **KANΔ'**(ιδατω) **K**(αι) **A'NOT**(αριω) **CIKEΛ'**(ιας) **AM̄HN**

IXe siècle. Cabinet Royal des Méd. à Munich. — Communiqué par M. A. Engel.

18

Sceau de *Nicétas, spatharo candidat impérial et chartulaire (du thème) des Cibyrrhéotes.*

+ **KYPIE BOHΘEI TΩ CΩ ΔOYΛΩ**

Loup (ou lion) ailé

Rev. **NHKHT'**(α) **B'**(ασιλιχω) **CΠAΘ'**(αρο)**KANΔ'**(ιδατω) **Σ XAPTOY-Λ'**(αριω) **TOY̅ ΘEMAT**(ος) **TON** *(sic)* **KYBEP**(ριοτων)

Xe-XIe siècle. Cab. N. des Méd. à Athènes. — Communiqué par M. Postolacca.

La présence sur les sceaux de fonctionnaires provinciaux du mot ΘΕΜΑ est fort rare; le plus généralement ce mot est passé sous silence. Le type du droit de ce sceau est également très peu fréquent. On connaît la rareté extrême des représentations d'hommes ou d'animaux sur les bulles de plomb byzantines. Les types pieux étaient d'usage presque constant.

19

Sceau de la *Laure* (ou *monastère) de Saint-Sabas.*

J'ai publié à la page 318 de ma *Sigillographie* deux sceaux du célèbre monastère palestinien de Saint-Sabas. En voici un troisième qui a été acquis par le Cabinet National des Médailles à Athènes et qui m'est communiqué par M. Postolacca.

Ο Α(γιος) CAB[BAC]

Buste de face de Saint-Sabas.

Rev. ΤΗC ΛΑΥΡΑC ΤΟΥ̅ ΑΓΙΟΥ̅ CΑΒ[Α], *(Sceau) de la Laure de Saint-Sabas.*

XII^e^ siècle.

20

Sceau de *Nicétas, épopte, notaire impérial d'Occident et esclave de notre puissant et saint empereur.*

[ΘΚ]Ε ΒΟΗΘ'(ει) Τ[Ω CΩ ΔΟΥΛ'(ω)]

La Vierge *Hagiooritissa* ou du Mont Athos debout, de trois quarts, les mains levées; au-dessus d'elle une dextre bénissante; dans le champ : les mots [Η ΑΓΙΟ]COPITHCA *(sic)*.

Rev. ΝΙΚΗΤΑ ΕΠΟΠΤΗ ΒΑC(ιλικω) ΝΟΤ'(αριω) ΔΥCΕΩC Σ ΔΟΥ̅Λ'(ου) ΤΟΥ̅ ΚΡΑΤΕΟΥ̅ Σ ΑΓ'(ιου) ΗΜΩΝ ΒΑCΙΛΕΩC

Époque des Anges. Collection particulière de l'Université d'Athènes. — Communiqué par M. Postolacca.

Les sceaux d'*époptes* ou inspecteurs impériaux de l'administration provinciale sont d'une très grande rareté. Je n'en ai pu citer que deux dans ma *Sigillographie*. L'un d'entre eux même a également appartenu à ce même Nicétas. Sur ce premier exemplaire, le titre est indiqué un peu plus en détail : ἐπόπτης πάσης τῆς Δύσεως, *épopte des provinces du Couchant*. Il y avait donc au moins deux époptes : un pour la Δύσις en Europe, l'autre pour l'Anatolie en Asie. Par contre, sur le sceau que je publie aujourd'hui Nicétas ajoute à son titre celui de notaire impérial. Sur les deux il prend l'épithète assez rare d'*esclave de notre puissant et saint empereur*.

J'attire l'attention sur le type fort rare de la Vierge *Hagiooritissa* qui figure au droit de ce sceau. La Vierge de la Sainte-Montagne ou de l'Athos (ΑΓΙΟΟΡΙΤΙCCA *(sic)*, ΑΓΙΟΟΡΙΤΙCΑ, ΑΓΙΟΩΡΕΙΤΙCCA, etc., etc.), ne figure que sur deux autres sceaux à moi connus. Voyez à la page 38 de ma *Sigillographie*.

21

Sceau de *Polydore, régionnaire.*

\+ ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ

Rev. ΠΟΛΥΔΩΡΩ ΡΕΓΕΟΝΑΡΙΩ

VI^e^-VII^e^ siècle.

J'ai acquis récemment ce sceau précieux d'un marchand qui

l'avait apporté de Trébizonde. C'est un sceau d'époque ancienne. Je trouve pour la première fois sur un plomb byzantin ce titre de *régionnaire*. On sait que le ῥηγεωνάρτος ou ῥηγεώναρτος était le principal magistrat d'une région urbaine ou quartier de la Ville.

22

Sceau de *Jean Catacalon, spathaire impérial et tagmatophylax*

Ο Α(γιος) ΘΕΟΔΩΡΟ'(ς). Buste de Saint Théodore Tyron.
Rev. + ΚΕ Β'Θ' ΤΩ CΩ ΔΟΥ'(λω) ΙΩ ανντ(ι) Β'(ασιλικω) CΠΑΘΑΡ'(ιω' Σ
ΤΑΓΜΑΤ(ο)ΦΥΛΑΚ'(η)· ΤΩ ΚΑΤΑΚΑΛΩ.

XI^e-XII^e siècle. Cab. Nat. des Méd. à Athènes. — Communiqué par M. Postolacca.

Les sceaux de *Tagmatophylaques* sont fort rares. Je n'ai pu en indiquer que deux dans ma *Sigillographie*. Les sceaux de membres de la grande et illustre famille des Catacalon sont par contre très nombreux.

23

Sceau de *Jean Vatatzès, grand veneur.*

La Vierge Hodigitria assise de face sur un trône à dossier :
ΜΗΤΗΡ ΘΕΟΥ Η ΟΔΙΓΗΤΡΙΑ

Rev. ΠΡΩΤΟΚΥΝΗΓΟC ΒΑΤΑΤΖΗC ΙΩΑΝΝΗC
. . . . . ΤΟΥC ΛΟΓΟΥC

Je ne suis pas parvenu à déchiffrer entièrement le second des deux trimètres iambiques qui forment la légende du revers. Ce beau sceau est du XII^e siècle environ. J'ai donné à la page 601 de ma *Sigillographie* la description d'un autre sceau de grand veneur.

24

Sceau de *Théodore Antiochite, protoproèdre.*

Buste de face de la Vierge orante, etc , etc.

Rev. ΔΕCΠΙΝΑ ΒΟΗΘΕΙ ΘΕΟΔΟΡΟΝ Α'Α'ΕΔΡΟΝ ΤΟΝ ΑΝΤΙΟΧΙΤ'(την)

X^e-XI^e siècle.

J'ai donné à la page 217 de ma *Sigillographie* la description de deux autres sceaux du même personnage.

25

Sceau de *Georges Drosos.*

La Théotokos debout, de face, bénissant, etc.

Rev. ΓΕΩΡΓΙΩΝ *(sic)* ΑΘΡΟΟ'CΟΝ ΑΓΝΙ *(sic)* ΤΟΝ ΔΡΟCΟΝ (trimètre iambique).

X^e-XI^e siècle.

Drosos est un nom patronymique que je n'ai point encore retrouvé sur les sceaux. Je ne connais que Drosinios.

26

Sceau d'*Aristénos Nikosios.*

+ ΑΡΙCΤΗΝΟΥ CΦΡΑΓΙC

Rev. M\ ΤΟΥ ΝΙΚΟCΙΟΥ (trimètre iambique)

X^e-XI^e siècle.

Nikosios est un nom patronymique que je n'ai point encore rencontré sur les sceaux.

27

Sceau de *Georges Saponopoulos.*

Saint Georges en pied de face : Ο ΑΓΙΟC ΓΕΩΡΓΙΟC

Rev. ..... ΣΦΡΑΓΙΣ(?) ΠΡΑΓΜΑΤΩΝ ΜΑΡΤΥΡΙΟΥ
ΣΑΠΩΝΟΠΟΥΛΟΥ ΤΑΣ ΓΡΑΦΑΣ ΓΕΩΡΓΙΟΥ

J'ai acquis à Smyrne ce superbe sceau du x^e^ ou xi^e^ siècle. Le nom patronymique qui y figure m'était inconnu. Je ne suis pas parvenu à reconstituer le premier mot ou pour parler plus exactement les trois premières syllabes du premier des deux trimètres iambiques qui constituent la légende du revers.

28

Sceau de *N.... Tzoumpeinos.*

Saint Georges en pied de face : Ο ΑΓΙΟΣ ΓΕΩΡΓΙΟΣ

Rev. + ΦΥΛΑΚΑ ΓΡΑΦΩΝ ΤΩΝ ΕΜΩΝ ΤΙΘΗΜΙ CE
ΚΑΗCΙΝ ΤΖΥΜΠΕΙΝΟC Η ΠΥΛΗ. Ν.....

x^e^-xi^e^ siècle.

Ici encore je n'ai pu reconstituer les derniers mots du second vers de la légende du revers.

29

Sceau d'*Etienne, candidat impérial et protonotaire (du thème) de Sicile.*

ΘΕΟΤΟΚΕ ΒΟΗΘΕΙ (en monogr.) ΤΩ CΩ ΔΟΥΛΩ
Rev. + CΤΕΦΑΝΩ Β'(ασιλικω) ΚΑΝΔ'(ιδατω) Κ'(αι) Α'ΝΟΤ'(αριω)
CΙΚΕΛ'(ιας) ΑΜΗΝ

VIII^e-IX^e siècle.

Gustave SCHLUMBERGER.

LA CHRYSOPÉE DE PSELLUS

Il n'est, pour ainsi dire, aucune branche des connaissances humaines dont Michel Psellus n'ait traité quelque partie. C'est par centaines que se comptent les opuscules et les lettres où ce polygraphe a déposé ses enseignements. La question de la Chrysopée ou fabrication de l'or ne pouvait laisser indifférent cet esprit aussi curieux qu'empressé à communiquer le résultat de ses études. Invité par un patriarche de Constantinople à décrire ce procédé, il lui écrivit une lettre étendue qui nous a été conservée dans une vingtaine de manuscrits. Elle y est adressée tantôt à Michel Cérullaire qui exerça le patriarcat de 1043 à 1059, tantôt à Jean Xiphilin, patriarche de 1064 à 1075. De plus, dans quelques manuscrits, elle a reçu une sorte de supplément dont l'authenticité nous est d'ailleurs fort suspecte.

La double destination de la lettre sur la Chrysopée est-elle du fait de Psellus ? Provient-elle d'une variante introduite plus tard par un copiste ? Dans le cas de la négative, auquel des deux patriarches Psellus l'a-t-il adressée ? Autant de questions restées pendantes que nous allons examiner en nous appuyant sur des documents qui n'ont pas encore été mis en œuvre (1).

J'ai pu reconnaître jusqu'ici l'existence de vingt-un manuscrits contenant la Chrysopée.

(1) Voir André Berthelot, *Rapport sur les manuscrits alchimiques de Rome* dans les Archives des missions scientifiques et littéraires, 3e série, t. XIII, p. 834 et 838. — Marc. Berthelot, de l'Institut, *Collection des anciens alchimistes grecs*, publiée avec la collaboration de Ch. Ém. Ruelle. Introduction (par M. Berthelot), p. 197.

Ceux dans lesquels l'opuscule est adressé à Michel Cérullaire sont au nombre de huit.

1. Paris, Bibliothèque nationale, n° 2328, du XVI^e^ siècle, fol. 10 r°.

2. Paris, Bibliothèque nationale, n° 3027, du XVI^e^, fol. 52 r° ;

3. Heidelberg, ms. palatin 415 (olim 440), de la fin du XV^e^, fol. 35 r° ;

4. Rome, ms. du Vatican 672, du XVI^e^, fol. 73 r° (A. Berthelot, *l c.*) ;

5. Vienne, ms. philosophique 112, du XVI^e^, fol. 37 r° ;

6. Constantinople, ms. du couvent du Saint-Sépulcre, n° 111 selon M. Sathas (Bibliotheca græca medii ævi, I, 312) ou 113 selon M. Jean Psichari, cité par M. Berthelot (Introduction, p. 215) ;

7. Oxford, Bibliothèque bodléienne, fonds Selden, 21 (n° 3364 dans le *Catalogus mss. Angliæ*), XVI^e^ S., fol. 187-204 (1) ;

8. Copie de notre ms. 2328 exécutée par ou plutôt pour Frédéric Morel qui a traduit ce texte en latin. Son travail, resté inédit, a été écrit l'an 1622, en regard de cette copie, dans un petit volume que nous avons vu à la Bibliothèque nationale sur l'indication de Hoefer, complétée par M. Omont, et qui a pour titre « De veritate et antiquitate artis chemicæ et pulveris sive medicinæ philosophorum, sive auri potabilis materia et compositione, illiusque mira vi in tria rerum genera animale, vegetale et minerale testimonia et theoremata, ex variis auctoribus sacris, theologis, juris peritis, medicis, philosophis et poetis, per Robertum Vallensem selecta. Parisiis, apud Fed. Morellum in vico Bellovaco ad Urbanam Morum MDLXI. » (Bibl. nat. Imprimés, Te 131, 1. Réserve.)

Dans treize manuscrits, la *Chrysopée* de Psellus est adressée au patriarche Jean Xiphilin.

1. Paris, Bibl. nat. n° 2327, de l'an 1478, fol. 1 r° ;

2. Escurial, ms. Φ. I. 11 (n° 186 dans le catalogue de Miller), fol. 1 ; ms. qui dérive de notre 2327.

(1) Voir la description de ce manuscrit alchimique dans Coxe, *Catalogi codd. mss. bibliothecæ bodleianæ*, pars I, p. 596. Le *Catalogus mss. Angliæ* dit qu'il contient des figures d'appareils bien dessinées.

3. Berlin (?) ms. 259 du Collège des Jésuites dit de Clermont, devenu le nº 236 dans la bibliothèque de Gérard Meermann et le nº 1540 dans celle de sir Thomas Phillips ; copie présumée du ms. de Paris 2327 (Omont, Catalogue des mss. grecs de Guillaume Pélicier, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XLVI, 1885, nº 176) ;

4. Rome, ms. du Vatican 1763, du XVIe siècle, fol. 37 rº. (A. Berthelot, *l. c.*) (1) ;

5. Milan, Bibliothèque ambrosienne (Montfaucon, *Biblioth. mss.*, p. 502 a.) ;

6. Munich, Bibliothèque royale nº 112, fol. 403 (plus complet, dit Hardt, que le texte traduit par Pizzimenti) ;

7. Gotha, copie du ms. de Munich, décrite par Reinesius (Fabricius, Biblioth. græca, XII, 759), et consultée par M. A. Berthelot (M. Berthelot, Introduction, p. 193) ;

8. Leipzig, ms. de même source *(ibid.)* ;

9. Weimar, ms. de même source *(ibid.)* ;

10. Leide, ms. du XVIIe siècle, ayant appartenu à Ruhnken, coté XXIII, 6, in-4º, f. 17. (A. Berthelot, *op. cit.* p. 212).

11. Le ms. dont s'est servi Pizzimenti en 1570 pour faire sa traduction latine, publiée à Padoue en 1572 et sur lequel on ne sait rien de particulier.

12. Venise, Bibliothèque de Saint-Marc, supplément, IV, 28, fol. 232-236. D'après une vérification que M. Sathas a bien voulu faire pour moi à la Marciana, ce ms. présente le même texte additionnel que le Vat. 1763.

Enfin, 13. Ms. des Nani nº 267, écrit sur papier, au XVIe siècle, accompagné d'une traduction italienne (2).

Le plus ancien de ces vingt-un exemplaires ne remonte pas au-delà du XVe siècle. Lilio Gregorio Gyraldi, cité par Allatius *(Diatriba de Psellis*, § 38), paraît en avoir possédé un de beaucoup antérieur qu'il transcrivit pour son hôte et bienfaiteur Jean-François Pic de la Mirandole, neveu du fameux érudit

(1) Ce manuscrit se termine par un texte additionnel signalé par M. André Berthelot et que M. l'abbé Duchesne a eu la complaisance de transcrire sur ma demande.

(2) M. Sathas m'apprend que ce manuscrit est aujourd'hui à la bibliothèque royale de Saint Marc, à Venise (classe IV, 44 du supplément).

omniscient. « Eo tempore, écrit-il (Dialogismus VIII, opera omnia, Leide, 1696, in fol., t. II, colonne 878), aureolum libellum inter evolvendum Græcos quosdam pervetustos codices Michaelis Pselli viri doctissimi repereram, quem manu mea exscripseram, tibi tradam, in quo Psellus ipse donatus summo honore a Constantino Duca Constantinopolitano imperatore, ut gratiam referret, de ipsa Chimia quam chrysopœam nuncupat, subtilissime tractavit; quem libellum una cum annotatione libenter exhibui quæ sic habet : « Vellus aureum proverbialiter « dicitur, etc. ». Il semblerait, d'après ce passage, que l'exemplaire venu en la possession de Gyraldi était adressé à Constantin Ducas, mais le texte de la Chrysopée rend cette conjecture inadmissible.

Les diverses copies de la Chrysopée, outre la différence de suscription qui nous les a fait partager en deux groupes, révèlent encore, par leurs variantes, l'existence de deux familles représentées dans la publication que nous avons préparée, l'une par le ms. de Paris 2327 (A), l'autre par les mss. 2328 (B) et 3027 (C).

Un premier examen des manuscrits a pu donner la pensée qu'il y a eu deux rédactions de cette lettre ; mais la collation complète nous permet d'affirmer que les variantes constituant les deux familles sont purement verbales et qu'elles ont dû prendre leur source dans le travail des copistes.

Dans les exemplaires où figure le nom du patriarche Michel la lettre est toujours intitulée, sauf dans un seul, ὅπως ποιητέον χρυσόν. Celui qui fait exception, le ms. d'Oxford et presque tous ceux où la lettre est adressée à Xiphilin ont pour titre περὶ χρυσοποιίας. Dans cette catégorie, le ms. de Vienne porte le premier titre, et le ms. de Constantinople est intitulé περὶ χημικῆς τέχνης, s'il faut en croire le catalogue publié par M. Sathas *(l. c.)*.

Il nous paraît douteux que le titre περὶ χρυσοποιίας ait précédé la forme ὅπως ποιητέον χρυσόν, qui a, selon nous, — c'est d'ailleurs impression pure et simple plutôt qu'opinion raisonnée, — un caractère primitif que nous ne trouvons pas à l'autre forme, tandis que celle-ci serait survenue avec le temps, lorsque la lettre de Psellus a été considérée comme un traité sur la matière.

Voilà déjà une première présomption en faveur de l'hypothèse avancée par Allatius *(l. c.)*, non sans restriction d'ailleurs, d'après laquelle la lettre avait été adressée au patriarche Michel.

Recherchons maintenant si, dans le texte même, il n'y aurait pas quelque indice à noter sur la personne de l'auteur et celle de son correspondant.

D'après M. Sathas *(op. cit.)* Psellus serait né l'an 1018. Il avait donc une quarantaine d'années à la mort de Michel Cérullaire (1059). Or il s'exprime ainsi (§ 6) : « Quant à moi il n'y a pas bien longtemps (οὐ πρὸ πολλοῦ), car j'étais alors un jeune homme (ἔφηβος)... » Nous estimons que c'est une dizaine d'années après le fait qu'il va rapporter, c'est-à-dire dans les commencements du patriarcat de Michel, soit vers 1046, lors qu'il avait 28 ans. Au moment où Xiphilin devint patriarche de Constantinople, Psellus en avait 46. Peut-on admettre qu'il ait, à cet âge, parlé dans ces termes de sa jeunesse?

Une autre citation de sa lettre nous fournira un double argument à l'appui de la même thèse (§ 21) : « A toi sont confiés des intérêts supérieurs, tu fais descendre Dieu (parmi nous) et tu élèves l'âme, tu concilies l'esprit inhérent à la matière et un autre esprit qui en est détaché, tandis que moi je demeure gisant sur la terre, je suis un contemplateur de la nature et je n'ai pas encore abordé l'étude des choses invisibles, attendu que mon œil n'est pas encore très perspicace ». Et il ajoute : « Tu vois quel est notre rôle à tous deux : A moi conviennent les sanctuaires terrestres, à toi l'administration des choses de là haut. Faisons donc l'échange de nos biens : donne-moi les belles contemplations, et moi je te communiquerai les produits de la nature ». On voit que Psellus en écrivant ces lignes ne devait pas être avancé en âge, et qu'en outre il voulait mettre en relief le caractère religieux, sacré du patriarche. Un peu plus loin il insiste encore (§ 22) : « Indique-moi le bien supercéleste... Conduis-moi par la main à Dieu ».

Psellus s'attache exclusivement aux qualités professionnelles, aux tendances spéculatives du patriarche. C'est pour lui l'homme de Dieu par excellence, et nulle allusion n'est faite dans le cours de la *Chrysopée* à sa valeur scientifique, à ses connaissances positives, à ses études sur les phénomènes naturels.

Loin de là, son correspondant lui a demandé par quel procédé on peut faire de l'or, et il est facile de se convaincre, d'après le silence de Psellus, que le patriarche n'a jamais porté de ce côté ses méditations et ses recherches. Dans l'éloge funèbre de Michel Cérullaire prononcé par Psellus (Sathas, Bibl. gr. medii ævi, t. IV), nous voyons celui-ci s'arrêter uniquement, comme dans sa lettre, sur les vertus ascétiques de Michel, sur les hautes aspirations de son âme, toujours maintenue dans le monde idéal; il y revient à plusieurs reprises et, pour tout dire, il n'y parle pas d'autre chose. Il y a plus : faisant un parallèle de Michel et de son frère aîné, il montre celui-ci adonné aux sciences pures et appliquées tandis que Michel préférait les spéculations religieuses. Enfin dans la volumineuse correspondance de Psellus publiée par M. Sathas (Bibl. gr. t. V), une longue lettre (nº 207) est adressée à Michel Cérullaire. Notre auteur y proclame avec une insistance singulière le goût prononcé de ce personnage pour l'étude des questions d'un ordre surnaturel.

Tout autres sont les jugements que porte Psellus sur Jean Xiphilin. Dans l'éloge funèbre de ce patriarche (Sathas, Bibl. gr. t. IV) il fait assurément une grande place aux mérites et aux capacités du prélat comme au caractère de l'homme, mais il ne manque pas de célébrer sa vaste science juridique. Or, comment admettre qu'il n'en eût pas dit un seul mot dans la *Chrysopée?* De plus il le représente comme ayant approfondi dans toutes ses subtilités la philosophie de Platon et des néoplatoniciens; plus loin il rappelle, en les critiquant d'ailleurs, ses travaux sur la médecine et sur l'astronomie. Il nous semble donc impossible de trouver en Xiphilin, tel que le dépeint l'éloge funèbre prononcé par Psellus, le patriarche auquel est adressée la lettre sur la *Chrysopée;* et nous n'admettons pas davantage que l'auteur de cette lettre ait pu lui-même lui donner plus tard une nouvelle destination.

Il reste à rechercher comment la suscription a été rapportée successivement aux deux patriarches. Ici nous en sommes réduits aux conjectures. Voici les plus vraisemblables.

Psellus avait été amené par sa position officielle auprès de l'empereur Isaac Commène à rédiger un réquisitoire contre

Michel Cérullaire accusé de conspiration et assigné devant un synode convoqué en 1059 à l'effet de le condamner. Pendant tout le cours des débats le patriarche resta silencieux devant le tribunal, puis sortant tout-à-coup de son mutisme, pardonna en termes émus à ses juges, au souverain, et, après avoir prié pour le peuple et pour ses ennemis, tomba mort. (Sathas, *op. cit.* IV, LXXXVII.) Pendant le règne de Constantin Ducas (1059-1067) et probablement sur la demande de l'empereur, fils d'Eudocie, qui elle-même était la nièce de Michel Cérullaire, Psellus prononça l'éloge funèbre du patriarche. Il est permis de supposer que certain copiste, ignorant ce revirement de notre auteur, aura substitué le nom de son ami avéré, Jean Xiphilin, au nom de Michel, ou encore que ce copiste a rencontré un exemplaire anépigraphe de la lettre, auquel il aura donné le titre περὶ χρυσοποιίας et qu'il a pu croire adressée au patriarche Xiphilin dont les relations avec Psellus étaient parvenues à sa connaissance.

Quelles que soient les conclusions auxquelles on s'arrête touchant cette question de la double suscription, nous croyons avoir établi que la lettre sur la *Chrysopée* a été rédigée à la demande de Michel Cérullaire et dans les premières années de son patriarcat Au surplus trois autres opuscules de notre polygraphe ont été adressés au même prélat. Le premier, περὶ παραδόξων ἀναγνωσμάτων (*alias* ἀκουσμάτων', De Incredibilibus lectionibus, publié en 1839 par Westermann dans son recueil des Paradoxographes grecs; le second, l'Inspection (divinatoire) des omoplates et du vol des oiseaux, publié par Hercher dans le *Philologus* de 1853; enfin l'opuscule περὶ λίθων δυνάμεων, Sur les propriétés des pierres précieuses, compris dans les *Physici et medici græci* de L. Ideler, tome Ier, p. 244.

La lettre de Psellus a été traduite en latin non seulement par Pizzimenti et par Frédéric Morel, mais encore, s'il faut en croire Reinesius (*l. c.* p. 750), par Jean-Daniel Mylius dans l'ouvrage intitulé *Basilica philosophica*. De plus, nous avons vu qu'un ms. des Nani contenait une traduction italienne de la *Chrysopée*.

Ch.-Ém. RUELLE.

NOTES & DOCUMENTS

NOMS MÉCONNUS

(Suite) (1)

III. Μάης (Strabon XII, 3, 25).

Mes lecteurs connaissent déjà le texte intéressant où Strabon, pour justifier sa théorie d'un mélange d'éléments ethniques sur la rive droite du Halys inférieur, énumère toute une série de noms propres paphlagoniens qui étaient en usage parmi les populations de cette région, ordinairement comptée à la Cappadoce : ταῖς δυσὶ χρῆται (ἡ χώρα) διαλέκτοις καὶ τοῖς ὀνόμασι πλεονάζει τοῖς παφλαγονικοῖς... Le dernier nom de la liste, si fâcheusement altérée par les copistes, est **Μάνης**. Ce nom soulève des difficultés. En effet *Manès* est un nom phrygien, et non point paphlagonien. Strabon lui-même le sait parfaitement; dans un passage relatif aux noms des esclaves chez les anciens Athéniens (VII, 3, 12), il observe fort justement que ceux-ci, pour ne pas se charger la mémoire, donnaient aux esclaves étrangers soit un nom ethnique, *soit le nom le plus usité dans leur pays d'origine* : ὡς **Μάνην** ἢ **Μίδαν** τὸν **Φρύγα**, **Τίβιον** δὲ τὸν **Παφλαγόνα**. D'après cela, on voit que Manès est pour Strabon non seulement un nom phrygien, mais le nom phrygien par excellence;

(1) Voir *Revue des Études grecques*, II, p. 94.

c'est d'ailleurs ce que confirment à satiété les inscriptions, notamment celles de Delphes, et les fragments de l'ancienne comédie attique. Mais s'il en est ainsi, comment croire que Strabon ait fait figurer ce nom dans une liste destinée à illustrer l'onomastique paphlagonienne, liste où tous les noms ont un goût de terroir si prononcé? (Je n'ai pas besoin de rappeler qu'il n'y a aucun rapport de parenté, quoi qu'on en ait dit, entre les races phrygienne et paphlagonienne). Il faut donc soupçonner ici, comme pour plusieurs autres noms de la liste de Strabon (Ῥατώτης pour Ἀτώτης, Τίβιρος pour Τίβιος, etc.), une faute de copiste ; je propose d'écrire, au lieu de Μάνης, Μάης; c'est une correction très simple, qui n'a pas besoin d'être justifiée au point de vue *paléographique* ; on va voir qu'au point de vue *onomastique* elle n'est pas moins plausible.

Le nom Μάης, que les Latins ont transcrit *Mahes*, quelquefois *Maes*, est très rare dans la littérature antique. Je n'en connais qu'un exemple authentique ; il se trouve chez Ptolémée (I, 11, 6). Ce géographe mentionne, d'après son prédécesseur Marinus, un marchand macédonien nommé Mahès, *aliàs* Titianus, qui aurait entretenu des relations commerciales avec l'Asie Centrale et fait explorer la route de Chine : Μάην... τὸν καὶ Τιτιανὸν, ἄνδρα Μακεδόνα καὶ ἐκ πατρὸς ἔμπορον. En numismatique, le nom ne s'est également rencontré qu'une fois, sur une monnaie de Rhodes (Mionnet, III, 415). Il est plus fréquent en épigraphie. Dans les inscriptions romaines, on le trouve presque exclusivement employé pour désigner des affranchis, d'origine hellénique ou asiatique ; c'est un *cognomen* qui s'ajoute au nom gentilice de leur patron. Voici les exemples que j'ai pu recueillir : 1° liste d'affranchis de provenance inconnue, conservée au Musée de Naples (Mommsen, *Inscriptiones regni neapolitani*, n° 6833, col. III, l. 9) *Mahes faber* ; 2° liste d'affranchis de Positano, près Salerne (C. I. L. X, 557 = *Insc. neap.* n° 129 ; col. I, l. 4 et col. II, l. 7) : *L. Appuleius L. L. L. Maes* ; 3° stèle funéraire de Venafrum (C. I. L. X, 4959 = *Insc. neap.* n° 4685) : *C. Lufinio C. L. Maheti C. Lufinius C. L. Dasius sibi et suis* ; 4° liste d'affranchis conservée au Vatican (Garrucci, n° 1376, l. 2) *D.* (Coelius) *D. L. Mahes*. Les personnages suivants, quoique n'étant pas expressément désignés comme affranchis, appartiennent très

probablement à la même catégorie sociale : *Secundus Maes* sur une stèle funéraire de Brindes (C. I. L. IX, 181 = *Insc. neap.* n° 532) ; *Carulle Maete (sic)* sur une inscription de Stabies (C. I. L. X, 776 = *Insc. neap.* n° 2180) ; *M. Licinius Mahe* et *C. Aponi Mahe (sic)* sur deux cippes romains (*Bullettino della commissione archeologica*, 1886, p. 373, n^os^ 1411 et 1412). Enfin le nom s'est trouvé plusieurs fois sur des marques de potier, par exemple *M. Licini Mahetis* à Rome (*Bull. comm.* 1879, p. 180, n° 150), *Maetis* à Narbonne (C. I. L. XII, 5686, n° 523 ; 8 exemplaires), *Maes* ou *Mahes*, *Maetis* ou *Mahetis* à Tarragone (C. I. L. II, 4970, n° 291, p. 674 ; une douzaine d'exemplaires).

De cette longue liste d'exemples il faut retenir ceci : 1° *Mahes* est un *cognomen* servile, d'origine grecque ou orientale ; 2° les Romains, au moins à l'époque impériale, ont toujours décliné ce nom sur la 3^e^ conjugaison, *Mahes*, *Mahetis*, soit qu'il existât réellement une forme grecque vulgaire **Μάης, Μάητος**, soit qu'il ne faille voir ici qu'une formation analogique purement romaine, sur le modèle de *magnes*, *lebes*, etc.

Passons maintenant à l'épigraphie grecque. Ici les exemples du nom **Μάης** sont plus rares ; jusqu'à présent ils se trouvent tous sur des stèles funéraires attiques recueillies dans le *Corpus inscriptionum atticarum*, III, 2 :

1° n° 3264 : **Μάης Χρηστός**.

2° n° 2746 (1) : **Μάης | Ἀνθε(ύ)σης | ἀνὴρ Μιλήσιος**.

3° n° 2272 : **Μάης Μάσυ Ἀμισηνός**.

4° n° 2910 : **Μηνοφίλα Μάσυ Σινώπισσα**.

Ces quatre inscriptions nous apprennent : 1° que la déclinaison régulière, sinon unique, du nom **Μάης** en grec est **Μάης, Μάσυ** (de même dans le texte de Ptolémée cité plus haut on a l'accusatif **Μάην** et non pas **Μαῆ** ou **Μάητα**) ; 2° que la zone favorite du nom *Mahès* est la Paphlagonie, avec la partie avoisinante de la Cappadoce pontique : c'est à cette région qu'appartiennent Sinope et Amisus, patries des deux Mahès 3 et 4 ; le n° 1, n'étant accompagné ni d'ethnique, ni de démotique n'entre pas en ligne de compte ; quant au personnage du n° 2, c'est un enfant naturel, Milésien par sa mère ou par naturalisation,

(1) Et non pas, comme le dit l'Index, 2202.

mais dont le père peut fort bien avoir été originaire de Paphlagonie.

Un dernier exemple épigraphique nous est fourni par la dédicace capitoline du roi Mithridate Philopator Philadelphe, que j'ai publiée dans la *Revue numismatique* (1887, 2e trimestre) et dans mes *Trois royaumes de l'Asie-Mineure*, p. 172. Cette inscription, qui date de la deuxième partie du IIe siècle avant J.-C., est rédigée en deux langues; la partie latine reproduit fidèlement le texte grec, même pour la forme et la déclinaison des noms propres; c'est ainsi que Μιθραδάτου est transcrit *Metradati* et non pas, comme plus tard, *Mithridatis*. Or, à la fin de la partie latine on lit :

Legatei coiraverunt [Nemanes Nemanei f. et Ma]*hes Mahei f.*

Les deux derniers noms manquent dans le texte grec, mais il faut suppléer sans hésitation : Μάου τοῦ Μάου. Ici encore par conséquent nous voyons que le nom Μάης appartient à la première déclinaison, et il est porté par un personnage qui, en sa qualité d'ambassadeur du roi de Pont, ne pouvait être que Cappadocien ou Paphlagonien.

Je crois pouvoir conclure de tous ces faits que le nom Μάης est bien un nom asiatique, d'origine barbare, et auquel il ne faut pas chercher avec De Vit une étymologie grecque (1). Sa patrie est la Paphlagonie maritime, l'ancien pays des Enètes, qui s'étendait sur les deux rives du Halys inférieur, précisément la région où Strabon signale un mélange d'éléments paphlagoniens et cappadociens. De là il s'est introduit dans les villes grecques du littoral, Sinope et Amisus (2), puis il a gagné les autres parties du monde hellénique; c'est ainsi que nous le ren-

(1) Voir l'article *Mahes* dans l'*Onomasticum* de Vincent de Vit : « *Videtur ab obsoleto* μαΐτται, *quod ab Hesychio exponitur* μωρολογεῖ; *h. e. fatua et stulta loquitur* ». On a peine à croire que des parents aient, de gaieté de cœur, donné à leurs fils un nom qui signifierait « l'abruti ».

(2) Cet emprunt, comme d'autres du même genre, s'explique par des mariages mixtes, qui étaient fréquents dans cette région; par exemple, parmi les parents de Strabon, qui était grec, nous rencontrons un Tibios, c'est-à-dire un Paphlagonien pur sang (Strabon, XII, 3, 33).

controns sporadiquement à Rhodes et en Macédoine J'ai cru un instant pouvoir y reconnaître un nom théophore et le rattacher à la racine Mã : c'était, d'après Strabon, le nom de la grande déesse cappadocienne de Comana, une Séléné ou une Ényo. Mais le nom Mahès, surtout si l'on adopte ma correction du texte de Strabon (XII, 3, 15), est spécialement paphlagonien, tandis qu'il n'y a aucune raison de croire que le culte de *Mâ* se soit étendu à la Paphlagonie; j'aime donc mieux ne proposer aucune étymologie que d'en risquer une aussi incertaine.

Théodore Reinach.

CHRONIQUE

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

ATHÈNES.

= Les fouilles de l'Acropole sont terminées. Les derniers travaux ont porté sur la partie du rocher située au-delà de l'angle N.-E. du Parthénon, puis sur les fondations de la Pinacothèque et du bastion où s'élève le temple de la Victoire. On a reconnu que le sol de la Pinacothèque n'était pas dallé ; probablement il était recouvert d'un plancher ou de tapis. Au cours de ces travaux on a relevé des vestiges de murs cyclopéens et divers fragments des époques dites « mycénienne », et « pisistratide » : entre autres un torse féminin en marbre, tiers de nature, auquel s'adapte une tête découverte antérieurement.

= En attendant la publication d'un rapport d'ensemble sur les fouilles de l'Acropole, le *Deltion* (n° de mars, paru en juin) publie un croquis en couleurs, dû à l'architecte Kaverau, qui indique très nettement l'emplacement des édifices de diverse époque découverts de 1885 à 1888 sur le rocher de Pallas.

= Signalons, parmi les inscriptions récemment découvertes qui intéressent l'histoire de l'art, une dédicace d'Héraclitos, fils d'Asclépiadès, du dème d'Athmon, publiée par Lolling (*Deltion*, p. 58). Ce personnage consacre dans le temple de la Victoire (*Athéna Nikè*) des peintures commémoratives de la victoire remportée en commun sur les Gaulois par les Etoliens, les Athéniens et leurs alliés, en 278 av. J.-C.

= D'autres fouilles de moindre importance ont eu lieu dans divers quartiers d'Athènes. Rue Aristide, on a découvert de nouveaux vestiges du mur d'enceinte et les fondations d'une porte située entre les portes Acharnienne et Dioméia ; derrière l'ancien stade, une fontaine avec un bas-relief en marbre et une inscription ; près du *Zappeion*, les traces d'un grand portique et d'un édifice romain, peut-être le gymnase d'Hadrien. Enfin, dans les fouilles de l'Ecole allemande, entre le théâtre de Dionysos et le mur S. de l'Acropole, on a recueilli, entre autres, une belle œnochoé, qui porte une peinture à figures noires représentant une scène bacchique et la signature de *Xénoclès*.

= A *Velanideza*, en Attique, on a ouvert des tombeaux qui renfermaient des urnes, des statuettes et des inscriptions du v^e^ siècle.

= Les travaux d'agrandissement et d'installation du Musée National avancent rapidement : ils seront terminés avant la fin de l'année. L'administration prépare un catalogue des moulages, destinés à la vente ou à l'échange; elle annonce aussi la reprise de la grande publication phototypique des frères Rhomaïdès, si malencontreusement interrompue.

= Nous sommes heureux d'apprendre que les mesures prises en vue d'assurer la conservation des couleurs sur les sculptures archaïques en tuf découvertes à l'Acropole ont donné d'excellents résultats. La décomposition des pigments paraît définitivement arrêtée.

= Le gouvernement grec a fait venir d'Italie le maître mosaïste Carlo Novelli pour consolider les mosaïques byzantines de *Daphni*, qui menaçaient ruine. On lira avec intérêt le rapport de l'artiste italien sur l'état actuel de ces précieux monuments (*Deltion*, p. 68 suiv.). Des mesures semblables vont être prises au couvent de Saint-Luc, en Phocide.

= Comme toujours, le Musée d'Athènes s'est enrichi d'un grand nombre de menues antiquités, dont la plupart ont été confisquées au moment où elles allaient prendre le chemin de l'étranger; on signale notamment de jolies Tanagres sur lesquelles l'*embargo* a été mis à Corfou. Le musée du Pirée ne demeure pas en reste de son aîné : la nomenclature de ses acquisitions par suite de confiscation ne remplit pas moins de 72 articles du *Deltion* de l'éphorie (p. 80-83).

= Sont également entrés au musée d'Athènes : 1° une stèle funéraire en marbre, représentant une femme assise et une autre debout, se donnant les mains; derrière, personnage barbu. Bon travail du IV^e^ ou du III^e^ siècle; 2° la plupart des bronzes du Musée de l'Olympie, qui commençaient à s'oxyder dans une installation trop humide.

= Parmi les objets confisqués au Pirée, nous croyons devoir signaler d'après l'*Hebdomas* (22 juillet 1889) un groupe en terre cuite représentant une stèle funéraire au pied de laquelle est assise une femme en pleurs ; vers elle s'avance un guerrier tenant un cheval par la bride. L'authenticité de ce groupe est suspectée par l'éphorie ; peut-être une enquête soigneuse permettra-t-elle d'en déterminer l'origine et celle de plusieurs groupes similaires, qui ont déjà fait couler beaucoup d'encre et d'écus.

= On a pu admirer au Palais des Arts libéraux une restitution en relief, au 20^e^, du Parthénon, exécutée par M. Jolly, sculpteur, sur les dessins et sous la direction de M. Chipiez. « Cette restitution, dit le *Temps*, a été commandée par le Muséum métropolitain d'art de New-York. Un riche citoyen de cette ville lui a légué sa fortune pour la création d'une collection historique de modèles d'architecture. Le musée fait donc exécuter par le monde entier des reproductions en relief des monuments les plus célèbres; il en formera une galerie qui sera la première de ce genre et qui ne manquera pas d'être imitée par les autres nations civilisées. On annonce déjà qu'après le Parthénon, M. Chipiez va entreprendre une restitution de l'Erechthéion, ce casse-tête chinois de l'architecture grecque. » Le point le plus intéressant dans le Parthénon de M. Chipiez, c'est la solution originale qu'il propose pour le problème, toujours pendant, de l'éclairage de ce temple. De chaque côté du toit, et dans le sens de la longueur, il suppose une large et profonde entaille carrée formant rainure. Le fond de cette rainure s'appuie d'un côté sur la

colonnade intérieure, dont la fonction est ainsi expliquée, et de l'autre sur le mur. Le côté de la rainure tourné vers le temple est percé de métopes vides par lesquelles la lumière tombe à grandes nappes dans la *Cella*. L'eau de pluie amassée dans la rainure s'écoule par des chéneaux qui la conduisent au bout du toit. D'en bas, la rainure est invisible et la pente du toit a toujours l'air d'être formée d'un plan continu.

GRÈCE CENTRALE.

= A *Erétrie* (Eubée) M. Nostraki a ouvert plusieurs tombes qui ont livré une précieuse récolte archéologique actuellement transférée au Musée d'Athènes (*Deltion*, p. 74-79 ; 98-101 ; 115-117). On signale notamment des colliers, ornés de pierres précieuses et d'or, des boucles d'oreille, deux miroirs gravés, une figure de terre cuite *di primo cartello*, et surtout des lécythes blancs à figures noires, dont quelques-uns seraient de toute beauté.

= L'Ecole américaine a fouillé à *Anthédon*, à *Thisbé* et à *Platées* en Béotie. Ces fouilles n'ont guère donné qu'un résultat intéressant : c'est la découverte d'un long fragment de l'*Edit du maximum* de Dioclétien. A *Thespies*, au pied de l'Hélicon, l'École française a mis au jour les fondations d'un portique et découvert divers fragments sculptés, entre autres le bras d'une statue colossale en bronze, d'époque romaine.

= A *Corcyre*, dans les fouilles exécutées aux frais de M. Carapanos par l'École française, on a recueilli plus d'un millier de figurines en terre cuite représentant Artémis qui tient un arc et joue avec une chèvre.

PÉLOPONNÈSE

= A *Patras*, l'éphore Staïs a retrouvé l'Odéon décrit par Pausanias (VII, 20, 6). L'édifice avait 16 rangs de sièges disposés en hémicycle ; ils étaient revêtus d'une couche de marbre épaisse d'un doigt.

= Le même éphore a ouvert quelques tombes à *Trézène*. Le mobilier exhumé comprend des vases du style mycénien, un bandeau d'or, des bronzes, etc.

= On annonce la découverte à *Olympie* de bains romains, d'une mosaïque et de deux têtes en marbre, qui sont d'un bon travail.

= L'important trésor de *Bafio* (près Sparte) dont nous avons mentionné la découverte dans notre précédent Bulletin, a été transporté au musée de la Société archéologique à Athènes. En attendant la publication définitive par l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, M. Wolters a donné dans les *Mittheilungen* (p. 213 suiv.) un aperçu très substantiel des principaux objets, notamment des coupes d'or où l'on trouve de nombreuses représentations de la figure humaine, si rare à Mycènes.

= Le Ministère grec a entrepris des fouilles à *Lycosura* (Arcadie), la plus ancienne ville qu'ait vue la face du soleil, d'après Pausanias (VIII, 38). Ces fouilles paraissent devoir donner d'importants résultats. Dès le début, on a découvert l'emplacement du temple de la Souveraine (Δέσποινα), avec son dallage en marbre. Parmi les fragments recueillis, on cite trois têtes colossales en marbre, un torse également colossal, d'un style excellent, des pattes et une tête de lion, une plaque de marbre représentant des femmes, des ani-

maux marins, des insectes, des oiseaux et des ornements divers, puis des figurines votives en argile (béliers, serpents, etc.), enfin des inscriptions. On ne dit pas si parmi ces dernières il s'en trouve d'archaïques.

= A *Tégée*, M. Bérard, de l'Ecole française, a trouvé une statue archaïque en tuf, importante pour l'histoire de l'art grec. C'est une divinité féminine, du type égyptien, assise, les bras appuyés sur les cuisses.

ILES DE L'ARCHIPEL

= La dernière campagne de l'École française à *Délos* a livré, outre une abondante moisson épigraphique, bon nombre de morceaux de sculpture : une statue archaïque de femme, un bas-relief offert à Asclépios, la base d'une statue avec la signature de l'artiste Polianthès (II^e^ siècle avant J.-C.), etc.

ASIE-MINEURE

= A *Karamasal*, près de Nicomédie, on aurait découvert, dans un vignoble, de nombreuses antiquités.

A *Amasra* (l'ancienne Amastris) un pharmacien militaire, Ahmed Refik Effendi, a découvert des marbres et des inscriptions, entre autres une dédicace à Jules César.

CYPRE

= Les Anglais se proposent d'explorer l'année prochaine le site de Salamine, où les fouilles de Cesnola, en 1879, furent interrompues par ordre supérieur.

= Répondant à M. Leighton Stanley, à la Chambre des Communes, M. Worms a déclaré que le gouvernement était décidé à ne plus accorder aux particuliers l'autorisation d'emporter des antiquités de l'île de Cypre. Sont exceptés le Musée britannique, le *Musée de Berlin*, etc.

PHÉNICIE

= Comme beaucoup d'archéologues occidentaux nous avions accueilli avec une certaine méfiance les rapports enthousiastes des Levantins sur les sarcophages découverts par Hamdi Bey à Sidon en 1887. Nous sommes heureux de déclarer aujourd'hui que ce scepticisme n'était pas justifié. Lors de son récent passage à Paris, l'éminent directeur du Musée de Tchinli-Kiosk a bien voulu nous montrer des photographies prises sur place d'après les plus importants de ces sarcophages : ce sont tout simplement des merveilles, et nous ne pouvons que nous associer au jugement de M. Waldstein qui déclare, dans une lettre récente adressée à l'*Athenaeum*, qu'on n'a rien trouvé de plus beau depuis les marbres du Parthénon et l'Hermès de Praxitèle. Un sarcophage à couvercle ogival (type dit lycien), qui paraît appartenir à la première moitié du IV^e^ siècle avant J.-C., représente, entre autres sujets, un double

quadrige, deux sphinx affrontés et deux centaures se disputant une biche. Un autre sarcophage, de forme rectangulaire, est orné de dix-huit admirables figures de pleureuses, séparées par des colonnes ioniques; ce sont : des « Tanagres en marbre »; la frise représente un convoi funéraire. Enfin la perle de la collection — le sarcophage que l'imagination des *reporters* orientaux a baptisé du nom de « tombeau d'Alexandre » — porte des bas-reliefs d'un travail merveilleux, rehaussés de couleurs encore très vives, et qui représentent incontestablement des scènes de la vie du grand conquérant : sur une face la bataille d'Arbèles ou d'Issus — avec un remarquable portrait d'Alexandre à cheval, dans l'attitude que lui prête la célèbre mosaïque de Naples; — sur une autre, la fameuse chasse au lion que Lysippe et Léocharès avaient immortalisée en bronze (Plutarque, *Alex.* 40; Pline XXXIV, 64). Sur les frontons triangulaires du couvercle, on voit d'un côté un épisode du combat du Granique (Spithridate et Alexandre), de l'autre une scène de meurtre, dont nous n'avons pas pu deviner le sens; peut-être certaines figures sont-elles des amazones. Par le style et le mouvement, ces sculptures rappellent la frise du Mausolée, mais elles sont plus finies et surtout mieux conservées : nous croirions volontiers qu'elles datent des dernières années du IVe siècle ou des premières du IIIe; ce sarcophage aurait-il renfermé les restes d'Abdalonyme? (1).

Les sarcophages de Sidon, au nombre de vingt-deux, ont été transportés, non sans peine, à Constantinople; on n'attend, pour les déballer et les exposer aux regards du public, que l'achèvement du bâtiment destiné à les recevoir. Comme il n'est pas donné à tout le monde d'aller à Constantinople, nous espérons que les admirables monuments dont Hamdi Bey vient d'enrichir la science seront bientôt reproduits et publiés en photogravure avec tout le soin que mérite leur importance exceptionnelle.

T. R.

(1) Comme la série des sarcophages grecs commence avant le milieu du IVe siècle, il est maintenant évident que les sarcophages égyptiens d'Eschmounazar et de Tabnit sont plus anciens; nous les placerions entre 450 et 400 environ, le dernier roi de cette dynastie étant le Tennès (Tabnit II) des Grecs, qui vivait vers 350. M. Clermont-Ganneau reculait la date d'Eschmounazar jusqu'au temps des Ptolémées : cette opinion est désormais insoutenable.

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE

Avant de reprendre notre voyage épigraphique à travers la Grèce, nous croyons utile de signaler à nos lecteurs quelques publications intéressantes.

Il vient de paraître un nouveau fascicule de la collection des inscriptions dialectales grecques, de Collitz et Bechtel : le 3e du 3e volume. *Die argivischen Inschriften*, par W. Prellwitz. On y retrouve les plus importantes des inscriptions d'Épidaure, découvertes et publiées par Kavvadias. Baunack les avait déjà réunies dans le premier fascicule des *Studien auf dem Gebiete der griechischen und der arischen Sprachen* (Leipzig, 1886) Le commentaire, d'ailleurs très sobre, de Prellwitz complète l'étude de Baunack. En dehors des stèles relatant les guérisons miraculeuses, citons le devis des travaux de construction du temple d'Asklépios (n° 3325, p. 140).

L'origine de l'alphabet ionien est étudiée par G. Hirschfeld dans le *Rheinisches Museum*, XLIV (1889), p. 461-467 : *Zu den Inschriften von Naukratis. Zur Urgeschichte des ionischen Alphabets. Gründungszeit von Naukratis.* Hirschfeld conclut en disant que ce que nous appelons l'alphabet ionien est l'alphabet de Milet, qui, au vie siècle, est devenu commun à toute l'Ionie.

On sait combien sont goûtées en Allemagne les études désignées sous le nom de *Quellenuntersuchungen*, études des sources des historiens. Remonter au premier récit d'un événement, à la source de l'information, examiner les différentes traditions dans les écrivains de siècles différents, corriger les historiens postérieurs et compléter souvent les plus anciens, tel est l'objet de ces recherches si fort en honneur dans les séminaires des Universités allemandes. L'épigraphie leur fournit souvent une base solide. U. Kœhler l'un des auteurs du CIA., et professeur d'histoire à l'Université de Berlin, vient précisément de publier dans l'*Hermes* XXIV (1889), p. 85-100, un mémoire intitulé *Beitræge zur Geschichte der Pentekontaetie*, qui peut être considéré comme un excellent exemple de ces études critiques. Il étudie d'abord CIA., I, 432, que l'on tient d'ordinaire pour la liste des combattants morts à Drabeskos (Pausanias, I, 29, 4). Mais Plutarque (*Cimon*, 14) mentionne, après la bataille de l'Eurymédon et avant la campagne de Thasos, une expédition dans la Chersonèse, à laquelle peut être rattachée toute une partie de la liste. (Voy. les restitutions proposées par Kœhler). Thucydide la passe sous silence : il est complété par Plutarque et par l'inscription en question. En second lieu, Kœhler étudie CIA., II, 1675, épigramme en l'honneur du Mégarien Pythion, qui a sauvé trois tribus d'Athènes en les ramenant de Pagæ à Athènes par la Béotie. Kœhler place cet événement

en 446/5, l'année où Mégare fit défection (Thucydide, I, 114. Diodore, XII, 5 et 6). L'Athénien Andocide qui n'avait pu s'emparer de Mégare et qui fut sauvé par Pythion est le grand père de l'orateur.

A côté de ces études si remarquables par la sûreté de la méthode et la clarté de l'exposition, signalons celles de E. Schwartz dans le *Rheinisches Museum* XLIV, p. 104-126; 161-193 : *Quellenuntersuchungen zur griechischen Geschichte*. La période étudiée par Schwartz est celle qui s'étend de la bataille d'Ægos Potamos à l'établissement du gouvernement des Trente.

INSCRIPTIONS

Nous avons, pour le présent Bulletin, dépouillé les revues suivantes :
Ἀθηνᾶ vol. I, fasc. 1 et 2, p. 1-336.
Bulletin de correspondance hellénique XIII (1889), p. 369-476.
Hermes XXIV (1889), p. 1-160 ; p. 337-480.
Mittheilungen des k. d. arch. Instit. (Athen. Abth.) XIII (1888), p. 113-fin.
Rheinisches Museum XLIV (1889). p. 1-188.
Wiener Studien XI (1889).

ATTIQUE

Topographie. — On a découvert dans la rue des Muses, en avant de la maison Schliemann (ancienne maison Philémon), un certain nombre de tombeaux et d'inscriptions funéraires d'époque grecque et d'époque romaine. La rue des Muses part de la Place de la Constitution, à l'angle N.-O., et l'on admettait jusqu'à présent que le mur de Thémistocle coupait la place : il faut le reporter plus à l'O. au delà de la maison de Schliemann. Le grand nombre des tombeaux découverts en cet endroit permet de supposer qu'ils étaient groupés auprès d'une des portes de la ville, la porte de Diocharès (*Ath. Mittheil.* 1888, p. 207 et 232).

Inscriptions (1). — Décret de l'année 352 trouvé à Éleusis, et relatif au domaine sacré dit ἱερὰ ὀργάς (*Bull. de corr. hellén.*, 1889, p. 433-467). Nous signalions plus haut à l'attention de tous un mémoire d'U. Kœhler, où la science de l'épigraphie était appliquée de main de maître à l'explication des historiens anciens : l'article de P. Foucart dans le *Bull. de corr. hellén.* nous offre un exemple remarquable de la reconstitution d'un texte mutilé. C'est un vrai chef-d'œuvre de restitution patiente, ingénieuse et solide, et comme il s'agit d'un texte important, d'un décret athénien où sont citées plusieurs charges et magistratures, l'intérêt du commentaire est multiple. L'ἱερὰ ὀργάς était un domaine sacré situé sur les confins de la Mégaride et de l'Attique : il appartenait aux Deux Déesses d'Eleusis. Dans la partie du décret qui nous a été conservée, nous voyons le peuple préoccupé de deux questions : 1° fixation des limites contestées de l'ὀργάς ; 2° décision à prendre

(1) Un élève de Wilamowitz-Moellendorf, Adolph Wilhelm, publie dans l'*Hermes* (XXIV, p. 101-152) sous le titre de *Attische Psephismen* un commencement d'*Addenda et Corrigenda* au II° volume du CIA. Il étudie 23 décrets ou fragments dont nous aurons l'occasion de donner l'énumération dans un prochin Bulletin.

au sujet des terres maintenant cultivées dans les limites de l'ὄργάς. La première question sera réglée par une commission élue, et désormais pour toujours, la surveillance du domaine sacré appartiendra non seulement à ceux à qui la loi l'ordonne, mais encore à des corps et à des personnes qui jusque-là n'avaient pas à s'en occuper. Pour la seconde question on s'adresse à l'oracle de Delphes, et la consultation a lieu de la manière suivante. On écrit sur deux lames d'étain les deux demandes : faut-il affermer les terres maintenant cultivées, pour employer le revenu à la construction du Portique et à l'entretien du temple? Faut-il laisser incultes ces mêmes terres? Ces deux lames d'étain soigneusement enveloppées de bandelettes sont mises dans une urne d'airain. L'un des deux épistates, l'épistate des Proèdres, secoue l'urne, en tire une lame qu'il place dans une urne d'or, en tire la seconde qu'il place dans une urne d'argent. Les deux urnes, scellées du sceau public et du sceau de tout autre Athénien qui voudra l'apposer, sont portées à Delphes et il est demandé au dieu d'après quel écrit les Athéniens doivent agir au sujet de l'orgas sacrée, celui de l'urne d'or ou celui de l'urne d'argent. La réponse du dieu nous est inconnue, mais, selon toute probabilité, il ordonna de laisser incultes les terres consacrées aux Deux Déesses.

Dédicaces. — La base, sur laquelle est gravée l'inscription archaïque Κόμβος ἀνέθηκεν ὁ Ἱάλου et qui a été découverte dans les fouilles récentes de l'Acropole, est celle sur laquelle s'élevait la statue, depuis longtemps connue, de l'homme portant un veau sur ses épaules (*Athen. Mittheil.* 1888, p. 113).

Inscriptions funéraires. — Les douze épitaphes publiées par Schliemann (*Athen. Mittheil.* 1888, p. 20 et 429) ont été découvertes au même endroit, dans la rue des Muses.

= *Plaine de l'Attique.* — Milchhœfer termine par cette région l'inspection qu'il a faite de l'Attique tout entière (voy. *Athen. Mitth.*, 1888, p. 81 et 277), notant partout les antiquités, inédites on non, qu'il a rencontrées. C'est en quelque sorte un inventaire, un état actuel, et il est rédigé par un des savants qui connaissent le mieux l'Attique. Cette dernière partie (*Athen. Mitth.*, 1888, p. 337) comprend deux grandes divisions : 1° la plaine au-dessus d'Athènes; 2° la plaine au-dessous. Dans la première, il sépare les villages à l'O. du Céphise des villages situés à l'E.; dans la seconde, il comprend la plaine d'Athènes à la mer et les versants O. et S. de l'Hymette.

= *Le Pirée.* — Le musée du Pirée possède un bas-relief dont le même savant a proposé deux explications (V. Robert, dans les *Athen. Mitth.*, 1882, p. 389 et planche XIV; *Hermes*, 1887, p. 336). Deux des figures sont nommées dans deux inscriptions tracées au bas : Διόνυσος et, ainsi qu'on l'admettait jusqu'à présent, Παιδιά. Schuchardt lit Παραλία et attribue les deux inscriptions à la même époque. La femme, ainsi désignée, ne serait autre que la Paralie personnifiée. Le bas-relief n'en reste pas moins un bas-relief choragique, et l'explication de Robert, ainsi corrigée, subsiste (*Athen. Mitth.*, 1888, p. 221).

PÉLOPONNÈSE

Argolide. — *Épidaure.* — Décret en l'honneur d'Aristoboulos, fils de Xénodokos, d'Épidaure, citoyen généreux, que l'on récompense d'une couronne

d'or et d'une statue équestre en bronze « dans le sanctuaire d'Apollon Maléatas et d'Asklépios ». Le grand sanctuaire d'Épidaure était donc commun aux deux divinités. Voy. les dédicaces réunies dans Collitz-Prellwitz, nos 3312 et suiv. L'intitulé, très complet, du décret est intéressant : il mentionne les synèdres et le synédrion qui n'étaient encore nommés dans aucune inscription d'Épidaure (Ἀθηνᾶ, I, p. 289-292).

Élide. — *Olympie.* — G. Treu a fait à Olympie, en 1886, une découverte épigraphique, qui fait faire un grand pas à la topographie d'Olympie (*Athen. Mitth.*, 1888, p. 317). On ignorait jusqu'à présent le nom de l'important édifice qui s'élevait à l'angle S. O. de l'enceinte sacrée : l'inscription nous le fait connaître. C'est le Léonidaion : il a été construit, et très probablement offert, par l'architecte Léonidas de Naxos.

GRANDE GRÈCE

Pétilia. — J. Simon propose une nouvelle explication de l'inscription Rœhl IGA., 544. C'est un acte de donation, suivi des noms de cinq πρόξενοι. Par ce dernier mot, il ne faut pas entendre des magistrats, mais simplement des témoins, selon la glose d'Hésychius Προξενεῖ · μαρτυρεῖ (*Wiener Studien*, XI, p. 169).

BÉOTIE

Thèbes (Sanctuaire des Kabires près de). — Parmi les fragments de vases découverts dans les fouilles entreprises par l'École allemande, plusieurs portent des inscriptions : dédicaces, noms de personnages. (*Ath. Mitth.*, 1888, p. 412, 417, 420 et Pl. IX, Pl. XI.)

Kopæ et Akréphiæ (Borne frontière des territoires de). — L'inscription, gravée sur un rocher, porte que les frontières ont été fixées par les Béotiens, c'est-à-dire par le pouvoir central de la Ligue (*Bull. de corr. hellén.*, 1889, p. 407).

THESSALIE

Athamanes (Κοινὸν des). — Dédicace d'une statue élevée par la confédération au légat Q. Brætius (*sic*) Sura (*Bull. de corr. hellén.*, 1889, p. 389).

Halos et la région. — Trois inscriptions funéraires (*Ibid.*, p. 405).

Kiérion. — Décret de proxénie, rendu sur la proposition des six tages de la ville en l'honneur de Romains (*Ibid.*, p. 401).

Larissa. — Fragment d'un décret de proxénie (*Bull. de corr. hellén.*, 1889, p. 379).

Actes d'affranchissement (*Ibid.*, p. 381, 385-388, 395).

Dédicaces en l'honneur de Sarapis, Isis et Anubis (p. 392); de Zeus Meilichios et d'Enodia (p. 392).

Parmi les inscriptions funéraires, noter les épitaphes métriques, nos 11 et 12.

Palæa Larissa. — Actes d'affranchissement (*Ibid.*, p. 397).

Phalanna. — Décret conférant la proxénie aux citoyens de Métropolis, aux

conditions où ceux-ci l'avaient reçue de Phalanna (*Ibid.*, p. 399). On y rencontre, pour la première fois en Thessalie, le mois Ὑπέροιος.

Pharsale. — Dédicace avec le pluriel ἀνεθείκαιν (= ἀνέθηκαν) et inscriptions funéraires métriques (*Ibid.*, p. 403).

Phères. — Deux inscriptions funéraires, dont une métrique (*Ibid.*, p. 401).

Ptéléon. — Décret en l'honneur de Nysandros de Larissa qui, entre autres titres, avait fait partie d'une députation envoyée à Rome pour demander au Sénat le règlement d'un conflit entre Larissa Krémasté et Ptéléon (*Ibid.*, p. 379).

ILES DE LA MER ÉGÉE

Délos. — Décrets du peuple athénien de Délos :

1° Décret en l'honneur des trois agoranomes et de leur secrétaire, qui avaient été en charge sous l'archontat de Zaleukos (*Bull. de corr. hellén.*, 1889, p. 410). La date de Zaleukos, dont le nom se présente pour la première fois, n'est pas connue. Le 3e des agoranomes, Gorgias, fils d'Asklépiadès, avait reçu six couronnes du peuple de Délos, au cours des nombreuses charges qu'il avait remplies (Dédicace inédite, *ibid.*, p. 412).

2° Décret en l'honneur du même Gorgias, en récompense des services qu'il avait rendus durant sa gymnasiarchie (*Ibid.*, p. 414). Il permet de rapprocher les trois archontats de Zaleukos, Epikratès et Archon, dont la date doit être cherchée aux environs de l'année 140.

3° Décret en l'honneur d'Apollonios, fils de Démétrios, de Laodicéia (*Ibid.*, p. 421). La mention des trésoriers sacrés à la l. 23 (οἱ ἐπὶ τὴν φυλακὴν τῶν ἱερῶν χρημάτων) est particulièrement intéressante. En la rapprochant de l'inventaire dressé sous l'archontat d'Archon, l'on voit qu'il y a eu à Délos deux collèges distincts, composés chacun de deux membres, l'un chargé de la garde des trésors et de la gestion des revenus sacrés (c'est celui qui est nommé dans le décret), l'autre présidant aux sacrifices et au culte en général (οἱ ἐπὶ τὰ ἱερά).

= Dédicaces et graffites découverts au théâtre. Ces graffites sont accompagnés d'inscriptions, du genre de celles que les passants et les oisifs traçaient en si grand nombre sur les monuments du Céramique à Athènes (Lucien, *Dial. des courtisanes*, IV, 2, 3; X, 4). (*Bull. de corr. hellén.*, 1889, 369-378).

Chios. — Essai de restitution de l'inscription de Mikkiadès et d'Archermos (*Athen. Mitth.* 1838, p. 142).

F. Studniczka publie dans les *Athen. Mitth.* (1888, p. 161 et suiv.) les inscriptions qu'il a recueillies dans l'île en 1887. Toutes ne sont pas inédites et bon nombre figurent dans l'ouvrage récent de A. G. Paspatis : Τὸ Χιακὸν γλωσσάριον, ἤτοι ἡ ἐν Χίῳ λαλουμένη γλῶσσα, μετά τινων ἐπιγραφῶν ἀρχαίων τε καὶ τοῦ χάρτου τῆς νήσου. Athènes, 1838. Nous ne dresserons pas la liste de tous ces textes : il n'est pas douteux que tous les savants qui s'occuperont de l'histoire ou dialecte de Chios auront à se reporter à cet article des *Mittheil.* Nous nous bornerons à signaler les inscriptions ayant un intérêt plus général. N° 4 (p. 166), Règlement liturgique, concernant les parts à donner au prêtre d'Héraklès, et valable d'ailleurs pour tous les prêtres qui se sont rendus acquéreurs d'un sacerdoce. Le règlement prévoit le cas d'un sacrifice offert

par le γένος, par un particulier, en la présence ou en l'absence du prêtre. Cf. l'inscription de Kos dans notre dernier *Bulletin épigraphique*, p. 196. — N° 10. Deux dédicaces en l'honneur des ξενοφύλακες. La première est faite par οἱ ναύκληροι καὶ οἱ ἐπὶ τοῦ λιμένος ἐργολάβοι ; la seconde par οἱ πορθμεύοντες εἰς Ἐρύθρας, c'est-à-dire par les bateliers qui faisaient le service de Chios à Érythrées. Dans la dédicace n° 11, ils sont appelés οἱ πορθμεῖς. — N° 13. Fragment d'une inscription où il est parlé de la surveillance et de la réfection d'une conduite d'eau. Studniczka en rapproche avec raison l'inscription d'Andanie (l. 103 et suiv.) — Dans le n° 14 sont mentionnés les jeux dits τὰ Θεοφανικὰ Σεβαστὰ Ρωμαῖα. — N° 19. Dédicace de la Χιλιαστὺς Χαλκιδέων. — Le n° 25 fait connaître une confrérie d'Asclépiastes.

Imbros. — Quatre fragments de dédicaces et d'inscriptions funéraires (*Bull. de corr. hellén.*, 1889, p. 430). Le n° 5 est une copie plus complète de Conze, *Reise auf d. Inseln des thrak. Meeres*, p. 94, n° 1.

Lesbos. — Méthymna. — Dans l'inscription publiée par Conze (*Reise auf der Insel Lesbos*, Taf. XI, 3). C. Cichorius reconnaît un traité d'alliance entre Rome et Méthymna (*Rheinisches Museum*, XLIV, p. 440-447).

ASIE-MINEURE

Cyzique. — Fragment d'une liste de prytanes, de l'époque impériale, qui nous fait connaître une nouvelle tribu, celle des Ἰουλεῖς, et permet à Lolling de proposer une nouvelle répartition des mois dans le calendrier de Cyzique (*Athen. Mitth.*, 1888, p. 304).

Laodiceia Combusta et Sinethandos. — Ramsay publie 141 inscriptions copiées en 1882 et 1886 à Ladik, Seraï et Khadin Khan (*Athen. Mitth.*, 1888, p. 233 et suiv.). Elles se répartissent sur un espace de trois siècles, du IIe au Ve après J.-C. :

1° Inscriptions relatives aux cultes de Laodicée (1-10);
2° Inscriptions relatives aux magistrats municipaux et provinciaux (13-25);
3° Inscriptions où l'on retrouve la trace de l'influence romaine (28-43);
4° Inscriptions chrétiennes (44-141).

La plupart de ces inscriptions sont des inscriptions funéraires : aucune n'offre un intérêt assez général pour être spécialement mentionnée.

B. HAUSSOULLIER.

CORRESPONDANCE GRECQUE

Pendant ces quatre dernières années, la Grèce a eu la chance de ne pas avoir ce qu'on appelle d'histoire. Profitant de cette période de tranquillité, son gouvernement a pu s'occuper avec succès de l'amélioration des finances et s'appliquer au développement du réseau des voies ferrées ainsi qu'à d'autres œuvres d'utilité publique. Pour mener à bonne fin ce programme, le pays avait besoin non seulement d'ordre et de stabilité à l'intérieur, mais aussi, et surtout, de paix à l'extérieur. Ce n'est donc point du côté de la Grèce qu'on aurait pu s'attendre à voir se réveiller la question d'Orient. Et pourtant, il s'en est fallu de peu que le soulèvement crétois n'ait mis le feu aux poudres. On a voulu attribuer ce soulèvement aux agissements ou aux intrigues, tantôt d'une puissance, tantôt d'une autre; mais, avec la meilleure volonté du monde, il aurait été difficile d'en faire peser la responsabilité sur le gouvernement d'Athènes. On a aussi voulu expliquer ces derniers troubles par les dissensions intestines des partis qui se disputent en Crète la parcelle de pouvoir qui réside dans la chambre des représentants de l'île. Il n'en reste pas moins établi que ces divisions n'eussent pu tenir en face d'un mouvement devenu national. Les chrétiens de l'île de Crète n'ont jamais dissimulé le but qu'ils veulent atteindre. Depuis soixante ans ils ont saisi toutes les occasions, bonnes ou mauvaises, pour se rattacher à l'état indépendant dont ils furent exclus lors de sa formation, après une lutte dont ils avaient partagé les sacrifices et la gloire. Cette fois-ci l'occasion n'était point des meilleures. Mais leur appel n'en aurait pas moins trouvé d'écho dans les cœurs de leurs frères libres; une fois le sang versé, il aurait été bien difficile d'empêcher ceux-ci de faire ce qu'ils ont toujours fait en pareille circonstance. Le gouvernement grec a eu la force de résister à temps à l'entraînement national. Les vaisseaux turcs ont pu transporter sans encombre une force imposante dans l'île révoltée, et, si l'ordre n'y est pas encore absolument rétabli, l'insurrection n'en paraît pas moins, pour le moment, subjuguée. Peut-être aurait-il mieux valu pour la Porte qu'elle eût su profiter de sa victoire pour apporter, dans ses rapports avec l'île, des modifications capables de produire un apaisement durable.

Quoi qu'il en soit, le cabinet d'Athènes a su épargner au pays les dangers d'une aventure périlleuse; il a eu le mérite de montrer à l'Europe que la Grèce possède un gouvernement assez fort pour pouvoir résister au courant d'un entraînement populaire et ne point se laisser dominer par des événements échappant à sa direction. Il faut espérer que ce déploiement de force

ne l'affaiblira pas à l'intérieur. L'opposition, par ses organes, accuse le Ministère d'avoir abandonné la Crète à son sort. Elle profite de l'irresponsabilité que lui procure le non-exercice du pouvoir, pour blâmer le Gouvernement de tout ce qu'il a fait et de tout ce qu'il n'a pas fait pour l'île sœur. M. Tricoupis aura à soutenir, à ce sujet, un rude assaut dans la session du parlement qui doit avoir lieu cet automne. Mais la majorité qui l'appuie paraît assez compacte pour lui assurer le pouvoir jusqu'à ce qu'il ait à en demander le renouvellement aux élections prochaines, à une année de distance. Il serait aussi téméraire qu'oiseux de vouloir dès maintenant préjuger le résultat des élections futures. La victoire remportée récemment par l'opposition dans une élection partielle en Achaïe avait ranimé ses espérances : mais l'effet de cette victoire vient d'être en partie neutralisé par la réussite du candidat ministériel dans les Cyclades.

Athènes s'apprête à célébrer aussi brillamment que possible le mariage du prince héritier avec la princesse Sophie de Prusse. Ce mariage doit avoir lieu le 27 octobre. On annonce pour cette occasion l'arrivée de l'empereur d'Allemagne et de représentants de presque toutes les familles régnantes d'Europe. Jamais la ville de Cécrops n'aura vu dans son enceinte une pareille réunion de princes. Gouvernement et municipalité font de leur mieux pour que la capitale rajeunie de la Grèce fasse bonne figure. Les ruines de la gloire passée sont toujours son plus bel ornement. Parmi les fêtes qu'on prépare, une des plus intéressantes promet d'être la représentation des Perses d'Eschyle Les chœurs ont été mis en musique par le prince héritier de Saxe-Meiningen. Le prince de Saxe ne s'occupe pas seulement de musique; c'est un helléniste distingué; il connaît à fond le grec moderne et il a même publié en cette langue une bonne traduction d'une tragédie de Schiller (Fieschi).

Le mariage de la princesse Alexandra avec le grand duc Paul ayant eu lieu à Saint-Pétersbourg, la ville d'Athènes n'a pas eu à se mettre en frais pour sa célébration. Mais le depart de la princesse a donné lieu, dans la capitale et sur tout le parcours du chemin de fer jusqu'à Patras où elle s'est embarquée, à de touchants témoignages de véritable affection, qui font autant d'honneur au peuple qui les a donnés qu'à la princesse qui en a été l'objet.

Au milieu de ces fêtes, et malgré les préoccupations causées par l'affaire Crétoise, on ne cesse point de s'occuper des œuvres d'utilité publique. La construction du chemin de fer d'Athènes-Larisse a été adjugée à une compagnie anglaise, à raison de 140,000 fr. par kilomètre pour la ligne principale, qui sera à voie large. Les travaux doivent être inaugurés ce mois-ci. Les tronçons des autres lignes, actuellement en construction, continuent à être successivement livrés à l'exploitation. La ligne de Patras-Pyrgos sera dans quelques mois complètement achevée et livrée au public. Ce chemin de fer facilitera l'accès d'Olympie qui n'est qu'à trois heures de distance de Pyrgos.

Parmi les livres récemment parus nous devons signaler deux ouvrages de M. le prof. J. Pantazides : une histoire du premier cinquantenaire de l'Université d'Athènes, et un excellent livre où, sous le titre de Pédagogie des gymnases, l'auteur examine le système de l'instruction secondaire adopté en Grèce et indique les améliorations qu'il serait utile d'y apporter. M. Pantazides connaît son sujet à fond et le traite avec un patriotisme exempt d

préjugés et une sincérité que n'aveugle point l'optimisme à outrance. Signalons aussi une nouvelle traduction en vers d'*Hamlet* par M. Polylas de Corfou.

On sait combien la Grèce doit à la munificence de ses fils enrichis à l'étranger. Il est heureux de voir que cette générosité patriotique est loin d'être tarie parmi eux. Nous apprenons par les journaux grecs que M. Avérof, d'Alexandrie, qui a donné un million pour les nouvelles constructions de l'Ecole militaire des Evelpides à Athènes, vient de mettre à la disposition de M. D. Bernardakis la somme nécessaire pour l'impression de l'histoire générale à laquelle ce savant travaille depuis quelques années. Un autre Grec mort à Malte, M. Papaphis, a légué une fortune considérable à la ville de Salonique dont il était natif. Un autre vieillard, inconnu jusqu'ici, M. Bancas, vient de faire don à la nation de sa fortune tout entière, d'environ 1,500,000 fr., ne se réservant qu'une annuité de 1,000 fr. par mois, sa vie durant.

D. B.

23 septembre 1889.

NOUVELLES DIVERSES

= Un congrès international de l'enseignement secondaire et supérieur s'est tenu à Paris en Sorbonne sous la présidence de M. Gréard, du 6 au 11 août (1). Les études grecques n'y ont pas été oubliées; elles avaient leur place dans la troisième question soumise à l'assemblée et qui était ainsi conçue : « Des diverses formes d'enseignement secondaire; quelle part convient-il de faire dans chacune d'elles aux langues anciennes, aux langues modernes et aux sciences? » Le Congrès a reconnu à une très grande majorité qu'« il y a lieu de maintenir l'enseignement simultané et obligatoire gréco-latin. » L'idée d'un enseignement du grec facultatif avait été proposée par M. Herzen, le savant physiologiste de Lausanne : M. Herzen présentait entre autres arguments l'exemple du canton de Zurich, où cet enseignement est facultatif, et pourtant, suivant lui, les bacheliers de Zurich sont les plus forts en grec; ceux-là seuls s'appliquent au grec qui sont vraiment doués pour cette étude, et alors ils y réussissent mieux que les autres. M. Alfred Croiset a combattu cette théorie : tout enseignement facultatif, a-t-il dit en substance, est un appoint donné au surmenage, s'il trouve des amateurs; et ces amateurs, il y a chance pour qu'il ne les trouve pas; en outre, un élève bien doué, réussissant en latin, n'a aucune raison pour ne pas réussir en grec, même si l'on tient compte de la difficulté un peu plus grande de cette dernière langue. On a donné aussi d'autres raisons : « On ne saurait écarter le grec d'aucun enseignement *classique* sérieux, a dit M. Stanley, président du Conseil des écoles de Londres, puisque le but d'un enseignement classique devrait être de développer l'esprit en rattachant la filiation des idées et le progrès de la civilisation à ses souches gréco-latines; pour les idées et pour la forme de la littérature classique, ce qui provient de la Grèce est non seulement d'une grande valeur, mais aussi est l'origine de ce qui est passé chez nous par le moyen de la civilisation romaine. » — « On ne peut pas, a dit M. Cart, professeur à l'École alsacienne, dans un même établissement enseigner facultativement le grec; car le latin ne peut-être enseigné à ceux qui font des études grecques de la même manière qu'à ceux qui n'en font pas. »

On a encore parlé du grec lorsqu'on a adopté le principe suivant : « Il y a lieu d'admettre une deuxième forme d'enseignement secondaire où l'on n'étudierait, qu'une seule langue ancienne, le latin. » Pour cette deuxième

(1) On en trouvera le compte-rendu complet et détaillé dans la *Revue internationale de l'Enseignement* du 15 août et dans *L'Université* du 10-25 août.

forme, M. Basiadis, de Constantinople, voulait un lycée de type purement grec, avec exclusion du latin; mais qui ne voit que dans la plupart des pays un tel lycée n'aurait aucun succès? M. Erkelenz, directeur de l'École normale supérieure des jeunes filles à Cologne, a dit qu'en Allemagne on avait bien pensé à des établissements de ce genre, mais qu'après enquête, on n'avait pas osé aller jusqu'à l'exécution. On remarquera que dans la dénomination de cette forme d'enseignement, le mot *classique* a été supprimé : cette suppression était la conséquence à peu près nécessaire de la remarque de M. Stanley sur la valeur *classique* du grec et que nous avons reproduite plus haut; par là aussi on a fait entendre implicitement le désire de voir le mot de *classique* appliqué à la première forme dans les programmes officiels.

= Le 29 juillet est mort M. le baron Jean-Joseph-Marie-Antoine DE WITTE, dans sa 82e année. M. de Witte était né à Anvers, mais il avait fait ses études en France et il affectionnait le séjour de notre pays. Il était membre fondateur de notre Association, et, malgré son grand âge, nous l'avons vu encore l'année dernière gravir les interminables escaliers du Louvre pour assister à une séance de la commission archéologique. M. de Witte était l'un des représentants les plus éminents de la forte génération d'archéologues du milieu de ce siècle, qui se proposait pour tâche principale la publication des antiquités figurées et l'explication des sujets; à cet égard, nul ne pouvait rivaliser avec lui pour l'étendue et la précision du savoir mythologique. Notre regretté collègue a laissé des témoignagnes nombreux de son érudition dans ses catalogues de cabinets d'amateurs, qui passent avec raison pour des modèles, et dans les articles qu'il a répandus à profusion dans les Revues spéciales (*Revue numismatique, Revue belge de numismatique, Gazette archéologique, Revue* et *Bulletin archéologique* etc.), ainsi que dans les Mémoires des sociétés savantes dont il faisait partie (Académie des inscriptions, Académie de Belgique, Institut archéologique de Rome, etc.). Parmi les grands ouvrages auxquels il a attaché son nom, un seul, l'*Elite des monuments céramographique*, 1844-1858, in-4°, en collaboration avec Charles Lenormant, se rapporte aux études grecques; mais la grande majorité des dissertations spéciales de M. de Witte intéressent directement ces études. Il avait pris soin d'en publier l'année dernière une bibliographie complète, à laquelle nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs. Rappelons seulement ici ses trois contributions aux *Monuments grecs :* les *Exploits de Thésée*, coupe d'Euphronios (*Mon.* I, 1); la *Dispute d'Athéné et de Poseidon* (*ib.* IV, 13), et *Pollux et Lyncée*, plaque de Dodone (*ib.* VI, 9).

M. de Witte n'était pas seulement un archéologue et un numismate de grand mérite; c'était encore un Mécène, qui rehaussait le prix de ses libéralités par l'exquise discrétion qu'il savait y apporter. En particulier, le cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale le compte parmi ses bienfaiteurs infatigables, et son buste n'y serait pas déplacé à côté de celui de son ami, le duc de Luynes.

= M. FUSTEL DE COULANGES est mort à Massy, près Paris, le 12 septembre dernier, à l'âge de 57 ans. La France perd en lui son meilleur historien-philosophe, les études grecques un de leurs plus actifs promoteurs. L'enseignement de Fustel de Coulanges à la faculté de Strasbourg, à la Sorbonne, à l'Ecole normale a fait époque; ses livres conserveront des milliers de lecteurs tant qu'il y aura des esprits curieux du passé de l'humanité et du développement des institutions politiques. Nul n'excellait, comme Fustel de Coulan-

ges, à dégager une idée maîtresse du fatras des documents patiemment étudiés, et à en suivre le sillon à travers les âges; aussi supérieur dans la synthèse que dans l'analyse, il réunissait en lui les dons de l'érudit, du penseur et de l'écrivain, dont l'association caractérise ou devrait toujours caractériser la science française. Ces qualités firent déjà remarquer ses thèses de doctorat sur le *Culte de Vesta* et la *Conquête de la Grèce par les Romains*; elles sont arrivées à leur perfection dans la *Cité antique* (1864), un chef d'œuvre dont onze éditions n'ont pas épuisé le succès. Les études helléniques revendiquent encore dans l'œuvre du maître divers mémoires ou articles, parmi lesquels nous citerons le *Mémoire sur l'île de Chios (Archives des missions*, 1857) et l'article *Attica respublica* dans le *Dictionnaire des antiquités* de Saglio.

= Nous avons perdu notre distingué confrère M. Edme Cougny, qui venait d'être réélu membre du Comité de l'Association. Ancien professeur de rhétorique à Versailles et aux lycées Henri IV et Saint-Louis, M. Cougny fut l'élève et le collaborateur d'Egger. Il laisse un ouvrage important : le *Recueil des extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, 5 volumes in-8°, Paris, 1878-1886. M. Cougny avait également été chargé par la maison Didot de compléter l'édition de l'*Anthologie grecque* par Dübner. Le 3e volume, qu'il venait d'achever, comprend la collection des épigrammes grecques conservées par les inscriptions. M. Cougny avait publié dans notre *Annuaire* des lettres inédites de Brunck (VIII, 447; IX, 106; X, 142) et un poème de Jean Nomicos le Botaniate sur le vers iambique (IX, 90).

= Notre collaborateur M. André Leval et M. Ulysse Andréadès ont entrepris dans le *Levant Herald* la publication d'un bulletin bibliographique, spécialement consacré aux ouvrages d'histoire, de philologie et de science qui paraissent en Orient. Parmi les livres signalés dans ce bulletin, nous relevons les titres suivants : Carolidès, édition annotée des chapitres de Strabon relatifs à l'Asie-Mineure (Athènes, xv-255 p.); Théodore Papa-Démétracopoulos, *Réfutation des preuves érasmiennes sur la prononciation grecque* (Athènes, xix-182 p.); N. G. Politis, *Dictionnaire encyclopédique*, en cours de publication (Athènes, chez Bart et Hirst); Papadopoulos Kerameus, *Bibliothèque Mavrogordato*, 5e fascicule (Constantinople, aux frais du Syllogue), comprenant des inventaires de manuscrits conservés à Lesbos et des *Anecdota* variés; Manuel Gédéon, *Tableaux patriarcaux* (Constantinople) ou biographies des patriarches de Constantinople jusqu'au xviiie siècle; etc.

Sont annoncées : une édition d'Hésiode, par Karl Sittl, dans la *Bibliothèque Zographos*; une édition d'Eschyle, par Wecklein, dans la même collection; une *Histoire générale* en seize volumes par Bernardaki; une histoire de l'hellénisme en Egypte, par Mazaraki; une monographie du couvent de Daphné, par Lambaki.

= Les notes de Coraï sur Hésychius ont été retrouvées à Chio et achetées par un groupe d'Hellènes originaires de cette île. Elles seront publiées par M. Damala, professeur de théologie à Athènes, comme VIIIe volume des *Œuvres inédites* de Coraï.

= M. Leval doit publier prochainement dans la *Vérité ecclésiastique* de Constantinople quelques documents du xviiie siècle, relatifs à des monastères grecs, dont il a pris copie à la Bibliothèque nationale (Supplément grec, nos 704-708).

= Dans l'*Égypte* quotidienne du 21 août, M. Pantazidis a publié à son tour le fragment du papyrus d'Hypéride imprimé dans notre *Revue* par M. Re-

villout. Le savant grec, qui ne connaissait ni le travail de M. Th. Reinach, ni celui de M. Diels, a proposé plusieurs des corrections déjà introduites au texte par ces éditeurs; d'autres lui ont échappé. Parmi celles qui lui appartiennent en propre nous signalerons les suivantes : col. III, ligne 14 : [ἀποδοθ]ήσεται (Weil : διαλυθήσεται; Diels : διοικήσεις); ligne 28 : γραμματεῖον [πάλαι] γεγραμμένον.

= M. Constantin Rados a entrepris une traduction en grec de l'*Histoire de la marine des anciens Grecs*, par l'amiral Jurien de la Gravière. Le volume (unique) sera vendu au prix de 6 drachmes. On est prié d'adresser les souscriptions à l'éditeur, M. Alexandre Papageorgis, 3, rue de l'Hôpital ophthalmologique (ὁδὸς Ὀφθαλμιατρείου), Athènes.

= D'après un almanach publié à Samos, cette ile est divisée en quatre districts : Vathi, Khora, Marathocampo et Carlova, ayant en tout 36 bourgs et villages avec 10,018 maisons, habitées par 9,935 familles. La population entière de l'ile s'élève à 43,901 âmes. Il y existe 47 écoles dont 9 pour filles. Les frais d'entretien de ces écoles se montent à 457,910 piastres. Le nombre des professeurs des deux sexes est de 103, celui des élèves de 4,087. A Samos, il y a un tribunal d'appel, un tribunal correctionnel et deux de première instance. L'exportation pendant l'année 1888 s'est élevée à 11,850,212 piastres et l'importation à 17,450,000 piastres. Le nombre des bâtiments samiens est de 192.

= Le dernier recensement grec est terminé. La population du royaume s'élève à 2,187,208 habitants au lieu de 1,968,283 en 1879.

En 1879, le département d'Attique-et-Béotie avait une population de 185,364 habitants. D'après le dernier recensement, sa population s'élève à 257,761 âmes. Il y a eu, par conséquent, en dix ans, une augmentation notable de 72,400 habitants, un peu moins de 30 pour cent.

La population des villes les plus importantes du royaume se répartit de la manière suivante :

Athènes, 114,355 habitants; Le Pirée 34,569; Thèbes, 5,879; Mégare, 6,324; Eleusis, 4,854; Laurium, 11,356; Livadie, 6,465; Patras, 44,970; Larissa, 15,859; Corinthe, 11,150; Corfou, 28,382.

= Depuis le commencement de la récolte de l'année 1888 jusqu'à la fin du mois de mai dernier, la quantité de raisin exportée de tous les ports du royaume grec s'élève à 314,147,464 livres vénitiennes contre 270,147,906 exportées pendant la même période de l'année précédente.

On écrit de Thessalie que la récolte des céréales et surtout du sésame, du maïs et du tabac de cette province, a été cette année de plus de 50 0/0 supérieure à celle de l'année dernière.

= Le conseil d'administration du canal de Corinthe vient d'adresser aux actionnaires et obligataires de la Société une communication qui annonce officiellement : 1° l'insuccès des démarches tentées jusqu'à présent auprès des gouvernements européens en vue d'obtenir une garantie en faveur des capitaux nécessaires à l'achèvement du canal; 2° la suspension du paiement du coupon des obligations. Le président de la Société, M. le général Türr, estime que 13 millions suffiraient pour mener à bonne fin le percement du canal; les dépenses déjà effectuées dépassent le chiffre de 40 millions.

= Les chiffres suivants suffiront à donner une idée de la marine grecque à la fin de 1888 et des progrès réalisés dans le courant de cette année. En 1888, la marine marchande grecque comptait 5,529 navires, dont 93 vapeurs,

d'une contenance totale de 248,974 tonnes, dont 32,335 pour la marine à vapeur, en augmentation, sur 1887, de 15 navires à vapeur et de quelques centaines de navires à voiles. Il n'est pas superflu de noter que les navires grecs à voiles de vingt-cinq tonnes et au-dessus figurent dans les tableaux du département de la marine. Les équipages de la flotte marchande se sont élevés de 21,170 à 22,445 hommes.

D'après les renseignements du bureau de statistique, le mouvement maritime de la Grèce avec l'étranger comprend 11,441 navires, d'une contenance totale de 4,793,603 tonnes. La marine nationale entre dans ce mouvement pour 14 0/0, un peu moins du septième, en ce qui concerne le tonnage. A la sortie, 2,286 navires chargés à vapeur jaugeant 2,904,967 tonnes avec 78,293 hommes d'équipage chargés; à l'entrée, 2,283 navires à vapeur jaugeant 2,013,570 tonnes avec 76,485 hommes d'équipage.

Le nombre des vapeurs grecs chargés est : à l'entrée 335, jaugeant 157,784 tonnes avec 9,078 hommes d'équipage; à la sortie 307, jaugeant 149,902 tonnes, avec 8,705 hommes d'équipage. Dans le mouvement de la marine à vapeur entre le royaume hellénique et l'étranger, la marine grecque figure pour 307,686 tonnes et la marine étrangère pour 4,063,537, c'est-à-dire pour un peu plus des douze treizièmes.

= La Grèce a été représentée à l'Exposition universelle de Paris par son roi d'abord, qui est venu passer huit jours ici *incognito*, par la remarquable exposition de peinture de M. Ralli, enfin par une section très bien achalandée dont nous empruntons la description suivante au *Figaro* :

« Dans la section de la Grèce, organisée très ingénieusement par MM. Vlasto, commissaire général, et Apostolidès, commissaire, une partie a été consacrée à la haute industrie et l'art rétrospectif. Des plans du percement de l'isthme de Corinthe et des mines du Laurium représentent la première. La seconde, par des échantillons de polychromie découverts à l'Acropole, nous fait reculer de vingt cinq siècles en arrière. Malheureusement, les statues que les fouilles avaient mises à nu ont perdu vite à l'air les brillantes couleurs qu'elles portaient depuis 2,500 ans, mais elles ont été reproduites avant dans une série d'aquarelles fort intéressantes que l'on peut voir sur la façade du couloir commun aux expositions de Grèce, de Serbie et de Roumanie.

« M. Vlasto, le véritable organisateur de l'exposition grecque — puisqu'il a présidé à la sélection résultant d'une exposition préparatoire à Athènes — a choisi pour collaborateur et pour architecte M. Sauffroy. La besogne de ce dernier n'était pas mince : 500 mètres pour loger 1,050 exposants ! une façade sur la rue intérieure de l'Exposition, le long et à 3 mètres d'un bazar chinois ! Il s'en est tiré à son honneur. L'entrée est ample, simple, harmonieusement colorée aux couleurs nationales grecques; elle rappelle par maints détails l'Acropole. Quant à l'intérieur, des tapis — grosse industrie de la Grèce — riches en laine et en nuances, font les principaux frais de l'ornementation. C'est parfait et de très bon goût : je dirai plus : on ne pouvait faire mieux. »

= De curieuses révélations sont faites par le correspondant de la *Néa Ephiméris* d'Athènes touchant la composition d'un coin de l'Exposition dont le cachet oriental a attiré de nombreux visiteurs. Il paraît que la rue du Caire aurait du être plus proprement appelée rue des Cyclades, car tous les exposants arabes, aux brillants habits, aux fez à glands d'or et aux ceintures multicolores en soie, ne sont rien moins que des Grecs originaires des îles de l'Archipel. Leurs gens à gages sont seuls de véritables Égyptiens. Ainsi,

les 50 aliborons blancs, tous mâles, qui forment une des attractions de la rue du Caire, appartiennent à un Tiniote, du nom de Nicola Foscolo, qui, vêtu d'un costume bleu à l'orientale et se tenant à l'entrée, perçoit de chaque visiteur un droit de 50 centimes. Les ânes qu'il exploite à Paris lui coûtent 25,000 francs.

Les ornements arabes sont la propriété de MM. Saridi et Cie, originaires de Syra. Enfin on y trouve des Macédoniens, des Spartiates, des Céphaloniotes qui parlent l'arabe et vendent le plus cher possible à tous les étrangers amateurs de produits orientaux.

Le correspondant du journal athénien assure que la rue du Caire-Cyclades est tout ce qu'il y a de plus grec; les chants et la musique que l'on y entend rappellent le spectacle qu'offre Athènes après des élections municipales ou législatives.

= Un micrographe hellène, M. Papoulias, a écrit sur une petite carte de visite le texte entier du discours que M. Dragoumis a prononcé lors de l'ouverture de l'Exposition Olympique. Ce discours imprimé comprend dix pages grand format.

= La princesse Sophie de Prusse, fiancée au prince héritier de Grèce, étudie à fond la langue de sa nouvelle patrie. Dernièrement cependant l'empereur Guillaume, son frère, lui adressa une lettre écrite en grec, qu'elle s'efforça en vain de déchiffrer; en désespoir de cause, elle la rendit à l'empereur qui la transmit au prince de Saxe Meiningen, helléniste distingué : celui-ci ne fut pas plus heureux dans ses tentatives. Mot de l'énigme : la lettre était de l'allemand écrit en caractères grecs.

ACTES DE L'ASSOCIATION

SÉANCES DU COMITÉ

4 *juillet* 1889. — Présidence de M. Croiset. Sont admis à faire partie de l'Association : MM. G. Papavassilou, professeur; C. Vryzakis, docteur en droit; C. D. Capralos; le Dr N. P. Parissis, du Caire; C. Castellani, directeur de la bibliothèque Saint-Marc, à Venise.

M. Th. Reinach donne quelques renseignements sur la composition du prochain fascicule de la *Revue des études grecques*.

OUVRAGES OFFERTS A L'ASSOCIATION

Dans la séance de juillet 1889.

B. APOSTOLIDÈS. — **Iliade**, trad. en grec moderne, 1re partie. Alexandrie, 1888.

P. GIRARD. — **L'éducation athénienne au ve et au ive siècle avant J.-C.** Paris, 1889.

HERTZBERG. — **Histoire de la Grèce**, trad. Bouché-Leclercq, III, 1 fasc.

D. G. KAMPOUROGLOU. — Στορία τῶν Ἀθηναίων. Τουρκοκρατία, pér. I, t. I, fasc. 5. Athènes, 1889.

Ludwig KUHLENBECK. — **Das Problem einer internationalen Gelehrtensprache und der Hellenismus der Zukunft.** Leipzig, 1889.

Th. PAPADIMITRAKOPOULOU. — Βάσανος τῶν περὶ τῆς ἑλληνικῆς προφορᾶς. Athènes, 1889.

Ἀθηνᾶ, σύγγραμμα περιοδικὸν τῆς ἐν Ἀθήναις ἐπιστημονικῆς ἑταιρείας. I Athènes, 1889.

Ἑλλάς. I, 3 fascicules.

Mittheilungen (Athènes), XIV, 1.

The Americoan Journal of philology, X, 1.

BIBLIOGRAPHIE

La Revue rend compte à cette place de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne dont un exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte. Elle fait appel, à cet effet, à la bonne volonté de MM. les auteurs et éditeurs de Paris et de l'étranger.

Les ouvrages qui n'auront pas été envoyés continueront à figurer, par leurs titres seulement, dans la bibliographie générale, qui sera publiée avec le quatrième numéro de l'année.

17. *HANS VON ARNIM. Quellenstudien zu Philo von Alexandria* (11e fascicule des *Philologische Untersuchen* de Kiessling et Wilamowitz). In-8° de 142 p.

M. d'Arnim s'est proposé de rechercher dans la volumineuse collection des écrits philoniens et pseudo-philoniens les emprunts plus ou moins déguisés à des philosophes antérieurs, qui sont de nature à enrichir notre connaissance de l'histoire de la philosophie grecque. Les trois dissertations qui composent ce volume se rapportent la première au traité apocryphe περὶ ἀφθαρσίας κόσμου, la seconde à un passage du traité *De ebrietate* (I, p. 383, Mangey), qui paraît reproduire la doctrine d'Énésidème, la troisième à un chapitre du *De plantatione Noë* (p. 350-356), de provenance stoïcienne. De ces trois dissertations la seconde est la plus intéressante; elle éclaire les rapports, mal compris jusqu'à présent, entre Héraclite et Énésidème, et contribue à fixer la date de ce dernier philosophe, dont M. d'Arnim fait, avec Fabricius, un contemporain de Cicéron. Les résultats de la dissection critique de M. d'A. ne sont pas très importants, mais ils témoignent d'une bonne méthode et d'un jugement exercé : il faut espérer que le jeune auteur appliquera désormais ces qualités à des sujets plus fertiles.

T. R.

18. *FRIEDRICH BLASS. Ueber die Aussprache des Griechischen*. 3te umgearbeitete Auflage. Berlin, Weidmann, 1888. In-8° de VII-140 pages.

Que de fois on a récriminé contre l'ignorance, l'incurie, la stupidité des

lapicides grecs en matière d'orthographe! M. Blass nous démontre qu'il faut au contraire nous féliciter que ces modestes graveurs d'inscriptions n'aient pas été plus savants, car c'est grâce à leurs coquilles, ou plutôt à leurs vulgarismes orthographiques, qu'il a pu reconstituer l'histoire de la prononciation du grec aux différents siècles et dans les différentes régions de l'hellénisme : pour l'homme du peuple, en effet, orthographe et prononciation c'est tout un, et lorsque nous voyons mettre l'un pour l'autre, dans le langage écrit, deux caractères ou deux groupes de caractères, il y a fort à parier qu'ils se confondaient dans le langage parlé. L'opuscule de M. Blass, très méritoire dès sa première édition, singulièrement amélioré dans la seconde, nous apparaît cette fois plus voisin encore de la perfection. L'auteur l'a soigneusement tenu au courant des découvertes épigraphiques et des derniers travaux d'érudition; il a aussi puisé de précieux renseignements sur la prononciation actuelle du romaïque chez notre confrère M. Psichari. Il n'est pas inutile de faire remarquer que dans cette 3e édition, pas plus que dans les précédentes, M. Blass ne s'est occupé *ex professo* de la question pratique : « Comment faut-il prononcer le grec? » qui a fait couler tant de flots d'encre et de sottises. Ses vues à cet égard sont seulement indiquées dans le passage suivant (p. 16) : « Si un ancien Athénien revenait sur terre et entendait l'un de nous parler grec, suivant les principes de l'érudition la plus exacte et avec l'organe le plus harmonieux, le plus exercé possible, je suis persuadé qu'il n'en trouverait pas moins cette prononciation affreusement barbare. Mais s'il entendait parler un Grec moderne, il ne trouverait rien à dire, par la simple raison qu'il ne s'apercevrait même pas que c'est dans sa langue qu'on prétend lui parler. » Si après cela Reuchliniens et Erasmiens ne s'entendent pas pour lapider M. Blass à frais communs, c'est, il faut l'avouer, une grande preuve de l'adoucissement des mœurs à la fin du XIXe siècle.

T. R.

19. *G. F. HERTZBERG. Histoire de la Grèce sous la domination des Romains*, traduite de l'allemand sous la direction de A. Bouché-Leclercq. Tome II : d'Auguste à Septime Sévère, par M. E. de Liebhaber. Paris, Leroux, 1888. In-8° de 528 p.

M. Bouché-Leclercq poursuit vaillamment et aura bientôt mené à bonne fin sa grande entreprise de nous donner une Histoire de la Grèce, traduite de l'allemand, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin de l'empire romain : après Curtius Droysen, après Droysen Hertzberg.

L'ouvrage de Hertzberg est loin de soutenir la comparaison avec les deux autres; il faut dire que la matière est bien plus ingrate : l'histoire de la Grèce sous la domination romaine ne se compose guère que d'une suite d'épisodes, sans lien intime, se détachant sur le fond monotone d'une décadence presque continue. Pour relever l'intérêt de ce thème peu attrayant, il aurait fallu l'élargir, et au lieu d'une histoire de Grèce, écrire une histoire de l'*hellénisme* sous la tutelle des Romains. En particulier la propagation de la langue et de la civilisation helléniniques dans les pays d'Orient, Asie-Mineure, Syrie, Égypte, offre un sujet d'études aussi fécond, que peu exploré; le spectacle des progrès incessants de l'hellénisme dans ces parties récentes de son domaine console jusqu'à un certain point de sa

stérilité, de son piétinement sur place dans son pays d'origine. M. H. a reculé devant cette tâche ; il faut le regretter, car nul, je pense, n'était mieux en état de l'accomplir : les chapitres, excellents du reste, que M. Mommsen a consacrés à ce sujet dans le IVe volume de son *Histoire romaine*, ont plutôt le caractère d'une brillante esquisse que d'une étude complète.

Mais au lieu de nous lamenter sur ce que M. H. n'a pas voulu faire, félicitons-le de ce qu'il a fait. Le présent volume qui nous mène de l'avènement de Tibère à la mort de Septime Sévère est aussi consciencieusement travaillé que le précédent ; on y remarquera notamment les chapitres consacrés au voyage de Néron (sur lequel la piquante découverte de M. Holleaux vient de ramener l'attention), à Plutarque et à ses amis, au séjour d'Hadrien et à Hérode Atticus. Signalons encore les paragraphes relatifs à l'état moral et économique du pays à l'époque de Claude, de Trajan et de Sévère, aussi développés que le permet l'indigence des documents. Il est fâcheux que l'ouvrage, achevé il y a une vingtaine d'années, n'ait pas été « mis au point » ; les inscriptions du IIIe volume du C. I. A. auraient fourni bien des renseignements de détail nouveaux ; mais c'était à M. H. de faire cette revision, le traducteur s'est suffisamment acquitté de sa tâche par une version fidèle et ordinairement lisible.

T. R.

20. *C. JORGENSEN. Kvindefigurer i den Archaiske graeske Kunst* (figures de femmes dans l'art grec archaïque). Copenhague, Rud. Klein, 1888. In-8° de 132 p. avec nombreuses figures.

Etude intéressante, bien illustrée, des statues féminines découvertes à l'Acropole d'Athènes dans ces dernières années. L'auteur, après avoir soigneusement décrit les principaux spécimens de cette statuaire archaïque, d'un charme si austère et si naïf, s'efforce d'expliquer les particularités de type et de costume qu'elle présente. A son avis, les figures du genre *Xoanon* — comme celle qui est représentée sur la planche X des *Musées d'Athènes* — portent le costume dorien, qui fut autrefois, d'après Hérodote (V, 87), d'un usage universel en Grèce ; l'autre type de vêtement, plus ample, chargé de plis verticaux et de coquilles, et agrémenté d'un *peplum*, nous offre l'image du costume ionien, d'origine carienne, qui s'introduisit à Athènes au VIe siècle. Cette distinction nous paraît très séduisante ; nous n'en dirons pas autant de l'hypothèse de l'auteur d'après laquelle les statues de grande dimension seules représenteraient des déesses, les petites des prêtresses, *arrhéphores* ou *canéphores*. Nous croyons qu'à peu d'exceptions près *toutes* les statues de cette série sont des Athénas ; on ne trouvait pas d'offrande plus convenable pour la divinité que sa propre image, grande ou petite, suivant les facultés du dédicant.

T. R.

21. *MAURICE HOLLEAUX. Discours prononcé par Néron à Corinthe en rendant aux Grecs la liberté, 28 novembre* 67. Lyon, Pitrat, 1889. In-4° de 24 pages, avec un fac-similé.

Nos lecteurs connaissent déjà l'importante découverte épigraphique de M. Holleaux pour en avoir lu une traduction dans le n° 4 de la *Revue*, p. 465. M. Holleaux a repris dans le présent mémoire son article du *Bul-*

letin de Correspondance hellénique (XII, 510), en rectifiant quelques menues erreurs de transcription et en complétant le commentaire historique. Il est arrivé notamment à fixer avec une certitude presque absolue la date du discours de Néron : la 13e puissance tribunitienne mentionnée dans la troisième partie de l'inscription, va du 4 décembre 66 au 3 décembre 67 ; c'est un peu avant la fin de cette année, le 28 novembre 67, que Néron prononça l'emphatique et ridicule harangue que nous a conservée l'inscription d'Acraephiae.

T. R.

22. *BIBLIOTHÈQUE DES MONUMENTS FIGURÉS GRECS ET ROMAINS. Voyage archéologique en Grèce et en Asie-Mineure*, par Ph. Le Bas ; planches de topographie, de sculpture et d'architecture gravées d'après les dessins de Laudron, publiées et commentées par Salomon Reinach. In-4° de XXIV-162 p. et environ 300 planches. Paris, Didot, 1888.

La maison Didot a entrepris de donner un pendant à sa bibliothèque des auteurs grecs, qui a rendu et continue de rendre de si éclatants services aux études classiques ; c'est une *Bibliothèque des monuments figurés grecs et romains* où l'on se propose de réimprimer, dans des volumes d'un format commode et à bon marché, la plus grande partie des planches archéologiques actuellement existantes. Cette vaste entreprise ne suivra ni l'ordre méthodique (par nature d'objets et motifs représentés), ni l'ordre géographique ou *muséographique*, qui se heurteraient tous à des obstacles pratiques insurmontables ; on a préféré avec raison l'ordre bibliographique, au moins pour les monuments déjà publiés, car on nous apprend que la collection comportera également des planches inédites. C'est ainsi qu'on nous offrira successivement les recueils de vases peints de Millin et de Millingen, les *Antiquités du Bosphore cimmérien*, les centaines de planches disséminées dans les volumineuses collections des *Annali dell' Instituto* et des *Comptes-rendus de la commission archéologique de Saint-Pétersbourg*, etc. Le présent volume, qui ouvre la série, est consacré au voyage archéologique en Grèce et en Asie-Mineure, accompli par Le Bas de 1842 à 1844. Les inscriptions rapportées par Le Bas ont déjà été publiées, les unes par lui-même, les autres par MM. Foucart et Waddington, mais les planches, dessinées par un artiste de mérite qui est encore vivant, M. Laudron, étaient restées pour ainsi dire lettre morte : une partie n'en avait jamais été mise dans le commerce, le reste, publié à petit nombre et sans aucune explication, était depuis longtemps introuvable. Dans la présente édition on ne s'est pas contenté de réimprimer la série entière de ces belles planches (les unes dans les proportions originales, les autres légèrement réduites par un procédé photographique) ; on s'est encore donné la peine d'indiquer le sujet exact de chaque dessin, la provenance et le lieu de conservation de l'objet représenté, enfin une bibliographie aussi complète que possible. Ces notices, rédigées avec autant de savoir que de sobriété, occupent avec l'Index environ 150 pages de texte in-4° ; c'est un travail considérable, dont tout archéologue appréciera la difficulté et le mérite ; il fait le plus grand honneur à l'auteur, M. Salomon Reinach, qui est en même temps le promoteur de toute l'entreprise de la *Bibliothèque des monuments figurés*. Signalons, en vue de la seconde édition qui deviendra, sans doute, bientôt nécessaire, une

petite erreur à la p. 63, au bas. Le vieillard représenté sur la stèle ici décrite (pl. 35, II), n'est certainement pas ΚΙΟΣ mais ΙΚΙΟΣ, le héros éponyme de l'île d'Icos; la stèle ne figure donc pas l'alliance d'Athènes avec Cius de Mysie — ville rendue à la Perse par le traité d'Antalcidas — mais avec Icos, qui est mentionné effectivement parmi les membres de la deuxième confédération athénienne.

Ödtg.

23. *K. MEISTERHANS. Grammatik der Attischen Inschriften.* 2te vermehrte und verbesserte Auflage. Berlin, Weidmann, 1888. In-8° de 238 pages.

Cette grammaire des inscriptions attiques, œuvre d'une patience robuste et d'une bonne méthode, a déjà rendu de grands services sous sa première forme; grâce aux perfectionnements qu'y apporte l'auteur dans la seconde édition et qui l'engagent pour l'avenir, elle est appelée à devenir un instrument de travail indispensable non seulement aux épigraphistes de profession, mais encore à tous ceux qui veulent approfondir les particularités du dialecte attique. Orthographe, morphologie, syntaxe, tout est passé en revue dans cet inventaire excellent; les règles, formulées avec concision et netteté, s'appuient sur un luxe d'exemples soigneusement enregistrés dans les notes. On objectera peut-être que la langue des inscriptions, surtout des inscriptions officielles, ne doit pas être identifiée sans réserve avec la langue courante et la langue littéraire; cela est exact, mais les différences ne portent, en somme, que sur des détails peu nombreux et d'importance secondaire; elles sont certainement moins sensibles que celles, par exemple, qui séparent le français de Renan ou de Taine du français des avoués, des notaires et des législateurs. Nous devons à la vérité de dire que si le soin et la conscience que M. Meisterhans a mis à son dépouillement sont dignes des plus grands éloges, en revanche les doctrines grammaticales et phonétiques ne paraissent pas tout à fait au niveau de la science actuelle; tel est du moins l'avis d'un juge aussi compétent que M. Brugmann. Ajoutons qu'un examen plus attentif des séries monétaires athéniennes s'impose absolument pour la prochaine édition. On est étonné de ne voir figurer dans la *Bibliographie* très complète que M. M. a mise en tête de son livre ni les *Monnaies d'Athènes* de Beulé, ni le *Catalogue du Musée britannique* de Head. M. M. trouvera dans ces ouvrages — s'il n'a pas le loisir de dépouiller les collections originales — une abondante moisson de renseignements sur la forme et l'orthographe des noms propres du IIIe au Ier siècle av. J.-C. C'est ainsi que s'il avait connu les monnaies d'argent et d'or frappées en 87 av. J-C. au nom du roi Mithridate (ΒΑΣΙΛΕ · ΜΙΘΡΑΔΑΤΗΣ) et d'Aristion, il n'aurait pas consigné (p. 12, n° 6) la double erreur que le « nom Mithridate ne se rencontre qu'à partir de l'époque impériale », et que « la forme Μιθριδάτης est seule attestée pour l'Attique ».

T. R.

24. *NÉROUTSOS BEY* (le dr). *L'Ancienne Alexandrie, étude archéologique et topographique.* Paris, Leroux, 1888. In-8°, 132 pages, avec un plan.

La plus grande partie de ce recueil a paru en diverses fois dans la

Revue archéologique. Dans une suite de petits chapitres, l'auteur passe en revue les principales fouilles et découvertes qui se sont produites à Alexandrie depuis une vingtaine d'années : temples, églises byzantines, cimetières, palais, etc. Les commentaires topographiques et archéologiques sont marqués au coin d'une érudition saine et concise; il faut d'autant plus remercier l'auteur de ses utiles notices et du plan qui accompagne son livre, que presque tous les vestiges de l'ancienne Alexandrie, mis au jour par des fouilles accidentelles, ont été depuis lors, par l'impardonnable incurie des autorités égyptiennes, de nouveau recouverts ou détruits. A la suite de la partie archéologique vient un petit *Corpus* épigraphique qui fait suite aux recueils publiés par l'auteur dans l'Ἀθήναιον de 1875 et le *Bulletin de correspondance hellénique* de 1878. On aura grand plaisir à trouver réunis ici une cinquantaine de *proscynèmes* et d'épitaphes, inédits ou introuvables. Quelques-uns de ces petits textes appelleraient peut-être un commentaire plus détaillé, par exemple le nº 37 (urne funéraire de l'époque ptolémaïque) qui est ainsi conçu : LΘ. Ὑπερβερεταίου $\bar{\alpha}$, Φαρμουθὶ $\bar{\xi}$. Τιμασιθέου, etc., M. N. relève à bon droit l'intérêt de cette date, exprimée dans le calendrier égyptien et macédonien, mais il aurait dû faire observer que l'équation qu'elle renferme est absolument impossible, quelle que soit d'ailleurs la date exacte de l'inscription (il la place en 238 av. J.-C.). Pendant toute la durée du IIIe siècle av. J.-C. en effet, le jour de l'an égyptien (1er Thoth), tombe entre le 12 octobre et le 6 novembre, par conséquent le 7 Pharmouthi (8e mois) tombe entre le 19 mai et le 13 juin. Or l'Hyperbérétaios, 12e mois de l'année macédonienne, correspond toujours au mois d'août et de septembre ! Il doit donc y avoir une faute, soit dans le texte du graffito, soit dans la copie de M. Néroutsos.

T. R.

25. *FRANZ CUMONT. Sur l'authenticité de quelques lettres de Julien* (3e fascicule du Recueil de travaux publiés par la faculté de philosophie de l'Université de Gand). Gand, 1889. In-8º de 32 pages.

M. Cumont confirme par de nouveaux arguments l'inauthenticité des 6 lettres de Julien au philosophe Jamblique. Il établit en outre, par un soigneux examen des particularités de style, que plusieurs autres lettres du Recueil (24 à Sarapion, 67 à Sopater, 18, 8, 32, 19, 54, 73, 15, 28, 16, 57) sont du même écrivain que les lettres à Jamblique ; cet écrivain ne serait autre que le sophiste Julien de Césarée, contemporain de Constantin, qui tint école à Athènes. « Un compilateur byzantin aura lu dans la suscription Ἰουλιανοῦ Καίσαρος au lieu de Ἰουλιανοῦ Καισαρέως » ; de là, la confusion introduite dans les manuscrits. L'hypothèse est ingénieuse et elle est défendue avec beaucoup de savoir et de talent.

T. R.

26. *R. PEYRE. Histoire générale de l'antiquité. Orient, Grèce, Rome.* In-16º, XL, XXIII, 980 p. Paris, Delagrave, 1887.

Ce livre, malgré sa destination scolaire, n'est pas une compilation banale, comme tant d'œuvres du même genre. L'auteur est un homme de goût et de talent, qui a beaucoup lu, et qui sait choisir dans ses lectures les détails vraiment intéressants pour le public auquel il s'adresse. En par-

ticulier, tout ce qui concerne l'histoire de la civilisation, gouvernement, mœurs, art, littérature, a été l'objet de développements soignés, ordinairement puisés aux bonnes sources; l'auteur connait même les découvertes les plus récentes et il lit les périodiques. Nous devons dire toutefois que la partie consacrée à l'*Histoire grecque* (200 pages) nous a paru un peu courte et renferme des erreurs de détail assez nombreuses, P. 188 : le nom de *Grecs* désigne les Pélasges de l'Épire; p. 201 : Grecs et Troyens parlent la même langue « puisque l'Iliade ne mentionne pas d'interprètes »; p. 272 : une monnaie de Magnésie porte *la figure de Thémistocle (sic)*; p. 273 : le roi de Perse signe avec Athènes le traité de Citium (??); p. 339 : la mosaïque de Naples représente la bataille d'*Arbèles* (au lieu d'*Issus)*; p. 367 : « Chabouillet, *Catalogue du cabinet des médailles* » (utinam!) L'histoire de la seconde guerre mithridatique (p. 534-536) est présentée d'une manière tout à fait incohérente. « Le roi de Pont prend les armes en 75, *avant la mort de Sylla* (!!) ». « La Comagène est donnée à un fils de Mithridate nommé Antiochus (!) », etc. Il sera bon de faire disparaître ces taches et quelques autres de la prochaine édition.

T. R.

27. *FRANZ WENDORFF. Erklærung aller Mythologie aus der Annahme der Erringung des Sprechvermægens* (explication de toute mythologie par l'hypothèse de l'acquisition de la faculté de parler). Berlin, Nauck, 1889. In-8° de 200 p.

Comme Max Müller, M. W. est persuadé que la mythologie n'est qu'une maladie du langage, mais il en explique la genèse un peu différemment. Dans le langage primitif de l'humanité, le sens des racines aurait été extrêmement vague et élastique; en particulier, les notions de *lumière*, de *parole* et d'*effort* auraient été confondues. Lorsque plus tard la « différenciation » s'opéra, il ne resta pas moins dans les homophonies et les consonances de certains mots un souvenir de la vieille identité, et de là seraient nées les conceptions mythologiques dont la bizarrerie nous déroute; par exemple, si Apollon est à la fois le dieu de la lumière et du chant, c'est que φαίνω, φῶς, φωνή sont primitivement des mots identiques. Ces indications suffisent pour juger de la méthode de l'auteur; certainement M. W. a beaucoup lu; il a dépouillé la plume à la main les Védas et toute la littérature grecque, mais, dominé par son idée fixe, il torture le sens des vocables, invente des étymologies fantaisistes, matérialise les moindres métaphores, et donne à la linguistique de prodigieuses entorses,— le tout sans réussir à faire partager au lecteur sérieux la conviction dont il déborde.

T. R.

28. *E. RAGON* (l'abbé). *Grammaire grecque à l'usage des classes*, Paris, Ch. Poussielgue, 1889, 1 vol. in-8°, VIII-246 p.

Par la grammaire que nous annonçons, l'auteur a voulu rendre l'étude du grec aussi séduisante que possible pour les jeunes gens. Il a voulu faire un livre court, clair et complet. « Pour y parvenir, dit-il, on s'est borné à étudier la langue de la prose et de la prose classique, ajoutant seulement à la fin du volume un résumé substantiel des formes spéciales à Homère et à Hérodote; d'autre part, on a éliminé sans pitié les faits

rares et de pure curiosité, toutes les notions douteuses et encore livrées aux discussions des savants. » M. l'abbé Ragon nous offre donc une grammaire de la langue attique, celle qu'on présente le plus aux élèves par la lecture des chefs-d'œuvre, et « en fait de phonétique » il ne donne « que les notions les plus claires et les plus certaines. » La disposition des parties n'est pas moins claire que le détail des explications morphologiques. Ainsi, et pour n'en donner qu'un exemple, les noms contractes, véritable embarras, puisqu'on les quitte une première fois à la fin de la 2e déclinaison pour les retrouver à la fin ou au milieu de la 3e, sont ici rejetés après les autres paradigmes et comme en un chapitre spécial ; en outre la forme non contracte suit, entre crochets, la forme contracte et définitive au lieu de la précéder (il en est de même pour les verbes) ; de cette façon, la forme que l'élève lira dans la plupart des textes et qu'il emploiera toujours dans les thèmes s'impose plus sûrement à sa mémoire. Cette grammaire ne compte qu'environ 250 pages, largement et spacieusement imprimées, ce qui ne l'empêche pas d'être complète : à cet égard, la syntaxe des propositions est remarquable, et cependant, on n'y trouve rien que ne puisse retenir un élève d'intelligence moyenne ; relevons aussi un chapitre fort net sur les négations et un autre sur les particules. Pour une grammaire classique, ce dernier, au moins en France, est une nouveauté ; il rendra service aux professeurs et aux élèves sur une question délicate et négligée : souvent en effet les particules μέν, δέ, ὄν, etc. sont pour les écoliers des énigmes qui les dégoûtent de la langue grecque ; si on leur en faisait voir une bonne fois la valeur littéraire, la lecture des auteurs aurait pour eux plus d'attrait. Il faut enfin signaler une faute de logique que nous pardonnons volontiers à M. l'abbé Ragon, en raison de son utilité pour l'enseignement : il a intercalé tout de suite dans la morphologie de petites phrases avec des notions de syntaxe, élémentaires et brèves, sur l'emploi des cas (p. 10), sur le régime des verbes (p. 42, 51) et des propositions (p. 120), etc. ; un livre d'Exercices avec lexique, qui vient de paraître, permet aux débutants de mettre en pratique dans des devoirs faciles ces notions destinées à rendre l'étude des formes moins aride et plus vivante. Ces qualités diverses assureront à la grammaire de M. Ragon le succès qu'elle mérite d'obtenir dans les classes et même dans l'enseignement supérieur pour la revision ou la préparation d'études plus complètes ; à tous ceux qui suivent avec intérêt et à un titre quelconque les progrès de la culture classique, elle devait être signalée comme un ouvrage de science solide et d'exposition lumineuse.

M. E.

29. *DIONYSII HALICARNASSENSIS librorum de Imitatione reliquiae epistulaeque criticae duae : edidit Hermannus Usener*, Bonnae, Cohen, 1889, 1 vol. petit in-8° de 141 p.

C.-Th. Rœssler avait réuni en 1873, parmi les fragments des ouvrages de rhétorique de Denys d'Halicarnasse, ce qui reste du Περὶ μιμήσεως. M. Usener a repris la partie de ce travail relative au Περὶ μιμήσεως, et il l'a complétée. Il édite comme fragment du deuxième livre le traité connu sous le nom de *Jugement des anciens*, Ἀρχαίων κρίσις, abrégé du livre original de Denys, fait par un auteur inconnu, mais où les idées comme le style de l'original semblent avoir été respectés : on sait que Denys,

dans sa *Lettre à Pompée*, cite un long chapitre sur les historiens grecs tiré de ce deuxième livre; la comparaison du chapitre avec la partie correspondante de l'*Ἀρχαίων κρίσις* montre le rapport étroit qui unit les deux œuvres. Mais M. Usener ne s'est pas contenté de donner le chapitre, et il a profité de l'occasion pour éditer tout entière la *Lettre à Pompée*; les deux publications sont précédées d'une Préface sur l'histoire de l'Imitation avant Denys et sur l'ouvrage de ce rhéteur. En même temps, M. Usener présente la deuxième *Lettre à Ammée*, sur les idiotismes de Thucydide, et il la fait suivre d'un commentaire important. Les trois textes, accompagnés de notes critiques, ont été revisés avec un soin minutieux, principalement d'après le Parisinus 1741 pour l'*Ἀρχαίων κρίσις* et pour la *Lettre à Ammée*, d'après un manuscrit de Milan (dont le numéro n'est pas indiqué) pour la *Lettre à Pompée*.

Pourquoi M. Usener a-t-il choisi ces opuscules de préférence aux autres? C'est qu'ils lui paraissent plus instructifs pour l'étude des sources de Denys : le *Περὶ μιμήσεως* comme la deuxième *Lettre à Ammée* montrent l'auteur travaillant d'après les érudits alexandrins, sans originalité et parfois avec trop de hâte. Les doctrines d'Aristophane de Byzance, voilà la source de sa critique lorsqu'il juge les écrivains, orateurs et historiens; cependant pour les orateurs il ajoute plus de son propre fond. Telles sont les conclusions de M. Usener, et il les développe d'abord dans la Préface de la deuxième *Lettre à Ammée* (p. 71-76), ensuite et surtout dans un *Epilogus* (p. 110-142) où il examine divers points de littérature grecque et latine qui servent à étayer ses idées concernant Denys : il y parle de l'*Hortensius* de Cicéron dont il édite et commente à nouveau dix-huit fragments, du discours XXVIII de Dion Chrysostome, du livre X de Quintilien, etc. Sur ce dernier point, M. Usener brave l'opinion commune accréditée depuis Henri Estienne, et déclare que Quintilien ne doit rien à Denys dans ses jugements sur les auteurs grecs : « L'un et l'autre ont traduit des exemplaires différents de jugements qui presque toujours étaient d'accord » (p. 132) On peut se demander si la démonstration de M. Usener est tout à fait convaincante, mais ce n'est pas ici le lieu d'en rapporter les détails et de les discuter.

L'*épilogue* et les préfaces sont rédigés en langue latine Le style y est souvent obscur, la disposition confuse. Beaucoup de détails et de références bibliographiques seraient placés avec avantage dans des notes plutôt que dans le texte : on apprécierait ainsi plus aisément ces trois dissertations, pleines de faits et d'idées, et qui suscitent tant de problèmes intéressants et délicats.

M. E.

30. *A. COUAT, Aristophane et l'ancienne comédie attique.* In-12 de 392 pages. Paris, Lecène et Oudin, 1889.

L'auteur s'est proposé, dans ce volume, non de faire une étude complète du théâtre d'Aristophane, mais de mettre en lumière et de discuter les idées qui en forment le fond. Après quelques mots d'introduction sur les origines de la comédie, un rapide aperçu de la condition des faits, du contrôle exercé par les magistrats sur les représentations comiques, de la composition du public qui y assistait, etc., il aborde le vrai sujet de son livre et passe en revue les attaques d'Aristophane contre les institutions et les personnes, contre les dieux, contre les sophis-

tes, contre le mauvais goût des poètes contemporains, contre les mœurs. La comédie ancienne étant une satire, et une satire qui ne respectait rien, qui se croyait autorisée à tout mettre sur la scène, à tourner en ridicule les choses graves comme les choses de peu d'importance, il est nécessaire, quand on l'étudie, de la suivre dans toutes les extravagances de sa capricieuse liberté et de parler, à propos d'elle, de la religion, de la morale, de la politique, de l'administration, des traditions et des usages du peuple athénien. C'est ce que fait M. Couat, avec une grande compétence et un grand charme de style, car son livre est à la fois très savant et fort agréable à lire ; la forme en est vive, alerte, colorée ; c'est ainsi qu'il faut écrire si l'on veut être goûté des gens du monde, qui retireront certainement de la lecture de cet ouvrage autant de plaisir que de profit. Mais sous ces peintures toutes vivantes d'une émotion profondément ressentie, on devine une information très sûre et très abondante, un scrupule scientifique toujours présent, une probité d'érudition qui donne confiance au lecteur et fait qu'il se livre sans arrière-pensée à cette main qui le conduit par des chemins si agréables à ses conclusions si mûrement élaborées. Conclusions, c'est peut-être beaucoup dire, car M. Couat ne conclut guère et, parvenu au terme de son étude, il se demande, avec une sincérité qui lui fait honneur, si le tableau qu'il a tracé est bien exact, si les idées, les sentiments qu'il a prêtés à son poète ont bien été les siens. Parfois, en effet, il est permis d'en douter, mais peu importe. Pour rendre l'antiquité intéressante, il faut en grande partie la reconstituer par l'imagination ; à ce prix seulement elle nous passionne. D'autres ont vu ou verront dans le théâtre d'Aristophane autre chose que ce qu'y a vu M. Couat : il lui reste le mérite d'avoir conçu ce théâtre d'une façon très personnelle et qui, sur bien des points, a de grandes chances d'être la vraie. Quand on disserte sur un écrivain dont le génie s'offre à la postérité sous des aspects aussi divers, il est plus aisé de peindre que de conclure, et c'est déjà beaucoup de tracer un portrait vraisemblable. Excellent livre, en résumé, et qui rendra aux études grecques en France d'éminents services.

P. G.

ERRATUM

Dans l'article de M. Ramsay publié dans notre n° 5 il faut lire, p. 24, ligne 5, MAPKOY au lieu de MAKOPY, et Μαθ-οῦ au lieu de Μαθι(?)ου (Μαθοῦ est pour Μαθοῦς, génitif de Μαθώς, qu'on trouve dans Benseler).

Même page, ligne 6 de l'inscription B : effacer l'indication d'une lettre perdue après ANOPY.

Le Puy, typographie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.

DU DROIT DE REPRÉSAILLES

PRINCIPALEMENT CHEZ LES ANCIENS GRECS

L'usage des représailles est aussi ancien que les sociétés humaines. Supposons deux familles, deux tribus, deux villes, indépendantes l'une de l'autre et n'ayant point de supérieur commun ; qu'il survienne une querelle particulière entre deux individus de l'une et de l'autre, comment cette querelle ou cette contestation pourra-t-elle se terminer? Par un arbitrage? Mais pour constituer des arbitres il faut commencer par compromettre, c'est-à-dire par faire un contrat. C'est à quoi les parties se décideront difficilement, surtout quand elles ne sont sollicitées par aucune contrainte extérieure. La partie lésée s'adressera-t-elle aux juges du côté de l'offenseur? mais ces juges sont suspects de partialité et peut-être même se refuseront-ils à connaître d'une réclamation formée par un étranger. Pour obtenir réparation l'offensé n'a qu'un moyen, c'est de la prendre; c'est de se faire justice à lui-même soit en saisissant la personne de son adversaire, soit en enlevant ses troupeaux ou ses meubles, en s'assurant ainsi d'un otage ou d'un gage. Mais cela même ne suffit pas, car le plus souvent il sera trop difficile de trouver et d'atteindre l'auteur de l'offense et de reconnaître ses biens personnels. Aussi la coutume primitive admet-elle une certaine solidarité entre tous les membres d'une même famille, ou d'une même tribu, ou d'une même ville. L'offensé saisira le premier venu d'entre eux et exigera de lui satisfaction, sauf à celui-ci à se faire indemniser à son tour par l'auteur de l'offense. Ainsi le

recours à la force est en quelque sorte l'institution fondamentale du droit des gens primitif.

Mais ce recours à la force entre particuliers amène souvent la guerre entre les deux communautés voisines. Ces guerres se terminent par des traités qui mettent fin à la contestation et règlent les comptes. On sent alors l'intérêt qu'il peut y avoir à faire des traités d'un autre genre, pour prévenir les guerres. On institue, d'un commun accord, des juges ou arbitres communs, des tribunaux mi-partis pour connaître des contestations entre deux personnes de groupe différent. On limite, on restreint le droit de représailles, qui ne pourra s'exercer désormais qu'en certains temps, en certains lieux. On impose à celui qui exerce des représailles l'obligation d'en faire juger la validité. Bientôt on fait un pas de plus, et les représailles ne peuvent être exercées qu'avec l'autorisation préalable de l'État auquel appartient l'offensé, autorisation qui n'est généralement accordée que dans le cas où l'offensé ne peut se faire rendre justice et n'a pas d'autre moyen d'obtenir réparation.

Les auteurs qui ont créé, du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, la science du droit des gens, depuis Grotius (1) jusqu'à Vatel, admettent tous le droit de représailles comme une institution nécessaire. Aujourd'hui ce droit est contesté, au moins entre nations civilisées, et il ne s'applique, pour ainsi dire, plus. A vrai dire, il a cessé d'être utile, mais dans l'antiquité et jusqu'aux temps modernes il se justifiait par son absolue nécessité.

Les plus anciens exemples de représailles se trouvent dans Homère. Nestor, dans l'*Iliade*, raconte une expédition faite par lui contre les Épéens qui avaient refusé de faire droit à ses réclamations (2). Les intéressés prirent les armes sous sa conduite, ramenèrent de nombreux troupeaux et se les partagèrent pour se payer de ce qui leur était dû. L'*Odyssée* parle d'une expédition du même genre faite par Ulysse (3). A une époque plus récente, la guerre entre Sparte et Messène commença par des représailles. Le Spartiate Euæphnos et le Messénien Polycharès

(1) V. Grotius, *De jure belli et pacis*, lib. III, cap. 2 et 3.
(2) Homère, *Iliade* XI, v. 670 ss.
(3) Homère, *Odyssée* XXI, v. 17 ss.

s'étaient associés pour l'élève et l'exportation du bétail. Trompé par Euæphnos, Polycharès ne pouvant obtenir justice à Sparte, fit main basse sur tout ce dont il put s'emparer en Laconie (1). Ces représailles s'appelaient ῥύσια, ou σῦλαι. Une institution analogue et dérivant de la même idée est celle de l'ἀνδροληψία autorisée à Athènes par les lois de Dracon. En cas de meurtre d'un Athénien à l'étranger, s'il y avait déni de justice ou refus d'extradition de la part du peuple sur le territoire duquel avait eu lieu le meurtre, les parents du mort avaient contre ce peuple le droit de prendre jusqu'à trois otages (2).

L'ἀνδροληψία tomba de bonne heure en désuétude, sans avoir jamais été formellement abrogée. Les σῦλαι au contraire se maintinrent dans la pratique, mais l'usage en fut réglé par des traités. Un des plus grands avantages que deux villes grecques pussent se conférer l'une à l'autre était la renonciation au droit de représailles, et par suite la sécurité pour les personnes et les biens, ἀσυλία et ἀσφαλεία; en l'absence d'un traité de ce genre, l'immunité dont il s'agit pouvait être conférée à titre de privilège personnel ou héréditaire, par de simples décrets, aux étrangers qui avaient rendu des services, notamment aux proxènes. C'est par centaines que se comptent les monuments épigraphiques portant des traités ou des décrets de ce genre. La formule, presque toujours la même, est parfois accompagnée de clauses accessoires qui méritent d'être signalées. Ainsi l'ἀσυλία est généralement accordée tant sur mer que sur terre, et pour le cas de paix comme pour le cas de guerre. Toute infraction à la prohibition de la loi donne lieu à une amende, indépendamment de la mise en liberté des personnes et de la restitution des choses saisies. Une action en justice est ouverte à cet effet non seulement à l'étranger victime d'une saisie illégale, mais à toute personne, parce qu'il s'agit d'un fait qui touche à l'ordre public (3).

(1) Diodore de Sicile, fragments du livre VIII; Pausanias, *Messénie*, ch. 4.

(2) Démosthène, *contre Aristocrate*, p. 648, 83 ss.

(3) Voici, par exemple, la formule d'un décret étolien du IIe siècle qui confère l'ἀσυλία au roi de Pergame, Eumène (Cauer, *Delectus inscriptionum graecarum* nº 236) : *μηθένα ἄγειν μηδὲ ῥυσιάζειν τινὰ ἐντὸς τῶν ὁρίων. Εἰ δέ τίς κα ἄγῃ ἢ ῥυσιάξῃ ἢ ἀποθιάξαιτο ἢ διεγγυάσῃ, ὑπόδικον εἶμεν ἐν τοῖς συνέδροις τῷ ἀδικηθέντι καὶ ἄλλῳ τῷ θέλοντι ἐν ταῖς ἐκ ποτιστάσιος δίκαις.*

Un des traités les plus remarquables, relatifs aux σῦλαι, est le traité passé au v^e^ siècle avant notre ère entre les deux villes locriennes d'OEanthé et de Chaléion (1). Les deux villes s'entendent pour supprimer absolument les σῦλαι sur terre, mais elles les maintiennent sur mer, à l'exception du port. Toute saisie faite sans droit est punie d'une amende de quatre drachmes, et le saisissant doit restituer dans les dix jours, faute de quoi il est tenu de rendre moitié en sus. Les réclamations sont portées suivant les cas dèvant des juges différents. Si par exemple l'OEanthéen demandeur est établi à Chaléion comme métèque, il s'adressera aux tribunaux ordinaires de Chaléion, qui sont tirés au sort parmi les citoyens, et il plaidera par l'intermédiaire de son proxène. S'il n'est pas métèque, il s'adressera aux magistrats spéciaux institués à Chaléion sous le titre de juges des étrangers, ξενοδίκαι, et choisira parmi les notables de Chaléion neuf ou quinze jurés, suivant l'importance de l'affaire. Enfin si l'action est intentée d'office, par un citoyen de Chaléion, agissant au nom de l'ordre public, le tribunal est formé de jurés en nombre impair, choisis par les damiurges, qui sont les principaux magistrats de la ville, et jugeant à la majorité.

D'autres traités, plus récents, confèrent la juridiction en matière de prises à une ville tierce, prise pour arbitre, ἐκκλητὸς πόλις (2) ou à un tribunal commun, qui paraît être un tribunal miparti, κοινὸν δικαστήριον (3). Comme on le voit, les traités et les conventions restreignaient, limitaient ou même supprimaient l'usage des représailles, mais, en l'absence de traité, les représailles étaient de droit commun et de pratique constante. Lysias, dans le plaidoyer contre Nicomaque, dit que les Béotiens exerçaient des représailles contre les Athéniens parce qu'ils ne pouvaient obtenir le payement d'une créance de deux talents (4). Démosthène, invectivant les triérarques à l'entreprise, les montre enlevant et dérobant tout ce qui se trouve à leur convenance, ex-

(1) V. Cauer, n° 230, et l'appendice du présent mémoire.

(2) Ainsi la ville de Cnosse, en Crète, est désignée comme arbitre dans un traité entre Lation et Olonte, Cauer, n° 120.

(3) V. un traité entre les deux villes crétoises de Priansa et Hiérapytna, Cauer, n° 119.

(4) Lysias, *C. Nicomaque*, chap. 12.

posant ainsi leurs concitoyens à toutes sortes de représailles sur les personnes et sur les biens, les réduisant à ne plus pouvoir se rendre à l'étranger sans un sauf-conduit (1).

Dans le plaidoyer contre Lacrite, Démosthène rapporte les termes d'un contrat de prêt maritime consenti par un Athénien et un Eubéen à des marins de Phasélis en Lycie. Il y est stipulé que, si le navire fait relâche dans l'Hellespont, les marchandises seront mises à terre dans un lieu où elles soient à l'abri des représailles (2). Et les prêteurs se plaignant d'avoir été trompés par leurs débiteurs, s'écrient : Dans notre propre ville, sans que nous leur eussions fait aucun tort, sans qu'ils eussent aucun jugement contre nous, ils ont exercé sur nos biens un droit de prise, eux, citoyens de Phasélis, comme si un droit de prise eût été accordé aux Phasélites contre les Athéniens (3).

Les artistes dramatiques étaient généralement à l'abri des représailles. Deux décrets des amphictions, dont l'un paraît être de l'an 279 et l'autre de l'an 137 avant J.-C., accordent ou confirment ce privilège aux artistes établis à Athènes, et faisant partie de la corporation. Ils portent qu'aucun artiste ne pourra être saisi, ni en temps de guerre ni en temps de paix, si ce n'est à raison de ses dettes personnelles. En d'autres termes, il ne pourra être saisi pour d'autres, à titre de représailles (4).

Les entrepreneurs de travaux publics jouissaient aussi du

(1) Démosthène, *Pour la couronne trierarchique*, ch. 13. Μένοις ὑμῖν οὐδαμόσε ἐστὶν ἄνευ κηρυκείου βαδίσαι διὰ τὰς ὑπὸ τούτων ἀνδροληψίας καὶ σύλας κατεσκευασμένας.

(2) Démosthène *c. Lacrite*, ch. 13, ἐξελόμενοι ὅπου ἂν μὴ σῦλαι ὦσιν Ἀθηναίοις ; c'est-à-dire, sans doute, dans une ville ayant avec Athènes un traité d'ἀσυλία, où les Athéniens n'ont aucunes représailles à exercer, ni par conséquent à subir.

(3) *Ibid.*, ch. 26. Ἐν γὰρ τῇ πόλει τῇ ἡμετέρᾳ αὐτῶν, οὐδὲν ἀδικοῦντες, οὐδὲ δίκην ὠφλικότες οὐδεμίαν αὐτοῖς, σεσυλήμεθα τὰ ἡμέτερ' αὐτῶν ὑπὸ τούτων Φασηλιτῶν ὄντων, ὥσπερ διδομένων σύλων Φασηλίταις κατ' Ἀθηναίων. Ces expressions nous semblent indiquer que dès cette époque les σῦλαι devaient être autorisées par les gouvernements.

(4) *Corpus inscriptionum atticarum*, t. II, nº 551. Voici les termes de ces décrets : Μὴ ἐξέστω δὲ μηδενὶ ἄγειν τὸν τεχνίτην, μήτε πολέμου μήτε εἰρήνης, μηδὲ συλᾶν, πλὴν ἐάν χρέος ἔχων πόλει ἢ ὑπόχρεως, καὶ ἐὰν ἰδίᾳ ἢ ἰδιώτου ὑπόχρεως ὁ τεχνίτης. — Μὴ ἐξεῖναι μηδενὶ ἄγειν τὸν τεχνίτην τὸν μετέχοντα τῆς ἐν Ἀθήναις συνόδου, μήτε πολέμου μήτε εἰρήνης, μηδὲ συλᾶν μηδὲ ῥυσιάζειν, ἀλλ' εἶναι αὐτοὺς ἱεροὺς καὶ ἀπραγμονήτους ἐὰν μή τις ἄγῃ τινὰ τούτων πρὸς ἴδιον χρέος.

même privilège, qu'ils avaient soin de stipuler expressément dans leurs contrats. Cette clause d'ἀτυλία et d'ἀτραλεία se trouve dans le cahier des charges de l'entreprise qui a pour objet les réparations du temple de Délos (1). Elle se rencontre aussi dans le marché passé entre la ville d'Érétrie en Eubée et l'entrepreneur Chærephanès pour le dessèchement d'un marais (2). L'immunité était accordée non seulement à l'entrepreneur, mais encore à tous ses ouvriers. Toutefois, à l'égard de ces derniers, il existait une restriction, dont l'état mutilé du texte ne nous permet malheureusement pas de préciser la portée.

Un autre décret de la même époque (IIIe siècle avant notre ère), rendu par les habitants d'Ilion en faveur des fils d'Aristoxène de Ténédos, porte que si les bénéficiaires du décret reçoivent quelque tort d'un étranger, ils auront le droit de saisie contre cet étranger, sur le territoire d'Ilion, et ajoute que les habitants d'Ilion devront prêter main-forte au saisissant (3).

Il arrivait parfois que l'État prenait les représailles à son compte et s'en chargeait à titre d'entrepreneur. Les habitants de Chalcédoine avaient besoin d'argent pour payer leurs troupes mercenaires. Ils invitèrent tous les citoyens ou métèques ayant des représailles à exercer contre une ville ou un particulier, à en faire la déclaration. Ils se chargèrent d'exercer ces représailles sur les navires qui se rendaient au Pont-Euxin et qu'ils arrêtèrent ainsi sous un prétexte honnête. Après quoi ils rendirent compte de l'opération. Ceux qui avaient été saisis indûment furent indemnisés par le Trésor public. Les créanciers, reconnus tels, reçurent les fonds qui avaient été encaissés pour eux. L'État s'était ainsi procuré une avance dont il avait besoin. C'était une sorte d'emprunt forcé (4).

Dans la période macédonienne l'usage des représailles ne fut pas moins fréquent, mais paraît avoir été constamment subordonné à l'autorisation gouvernementale. Polybe en rapporte plu-

(1) *Corpus inscriptionum græcarum*, t. II, nº 2266.

(2) Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς, Athènes, 1869.

(3) Cousin, *Bulletin de Correspondance hellénique*, tome IX, p. 160 : Καὶ ἂν ὑπό του ἀδικῶνται ξένων, ἐξεῖναι συλᾶν ἐκ τῆς Ἰλιάδος, συνλαμβάνειν δὲ καὶ τὸ κοινὸν τῶν Ἰλιέων.

(4) Pseudo-Aristote, *Économiques*, ch. 12.

sieurs exemples. De son temps, la justice ne se rendait plus en Béotie. Depuis vingt-cinq ans les tribunaux n'avaient prononcé aucun jugement. Un certain nombre d'Achéens avaient des créances contre les Béotiens. Ne pouvant se faire payer, ils s'adressèrent à Philopœmen, qui était alors stratège de la ligue Achéenne, et obtinrent de lui l'autorisation d'exercer des représailles (1). Ils s'emparèrent ainsi de quelques troupeaux appartenant à des Béotiens, nommés Myrrique et Simon. Il en résulta une guerre. Ailleurs on voit les Crétois d'Eleuthernæ délivrer des lettres de marque contre les Rhodiens (2). Une autre fois les Déliens réfugiés en Achaïe veulent exercer des représailles contre les Athéniens, mais les Achéens s'y opposent et la décision de ceux-ci est confirmée par le Sénat romain (3).

En résumé, les représailles étaient considérées en Grèce comme un acte juridique, une procédure internationale, servant de garantie et de sanction à un droit. C'était une institution qu'il ne faut confondre ni avec la course, ni avec le brigandage et la piraterie. La course était un acte d'hostilité qui ne s'exerçait qu'en temps de guerre. Quant au brigandage et à la piraterie, c'étaient des faits de violence, des désordres, trop fréquents sans doute et souvent impunis, mais toujours tenus pour illégitimes. Quand la loi de Solon reconnaissait les associations formées pour faire des prises, et leur accordait le droit de régler leurs statuts comme elles l'entendraient, c'est la course et les représailles qu'elle avait en vue et non la piraterie (4). Les Athéniens ont été les premiers à faire la police des mers (5). Bien loin de favoriser les pirates, ils les ont détruits partout où ils les ont rencontrés.

En Italie, les choses se passaient comme en Grèce. Il semble toutefois que, dès la plus haute antiquité, des traités intervinrent pour régler les revendications de peuple à peuple. Elles avaient lieu par l'intermédiaire des *fetiales*, institution qui, suivant Tite-Live, fut introduite à Rome par le roi Numa, et em-

(1) Polybe XXIII, 2 : Φιλοποίμην... ἀπέδωκε τοῖς αἰτουμένοις τὰ ῥύσια κατὰ τῶν Βοιωτῶν.

(2) Polybe IV, 53 : ῥύσια κατήγγειλαν τοῖς Ῥοδίοις.

(3) Polybe XXXII, 17 ; ἠτοῦντο ῥύσια τοὺς Ἀχαιοὺς οἱ Δήλιοι κατὰ τῶν Ἀθηναίων.

(4) Tel est le sens des mots ἐπὶ λεῖαν οἰχόμενοι dans la loi de Solon citée par Gaïus, l. 3 D. *de Collegiis*, XLVII, 22.

(5) V. par exemple Plutarque, *Cimon*, ch. 8.

pruntée à d'anciens usages des peuples italiens (1). Le *pater patratus* se rendait à la frontière, exposait les réclamations dont il était chargé et donnait un délai pour y faire droit. Cette sorte d'assignation s'appelait *condictio* (2). Si le peuple voisin ne s'exécutait pas, la guerre était déclarée, mais la réclamation pouvait être contestée, en fait et en droit. En ce cas l'affaire était soumise à des arbitres, appelés *reciperatores*. « Reciperatio est, dit le jurisconsulte Gallus Ælius, cum inter populum et reges nationesque et civitates peregrinas lex convenit quomodo per reciperatores reddantur res reciperenturque, resque privatas inter se persequantur. » C'était probablement, dans l'origine, un tribunal mi-parti, mais les traités réglèrent que les récupérateurs seraient pris dans une seule des deux villes. D'après le *fœdus Latinum* de l'an 496, les procès qui s'élevaient à raison de contrats privés devaient être jugés dans le lieu du contrat (3). Les récupérateurs devaient statuer dans les dix jours, et ne pouvaient entendre plus de dix témoins. La formule par laquelle le préteur romain constituait des récupérateurs a été conservée par Valerius Probus : « Quanti ea res erit, tantae pecuniae judicium recuperatorium dabo, testibusque publice duntaxat decem denuntiandi potestatem faciam. »

Cette intervention de l'autorité publique excluait-elle le droit de représailles? Les textes manquent pour répondre à cette question d'une manière précise. L'analogie conduit à penser que la partie lésée pouvait agir contre son adversaire étranger, comme envers son concitoyen, par la *manus injectio* et la *pignoris capio*. Les *vindiciae* de la loi des XII tables paraissent bien être l'équivalent des σῦλαι du droit hellénique. « Si vindiciam falsam tulit, disait la loi des XII tables, si velit is... (prae)tor arbitros tris dato, eorum arbitrio... fructus, duplione damnum deci-

(1) Tite-Live, I, 32 : Jus ab antiqua gente Æquicolis, quod nunc fetiales habent, descripsit, quo res repetuntur.

(2) Tite-Live *ibid.* : Quarum rerum, litium, causarum condixit pater patratus populi romani Quiritium patri patrato priscorum Latinorum, hominibusque priscis Latinis, quas res dari, fieri, solvi oportuit, quas res nec dederunt, nec solverunt, nec fecerunt...

(3) Denys d'Halicarnasse VI, 95 : τῶν τε ἰδιωτικῶν συμβολαίων αἱ κρίσεις ἐν ἡμέραις γιγνέσθωσαν δέκα παρ' οἷς ἂν γένηται τὸ συμβόλαιον.

dito (1). » N'oublions pas que le fondateur de Rome y avait créé un *asyle; asylum aperit*, dit Tite-Live en parlant de Romulus (2).

Le second traité entre Rome et Carthage interdit expressément les représailles. Toute voie de fait commise par un Romain en territoire carthaginois, et réciproquement, sera considérée comme un acte d'hostilité engageant la responsabilité de l'État (3). Rien ne prouve mieux l'existence d'un usage que la prohibition qui en est faite par le législateur.

Quand les pérégrins furent devenus sujets de Rome, on aurait pu leur imposer les juges romains. On continua néanmoins de donner des recupérateurs pour les procès entre Romains et pérégrins, notamment pour l'action civile *repetundarum* (4). On en donna même entre Romains, dans certains cas déterminés. La loi municipale de la *colonia Julia Genitiva,* en Espagne, trace des règles précises pour la dation des récupérateurs. Ils devront statuer dans les vingt jours et pourront entendre jusqu'à vingt témoins. Les *recuperatores* ont ainsi pris le caractère d'un tribunal ordinaire, mais, à l'origine, ils étaient bien l'équivalent du ξενικὸν δικαστήριον des Grecs. Dans une pièce de Plaute qui est la traduction ou l'adaptation d'une comédie grecque, il est question d'un procès entre un Athénien et un Éphésien. L'affaire est jugée par des *recuperatores*, c'est-à-dire des ξενικοὶ δικασταί (5). Dans les *Hermeneumata* de Julius Pollux, qui sont un manuel de la conversation gréco-latine au siècle des Antonins, on lit une glose ainsi conçue : κριτήριον ξένον, *recuperatorium* (6).

La conquête de l'ancien monde par les Romains et l'établissement de l'empire firent cesser partout les guerres et les violences privées. Partout régna la paix romaine, *pax romana*. Sous un gouvernement énergique, qui distribuait régulièrement la justice à tous, il ne pouvait plus être question de se faire justice à soi-même. Les représailles disparurent. Toutefois les

(1) Festus, vo *vindiciae*.

(2) Tite-Live I, 8.

(3) Polybe III, 24 Μὴ ἰδίᾳ μετατιθέσθω · ἐὰν δέ τις τοῦτο ποιήσῃ, δημόσιον γιγνέσθω τὸ ἀδίκημα.

(4) Tite-Live XLIII, 2, et Tacite, *Annales*, I, 74.

(5) Plaute, *Bacchides*, II, 3, 36.

(6) Julius Pollux, *Hermeneumata*, éd. Boucherie, p. 200.

anciennes habitudes ne se laissèrent pas facilement déraciner. On en trouve la trace dans plusieurs constitutions impériales qui interdisent les pratiques de ce genre, ce qui montre assez qu'elles existaient toujours. En 422, Honorius et Théodose écrivent au préfet du prétoire : « Nullam possessionem alterius pro alienis debitis, publicis sive privatis, præcipimus conveniri (1) ». Un demi-siècle plus tard Zénon écrit : « Grave est et non solum legibus, verum etiam aequitati naturali contrarium, pro alienis debitis alios molestari. Idcirco hujusmodi iniquitates contra omnes vicanos perpetrari modis omnibus prohibemus (2). »

Le texte le plus intéressant à cet égard est la novelle 52 de Justinien, datée de l'an 537. Elle constate que l'abus des saisies illégales se perpétue malgré les lois qui les prohibent; qu'elles se produisent partout, et particulièrement dans les fêtes et assemblées, ἐν πανηγύρεσι ; qu'il est intolérable qu'un homme soit saisi et emmené pour un autre, parce qu'il est du même village συγχωμήτης. Quiconque se permettra des faits de ce genre perdra son action et sera puni corporellement.

A la même époque le même abus se rencontre en Italie. Le roi des Ostrogoths, Théodoric, en parle dans les mêmes termes que Justinien : « Fœda licentia alterum pro altero pignorandi (3) ».

Au siècle suivant Rotharis, roi des Lombards, renouvelle la même défense dans les mêmes termes : « Nulli liceat alium pro alio pignerare, excepto illo qui *gafand* esse invenitur, id est coheres parens proximior, qui illi ad hereditatem si casus evenerit, venturus est (4) ».

Le démembrement de l'empire romain eut pour conséquence naturelle de faire revivre l'usage des représailles. Comme dans l'ancienne Grèce, ce droit fut sanctionné et réglementé soit par des lois soit par des traités. Les actes de ce genre sont nombreux à partir du XIIIe siècle (5).

(1) Code de Justinien, XII, 60, 4.

(2) *Ibid.*, XI, 57.

(3) Cassiodore, *Variae*, lib. IV.

(4) *Ed. Roth.*, c. 247.

(5) On peut voir à ce sujet un mémoire de M. René de Mas Latrie : *Du droit de marque ou droit de représailles au moyen âge*, suivi de pièces justificatives,

En général chaque État souverain se réserve le jugement des prises faites par ses nationaux. On trouve cependant dans les statuts de la république de Raguse de l'an 1272 l'institution d'un tribunal mi-parti, chargé de statuer sur les querelles qui peuvent s'élever entre les Ragusins et leurs voisins, Serbes ou Dalmates. Ce tribunal s'appelle *stanak,* en latin *stanicum* ou *parlamentum*. D'après les statuts de 1272 qui, du reste, ne font que confirmer une ancienne coutume, s'il survient un différend entre les hommes de Raguse et ceux de Zara, les deux parties doivent se rendre en terrain neutre, *ad S. Mariam de Lesina, in insula Farre.* Le premier arrivé doit attendre son adversaire pendant huit jours, après quoi il peut prendre jugement. Le tribunal est composé de citoyens de chacune des deux villes, en nombre égal, et prononçant sous la foi du serment. Une institution semblable s'est conservée au Monténégro jusqu'à ces dernières années (1).

Les faits que nous avons réunis suffisent pour montrer ce qu'étaient les représailles dans l'antiquité, et particulièrement en Grèce. On peut s'en faire une idée plus précise encore en recourant aux procédés de la méthode comparative. Si nous trouvons chez un peuple moderne une organisation sociale

in-8°, Paris, 1875. C'est une bonne étude sur le droit du moyen âge, mais comment l'auteur a-t-il pu écrire que ni les Grecs ni les Romains n'ont connu cette institution ?

(1) Bogisitch, *Stanak, stanicum,* nach dem Rechtsstatute der Republik Ragusa vom Jahre 1672. *Archiv für Slavische Philologie,* t. II, Berlin, 1877 ; cf. Ducange v° *Parlamentum*. — Voici le texte des statuts III, 49 : « Si aliquod discordium cresceret inter commune civitatis Ragusii et commune civitatis Jadrae, propter quod ipsi vellent facere communale stanicum et parlamentum, secundum antiquam consuetudinem, utraque pars debet esse ad S. Mariam de Lesina in insula Farre, ad parlamentum et stanicum; et ibi debent justificare se coram judicibus ex utraque parte, et tot judices debent esse ex una parte quot ex alia, districti per sacramentum. Et quaecumque pars ante ad dictum locum pervenerit, debet expectare aliam quæ non venerit, per octo dies completos, et illa pars quæ intra dictum terminum octo dierum non venerit ad dictum locum, debet perdidisse placitum, salvo tamen impedimento Dei. Et illa pars quæ venerit ad dictum locum, debet assignare testes illius loci homines, et debet esse lucrata placitum. Et est sciendum quod stanicum debet fieri secundum ordinem capituli de Chelmo ». V. le chap. 51 « de consuetudinibus inter Raguseos et homines comitatus Chelmi ».

semblable à celle de l'ancienne Grèce, nous pouvons affirmer par avance que nous y rencontrerons l'usage des représailles, et nous aurons la facilité de l'observer directement, sans avoir besoin de faire l'effort qui est toujours nécessaire pour reconstruire le passé. Or ce peuple existe. Ce sont les Kabyles de l'Algérie, et les coutumes qu'ils observaient avant la conquête française en 1857 ont été recueillies et constatées *de visu* par nos magistrats. Chez les Kabyles le droit de représailles s'appelle *thoutchich* ou *ousiga*. Il s'exerce entre habitants de villages différents, contre le débiteur qui refuse de s'exécuter. Le créancier saisit un objet quelconque appartenant à son débiteur, ou aux parents ou même aux concitoyens de ce dernier, puis il rend compte du fait à l'assemblée de son village qui décide si l'*ousiga* a été justement exercée, et, dans le cas contraire, condamne le saisissant à la restitution et à l'amende. Si la saisie est maintenue, ordinairement le débiteur s'exécute. Le créancier peut saisir non seulement les biens mais encore la personne de son débiteur ou d'un de ses parents. Dans certains villages le droit d'*ousiga* ne peut être exercé qu'après une déclaration faite à l'*amin* ou chef du village, ce qui n'empêche pas la partie d'agir comme elle l'entend, si l'*amin* ne répond pas, ou n'obtient pas la satisfaction réclamée. Les représailles amènent parfois la guerre entre deux villages, mais généralement l'affaire se termine par la satisfaction du créancier. Un village peut accorder à un habitant d'un autre village l'exemption de toutes représailles. C'est ce qu'on appelle l'*ânaya*. Le bénéficiaire de cette exemption ne peut être atteint ni dans sa personne ni dans ses biens (1).

Ainsi tous les caractères de l'institution des représailles, tels que nous les avons signalés dans l'ancienne Grèce, se rencontraient encore il y a quelques années dans la Kabylie. D'une part les σῦλαι, avec la responsabilité collective et solidaire, et le jugement des prises, d'autre part l'ἀσυλία et l'ἀσφαλεία. On voit par cet exemple quels services peut rendre l'étude des législations comparées.

(1) Hanoteau et Letourneux. *La Kabylie et les coutumes kabyles*, Paris 1873, tome II, p. 355, et tome III, p. 83.

L'usage des représailles, sous la forme de lettres de marque, s'est perpétué dans le droit international jusqu'au commencement de ce siècle. Les auteurs qui ont traité de ce droit ont rappelé tous les précédents à cet égard et nous n'avons rien à y ajouter. Mais ce qu'on n'a pas assez remarqué, c'est qu'entre habitants d'un même pays, soumis au même gouvernement, l'ancien usage s'est perpétué dans les relations privées et qu'il en reste des traces dans les législations modernes. Dans les coutumes municipales du moyen âge le forain, c'est-à-dire la personne non domiciliée dans le ressort de la coutume, est traité comme l'était l'étranger en Grèce. Partout le débiteur forain peut être saisi et retenu au passage. Il en est de même des marchandises et valeurs qu'il a expédiées ou qu'il transporte avec lui. Le créancier commence par s'assurer d'un gage, sauf à faire juger par la justice locale la validité de la saisie. Telle est l'origine de ce que nous appelons encore aujourd'hui la saisie foraine. L'article 822 du Code de procédure civile porte : « Tout créancier, même sans titre, peut, sans commandement préalable, mais avec permission du tribunal de première instance, et même du juge de paix, faire saisir les effets trouvés en la commune qu'il habite, appartenant à son débiteur forain. » L'article 824 ajoute que les objets saisis ne peuvent être vendus qu'après que la saisie a été déclarée valable. Un des commentateurs les plus autorisés du Code de procédure dit à ce sujet : « On fait remonter la saisie foraine jusqu'à Louis le Gros, qui, par des lettres patentes de 1134, aurait accordé aux bourgeois de Paris le droit de faire cette sorte de saisie. Ce qui est certain c'est que ce droit constituait autrefois un privilège pour les bourgeois de certaines villes, Paris, Orléans, Rennes, Reims, etc., qu'on appelait en conséquence villes d'arrêt (1). » Ce n'est pas assez dire. Le droit d'arrêt existait autrefois à peu près partout et le pouvoir royal, tout en le maintenant au profit de certaines villes, s'appliqua bien plus à le restreindre qu'à l'étendre. C'était en réalité le droit commun de toute l'Europe, attesté par des textes sans nombre. Nous ne citerons qu'un exemple qui mérite d'être signalé parce qu'il reproduit dans

(1) Colmet d'Aage sur l'article 822 du Code de procédure.

toute son énergie les σῦλαι de l'ancien droit hellénique. En Bohême, les habitants d'un même village étaient censés répondre les uns pour les autres à l'égard d'un créancier étranger. Faute de payement par le débiteur, le créancier pouvait saisir les biens de tout habitant, sauf le recours de ce dernier contre le débiteur (1).

R. DARESTE.

APPENDICE

Traité entre les cités locriennes de Chaléion et d'Œanthé relatif au droit de prise (2).

Τὸν ξένον μὲ ἄγε(ι)ν ἐ τᾶς Χαλεΐδος τὸν Οἰανθέα μ
εδὲ τὸν Χαλειέα ἐ τᾶς Οἰανθίδος, μεδὲ χρέματα αἴ τι(ς) συ
λοῖ · τὸν δὲ συλέντα ἀνὰ τὸ συλῆν (3) τὰ ξενικὰ ἐ θαλά(σ)σας ἄγε(ι)ν
ἄσυλον, πλὰν ἐ λιμένος τῶ κατὰ πόλιν. Αἴ κ' ἀδικο(ς) συλοι τέ
τορες δραχμαί · αἰ δὲ πλέον δέκ' ἀμαρᾶν ἔχοι τὸ σῦλον, ἐ
μιόλιον ὀφλέτο, Fότι συλάσαι. Αἰ μεταΓοικέοι πλέον μενὸς ἔ
ὁ Χαλειεὺς ἐν Οἰανθέαι ἔ Ὀιανθεὺς ἐν Χαλείοι, τᾶι ἐπιδαμίᾳ δίκαι χ
ρέστο. Τὸν πρόξενον, αἰ ψευδέα προξενέοι, διπλ
εῖ Γοι θόϊ' ἔστο. (4).
Αἴ κ'ἄν διχάζοντι (5) τοὶ ξενοδίκαι, ἐπομότας ἑλέσ

(1) Brandl, *Glossarium illustrans bohemico-moravicae historiae fontes*, in-8°, Brünn 1876, au mot *obstavka*.

(2) L'inscription, gravée sur les deux faces d'une tablette de bronze, a été publiée pour la première fois par Œconomidès, Λοκρικῆς ἀνεκδότου ἐπιγραφῆς διαγώτισις, Corfou, 1850; puis par Ross (1854); Kirchhoff (1858) dans le *Philologus*, XIII, 1 suiv. ; Cauer dans *Delectus*, etc., n° 230 ; Rœhl, *Inscr. gr. antiquiss.*, n° 322, p. 73 ; Collitz-Bechtel, *Griechische Dialektinschriften*, n° 1479.

L'original se trouve au Musée Britannique où il a été transporté avec le reste de la collection Woodhouse.

(3) Rœhl lit τὸν δὲ συλῶντα ἀνάτω(ς) συλῆν.

(4) Rœhl lit διπλείῳ θοίστω.

(5) διχάζοντι est pour δικάζοντι, comme à la ligne suivante ἐχθὸς pour ἐκτός. Les précédents interprètes ont cru, à tort, qu'il s'agissait du cas où les juges se-

το ὁ ξένος ὁπάγον τὰν δίκαν ἐχθὸς προξένο
καὶ Fιδιοξένο ἀριστίνδαν, ἐπὶ μὲν ταῖς μναια
ίαις καὶ πλέον πεντεκαίδεκ' ἄνδρας, ἐπὶ (δὲ) ταῖς
μειόνοις ἐννέ' ἄνδρας. Αἴ κ' ὁ Fασστὸς πὸτ τὸν F
αστὸν δικάζεται κὰ(τ) τὰς συνδολάς, δαμιοργο(ὺ)ς
ἑλέσται το(ὺ)ς ὁρκομότας ἀριστίνδαν τὰν πε
ντορκίαν ὁμόσαντας · το(ὺ)ς ὁρκομότας τὸν αὐτο
ν ὅρκον ὁμνύε(ι)ν, πλεθὺν δὲ νικῆν.

« Défense à tout homme dOEanthé d'enlever un étranger sur le territoire de Chaléion, et à tout homme de Chaléion d'enlever un étranger sur le territoire d'OEanthé, ni de saisir des biens à titre de représailles. Quiconque saisira à titre de représailles des biens appartenant à un étranger, pourra, sans être exposé lui-même à une saisie, amener sa prise de la mer, mais non du port qui est en bas de la ville. Si la saisie est faite sans droit, l'amende sera de quatre drachmes. Si le saisissant garde l'objet saisi plus de dix jours, il en payera la valeur une fois et demie. Si l'homme de Chaléion est un métèque établi depuis plus d'un mois à OEanthé, et réciproquement, il aura recours à la justice du pays. Le proxène qui aura commis une infidélité dans ses fonctions de proxène devra des dommages au double. Si l'affaire est portée devant les juges des étrangers, l'étranger demandeur choisira des jurés parmi les notables. Il ne pourra choisir ni son proxène ni son concitoyen. Pour les procès d'une mine ou plus, il y aura quinze jurés ; pour ceux d'une valeur moindre, il y en aura neuf. Si un citoyen plaide contre un autre citoyen en vertu du traité, les damiurges choisiront les assesseurs jurés parmi les notables, après avoir prêté le quintuple serment. Les assesseurs jurés prêteront à leur tour le même serment, et le jugement sera rendu à la majorité. »

Par ce traité, les représailles (συλαι) entre OEanthéens et Chaléiens sont interdites sur terre. Elles sont permises en mer,

raient partagés d'opinion. Le dialecte locrien paraît avoir fréquemment confondu les consonnes fortes avec les aspirées. Pour le pléonasme αἴ κ' ἄν, comparer l'inscription de Tégée, en dialecte arcadien (Collitz, n° 1222), où l'on trouve plusieurs fois la formule analogue εἰ κ' ἄν (cf. Meyer, *Griechische Grammatik*, 2e éd., p. 30).

mais non dans le port. La partie saisie a une action en justice pour faire annuler la saisie comme faite sans droit. Cette action peut être portée, suivant les cas, devant trois tribunaux différents.

1er *cas*. Le saisi est un métèque, établi depuis plus d'un mois, par exemple un Chaléien à OEanthé. Il s'adressera aux tribunaux ordinaires d'OEanthé, par l'intermédiaire du proxène des Chaléiens à OEanthé. Quels étaient ces tribunaux ordinaires? Nous le savons par une autre inscription qui est un traité de συνοικισμός entre deux villes locriennes, Médéon et Stiris (*Bulletin de correspondance hellénique*, t. V (1881), p. 42). On y voit que les tribunaux se composent de tous les citoyens qui ont atteint un certain âge, et qui sont répartis entre les divers dicastères par la voie du tirage au sort, sous la direction des archontes. Cette organisation est semblable à celle des héliastes, à Athènes.

2e *cas*. Le saisi n'est pas métèque. Il s'adressera aux magistrats spéciaux institués sous le nom de juges des étrangers, ξενοδίκαι. Ceux-ci siégeront avec l'assistance d'un certain nombre de jurés qui seront non tirés au sort, mais choisis par l'étranger demandeur parmi les notables citoyens d'OEanthé. Ces jurés s'appellent ἐπωμόται.

Il y avait aussi des ξενοδίκαι à Médéon (v. l'inscription déjà citée, ligne 37). On trouve encore un ξενικὸν δικαστήριον à Éphèse (v. la loi éphésienne du temps de Mithridate, lignes 52, 87 et 97). De même à Mylasa en Carie (B. C. H. V, 102) (1).

Quant aux ἐπωμόται, on les rencontre dans une loi éléenne de la ville de Scillunte (Roehl nº 119), lignes 3 et 11; où il est parlé d'un tribunal constitué par ἀ δαμιοργία, ποθελόμενα ἐπωμότας ἀνέρας.

3e *cas*. L'action ouverte par le traité est portée par un citoyen contre un autre citoyen. On suppose qu'un Chaléien a été à tort saisi par un OEanthéen. Le traité donne sans doute une action non seulement à la partie saisie, mais encore à toute personne, ἄλλῳ τῷ θέλοντι. Il y en a un exemple dans un traité semblable conclu entre les Étoliens et le roi Eumène (*Bulletin de corres-*

(1) Pollux parle aussi du ξενικὸν δικαστήριον, mais il paraît le confondre avec le κοινὸν δικαστήριον, ou κοινοδίκιον qui est un tribunal d'arbitrage entre deux villes. V. le traité entre Hierapytna et Priansia, Cauer nº 119.

pondance hellénique, t. V, 1881, p. 372 et ss. — Cauer n° 236), ligne 22. En ce cas l'action est portée devant les damiurges qui siègent avec des assesseurs jurés, ὁρκωμόται, choisis par eux parmi les notables.

Un fragment d'inscription crétoise de Lyttos, publié par Haussoullier (B. C. H. IX p. 5), parle de jurés appelés ὁμωμόται. Mais ceux-ci paraissent être des cojureurs comme dans la loi de Gortyne, tandis que les ὁρκωμόται sont des assesseurs des damiurges.

Le quintuple serment qui doit être prêté par les damiurges et les assesseurs est un serment par cinq divinités. Dans les lois de Platon, le témoin qui prétend ne rien savoir peut se justifier en prêtant un triple serment, par Jupiter, Apollon et Thémis (*Lois*, XI, 14). A Athènes les juges prêtaient aussi un triple serment par Jupiter, Apollon et Déméter. (Pollux VIII, 122). La formule du serment des héliastes insérée dans le plaidoyer de Démosthène contre Timocrate nomme à tort Poséidon au lieu d'Apollon. A Céos le serment se prête par Jupiter, Athéné, Poséidon et Déméter (Dittenberger n° 79). Dans le traité avec Kétriporis les Athéniens prêtent un quintuple serment par Jupiter, Hélios, Poséidon, Athéné et Arès (Dittenberger n° 89). A Magnésie la formule du serment invoque neuf divinités (Dittenberger n° 171); à Orchomène, trois : Jupiter, Athéné et Aphrodite (Dittenberger n° 178).

R. D.

OBSERVATIONS

SUR LES FRAGMENTS D'EURIPIDE

à propos d'une nouvelle édition des Fragments des Tragiques grecs (1)

En 1856 M. Nauck avait donné la première édition de son recueil des fragments des tragiques grecs ; il nous en offre, après trente-trois ans, une édition nouvelle. Ce long intervalle et la haute compétence de l'auteur disent assez que les amis de la littérature grecque trouveront dans ce volume d'amples secours pour leurs études. En effet, le premier travail a été revisé, augmenté et amélioré. Grâce à de récentes découvertes et à de nouvelles et laborieuses explorations des auteurs connus, M. Nauck a pu ajouter un certain nombre de fragments à ceux de chacun des trois grands tragiques ; les fragments cités sans nom d'auteur, les *adespota*, ont été augmentés par lui de plus de cent numéros. D'un autre côté, beaucoup d'attributions erronnées ont été écartées dans cette nouvelle édition. Un grand nombre de textes ont été établis d'après de nouvelles collations ; beaucoup se trouvent améliorés par les corrections, soit de l'auteur lui-même, soit d'autres savants. Cependant M. Nauck, dont la critique, on le sait, ne manque pas de hardiesse, s'est imposé dans ce volume une grande réserve. Il sait combien il est hasardeux de corriger le texte de morceaux détachés et il rejette prudemment dans les notes des conjectures parmi lesquelles on en trouve cependant de très séduisantes.

(1) TRAGICORUM GRAECORUM FRAGMENTA recensuit AUGUSTUS NAUCK. Editio secunda. Leipzig, Teubner, 1889, XXVI et 1022 p. in-8°.

Un des plus grands attraits de l'étude de ces fragments dramatiques, c'est de retrouver la situation, la scène à laquelle ils appartenaient, de les replacer dans la bouche des interlocuteurs, de reconstruire enfin, en s'aidant de tous les indices, l'action d'une tragédie perdue. Mais dans ces restaurations, plus encore que dans la critique verbale, il est bien difficile de contenir l'imagination et de ne pas s'égarer en des combinaisons fantasistes. M. Nauck a fait toucher du doigt le danger de pareils travaux dans quelques pages placées, il y a une vingtaine d'années, en tête d'une édition des fragments d'Euripide. Il y a rassemblé les citations, qu'on trouve dans les auteurs anciens, de vers de quelques tragédies conservées, afin de convaincre le lecteur qu'il n'eût guère été possible d'en retrouver la place, et à plus forte raison de recomposer à leur aide l'économie de la pièce.

Aussi notre éditeur est-il très sceptique à l'endroit des restitutions. Il renvoie aux essais des autres, sans les discuter; il met toutefois le lecteur en état de se faire une opinion, en recueillant soigneusement tous les renseignements sur les pièces perdues, toutes les allusions qui se rencontrent dans les auteurs grecs et latins. Si nous ajoutons que M. Nauck ne discute pas non plus les conjectures et qu'il s'abstient de tout commentaire explicatif, nous n'aurons pas besoin de dire que son livre est rédigé avec le laconisme le plus sévère. Il faut y regarder de près pour démêler l'opinion de l'auteur, il faut étudier ces introductions et ces notes si sobres et si profondément méditées pour en retirer tout le fruit. La lecture attentive d'un pareil travail suggère une foule d'idées et de conjectures. Nous nous bornerons ici à quelques observations sur les fragments d'Euripide, qui sont de beaucoup les plus nombreux, les plus considérables et les plus attachants.

I

Parmi les tragédies perdues d'Euripide, le *Phaéthon* occupe sans contredit le premier rang, depuis que Hase en a découvert

plus de cent vers sur deux feuilles palimpsestes d'un manuscrit de la Bibliothèque Nationale. En décollant ces feuilles, M. Blass a récemment déchiffré les débris d'un assez grand nombre de vers. Ce sont quelques lettres qui se trouvaient soit au commencement soit à la fin d'une ligne. M. Nauck les a reléguées en note au bas d'une page, jugeant, non sans raison, qu'il était téméraire de rien construire avec cette poussière. Cependant, ces menus fragments ont leur intérêt : ils donnent l'indication des *i*nterlocuteurs, et ils ont ainsi révélé une des scènes du drame. Au milieu des apprêts du mariage, le cadavre fumant de Phaéthon est apporté dans la maison ; Clymène veut le cacher à son époux, mais Mérops le découvre et il arrache à la nourrice le secret de la naissance de celui qu'il regardait comme son fils. M. Blass a tiré de sa trouvaille tout ce qui pouvait en être tiré (1). Essayons d'expliquer un morceau suivi et bien conservé qui exerce depuis longtemps la sagacité des critiques et qui a donné lieu aux interprétations les plus diverses et les plus invraisemblables. Déjà Phaéthon a été foudroyé, quand des jeunes filles, qui forment (Hartung est le premier qui l'ait remarqué) un chœur accessoire, entonnent ce chant nuptial :

Ὑμήν, Ὑμήν·
τὰν Διὸς οὐρανίαν ἀείδομεν
τὰν ἐρώτων πότνιαν, τὰν παρθένοις
γαμήλιον Ἀφροδίταν.
Πότνια, σοὶ τάδ' ἐγὼ νυμφεῖα. . . . (2)
Κύπρι, θεῶν κάλλιστα,
τῷ τε νεόζυγι σῷ
πώλῳ, τὸν ἐν αἰθέρι κρύπτεις,
σῶν γάμων γένναν·

Quel est le dieu si singulièrement désigné dans les trois der-

(1) Voir Blass, Programme de l'Université de Kiel, 1885.

(2) Je n'adopte aucun des suppléments proposés, parce que je suis arrêté par le pronom *ἐγώ*, qui ne me semble pas de mise ici. Peut-être : *σοὶ τάδ' ἴτω* (= *ταδ' ἴτω νυμφεῖ' ἀρεστά*. Cf. fr. 773, v. 58 : *Ἴτω τελείᾳ γάμων ἀοιδά*. Sophocle, *Trach.* 206 : *Κοινὸς ἀστένων ἴτω κλαγγά*. Voy. aussi *Œd. Roi*, 1097 : *Ἰήϊε Φοῖβε, σοὶ δὲ ταῦτ' ἀρέστ' εἴη*.

niers vers ? Comme il est donné pour fils de Cypris, on pense tout d'abord à Éros ; et telle est l'interprétation la plus généralement adoptée, quoiqu'il soit difficile de l'accorder avec le texte. Hermann voulait écrire μονόζυγι (unique), mais il ne parvint pas à expliquer d'une manière satisfaisante les mots suivants : pourquoi Vénus cache-t-elle l'Amour dans les régions éthérées ? Burges proposait de lire τῷ τε νέων ζυγίῳ, et il entendait Hymenée : tous les éditeurs ont rejeté cette idée, qui était juste, bien que la correction fût plus qu'inutile. Enfin ce morceau obscur a suggéré à un savant et ingénieux critique une combinaison étrange. Phaéthon doit épouser une déesse, on ne sait laquelle ; M. de Wilamowitz-Moellendorf prétend que la fiancée de Phaéthon n'est autre que Vénus en personne, et il corrige ou torture le texte en faveur de son opinion (1).

Le dieu associé ici à Aphrodite n'est autre que celui dont le nom figure en tête de la strophe : l'examen des mythes relatifs à Hymen le prouvera. Ces mythes sont très divers, mais un trait significatif s'y retrouve presque constamment. Hymen périt, il meurt ou il disparaît, dans la nuit des noces (2). La fable est transparente : elle provient du premier sens, le sens physique, du mot ὑμήν. D'un autre côté, Hyménée, ὑμέναιος, autre nom rapproché d'Hymen dans les invocations *(Hymen, o Hymenæe, Hymen)*, désignait le chant nuptial : Hyménée devint donc fils d'Apollon et d'une Muse. Laissons de côté les contes pseudo-historiques ; les deux conceptions que nous avons distinguées se mêlèrent de bonne heure, et l'on racontait qu'Hyménée avait expiré en chantant aux noces de Bacchus et d'Althée, ou de Bacchus et d'Ariane, ou bien, comme cela semblait trop extraordinaire, quelques-uns disaient qu'il y avait perdu la voix (3). La confusion des mythes d'Hymen et d'Hyménée se trouvait déjà

(1) Cf. *Hermes*, XVIII, (1883) p. 396 et suiv.

(2) Voyez, outre les auteurs cités plus bas, Servius, *ad Verg. Æn.* I, 651 : *Hymenæus... juvenis fuit qui die nuptiarum oppressus ruina est.*

(3) Servius, *ad Æn.*, IV, 127 : *Cornelius Balbus Hymenæum ait... dum nuptias Liberi patris et Alteae religiosis cantibus celebrat, expirasse.* Le même *ad Ecl.* VIII, 30 : *Fertur in nuptiis Ariadnes et Liberi patris vocem perdidisse cantando.*

chez Pindare : en parlant des Muses qui pleurent la mort d'un fils enlevé à la fleur de l'âge, ce poète disait (1) :

Ἁ μὲν ἀχέταν Λίνον αἴλινον ὑμνεῖ,
ἃ δ' Ὑμεναῖον <,ὃν> ἐν γάμοισι χροϊζόμενον <νύμφας λέχει>
<μοῖρα> πάμπρωτ<ον> λάβεν,
ἐσχάτοις ὕμνοισιν.

A côté de cette généalogie, la plus connue et la plus répandue, il en existait une autre, dont Donat et Servius ont conservé le souvenir, et qui faisait naître Hymen de Vénus (2), mère qui convient mieux au sens propre de ce nom. Ce mythe, dans lequel les traits relatifs à Hymen et à Hyménée ne sont pas encore confondus, est celui que suit Euripide, quand il dit que l'adolescent (πῶλος), à peine marié (νεόζυξ), disparut dans l'éther où le cacha Cypris, sa mère. Le meilleur commentaire d'Euripide se trouve dans les extraits que Photios nous a laissés de la Chrestomathie de Proclos (3) : on y lit, au sujet d'Hyménée, ὃν φασι γήμαντα ἀφανῆ γενέσθαι. Reste à dire un mot d'une tournure qui peut étonner au premier abord. Les mots σῶν γάμων γένναν ne sont pas une mauvaise périphrase de σὰν γένναν; ils signifient qu'Hymen est l'enfant nuptial de Vénus, le mariage de la déesse étant typique pour tous les autres mariages. On sentira, j'espère, que malgré une origine toute physique ce mythe n'a rien de choquant : c'est une fiction libre qui échappe à la rigoureuse justesse d'une allégorie.

Aurons-nous la curiosité de chercher à savoir qu'elle était la déesse destinée à Phaéthon? La suite du chœur que nous venons de citer donne à ce sujet un léger indice.

ἃ τὸν μέγαν
τᾶσδε πόλεως βασιλῆ νυμφεύεται
ἀστεροπαῖσιν δόμοισιν χρυσέοις
ἀρχὸν, φίλον Ἀφροδίτᾳ.

(1) Cf. Schol. Vatic. ad Eur. *Rhes.* 895 = Pind. fr. 139 Bergk. Nous donnons les suppléments de M. Tycho Mommsen, assez conformes à ceux de la 2e édition de Bergk. Plus tard ce dernier proposa χοροῖσιν (« carmen nuptiale canentem »).

(2) Donatus ad Ter. *Ad.* V, 7, 7. Servius ad Verg. *Æn.* IV, 127.

(3) Photii *Biblioth.* p. 321, a, 21 Bekk.

Phaéthon était déjà un prince puissant sur la terre (il pouvait être désigné ainsi avec d'autant plus de justesse que son père vient de l'associer au gouvernement) (1) ; cette cérémonie le fait entrer comme époux et maître dans une demeure céleste. C'est ainsi que Pindare dit d'Hercule : Ἥβαν ἐπυίει χρυσέων εἴχων ἄναξ (2). Mais la demeure d'or où commandera Phaéthon est étoilée : ἀστερώπωισιν δώμωισιν χρυσέοις (3). L'épithète ἀστερωπός est donnée ailleurs au ciel, ou à la lune (4), et elle rappelle la description qu'Ovide fait de la résidence de *Sol*. M. Wecklein, qui a bien compris la portée de cette épithète, émet la conjecture que la fiancée de Phaéthon était Séléné, sœur d'Hélios (5). Je pense, avec ce savant, que le dieu qui accorde l'épouse (θεὸς ἔδωκε... λέχος, fr. 773, v. 56) est en effet Hélios ; je conserve des doutes au sujet de Séléné. Tout ce mariage projeté est, sans doute, de l'invention d'Euripide. Jaloux de rajeunir un sujet déjà traité par Eschyle dans ses *Héliades*, il voulut rendre l'action plus tragique par le contraste d'une fête joyeuse et d'une mort lamentable ; par le même moyen, il expliquait pourquoi Clymène se décide à révéler à Phaéthon son origine divine : elle cherche à vaincre la résistance du noble jeune homme, qui refuse une union inégale, parce qu'il ne veut pas, en épousant une immortelle, être inférieur à sa femme. S'il est vrai qu'Euripide imagina ce mariage, peut-on croire qu'il osa destiner à son héros la déesse Lune ? S'il faut deviner, j'aimerais autant une des Héliades, déjà mêlées à la fable de Phaéthon. Comme ces sœurs de Phaéthon n'étaient pas, comme lui, enfants de Clymène, la coutume des Grecs ne s'opposait pas à une pareille union. Mais soyons sages, et pratiquons l'art d'ignorer.

(1) Cf. fr. 774.

(2) Pindare, *Isthm*. III, 78.

(3) Les deux épithètes n'ont rien de choquant : elles ne sont pas coordonnées, mais ἀστερώπωισιν est une détermination qui porte sur δώμωισιν χρυσέοις (palais d'or, au sens propre). Cf. κεραύνιον αἴθοπα λαμπάδα, *Troy*. 594 ; ἑκατογκεφάλα Τυφῶνος ἀμβρίμου, Pindare, *Ol*. IV, 7 ; ἀσπιδοδούποισιν ὁπλίταις ὁρόμοις, *Isthm*. I, 23.

(4) Cf. Euripide, *Ion*, 1078 : Ἀστεροπὸς αἰθήρ. Eschyle, fr. 170 : Ἀστεροπὸν ὄμμα Λητόος κόρης.

(5) Wecklein dans *Sitzungsberichte der philosophisch-philolog... Classe der Akademie zu München*, 1888, p. 124.

Dans le même fragment (781), je suis arrêté par quelques vers dont le texte me semble laisser à désirer.

Ὦ δέσποτ', ἔστρεψ' ἐκ δόμων ταχὺν πόδα·
οὗ γὰρ σὺ σώζῃ σεμνὰ θησαυρίσματα
χρυσοῦ, δι' ἁρμῶν ἐξαμείβεται πύλης
καπνοῦ μέλαιν' ἄησις ἔνδοθεν στέγης.
Προσθεὶς πρόσωπον φλόγα μὲν οὐχ ὁρῶ πυρὸς,
γέμοντα δ' οἶκον μέλανος ἔνδοθεν καπνοῦ.
Ἀλλ' ἔσιθ' ἐς οἶκον...

Il y a dans ce rapport d'un esclave un asyndète contraire à l'usage : en passant du vers 46 au vers 47, on est choqué de l'incohérence du discours, de l'absence de liaison. Remarquons que les mots ἔνδοθεν στέγης ne sont pas nécessaires, et qu'on trouve un peu plus bas, également à la fin du vers, ἔνδοθεν καπνοῦ. La seconde fois ἔνδοθεν est à sa place ; plus haut, l'esclave doit dire qu'il a regardé du dehors, par une fente ; aussi engage-t-il le maître à entrer : ἔσιθ' ἐς οἶκον. Pour ces raisons, j'aimerais à lire :

καπνοῦ μέλαιν' ἄησις· ἔξωθεν δ' ἐγὼ
προσθεὶς πρόσωπον φλόγα μὲν οὐχ ὁρῶ πυρός.

II

On discute encore la question de savoir quelle était la fable de l'*Antigone* d'Euripide. La plupart croient que ce poète reprit, en le modifiant, le sujet traité par Sophocle. D'après Welcker, les deux tragédies n'auraient eu de commun que le titre, les fables étant toutes différentes ; et cette opinion a été reprise dernièrement par M. Maximilien Mayer (1). Hygin nous fait connaître une de ces fables imaginées par des poètes ingénieux, et qui sont comme des branches greffées sur le tronc des vieilles

(1) M. Mayer, *De Euripidis mythopoeia*, Berlin, 1883, p. 73 et suiv.

traditions. Hémon, chargé par son père de mettre Antigone à mort, a feint d'exécuter cet ordre, mais en réalité il a préservé les jours de sa fiancée en la cachant dans un lieu solitaire loin de la ville. Le fils né de leur union, Méon, vient à Thèbes, se distingue aux jeux gymniques, et trahit sa naissance par une marque héréditaire qu'il porte à l'épaule. Créon veut punir la désobéissance de son fils, et, s'il fallait s'en rapporter au récit d'Hygin, le dénouement aurait été malheureux ; mais deux vases peints (1) font penser que l'intervention d'Hercule, déjà reçu parmi les dieux, sauva Hémon et Antigone, ainsi que leur fils.

Il faut reconnaître dans l'arrangement de cette fable la main d'un dramaturge, soit d'Euripide, soit d'un poète plus jeune. M. Nauck est de ceux qui pensent avec raison que l'argument grec de l'*Antigone* de Sophocle ne permet pas de penser à Euripide. Cet argument, rédigé par Aristophane de Byzance, dit en propres termes κεῖται ἡ μυθοποιία καὶ παρ' Εὐριπίδῃ ἐν Ἀντιγόνῃ, ce qui veut dire qu'Euripide traita le même sujet que Sophocle. Le savant grammairien indique ensuite les principales différences des deux pièces. Chez Euripide, Antigone, aidée dans sa pieuse désobéissance par le fils de Créon, lui était donnée en mariage, et de leur union naquit Méon. Il va sans dire que ce dernier détail ne pouvait être prédit que par le dieu dont l'intervention sauva les deux amants. La fable d'Hygin implique, au contraire, un mariage clandestin : elle est donc inconciliable avec ce qu'Aristophane de Byzance, dont nous n'avons pas le droit d'éluder le témoignage, nous apprend de la tragédie d'Euripide. On voit que ce poète, en faisant une plus grande place à l'amour, rajeunit la fable et la dénatura ; et on ne s'étonnera pas que l'*Antigone* de Sophocle soit toujours restée l'*Antigone* par excellence.

La plupart des fragments ne fournissent pas d'argument décisif ; il en est un cependant (fr. 176) qui semble pleinement confirmer le témoignage d'Aristophane de Byzance, et qui ne pouvait guère trouver place dans la fable rapportée par Hygin. La mort, dit un personnage, met fin aux querelles des hommes ; c'est folie que d'outrager un cadavre insensible.

(1) Voyez Heydemann, *Ueber eine nacheuripideische Antigone*, Berlin, 1868.

Θάνατος γὰρ ἀνθρώποισι νεικέων τέλος
ἔχει· μαθεῖν δὲ πᾶσίν ἐστιν εὐμαρές.
τίς γὰρ πετραῖον σκόπελον οὐτάζων δορὶ
ὀδύναισι δώσει; τίς δ' ἀτιμάζων νέκυς,
εἰ μηδὲν αἰσθάνοιντο τῶν παθημάτων;

Le dernier vers est évidemment gâté. M. F. W. Schmidt propose : οὐ μὴν ἂν αἰσθάνοιντο. Il suffira d'écrire εἰ μηδ' ἂν αἰσθάνοιντο. — Le vers 2 se présente sous deux formes différentes. M. Nauck préfère la variante donnée ci-dessus ; au livre CXXV, 6, les manuscrits de Stobée portent

ἔχει· τί γὰρ τοῦδ' ἐστὶ μεῖζον ἐν βροτοῖς;

Je suis disposé à écarter les deux variantes en supprimant le vers. Ἔχει peut être une glose, et les deux rédactions seraient deux essais de parfaire un trimètre.

Un autre fragment gêne ceux qui veulent qu'une tragédie portant le titre d'*Antigone* ait roulé sur une action dont Méon est le héros. C'est le n° 177 :

Ὦ παῖ Διώνης, ὡς ἔφυς μέγας θεὸς,
Διόνυσε, θνητοῖς τ' οὐδαμῶς ὑπόστατος.

M. M. Mayer croit que les copistes ont ici, comme ailleurs, confondu Ἀντιγόνη avec Ἀντιόπη, et il rapporte ces deux vers à la tragédie d'*Antiope*. Nous n'avons pas besoin de cette conjecture. Le dénouement heureux du drame d'*Antigone*, l'union des deux amants, ne pouvait avoir lieu que grâce à l'intervention d'un dieu ; et pourquoi ce dieu n'aurait-il pas été Bacchus, le patron de Thèbes, dont le secours est aussi invoqué dans un beau chœur de l'*Antigone* de Sophocle, au moment du plus grand péril? En examinant de près les deux vers cités plus haut, on se convaincra aisément qu'ils indiquent quelque chose de plus que l'apparition de Bacchus dans l'épilogue de la pièce. Tous les dieux qui paraissent ainsi en personne imposent assez par leur présence pour être immédiatement obéis, et il n'y avait pas lieu, dans ce cas, d'exalter la puissance irrésistible de Bacchus.

Il faut supposer que Bacchus empêchait l'exécution des ordres de Créon par une intervention merveilleuse. Dans le *Phrixos* d'Euripide, il sauvait du supplice Ino et Mélicerte en égarant l'esprit de ceux qui allaient les immoler (1). Remarquons aussi que Dionysos est ici appelé fils de Dioné, généalogie extraordinaire qui ne doit pas être imputée à un caprice du poète, mais tenir à une circonstance particulière. Si Dionysos devient le frère d'Aphrodite, cela indique une relation intime, une parenté naturelle des deux divinités. C'est ainsi que Praxilla avait donné Dionysos pour fils d'Aphrodite (2). Dionysos protège deux amants, parce qu'il est frère de la déesse des amours.

III

Peu de tragédies perdues sont mieux connues que l'*Antiope*. Le sommaire d'Hygin, beaucoup d'allusions éparses dans les auteurs, un nombre considérable de fragments ont permis à Welcker d'en retrouver la marche et l'économie. La restitution de Welcker a été revisée par Otto Jahn et par M. Wecklein (3); M. Nauck, dans le présent volume, suit ce dernier pour l'ordre des fragments et leur répartition entre les scènes du drame. Il reste cependant des points douteux, et nous proposerons quelques amendements au sujet du prologue et de l'épilogue. M. Wecklein fait prononcer le prologue par le berger qui avait recueilli les deux enfants exposés par Antiope et les avait élevés comme siens. Mais ce berger pouvait-il mettre les spectateurs au courant de tous les faits dont il importait de les instruire? Connaissait-il le secret de la naissance de Zéthos et d'Amphion? M. Wecklein répond par l'affirmative, et voici son argument. C'est le berger qui révèlera plus tard à ses

(1) Cf. Hygin, *Fab.* 3 et 4.

(2) Cf. Hesychios, à l'article Βάκχον Διώνης.

(3) O. Jahn, *Archaeologische Zeitung*, 1853, n° 56-57. Wecklein, *Sitzungsber. der... Akad. zu München*, 1878, II, p. 170 suiv.

fils putatifs que la femme condamnée par Dircé à un affreux supplice est leur propre mère ; révélation qui amènera la péripétie. Sans doute ; mais le berger n'avait pas reçu les enfants de la main d'Antiope, il les avait trouvés ; et il semble peu probable qu'il ait su qu'ils étaient le fruit de l'amour de Zeus pour une mortelle. Nous avons du reste le témoignage formel de Dion Chrysostome : le berger du fils de Pandion, dit-il, éleva comme siens les enfants qu'il avait trouvés dans le chemin, sans savoir de qui ils étaient nés (1). Et Dion connaissait très bien la tragédie à laquelle il fait appel. Comment donc le berger pouvait-il révéler ce qu'il ignorait? N'oublions pas qu'Antiope, échappée de sa prison, racontait son histoire. Le berger apprit ainsi que cette femme avait autrefois exposé dans les lieux mêmes où elle cherchait à présent un asile, deux jumeaux qui auraient, s'ils avaient vécu, le même âge que les deux jeunes hommes dont elle implorait le secours. Antiope pouvait ajouter tel détail qui montrait clairement au berger qu'elle était la mère de Zéthos et d'Amphion. Nous persisterons donc à penser que le prologue était prononcé par un dieu.

Pour ce qui est de l'épilogue, nous savons qu'Hermès paraissait à la fin de la pièce pour ordonner aux deux frères d'épargner le roi Lycos, époux de Dircé, et à Lycos de céder le pouvoir aux fils de Zeus. On a cru retrouver les traces de quelques vers de cet épilogue dans un fragment de l'*Antiope* d'Euboulos, qui était la parodie de la tragédie d'Euripide. Chez le poète comique, l'ordre de Zeus, proclamé par Hermès, portait que Zéthos, athlète à l'appétit puissant, irait habiter le plantureux pays de Thèbes, et que le musicien Amphion se rendrait à Athènes, où les enfants de Cécrops gobent l'air et se nourrissent d'espérances. En élaguant des vers, qui ont un faux air tragique, M. Nauck restitue à Euripide ces trois trimètres :

Ζῆθον μὲν ἐλθόνθ' ἁγνὸν ἐς Θήβης πέδον
οἰκεῖν κελεύει · τὸν δὲ μουσικώτατον
κλεινὰς Ἀθήνας ἐκπερᾶν Ἀμφίονα.

(1) Dion Chrysost., XV, 9, p. 448 R : *Ὁ γὰρ ἐκείνου νομεὺς ὁ ἐν ταῖς Ἐλευθεραῖς καὶ ἡ γυνὴ ἡ τοῦ νομέως... ἀλλότρια εὑρόντες ἐν τῇ ἐρήμῳ παιδία, οὐκ εἰδότες ὅτου ποτὲ ἦσαν, ἀνελόμενοι ἔτρεφον ὡς αὐτῶν.*

Ici je ne saurais suivre l'éminent critique : il me paraît inadmissible de faire émigrer Amphion à Athènes, si ce n'est en plaisantant. Une tradition constante fait régner les deux fils d'Antiope à Thèbes ; Euripide lui-même se conforme à cette tradition dans une de ses tragédies conservées (1), et Hygin, ainsi que le scholiaste d'Apollonios de Rhodes, attestent qu'il ne s'en écartait pas dans son *Antiope*. Hygin, en particulier, dit très bien : *Jussit regnum concedere Amphioni* (2). En effet, Euripide dut assigner le premier rang à Amphion et marquer ainsi la supériorité des choses de l'esprit sur les soins matériels.

M. Wecklein renvoie à *Antigone* plusieurs fragments qui sont cités comme tirés d'*Antiope*, mais qui, d'après lui, ne pouvaient trouver place dans cette dernière tragédie, Il a probablement raison pour ce qui est du n° 215 :

Πᾶσι δ' ἀγγέλλω βροτοῖς
ἐσθλῶν ἀπ' ἀνδρῶν εὐγενῆ σπείρειν τέκνα.

La leçon ἀνδρῶν est absurde. Notre éditeur adopte la conjecture de M. Wecklein ἐσθλῶν ἀπ' ἀλόχων. Il y a longtemps que j'avais noté en marge de mon exemplaire ἐσθλῶν ἀπ' ἀλόχων, et j'avoue que je préfère cette correction. Cf. *Phén.* 18 : Μὴ σπεῖρε τέκνων ἄλοχα δαιμόνων βίᾳ, pour ne citer qu'un seul passage parallèle.

En revanche, il ne semble pas impossible de caser dans *Antiope* ces quatre trimètres (fr. 213) :

Κόρος δὲ πάντων · καὶ γὰρ ἐκ καλλιόνων
λέκτροις ἐπ' αἰσχροῖς εἶδον ἐκπεπληγμένους ·
ὃστις δὲ πληρωθείς τις ἄσμενος πάλιν
φαύλῃ διαίτῃ προσβαλὼν ἥσθη στόμα.

Dircé est jalouse de la beauté d'Antiope ; elle prétend que son séducteur ne fut autre que le roi Lycos. Sans ce motif, indiqué par Properce (III, 15), je ne comprendrais pas la haine féroce de

(1) Cf. *Hercule*, v. 29-30
(2) Cf. Hygin, *Fab.* VIII. Schol. Apoll. Rhod. IV, 1090.

la reine. Elle voit dans Antiope une rivale, et pour consoler son amour-propre, elle pourrait dire qu'on a vu des hommes se lasser de la beauté pour se laisser prendre à des charmes vulgaires. C'est ainsi que j'ai expliqué ce fragment dans un ancien essai sur la tragédie d'Euripide (1). J'y proposais aussi de compléter ainsi le sens et le mètre du fr. 223 :

Δίκα τοι Δίκα χρόνιος · ἀλλ' ὅμως
ὑποπεσοῦσ' ἔλαθεν, ὅταν <ἄνοι'> ἔχῃ
τιν' ἀσεβῆ βροτῶν.

La justice atteint le coupable à l'improviste quand l'aveuglement s'est emparé de lui.

IV

Nous connaissons le sujet de la plupart des tragédies perdues d'Euripide, mais seulement d'une manière générale; les incidents et la conduite de l'action nous échappent. Quelquefois un fragment y jette une lueur, qui peut, à la vérité, être trompeuse. J'ai toujours été frappé de deux vers de la *Danaé;* je me décide enfin à publier la conjecture qu'ils m'ont suggérée, pour voir si elle sourit à d'autres. La voici (fr. 329) :

Φεῦ, τοῖσι γενναίοισιν ὡς ἁπανταχοῦ
πρέπει χαρακτὴρ χρηστὸς εἰς εὐψυχίαν.

Quel peut être l'acte de courage que le chœur admire ici? On sait combien Euripide affectionne les dévouements : témoin Alceste, Macarie, Ménécée, Phrixos, Praxithée. Le poète recherche les fables qui en contiennent; il en introduit dans celles qui n'en offraient pas; il est ingénieux à donner le tour du dé-

(1) Voir *Journal général de l'Instruction publique*, 1847, XVI, nos 83 et 84. Je ne m'étonne pas que ces pages soient restées inconnues en Allemagne.

vouement volontaire à des sacrifices imposés, comme il fait dans *Iphigénie à Aulis*, dans *Hécube*, dans les *Phéniciennes*. Ne peut-on pas croire qu'il ait modifié en ce sens la fable de Danaé, afin de rendre l'héroïne plus intéressante ? D'après la tradition, Acrisios enferma dans un coffre et fit jeter à la mer Danaé avec son enfant nouveau-né : un oracle lui avait prédit que le fils de sa fille le tuerait un jour. Je suppose que, dans le drame d'Euripide, le roi condamna le petit Persée seul à périr ainsi, et que la mère voulut partager le sort de son enfant. Voilà le trait d'héroïsme auquel pouvaient se rapporter les deux vers cités ci-dessus.

Un mot, en passant, sur deux autres vers de la *Danaé*. Le fr. 325 doit se ponctuer et s'écrire ainsi :

Κρείσσων γὰρ οὔτις χρημάτων πέφυκ' ἀνήρ ·
πλὴν, εἴ τις, ὅστις οὗτός ἐστιν οὐχ ὁρῶ.

« Nul homme n'est assez fort pour résister à l'argent; s'il en est, cependant, je ne vois pas qui ce peut être. » Les manuscrits portent ὅστις δ'οὗτος.

Un morceau d'Euripide, conservé par Clément d'Alexandrie, m'intéresse particulièrement, parce que j'y trouve une certaine ressemblance avec celui que j'ai tiré en 1879 d'un papyrus égyptien et qui figure dans le présent recueil au nº 953. En effet, dans les deux morceaux, une femme exprime les plus beaux sentiments : tendrement attachée à son mari, elle tient à partager ses peines comme ses joies, elle trouve de la douceur à souffrir avec lui ; et elle dit cela dans un langage simple, qui ne manque ni de charme, ni d'élégance, mais qui ne s'élève pas au-dessus du ton de la prose soutenue. Dans le texte du papyrus l'absence des tropes, des couleurs, des hardiesses, qui distinguent le style de la tragédie grecque, m'avait étonné ; un critique en a été frappé au point de contester l'authenticité du fragment. M. Nauck n'ose l'ôter à Euripide, il y reconnaît même le tour d'esprit de ce poète, mais il le croit arrangé par un maître d'école et modifié à l'usage de la jeunesse. Il me semble que les vers que nous allons examiner et qui appartiennent certainement à Euripide, peuvent servir de pendant aux vers du

papyrus ; ils contiennent, il est vrai, un ou deux mots poétiques, et cependant, si je ne m'abuse, la même main s'y trahit.

Voici d'abord la première partie du fragment cité par Clément (1) :

Οὐδεμίαν ὤνησε κάλλος εἰς πόσιν ξυνάορον,
ἀρετὴ δ' ὤνησε πολλάς · πᾶσα γὰρ ἀγαθὴ γυνὴ
ἥτις ἀνδρὶ συντέτηκε σωφρονεῖν ἐπίσταται.
Πρῶτα μέν γε τοῦθ' ὑπάρχει · κἂν ἄμορφος ᾖ πόσις,
χὴρ δοκεῖν εὔμορφον εἶναι τῇ γε νοῦν κεκτημένῃ ·
οὐ γὰρ ὀφθαλμὸς τὸ κρίνειν ἐστίν, ἀλλὰ νοῦς.

Est-ce bien de la beauté de la femme, ainsi que de sa vertu qu'il s'agit dans les deux premiers vers? Le texte semble indiquer ce sens, et personne ne paraît en avoir douté jusqu'ici ; avouons cependant qu'il est difficile d'admettre que la beauté n'ait été utile à aucune femme. Même avec la restriction « par rapport à son mari », la pensée ne deviendrait pas beaucoup plus acceptable. Que l'on en juge par la traduction latine de Hugo Grotius : *Feminarum apud maritos forma nulli profuit*. Mais ὤνησεν εἰς πόσιν est si étrangement dit que je m'étonne qu'aucun éditeur n'ait été choqué de cette locution. On dit bien ὤνησεν εἰς γάμον, εἰς τὰ πράγματα, εἴς τι ; mais ὤνησεν εἰς πόσιν, εἴς τινα, me paraît d'un grec suspect. Ne nous laissons donc pas induire en erreur par les mots εἰς πόσιν, et examinons la suite du passage ; nous nous convaincrons facilement que la beauté dont parle le poète est celle du mari. Cette beauté n'a jamais fait le bonheur d'une femme, tandis que la vertu du mari a rendu beaucoup de femmes heureuses. On voit maintenant que l'adjectif parasite ἀγαθή doit être remplacé par ἀγαθῷ ; il est moins facile de corriger εἰς πόσιν, mots dans lesquels une faute de lecture se trouve doublée d'une mauvaise correction. Cependant nous n'hésitons pas à écrire :

Οὐδεμίαν ὤνησε κάλλος εἰ προσῇν ξυναόρῳ,
ἀρετὴ δ' ὤνησε πολλάς · πᾶσα γὰρ ἀγαθῷ γυνὴ
ἀνδρὶ συντέτηκεν ἥτις σωφρονεῖν ἐπίσταται.

(1) Clément d'Alexandrie, *Strom.* IV, p. 620-621. Nauck, Eurip. n° 900.

Si εἰπρόσῃν était devenu εἰποσιν par la négligence d'un copiste, un autre était naturellement amené à écrire εἰς πόσιν, leçon bien faite pour leurrer les lecteurs par l'apparence d'un sens trompeur. Est-il besoin de justifier la locution κάλλος πρόσεστί τινι? Il suffira de citer ὅπου προσῇ τὸ κάλλος « quelque part que se trouve la beauté, chez un homme ou chez une femme », au vers 2 du numéro 355 des *adespota,* ou bien : Τί γὰρ ἀπῆν ἀνδράσι τούτοις ὧν δεῖ ἀνδράσι προσεῖναι dans le grand fragment de l'*Epitaphios* de Gorgias. — Au troisième vers, la transposition du relatif ἥτις est due à Dobree.

Le commencement du vers 4 est évidemment altéré; mais là encore un peu de réflexion peut faire deviner ce que le poète a dû dire. Une femme peut et doit s'habituer à la laideur de son époux; mais c'est vraiment trop que de prétendre que, pour peu qu'elle ait de l'intelligence (τῇ γε νοῦν κεκτημένῃ), un mari laid doit lui sembler beau. On ne peut lui demander cela qu'à une condition; et cette condition ressort du vers 6, où il est question d'une chose dont il appartient à l'intelligence, et non aux yeux, de juger. Il faut que le mari possède cette vertu qui fait le ἀνὴρ ἀγαθός et dont il a été parlé dans les vers précédents. Introduisons cette idée dans les vers 3-6, en écrivant :

Ὁπόταν ἓν γε τοῦθ' ὑπάρχῃ, κἂν ἄμορφος ᾖ πόσις,
χρὴ δοκεῖν εὔμορφον εἶναι τῇ γε νοῦν κεκτημένῃ·
οὐ γὰρ ὀφθαλμὸς τὸ κρῖνόν ἐστιν <ἄνδρας>, ἀλλὰ νοῦς.

Nous adoptons, au vers 6, le participe κρῖνον, introduit par Sylburg, et nous comblons la lacune du vers 6, par le mot ἄνδρας, qui a pu être facilement omis avant ἀλλά. On avait proposé des suppléments bizarres comme μορφήν et κάλλος, ou insuffisants, comme τὸ κρίνειν ἱκανόν ἐστιν etc.

Clément d'Alexandrie cite un peu plus haut six autres tétramètres, que Musgrave a placés avec raison à la suite de ceux qu'on vient de lire. On ne saurait toutefois affirmer qu'ils les aient suivis immédiatement. Occupons-nous d'abord des deux premiers, les vers 7 et 8 :

Εὐλογεῖν δ' ὅταν τι λέξῃ, χρὴ δοκεῖν, κἂν μὴ λέγῃ,
κἀκπονεῖν ἂν τῷ ξυνόντι πρὸς χάριν μέλλῃ λέγειν.

Sylburg a déjà vu qu'il fallait εὖ λέγειν pour εὐλογεῖν, verbe familier aux copistes chrétiens ; et M. Wecklein a substitué τελεῖν à λέγειν, leçon vicieuse qui provient du mot λέγῃ, placé juste au-dessus à la fin du vers précédent. Reste un dernier embarras, les mots κἂν μὴ λέγῃ. De toutes les conjectures mises en avant, la plus jolie est assurément celle de M. Nauck : κἂν μὴ δοκῇ. J'hésite cependant à écarter λέγῃ, mot qui causa, on vient de le voir, l'erreur commise au vers suivant. Commençons encore par nous bien rendre compte du sens de la phrase. Le devoir de la femme n'est pas de croire que tout ce que dit le mari est bien dit, mais de trouver bon tout ce qu'il commande : tel est ici le sens de λέγειν. De plus, κἂν μὴ λέγῃ est opposé à ὅταν τι λέξῃ, et les deux préceptes rapprochés dans ces vers se tiennent par un lien étroit, déjà méconnu et effacé par les copistes anciens. Voici ce que dit le poète : « Quand le mari dit une chose, la femme doit penser qu'il a raison de la commander ; et même sans qu'il le dise, elle doit s'efforcer d'exécuter tout ce qui peut lui plaire. »

Εὖ λέγειν δ', ὅταν τι λέξῃ, χρὴ δοκεῖν · κἄν μὴ λέγῃ,
ἐκπονεῖν ἂν τῷ ξυνόντι πρὸς χάριν μέλλῃ τελεῖν.

Les quatre derniers vers, les plus tendres, sont heureusement aussi les mieux conservés : il suffit d'y substituer, avec M. Nauck, πάθῃ à πράξῃ.

Ἡδὺ δ', ἂν κακὸν πάθῃ τι, συσκυθρωπάζειν πόσει
ἄλοχον, ἐν κοινῷ τε λύπης ἡδονῆς τ' ἔχειν μέρος...
Σοὶ δ' ἔγωγε καὶ νοσοῦντι συννοσοῦσ' ἀνέξομαι
καὶ κακῶν τῶν σῶν συνοίσω, κοὐδέν ἐστ' ἐμοὶ πικρόν.

Une femme vertueuse parle ici à son mari ; dans le papyrus, à son père. Rien n'empêcherait, ce me semble, de croire les deux morceaux tirés du même drame, des *Téménides* (1) Je persiste dans cette conjecture, quoique MM. G. Bernardakis et

(1) Arrêtons-nous à ce propos sur quelques vers des *Téménides* (fr. 739), dont

Wecklein aient essayé de caser les vers du papyrus, l'un dans l'*Andromède* (1), l'autre dans le *Dictys* (2); deux combinaisons également aventureuses, pour ne pas dire impossibles. Toutefois, les vers que nous venons de discuter ont été placés avec beaucoup de vraisemblance par K. F. Hermann dans l'*Œdipe* d'Euripide. Ils pourraient, en effet, appartenir à la même tirade que deux tétramètres cités ailleurs par le même Clément, et attribués par Stobée à la tragédie d'*Œdipe* (fr. 545 Nauck) :

Πᾶσα γὰρ δούλη πέφυκεν ἀνδρὸς ἡ σώφρων γυνή·
ἡ δὲ μὴ σώφρων ἀνοίᾳ τὸν ξυνόνθ' ὑπερφρονεῖ.

L'Anthologie de Stobée (67, 1) porte, avec le *lemme* Εὐριπίδου Οἰδίποδι, ces cinq trimètres (fr. 543 N.) :

Μεγάλη τυραννὶς ἀνδρὶ τέκνα καὶ γυνή·
ἴσην γὰρ ἀνδρὶ συμφορὰν εἶναι λέγω
τέκνων θ' ἁμαρτεῖν καὶ πάτρας καὶ χρημάτων
ἀλόχου τε κεδνῆς, ὡς μόνων (var. μόνον) τῶν χρημάτων
ἥ κρεῖσσόν ἐστιν ἀνδρὶ, σώφρον' ἂν λάβῃ.

Le premier vers dit que c'est un grand pouvoir que de régner sur femme et enfants ; les vers suivants expriment l'idée qu'une épouse vertueuse a pour l'homme autant de prix qu'enfants, patrie et richesses. Voilà deux idées différentes, dont la seconde ne contient certainement pas, comme l'implique la particule

M. Nauck dit : *Locus nondum emendatus*. Le savant éditeur approuvera-t-il cette rédaction ?

Φεῦ φεῦ, τὸ φῦναι πατρὸς εὐγενοῦς ἄπο
ὅστις ἔχει φρόνησιν ἀξίωμά τε.
Κἂν γὰρ πένης ὢν τυγχάνῃ χρηστὸς γεγώς,
τιμὴν ἔχει τιν' · ἀναμετρούμενος δέ πως
τὰ τοῦ πατρὸς γενναῖον ὠφελεῖ τρόπον.

J'estime que les quatre premiers vers n'ont besoin d'aucune correction, et je me suis contenté d'écrire au vers ὃ τὰ pour τὸ, et *τρόπον* pour *τρόπῳ*. La dernière proposition développe les mots ὅστις ἔχει φρόνησιν. Cf. *Ion*, 250 : Μνήμην παλαιὰν ἀναμετρούμενός τινα.

(1) Grégor. Bernardakis, Τὸ νεωστὶ εὑρεθὲν ἀπόσπασμα τοῦ Εὐριπίδου καὶ ἡ τραγῳδία εἰς ἣν ἀναφέρεται.

(2) Wecklein, dans *Sitzungsber. der Akad. zu München*, 1888, I, p. 116, suiv.

γάρ, l'explication de la première. Trompés par cette conjonction, les copistes et les éditeurs ont réuni deux fragments qui doivent être séparés. Le premier s'applique bien à la condition d'OEdipe quand, reconnu pour le meurtrier de Laïos, il fut privé de la vue et du pouvoir royal. On sait, en effet, qu'Euripide sépara les deux révélations et que, dans son drame, l'inceste ne fut découvert qu'après l'homicide. Quant au second fragment, il est possible qu'il soit tiré de la même tragédie, mais on ne peut l'affirmer.

Les deux derniers vers n'offrent point de sens et sont gravement altérés. Il y faut plusieurs corrections ; et d'abord je crois qu'il faut lire τί κρεῖσσον : les copistes confondent souvent TI et H. Ensuite la répétition du mot χρημάτων à la fin de deux vers consécutifs semble venir de la négligence d'un scribe : il peut avoir pris, la seconde fois, la place d'un mot semblable ou bien d'un autre mot quelconque. Arrêtons-nous à la première de ces possibilités, et hasardons cette rédaction : ὡς μόνης τῶν κτημάτων τί κρεῖσσόν ἐστιν ἀνδρὶ, σώφρον' ἢν λάβῃ ; construisez ὡς τί τῶν κτημάτων κρεῖσσόν ἐστιν ἀνδρὶ μόνης (ἀλόχου).

Nous devons à l'orateur Lycurgue la conservation d'une longue tirade de la tragédie d'*Erechthée*. La reine Praxithée offre la vie de sa fille pour le salut d'Athènes, et elle explique les motifs de ce patriotique sacrifice. Ce morceau offre encore quelques difficultés ; prenons les vers 38-42, et essayons de les rétablir.

Τὴν οὐκ ἐμὴν <δὴ> πλὴν φύσει δώσω κόρην
θῦσαι πρὸ γαίας. Εἰ γὰρ αἱρεθήσεται
πόλις, τί παίδων τῶν ἐμῶν μέτεστί μοι ;
Οὐκοῦν ἅπαντας γοῦν τ'ἐμοὶ σωθήσεται ·
ἄρξουσιν ἄλλοι, τήνδ' ἐγὼ σώσω πόλιν.

Au vers 41 on a écrit, ἅπαντα τοὔν γ' ἐμοί, ou τοὔπ' ἐμοί ; mais on n'a pas expliqué ἄρξουσιν ἄλλοι au vers suivant, et je ne vois pas ce que nous gagnerions en transposant, avec Polle, le vers 42 avant le vers 41. Ἄρξουσιν ne donne pas de sens satisfaisant ; il faut un verbe opposé à σώσω, comme ἄλλοι est opposé à ἐγώ. Je doute aussi de la leçon σωθήσεται, qui fait double emploi avec σώσω. Pour ces raisons, je propose :

Οὔκουν ἅπαντα τοὔν γ' ἐμοὶ πορθήσεται·
αὔξοιεν ἄλλοι, τήνδ' ἐγὼ σώσω πόλιν.

La reine empêchera la destruction complète de la cité tout entière : puissent d'autres la faire grande et illustre, elle aura la gloire de la sauver.

Les fragments cités sans attribution peuvent être quelquefois assignés avec assez de vraisemblance à tel poète et à telle tragédie. Aux conjectures de ce genre, éparses dans le présent recueil, on pourrait en ajouter d'autres. Signalons le fr. 408 des *adespota* :

Πῦρ καὶ θάλασσαν καὶ πνοὰς τὰς αἰθέρος
περᾶν ἕτοιμος.

Plutarque (*Amat.* c. 17) ajoute ὑπὲρ τοῦ φίλου οὗπερ ἂν κελεύῃ (ὁ Ἔρως). La locution πῦρ καὶ θάλασσαν περᾶν est proverbiale, mais les mots καὶ πνοὰς τὰς ἀἰθέρος doivent s'expliquer par une circonstance particulière. Je les rapporterais à Sthénébée, cette amante de Bellérophon, qui, d'après Euripide, consentait à monter sur Pégase et à se faire enlever à travers les airs par l'homme qu'elle ne cessait d'aimer après l'avoir calomnié.

Le fr. 911 d'Euripide, qui commence par les mots :

χρύσεαί δή μοι πτέρυγες περὶ νώτῳ

pourrait venir de la monodie d'Icare dans les *Crétois*, mentionnée par le scholiaste d'Aristophane (*Gren.* 873). Voyez Hygin, *Fable* XL.

Le fr. 920 d'Euripide

Ἡ φύσις ἐβούλεθ', ἢ νόμων οὐδὲν μέλει

ne serait pas déplacé dans la bouche de Macarée, fils d'Éole, et pourrait appartenir à la même stichomythie que le vers plus connu encore (fr. 19) :

Τί δ' αἰσχρὸν ἦν μὴ τοῖσι χρωμένοις δοκῇ ;

Il y a très peu de taches dans ce beau volume; il y en a cependant. Nous regrettons que M. Nauck, adoptant une des conjectures les plus inconsidérées de M. F. W. Schmidt, ait écrit au fr. 372 :

> Τὰ Δαιδάλεια πάντα κινεῖσθαι δοκεῖ
> λέγειν τ' ἀγάλμαθ' · ὧδ' ἀνὴρ κεῖνος σοφός.

Voilà une de ces distractions auxquelles personne ne peut se flatter d'échapper tout à fait. Le savant éditeur sait aussi bien que personne que, pour faire le sens voulu, il faudrait λαλεῖν (parler), non λέγειν (dire). Mais la leçon des manuscrits : βλέπει, c'est-à-dire βλέπειν, est excellente. Il est vrai que le schol. d'Euripide (*Hec.* 838) fait précéder ces vers des mots : Περὶ τῶν Δαιδαλείων ἔργων, ὅτι ἐκινεῖτο καὶ προΐει φωνήν, αὐτός τε Εὐριπίδης ἐν Εὐρυσθεῖ λέγει... Mais le scholiaste s'exprime ainsi en vue de l'ensemble des passages qu'il va citer; que Dédale ait su douer ses statues de la parole, Platon le comique en témoignera.

En consignant ici quelques observations que nous a suggérées le livre de M. Nauck, nous croyons avoir rendu à ce travail de maître le plus juste hommage et celui qui répond le mieux aux vues de l'auteur. Si l'on veut se faire une idée de l'immense labeur dont ce livre est le fruit, on n'a qu'à parcourir l'*index fontium* qui remplit plus de 47 grandes pages à deux colonnes, d'une impression extrêmement serrée. Il est vrai que les recueils de ce genre sont l'œuvre collective de plusieurs générations d'érudits, et M. Nauck n'a pas négligé de le dire dans sa préface ; mais il ne dit pas qu'il a contribué lui-même pour une large part à cette œuvre, en enrichissant le trésor légué par ses prédécesseurs et aussi en élaguant les non-valeurs. M. Nauck compte exposer ailleurs les raisons qui l'ont déterminé dans la constitution des textes, ainsi que dans le triage délicat des fragments cités sans nom d'auteur et qu'il convenait d'admettre dans ce recueil ou d'en exclure. Espérons qu'il trouvera l'occasion de remplir cette promesse et de nous donner ce complément que nous attendons avec impatience.

Henri Weil.

ÉTUDES SUR LES ÉCRITS INÉDITS

DES ANCIENS MÉDECINS GRECS

et ceux dont le texte original est perdu, mais qui existent en latin ou en arabe (1).

PREMIÈRE SÉRIE

HIPPOCRATE, CRATEUAS, ÆLIUS PROMOTUS, GALIEN

PRÉFACE

Il y a longtemps que je m'occupe d'écrire l'histoire de l'ophthalmologie et de l'otologie chez les anciens Grecs. Dans ce but, depuis deux ans et demi, je me suis occupé de faire des recherches parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale, d'un côté pour recueillir tout ce qui était encore inédit, concernant ces branches de la médecine, d'autre part pour corriger les textes, qui ont été déjà publiés avec beaucoup de fautes, en les collationnant avec les manuscrits. Ces recherches m'ont amené à bien étudier les textes inédits ; et j'ai été vraiment frappé d'étonnement en présence de la multitude de ces écrits médicaux encore inédits, dont l'utilité est incontestable au point de vue historique, philologique et même médical ; les philosophes, les naturalistes, les antiquaires encore peuvent y trouver une source considérable de connaissances.

Tandis que la philologie générale grecque est arrivée au plus haut degré de son développement, tandis que des éditions critiques et correctes se succèdent, que les scolies, les notes de toute espèce, les traductions abondent, la littérature médicale

(1) Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans les séances des 3, 10 et 17 mai 1889.

de l'antiquité est fort délaissée; des auteurs précieux sont encore tout à fait inédits; d'autres ne sont connus que par des traductions latines souvent incompréhensibles, et le plus grand nombre des éditions grecques sont très défectueuses.

Certes, notre siècle est loin de n'avoir rien fait pour les éditions des médecins grecs et pour l'étude historique de la médecine : les éditions d'Hippocrate, d'Oribase, de Rufus sont des monuments classiques de l'érudition française; les éditions savantes de médecins grecs par Greenhill, Ermerins, Matthaei, Cirillo, Dietz, Lobeck, Sprengel, Ideler, Gruner, G. Helmreich, Iwan Müller, Bernard, Boissonade, René Briau, Th. Puschmann de Vienne, Cramer, Petroquin, J. Klein et d'autres, celles qu'on doit aux savants grecs Coraïs, Moustoxydes, Minas, Reinhold, sont dignes de l'érudition de notre époque; en outre, Malgaigne, Frédéric Dubois, Adams de Banchory, Henschel de Breslau, Hecker, Choulant, Thierfelder de Meissen, Rosenbaum de Halle, Haeser d'Iéna, Marx de Gœttingue, de Renzi de Naples, Brœckx d'Anvers, Laboulbène, professeur et académicien, A. Corlieu, bibliothécaire, Dureau bibliothécaire de l'Académie de médecine, et spécialement pour l'ophthalmologie, Wallrot, Sichel, Anagnostakis, Panas, Bernh. Ritter, Hugo Magnus, Hirschberg, Hirsch et d'autres sont de doctes représentants de la science historique médicale. Pourtant, c'est encore au mouvement général du XVI^e^ siècle vers l'étude des médecins grecs, c'est à l'enthousiasme vénérable qui s'empara, à cette époque, des érudits de toute nationalité que nous devons les seules éditions de plusieurs auteurs, et même le commencement des éditions critiques et des travaux méthodiques, des traductions latines et françaises assez correctes, des commentaires des médecins grecs, et surtout des deux grands médecins de la Grèce, Hippocrate et Galien. Il ne s'agit pas de faire ici l'histoire de la philologie de cette époque, mais on peut affirmer que Vidus-Vidius (vers 1500), R. Étienne (1503), Gorris Jean (1505), Houlier (mort en 1568), Dalechamps (1513), Jacques Goupyl (1525), Duret (1527), Foës (1528), Morel (1558), René Chartier (1572), Petit (1598), un peu plus tard, Dacier (1651), Bosquillon (1744), tous érudits français, n'ont été inférieurs ni par l'enthousiasme pour la médecine grecque, surtout pour Hip-

pocrate et Galien, ni par l'érudition à Littré et à son élève Daremberg.

Malgré tant d'érudits et de travaux, dont il serait facile d'augmenter la liste, que de lacunes restent encore à combler! Galien, l'auteur le plus précieux après Hippocrate, existe dans un état d'incorrection qui ne fait pas honneur à l'érudition de notre siècle. Le savant commentateur d'Hippocrate, développant le projet d'une édition des œuvres de Galien devant l'Académie, disait avec raison (1) : « Parmi les monuments de la littérature médicale ancienne, il en est un qui ne le cède en importance qu'à la collection hippocratique : ce sont les œuvres de Galien. Cet auteur, qui appartient au IIe siècle de l'ère chrétienne, écrit avec facilité et correction. Habile anatomiste, habile physiologiste, habile pathologiste, il nous a donné, sur toutes les parties de l'art, d'importants traités, qui font le plus grand honneur à lui et au savoir de son temps. Versé dans la connaissance des textes, il a composé des commentaires, source précieuse pour l'intelligence des écrits hippocratiques. Doué d'un esprit généralisateur, il a tenté de réduire en système les connaissances médicales qui appartenaient à son époque, et a réussi à tel point, qu'il a fait loi pendant un grand nombre de siècles chez les Arabes et chez les Occidentaux. Étendant le cercle de ses études au delà de la médecine, il a écrit sur la philosophie, sur la rhétorique, sur la mathématique, des livres, les uns conservés, les autres perdus, qui sont loin d'être sans intérêt. Ajoutons que ses ouvrages, seulement ceux que nous avons, sans compter ceux que le temps nous a ravis, forment une masse énorme, où tout abonde avec un luxe quelquefois fatigant, mais pourtant jamais stérile. Eh bien, malgré tous ses titres à l'attention des érudits, Galien gît encore dans le même état d'incorrection où nous l'ont transmis les anciennes éditions; et son texte fourmille de fautes, de lacunes, de passages absolument inintelligibles. »

On ne saurait trop regretter que le projet de M. Daremberg de

(1) Littré, rapporteur. *Instructions*, p. 4; voir aussi Daremberg, *Oribase*, t. I, p. XXVI, et *Rapport sur une mission médico-littéraire en Allemagne*, p. 8.

publier les œuvres de Galien, travail distribué entre plusieurs savants, n'ait pas été réalisé (1).

Aétius (vers 500) n'est pas encore publié tout entier; les livres X et XII à XVI restent encore inédits. Les huit premiers livres, dont il n'existe qu'une seule édition, très rare, celle d'Alde (1534, f°), sont pleins de fautes. Seuls le livre IX publié par Moustoxydes dans ses *Anecdota*, 1816, et le XI^e^ publié par Daremberg et Ruelle, dans l'édition de Rufus, sont bien corrects.

Paul d'Égine (vers 680 après J.-C.) compte deux éditions, celle des Alde (Venise, 1528, f°) et une autre par André Cratandre (Bâle, 1538, f°); toutes les deux sont très rares et renferment beaucoup de fautes. Il n'y a que l'édition du VI^e^ livre de la *Chirurgie*, par René Briau (Paris, 1885, in-8), qui soit à la portée des médecins.

En outre, les éditions de la *Gynécologie* de Moschion, de l'*Optique* de Damianus, fils d'Héliodore, et de la collection hippiatrique, laissent beaucoup à désirer.

Enfin un grand nombre d'écrits médicaux restent tout à fait inédits ; il en sera question dans cette étude.

Daremberg (2), parlant en faveur de l'amélioration des textes déjà imprimés et de la publication des nombreux ouvrages encore inédits, s'exprime ainsi : « Réparer les ruines, faire revivre ce qui était oublié ou inconnu, diminuer, sinon faire entièrement disparaître les causes d'abandon fâcheux, tel est le but que je poursuis depuis plusieurs années avec une persévérance que rien ne pourra décourager, assuré de l'appui des médecins qui ont à cœur de venger l'antiquité médicale de l'oubli, je dirais presque du mépris dont elle est l'objet. » Et racontant la décadence des études historiques de la médecine en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Belgique, en Hollande, et les protestations des savants et des érudits contre cette décadence, il ajoute : « Ainsi, autour de nous, presque tout fléchit ou succombe ; mais en France, où la vie littéraire ne s'est jamais

(1) Daremberg, *Oribase*, t. I, p. xxx.

(2) Daremberg, *Notices et extraits des mss. grecs d'Angleterre*, Paris, 1853, p. 3.

éteinte, et j'ose le dire, *ne s'éteindra jamais*, la littérature médicale trouve encore plus d'encouragement que dans tous les autres pays. »

Telles sont les paroles mémorables du regrettable savant, qui retentissent profondément dans le cœur de tous les médecins grecs. Chez les médecins grecs, l'étude des œuvres des anciens est traditionnelle et remonte à la plus haute antiquité ; et cette tradition ne s'est jamais éteinte, pas même aux jours les plus sombres de la nation hellénique ; aujourd'hui encore, malgré l'influence étrangère, malgré le mépris général dont l'antiquité médicale est l'objet, elle trouve, parmi les médecins grecs et les professeurs de l'Université d'Athènes, les représentants les plus dévoués. Tout récemment encore notre savant maître M. André Anagnostakis, professeur d'ophthalmogie à Athènes, a publié un travail très intéressant *sur les antiseptiques* chez les anciens (Athènes 1889, Wilberg), où il démontre surabondamment que la *méthode d'asepsie* a été bien connue des anciens.

C'est en me conformant à cette tradition nationale que j'ai entrepris d'écrire l'histoire de l'*ophthalmologie* et de l'*otologie* des anciens Grecs, dont j'ai déjà publié le premier volume (1) et dont la seconde partie est prête à paraître ; c'est dans le même esprit que je tâche aujourd'hui de faire connaître à mes compatriotes et au monde érudit les trésors cachés dans les bibliothèques, les œuvres des médecins grecs encore inédits, persuadé que l'Université d'Athènes, le gouvernement hellénique, la générosité reconnue des Grecs contribueront à la publication de ces ouvrages si importants pour les sciences en général et très précieux pour la médecine en particulier.

En effet, j'ose prétendre que la médecine, au point de vue thérapeutique, n'a pas encore utilisé toutes les sources que nous ont léguées les anciens ; elle n'a pas encore expérimenté suffisamment tous les médicaments et les méthodes, recommandés avec tant d'ardeur par les plus grandes autorités de l'antiquité. L'expérience clinique sur les procédés thérapeutiques anciens peut nous révéler, j'en suis sûr, de vrais trésors.

1) Περὶ ὀφθαλμολογίας καὶ ὠτολογίας τῶν ἀρχαίων Ἑλλήνων ἀπὸ τῶν ἀρχαιοτάτων χρόνων μέχρι Ἱπποκράτους, ὑπὸ Γ. Ἀ. Κωστομοίρου. Athènes, 1877. Wilberg.

C'est une semblable expérience seule qui peut définitivement nous apprendre ce qu'il faut rejeter et ce qu'on doit accepter, en suivant l'exemple du médecin de Pergame. « Je ne crois ni Hippocrate, dit Galien (1), ni les autres anciens tout simplement sur parole ; mais je contrôle moi-même ce qu'ils ont écrit par l'expérience et par le raisonnement, si c'est vrai ou faux. » Et ailleurs, il ajoute (2) : « Je ne crois pas à cet homme (Hippocrate) comme à un témoin, ainsi que le font beaucoup d'autres, mais parce que je vois que ses démonstrations sont solides ; c'est donc pour cela que je loue Hippocrate lui-même. »

Pour la constitution et l'interprétation du texte, on ne peut que suivre les préceptes si justes de Galien (3) :

« J'ai dit plusieurs fois dans ce livre, dit-il, qu'il y a plusieurs leçons (γραφὰς), parce que chacun, à cause de leur obscurité, les arrangeait à son gré, selon la probabilité de l'explication. Mais, moi, je préfère les leçons anciennes, même lorsqu'elles paraissent obscures et d'une explication difficile, car c'est une raison de croire qu'elles sont véritables : les anciens commentateurs les admettaient, quoique d'une explication difficile ; et, s'ils avaient osé les changer, ils n'auraient pas manqué de substituer une leçon facile à expliquer. »

« Autre est l'enseignement, dit-il ailleurs (4), que l'on donne en détail exactement sur un sujet, et autre est celui qui a pour objet l'explication d'un texte. L'enseignement détaillé a pour but de trouver la vérité ; dans les commentaires, au contraire, il s'agit de connaître l'opinion de l'auteur ancien. Ce n'est donc qu'après une étude préliminaire, exacte de tout ce que le médecin doit connaître, qu'on peut écrire les commentaires des anciens écrits ; car on a d'abord à déterminer l'opinion de l'auteur ancien, ensuite à examiner si ce que l'auteur a écrit est conforme ou non à la vérité, en faisant mention des préceptes démontrés dans les traités sur chaque question médicale. »

(1) Galien, *Comm. II in Epid.* VI, § 28 ; t. XVII A, p. 951.
(2) Galien, *Quod animi mores corp. temp. seq.*, ch. 9 ; t. IV, p. 805.
(3) Galien, *Comm. II in Ep.* VI, § 49 ; t. XVII A, p. 1005.
(4) Galien, *Comm. I in Ep.* III, § 4 ; t. XVII A, p 516.

C'est sur ces principes du grand médecin de Pergame que Daremberg a fondé son plan gigantesque de la collection des médecins grecs et latins. L'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie de médecine, dont l'avis fut demandé par le ministre de l'instruction publique, approuvèrent le plan de Daremberg et le recommandèrent à la sollicitude de l'administration. On ne saurait donc s'écarter d'un plan aussi érudit et approuvé par deux compagnies savantes, si l'on voulait faire une édition des médecins grecs inédits digne de celles d'Hippocrate, d'Oribase et de Rufus.

Le point essentiel est de donner un texte correct et critique, constitué à l'aide des manuscrits avec toutes les variantes utiles et élucidé par des notes et des commentaires indispensables. Après la publication des textes critiques de tous les auteurs inédits, alors, mais seulement alors, on pourra entreprendre des traductions et l'étude spéciale de chaque auteur et de chaque traité; enfin, un volume à part, contiendra une *introduction générale* comprenant la biographie et la bibliographie de chaque auteur, les discussions sur l'authenticité, sur la transmission des ouvrages, l'appréciation des doctrines, du rôle de ces doctrines, de leur influence, en un mot de leur fortune; puis une étude du style de chaque auteur, le rapprochement perpétuel de ces textes, soit avec les ouvrages des médecins modernes, soit avec les écrits des médecins anciens. Le couronnement de l'œuvre sera un index général. Pour les traités conservés seulement en latin ou en arabe, on reproduira cette version, avec, si possible, une traduction grecque appropriée à la terminologie de chaque auteur.

En vue de ce travail que j'ai entrepris, autant dans l'intérêt de la science que dans celui de mon pays, dont l'amour-propre est intéressé dans cette question, je me suis déjà imposé des efforts et des sacrifices qui me vaudront, je l'espère, le bienveillant appui du monde savant tout entier. J'ai étudié plus de quatre cents manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, la plus riche du monde en manuscrits médicaux; j'ai pu prendre connaissance des précieux manuscrits collationnés et réunis par le savant Daremberg et que possède aujourd'hui la belle Biblio-

thèque de l'Académie de médecine ; j'ai consulté les catalogues de toutes les autres bibliothèques et, guidé par diverses bibliographies et par l'étude des œuvres imprimées des anciens médecins grecs, j'ai réussi à trouver presque tous les textes inédits concernant la médecine, et à préciser le nom de l'auteur dans beaucoup de traités anonymes. Des extraits ou bien la table des chapitres de plusieurs écrits sont indiqués dans ce travail, pour la plupart avec l'orthographe des manuscrits. Enfin je cite tous les manuscrits qui, à ma connaissance, existent dans les diverses bibliothèques pour chaque auteur inédit, en signalant la valeur des manuscrits que j'ai étudiés moi-même.

Dans tous les traités inédits, j'ai recueilli tout ce qui concerne les yeux et les oreilles, et j'ai corrigé les textes à l'aide des manuscrits de Paris ; de plus, j'ai préparé une nouvelle édition du septième livre d'Aétius qui traite des yeux, et d'une partie du sixième qui concerne les oreilles, ainsi que de l'*Optique* de Damianus, fils d'Héliodore, en collationnant les textes avec tous les mss. de Paris. J'espère publier cette collection qui m'a servi pour compléter l'*Histoire de l'ophthalmologie et de l'otologie des anciens Grecs*.

Je ne saurais oublier, en terminant, ma dette de reconnaissance envers les hommes sans qui je n'aurais pu mener à bonne fin mes recherches bibliographiques.

Je dois un témoignage particulier de gratitude au Gouvernement français et à M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, qui ont bien voulu demander pour moi les manuscrits d'autres bibliothèques, dont j'avais besoin ; d'autre part, à la bienveillance de notre gouvernement et de notre ambassadeur M. Nicolas Delyanni, qui m'ont recommandé à M. Delisle.

J'exprime ma reconnaissance profonde à MM. Michel Deprez, conservateur-adjoint au département des manuscrits, Henri Omont, sous-bibliothécaire au département des manuscrits, Ch. Émile Ruelle, conservateur-adjoint à la bibliothèque Sainte-Geneviève, Dureau, bibliothécaire de l'Académie de médecine, Corlieu, bibliothécaire à la bibliothèque de l'École de médecine, qui m'ont accordé toute facilité pour mes recherches.

Je remercie respectueusement MM. Panas, professeur de l'ophthalmologie et académicien, Barthélemy Saint-Hilaire, sénateur et académicien, André Anagnostakis, professeur d'ophthalmologie à Athènes, Laboulbène, professeur de l'histoire de la médecine et académicien, Alfred Maury, Ferdinand de Launay, chez qui j'ai rencontré le plus vif intérêt pour le but que je poursuis, et qui m'ont encouragé par leurs savants conseils.

Les ouvrages médicaux dont il sera question dans ces études peuvent être divisés en deux catégories : 1° *écrits dont le texte grec existe, mais encore inédit, et qui, en grande partie, sont publiés en latin;* 2° *écrits dont l'original est perdu, mais qui existent dans des traductions latines ou arabes, publiées ou non.*

Dans la première catégorie rentrent quelques traités galéniques, ceux de Crateuas, Ælius Promotus, Métrodora, un traité anonyme de la médecine, six livres d'Aétius (X et XII à XVI), les quatre derniers livres de la *Méthode thérapeutique* d'Actuarius, Nicolaus Myrepsus, Nicœus, Nicolaus Cerameus, une partie des Hippiatriques, les *Éphodes* d'Abou Djafar traduits en grec par Constantin de Rhégium, le *Réceptaire* de Jean l'archiatre et quelques autres auteurs, de plus divers traités anonymes ou pseudonymes. A la seconde catégorie appartiennent quelques ouvrages des plus éminents génies de l'antiquité : le traité hippocratique *Des semaines*, un grand nombre d'écrits galéniques, un ouvrage de Soranus, etc.

ÉCRITS DONT LE TEXTE GREC EST INÉDIT

I. *Écrits hippocratiques.*

Après tant d'éditions des œuvres hippocratiques, il ne serait pas sans intérêt, je crois, de publier quelques traités manifestement apocryphes qui portent le nom de cet éminent auteur :

1° Ἱπποκράτους νόημά τε καὶ σημείωσις περὶ ζωῆς καὶ θανάτου. Un traité apocryphe *Liber mysteriorum de praesignificatione vitae et mortis humanae,* se trouve dans le *codex medicus graecus* de Vienne, n° XIX, ancien, en papier, in-f°, f°s 376, aux feuillets 282 à 283. Il est précédé d'une préface d'un auteur anonyme et il est divisé en dix-neuf aphorismes, dont le premier commence ainsi : Εἰ κεφαλαλγίαν ἔξει ἢ οἴδημα εἰς τὸ πρόσωπον, etc. Ce même traité se trouve dans le suppl. grec 637 de Paris, du xv^e^ siècle, en papier, de 91 feuillets, in-4°, f°s 65 à 65 v°. Il a le titre Ἱπποκράτους νοήματά τε καὶ σημειώσεις περὶ ζωῆς καὶ θανάτου. Dans l'avant-propos, il est dit que ce traité fut trouvé par César dans le tombeau d'Hippocrate. Le premier aphorisme commence comme celui du ms. de Vienne, mais le ms. de Paris ne contient que dix-huit aphorismes, dont le dernier est : ὡσαύτως ὁ αἱμορραγῶν, ἐὰν εἰς τὸ πέλμα τῶν ποδῶν φλυκτίδας μελανοῦ αἵματος ἔξει, εἰς κθ' ἡμέρας ἀποθανεῖται. En outre, notre traité se trouve, dans le ms. 2671 de Paris, f°s 264 v° à 265 v°, sans titre, après les aphorismes d'Hippocrate. Ce ms. du xv^e^ s., pap., 436 fol. in-16°, ne contient aussi que dix-huit aphorismes. Aussi dans le ms. grec de Paris 2294, fol. 95 v° à 96 v°, et dans 2260, fol. 1750. Ce dernier contient cinq aphorismes de moins que les précédents ; il s'arrête à l'aphorisme : ὁ δὲ τὸ αἷμα ἐμέων, εἰ οἰδήματα αὐτῷ γένηται, εἰς πεντήκοντα ἡμέρας ἀποθανεῖται. Le même écrit existe dans le cod. Roe XIV (Bodl. 260), du xv^e^ siècle, en papier, de 305 feuillets, grand in-4°, fol. 52 (Dar., Not., p. 50), et dans le ms. 41 du cou-

vent d'Asphigmenou, au Mont-Athos, du xv^e^ siècle, en papier, in-4°, qui contient 19 aphorismes, selon le catalogue de M. Minas, suppl. Grec de Paris 675, fol. 83.

Un opuscule analogue de 24 aphorismes a été publié plusieurs fois en latin (1). Voici le 1^er^ *Quando in facie infirmi fuerit apostema — pallent suae saepe nares ;* le 24^e^ : *Quando fuerit in cervice pustula et in palpebra inferiori oculi pustula alba, tunc scias — aegritudinis suae desiderium dulcium.* Le texte latin diffère très sensiblement du texte grec et même plusieurs aphorismes sont tout à fait différents, de sorte que le premier ne peut provenir du texte grec, ni *vice versa.*

Lambecius dit de ce petit traité (2) : « Est autem revera figmentum suppositium recentioris cujusdam *graecobarbari* tenebrionis, qui illud satis inepte conflavit ex Hippocratis genuino *Prognostico* sive *Libro praenotionum* ».

2° Ἱπποκράτους πρὸς Γαληνὸν περὶ σφυγμῶν καὶ κράσεων. Ce traité pseudonyme existe dans un des mss. de M. Minas, qui ne se trouve pas à la Bibliothèque nationale. Il est désigné ainsi : ms. IZ, du xiv^e^ siècle, en papier, in-12 (catalogue des mss. de M. Minas, suppl. gr. 728, f° 28). Un autre exemplaire de ce traité existe au Mont-Athos, dans un ms. du couvent Ἰβήρων, en papier, in-12, entre autres traités non médicaux (Minas, suppl. grec de Paris 754, fol. 523), si ce n'est pas le même ms. emporté par Minas du Mont-Athos : les deux mss. cités par Minas (l. c.) contiennent tout à fait les mêmes traités. Mais peut-être y avait-il deux exemplaires semblables dans la Bibliothèque du couvent Ἰβήρων.

3° Un centon apocryphe, sous le titre : Ἱπποκράτους περὶ διαφορᾶς καὶ παντοίων τροφῶν — Πέρδικές εἰσι... ὁ δ' αἰγύπτιος κύαμος ὑγρότερος καὶ περιττωματικός, existe dans le cod. phil. 1527

(1) *Liber pronosticorum Hippocratis dictus capsula eburnea* (avec le préambule), dans *Rasis opuscula,* Venise 1497, in-f°, fol. 153 ; et dans *Articella,* Venise 1507, 2^e^ avant-dernier feuillet, et 1527, fol. 193. — *Divi Hippocratis de capsa eburnea aphorismi*, par Ackermann (sans préambule, selon un ms. de Nüremberg), dans *Archiv für die Geschichte der Arzneikunde,* par Witwer, 1790, p. 48 à 55.

(2) Lambecius, Comm. bibl. caes. vindob., t. VI, p. 105.

(ol. Meerm. 217), du XVI[e] s., en papier de 62 p. in-fol. (1), ms. qui se trouve à présent à Berlin.

4° Ἱπποκράτους περὶ οὔρων. C'est un petit traité apocryphe *sur les urines*, extrait non seulement d'Hippocrate, mais encore d'autres auteurs (2). Inc. Οὖρον ἄριστον ἐστὶν, ὅταν λευκὴ τὲ ἡ ὑπόστασις εἴη καὶ λειὴ κ. λ. Il se trouve dans le ms. grec de Naples, III. C. 2, fol. 1 à 5, du XV[e] siècle, en papier, de 98 feuillets, petit in-fol., entre des auteurs musicaux.

5° Ἱπποκράτους πρεσβευτικὸς. Ce traité, *Sermo de Legatione*, faussement attribué à Hippocrate, se trouve dans le ms. grec de Naples, II. F. 30, fol. 50 à 54, du XVI[e] siècle, en papier, de 54 feuillets in-fol. Cyrillus (l. c., p. 174) ne cite que le titre, de sorte qu'on ne peut dire de quoi il s'agit.

6° Ἰατροσόφιον ἐκ τοῦ Ἱπποκράτους βιβλίου, *Iatrosophium ex Hippocratis libro*. Ce traité existe dans le suppl. grec de Paris, n° 496, fol. 7 à 9, du XVII[e] siècle, en papier, de 32 feuillets in-8°. C'est un écrit apocryphe, mais d'une grande importance, parce qu'il traite de l'embryologie.

Inc. Ἡ μὲν ἐν ἀρχῇ τοῦ προπάτορος δέσις, ἦγουν πλάσις καὶ ἔμπνευσις, τὸν εἰρημένον διεσκεδάσθη τρόπον · ὡς ἀπὸ τὸ σῶμα τὸ πρότερον διαπλασθὲν ἀπὸ γῆς · τὴν δὲ ψυχὴν ἐκ τῆς θείας ἐμπνεύσεως ἔχει καὶ διὰ τοῦτο φαντάζεται ὅτι ἐκ τῶν ἄνωθεν ἔχει τὴν δημιουργίαν. .

Περὶ συστάσεως τοῦ ἀνθρώπου...

Περὶ συστάσεως κόσμου καὶ ἀνθρώπου... Des. Φλέγμα. Οἱ δὲ ἀπὸ φλέγματος τυχόντες ἐν συλλήψει, οὗτοι εἰσὶ λιπαροὶ καὶ ὀλιγόψυχοι καὶ ἀμνήμονες καὶ δηλοί (= δειλοί), μελανόχολοι καὶ λευκόχροοι.

Deux écrits analogues, composés d'extraits de divers livres hippocratiques, se trouvent dans les mss. médicaux grecs de Vienne, XIII et XIV. Dans le n° XIV, fol. 59 à 128, ces extraits sont écrits en grec vulgaire, et divisés en 222 chapitres (3).

Dans la Bibliothèque de Rhoedeste, il y avait aussi un écrit sous le titre Ἰατροσόφιον Ἱπποκράτους; en outre, un autre traité apocryphe intitulé Ἰατροσόφιον τοῦ Ἱπποκράτους περὶ ἀνατομῆς τῶν ζώντων (4).

(1) Daremberg, Not. p. 139.
(2) Voir Cyrillus, l. c., p. 341 et 416.
(3) Lambecius, éd. Kollar., t. VI, p. 230 et 231.
(4) Rich. Fœrster, *De antiquit. et libris Constantin.*, p. 29.

7° Λύσεις εἰς τὰ προβληθέντα ἱπποκράτεια ἰατρικὰ καὶ φυσικὰ ζητήματα, *Solutiones Hippocratearum quaestionum de rebus medicis et physicis.* Il existe dans le ms. grec de Paris 2261, fol. 163 à 196 v°, du XVI^e^ siècle, en papier, de 198 feuillets, in-8° (Medic.-Reg. 3163), correct et d'une belle main; aussi dans le ms. grec 2652, fol. 49 à 78, du XV^e^ siècle, en papier, de 205 feuillets in-8° (Fontebl.-Reg. 3249), mais sans titre. Encore, dans le Cod. Phil. 1532 (ol. Meerm. 225) (1), à présent à Berlin.

Cet intéressant écrit donne la solution de plusieurs questions hippocratiques et d'autres qui ne se rapportent point aux œuvres hippocratiques ; il y en a plusieurs qui touchent à des questions oculaires, que j'ai transcrits. Ms. 2261, fol. 163. Inc. Διατί φησιν ὁ Ἱπποκράτης οἱ ψυχροὶ ἰδρῶτες σὺν μὲν ὀξεῖ πυρετῷ, θάνατον · σὺν πρηϋτέρῳ δὲ, μῆκος νόσου σημαίνουσιν. — fol. 165 v° : ί. Ἐκ ποίων τυφλῶν τυφλὰ γεννῶνται παιδία · καὶ ἐκ ποίων βλέποντα. — fol. 195 : Des. Ὁ αὐτός, ὀκόσοισιν ἐπὶ τῶν ὀδόντων ἐν τοῖσι πυρετοῖσι περίγλισχρα γίνεται, ἰσχυροὶ οἱ πυρετοὶ γίνονται. Ὅτι δὲ πρὸ τῶν περιγλίσχρων ὀδόντων — · ἔνθα γὰρ ἂν πλείστη ὕλη, πλεῖον τὸ πῦρ ὑπανάπτεται.

8° Ἐξήγησις τῶν ἀφορισμῶν Ἱπποκράτους.

Les mêmes commentaires à peu près sur les aphorismes d'Hippocrate se trouvent dans divers manuscrits sous le nom de Théophilus, ou Philothéus, ou Meletius, d'autres sous les noms de Damascius et Stephanus Atheniensis ; ces derniers sont les plus complets. Ces scolies ont été en grande partie publiées par le savant allemand Dietz (2). Mais il n'est pas sans intérêt, je crois, pour compléter l'édition de Dietz ou pour une nouvelle édition de ces commentaires, de donner ici quelques indications sur les manuscrits de Paris.

a. Θεοφίλου φιλοσόφου ἐξήγησις εἰς τοὺς ἀφορισμοὺς Ἱπποκράτους, *Theophili philosophi commentarius in Hippocratis aphorismos.*

Ce traité, dont le titre est écrit d'une autre main plus récente, se trouve dans le ms. Grec de Paris, 2228, de 248 feuillets in-4° (Fontebl.-Reg. 2702), fol. 95 à 149 v°. Ces commentaires sont

(1) Daremberg, *Not.*, p. 147.

(2) *Scolia in Hippocr. et Galen.* éd. Dietz, t. II, p. 236 à 341.

écrits en partie sur papier (fol. 95 à 119, du XIVe s.) et en partie sur parchemin (fol. 120 à 149, du XIe s.).

Il commence : [Ἀρχὴ] σὺν θεῷ ἁγίῳ.

Ἀφορισμὸς ἐστὶ λόγος σύντομος, αὐτοτελὴ διάνοιαν ἀπαρτίζων ἢ λόγος κατὰ μὲν προφορὰν ἤτοι τὴν φράσιν πενόμενος (1), πλουτῶν δὲ τοῖς ἐνθυμήμασιν · εἴρηται δὲ ἀφορισμὸς διὰ τὸ περιορίζεσθαι ἐν αὐτῷ τὸ νόημα, ἀφορίζεσθαι δὲ καὶ ἀποδιίστασθαι ἀπό τε τῶν πρὸ αὐτοῦ καὶ τῶν μετ' αὐτοῦ.

Des. Καὶ ἡ αἰτία ὅτι ὁ λιμὸς ξηραίνει · καὶ τὸ ἐναντίον τοῦ ἐναντίου πάντως ἂν εἴη ἴαμα σὺν θεῷ.

Τέλος τῶν σχολίων θεοφίλου φιλοσόφου εἰς τοὺς ἀφορισμοὺς Ἱπποκράτους.

Ces scolies sont publiées en latin sous le titre : *Philothei commentaria in Aphorismos Hippocratis, Ludovico Conrado interprete*, Venetiis, 1549, in-8°; et réimprimées en 1581, in-8°, Spirae apud Bernh. Albinum. Dietz a donné le texte grec (l. c.).

Les mêmes commentaires existent aussi dans le ms. grec de Paris, n° 2149, fol. 1 à 94 v°, du XVIe siècle, en papier, de 211 feuillets in-f° (Fontebl.-Reg. 2138), qui est une copie du précédent 2228, ou provient du même prototype. A la même catégorie appartient le ms. 2296 du XVIe siècle, en papier, de 278 feuillets in-8°, fol. 1 à 131 v°. Le nom de Theophilus y est ajouté au commencement par une autre main plus récente. Puis, fol. 131 v° à 277 v°, viennent des scolies anonymes sur le pronostique d'Hippocrate divisées en trois sections. Ce sont les scolies de Stephanus Philosophus publiées par Dietz (*l. c.*, t. I, p. 51 à 232). Le ms. 2296 qui provient du même prototype que le texte imprimé offre souvent de bonnes leçons.

b. Les mêmes scolies à peu près, mais plus complètes que dans les mss. 2228 et 2149 et dans l'imprimé, se trouvent sous le nom de Meletius dans le ms. 2222 de Paris, du XVe siècle, en papier, de 104 feuillets in-fol. (Fontebl.-Reg. 2685) : Μελετίου ἰατροῦ καὶ φιλοσόφου ἐξήγησις εἰς τοὺς ἀφορισμούς; ainsi que dans le ms. 2223, du XVIe siècle, en papier, de 158 feuillets in-f° (Baluze.-Reg. 2685, 2), qui est une copie du précédent manuscrit. Dans le ms. 2222, fol. 2, ligne 21, à fol. 3, ligne 22, il existe un feuillet entier qui n'est pas publié par Dietz (t. II, p. 249). Le texte non publié vient après διαιρεῖται γοῦν ἡ ἰατρική, commence avec

(1) Παινόμενος Ms.

les mots εἰς θεωρητικὸν καὶ πρακτικόν · τὸ δὲ θεωρητικὸν εἰς φυσιολογικὸν καὶ σημειωτικόν · et finit καὶ ἐκώλυσεν ἡμᾶς θρέψαι. Un autre feuillet, f. 5, l. 8 ; θεωρούμενος, à fol. 6, l. 4 : παραδοῦναι, est omis par Dietz (l. c., p. 253) entre les mots ἐξυπερετοῦσι et Ἐν τῇσι ταραχῇσι. En outre, les feuillets 3 à 5 et plusieurs autres parties ne sont publiées qu'en extraits par Dietz. Ce ms. fol. 104 v°, finit avec le ch. νγ de la VII^e^ section : Τοῖς σώμασι τοῖς ὑγρὰς ἔχουσι τὰς σάρκας, λιμὸν ἐμποιεῖν — τοῦ ἐναντίου πάντως ἴαμα.

c. Dans le ms. grec de Paris 1883, fol. 74 v° à 156, du XIV^e^ siècle, en papier, de 791 feuillets, in-fol. (Medic.-Reg. 1847), on trouve aussi les scolies de Théophile sous le titre : Ἀρχὴ σὺν θεῷ ἁγίῳ τῶν ἀφορισμῶν Ἱπποκράτους. Il est précédé d'une table des chapitres des VII sections, puis commence mutilé à la fin du 2° ch. de la I^re^ section avec les mots τεχνικῆς φαμὲν. Ce ms. a de l'analogie avec le 2222.

d. Dans le n° 64 du supplément grec, fol. 207 à 230 v°, XV^e^-XVII^e^ s., pap. 254 fol. in-8°, il existe un commentaire anonyme sur les aphorismes d'Hippocrate : Ἀρχὴ τῆς ἐξηγήσεως τῶν ἀφορισμῶν τοῦ Ἱπποκράτους. Τί ἐστὶν ἀφορισμός; ἀφορισμὸς ἐστὶ λόγος σύντομος αὐτοτελὴ διάνοιαν ἀπαρτίζων · ἢ λόγος κατὰ μὲν τὴν προφορὰν ἤτοι τὴν φράσιν πενόμενος, πλουτῶν δὲ τοῖς ἐνθυμήμασιν· εἴρηται δὲ ἀφορισμὸς διὰ τὸ περιορίζεσθαι ἐν αὐτῷ πᾶν νόημα · ἀφορίζεσθαι δὲ καὶ ἀποδίστασθαι ἀπό τε τῶν πρὸ αὐτοῦ καὶ τῶν μετ' αὐτοῦ. Des. Ch. λέ : Εἰ ὑγιεινῶς τὰ σώματα ἔχοντα · Ἐνταῦθα συμβουλεύει ὁ Ἱπποκράτης τῆς ὑγείας προκειμένης μὴ καθαίρειν φαρμάκοις καθαρτικοῖς. — καὶ τὸ μὲν σκεδαννύει, τὸ δὲ διαφορεῖ, τὸ δὲ τήκει · τούτων δὲ γενομένων, ἀνάγκη λειποθυμία καὶ συγκοπὴ ἕπεται. C'est une partie des commentaires de Théophile, publiés par Dietz (l. c., p. 245).

e. Des scolies de Damascius philosophe existent dans le ms. grec de Paris 2150, copié en 1854 par André Darmarios, en papier, de 116 feuillets in-4° (Bigot.-Reg. 2673, 2); ainsi que dans le suppl. grec 682, du X-XIX^e^ siècle, en parchemin et en papier, de 131 feuillets in-4°, qui n'est qu'une copie du précédent, faite probablement par M. Minas, avec quelques notes. Cet écrit est intitulé Ἑρμηνεία εἰς τοὺς ἀφορισμοὺς τοῦ Ἱπποκράτους ὑπὸ φωνῆς Δαμασκίου φιλοσόφου. Il est aussi divisé en sept sections et contient seulement toutes les scolies attribuées à Damascius dans l'édition de Dietz (l. c., t. II, p. 250 à 344), avec le texte des

Aphorismes d'Hippocrate. L'auteur donne le texte tout entier, κείμενον, de chaque aphorisme ; puis les commentaires, Ἑρμηνεία, sur l'aphorisme qui précède. Le ms 2150 offre quelques bonnes leçons.

f. Des commentaires anonymes sur le 1er livre des aphorismes d'Hippocrate, sous le titre : ἐν ἐπιτομῇ ἐξήγησις εἰς τοὺς ἱπποκράτους ἀφορισμούς, existent dans le ms. 41 du couvent Asphigmenou, au Mont-Athos, ms. du xve siècle, en papier, in-4°, fol. 1 à 60. Le commentateur anonyme blâme les longues interprétations de Galien. Puis viennent les commentaires de Galien sur les livres 2 à 7 des aphorismes et six petits traités médicaux de divers auteurs. Voir les catalogues du Mont-Athos dressés par M. Minas, suppl. grec de Paris 675, fol. 83.

Une édition complète des *Commentaires sur les aphorismes d'Hippocrate* serait à désirer; ce que d'ailleurs le savant éditeur de ces scolies, feu Dietz, indique dans une note (t. II, p. 249) en ces termes : « Si quis velit commentarios in aphorismos Hippocratis edere omnes, hunc Stephani primum imprimendum ut curet, optaverim ; deinde sequuntur Theophili, tum Damascii. Quae commentaria quum verbis tantum discrepent, notatu digna ex hoc amplissimo excerpere satis habui, oleum et operam ne perderem, gravioribus intentus atque utilioribus codicibus ».

9° Un *Index* des mots d'Hippocrate fait, selon E. H. Barker, par Louis Morin, d'après l'édition grecque de Bâle 1538, se trouve à Oxford, Actuarium T, 5, 18. Cet *Index*, dont l'écriture est très régulière, consiste en 93 fol. ; il fut écrit en avril 1707, et, selon Daremberg (1), il est très bien fait, très complet, et très digne d'être publié.

II. Κρατεύας, *Crateuas*.

Crateuas était un rhizotome célèbre qu'Épiphane (2) cite avec

(1) Daremberg, *Notices des mss. grecs de l'Angleterre*, p. 118.

(2) *Epiphanii episcopi Constantiae opera*, ed. G. Dindorf, Lipsiae, 1859, Haires; vol. I, p. 281.

le titre : Κρατεύας ὁ ῥιζοτόμος. Il est cité avec beaucoup d'estime par Dioscoride, Pline, Galien et le scoliaste de Nicandre. Il est donc certain que Crateuas est antérieur à ces auteurs. Mais d'autre part, il ne peut être antérieur à Mithridate Eupator (vers 131 à 63 avant J.-C.); car selon Pline (l. XXV, ch. XXVI) : « Crateuas a attribué à Mithridate lui-même une plante appelée « mithridatia (*erythronium dens canis,* L.); elle porte à la racine « deux feuilles qui ressemblent à celle de l'acanthe; la tige « s'élève entre ces deux feuilles, et porte une fleur couleur de « rose. » Il paraît donc très probable que Crateuas est un auteur du Ier siècle avant J.-C. Lambecius (1), se fondant sur une lettre apocryphe d'Hippocrate adressée à Crateuas, qu'il cite tout entière, croit à tort que Crateuas vivait au Ve siècle av. J.-C. et qu'il était contemporain d'Hippocrate.

Crateuas a écrit un traité de botanique intitulé : Ῥιζοτομικά (2) ou Ῥιζοτομικόν (3), ou Ῥιζοτομούμενα (4), dont Anguillara (5) a publié quelques fragments. Ce *Rhizotomicon,* qui a reçu tant d'éloges chez les anciens, est digne d'être publié et je m'étonne vraiment que, jusqu'à présent, l'on n'en ait pas encore recueilli tous les fragments (6). L'édition de Weigel annoncée par Sprengel (*Beiträge zur Geschichte der Medicin,* III, 1796, p. 265) n'a jamais vu le jour. Dioscoride (7) loue Crateuas de son exactitude dans ses descriptions : Κρατεύας δὲ ὁ ῥιζοτόμος καὶ Ἀνδρέας ὁ ἰατρός, οὗτοι γὰρ δοκοῦσιν ἀκριβέστερον τῶν λοιπῶν περὶ τοῦτο τὸ μέρος ἀνεστράφθαι, πολλὰς ῥίζας εὐχρηστοτάτας καί τινας βοτάνας ἀπαρασημειώτους εἴασαν. Pline dit (XXV, IV, 1) que Crateuas, Denys et Métrodore ont employé une méthode très attrayante ; ils ont figuré les plantes en couleurs,

(1) Lambecius, *Comment. bibli. caes. Vindob.,* t. II, p. 552.

(2) Daremberg, *Œuvres d'Oribase,* t. I, p. XXI, note 2.

(3) Scoliaste de Nicandre, Ther. 681.

(4) Tres libros citat auctor spurii de Centaurea libri Galeno adscripti (Haller, *Biblioth. botan,* t. I, p. 57).

(5) Anguillara, *Dei semplici,* Venetiis 1561, in-8.

(6) Voir E. Meyer, *Geschichte der Botanik,* Kœnigsberg, 1854 à 1857, t. I, p. 250 à 256, où tous les passages relatifs à Crateuas, cités par Dioscoride, Pline, Galien, et d'autres auteurs, sont indiqués.

(7) Dioscoride, *Traité de la matière médicale,* l. I, *prooemium*; éd. Kühn, t. I, p. 2.

puis au-dessous ils en ont écrit les effets, méthode vraiment admirable et bien estimée aujourd'hui ; Pline, à tort, la croyait difficile, et la peinture trompeuse et insuffisante, comme ne représentant qu'un seul âge des plantes. Galien aussi (1) estime Crateuas comme un des meilleurs auteurs sur la matière médicale ; et le scoliaste de Nicandre nous apprend qu'il a fait des découvertes de plantes nouvelles : ainsi on lui a attribué la découverte de la racine de plante *thapsum* dans l'île de Thapsum, Ther. 529 : « Εὑρηκέναι δὲ αὐτήν <τὴν θάψον> φασι τὸν Κρατεύαν ἐπὶ νήσῳ τινὶ Θάψῳ μιᾷ τῶν Σποράδων. » Crateuas a découvert aussi une des propriétés de l'herbe cotylédon ; l'ancien scoliaste des Thériaques, v. 681, dit : Κρατεύας ἐν τῷ ῥιζοτομικῷ προστίθεται ὅτι πρόβατα ἄρνα εἰ μὴ στέργοι, ἐάν τις κοτυληδόνα τρίψας μεθ' ὕδατος δῷ, στέργει (2). Enfin dans la lettre apocryphe d'Hippocrate (Lamb., t. II, p. 552), on admire l'habileté de Crateuas : Ἐπίσταμαί σε ῥιζοτόμον ἄριστον, ἑταῖρε, καὶ διὰ τὴν ἄσκησιν καὶ διὰ τὸ προγόνων κλέος, ὡς μηδὲν ἀποδεῖν σε τοῦ προπάτορος Κρατεύα ..

Manuscrits de Crateuas.

Dans le catalogue des livres d'Antoine Cantacuzène, qui se trouve dans le ms. 49 des historiens grecs de Vienne, du XVI^e^ siècle, en pap., de 54 f. in-4° (3), il existait un grand volume médical qui contenait une collection *sur la Matière médicale* de Galien, de Meletius le savant, et en partie du rhizotome Crateuas (4). En voici

(1) Galien, *De simplic. medic. Facult.*, livre VI, *proœmium* ; éd. Kühn t. XI, p. 795 et 797. — *Comment. in Hippocr. De nat. Hom.*, II, 6 ; t. XV, p. 134. — *De Antid.*, I, 2 ; t. XIV, p. 7.

(2) Voir aussi : *Scholia in Nicandri Theriaca*, éd. Otto Schneider. Lipsiae 1854, in-8° : vers 617, 656, 856, 858, 860, et *Schol. ad Theocrit.*, II, 48 ; V. 92 et 94.

(3) Lambecius, *Bibl. caes. Vind.* t. I, p. 147. — Daniel de Nessel, *Catalogus bibl. caes. Vindob.* 1690, in-f°, pars 5, p. 151, n° 2, Ms. 98. — Fridericus Reimmannus, *Bibliotheca acroamatica... Epitome Bibl. caes. Vindob.* Hannoverae 1712, p. 695, Ms. 42. — Selon Foerster, l. c., p. 5 à 7, ce ms. fut écrit entre 1555, où Santacrucius a été cardinal, et 1575, où Antoine Cantacuzène est mort.

(4) Voir : Lambecius, *Bibl. caes. Vind.*, t. I, p. 150. — Antonius Verderius, *Biblioth. française*, t. VI, p. 299. — Rich. Foerster, p. 24.

le titre grec : ἰατροσόφιον ἕτερον, βιβλίον μεγάλο, καὶ ἔχει ἀρχὴ τοῦ γαληνοῦ, τοῦ ξενῶνος (1), μελετίου τοῦ σοφοῦ, κρατεύα τοῦ ῥιζοτόμου μερικὸν εἰς τὴν ὕλην τὴν ἰατρικὴν καὶ εἰς τὰς σκευασίας τὰς κοινάς · καὶ ἔνε τὸ χαρτὶ βιβδάκινο.

Dans le catalogue des livres de Michel Cantacuzène figurait l'ouvrage tout entier du rhizotome Crateuas sur la matière médicale : *Medicinale Crateuae Rizotomi de medica materia*, sous le titre : ἰατροσόφιον κρατεύα τοῦ ῥιζοτόμου περὶ ὕλης ἰατρικῆς · καὶ τὸ χαρτὶ ἔνε βιβδάκινο (2). Dans le catalogue des 174 livres dressé par un Grammaticus existait aussi le Ῥιζοτομικὸν de Crateuas : τέ ἰατροσόφιον κρατεύα τοῦ ῥιζοτόμου (3).

Dans deux manuscrits de Vienne, il existe quelques fragments du Rhizotomicon de Crateuas : 1° *Codex medicus graecus V,* en parchemin, du v^e^ siècle, en lettres majuscules, sans accents, de 491 feuillets, le plus ancien et le plus précieux manuscrit de Dioscoride avec des images coloriées de plantes. Contient une description alphabétique des plantes, collection faite principalement d'après les cinq livres *De la matière médicale* de Dioscoride, dont elle porte le nom, mais en second lieu elle est tirée des ouvrages de Crateuas, Pamphile Alexandrin et Galien; les fragments des derniers auteurs se distinguent du texte de Dioscoride par les titres des chapitres. Ce ms. contient, entre autres images, celle de Crateuas (4).

2° *Codex Msptus Medicus graecus VI*, en papier, in-f^o^, de 10 f^os^. Contient quelques extraits des plantes, de Crateuas, Dioscoride et Galien, tirés du manuscrit précédent.

On dit que le *Rhizotomicon* de Crateuas existe tout entier à

(1) Lambecius (t. I, p. 150) et Verdier (t. VI, p. 299) croient à tort que ξενὼν est un mot propre. Le premier conjecture qu'il faut corriger Ξενοκράτους; le second, *Zenonis*. Mais ξενὼν n'est autre chose que le réceptaire xénodochial, ce qui est appelé dans le catalogue de Rhoedeste ἰατροσόφιον τῶν ξενώνων (Foerster, p. 29), et dans celui de Grammaticus et de Michel Cantacuzène, ἰατροσόφιον τοῦ ξενῶνος (Foerster p. 23 et 27).

(2) Richardi Foersteri, *De antiquit. et libr. mss. const.*, Rostochii, 1877, in-4°, p. 27.

(3) Foerster, p. 20.

(4) Voir : Lambecius, t. II, p. 536, 559; t. VI, p. 90. — Nesselius, pars 3, p. 9, n° 1; et p. 20, n° 1. — Reimmannus, p. 466.

Venise; (1) mais sans indications précises, sans la citation du livre dans les catalogues, et sans un examen des mss. de Venise il m'est impossible de me prononcer sur cette question. Di Visiani de Padoue déclare « que ce codex n'a jamais existé » (2) à Venise; mais d'après ce qu'il dit dans sa lettre adressée à Meyer, il paraît que ce savant n'a pas examiné lui-même tous les mss. de Venise.

Dans le ms. grec de Paris, nº 2286, fol. 1 à 54 vº, XIVe s. pap. 170 fol., existent quelques fragments de Crateuas, dans une collection alphabétique des plantes, tirée en grande partie de Dioscoride et en second lieu de Galien et de Crateuas. Elle porte le titre :... πεδανίου διοσκορίδου ἀναζαρβέως χιλιχίας περὶ ριζῶν καὶ χυλισμάτων καὶ σπερμάτων σὺν φύλλων καὶ κόκκων κατὰ στοιχεῖον. Je ne puis dire si ces fragments sont les mêmes que ceux des mss. de Vienne; mais en tout cas ce ms. doit être consulté pour une édition de Crateuas.

Ferdinand Hoefer (3) dit qu'il a trouvé un *lexique botanique* de Crateuas au milieu de quelques manuscrits alchimiques grecs dans la bibliothèque nationale de Paris. Mais je crois que ἄνθρακες ὁ θησαυρός; j'ai examiné tous les mss. alchimiques et tous les lexiques botaniques, et malheureusement je n'ai pu rien trouver de Crateuas. En outre, Hoefer lui-même, dans son histoire de la Botanique (4), dit que l'écrit de Crateuas est perdu et n'ajoute rien sur sa prétendue découverte.

Daremberg (5) dit qu'il a découvert quelques fragments de Crateuas dans un ms. de Paris et dans un autre du Vatican, dont il n'indique pas les numéros, et qu'il en a pris copie; malheureusement je n'ai pu retrouver cette copie dans ses documents. Mais je crois que le ms. de Paris doit être le nº 2286, dont

(1) Sprengel, *Gesch. der Botanik*, t. I, p. 104, et *Gesch. der Medicin*, 4e éd., p. 593.

(2) Meyer, *Gesch. d. Botanik*, t. I, p. 254.

(3) *Nouvelle Biographie générale*, au mot : Crateuas.

(4) F. Hoefer, *Histoire de la Botanique, de la minéralogie et de la géologie*, Paris 1872, in-12, p. 61.

(5) Daremberg, *Oribase*, t. I, p. XXII.

nous avons parlé ; celui du Vatican est peut-être le même dont parle Sprengel (1).

III. Αἴλιος Προμῶτος.

Aelius Promotus d'Alexandrie est un médecin empirique non érudit très ancien selon Possevin (2). La critique n'a pas encore définitivement fixé l'âge de cet auteur. Possevin le cite comme ayant vécu après les temps de Pompée, en se fondant sur des raisonnements justes mais insuffisants. « *Post* Pompei magni tempora vixisse creditur », dit aussi Villoison (Anecd. gr., t. II, p. 179). Il florissait à Alexandrie vers l'époque où commence l'ère chrétienne, sinon auparavant, dit Ruelle (Gaz. hebd. de méd. et de chir., t. X, p. 310). Selon Rohde, l'auteur appartient au IIe siècle ap. J.-C., c'est-à-dire à l'époque entre Adrien et Pertinax *(Rhein. Mus.* t. 28, p. 264, note 1). En tout cas, Ælius est antérieur à Galien, qui cite un collyre d'Ælius : Ψωρικὸν Αἰλίου (3).

Ælius a écrit : 1° le Δυναμερόν, 2° Φυσικὰ καὶ ἀντιπαθητικά, 3° Περὶ ἰοβόλων καὶ δηλητηρίων φαρμάκων.

1° Δυναμερόν. Il n'y a que l'avant-propos du *Dynaméron* et le chapitre 118, relatif aux maux de dents, qui aient été publiés par Jean Bona (4) et réimprimés par Kühn (5).

Gesner (6) déjà, en 1574, nous apprend que les écrits d'Ælius Promotus existent en Italie, mais il ne nous précise ni la bi-

(1) Sprengel, *Gesch. der Medicin*, 1re éd., p. 424, où il dit qu'un ms. de Crateuas se trouve à Rome dans la bibliothèque de Cantacuzène (?).

(2) Possevinus Ant., *Bibliotheca selecta de ratione studiorum*, Coloniae Agrippinae 1607, t. II, p. 163 ; voir aussi Choulant, *Handbuch der Bücherkunde für die ældere Medicin*, p. 69.

(3) Galien, éd. Kühn, t. XII, p. 730.

(4) Joannis Bona, *Tractatus de scorbuto*, Veronae 1761, 4°, p. 232-239.

(5) C.-G. Kühn, *Additamenta ad elenchum medicorum veterum* a J.-A. Fabricio, *in Bibliotheca graeca*, Lipsiae 1826, spec. I, p. 5-8.

(6) Gesnerus, *Bibliotheca*, ed. Simleri, Tiguri 1574, p. 11.

bliothèque ni les numéros des manuscrits : « Aelius Promotus, Alexandrinus, Graecus medicinae scriptor, extat in Italia, et apud Diegum Hurtadum. »

Fabricius (1) est un peu plus exact, mais, quant au Dynaméron, il ne dit rien : « Aelius Promotus Alexandrinus graecus medicinae scriptor, quem ferunt extare in Italia. Αἰλίου Προμώτου ἰατρικά, φυσικά καὶ ἀντιπαθητικὰ quædam manuscripta Leidæ inter libros Vossianos. Ex ejus libro περὶ ἰοβόλων καὶ δηλητηρίων φαρμάκων qui ms. extat Romæ in Bibl. Vaticana, quædam affert Hieronymus Mercurialis III, 4 *var. lect.* Plura etiam lib. II *de Venenis.* »

Haller (2) (1771) s'exprime ainsi : « Aelius Promotus. Ejus Δυναμερὸν cap. 140 græce in Bibl. D. Marci Veneta. »

Zanetti (3), en 1740, l'a signalé le premier entre les manuscrits grecs de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, et nous a fourni les informations les plus précises sur le Dynaméron; il dit que ce livre d'Ælius est intitulé Δυναμερόν, qu'il est précédé d'une table de 130 chapitres et que le *proœmium* commence par les mots Ἐπειδὴ πολλοῖς ἐγγεγυμνασμένος, et le 1er chapitre : Πρὸς τὰς τῶν τριχῶν ῥύσεις. Il se trouve dans le manuscrit grec CCXCV (295) du XIVe siècle, de 275 feuillets, en papier, in-4°, copié par Cosmas Hieromonachus pour Bessarion, en 1470, à Messine, d'après un exemplaire défectueux, comme l'indique une note au feuillet 187. Ce manuscrit contient : Alexandri Tralliani plura ex libris XII, satis confusa exscripta; — Γαληνοῦ ἀντεμβαλλόμενα; — Αἰλίου Προμώτου δυναμερόν.

Villoison aussi, en 1781, mentionne que le Δυναμερόν se trouve dans le *codex* 295 de la bibliothèque de Saint-Marc de Venise et qu'il est très digne d'être publié (4). Choulant (l. c., p. 70) nous apprend que Weigel, à Dresde, possédait une copie de cet écrit. Ce traité fut vraiment découvert à Venise par Daremberg, qui en a pris copie (5). J'ai examiné tous les documents manuscrits

(1) Fabricius, *Bibliotheca græca*, t. XIII, p. 36 et t. XII, p. 780 (anc. éd.).

(2) Haller, *Bibliotheca botanica*, t. II, p. 638.

(3) Ant. M. Zanetti, *Graeca D. Marci bibliotheca*, 1740, in-fol., p. 139.

(4) Villoison, *Anecdota graeca*, 1-2, Venetiis 1781, in-4°, t. II, p. 179.

(5) *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, 2e série, t. X, 1873, p. 370.

de feu Daremberg qui se trouvent à la bibliothèque de l'Académie de médecine, mais malheureusement je n'ai pu trouver cette copie du Dynaméron d'Ælius Promotus. Rohde de Kiel (1), dans un article érudit sur Ælius Promotus, nous apprend encore que le Dynaméron commence au feuillet 191v° du *codex* 295 de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise. Un autre manuscrit du Δυναμερόν se trouve à l'Escurial, cod. Φ. I. 2, fol. 136v° (ou fol. 139r°, selon Miller) qui porte le titre suivant : Αἰλίου Προμώτου Ἀλεξανδρέως δυναμερόν. Miller (2) l'a signalé le premier parmi les manuscrits de l'Escurial, mais le savant commentateur de Rufus, M. Ruelle (3), a décrit plus exactement ce manuscrit ; il a donné, en grec et en français, la table des chapitres du Δυναμερόν et il croit que ce manuscrit a été exécuté, selon toute vraisemblance, d'après l'exemplaire de Venise. Enfin M. Ruelle dit que le Δυναμερόν est un « Traité dédié par l'auteur à ses fils, autant du moins qu'on en peut juger par cette apostrophe : Φίλτατοι παῖδες. » Ce manuscrit est du XVIe siècle, in-fol., en papier, de 312 feuillets et de plusieurs mains et provient de la bibliothèque de Hurtado de Mendoza.

Reiske (4), a tenu à tort, le *Dynaméron* pour « une compilation de passages de médecins grecs déjà imprimés », indigne de la publication ; et cette considération si injuste l'a amené à donner le conseil à Bianconi de s'abstenir de la publication de cet auteur, en ajoutant : « C'eût été autre chose s'il s'y était trouvé des fragments de médecins grecs antérieurs dont les écrits fussent perdus. » Mais c'est justement le contraire, l'auteur étant antérieur à Galien.

La publication du *Dynaméron* dans son entier est d'autant plus importante, qu'il s'agit de la première pharmacologie connue,

(1) Ervin Rohde, *Rheinisches Museum*, 28 Band, 1873, p. 264-290.

(2) Miller, *Catalogue des manuscrits grecs de la bibliothèque de l'Escurial*, Paris 1848, p. 140, n° 177. — Fabricius, t. XIII, p. 36, anc. éd.

(3) Ruelle, *Traduction de quelques textes grecs inédits* (... Table des chapitres du Dynaméron du médecin Ælius Promotus) in : *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des Études grecques en France*, VIII (1874), p. 148 ; et *Rapport sur une mission littéraire et phil.* dans les *Archives des missions scientifiques*, 3e série, 2e vol. (1875), nos 502, 560, 622.

(4) Johann Jacob Reiske, *Lebensbeschreibung*, Leipzig, 1783, p. 113.

d'un écrit antérieur de plus d'un siècle aux premières œuvres de Galien. C'est un vœu exprimé par les savants Villoison, Daremberg et Ruelle, qui ont bien reconnu l'importance de ce traité.

2° Φυσικὰ καὶ ἀντιπαθητικά. Ce second écrit d'Ælius est un recueil de superstitions ; il existe dans un manuscrit de la bibliothèque de Vossius à Leyde, sous le titre Αἰλίου Προμώτου ἰατρικά, φυσικὰ καὶ ἀντιπαθητικά. Ce manuscrit grec de Vossius, n° 29, in-folio, en papier, contient: Κυροῦ Μερκουρίου τοῦ σοφωτάτου καὶ λογιωτάτου, ἐντιμωτάτου ἐν μοναχοῖς, περὶ σφυγμῶν, traité n'occupant qu'un feuillet; — Τοῦ σοφωτάτου παρὰ μὲν Ἰνδοῖς ἀλήθ, παρὰ δὲ Ἕλλησιν Ἀέτιανοῦ περὶ σφυγμῶν, d'un feuillet; — Αἰλίου Προμώτου ἰατρικά, φυσικὰ καὶ ἀντιπαθητικά, de deux feuillets (1).

D'après Rohde (l. c.), ce traité se trouve, sous le titre Προμώτου φυσικὰ καὶ ἀντιπαθητικά, dans le codex grec du Vatican, n° 299, f° 494 r° à 495 v°, et dans un manuscrit grec de l'Ambrosienne coté S. 3, folios 114 recto et suivant; et il ajoute : « La publication des Φυσικά serait toujours de quelque intérêt pour l'histoire de la superstition. » Cette seconde collection est mentionnée par l'auteur à la fin de son *Proœmium* au Δυναμερόν, en ces termes : Εἰ δέ τι τῶν νοσημάτων κακοηθεύοιτο, μήτε διαγνώσει μήτε τῇ διὰ τῆς ὕλης εἶχον θεραπείᾳ, δεύτερον προσέταξα πλοῦν τὴν τῶν φυσικῶς ἐνεργούντων καὶ ἀφράστῳ τινὶ αἰτίᾳ τε καὶ δυνάμει δρώντων συναγωγήν. Ce livre est encore complètement inédit.

3° Περὶ ἰοβόλων καὶ δηλητηρίων φαρμάκων. Mercurialis (2) possédait en grec le traité *Des venins* : « Promotus, quem ego græca manu scriptum habeo, fuit hujus sententiæ, toxicum fuisse non simplex genus stirpis, sed venenum quoddam compositum, quemadmodum etiam pharicum. » Ce livre est attribué par Mercurialis (3) à Aelius Promotus; et il en a publié un extrait sur l'aconit, qui a été souvent reproduit.

(1) *Catalogus Bibliothecae universitatis Lugduno-Batavae, Lugduni apud Batavos* 1718 in-fol., p. 392. — Conf. *Catalog. mss. Angl.*, t. II, 1re partie, p. 58, nº 2129 (Bibl. Is. Vossii, nº 18); et Fabricius, *Bibl. graeca*, t. XIII, p, 36.

(2) Mercurialis, *de venenis et morbis venenosis*, Francofurti 1584, l. II, c. x, p. 153.

(3) Mercurialis, *Var. lect. in medecinæ scriptoribus*; Ven. Junt. 1588, in-4°; lib. III, c. 4; et *De venenis* lib. II, c. 10.

Possevin (1), au contraire, soupçonne comme auteur de ce traité Æschrius Empiricus : « Suspicor autem auctorum libelli περὶ ἰοβόλων καὶ δηλητηρίων φαρμάκων fuisse non Aelium Promotum sed Aeschrium Empiricum, quem Galenus lib. II (écrire : lib. XI; éd. Kühn, t. XII, p. 356) de simplicibus medicamentis, cap. de Cancris, vocat Medicorum peritissimum senem et praeceptorem suum, ad quod credendum adducor, quod videam Promotum exhibere in morsu canis rapidi pulverem cancrorum fluviatilium, et foris tale prorsus vulneri emplastrum imponere, quale Galenus loco citato Æschrio adscribit. Ceterum hic ipse Promoti tractatus eadem fere continet quae liber tertius decimus Aetii, adeo ut ex hoc non pauca in illo possint emendari. »

Sur ce même traité, Daremberg écrit (2) : « Le traité Περὶ ἰοβόλων καὶ δηλητηρίων φαρμάκων d'Ælius existe à Venise et à Milan ; au Vatican j'en ai retrouvé quelques fragments, probablement les mêmes que ceux que Mercurialis dit avoir vus dans cette bibliothèque. »

M. Rohde (3), qui a fait des recherches dans les bibliothèques de Venise, de Milan et de Rome, dit qu'il a trouvé, au Vatican, dans le ms. 299, du xv^e^ siècle, en papier (4), fol. 473 r° à 493 v°, ch. ασνζ-ατξα (1257-1361) d'une compilation médicale byzantine, et dans l'Ambrosienne S. 3, fol 69v° à 112v°, en papier, du xv^e^ ou xvi^e^ s., copie directe du ms. du Vatican, le même traité Περὶ ἰοβόλων καὶ δηλητηρίων φαρμάκων, remarquable à plusieurs points de vue, mais ne portant point le nom d'Ælius Promotus, à qui Mercurialis et Daremberg attribuent cet écrit. Déjà en 1607, Possevinus (l. c.) soupçonna que l'auteur de ce traité n'était pas Ælius Promotus, mais Æschrius Empiricus; ce qui prouve

(1) Possevinus Antonius, *Bibliotheca selecta de ratione studiorum*, Coloniæ Agrippinæ 1607, t. II, p. 163,

(2) Daremberg, *Œuvres d'Oribase*, t. I, p. xxii.

(3) Ervin Rohde, *Aelius Promotus* dans : *Rheinisches museum für philologie*; Frankfurt am Main, t. 28, 1873, p. 261. Voir aussi *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie*, 1874, N^d^ 47, p. 759.

(4) M. Rohde (l. c.) donne une description détaillée des deux manuscrits, dont le ms. ambrosien appartenait à Mercurialis, comme l'indique une note sur la garde (*vorsatzblatt*) : Hic codex fuit Hieronymi Mercurialis etc. Voir *Mercurialis*, Ven. p. 153.

surabondamment que cet écrit était vraiment anonyme ; mais ce qui est le plus intéressant, c'est que Possevin nous apprend en même temps que le traité Περὶ ἰοβόλων contient à peu près les mêmes recettes que le 13e livre d'Aétius.

N'ayant pas le texte de ce traité sous les yeux, il m'est impossible pour le moment de me prononcer soit sur l'auteur, soit sur l'identité du contenu avec le 13e livre d'Aétius, mais en jugeant de l'aperçu de ce traité que Rohde (l. c.) a publié, je me suis persuadé qu'il présente en grande partie une matière complètement nouvelle et je regrette vraiment que M. Rohde n'ait pas voulu donner une publication intégrale du texte, dont il a pris copie.

En tout cas ce traité Περὶ ἰοβόλων qui paraît être la plus ancienne toxicologie parvenue jusqu'à nous, est digne, je crois, de voir la lumière de la publicité. Il doit être collationné soigneusement avec le texte du treizième livre d'Aétius, qui sûrement doit s'être servi de ce traité, comme le dit Possevin et comme Rohde le démontre par beaucoup de citations. Enfin si, selon l'opinion de Rohde, ce traité est un extrait des œuvres d'Archigène, cela même en justifierait la publication.

IV. Galien. *Écrits galéniques.*

Après Hippocrate, l'auteur le plus important et le plus fécond est Galien, né à Pergame, en l'an 131. Le siècle des lumières et des découvertes devrait rougir à la pensée que plusieurs écrits de cet éminent génie restent oubliés sur les rayons des bibliothèques, comme des ouvrages dépourvus d'une réelle valeur. En attendant l'« édition complète », annoncée depuis longtemps par M. Iwan Müller, les renseignements suivants ne manqueront pas d'intérêt.

Il y a vingt livres galéniques inédits, dont les trois premiers : *De la diète atténuante et engraissante, Comment les embryons sont animés, Du pouls pour les commençants,* sont certainement dus à Galien, ainsi, très probablement, que les nos 4 et 5 : *Des muscles,*

des os, des veines et Περὶ τοῦ ὅλου νοσήματος, si ces écrits ne sont pas peut-être inscrits par erreur dans le catalogue. Les autres traités, du nº 6 au 20, paraissent être apocryphes, mais ils ne manquent pas d'intérêt.

1º Γαληνοῦ περὶ λεπτυνούσης διαίτης καὶ παχυνούσης. Le traité *De la diète atténuante et engraissante* est cité par Galien comme une de ses œuvres, sous le simple titre Περὶ τῆς λεπτυνούσης διαίτης (1).

Ce traité, divisé en douze chapitres, est publié seulement en latin dans l'édition grecque par Chartier, t. VI, p. 411-416, et dans la VII^e^ édition latine par Junte, cl. II, fº 43. En outre, il existe une traduction latine par Martin Grégoire (2) et une traduction française par Jean le Bon (3).

A la Bibliothèque nationale de Paris, il se trouve un ms. latin de ce traité, nº 6865, aussi dans la bibliothèque de saint Marc, à Venise, *Codex latinus,* 317, p. 137, sous le titre : *De regimine sanitatis.* Le texte grec existe dans le ms. de Mynas, *Suppl. grec,* 634, XIV^e^ s. Bombyc. 438 fol. in-4º, folios 133 à 140, qui contient beaucoup d'autres écrits de Galien imprimés. Ce traité commence ainsi : Ἐπειδὴ τὰ πλεῖστα τῶν χρονίων ἀρρωστημάτων λεπτυνούσης χρήζει διαίτης, ὡς πολλάκις ἐπὶ ταύτη μόνη καταστῆναι καὶ μηδενὸς ἔτι φαρμάκου δεηθῆναι, καλῶς ἂν ἔχοι διορίσασθαι περὶ αὐτῆς ἀκριβέστερον. Et finit avec les mots : Ἐξ οὖν τῶν εἰρημένων εὔδηλον ὡς ὄνειον μὲν ὠμὸν γάλα προσλαβὼν ἁλῶν ἢ μέλιτος ἥκιστα ἂν εἴη παχύχυμον, ὥστε οὐδὲ βλάψει τι τοὺς λεπτυνούσῃ διαίτῃ χρῆσθαι δεομένους · τὰ δ' ἄλλα πάντα φυλάττεσθαι προσήκει (Ch. Περὶ διαφορᾶς γάλακτος) (4).

Ce qui est très important, c'est que le texte grec contient la fin de ce traité qui n'existe pas dans l'édition latine ; celle-ci finit

(1) Galien, *De arte medica,* cap. 37, éd. Kühn, t. I. p. 411, l. 1 ; et *De sanitate tuenda,* lib. VI, cap. 3 ; éd. Kühn, t. VI, p. 392, et *De libris propriis,* ch. IV ; t. XIX, p. 31.

(2) Galeni, *De alimentorum facultatibus,* liber III ; item *De attenuante victus ratione liber latine Martino Gregorio interprete,* Lugduni, 1547. 1549. 1550. 1570, in-12, p. 245-271.

(3) Opuscule de Galien, *d'amaigrir le corps,* traduit par Jean Lebon. Paris, 1556, in-16.

(4) Dans les passages des mss. que je cite, je suis en règle générale l'orthographe des mss ; je ne corrige que les vraies fautes, qui rendent le sens inintelligible.

avec les mots : « Utuntur enim hoc vino in potu non aliter, quam suilla in cibo », texte qui correspond au feuillet 139, ligne 10, du ms. 634 du suppl. grec ; le texte grec contient un feuillet de plus (1). Pourtant une collation soigneusement faite avec les extraits faits par Oribase (2) de ce même écrit de Galien, m'a persuadé que la plus grande partie de cet ouvrage n'existe pas dans notre manuscrit de Paris. Il n'y a que quelques chapitres du commencement de l'écrit galénique *sur la diète atténuante et engraissante.* Galien lui-même nous apprend dans ce livre, ch. *á*, qu'il y avait deux diètes contraires l'une à l'autre, *la diète atténuante* et *la diète engraissante.*

« Κέκληται μὲν οὖν ὑπὸ τῶν ἰατρῶν ἡ τοιαύτη δίαιτα λεπτύνουσα · καθότι καὶ παχύνουσαν ἑτέραν ὠνόμασαν ἐναντίαν τῇσδε κατὰ τὸν γεννώμενον ἑφεκατέρας ἐν τοῖς σώμασιν ἡμῶν χυμόν · ἔγνωσται δὲ μακρῷ χρόνῳ, πείρα τε ἅμα καὶ λόγῳ κριθεῖσα. » Il est donc probable qu'après la description de la diète atténuante, Galien a écrit aussi sur la diète engraissante, comme l'indique le titre grec du Suppl. grec 634. Oribase aussi (éd. Dar., t. I, p. 186), donne le titre « Περὶ λεπτυνούσης καὶ παχυνούσης διαίτης, ἐκ τῶν Γαληνοῦ », et il y cite quelques chapitres de la diète engraissante. Or, il paraît que ce livre galénique est incomplet, les chapitres de la diète engraissante n'y existant pas.

Dans le même ms. de Minas, Suppl. grec, 634, fol. 64, ligne 20, à fol. 64 v°, l. 10, il existe un fragment *Des cataplasmes;* et dans les feuillets 19 à 21 verso, il y a quelques extraits de Galien, sous le titre Περὶ στοιχείου. En parlant du fragment sur les cataplasmes, M. Minas (3) dit qu'il a trouvé un traité de Galien *Des cataplasmes ;* mais il paraît que mon compatriote n'a lu que le titre et le commencement du prétendu traité, sans se donner la peine de lire les treize seules lignes, dont il se compose ; autrement il n'aurait pas communiqué au monde savant la découverte d'un nouveau livre de Galien. Ce n'est qu'un fragment tiré de Galien, sous le titre Τοῦ αὐτοῦ περὶ καταπλασμάτων. Le voici tout entier :

(1) Voir aussi : *Γαληνοῦ εἰσαγωγὴ διαλεκτικὴ ὑπὸ* M. *Μηνᾶ, ἐν Παρισίῳ.* 1844, in-8°, p. *μά.*

(2) Oribase, éd. Bussemaker et Daremberg, t, I, p. 186 à 255.

(3) *Γαληνοῦ εἰσαγωγὴ διαλεκτικὴ ὑπὸ* M. *Μηνᾶ, ἐν Παρισίῳ,* 1844, in-8°, p. *μά.*

τοῦ αὐτοῦ [γαληνοῦ] περὶ καταπλασμάτων. τῶν καταπλασμάτων τὰ μὲν ἐστὶν ἑψητὰ, τὰ δὲ ὠμὰ · καὶ τὰ μὲν ἑψητὰ, ὅσα διὰ πυρὸς σκευάζονται, τὰ δὲ ὠμὰ δίχα πυρὸς συντίθενται. καὶ τὰ μὲν ἐστὶν ἁπλᾶ, τὰ δὲ σύνθετα · καὶ τὰ μὲν ὑγρὰ, τὰ δὲ ξηρὰ · καὶ τὰ μὲν θερμαίνοντα, τὰ δὲ ψύχοντα, ἄλλα δὲ πραύνοντα καὶ ἄλλα παρηγοροῦντα καὶ ἄλλα μαλάττοντα καὶ ἄλλα παρηγοροῦντα. καὶ τῶν μὲν ἐφθῶν καταπλασμάτων ἐστὶ (?) πρόχειρον τὸ διὰ τῆς ὠμῆς λύσεως · λινόσπερμόν τε καὶ γύριν εἰς ὕδωρ ἐμπλάσσοντες, μετὰ δὲ τὴν ἕψησιν καὶ ἔλαιον ὀλίγον. ἐὰν μὲν ὑγράναι θέλομεν τὰ ὑποχόνδρια ξηρὰ ὄντα, γύριν ἐμπλάσσομεν τῷ λινοσπέρμῳ (1) · ἐὰν δὲ μαλάξαι βουληθῶμεν ἀντὶ ταύτης ἄρτον ἐμπλέκομεν τῷ λινοσπέρμῳ · ἐὰν δὲ θερμῆναι θελήσομεν, πύρινον ἄλευρον · ἐὰν δὲ ψύξαι βουληθῶμεν, κρίθινον ἄλευρον · ἐὰν δὲ θερμάναι καὶ ξηράναι, τίλινον προσπλέξομεν τῷ λινοσπέρμῳ · ἐὰν δὲ θερμάναι καὶ διαφορῆσαι, πρότυρον προσπλέξομεν τῷ λινοσπέρμῳ · ἀνορεκτοῦντος δὲ καὶ ἀτονοῦντος τοῦ ἀνθρώπου (?), ἀψινθίου κόμην ἐναφεψήσομεν μελικράτῳ, ἔπειτα ἐμπάσσομεν ἅλφιτα τῷ λινοσπέρμῳ.

Le second fragment intitulé : [Γαληνοῦ] Περὶ στοιχείου, est un court extrait des livres : Γαληνοῦ περὶ τῶν καθ' Ἱπποκράτην στοιχείων βιβλίον, A et B (édition Kühn, t. I, p. 413 et 492). Il commence par un avant-propos, suppl. grec 634, fol. 19 : Προλεγόμενα εἰς τὸ τοῦ γαληνοῦ περὶ στοιχείων. ὁ σκοπός. Dans ce préambule, il est dit que ce livre est dédié ἑταίρῳ τινὶ αὐτοῦ πρὸς ἀποδημίαν στελλομένῳ et qu'il y avait deux livres qui traitaient τὰ πρῶτα στοιχεῖα ἐξ ὧν αἱ κράσεις, dont le premier traite *Des éléments* et le second *Des humeurs* : Καὶ ἐν μὲν τῷ πρώτῳ λόγῳ διαλαμβάνει περὶ τῶν στοιχείων τοῦ τε κόσμου παντός καὶ τῶν ἐν γενέσει καὶ φθορᾷ σωμάτων · ἐν δὲ τῷ δευτέρῳ περὶ τῶν χυμῶν στοιχείων ὄντων καὶ αὐτῶν τῶν ἐναίμων ζώων (publié t. XIX, p. 485). Après la fin du préambule vient l'inscription de ce fragment :

Περὶ στοιχείου.

Ὀνομάζεται μὲν οὖν στοιχεῖον, ὅπερ ἂν ἐλάχιστον ᾖ μέρος ἐκείνου τοῦ πράγματος οὗπερ ἂν ᾖ στοιχεῖον. [Καὶ δὴ] τοῦ τῆς πρός τι κατηγορίας ἐστὶν ἡ στοιχεῖον φωνή καθάπερ καὶ τοῦ μέρους · τό τε γάρ στοιχεῖον, τινὸς ἐστὶ στοιχεῖον, τό τε μέρος, τινὸς ἐστὶ μέρος · ὥσπερ οὖν τῆς φωνῆς ἡμῶν ἡ χρώ·

(1) *τῶ λινοσπέρμω* Ms. En général, le Suppl. grec 634 écrit le ι au-dessous de l'article *τῷ*, mais presque jamais dans le datif qui le suit, et très rarement dans les autres datifs sans article.

μεθα διαλεγόμενοι πρὸς ἀλλήλους τέσσαρα καὶ εἴκοσιν ἐστὶ στοιχεῖα, κατὰ τὸν αὐτὸν τρόπον ἁπάντων τῶν γενητῶν καὶ φθαρτῶν σωμάτων ἐλάχιστα μόρια γῆ καὶ ἀὴρ καὶ ὕδωρ καὶ πῦρ. Τί ἐστὶν ἐλάχιστον...

A la fin du feuillet 19, on lit : ἀπὸ τοῦ περὶ τῶν καθ' ἱπποκράτην καὶ πλάτωνα δογμάτων ὀγδόου λόγου.

F. 19 v°. Τί ἐστὶ στοιχεῖον.

Στοιχεῖον ἐστὶν ἐλάχιστον μόριον, ἐξ οὗ γίνεταί τι καὶ εἰς ὃ ἔσχατον ἀναλύεται.....

Περὶ συλλογισμῶν. Τὸ στοιχεῖον ἐνυπάρχει τῷ γινομένῳ...

Περὶ τῆς διαφορᾶς (en surcharge : διαφωνίας) τῶν στοιχείων ἣν οἱ παλαιοὶ ἔθεντο.

Ἐγένοντο διαφωνίαι πολλαὶ τοῖς παλαιοῖς περὶ τῶν στοιχείων. Καὶ οἱ μὲν ἔλεγον...

F. 20. Τί ἐστὶ μέθοδος. μέθοδος ἐστὶν ἕξις ἐπιστημονικὴ τῶν ὑπαυτῆς μετὰ λόγου καὶ αἰτίας.

Περὶ συλλογισμῶν πόθεν σύγκεινται.

Οἱ συλλογισμοὶ σύγκεινται ἐξ ὕλης καὶ εἴδους.

Καὶ τὰ παθήματα αὐτῶν καὶ τὰς αἰσθήσεις...

Fo 21 vo. Δόγμα ἐστὶ τοῦ γαληνοῦ λέγοντος ἐκ κράσεων γίνεσθαι τὴν αἴσθησιν.

Enfin il finit par les mots : ὥσπερ γὰρ ὀξὺ καὶ γλυκὺ καὶ πικρὸν καὶ ἁλμυρόν, οὕτως καὶ στρυφνόν τί καὶ αὐστηρόν καὶ δριμὺ καὶ λιπαρὸν εἶδος ἐστὶ χυμοῦ ἔν τε τοῖς ζώοις καὶ φυτοῖς καὶ δηλονότι καὶ κατὰ τὴν γῆν ἀνάλογον αὐτῆς : et dans le feuillet 26 v°, il y a un petit extrait du 2e livre sous le titre Ἀρχὴ τοῦ β΄ περὶ στοιχείων, d'une demi page. Tous ces extraits sont accompagnés de commentaires dans le texte même.

2° Γαληνοῦ πρὸς γαῦρον περὶ τοῦ πῶς ἐμψυχοῦνται τὰ ἔμβρυα. Ce livre galénique, *Comment les embryons sont animés,* dédié à Gauros, se trouve à la suite de l'*Isagogue dialectique de Galien,* publiée par M. Minas (Paris, 1844), dans le ms. 635 du suppl. grec, du XIIIe siècle, en papier, de 74 fol. in-f°, fol. 12 à 23 v°; en outre dans une copie de M. Minas, Suppl. gr., n° 727, fol. 21 à 49.

Le style et le contenu de ce livre sont dignes de Galien lui-même; les idées qu'il a développées plus largement dans le traité imprimé Γαληνοῦ εἰ ζῶον τὸ κατὰ γαστρὸς (t. XIX, p. 158), sont mentionnées dans ce traité.

Le commencement de ce livre est : « Τὸ περὶ τῆς εἰς τὰ σώματα τῶν ψυχῶν εἰσκρίσεως ζωογονίας ἕνεκα δόγμα πολλῆς ἀπορίας οὐχ ἡμᾶς, ὦ γαῦρε, μόνους, ἀλλὰ καὶ τοὺς προηγουμένως εἰς τὴν ζήτησιν αὐτοῦ κινηθέντας ἐμπέπληκε, κοινῶς μὲν τῶν φυσικῶν καὶ σχεδὸν τῶν ἰατρῶν πάντων ἀπορησάντων, πότερον χρὴ ζῶα ἡγεῖσθαι τὰ ἔμβρυα ἢ φυτικῶς ζῆν αὐτὰ μόνον, τῆς μὲν ἰδιότητος τοῦ ζώου ἐν αἰσθήσει καὶ ὁρμῇ συνισταμένης, τῆς δὲ τῶν φυτῶν ἐν θρεπτικῇ τε καὶ αὐξητικῇ χωρὶς αἰσθήσεώς τε καὶ ὁρμῆς θεωρουμένης. Ὅθεν τῶν ἐμβρύων φαντασίας μὲν χωρὶς καὶ ὁρμῆς διεξαγόντων, αὐξητικῶς δὲ καὶ θρεπτικῶς μόνον διοικουμένων · μαρτυρεῖ γὰρ ἄμφω...

Dans le ms. 635, ce traité finit à la fin du feuillet 23 v° avec les mots : ἄνθρακος ὀλόγα · πολλοῖς γάρ. La copie de M. Minas, qui a complété très soigneusement les lacunes du ms. 635, ne contient pas le feuillet 23, qui est, ainsi que le feuillet 22, à moitié mutilé ; elle s'arrête aux mots : καὶ τοὺς λόγους τῶν δυνάμεων, καθά[περ ἐν τῷ καρύῳ ἐλέγετο], f° 22 v°, l. 26. Enfin, j'ajoute que le titre de ce livre se trouve aussitôt après la fin de l'écrit Γαληνοῦ εἰσαγωγὴ διαλεκτική, quatre lignes avant la fin du fol. 12 r°.

3° Περὶ τῶν σφυγμῶν τοῖς εἰσαγομένοις. Le traité *Du pouls pour les commençants,* dédié à Teuthras, est en grande partie publié (1). Mais dans le ms. de Paris 2260, du xvi° siècle, en papier, de 427 feuillets in-8° (Fontebl.-Reg. 3179), feuillets 120 v° à 136 v°, cet écrit galénique qui porte le titre : Γαληνοῦ ἐπιστολὴ πρὸς τεύθραν, περὶ σφυγμῶν, est plus complet que dans l'imprimé. Le manuscrit 2260, du feuillet 120 v° à 130 v°, est d'accord avec l'imprimé (Kühn, t. VIII, p. 453 à 489), jusqu'aux mots : ὑστερικῆς δὲ πνίξεως — ἄτακτος καὶ ὑπεκλείπων ; au lieu des deux dernières pages de l'imprimé : Στόμαχος — βραχεῖαν, il existe dans le ms., fol. 130 v° à 136 v°, un autre texte qui remplit six feuillets et demi et qui commence avec les mots :

Τοῦ ἡροφίλου.

Τίς ἡ ἡροφίλου στάσις περὶ τῶν πυρεττόντων. Ὁ δὲ ἡρόφιλος πυρέσσει ἀπεφήνατο τὸν ἄνθρωπον, ὁπόταν πυκνότερος καὶ μείζων καὶ σφοδρότερος ὁ σφυγμὸς γένηται μετὰ πολλῆς θερμασίας ἔνδον ·

(1) Galien, éd. Kühn, t. VIII, p. 453 à 492.

et finit ainsi : Μυρμηκίζων σφυγμὸς ὁ μικρὸς καὶ πυκνὸς καὶ ἀμυδρός. — οἱονεὶ μύρμηκος ἑρπόντος, ὥστε καὶ μικρὸν εἶναι αὐτὸν καὶ ἀμυδρόν.

Ce même traité se trouve au Vatican dans le codex palatinus graecus 400, du xv^e^ siècle, en papier, de 414 feuillets in-4°, fol. 48 à 60, sous le titre *Galeni epistola ad Teuthrantem de Pulsibus* (1).

Un autre traité apocryphe, Γαλήνου περὶ σφυγμῶν, existe dans un ms. de la Société de médecine de Londres (Dar., Not. p. 162, n° 37).

4° Trois livres intitulés : *a.* Περὶ μυῶν, *Des muscles; b.* Περὶ ὀστῶν, *Des os; c.* Περὶ φλεβῶν, *Des veines;* se trouvent à l'Escurial, dans le manuscrit T.-III.-7 (Miller, p. 135, n° 164), grand in-4°, en parchemin, de 151 feuillets, et du commencement du xiii^e^ siècle. Je crois que ces traités sont autres que ceux déjà publiés dans l'édition de Kühn, parce que, dans le même manuscrit, il existe aussi les traités connus : *d.* Περὶ μυῶν κινήσεως, *Du mouvement des muscles* (2); *e.* Περὶ ὀστῶν τοῖς εἰσαγομένοις, *Des os pour les commençants* (3); *f.* Περὶ μυῶν ἀνατομῆς, *De l'anatomie des muscles* (4); *g.* Περὶ νεύρων ἀνατομῆς, *De l'anatomie des nerfs* (5); *h.* Περὶ φλεβῶν καὶ ἀρτηριῶν ἀνατομῆς, *De l'anatomie des veines et des artères* (6), dont la fin manque. Les trois premiers livres *Des muscles*, *Des os*, *Des veines*, ne sont cités ni par Fabricius ni par aucun autre, et sont inédits, si ces écrits n'ont pas été inscrits par erreur dens le catalogue de Miller.

5° Περὶ τοῦ ὅλου νοσήματος. C'est la première fois qu'on rencontre un ouvrage de Galien sous ce titre. Il se trouve dans le ms. de l'Escurial Σ.-I.-12, f^os^ 68 à 70 v°, in-fol. de 310 feuillets en papier, et de plusieurs mains, du xvi^e^ siècle, excepté le traité de Galien qui est du xv^e^ siècle. Malheureusement, Miller (p. 58), ne cite que le titre; et il n'est pas sûr que cet écrit n'ait pas déjà été publié sous ce titre : Περὶ τῶν ὅλου τοῦ νοσήματος καιρῶν (éd. Kühn, t. VII, p. 440).

6° Τοῦ Γαληνοῦ περὶ ἀπεψίας πραγματεία. Le *Traité de la*

(1) Stevenson, cod. Palatini Graeci bibl. Vatic. Romae, 1885, in-4°, p. 258.
(2) Galien, éd. Kühn, t. IV, p. 367 à 421.
(3) Galien, éd. Kühn, t. II, p. 732 à 778.
(4) Galien, éd. Kühn, t. XVIII B, p. 926 à 1026.
(5) Galien, éd. Kühn, t. II, p. 831 à 856.
(6) Galien, éd. Kühn, t. II, p. 779 à 830.

crudité, existe dans la collection de Démétrius Pepagomenos, ms. grec 2256 de Paris, fol. 535 v° à 538 v° (1). Dans la table générale, fol. 5 v°, cet écrit porte le titre ci-dessus. Au commencement de ce traité, fol. 535 v°, les mots Τοῦ Γαληνοῦ étaient seuls inscrits primitivement; une autre main a ajouté Περὶ ἀπεψίας.

Iuc. Σημεῖον ἐσχάτης ἀπεψίας τοῦ φλεβώδους γένους, τὸ ἐξουρεῖσθαι λεπτὸν καὶ μένειν οὕτως · σημεῖον δὲ ἐγέρσεως τῆς φύσεως πρὸς κίνησιν τῶν ἐν ταῖς φλεψὶ χυμῶν, τὸ ἐξουρεῖσθαι λεπτὸν ὕστερον δὲ θολοῦσθαι · et finit : Τῶν μελαίνων οὔρων ὀλεθριώτατον τὸ μελανθὲν ὅλον τοὐτέστι τὸ χῦμα καὶ τὸ παρυφιστάμενον · ὀλέθριον δὲ ἁπλῶς, τὸ καθ' ὑπόστασιν μένην μελανθέν · ἧττον δὲ ὀλέθριον τὸ κατὰ τὸ ἐναιώρημα. Ἔτι δὲ ἧττον, τὸ μελανθὲν κατὰ τὴν νεφέλην. Dans aucun des trois traités *Des urines* (t. XIX, p. 574, 602, 609) n'existe ce petit livre ; il doit être un extrait des livres perdus de Galien.

7° Γαληνοῦ (2) περὶ διαίτης καὶ θεραπειῶν πρὸς ἀντικένσορα πατρίκιον (3) · καὶ ἕτερα προβλήματα φιλόσοφα φυσικὰ (4) περὶ ἰατρικῆς · οἷς (5) δὲ καὶ ἕτερα προβλήματα Ἀλεξάνδρου Ἀφροδισέως.

Ce traité galénique *De la diète et des thérapies*, dédié à Anticensor Patricius, existe dans le manuscrit 2230 de Paris, du xiv^e^ siècle, bombycinus de 220 feuillets (Colbert 3018), ainsi que dans un ms. de la bibliothèque de l'université à Cambridge (Dar. Not., p. 165, n° 5). Conformément à l'indication du titre, le traité de Galien *De la diète et des traitements* se trouve au commencement de cette collection. Ce traité commence avec les mots (ms. 2230, f. 120) : Ἐπειδὴ (6) θεραπεῦσαι (7) λόγω ὀρθῶ οὐκ ἐγχωρεῖ μὴ πρότερον (8) ὀρθῶς καὶ τῆς κράσεως τοῦ σώματος καὶ τῆς πλεοναζούσης ἐν αὐτῶ κακοχυμίας ἐγνωσμένης, ἀναγκαῖον ὡήθην (9) πρότερον εἰπεῖν · ποία μὲν ἐστὶν ἡ τοῦ σώματος κατασκευὴ (10), ποία δὲ ἡ πλεονάζουσα ἐν αὐτῶ κακοχυμία · εἶτα ὑποδεῖξαι (11) μετὰ τοῦτο (12) ἀκριβῶς πάλιν διὰ τῶν οἰκείων ἀποδείξεων (13) τούτων ἕκαστον ὅτι μὴ ἐνδέχεται ἄλλως ἔχειν · καὶ εἶτα (14) ἐπὶ τὰς μεθόδους, ἐξ ὧν ἐνδέχεται τὸ σῶμα ἐλθεῖν ὑγίες (15) ·

(1) Voir : Art. *Actuarius*, XVIII, a, 2, la description détaillée de cette collection.

(2) Γαλινοῦ Ms. || (3) ἀντικεν σρ πρίκιον Ms. || (4) φυσικᾶ Ms. || (5) εἷς Ms. || (6) Ἐπει ὸ Ms. || (7) θεραπεύσαι Ms. toujours. || (8) οὐκ ενχωρήμος πρώτερον M. || (9) ὠήθην Ms. || (10) κατασεβὴ M. || (11) ὑποδειξαι Ms. || (12) τούτο Ms. || (13) οἰκειων ἀποδειξαιων Ms. || (14) ἄλλας ἔχει · καὶ οὗ το Ms. || (15) τῶ σῶμ · ἐλθειν ὑγιαις Ms.

ἀκόλουθον οὖν πρώτερον εἰπεῖν τὴν κράσιν · εἶτα ἐκθέσθαι τὰς ἀποδείξεις (1) καὶ οὕτως ἐφεξῆς (2) περὶ τῶν ἄλλων κατὰ τάξιν προελθεῖν.

Fol. 120 v°. α′. Περὶ συναγωγῆς αἵματος.

— — β′. Περὶ συναγωγῆς τοῦ φλέγματος.

— — γ′. Περὶ συναγωγῆς χολώδους χυμοῦ.

Fol. 121 v°. δ′. Περὶ διαίτης ὅτε πλεονάζει τὸ φλέγμα.

— — ε′. Δίαιτα (3) πλεονάζοντος χολώδους (4) · ἤτοι μελαγχολικοῦ χυμοῦ.

Fol. 122 r°. ς′. Ποῖα (5) σημεῖα πλεονάζοντος φλέγματος ἢ χολῆς.

Fol. 122 v°. ζ′. Περὶ ἀγρυπνίας καὶ ἐποχῆς γαστρὸς γενομένης ξηροτάτης.

Fol. 123 r°. η′. Περὶ μαλακτικῶν καὶ ὑπακτικῶν γαστρός.

Fol. 123 v°. Finit avec les mots : κινάρα στίφει, ξηραίνει, χολὴν τίκτει · εἰ δέ τις αὐταῖς (6) κεχρῆσθαι βούλεται, ἐκζέσας ἐσθιέτω μετὰ δύο ἢ τρία ἐδέσματα καὶ πινέτω πλείονα.

Puis viennent les *Problèmes d'Alexandre d'Aphodisie*, déjà publiés : Φυσικὰ προβλήματα διάφορα ἀλεξάνδρου ἀφροδισέως (f. 123 v°).

Et après : β^{ον} τμῆμα τῶν ἰατρικῶν ἐκλογῶν τῶν φυσικῶν προβλημάτων καὶ ἀπορημάτων (7). Inc. Τὸ ἀσκληπιοῦ δῶρον πασῶν τῶν κατὰ τὸν βίον χρειῶν ὑπερηκοντίσθη κατὰ τὴν ἀξίαν · πρὸς γὰρ ἔνψυχον σῶμα καὶ λόγον μετέχον φέρειν τὸν σκοπόν... Des. Καὶ διὰ τούτου πάλαι μὲν ἡμᾶς ἐξῶσε τοῦ παραδείσου νῦν δὲ καὶ τῆς γῆς ἐπιβασκαίνων ἐξάγειν πειρᾶται · et contient 169 (ρξθ′) problèmes médicaux qui ne sont pas sans intérêt (fol. 137 v° à 154 r°.)

C'est la 2^{e} section des problèmes d'Alexandre d'Aphrodisie avec les *questions hippocratiques* citées plus haut (Art. Hippocrate I, 7), qui sont attribuées dans ce ms. à Alexandre d'Aphrodisie.

8° Γαληνοῦ ἐκ τοῦ πρὸς πατρόφιλον περὶ πλευρίτιδος, Galeni excerptum e libro de morbo laterali ad patrophilum. Un fragment de ce traité existe dans le ms. grec de Paris 2228, fol. 48 v°, occupant une page et demie. Le même fragment se trouve dans le ms. médical de Vienne, n° 30, fol. 475 à 477.

Il commence avec les mots : Ἔστι δήποτε τὸ πάθος ἡ φλεγμονή, συμπτώματα μὲν ἐξ ἀνάγκης ἔχουσα τὸν παρὰ φύσιν ὄγκον, ἔρευθος ὀδύνην ·

(1) ἀποδείξις Ms. (2) οὕτως ἐφεξῆς Ms. || (3) Δίατα ms., d'une autre main sur le π est écrit Δ. || (4) χωλόδους Ms. || (5) Ποία Ms. || (6) αὐταις.

(7) Ms. ἐμπορημάτων.

et finit dans le ms. de Paris, ainsi : ὅτι δ' οὐδὲν διαφέρει λέγειν ἢ τὴν θέσιν ἢ σύνθεσιν ἢ πρὸς τὰ παρακείμενα μόρια κοινωνίαν, εὔδηλον εἶναι νομίζω, κἂν ἐγὼ μὴ λέγω. Puis vient un collyre ophthalmique qui finit avec les mots : καὶ μόσχον ἐξίσου καὶ χρῶ.

9° Une *Synopsis des médicaments simples de Galien*, en grande partie par ordre alphabétique, se trouve dans le ms. grec 2230 de Paris, f^os^ 37 à 68 v°, sous le titre : Ἀπὸ τῶν τοῦ Γαληνοῦ ἁπλῶν ἐκλογὴ τινῶν κεφαλαίων εἰς ἅπερ ἐμφέρονται θεραπείαι τιναὶ (*sic*) ἐπὶ διὰ φόροις (*sic*) καὶ ποικίλοις νοσήμασιν, αἵτινες καὶ σεσημείονται μὲν ἐν τοῖς μετοπίοις διακοκίνου, ἐξετέθησαν δὲ καὶ ἐν τῷ παρόντι πίνακι · ὁποίαι τῶν θεραπειῶν ἐν ποίοις κεφαλαίοις εἰσὶν... Puis vient une table thérapeutique : Περὶ ῥιγους, περὶ ἑλμίνθων, περὶ πωσθῆς, περὶ ἀλωπεκίας. Le dernier : περὶ γονάτων φλεγμονὰς; et après la table le titre : Ἀπὸ τῶν ἁπλῶν τοῦ Γαληνοῦ σύναψις εἰς τινα κεφάλαια. Inc. [Ἀβρότονον]. Θερμὸν ἐστὶ καὶ ξηρὸν τὴν δύναμιν ἐν τῇ τρίτῃ που τάξει καὶ ἀποστάσει μετὰ τὰ σύμμετρα τεταγμένον · πικρὸν δὲ τῇ γεύσει ἱκανῶς. Des. Τέττιξ (1) .... ἄλλοι διδόασιν ἐσθίειν τοῖς πεπονθόσι τὴν κύστιν καὶ τοῖς λιθιῶσιν. Il contient 226 chapitres et il est précédé d'une table thérapeutique, indiquant tous les chapitres qui traitent de la thérapie de chaque maladie. Le même écrit se trouve, conjointement avec le n° 7, dans un manuscrit de l'université à Cambridge (2), qui paraît être une copie du ms. grec de Paris 2230.

10° Περὶ χειρουργησιῶν Γαληνοῦ καὶ περὶ καταχλήσεως νοσούντων. Ce traité médico-astrologique n'est pas le même que celui qui est publié dans l'édition de Kühn sous le titre : Galeni prognostica de decubitu ex mathematica scientia (t. XIX, p. 529.)

Il se trouve dans le ms. grec de Paris n° 1991, fol. 29 v° à 42, du xv^e^ siècle, en papier, de 142 feuillets, in-4°. Inc. Νομὰς καὶ ἔγκους οἱ ἰατροὶ χειρουργήτωσαν λειψιφωτούσης τῆς σελήνης καὶ διὶ...

Des. ὥσπερ γε ἡ οὐρὰ αὐτοῦ ἐστὶν ἑλικοειδὴς (3), οὕτω καὶ τοῖς καθαιρομένοις στρόφους ποιεῖ.

11° Γαληνοῦ ἰατρομαθηματικά, Galeni iatromathematica. Il existe dans la bibliothèque de saint Marc, à Venise, entre autres livres astrologiques et mathématiques, dans le codex CCCXXXVI

(1) τέτιξ Ms.

(2) Daremberg, Notices et extraits des mss. grecs d'Angleterre, p. 164, n° 2.

(3) ἑλκοειδὴς Ms.

(336) du xv^e^ siècle, en papier, de 332 feuillets in-8°. Il suit après les Iatromathématiques de Mercurius Trismegitus (1). Peut-être est-ce le traité intitulé : Γαληνοῦ περὶ καταχλίσεως προγνωστικὰ ἐκ τῆς μαθηματικῆς ἐπιστήμης (Kühn, t. XIX, p. 529.)

12° Ἰατροσόφιον ἐκλελεγμένον ἐκ τοῦ τοῦ Γαληνοῦ καὶ Ἱπποκράτους καὶ ἄλλων τινῶν πολλὰ δοκιμώτατον. Ce n'est qu'une collection de recettes en grec vulgaire, qui existe dans le n° 684, f. 211 à 226 v°, du supplément grec de Paris, du xv^e^-xviii^e^ siècle, en papier, de 240 feuillets in-8°,

Inc. Ἐγὼ γαληνὸς πεπειραμένος, ἤγουν ἔστοντας, νὰ ἤμε εἰς τὴν πράξιν καὶ δοκιμὴν πολλὰ ἔμπειρος ἔγραψα .. Des. Περὶ ἐρμύγκων. Ὅταν ἔχῃ ὁ ἄνθρωπος ἐρμύγγους καὶ πιάνῃ τον καὶ ὁ πόνος, νὰ κοπανίσῃ ἡδύοσμον νὰ τὸν πίνῃ μετὰ ὄξους ὀλίγον καὶ ὠφελεῖται.

Des écrits analogues en grec vulgaire se trouvent dans le ms. de Coislin, 335, du xv^e^ siècle, en papier, de 325 feuillets, in-8°, copié par Michel Souliardos.

1. Fol. 17 : Περὶ κεφαλαίου (?) τοῦ σοφωτάτου γαληνοῦ, Galeni excerpta.
2. F. 21 à 60 : Αρχὴ σὺν θεῷ · Ἰητροσόφι συντεθὲν παρὰ τοῦ σοφωτάτου γαληνοῦ, Galeni iatrosophium.
3. F. 63 : Λέξεις βοτανῶν ἑρμηνίας κατ' ἀλφαβήτου τοῦ σοφωτάτου γαληνοῦ, Galeni lexicon botanicum : Ἄρκευστρον ἢ χαντζάρου. .
4. F. 69 : Περὶ τῶν ἀντιβαλλομένων ἤτοι τὸ συνώνυμον κατὰ ἀλφαβήτου τοῦ γαληνοῦ · Ἀντὶ ἀκανθίου σπέρματος λυχνίς.
5. F. 75 à 148 : Πίναξ τοῦ παρόντος ἰατροσοφίου τῶν τριῶν ἰατρῶν, γαληνοῦ, ἱπποκράτους καὶ μελετίου τοῦ σοφοῦ, de 604 chapitres.
6. F. 198 v° à 227 : Γαληνοῦ τοῦ ποιητικωτάτου περὶ χυμῶν, etc.

13° Ἱπποκράτους τε καὶ γαληνοῦ καὶ ἑτέρων φιλοσόφων λατίνων καὶ γρεκῶν περὶ θεωρημάτων τὲ καὶ ἐπιστάσεων ἀληθοῦς (2) ἀποδείξεως, Hippocratis et Galeni et aliorum philosophorum, latinorum et graecorum de theorematibus et explicationibus verae demonstrationis.

(1) Catalogue des mss. de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne. Bruxelles, 1842, t. I, p. 227.

(2) ἀληθοὺς.

Ce traité existe dans le ms. grec de Paris 2320, du XVI^e^ siècle, en papier, de 41 feuillets in-8° (Colbert 3614) C'est une collection anonyme dont voici les titres des principaux chapitres.

Fol. 1 : Ἱπποκράτους περὶ γεννήσεως ἀνθρώπου καὶ περὶ γονῆς.

Ὁ νόμος μὲν πάντα κρατείνει · ἡ δὲ γονὴ (1) τοῦ ἀνδρὸς.....

Fol. 5 : Ἰωάννου.

Καθαροτέρω δὲ πάλιν δηλώσωμεν · συνουσιαζομένου τοῦ ἀνδρὸς μετὰ τῆς γυναικός ...

Fol. 6: Περὶ τελευτῆς τοῦ ἀνθρώπου, Ἰωάννου Δαμασκηνοῦ

Fol. 6 v° : Ἰωάννου Δαμασκηνοῦ.

Δεῖ γινώσκειν καὶ τοῦτο · ὅτι εἰ μὲν πολλὺν ἄνεμον θερμὸν ἔχει ἐν τῷ συνουσιασμῷ ἡ γυνὴ (2).....

Fol. 7 : Ἱπποκράτους περὶ κατασκευῆς (3) ἀνθρώπου · ὁμοφωνεῖ δὲ ἐπὶ τοῦτο καὶ γαληνὸς ὁ θαυμάσιος.

Ὁ ἄνθρωπος θεὸς ἐστὶν ἐπίγειος πλάσμα δὲ θεϊκὸν (4) · κύριος ἐπίγειος...

Les suivants paraissent indépendants du titre du commencement.

Fol. 9 v° : Τοῦ σοφοτάτου γαληνοῦ περὶ φλευοτομίας.

Fol. 12 v° : Παύλου [περὶ φλεβοτομίας].

Fol. 13 v° : Περὶ ἐκ ποίων τόπων φλευοτομεῖν · ἱπποκράτους.

Fol. 15 : Περὶ κλοκίων ἀρώστων · ὄρει καὶ νόει (5).

Ἐὰν ἐστὶν κλοκίων ἀρώστων ἐρυθρόν, πολλὰ ἐσθίειν γογγίλια...

Fol. 16 v°. Περὶ οὔρων ἑτέρα ἑρμηνεία ἰωάννου φιλοσόφου τοῦ τέτζη . (l. τζέτζη) χρησίμων καὶ ἀχρήστων.

Χρὴ σκοπεῖν τὸν ἰατρὸν (6)...

Fol. 17. Περὶ οὔρων χρηστῶν ἱπποκράτους καὶ γαληνοῦ τῶν φιλοσόφων.

Fol. 18 v° : Ἀθηναίου περὶ οὔρων (7) σύνοψις ἀκριβής (8).

(1) *εἰ δὲ γονῆ* Ms.
(2) *γυνῆ* Ms.
(3) *κατὰ σκεβῆς* Ms.
(4) *θεικὸν* · Ms. presque toujours.
(5) *ὥρα καὶ νόη* Ms.
(6) *τῶν ἰατρῶν* Ms.
(7) *οὐρῶν* Ms.
(8) *ἀκριβῆ* Ms.

Fol. 20 v° : Μέθοδος τῶν ὑαλίων (1) γαληνοῦ φιλοσόφου.

Fol. 23 : Περὶ σφυγμῶν (2) ἀνθρώπου · γνώρισμα ζωῆς καὶ θανάτου τοῦ σοφωτάτου γαληνοῦ.

Fol. 23 v° : Ἐκ τῶν γαληνοῦ περὶ οὔρων, καὶ τῆς τούτων κυρίως διαφορᾶς.

Fol. 29 v° : Enfin, un opuscule *des oiseaux et des remèdes qui peuvent provenir d'eux*, commence ainsi :

Inc. Περὶ ἔποπος ὀρνέου ἢ τοῦ ἀγριοπετινοῦ.

Ἔποψ ὄρνεος ..

Des. Περὶ ὠῶν.

Τὰ ὀρνίθων ὠὰ νεαρὰ — ὠὰ δὲ θαλασσίας χελώνης βρωθέντα, σελινιλοὺς ἰᾶσαι · ὠὰ δὲ θαυμᾶσαι τῆς χερσαίας ἄχρηστα.

14° Τοῦ γαληνοῦ προγνωστικὸν περὶ ἀνθρώπου, **Galeni prognosticon de homine. Cet opuscule apocryphe se trouve dans le ms. grec de Paris 2494, fol. 258 à 260 v°, du xv° siècle, en papier, de 260 feuillets, in-8° (Fontebl.-Reg. 3211).**

Fol. 258 : Inc. Συνέστηκεν ὁ κόσμος ἐκ δ΄στοιχείων · θερμοῦ, ψυχροῦ, ξηροῦ καὶ ὑγροῦ.

Fol. 258 v° : Διάθεσις τοῦ ἀνθρωπίου σώματος.

Τὸ ἀνθρώπινον σῶμα ἐκ τεσσάρων χυμῶν συνίσταται.

Fol. 259 : Περὶ διαφορᾶς κράσεων.

Ποιοῦσιδὲ τοὺς ἀνθρώπους τοιούτους · τὸ αἷμα ποιεῖ τὸν ἄνθρωπον ἁπλοῦν, ἱλαρόν.....

Fol. 259 : Κράσις δὲ σφυγμῶν τοιαύτη.

Τοῦ μὲν αἵματος ὁ σφυγμός, μέγας.

Fol. 260 : Περὶ ἀνθρωπίνης κατασκευῆς.

Ὁ ἄνθρωπος θεὸς ἐστὶ ἐπίγειος, πλάσμα θεικόν · κύριος ἐστὶ πάντων τῶν κτηνῶν...

Fol. 260 : Περὶ φλεβῶν.

Ἔχει τὸ ἧπαρ τοῦ ἀνθρώπου φλέβας ιή...

Fol. 260 v° : Des. εἰς δὲ τὸν τόπον (3) τῶν νεφρῶν καὶ τῶν ψυῶν ἐνοικεῖ ἡ μέλαινα χολὴ · καὶ ὅταν πληθυνθῇ, ἀχοντίζει εἰς τὰ μέλη ὅλου τοῦ σώματος.

Un opuscule anonyme, analogue à celui-ci et au précédent, se

(1) ὑαλίω Ms.
(2) σφιγμὸν Ms.
(3) τῶν τόπων Ms.

trouve dans le ms. grec de Paris 2303, fol. 82 v° à 86 : Περὶ τῆς κατασκευῆς τοῦ κόσμου καὶ τοῦ ἀνθρώπου. — Τίνες τῶν ἀνθρώπων εἰσὶ περιχαρεῖς. — Περὶ συλλήψεως ἀνθρώπου. — Περὶ βίου ἑκάστης ὥρας.

15°. Προλεγόμενα εἰς τὸ τοῦ Γαληνοῦ περὶ στοιχείων. C'est un écrit anonyme qui contient des *prolégomènes* et des commentaires sur le traité de Galien, *Des éléments*. Il se trouve à Naples dans la bibliothèque royale, Ms. grec III. D. 15, fol. 174 v° à 184, du XIV° s., bombycinus. Il commence ainsi : Ἐπειδὴ τὰ ἀνθρώπινα σώματα τῆς ἡμετέρας τέχνης ὕλη τυγχάνουσι καὶ ὑποκείμενον κ. λ. (1).

16° Γαληνοῦ τὰ ἐρωτήματα τῆς ἰατρικῆς, Galeni quæstiones de arte medica. — Inc. Τί ἐστὶ τέχνη. τέχνη ἐστὶ σύστημα. Des. ποιεῖται τὴν κίνησιν ἔν τε κύκλῳ. La dernière question est du pouls (2). Ce traité est contenu dans le codex 469 de Munich du XIV° siècle, bombycinus, f^os^ 254, in-f°.

17° *Une table des divisions* dans dix livres de Galien, par un auteur anonyme ancien, existe dans le Codex medicalis 35 de Vienne, f^os^ 329 à 359 v°. Il est intitulé : Ἀρχὴ σὺν θεῷ τῶν διαιρέσεων πασῶν τῶν Γαληνείων πραγματειῶν, ἀρχόμενος ἀπὸ τοῦ περὶ αἱρέσεων, τελευτῶν δὲ εἰς τὴν θεραπευτικήν. Si on peut conclure du spécimen donné par Lambecius (t. VI, p. 151), c'est une table analytique très importante et digne d'être publiée. Elle divise le livre de Galien *De sectis*, Περὶ αἱρέσεων, les deux livres *De curatione ad Glauconem*, le livre *De pulsibus ad Teuthrantem*, le livre *De differentia morborum*, le livre *De causis morborum*, le livre *De differentia symptomatum* et les trois livres *De causis symptomatum*.

18°|Une *table* très détaillée des noms d'auteurs cités par Galien, avec renvoi à l'édition de Bâle, faite avec grand soin, existe dans la bibliothèque de la société de médecine de Londres. Elle est d'une récente, mais belle écriture (3).

19° Ἰατροσόφιον Γαληνοῦ καθ' Ἱπποκράτους, *Galeni medicinale ad Hippocratem*. Cet écrit existait en grec dans la bibliothèque de Constantinople et il est cité dans le catalogue des

(1) Voir Salvator Cyrillus, Cod. graeci Ms. Reg. Bibl. Borbonicae, Neapoli, 1826-32, t. II, p. 388, n° 299.

(2) Hardt, *Catalogus mss. Monachii*, cod. 469, f. 94, t. IV, p. 452.

(3) Daremberg, *Notices et extraits dss Mss. d'Angleterre*, p. 164.

174 livres, dressé par un certain Grammaticus, ainsi que le suivant. Le même traité se trouvait entre les livres de Michel Cantacuzène : γαληνοῦ κατὰ ἱπποκράτους · καὶ τὸ χαρτὶ ἔνε κολλαις μεταξωταῖς (1). Dans la bibliothèque de Belgique, ms. 11346, du XVI^e^ siècle 2/3, il y a en grec un traité intitulé *Galeni de medicina Hippocratis* et commençant : Τὰς περὶ etc. (2). Peut-être est-ce le même écrit.

20° Τοῦ ἱπποκράτους εἰς τὰ ἀναλυτικά, βιβλία δεκατέσσαρα · καὶ ἐξηγεῖται αὐτὰ ὁ γαληνός, καὶ πάλε εἰς τοῦ γαληνοῦ τὴν ἐξήγησιν ἔχει ἑρμηνεία ὁ σοφώτατος μιχαὴλ ὁ ψελλός. Ces quatorze commentaires de Galien et ceux de Michel Psellus sur le livre hippocratique *Des résolutions (Hippocratis liber resolutionis)*, sont cités dans le catalogue de Grammaticus (3). Nous avons beaucoup de raisons de croire que la bibliothèque de Constantinople n'est pas perdue, et nous espérons un jour la découvrir.

Dans la bibliothèque de Michel Cantacuzène, il y avait encore les écrits galéniques suivants, qui paraissent apocryphes, autant du moins qu'on peut juger d'après les titres (Fœrster, p. 27) :

κη′. τοῦ αὐτοῦ γαληνοῦ περὶ ἀψύρτου καὶ ἵππων καὶ τῆς τούτων θεραπείας καὶ ἐπιγνώσεως · καὶ τὸ χαρτὶ ἔνε κόλλαις μεταξωταῖς.

λ′. τοῦ αὐτοῦ γαληνοῦ περὶ ὕλης ἰατρικῆς καὶ τὸ χαρτὶ ἔνε βεβράϊνο.

λα′. τοῦ αὐτοῦ γαληνοῦ περὶ διαίτης τοῦ ἀνθρώπου καὶ περὶ ἀνθρώπων ἐκδεδιητημένων · καὶ τὸ χαρτὶ ἔνε βιβάκινο.

λβ′. τοῦ αὐτοῦ γαληνοῦ περὶ ζώων μορίων καὶ τῆς αὐτῶν σημειώσεως, καὶ τὸ χαρτὶ ἔνε βέβράϊνο.

λγ′. τοῦ αὐτοῦ γαληνοῦ περὶ ἰατρῶν διδασκάλων καὶ μαθητῶν καὶ τὸ χαρτὶ ἔνε βεβραϊνο.

λδ′. τοῦ αὐτοῦ γαληνοῦ περὶ ἀνέμων, περὶ πυρός, περὶ ὕδατος ὀμβρίου καὶ ὕδατος ποταμοῦ καὶ ὕδατος θαλασσίου καὶ ὕδατος λίμνης καὶ ὕδατος φρέατος, ἔτι καὶ γῆς λευκῆς καὶ κοκκίνης · καὶ τὸ χαρτὶ ἔνε βεβράϊνο.

μβ′. ἰατροσόφιον ἰωαννικίου ἱερομονάχου τοῦ καὶ ἐπίκλην χαρτάνου καὶ πρωτοσυγγέλου γενἀμένου κερκύρων τῆς νήσου, συναχθεῖσα καὶ ἐκλεχθεῖσα πάντα τὰ ἀναγκαῖα ἀπὸ τῶν τριῶν ἰατρῶν ἱπποκράτους, γαληνοῦ καὶ

(1) Richardi Fœrsteri, *De antiquitatibus et libris manuscriptis constantinopolitanis*, Rostochii, 1877, in-4°, p. 20 et 28 b. Voir aussi Lambecius, éd. Kollar, t. I, p. 272 (anc. éd., t. I, p. 148).

(2) Ant. M. Zanetti, *Graeca D. Marci Bibliotheca*, 1740, in-fol., p. 155.

(3) Fœrster, *l. c.*, p. 23; Lambecius, t. I, p. 273 (anc. éd. t. I, p. 149).

μελετίου τοῦ σοφοῦ · ἔτι καὶ περὶ ἄστρων ἡλίου τε καὶ σελήνης, καὶ περὶ διαίτης τῶν δωδεκαμήνων καὶ περὶ φλεβοτομίας αὐτῶν · καὶ τὸ χαρτί ἔνε βιβδάκινο (Fœrster, p. 286).

Un traité analogue, sous le titre : Διαθήκη τῶν τριῶν ἰατρῶν Γαληνοῦ, Ἱπποκράτους καὶ Μελετίου τοῦ σοφοῦ, περὶ τῆς τοῦ ἀνθρώπου κατασκευῆς, se trouve à Vienne, ms. 53 (1). Peut-être est-ce le traité publié par Chartier, t. VI, p. 440, et qui se trouve aussi dans le ms. de Paris 2091, fol. 8 à 9, et en partie dans le ms, de Paris 2316, fol. 439 v°. Cet écrit porte le titre : Διαθήκη τοῦ σοφωτάτου Γαληνοῦ · περὶ τοῦ ἀνθρωπείου σώματος κατασκευή.

Dans la bibliothèque de Rhœdeste, il existait un traité de Galien intitulé : γαληνοῦ περὶ ἀποδείξεων ἰατρῶν (Fœrster, p. 31).

A. G. COSTOMIRIS.

(1) De Nessel, part. III, p. 56.

NOTES & DOCUMENTS

NOMS MÉCONNUS

(Suite) (1)

IV. Βαβύρτας.

En 1877, M. de Longpérier publia dans le *Journal des Savants* (n° de septembre, p. 577-580) (2) une balle antique en plomb, provenant de l'île de Rhodes, et faisant partie de la collection de M. Gustave Schlumberger. Voici en quels termes le savant archéologue décrivait ce petit monument : « Cette balle de plomb, en très bon état de conservation, et dont la surface est profondément cornée, a la forme bien régulière d'une amande. Sur une des faces, on lit BABΥΡΣΑ; sur l'autre, on voit une pointe de lance avec douille, figurée en relief ».

Le nom Βαβύρσα, que Longpérier avait cru déchiffrer sur notre projectile, se rencontre chez Strabon (XI, 15, 5) (3) : il désigne une citadelle arménienne, voisine d'Artaxata, où les rois Tigrane et Artavasde avaient déposé une partie de leurs trésors. Longpérier semble identifier cette citadelle avec la forteresse byzantine appelée *Baïberdon* par Procope (*De aedificiis*, III, 4) et *Païperte*

(1) Voir *Revue des études grecques*, II, p. 94 et 267.

(2) L'article est reproduit dans l'édition complète des *Œuvres* de Longpérier publiée par les soins de M. Schlumberger, tome III, p. 362 suiv.

(3) Un manuscrit, le *Venetus* 377, offre la variante Βάρβυρσα

par Cédrénus (II, p. 302 de l'éd. de Bonn) : cette identification, disons-le en passant, est inadmissible, car la forteresse byzantine, aujourd'hui la ville turque de *Baïbourt*, s'élève près des sources du Djoroukh (Acampsis), sur la frontière du Pont et de l'Arménie, tandis que la citadelle de Tigrane était située, d'après les termes formels de Strabon, « à peu de distance d'Artaxata », οὐ πολὺ ἄπωθεν τῆς πόλεως, c'est-à-dire à l'entrée de la vallée moyenne de l'Araxe, à près de 450 kilomètres de Baïbourt.

Quoi qu'il en soit du site exact de Βάβυρσα, Longpérier croyait pouvoir expliquer comme il suit la présence de ce nom arménien sur une balle de fronde rhodienne.

Le roi d'Arménie Tigrane, celui-là même qui se servait de Babyrsa comme *gazophylacie*, était, comme on sait, le gendre et l'allié de Mithridate Eupator, roi de Pont. Lorsque ce dernier prince, en 88 av. J.-C., entra en lutte avec Rome, il venait de resserrer son alliance avec Tigrane ; il est donc probable qu'il incorpora un certain nombre d'auxiliaires arméniens dans l'immense armée avec laquelle il envahit l'Asie-Mineure. Maintenant, à la fin de sa première campagne, Mithridate fit le siège de Rhodes ; plusieurs combats furent livrés devant la place et l'on tenta même un assaut général. Longpérier suppose que notre balle fut lancée pendant ce siège par quelque frondeur arménien de l'armée de Mithridate : si donc elle porte l'inscription Βαβύρσα, c'est qu'elle sortait de l'arsenal ou du « magasin militaire » établi dans la forteresse de ce nom.

Telle est l'hypothèse de Longpérier. On avouera qu'elle est séduisante et qu'elle fait honneur à l'esprit ingénieux de l'éminent savant. Pourtant, dès qu'on l'examine de près, on ne peut manquer d'apercevoir certaines objections. D'abord, comment expliquer que sous le règne de Tigrane, c'est-à-dire à une époque où l'hellénisme était d'introduction toute récente en Arménie, on ait déjà songé à marquer d'une légende grecque des projectiles fabriqués dans un arsenal arménien ? Ensuite, si l'on parcourt la série des balles de plomb grecques, d'une authenticité incontestable, qui se trouvent dans les collections publiques (Musée Kircher à Rome, Musée de la Société archéologique d'Athènes, Musées de Bâle, de Leyde, de Saint-Germain-en-

Laye, etc.) (1), on remarquera que leurs légendes peuvent toutes se classer dans les trois catégories suivantes :

1° Légendes composées d'une exclamation banale ou ironique : ΛΑΒΕ, ΔΕΞΑΙ, ΝΙΚΗ, etc. ;

2° Légendes composées d'une seule lettre, sans doute l'initiale d'un nom de peuple (Α pour ΑΘΗΝΑΙΩΝ; Β pour ΒΟΙΩΤΩΝ, etc.);

3° Légendes composées d'un nom propre d'homme (de général) ou d'un ethnique, parfois abrégé; lorsqu'il est complet, le nom est presque toujours *au génitif,* très rarement *au nominatif* (2).

Jamais on ne trouve un nom de lieu au nominatif (3), comme le suppose l'interprétation de Longpérier. La légende ΒΑΒΥΡΣΑ serait donc une exception unique et par suite suspecte : hâtons-nous de dire que cette exception n'existe pas, puisqu'en réalité la balle de Longpérier porte l'inscription ΒΑΒΥΡΤΑ et non pas ΒΑΒΥΡΣΑ. Par cette simple correction s'écroule l'ingénieux édifice que le regretté savant avait élevé sur une fausse lecture.

C'est le hasard qui m'a mis sur la voie de cette petite rectification. En visitant récemment le Musée de Bâle, je remarquai dans une des vitrines de la salle grecque une riche collection de balles de fronde, léguées au Musée par feu Guillaume Vischer, à qui elles ont fourni la matière de deux excellents mémoires (4). A côté des originaux se trouvent, comme pièces de comparaison, des moulages en plâtre de projectiles analogues

(1) Dans le *Corpus inscriptionum graecarum* les légendes des balles de fronde ont été dispersées d'une manière fâcheuse (nos 1865-7, 5468, 5567, 5570, 5620-1, 5686-7, 5743, 5748, 8529-30 *d*). On trouvera un petit *Corpus* plus commode, accompagné d'une bibliographie et d'un index alphabétique, dans Vischer, *Kleine Schriften,* II, 280. Quelques légendes nouvelles ont été ajoutées par Heydemann, dans l'*Hermes*, XIV, 317.

(2) Les seuls nominatifs que j'aie rencontrés sont ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ (Rhusopulos, Ἐφ. Ἀρχ. 1862, p. 315) et ΞΕΝΟΚΡΑΤΗΣ (Vischer, *loc. cit.* p. 251).

(3) La légende ΚΑΤΑΝΑ (*Corpus insc. gr.* 5570 et 5687) ne doit pas être considérée comme une exception ; en effet, nous avons ici non pas le nominatif dorien de la ville de Catane, mais les premières syllabes de l'ethnique ΚΑΤΑΝΑ(ιων).

(4) Les mémoires originaux ont paru en 1866 et 1871; ils ont été recueillis dans les *Kleine Schriften* de Vischer (Leipzig, 1878), publiés après sa mort, tome II, p. 240 suiv. C'est à cette édition qu'il faut toujours renvoyer, car elle est plus complète que les éditions originales.

provenant de collections étrangères. Une des balles de la collection Vischer, dans un état de conservation malheureusement imparfait (l'emblème du revers est tout à fait indistinct), porte la légende BABΥΡΤΑ, qui me remit immédiatement en mémoire le BABΥΡΣΑ de Longpérier (1). Continuant mes investigations dans la collection des moulages, j'en trouvai deux, indiqués comme provenant du musée de Saint-Germain, qui portaient également la légende BABΥΡΤΑ et au revers une pointe de lance, comme la balle Longpérier. A mon retour de voyage, je parvins effectivement à retrouver ces deux projectiles au Musée des Antiquités nationales, où ils sont catalogués sous le numéro d'inventaire 9780. Ils font partie d'une petite collection acquise de M. Salzmann et offerte au Musée par Napoléon III au mois d'avril 1865; ils ont été recueillis sur le plateau sacré de Camiros, dans cette même île de Rhodes d'où provient la balle Longpérier. La lecture des légendes, en particulier celle de la lettre T, est absolument certaine. Enfin, pour achever la nomenclature des balles à la légende BABΥΡΤΑ, M. Kirchhoff, au 4e volume du *Corpus inscriptionum graecarum*, publié en 1877, — la même année que le mémoire de Longpérier, — mentionne, dans le commentaire du n° 8530 *d*, une balle portant cette même inscription et qui lui avait été communiquée par M. Pinder (2).

Voilà donc cinq projectiles antiques, identiques à tous les points de vue, tous sans doute de même provenance, qui porteraient, quatre la légende BABΥΡΤΑ, un seul BABΥΡΣΑ : c'était invraisemblable *a priori*, et dès lors je ne doutai point que la lecture de M. de Longpérier ne fût erronée. Heureusement la vérification était encore possible, l'objet n'étant pas sorti de la col-

(1) Cette balle, acquise par Vischer postérieurement à l'année 1871 (date de la publication de son deuxième mémoire), n'a pas été publiée par lui, mais par M. Achille Burckhardt, l'éditeur du 2e volume des *Kleine Schriften ;* elle figure à la suite des balles décrites par Vischer, sous le no 65 (p. 273). Le poids marqué est de 39 gr. 55; la provenance n'est pas indiquée. Les deux balles de Saint-Germain sont mentionnées à l'index alphabétique, p. 282.

(2) Le *Corpus* annonce que M. Pinder se réserve de publier cette balle dans le 3e fascicule de ses *Beitræge zur ælteren Münzkunde* : je n'ai pas réussi à me procurer cet ouvrage. Je note en passant que le mot BABΥΡΤΑΣ a été omis dans l'index du *Corpus*.

lection de M. Schlumberger. Cet aimable savant a eu la gracieuseté, sur ma demande, de sortir de son médaillier le précieux amygdaloïde et de m'en laisser prendre un fac similé ; bien plus, il s'est lui-même convaincu avec moi, après un examen attentif, que la légende devait bien se lire, comme sur les exemplaires de Saint-Germain et de Bâle, BABΥPTA. L'erreur de Longpérier, je m'empresse de le dire, est d'ailleurs excusable. Par suite d'un accident de fonte, ou de la rugosité de la surface du plomb, la haste verticale du T a pris une forme torse qui, au premier abord, simule, à s'y méprendre, le commencement d'un Σ ; une petite éraillure blanche, placée au niveau de la pointe du T, ressemble à la barre inférieure d'un Σ et complète l'illusion : l'archéologue le plus expérimenté, en l'absence d'une pièce de contrôle, pouvait s'y tromper.

La lecture BABΥPTA assurée, reste à l'expliquer. Βαβύρτα, pour Βαβύρτου, est le génitif dorien du nom propre d'homme Βαβύρτας ; c'est ainsi qu'on lit ΕΥΗΘΙΔΑ, ΗΡΑΚΛΕΙΔΑ sur des balles catalogguées par Vischer, AMΥNTA sur une balle qui se trouve en double exemplaire au Musée de l'école évangélique de Smyrne (Papadopoulos, *Bull. corr. hell.* I, 55) et à Athènes (Rhusopoulos, Ἐφ. Ἀρχ., 1862, p. 315). Le sens étymologique du mot Βαβύρτας paraît être « bouffon », « celui qui simule la folie » ; c'est du moins ce que nous apprend l'article d'Hésychius : βαβύρτας. ὁ παράμωρος. Dans la littérature, ce nom propre ne s'est rencontré qu'une seule fois : un texte de Polybe (IV, 4) mentionne un Messénien nommé Babyrtas, célèbre par ses mœurs dissolues. Je ne pense pas qu'il y ait aucun rapport entre ce personnage et le condottière ou stratège inconnu dont le nom figure sur nos cinq balles de fronde. La fabrication et l'usage des balles en plomb était une ancienne spécialité de l'île de Rhodes : dès l'époque de l'expédition des Dix Mille, Xénophon constate que les balles en plomb (μολυβδίδες) des frondeurs Rhodiens ont une portée double des grosses pierres lancées par les frondeurs perses (*Anabase*, III, 3, 16-17). Le langage de Xénophon permet même de supposer que l'invention des projectiles en plomb était alors assez récente et que l'usage s'en est répandu de Rhodes sur le reste du monde hellénique ; en ce cas, on aurait là une limite supérieure précise pour le classement chronologique des pro-

jectiles de ce genre qu'on a recueillis dans diverses parties de la Grèce.

Revenons au nom Βαβύρτας. Messène, patrie du Babyrtas de Polybe, et Rhodes, d'où proviennent nos balles, sont toutes deux des cités doriennes; cependant je ne pense pas qu'il faille voir dans Βαβύρτας un nom exclusivement dorien, et je suis tenté de le rétablir au moins dans deux inscriptions d'origine non-dorienne, où sa présence a été méconnue jusqu'à présent par les éditeurs. Voici d'abord un catalogue de prytanes attiques (*Corpus inscr. attic.* II, 2, n° 872), où la copie de Koehler porte, à la ligne 9 *b*, Ἀρίγνωτος Βαβυρίου : je ne mets pas en doute qu'il ne faille lire Βαβύρτου. Koehler dit lui-même que l'inscription est gravée négligemment, et le nom en question est si peu lisible que le premier éditeur, M. Hauvette (*Bulletin de correspondance hellénique,* V, 361), l'avait laissé en blanc : la lecture Βαβυρίου est due à Gollob (*Wiener Studien*, III, 209), qu'ont suivi MM. Dittenberger (*Sylloge,* n° 334) et Koehler.

Voici maintenant une stèle béotienne (Collitz, *Griechische Dialektinschriften,* I, p. 402, n° 791 *h*), présentant une liste de noms propres dont le dernier serait Βαβύριος : ici encore, je pense que le T a été pris pour un I et qu'il faut rétablir Βαβύρτος, forme secondaire de Βαβύρτας (1).

Je ne veux pas quitter le mémoire de Longpérier sans y signaler une autre erreur, non pas pour le plaisir puéril de trouver en défaut l'éminent archéologue, mais parce que son nom et son autorité pourraient contribuer à donner crédit à une sorte de légende, qu'il a eu le tort d'accepter pour la vérité. Longpérier, après avoir constaté le rapport de consonance et peut-être d'étymologie qui existe entre Βαβύρσα, citadelle arménienne, Βύρσα, citadelle de Carthage, et le mot *pert*, qui signifie château fort en arménien, ajoute en note, pour montrer que ce n'est pas là une coïncidence isolée ou fortuite : « Il existe une

(1) Deux des lamelles de plomb recueillies à Styra en Eubée (Roehl, *Inscriptiones graecae antiquissimae*, n° 371, lam. 54 et 57), portent les inscriptions Βάβυρος et Βεβύριος. (Le no 54 est publié dans Vischer, *Kl. Schriften*, p. 120). Ce sont des noms de la même famille que Βαβύρτας; la lecture Βεβύριος me paraît bien douteuse. Le nom du fabuliste Βαβρίας ne doit-il pas être rattaché à ce groupe ?

ville nommée Καρχηδών en Arménie (Plutarque, *Lucull.* 32; Eutrope cité par Etienne de Byzance, v. Καρχηδών); fait auquel se rapporte la pierre gravée conservée au Cabinet des médailles sur laquelle on lit, autour du buste d'un prince asiatique, OYCAC ΠΙΤΙΑΞΗC ΙΒΗΡΩΝ ΚΑΡΧΗΔΩΝ (Visconti, *Icon.*, II, pl. 45, n° 10). »

Malgré ce luxe de citations, propre à inspirer la confiance aux plus sceptiques, le fait allégué par Longpérier est inexact, et aucun des textes qu'il invoque à l'appui ne résiste à l'examen.

Écartons d'abord du débat la sardoine du Cabinet des médailles : quelle que soit l'authenticité de cette pierre gravée, de quelque façon qu'on interprète sa légende bizarre (1), les mots ΙΒΗΡΩΝ ΚΑΡΧΗΔΩΝ ne pourront jamais signifier que « Ibères Carchèdes » et je n'aperçois aucun rapport entre ce nom d'une tribu *ibérienne* et la prétendue Carthage *arménienne*.

Venons maintenant au texte de Plutarque. Plutarque, racontant l'expédition de Lucullus en Arménie, expédition dont le but était la ville d'Artaxata, capitale du royaume de Tigrane, rapporte que cette ville fut construite par le roi Artaxias, sur le conseil et les plans d'Annibal (*Lucullus*, c. xxxi, 5-6). Au chapitre suivant, nous voyons les soldats romains, épuisés par la longueur et les fatigues de la route, refuser l'obéissance à leur général; celui-ci les exhorte à persévérer : ἄχρις οὗ τὴν ἐν Ἀρμενίοις Καρχηδόνα λαβόντες, ἀνδρὸς ἐχθίστου (τὸν Ἀννίβαν λέγων) ἔργον ἀνατρέψωσιν. « Jusqu'à ce qu'ils se soient emparés de cette Carthage arménienne et aient renversé l'ouvrage du plus grand ennemi de Rome; il voulait dire : Annibal. » Il est clair comme le jour que cette « Carthage arménienne » dont parle Lucullus n'est point une ville d'Arménie appelée Carthage, mais une métaphore par laquelle le Romain désigne Artaxata, œuvre du Carthaginois Annibal. C'est ainsi qu'au commencement de ce siècle il était de mode en France de traiter les Anglais de

(1) Outre Visconti (*Iconographie grecque*, II, 270), on peut consulter sur cette pierre, Langlois, *Revue archéologique*, VIII, 530 et Chabouillet, *Catalogue des pierres gravées*, n°s 1385 et 1386 (p. 198). Visconti reconnaît dans ΠΙΤΙΑΞΗC le mot perse *vitaxa*, « magister equitum » (Ammien Marcellin XXIII, 6, 14); Langlois rapproche un certain *Ptiachkh Achoucha*, qui serait mentionné par Moïse de Khorène.

« Carthaginois », bien qu'il n'existe chez nos voisins aucune ville du nom de Carthage.

Reste le texte d'Etienne de Byzance : ἔστι δὲ καὶ Ἀρμενίας Καρχηδών, ὡς Εὐτρόπιός φησιν. On sait combien de bévues, dues à de mauvaises leçons de manuscrits, a commis le laborieux, mais inintelligent compilateur auquel nous devons les Ἐθνικά, ou plutôt l'abrégé de ce grand ouvrage qui seul nous est parvenu; l'article en question nous en apporte un exemple nouveau. On chercherait vainement dans le texte original de l'excellent *Breviarium* d'Eutrope la mention d'une ville arménienne appelée Carthage; seulement, dans l'ancienne version grecque de Paianios, au livre VI, ch. 6, notre meilleur manuscrit, le *Laurentianus,* porte : Κόττας ...πρὸ Καρχηδόνος τῆς ἐπί τῷ Βοσπόρῳ ..ἡττᾶται. Il s'agit de la défaite du consul (ou proconsul) Cotta par Mithridate, en 74 ou 73 av. J.-C., devant Chalcédoine, ville située sur le Bosphore, en face de Byzance. Eutrope avait écrit très correctement : *Cotta apud Chalcedona victus;* son traducteur grec, ou un copiste négligent, mit par distraction Καρχηδόνος au lieu de Καλχηδόνος, et crut devoir ajouter, dans l'intérêt du lecteur, τῆς ἐπὶ τῷ Βοσπόρῳ (1). L'erreur doit être très ancienne puisqu'elle existait déjà dans l'exemplaire d'Etienne de Byzance, presque contemporain de Paianios, et qui, en sa qualité de Grec, paraît avoir travaillé sur la traduction grecque d'Eutrope de préférence au texte latin original. Etienne, voyant qu'à la page suivante le théâtre de la guerre était en Arménie, en conclut que la Καρχηδών, où fut battu Cotta, était le nom d'une ville arménienne : de là son article déjà cité. Il est triste de voir qu'une simple coquille, déjà corrigée par le premier éditeur de Paianios, Sylburg, n'en a pas moins réussi à faire son chemin jusque dans des ouvrages aussi justement estimés que le Dictionnaire des

(1) Cette faute est très commune dans les mss. Elle se lit, par exemple, chez Pausanias V, 17, 4 ; parlant d'un sculpteur certainement bithynien (ses fils étaient citoyens de Nicomédie, cf. *Corpus inscr. graec.* n° 6164), le Périègète écrit : Βοηθὸς Καρχηδόνιος. Déjà Otfried Müller (*Wiener Jahrbücher*, XXXIX, 149) a reconnu qu'il faut corriger Καρχηδόνιος en Καλχηδόνιος. Il est curieux que cette même faute se retrouve encore chez le chroniqueur Memnon, c. 42 (F. H. G. de Müller, III, 548), précisément à propos de Cotta, le vaincu de Chalcédoine.

noms propres de Pape-Benseler (1). On y lit, *sub verbo* Καρχηδών : « n° 4. Ἡ ἐν Ἀρμενίοις K. Plut. *Luc.* 32. Eutrop. ap. St. Byz. » Très probablement, c'est dans cet article de Pape que Longpérier aura puisé ses renvois et sa théorie d'une Carthage arménienne, attestant la présence d'éléments sémitiques en Arménie. D'autres copieront Longpérier ou l'ont déjà copié, et c'est ainsi que la fabuleuse Carthage d'Arménie risque de conserver longtemps encore droit de cité dans les répertoires de seconde et de troisième main que consultent les archéologues pressés.

Théodore Reinach.

(1) Le Thesaurus Didot est plus prudent ; voir la note de Berkel reproduite à l'article Καρχηδών.

NOTE ADDITIONNELLE

SUR LE

CHANT DES SEPT VOYELLES GRECQUES

Dans un numéro récent de la *Revue des études grecques* (1889, p. 38), j'ai proposé le déchiffrement musical des voyelles chantées, au témoignage du rhéteur Démétrius, par les prêtres gréco-égyptiens. Les papyrus de Leyde édités par M. Leemans, notamment le papyrus magique W, m'avaient fourni plusieurs spécimens de ce que je crois être des mélodies rituelles appliquées aux incantations.

Depuis la publication précitée, j'ai eu sous les yeux, grâce à l'obligeance de M. Henri Weil, le livre récemment publié à Vienne par M. Carl Wessely, *Griechische Zauberpapyrus von Paris und London*, inséré d'abord dans les *Denkschriften der philos.-histor. Cl. der Kaiserl. Akademie der Wissenschaften*, vol. 36, p. 27-208. Le plus important document que comprenne ce livre est le texte du ms. conservé à notre Bibliothèque nationale sous le n° 574 du supplément grec, papyrus de 35 feuillets et de 3274 lignes. J'y ai rencontré plusieurs groupes de voyelles dont voici le relevé.

Fol. 6 v., lignes 411 à 433, 22 groupes, composés chacun de 4 lettres.

Fol. 7 v., l. 489 à 495, mention des quatre éléments, entremêlée de plusieurs groupes.

Au fol. 8 v., les lignes 610 à 616 sont toutes, sauf la première, exclusivement composées de voyelles, formant 49 groupes.

Fol. 11 v., l. 962 et 963, six groupes suivis de la série alphabétique des sept voyelles, séparées entre elles par un point.

Fol. 12 r., l. 1005 et 1006, 3 groupes formés, le 1er de 1 α, 2 ε, 3 η, 4 ι, 5 ο ; le second de 6 υ, le troisième de 7 ω.

Fol. 12 v., l. 1034 et 1035, 9 groupes ; l. 1040 et 1041, 6 groupes.

Fol. 13 r., l. 1130 et 1131, 5 groupes.

Fol. 13 v., l. 1188 et 1189, 8 groupes.

Fol. 14 r., l. 1207, 1 groupe de 18 voyelles ; l. 1222 à 1225, 21 groupes.

Fol. 24 r., l. 2200 b à 2203, 7 groupes.

Fol. 26 v., l. 2353 à 2355, 9 groupes.

Fol. 35 v., l. 3240 et 3241, 2 groupes.

Un autre papyrus publié dans le même volume, le n° 46 du British Museum, contient aussi plusieurs groupes de voyelles, notamment fol. 1 r. ; fol. 2 r. ; fol. 3 r. ; fol. 7 v.

Signalons enfin, dans le papyrus Mimaut, n° 2391 du Louvre, le fol. 9 v., l. 266.

Je dois le reconnaître, les contextes qui encadrent ces groupes de voyelles ne montrent pas, comme il arrive plusieurs fois dans les papyrus de Leyde (1), que ces voyelles étaient chantées, mais un passage du papyrus de Paris (fol. 15 r., l. 1304 et 1305) qui est une invocation à la constellation de la Grande Ourse, me semble de nature à bien marquer le caractère musico-astronomique des sept voyelles dans les textes de magie grecque. Voici ce passage (Wessely, p. 53) : .. ἄρχτε, πανφεγγὲς ἁρμονία τῶν ὅλων α ε η ι ο υ ω πλινθίου, ἡ ἐπὶ τοῦ πόλου ἑφεστῶσα, ἣν ὁ κύριος θεὸς ἔταξε κραταιᾷ χειρὶ στρέφειν τὸν ἱερὸν πόλον. « O Ourse, très grande déesse, toi qui gouvernes le ciel, toi qui règnes sur le pôle (ou le ciel), le plus élevé des astres, brillante déesse, élément incomparable, système de l'univers, harmonie lumineuse de toutes (les voyelles) α ε η ι ο υ ω du plinthion (?), assise sur le pôle (ou ciel), toi que le seigneur Dieu a chargée de faire tourner de ta main puissante le pôle (ou ciel) sacré... »

Il est à souhaiter que les publications de M. Leemans et de M. Wessely soient mises en œuvre par les orientalistes et par-

(1) *Rev. des et. gr.*, 1888, p. 40.

ticulièrement par les égyptologues. Ils peuvent seuls entreprendre un tel travail, et je ne doute pas qu'en ce qui touche la question spéciale dont je me suis occupé, celle des incantations avec mélodies notées au moyen des voyelles, leurs recherches n'aboutissent à des résultats précieux pour l'histoire de la musique gréco-égyptienne. Il y a là un terrain vierge qui mériterait d'être exploré.

C.-E. RUELLE.

VARIÉTÉS

LETTRE INÉDITE

DE

BŒCKH A RAOUL ROCHETTE

AU SUJET DE LA PEINTURE MURALE CHEZ LES ANCIENS

INTRODUCTION

Les disputes entre philologues — et Dieu sait s'ils se sont disputés depuis les jours d'Aristarque et de Zénodote! — n'intéressent, en général, que la chronique de l'érudition; le public s'amuse des coups qu'ils se portent et des injures qu'ils échangent, mais ne s'instruit guère en s'en divertissant. Il est pourtant quelques-unes de ces controverses qui méritent d'occuper l'historien de la philologie, parce qu'à côté ou au-dessus des amours-propres en conflit, on y reconnaît la lutte impersonnelle des principes et des méthodes. Telles sont, dans la première moitié de ce siècle, les querelles célèbres entre Bœckh et Hermann en Allemagne, entre Letronne et Raoul-Rochette chez nous.

Bœckh contre Hermann, c'est la philologie *réelle*, entendue au sens le plus large du mot, opposée à la philologie *formelle*, qui se tient surtout à l'interprétation des textes. Entre Letronne et R. Rochette, c'est encore, bien qu'à un moindre degré, le même contraste qui se fait jour; car si Letronne a souvent

corrigé Rochette dans ses interprétations hasardeuses des monuments, et si Rochette a pu convaincre Letronne d'avoir mal compris ou ignoré certains textes, le premier a surtout été un philologue *stricto sensu*, le second un archéologue et un antiquaire.

Il ne s'agit pas ici de mettre en balance les mérites divers de ces deux savants. La postérité, qui a déjà commencé pour eux, n'hésite point à attribuer le premier rang à Letronne, mais elle se montre peut-être trop oublieuse des mérites de son fougueux adversaire. S'il y a de l'exagération à dire, comme le faisait Paulin Paris en 1855 (1), que « grâce à lui, la France tenait en Europe, depuis un quart de siècle, le sceptre de la critique archéologique » et si le mot de *critique*, prononcé au sujet de R. Rochette, appelle des réserves qu'il serait trop long de formuler, il n'en reste pas moins que l'érudition de cet archéologue était immense, son activité infatigable, et que nous lui devons une bonne partie des matériaux dont nous disposons aujourd'hui pour l'étude de l'art antique, en particulier de la peinture. N'eût-il publié que ses *Monuments inédits* (1833) ou la fameuse *Lettre à M. Schorn* (1845), il mériterait déjà d'occuper un rang élevé dans la série des archéologues de ce siècle. J'ai montré récemment (2) combien un travail presque oublié de Rochette, publié en 1830 dans le *Bulletin* de Férussac, renfermait d'idées neuves et fécondes, dont on n'a reconnu toute l'importance que de notre temps (3).

L'histoire de la longue polémique entre Rochette et Letronne n'a pas été écrite; peut-être essaierai-je de la raconter un jour, à l'aide des documents inédits dont je dispose. Ces documents sont la correspondance de R. Rochette avec un grand nombre

(1) Paulin Paris, *Préface du catalogue de la bibliothèque de feu M. Raoul Rochette*, Paris, 1855.

(2) *Revue archéologique*, 1888, II, p. 281; 1889, I, p. 345.

(3) Bursian a eu grand tort d'écrire (*Geschichte der Philologie*, p. 1234) que l'*Histoire critique des colonies grecques* de Rochette montrait en lui un « *gænzlicher Mangel an Verstændniss für historische Critik*. » Ce livre a paru en 1815; il avait été écrit en 1812, en vue d'un concours ouvert par l'Académie. R. Rochette, né en 1789, avait alors 23 ans! On voudrait qu'il y eût beaucoup d'hommes de cet âge capables de composer un pareil livre. Voir des jugements plus équitables portés sur R. Rochette par Gerhard, *Archæologischer Anzeiger*, 1355, p. 48, et par Braun, *Annali dell' Instit.*, 1854, p. III.

de savants éminents d'Allemagne et d'Italie, O. Müller, Bœckh, Humboldt, Gerhard, Cavedoni, etc.; je dois la communication de leurs lettres, que R. Rochette classait soigneusement, à l'obligeance de M. Raoul Perrin, neveu de R. Rochette, et à celle de sa fille, Mme Calamatta. D'autre part, les familles d'O. Müller et de Bœckh ont bien voulu mettre à ma disposition les lettres que ces deux philologues avaient reçues de R. Rochette. Si je tarde à faire connaître cette intéressante collection, c'est qu'elle comprend des lettres en quatre langues et ne conviendrait qu'à un public restreint de polyglottes (1). Aujourd'hui, je me propose seulement d'éditer une intéressante lettre de Bœckh, écrite en 1840, à l'occasion des *Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs*, que Rochette avait publiées en réponse aux *Lettres d'un antiquaire à un artiste* de Letronne. Comme ce débat, qui a passionné le monde archéologique pendant dix ans, est un peu oublié aujourd'hui, je dois en faire brièvement l'historique et rappeler les points sur lesquels portait la discussion.

R. Rochette a eu pendant une grande partie de sa vie l'ambition d'écrire une histoire de l'art chez les anciens. Son attention s'était portée de bonne heure sur les restes de leur peinture. Avant même son voyage en Italie, en 1825, il avait lu à l'Académie des Beaux-Arts un mémoire sur les divers procédés du dessin chez les Grecs. Pendant son voyage en Italie, il avait fait exécuter des copies nombreuses, surtout à Rome et à Naples; quelques-unes parurent dans ses *Monuments inédits* (1833), d'autres dans ses *Peintures antiques* (1836) et dans son grand ouvrage *Peintures de Pompéi* (1844-51). En 1833, il donna au *Journal des savants* trois articles sur la peinture sur mur chez les anciens (2) : c'était le développement d'observations qu'il venait de présenter à son cours. Le célèbre architecte Hittorff l'avait prié de les publier en promettant d'y répondre. R. Rochette a nettement indiqué (3) ce qu'il appelle « l'agréable illusion » de M. Hit-

(1) J'ai déjà publié une lettre d'O. Müller à R. Rochette dans la *Berl. Philol. Wochenschrift*, 1886, p. 1546-1548.

(2) *Journal des savants*, juin, juillet, août 1833. Il existe un petit nombre de tirages à part comprenant ces trois articles.

(3) R. Rochette, *Peintures antiques inédites*, p. v.

torff (1) » : « Il se représentait la Grèce antique peinte sur tous ses murs, comme il avait vu la Pompéi des temps romains, et l'Athènes de Périclès décorée à la manière de la Florence des Médicis. » Au lieu d'Hittorff, ce fut Letronne qui répondit, d'abord par un mémoire académique, puis par un livre, les célèbres *Lettres d'un antiquaire à un artiste* (2) (Paris 1835). Là ou R. Rochette soutenait qu'il y avait eu des peintures sur bois transportables, n'attribuant la peinture murale (3) à sujets historiques qu'aux temps de la décadence, Letronne voyait presque partout des peintures exécutées sur les murs eux-mêmes. Voici la conclusion de Letronne (4) : « C'est à mes yeux un point établi que l'usage de la peinture murale historique dès la belle époque de l'art; l'existence de cet usage, conforme à toutes les analogies et vraisemblances historiques, est maintenant confirmée par les faits les plus positifs... Le nombre des tableaux mobiles qui ont aussi contribué à orner les monuments, d'abord fort peu considérable, l'est devenu peu à peu davantage; ce genre a fini par exercer de préférence le pinceau des plus grands peintres. Il a constitué la partie principale de l'art et la peinture murale, quoique continuant à exercer des mains habiles, est devenue un genre secondaire. C'est à peu près la marche qu'a suivie l'art depuis la Renaissance ».

Un mois environ après la publication des *Lettres*, R. Rochette donna ses *Peintures antiques inédites,* dont la Dédicace « à la mémoire de M. Charles Bœttiger » est presque exclusivement consacrée à la polémique pendante, mais sans allusions au dernier ouvrage de Letronne, que Rochette ne connaissait pas encore. Dès que le nouveau livre de son adversaire eut paru, Letronne publia un *Appendice* à ses *Lettres,* où il prétendait rectifier et compléter les indications contenues dans les premiers chapitres des *Peintures antiques*. Rochette sentit alors le besoin de répondre directement et par une discussion serrée aux

(1) Voir Hittorff, *Annali dell' Instituto,* 1830, p. 278 et suiv.

(2) *L'artiste* était Hittorff; Letronne se donnait la qualité d'*antiquaire,* que R. Rochette lui contestait.

(3) Letronne s'excuse d'employer l'expresion *peinture murale* et motive ce néologisme par le désir d'éviter la cacophonie *peinture sur mur*.

(4) Letronne, *Lettres d'un antiquaire,* p. 416.

objections qui lui étaient faites. Il écrivit en 1839 et publia en 1840 ses trois *Lettres archéologiques sur la peinture des Grecs*, adressées à G. Hermann, Bœckh et Welcker; il envoya aussitôt ce livre à Bœckh en lui demandant son avis.

Le grand épigraphiste de Berlin était fort embarrassé; ce n'était pas du reste la première fois, car depuis dix ans que durait cette querelle, on n'avait cessé de l'invoquer comme arbitre. Il estimait le talent de Letronne, surtout à causé de ses belles recherches sur l'Égypte ancienne (1) et, d'autre part, il se sentait beaucoup d'obligations personnelles envers Rochette qui était alors, depuis longtemps déjà, grâce à son activité et à ses nombreux correspondants, l'archéologue le mieux informé de l'Europe et le mieux placé pour donner des informations aux autres (2). Il avait donc de bonnes raisons pour ne pas se prononcer d'une manière trop nette entre les deux rivaux devenus ennemis, dont l'amitié lui était également précieuse. La correspondance de Bœckh avec Otfried Müller contient d'intéressantes indications à cet égard. Bœckh écrivait à Müller, le 21 mars 1830 : « R. Rochette m'a envoyé avant hier, avec son *Orestéide*, une feuille dirigée contre un français qui, avec le concours de Letronne, l'a attaqué dans le troisième cahier des *Annali* de l'Institut archéologique. (3) » Il s'agissait d'un travail de Laglandière (4), à propos du livre de R. Rochette et Bouchet, *Choix d'édifices inédits de Pompéi;* Rochette, qui y était fort malmené, riposta vivement dans le même recueil (5). O. Müller répond à Bœckh le 9 avril 1830 (6) : « R. Rochette a certes beaucoup d'un (ici un mot laissé en blanc par les éditeurs, et qui devait être peu aimable), mais je ne peux approuver la persécution où un certain nombre de savants, entre autres et surtout Letronne, paraissent s'être ligués contre lui. Il publie tant de choses, avec

(1) Cf. *Briefwechsel zwischen Bœckh und O. Müller*, p. 128.

(2) Je trouve une longue lettre latine de Bœckh à Rochette datée de 1818. La correspondance devint surtout active à partir de 1822 (cf. *Briefwechsel*, p. 84 et *passim.)*

(3) *Briefwechsel*, p. 274.

(4) *Annali dell' Instituto*, 1829, p. 370.

(5) *Ibid.*, p. 415.

(6) *Briefwechsel*, p. 276.

tant d'esprit d'entreprise et d'infatigable ardeur, qu'on doit déjà lui être reconnaissant à ce titre. » Et Bœckh répond : (1) « Je suis tout à fait de votre avis en ce qui concerne Rochette et je lui ai déjà écrit que les querelles qu'on lui cherche en France me déplaisent. Il m'a aussitôt adressé une longue litanie où il proteste de son innocence dans toutes ces affaires. Je suis presque disposé à le croire et il m'arrive d'avoir vraiment pitié de lui. »

Il peut sembler étonnant aujourd'hui que des membres de l'Institut de France aient mis ainsi dans la confidence de leurs querelles un professeur allemand. Mais il ne faut pas juger avec les idées de l'heure présente les mœurs de ces temps déjà lointains. Les philologues d'outre-Rhin, qui ne se disputaient pas moins que les nôtres, n'étaient pas moins anxieux de connaître le jugement que l'on portait chez nous sur leurs controverses. Ainsi, au fort de la grande lutte entre Bœckh et Hermann, en 1826, O. Müller était heureux d'apprendre à son maître que Boissonade et les autres savants français lui donnaient raison (2).

Là où Letronne eut incontestablement tort, c'est lorsqu'il fit paraître, dans la *Revue archéologique* de 1846 (3), la traduction d'un article injurieux écrit contre R. Rochette, son confrère à l'Institut, par le Dr Henri Brunn, alors un débutant dans la science (4); il est vrai — et c'est là une circonstance atténuante — que R. Rochette venait de publier, au sujet de la *pornographie des anciens*, une longue série de pages vraiment indignes de son talent et qu'un homme de bon sens ne pouvait pas lire avec sang-froid.

Voici comment Bœckh, dans son cours public, jugeait la controverse entre Letronne et Rochette que nous avons résumée plus haut (5) : « Letronne exagère l'usage et l'importance de la

(1) *Ibid.*, p 277.

(2) *Briefwechsel*, p. 205.

(3) *Revue archéologique*, 1846, p. 118-126, 191-208.

(4) M. Brunn est précisément celui de tous les archéologues allemands auxquels les travaux de R. Rochette ont le plus servi : la *Lettre à M. Schorn* se retrouve dans la *Geschichte der Künstler* et l'article publié en 1830 par Rochette dans le *Bulletin* de Férussac est le point de départ du beau mémoire de M. Brunn, *I doni di Attalo* (1870).

(5) Bœckh, *Encyclopædie und Methodologie der Philologie*, 2e éd., p. 515.

peinture murale à l'époque classique; il polémise dans ces écrits contre R. Rochette qui représente contre lui, avec non moins d'étroitesse, un point de vue tout contraire. » C'est donc à une opinion moyenne que Bœckh s'arrêtait; mais la question n'a pas été, que je sache, traitée depuis dans son ensemble et les écrits contradictoires des deux savants français resteront toujours, à cet égard, la source principale où les historiens de la peinture antique viendront puiser.

Quelques éclaircissements que réclame la lettre de Bœckh trouveront leur place naturelle dans les notes que nous y avons ajoutées. Il nous a semblé convenable d'en respecter le texte, exemple curieux, le seul qu'on ait encore publié, du style français de cet illustre philologue. Très habitué à écrire en latin, bien qu'il le fît sans élégance, Bœckh commet plus de latinismes que de germanismes en maniant notre langue; dans l'ensemble, il est suffisamment correct pour qu'on le lise sans peine. Combien de jeunes savants, dans l'Allemagne actuelle, seraient capables d'écrire une pareille lettre? Par des raisons qui n'ont rien de scientifique, la connaissance du français décline chez nos voisins. L'exemple d'un des plus grands érudits de ce siècle leur prouvera peut-être qu'elle ne fait pas tort à l'érudition.

Salomon Reinach.

LETTRE DE BŒCKH

Berlin, le 31 Mai 1840.

Monsieur et très illustre confrère,

Vous m'avez donné autrefois la permission de vous écrire en allemand, parce que vous savez très-bien cette langue et que vous n'ignorez pas que la plupart des hommes de lettres allemands n'écrivent pas bien le français. C'est peut-être ridicule, je l'avoue, si je me pique à présent de vous écrire en français,

ayant vu dans vos *Lettres archéologiques* avec quelle sévérité vous jugez votre compatriote même à l'égard de son style français : car si Mr. Letronne n'a pu échapper dans cela à votre censure (1), c'est à peine si je trouverai grâce devant vous, si je me risque d'écrire dans une langue dans laquelle je ne sais si j'écris dix lignes par an, et dans laquelle je n'ai commencé à m'exprimer plus tôt que Caton n'a appris le grec. Feu M. Schoell (2) me dit une fois qu'il était impossible d'apprendre à fond une seule langue : par conséquent, combien n'est-il pas plus dangereux pour moi de vouloir écrire, outre ma langue maternelle, le latin et le français et, ce que je fais quelquefois dans mes correspondances, si nécessité il y a, le grec? Si j'ose pourtant me servir de votre langue, c'est parce que, quant à faire imprimer, je me repose entièrement sur votre discrétion; car comment pourriez-vous m'exposer à être blâmé? (3) Je ne sais pas même si je puis vous dire quelque chose qui vous intéressera. Depuis que j'ai reçu vos *Lettres archéologiques*, j'ai été tellement occupé que je n'ai pas trouvé jusqu'ici le loisir de lire cet ouvrage qui m'intéresse beaucoup sous tant de rapports; à présent, pour ne pas différer plus longtemps ma réponse, je la joins à la lecture même de vos *Lettres* : je les lis la plume à la main, et tout en lisant j'improviserai les remarques que peut-être je trouverai à faire, pour les soumettre à votre jugement. Ainsi je ne suis pas sûr si des observations qui méritent de vous être communiquées se me présenteront. Je n'ai pas besoin de vous assurer de mon impartialité; si je n'étais pas impartial de ma nature et par habitude, l'honneur que vous avez fait à des hommes de lettres

(1) R. Rochette, *Lettres archéologiques*, p. VI : « J'ai adressé mes *Lettres* à des savants d'Allemagne, que j'honore avec toute l'Europe, et en qui je considère à la fois des maîtres et des amis. En cela, j'ai suivi encore l'exemple que m'a donné M. Letronne dans son *Appendice;* la seule différence qu'il y ait peut-être entre nous, c'est qu'à la façon dont il écrit en français, on voit bien qu'il n'a voulu être lu qu'en Allemagne; tandis qu'en écrivant à des Allemands, j'ai prétendu, je l'avoue, être lu aussi par des Français. »

(2) Max-Samson-Frédéric Schœll (1766-1833), l'auteur d'une bonne *Histoire de la littérature grecque* écrite, comme presque tous ses ouvrages, en français.

(3) Cette « discrétion » n'est plus de mise après un demi-siècle, d'autant plus que la lettre de Bœckh ne peut que lui faire honneur.

allemands, et j'en suis un, de nous nommer juges sur des points controversés, m'obligerait à me donner toute la peine possible pour éviter la moindre prévention. Mais pardonnez-moi, je vous prie, mon illustre confrère, si en commençant la lecture je me permets un reproche amical sur un point qui ne se rapporte pas à l'objet de vos controverses. Vous donnez à votre adversaire « autant d'urbanité qu'il en fallait pour réussir au delà du Rhin » (1) : il me semble une petite inconséquence que d'engager une correspondance avec des hommes de l'urbanité desquels vous avez conçu une idée si peu flatteuse. Au moins, si vous aviez cette persuasion plus ou moins fondée de la grossièreté allemande, il ne fallait pas la manifester dans l'avertissement de ces lettres : d'ailleurs, c'est un des plus beaux fruits d'une longue paix que la haine et la jalousie des nations s'apaisent peu à peu, que les nations se respectent l'une l'autre, et que les savants n'introduisent pas des antipathies nationales dans leurs discussions scientifiques. Quant à moi, j'ai bien goûté de ces beaux fruits : la France m'en a tant offert, que je serais l'homme le plus ingrat, si je ne reconnaissais pas ce grand bien. Vous avez peut-être quelques raisons de vous plaindre des Allemands ; mais certainement cela ne me regarde pas. Dans la lettre manuscrite que vous avez bien voulu m'écrire peu de temps après l'envoi de votre ouvrage, vous m'avez fait l'aveu que votre place dans l'Académie de Berlin vous déplaît en comparaison de celle de M. Letronne (2). Mais pour ne rien dire du hasard qui règne souvent dans ces élections, c'est un inconvénient qu'il faut subir, que dans une société nombreuse la majorité donne la préférence. Dans le cas en question, vous êtes à l'égard de l'Aca-

(1) Raoul-Rochette, *Lettres archéologiques* p. VI « Il (Letronne) traitait familièrement son adversaire, comme son lecteur, et... donnait librement carrière à son humeur caustique et à sa verve railleuse, en mettant assez de grec pour un *antiquaire*, assez de français pour un *artiste* et tout juste autant d'urbanité qu'il en fallait pour réussir au delà du Rhin. »

(2) Lettre de R. Rochette à Bœckh, le 15 avril 1840 : « J'ai vu avec une peine profonde que l'Académie de Berlin, à laquelle j'avais l'honneur d'appartenir comme correspondant, ait cru devoir s'adjoindre comme associé M. Letronne, qui, plus jeune que moi dans la science, quoiqu'il soit mon aîné de plusieurs années, n'est entré dans notre Académie, au *Journal des Savants* et à la Bibliothèque que bien après moi. »

démie de Berlin dans la même position dans laquelle l'Académie des Inscr. et B.-L. a mis M. Hermann. Ce corps littéraire le plus illustre de l'Europe m'a donné la grande prérogative d'associé étranger et à M. Hermann seulement celle de correspondant : et comme la réputation de M. Hermann n'est pas compromise par la préférence que vous avez bien voulu me donner, à moi qui suis plus jeune que lui, votre célébrité, même en Allemagne, où d'ailleurs les académies n'ont pas tant d'autorité qu'en France, n'est pas affaiblie par un évènement qui, à mon avis, vous choque plus qu'il ne devrait le faire.

Dans la discussion sur les locutions ἐπὶ τοίχῳ et ἐπὶ τοίχου (1), dont j'approuve la plupart et principalement la belle observation dans la note p. 6, je ne suis pas de votre avis sur les textes de Pausanias (p. 8). Je ne comprends pas comment vous pouvez mêler dans cette discussion de telles locutions que τῷ ναῷ ἐφεστήκασι Τρίτωνες χαλκοῖ, τῷ δὲ ἅρματι Ἀμφιτρίτη καὶ Ποσειδῶν ἐφεστήκασι, παῖς ὀρθός ἐστιν ἐπὶ δελφῖνος ὁ Παλαίμων (2), qui sont tout à fait d'un autre genre que les locutions ἐπὶ τοίχου ou ἐπὶ τοίχῳ γεγράφθαι ou ἐπειργάσθαι. Si l'on voulait dire qu'un tableau avait été placé au-dessus du mur, le mur considéré comme base du tableau, on dirait sans doute : ἡ γραφὴ ἐφειστήκει ἐπὶ τῷ τοίχῳ ou ἐπὶ τοῦ τοίχου : mais personne ne pouvait se servir de cette phrase pour marquer qu'un tableau fût appliqué à la surface verticale du mur. Il est donc évident qu'on ne peut se servir des phrases de Pausanias que j'ai dit, pour fixer le sens des locutions ἐπειργάσται ou γεγράφθαι ἐπὶ τῷ τοίχῳ. Dans le texte de Pausanias, II, 18, τοῦ Ποσειδῶνος δέ εἰσιν ἐπειργασμένοι τῷ βάθρῳ καὶ οἱ Τυνδάρεω παῖδες, vous voyez des figures de bas-relief en bronze exécutées à part, parce

(1) Letronne soutenait que les expressions *γράφειν ἐπὶ τοῖχον*, *ἐπὶ τοίχου*, *ἐπὶ τοίχῳ*, *ἐν τοίχῳ*, *εἰς τοῖχον*, *κατὰ τοῖχον* ou *κατὰ τοίχου* étaient exactement synonymes. G. Hermann pensait que la locution *γραφαὶ ἐπὶ τοίχου* indiquait des peintures sur bois appliquées au mur et la locution *γ. ἐπὶ τοίχῳ* des peintures exécutées sur le mur même. R. Rochette n'admet pas la subtilité d'Hermann, mais soutient que la préposition *ἐπί* comporte l'idée d'une *insertion*, d'une *application*, par opposition au sens attaché à l'emploi de *ἐν*. Il appuie son opinion d'une longue série d'exemples, dont quelques-uns lui ont été fournis par « un jeune et savant helléniste, M. Miller, attaché au département des manuscrits grecs ».

(2) Paus., II, 1, 7.

que Pausanias ajoute immédiatement (1) : τὰ δὲ ἄλλα ἀνάκειται Γαλήνης ἀγάλματα καὶ Θαλάσσης καὶ ἵππος εἰκασμένος κήτει τὰ μετὰ τὸ στέρνον Ἰνώ τε καὶ Βελλεροφόντης καὶ ὁ ἵππος ὁ Πήγασος, c'est-à-dire d'après vous : des reliefs en bronze rapportés à la base (de Neptune ou plutôt du char de Neptune). Mais ces ἀγάλματα Γαλήνης καὶ Θαλάσσης, etc. n'étaient pas appliqués à ladite base ; ils étaient sans doute des *anathémata* séparés qui étaient placés dans le même temple : c'est ce que Pausanias montre lui-même en disant τὰ δὲ ἄλλα et ἀνάκειται, et comme la Θάλασσα fut déjà représentée sur la face au milieu de la base, il n'est pas probable que la même déesse fut encore une fois représentée sur un autre côté. Je ne crois pas même que Pausanias ait appelé ἄγαλμα ἐπειργασμένον un relief de bronze *appliqué* à une base, parce que un tel sens ne convient pas assez à la notion du mot ἐπεργάζεσθαι. Aussi dans le texte II, 3, 1, que vous avez cité p. 9, τῷ βάθρῳ δὲ αὐτῆς ἐστὶ μουσῶν ἀγάλματα ἐπειργασμένα, j'entends des figures en relief taillées dans la matière de la base, qu'on pouvait appeler ἀγάλματα aussi bien que des figures en bronze sculptées à part et appliquées sur le marbre : ce que vous observez vous-même p. 45, en citant Pausan. IX, 11, 2. (2) Aussi ce que vous avez dit p. 11 de la table du temple de Mégalopolis (3) ne me paraît pas démontrer que les reliefs desquels Pausanias emploie le mot ἐπείργασται étaient des pièces de rapport. P. 115 et suiv., vous comparez les locutions ἐπὶ τῷ κίονι, ἐπὶ τῷ φοίνικι à celles πρὸς τῷ τείχῳ, πρὸς τῷ Πυθίῳ, etc. Cette comparaison ne me paraît pas être exacte. Vous dites vous-même que dans les passages que vous avez cités, ἐπὶ τῷ κίονι, ἐπὶ τῷ φοίνικι est « au-dessus de la colonne, au-dessus du palmier », *super columna*, *super palma* (sauf l'autre signification de la préposition ἐπὶ, que vous avez si bien établie) ; mais πρὸς τῷ τείχῳ est exclusivement *ad murum*, et on ne peut pas dire πρὸς τῷ τοίχῳ ou πρὸς τῷ κίονι au lieu de ἐπὶ τῷ τοίχῳ, ἐπὶ τῷ κίονι dans le sens *super muro*, *super columna*, mais seulement dans le sens *ad murum*, etc. P. 15, note 1, je voudrais

(1) Paus., II, 1, 9.
(2) ἀγάλματα ἀμυδρότερα.
(3) Paus. VIII, 31, 1.

que vous eussiez omis les mots : « Ces témoignages — autorisaient, etc. (1) »

Vous avez employé beaucoup d'érudition pour démontrer que les Grecs, pour marquer l'écriture ou la peinture sur matière quelconque, se servaient de la préposition ἐν. J'étais presque convaincu par cette foule d'exemples que vous avez cités : mais en me récolligeant il me paraissait impossible que la préposition ἐπὶ ne fût pas souvent employé dans le même sens. Je continue ma lecture, et voilà, je trouve à ma satisfaction les passages cités p. 23, et je ne doute pas qu'on ne puisse en augmenter le nombre; quant aux lettres ou à l'écriture, ne convenez-vous pas que les mots ἐπιγράφειν et ἐπίγραμμα y appartiennent dans la plupart des textes où ils sont employés? Néanmoins je consens que votre observation sur les deux prépositions soit juste en général et s'il s'agit de l'emploi de ces prépositions le plus précis. Je prends pour exemple un passage d'une inscription de la ville d'Ilium, qui se trouve au Musée Royal, Catal. Clarac. nº 575, et de laquelle j'ai plusieurs copies. On y lit d'après ma restitution : ἀκολουθεῖν δ[ὲ καὶ ἔχοντας] ἑκάστους τῶν φυλαρχῶν τὴν ὑφ' ἑαυτῷ [φ]υ[λὴ]ν, τ[ῇ] βοὶ ἐπιγράψαντας [τὸ ὄνομα τῆς φυλῆς]. Si l'on eût ordonné que l'inscription fut mise immédiatement sur le corps du bœuf même, la locution τῇ βοὶ ἐγγράψαντας eût été sans doute plus exacte; je pense qu'elle y était appliquée sur une espèce de housse, et c'est ce que l'on exprimait mieux par le mot ἐπιγράψαντας. Mais comme on ne sait jamais si un auteur a employé la préposition ἐν ou ἐπὶ dans le sens le plus précis que lorsque la teneur du texte nous y mène directement, on ne peut tirer des conséquences irrécusables de l'emploi de l'une ou l'autre préposition. Vous en convenez vous même, non seulement à l'égard de la préposition ἐπί, qui est plus équivoque, mais aussi à l'égard de ἐν et εἰς (p. 24, 34, 37). Il faut donc s'assurer du sens de ces prépositions dans chaque passage par ce que nous savons d'autre part; et j'accorde que vous ayez réussi à le constater dans le texte de Pausanias (2) ἐν δὲ τῷ μέσῳ

(1) R. Rochette dit que les passages Diog. Laert. III, 5; Apul. *Doctr. Plat.* I, 4 « autorisaient suffisamment l'insertion du nom de Platon dans le catalogue des anciens artistes, où cependant ce nom n'a pas encore été admis. »

(2) Paus., I, 15, 2.

τῶν τοίχων (p. 34), en prouvant par le témoignage de Synesius que les peintures du Poecile étaient sur bois.

Dans la discussion sur le Théseion, je voudrais que vous n'eussiez pas allégué (p. 31) le passage de l'inscription de l'Érechtheion τοῦ τοίχου τοῦ ἐκτὸς ἀκατάξεστα; car ce passage ne contribue rien à votre démonstration, parce que à l'Érechtheion on n'a pas voulu *laisser non polie* cette portion des murs, mais que l'on l'a seulement trouvée alors en cet état, comme vous l'avez très bien remarqué dans vos premières observations sur la peinture.

P. 38, je ne trouve pas assez démontrée votre assertion, que le tableau de Pamphilus, qui représentait les Héraclides (1), était contemporain des peintures de Polygnote.

J'ai relu toute la controverse sur l'Ammonis et la Nausicaa, dont vous faites mention p. 46 s. et encore une fois p. 58. Je ne puis pas trouver, je l'avoue, que M. Welcker ait réfuté avec un succès si éclatant l'opinion de votre adversaire, que c'était l'Ammonis que Protogène avait peinte (2). Je n'entrerai pas en entier dans la discussion pénible de cet objet; je ne ferai que deux remarques « en peu de mots, selon mon usage », comme vous dites. En voilà la première. Pourquoi ne saurait-on s'imaginer que Protogène eût peint le vaisseau Paralos et dans le même tableau une grande et excellente figure du héros Paralos, et de même le vaisseau Ammonis et dans le même tableau une héroïne, qu'on pouvait appeler Nausicaa? Je ne suis pas peintre, mais si un peintre voulait exécuter mon idée, je voudrais arranger avec lui les parties du tableau d'après elle, et je suis sûr que vous en approuveriez l'arrangement. En outre, si nous formons cette hypothèse, il se conçoit très bien que Cicéron dit

(1) Aristophane, *Plutus*, v. 385, et le scholiaste.

(2) Pline, *Nat. Hist.* XXXV, 101 : *cum Athenis celeberrimo loco Minervæ delubri propylon pingeret, ubi fecit nobilem Paralum et Hammoniada quam quidam Nausicaan vocant.* Pausanias cite, I, 22, 6, un tableau de Polygnote représentant Ulysse et Nausicaa; R. Rochette croit que le texte est altéré et que Pausanias, comme Pline, attribuait ce tableau à Protogène. Il pense aussi que le *Paralus* était une image du héros attique Paralus, tandis que l'autre peinture présentait la figure de Nausicaa, désignée sous le nom d'*Hemionis* (et non d'*Hammonias*, fausse leçon du texte de Pline).

Paralum pictum et non *pictam* (1). Je sens très bien les difficultés qui embarrassent l'interprétation du texte de Pline que je suis, et vous les avez très bien expliquées, particulièrement p. 63 : mais elles ne me semblent pas être irréfutables. J'ajoute l'autre remarque : il n'est pas indispensable d'admettre l'identité de la Nausicaa de Protogène et de celle du tableau dont parle Pausanias, qui d'après le texte tel qu'il existe aujourd'hui, l'attribue à Polygnote. Comme Pausanias dans la description de la Pinacothèque n'a fait aucune mention du Paralos, chef-d'œuvre de Protogène, pourquoi présumer qu'il ait référé de l'autre peinture de Protogène, de laquelle Pline nous dit qu'elle était placée dans le même endroit où était placée la première? De l'autre part, je n'ai jamais approuvé l'interprétation du mot πίναξ contre laquelle vous combattez(2), et je suis tout à fait d'accord avec vous (p. 54 s.) sur cette matière que vous avez traitée particulièrement dans la *Seconde lettre*. Aussi, après avoir lu votre discussion entière sur la Pinacothèque, je ne doute pas que les peintures qui y furent placées ne fussent exécutées sur bois. Quant à l'Érechtheion, je n'ai pas besoin de dire la même chose, parce que j'en ai déjà traité dans le Corp. Inscr. Gr.

Vous voyez, monsieur et très illustre confrère, que je suis d'accord avec vous sur les sujets principaux de votre première lettre. Ici je m'arrête pour le moment. Je vois que je ne puis me livrer à présent à un examen consciencieux de tous les textes qui concernent votre controverse; car je prévois un funeste évènement, qui m'appellera à remplir sans délai d'autres devoirs que ceux de l'amitié (3). Ainsi je continuerai une autre fois cette correspondance de la même manière, si vous le permettez. Pardonnez-moi l'anticipation d'un seul point, qui me regarde moi-même. J'ai dit Corp. Inscr. Gr., T. II, p. 664 : « Τέλειος vocatur πίναξ, quia εἰκόνας monstrabat τελείας : id quod *auctor* (4) addidit de industria, quod stemmatum picturae *solent* tantum tho-

(1) Cic. *in Verr.* IV, 60, 135.

(2) Letronne attribuait à tort au mot πίναξ le sens général de *peintures*, au lieu du sens propre de *peintures sur bois (Lettres d'un antiquaire*, p. 84-85).

(3) J'ignore à quel événement Bœckh fait allusion. Il ne peut s'agir d'Otfried Muller, alors en Grèce, dont la santé ne donnait encore aucune inquiétude.

(4) Il s'agit de la *Vie de l'orateur Lycurgue*, p. 145 E. (Westermann, p. 277).

races referre. » Là-dessus vous m'adressez ces mots (p. 131) : « Oserai-je vous demander où vous avez trouvé la preuve de ce que vous avancez ici? Dans quel *auteur classique,* dans *quelle peinture ancienne,* vous avez vu qu'*un tableau de généalogie, stemma,* se composât *d'images en buste, thoraces?* » et vous y revenez encore une fois (p. 134) en ces termes : « Je ne connais donc rien dans l'antiquité qui prouve, comme vous l'affirmez, que ce fut *une pratique usuelle,* chez les Grecs, contemporains de Lycurgue, *de peindre les généalogies* en demi-figures, et si je me trompe à cet égard, c'est bien franchement que je vous en fais l'aveu, et que je vous prie de suppléer à mon insuffisance. » Quant aux demi-figures, je n'en ai rien dit, mais j'ai parlé d'images en buste, qu'on peut aussi bien qu'une demi-figure mettre en parallèle avec une figure entière (quoique vous disiez le contraire p. 131, si je vous ai bien compris). De plus, je n'ai pas avancé qu'au temps de Lycurgue ce fût une pratique usuelle de peindre les généalogies ou en demi-figures ou en images en buste. J'ai dit : « Id quod *auctor* addidit de industria, quod stemmatum picturæ *solent* tantum thoraces referre. » Mais qu'est-ce que c'est que cet auteur? C'est le faux Plutarque, écrivain de l'âge romain, et même plus jeune que le premier ou le deuxième siècle de notre ère, non pas un auteur contemporain de Lycurgue. De plus, si j'ai dit *quod solent,* j'ai voulu désigner une pratique qui est fondée sur la nature des choses, et qui par là même est la plus en usage, sans me rapporter précisément à aucune époque ou à aucune nation, et sauf à en admettre des exceptions. C'est donc de l'analogie que j'ai tiré mon argument : et voilà ce qui m'a confirmé dans mon opinion. Les *imagines* des Romains, qui furent placées dans l'atrium, n'étaient que des masques de cire travaillés en bosse et coloriés (πρόσωπον εἰς ὁμοιότητα διαφερόντως ἐξειργασμένον καὶ κατὰ τὴν πλάσιν καὶ κατὰ τὴν ὑπογραγήν, Polyb. VI, 53, avec les notes de Schweighäuser à ce chap.). Ces masques pouvaient s'approcher plus ou moins de la forme du thorax, si le cou et la partie supérieure de la poitrine y étaient compris. Or, c'est de ces masques coloriés que se composaient les stemmata des Romains exposés dans l'atrium ; témoin Pline, XXXV, 2 : « Expressi cera vultus (comp. Juvénal à l'endroit que vous avez cité p. 134) singulis disponebantur armariis, ut essent ima-

gines, quae comitarentur gentilicia funera. — Stemmata vero lineis discurrebant ad imagines pictas » (c'est-à-dire à ces masques coloriés). Il en résulte que le peintre d'un stemma, lequel représentait dans son tableau les personnes en buste, ne faisait rien que copier le vrai stemma d'un atrium romain. C'est la seule forme de stemmata des anciens que nous connaissions; et pourquoi, à défaut d'autres témoignages, ne pas présumer qu'à l'âge du faux Plutarque cette forme des généalogies peintes, qui est la plus naturelle et la plus convenable, et qui dériva d'un modèle aussi célèbre que le stemma de l'atrium, ait été la plus commune? Du moins, je fournis un passage d'un auteur classique d'où il se déduit que les stemmata des Romains furent composés réellement d'images en masque, ce qui ne diffère pas beaucoup des images en buste, et conséquemment un tableau qui représentait en masque ou en buste les personnes du stemma, était une représentation ou imitation du vrai stemma romain.

Dans la lettre manuscrite que vous avez eu la bonté de m'adresser, malgré la grave indisposition dont vous avez souffert, vous dirigez mon attention au Mémoire de M. Dureau de Lamalle sur le système métrique des Romains (1). Lorsque je composais mes *Recherches métrologiques*, je n'avais aucune connaissance de ce Mémoire; il y a à peu près huit mois que M. A. de Humboldt me communiqua une lettre de ce savant célèbre, dans laquelle il se plaignait que je n'eusse pas tenu compte de son Mémoire. C'est pourquoi j'écrivis à M. Dureau de Lamalle pour m'en excuser par la raison la plus forte, c'est-à-dire parce que il n'y avait à Berlin nul exemplaire du vol. XII des Mémoires de l'Académie des Inscr. et B.-L. Ensuite, après que l'Académie de Berlin, sur ma motion, avait prié votre Académie de lui communiquer les volumes de vos Mémoires qui

(1) Voici le passage de la lettre inédite de R. Rochette : « Je regrette, dans l'intérêt même de votre travail [les *Metrologische Untersuchungen*], que vous n'ayez pas eu connaissance ou que vous n'ayez pas tenu compte du mémoire de M. Dureau de la Malle sur le système métrique des Romains (*Mémoires de l'Académie*, t. XII, 2me partie, p. 286-310), qui prouve péremptoirement l'inexactitude de la plupart des calculs de M. Letronne, que vous avez pris pour base de votre travail. »

nous manquaient, nous les reçûmes, et j'ai lu le beau travail de M. Dureau de Lamalle. Mais j'ai trouvé une très petite différence du poids de la livre romaine d'après les inductions de ce savant, et de celui que M. Letronne avait établi. Quant au poids que l'un et l'autre ont déduit des pièces d'argent, ils y sont presque entièrement d'accord : et si M. Dureau de Lamalle a attaqué les calculs de M. Letronne à l'égard des pièces d'or, c'est-à-dire les termes moyens que celui-ci en a pris, ce ne sont pas ceux-ci que j'ai suivis, mais les poids mêmes de ces pièces, desquels j'ai pris d'autres moyennes par un nouveau calcul. Ainsi je n'ai pas fait des calculs de M. Letronne la base de mon travail sans modification, mais je suis parvenu par mon calcul presque au même résultat que M. Letronne, qui m'en a fourni les matériaux.

C'est sans doute une chose bien triste, que deux savants si habiles et si célèbres que vous et M. Letronne soient devenus adversaires jusqu'à un tel degré. J'ai ouï dire autrefois qu'on s'était moqué jadis en France de mes controverses avec M. Hermann, et nous voilà réconciliés jusqu'à un certain point ! Il me serait certes bien doux d'apprendre un jour la même chose par rapport à mes confrères littéraires de France ; pourrait-on l'espérer?

Agréez, monsieur et très illustre confrère, l'assurance de mon estime profonde et de ma haute considération.

BOECKH.

CHRONIQUE

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

Athènes et Attique.

= En achevant de déblayer le terrain situé au Nord du Parthénon, on a découvert la partie postérieure d'une grande chouette en marbre, dont le devant existait depuis longtemps au Musée de l'Acropole. Les pieds seuls manquent.

= Très intéressant article de M. Lolling dans le *Dellion* de septembre (p. 179 suiv.) sur les monuments votifs des cavaliers athéniens près des Propylées, œuvre de Lykios d'Eleuthères, fils de Myron. M. Lolling en fixe la date vers l'an 446 av. J.-C. à l'occasion de la conquête de l'Eubée.

= L'éphore Staïs a entrepris une exploration méthodique des nécropoles de l'Attique. On a commencé par celle de *Velanideza*, localité célèbre par la découverte de la stèle d'Aristion. Tous les modes de sépulture sont représentés dans cette nécropole qui a servi pendant plusieurs siècles; l'on y a recueilli un mobilier funéraire intéressant, particulièrement de beaux lécythes. On a ouvert ensuite, dans le voisinage, le tumulus de *Bourba*. La tombe la plus profonde, et par conséquent la plus ancienne de cette nécropole, est un très curieux spécimen de la sépulture à incinération de l'époque héroïque. On creusait le sol à la profondeur d'un mètre, en ménageant un sillon au milieu de la fosse, peut-être pour y amener l'air extérieur. On entassait ensuite le bûcher, composé à sa partie inférieure de ceps de vigne, puis de rameaux et de gros troncs d'arbres. Le corps était placé sur ce bûcher; après l'incinération, on recouvrait le tout de terre. Dans le cas présent, ce tombeau rudimentaire a été surmonté d'un monument funéraire en forme de sarcophage à couvercle plat, construit en briques crues quadrangulaires.

= On a confisqué au Pirée un bas-relief d'un travail excellent, représentant un satyre couché sur un lit de repos. Inscription : ΚΗΦΙΣΙΟΣ ΚΗΦΙΣΣΟΔΩΡΟΥ ΚΟΡΥΔΑΛΛΕΥΣ.

= On annonce la prochaine publication (dans le tome II des *Mémoires* de la Société historique d'Athènes) d'un manuscrit récemment découvert qui contient des impressionse de voyage rédigées par un évêque du XVII^e^ siècle. L'ouvrage éclairerait, dit-on, plusieurs problèmes de topographie hellénique.

Péloponnèse.

= M. Cavvadias publie dans le *Deltion* d'août 1889 (p. 159 suiv.) un rapport sommaire sur les fouilles de *Lycosura* (Arcadie) dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. Le temple dont on a découvert les fondations est un édifice dorique prostyle à 6 colonnes, ayant 20 mètres de long sur 10 de large. La façade est en marbre, la partie inférieure de l'appareil des murs est en pierre, la partie supérieure en briques crues. Le péristyle était semé de piédestaux votifs, dont un, dédié à l'empereur Adrien, est encore en place. Les inscriptions découvertes ne permettent guère de douter qu'on ne se trouve en présence du temple de la Souveraine (Δέσποινα) décrit par Pausanias. Autre chose est de savoir si les fragments de statues colossales (torse de femme, deux têtes féminines, tête barbue, morceaux de mains, de pieds et de vêtements) qu'on a exhumés dans le *naos* doivent être réellement identifiés avec les quatre grandes statues, œuvres du Méssénien Damophon, contemporain de Lysippe, qui décoraient ce temple d'après le Périégète. M. Cavvadias expose impartialement les raisons pour et contre ; il est difficile de se prononcer avant d'avoir vu des photographies.

= Le même recueil publie (p. 163 suiv.) le rapport de M. Staïs sur les fouilles de *Trézène*, avec un dessin du bandeau d'or trouvé dans une tombe archaïque. L'ornementation en est curieuse ; elle comprend des cercles avec diamètres en X, entourés de cercles pointillés plus grands, puis un *svastika* et une représentation grossière d'un oiseau.

= A *Tégée*, l'Ecole française a découvert plusieurs inscriptions importantes et une mosaïque d'époque romaine où sont représentées trois figures allégoriques avec l'épigraphe : Καλοὶ καιροί.

Thessalie.

= A *Volo*, près de la citadelle, on a découvert les fondations d'une église byzantine, ayant 90 mètres sur 45. Au même endroit on a recueilli environ 200 bronzes byzantins.

Crète.

= Parmi les cadeaux que le prince héritier de Grèce a reçus à l'occasion de son mariage, on signale une paire de pendants d'oreilles antiques trouvés en Crète, qui lui a été offerte par l'archimandrite Parthénios.

Constantinople.

= Le sultan a chargé une commission de dresser l'inventaire du trésor de Constantinople, qui renferme beaucoup d'objets intéressants de l'époque byzantine, entre autres les armes du dernier Constantin, et, dit-on, une partie de la chaîne qui fermait la Corne d'Or.

= La mosquée *Qahriyé Djamissi* a été récemment restaurée ; à cette occasion on a découvert en grande partie les deux mosaïques qui se trouvent dans la nef sur les deux piliers à droite et à gauche de l'abside. Ces tableaux

représentent, l'un le Sauveur bénissant et tenant un livre ouvert où l'on lit un verset de l'Evangile (*S. Mathieu*, XI, 28), l'autre la Vierge debout, avec une inscription mutilée. On assure qu'il y aurait encore dans la nef, au dessus de la porte d'entrée, une troisième mosaïque représentant le sommeil de la Vierge; elle est actuellement recouverte d'une couche de peinture.

= Les éditeurs Lorentz et Keil ont réimprimé un curieux plan de Constantinople, exécuté à Venise entre 1566 et 1574, et qui paraît dériver d'un original plus ancien, datant de la fin du xv^e^ siècle. Ce plan est accompagné d'une savante notice sur les anciennes cartes de Constantinople, par le docteur *Caedicius* (Mordtmann ?).

Bulgarie.

= Le gouvernement de Sophia vient d'acquérir pour le Musée l'importante collection de monnaies byzantines appartenant à M. Théodoridès de Constantinople et qui provient de la vente Soubhi-Pacha. Cette collection comprend 222 pièces, dont 90 en or.

Asie-Mineure.

= On sait que le capitaine Bœtticher, de Munich, poursuit depuis plusieurs années une campagne littéraire en vue de prouver que les ruines découvertes à Hissarlik par M. Schliemann ne sont pas celles d'une ville ou d'une acropole, plus ou moins identique à l'Ilion d'Homère, mais bien une « nécropole à incinération » dans le genre de celles qui ont été découvertes récemment en Babylonie. Cette controverse ayant fait un certain bruit au Congrès anthropologique de Paris en 1889, M. Schliemann, avec sa libéralité habituelle a invité son contradicteur à venir avec lui sur les lieux et à se convaincre *de visu* de l'inexactitude de sa thèse. En conséquence, de nouvelles fouilles, dirigées par M. Schliemann et l'architecte Dœrpfeld, ont eu lieu à Hissarlik, en présence de M. Bœtticher, du major Steffen de Berlin et du professeur Niemann de Vienne, ces deux derniers devant servir de témoins. Il paraît que les invités de M. Schliemann se sont retirés pleinement satisfaits, à l'exception du seul qu'il s'agissait de convaincre — M. Bœtticher; il faut donc s'attendre à voir la controverse recommencer de plus belle. On annonce d'ailleurs que M. Schliemann reprendra ses fouilles au printemps prochain.

= A *Hassan Tchaouslar*, dans la plaine du Méandre, on a déterré un bas-relief représentant un homme coiffé d'un casque, tenant de la main gauche un animal, et de la main droite une lance terminée par une pomme sur laquelle est juché un enfant (*sic*). Au bout de la lance est enroulé un serpent. L'inscription paraît être une dédicace de Trophimos, fils de Ménécratès, à ses parents et à sa fille.

= M. Humann est autorisé à continuer ses fouilles de *Djebeli Bereket* (vilayet d'Adana), sous la surveillance de Bedri effendi, fonctionnaire du Musée impérial.

Phénicie.

= Notre ami et correspondant Hamdi-Bey, directeur du Musée impérial

de Tchinly Kiosk, nous écrit qu'on a découvert près de *Saïda* (Sidon), à 3 kilomètres au Sud de Ain Zeitoun, un caveau phénicien contenant deux sarcophages anthropoïdes en marbre blanc. Ces monuments seront expédiés à Constantinople. Cette découverte portera à 11 le nombre de sarcophages anthropoïdes du Musée.

Égypte.

= M. Flinders Petrie a découvert dans les ruines des très anciennes cités de *Kaoun* et de *Goroub* (à 40 milles au Sud du Caire) des tablettes de bois et des vases funéraires portant des marques d'ouvriers « en caractères qui *ressemblent* à ceux de l'alphabet grec primitif. » M. Maspéro pense que ces caractères pourraient n'être que des signes hiéroglyphiqnes cursifs.

Cyrénaïque.

= A *Leptis Minor* on a découvert trois statues qui vont être transférées au Musée de Constantinople, ainsi que nous l'écrit Hamdi Bey.

T. R.

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE

BIBLIOGRAPHIE

Le recueil Collitz-Bechtel *(Sammlung der Griechischen Dialekt-Inschriften)* s'est enrichi d'un nouveau fascicule. IIIer Band, IVes Heft, Ie Hælfte. *Die Inschriften von Aigina, Pholegandros, Anaphe, Astypalaia, Telos, Nisyros, Knidos (Lipara)*, bearbeitet von F. Bechtel. Le fascicule devait également comprendre les inscriptions de Kalymna et de Kos, mais averti par W. R. Paton de la publication prochaine d'un mémoire sur l'île de Kos, Bechtel a pris le très sage parti de l'attendre. Nous apprenons en effet, de Hicks, que l'*Oxford University Press* imprime en ce moment un *Corpus* des inscriptions grecques de l'île de Kos, qui doit paraître cette année même et qui a été rédigé par Paton et Hicks. Nos lecteurs connaissent de longue date les noms de ces deux savants : Paton a publié, entr'autres textes, le calendrier liturgique de Kos, dont il a été parlé dans un des Bulletins précédents. Il a profité de son séjour dans l'île pour y reprendre des copies et des estampages des inscriptions déjà publiées. il en a découvert bon nombre d'inédites et la précieuse collaboration de Hicks ajoutera certainement à l'intérêt de son recueil.

Nous avons reçu de F. Halbherr un important mémoire intitulé *Relazione sugli Scavi del tempio d'Apollo Pythio in Gortyna e nuovi frammenti d'iscrizioni arcaiche trovati nel medesimo*. Ce mémoire dont la première partie est de Halbherr, et la seconde de Comparetti, forme le premier fascicule d'un nouveau recueil, publié sous le titre de *Monumenti antichi* par la R. Accademia dei Lincei. Gortyne, est, de toutes les colonies italiennes, la plus florissante et la moins coûteuse : fondée en 1884 par un élève de Comparetti, Halbherr, elle n'a rapporté que gloire et profit à la métropole. Elle a presque fait vivre le *Museo italiano di antichità classica* (1), elle va soutenir les *Monumenti antichi* et fournit aux savants de tous les pays de nombreux et intéressants sujets d'étude. Les nouveaux mémoires de Halbherr et Comparetti ne seront pas moins bien accueillis que les autres. Nous n'avons pas à nous occuper ici de la découverte du temple d'Apollon Pythien, dont il sera parlé dans le *Bulletin archéologique*, et nous énumèrerons plus loin les inscriptions découvertes dans la nouvelle campagne : rappelons seulement que celles-ci

(1) Le dernier fascicule du *Museo* paraîtra prochainement. Ce recueil est remplacé par les *Monumenti* dont le programme a été tracé par Comparetti.

fournissent à Comparetti l'occasion d'aborder encore une fois l'importante question de la chronologie des inscriptions de Gortyne. Voici ses conclusions : avant l'adoption de l'alphabet ionien complet, c'est-à-dire avant le IVe s., on peut distinguer dans l'histoire de l'alphabet gortynien jusqu'à trois périodes :

1° L'alphabet très ancien qui domine dans les inscriptions du Pythion. La direction de l'écriture est de droite à gauche, et aussi βουστροφηδόν. Jusqu'à la moitié du VIIe s.

2° L'alphabet archaïque de la grande inscription, de celles qui ont été trouvées près du Léthæos et de quelques inscriptions du Pythion. Direction βουστροφηδόν, mais déjà la valeur du signe H n'est pas partout la même. Première partie du VIe s.

3° Alphabet commun, sans aucun des caractères particuliers à l'ancien alphabet local, mais aussi sans oméga. La direction reste βουστροφηδόν, Ve s.

A ces trois groupes d'inscriptions correspondent différents modes de paiement :

1° Dans les inscriptions les plus anciennes, il n'est jamais fait mention de monnaie (statères, drachmes, oboles). C'est en λέβητες ou τρίποδες que l'on paie le prix de vente ou le montant de l'amende.

2° Dans la grande inscription et les inscriptions du même groupe, il n'est jamais fait mention de λέβητες ni de τρίποδες. La monnaie paraît avec toutes ses variétés.

3° Dans une inscription de Knossos, écrite en alphabet ionien et qui n'est certainement pas antérieure au IVe s., à côté de statères, drachmes, oboles et trioboles on voit mentionnés cinq λέβητες (*Museo ital.*, II, p. 677).

D'où Comparetti conclut que les inscriptions du premier groupe sont antérieures, les inscriptions du second postérieures à l'introduction de la monnaie en Crète. La première monnaie qui fut introduite fut la monnaie d'argent, et vers le IVe s. on se servit de monnaie de bronze. A Knossos, on donna à la monnaie de bronze le nom de λέβητες, que portaient autrefois les « chaudrons » ou les morceaux de bronze qui remplacèrent les chaudrons.

Quoi qu'il en soit de ces chaudrons et de ces trépieds dont Th. Reinach a déjà entretenu les lecteurs de la *Revue* (I, p. 354) on peut en toute liberté repousser la théorie de Svoronos sans admettre les dates proposées par Comparetti. Il me semble impossible, pour ma part, d'attribuer à la première partie du VIe s. la grande inscription de Gortyne. Aussi bien, il faudrait pour discuter les conclusions de Comparetti pouvoir étudier toutes ces inscriptions plus aisément qu'on ne le fait aujourd'hui : le *Corpus* des inscriptions de Gortyne est impatiemment attendu.

Que d'importantes additions recevrait aujourd'hui le recueil de Rœhl, *IGA!* Après l'alphabet crétois, l'alphabet ionien : après Gortyne, Naukratis. Les savants anglais viennent de faire paraître dans la collection des mémoires de *The Egypt Exploration Fund* la seconde partie du volume consacré à Naukratis. Gardner y reprend, avec de nouveaux textes, la question de la chronologie des inscriptions archaïques en alphabet ionien. Il l'a déjà étudiée dans nombres d'articles qui lui ont attiré de vives répliques : l'un de ses contradicteurs, G. Hirschfeld, ne semble pas éloigné d'un accord, ainsi qu'on a pu le voir dans l'article du *Rheinisches Museum* que signalait notre dernier Bulletin. La question vaut d'ailleurs la peine d'être exposée avec quelque détail, et nous le ferons très prochainement, le jour où nous aurons moins d'inscriptions nouvelles à signaler.

INSCRIPTIONS

Nous avons pour le présent *Bulletin* dépouillé les Revues suivantes :
Ἀρχαιολογικὸν Δελτίον, 1889 p. 49-168 (nos de mars à août 1889).
Bulletin de Correspondance hellénique, XIII (1889), le dernier fascicule.
Ἀθηνᾶ, fasc. 3-4.
The Classical Review, III (1889) jusqu'à la page 434.
The American Journal of Archæology (1889), jusques et y compris juin.
Hermes, XXIV (1889), 4e fascicule, p. 480-656.
Rheinisches Museum XLIV (1889), jusqu'à la fin.
Jahrbuch des Kais. d. Archæol. Instit., 2es Ergænzungsheft, 1889.

ATTIQUE

I. Les *inscriptions archaïques* sont peu nombreuses dans les recueils que nous avons dépouillés.

Fragments de dédicaces (*Deltion*, p. 51), découverts sur l'Acropole.

Inscription gravée sur un disque en marbre, découvert au Pirée (*Deltion*, p. 151 et 80). Sur le disque était peint un personnage assis, qui est peut-être le médecin mentionné dans l'inscription : Μνεμα τοδ' Αινεο σοφιας ιατρο αριστο. Ce nom est cité par Étienne de Byzance, à l'article Kos, dans la liste des Asklépiades, aussitôt après Hippokrate.

Parmi les inscriptions funéraires découvertes rue du Stade, l'une est gravée en caractères archaïsants : Μόσχος Ἑρμέρωτος καὶ Δωρίδος Ἀλαιεὺς ὁ συνγραφεύς (*Deltion*, p. 125).

II. Les *décrets* ou fragments de décrets sont très soigneusement publiés par Lolling, qui s'efforce toujours de les classer dans l'ordre chronologique et ne manque jamais de renvoyer aux décrets analogues du CIA.

Le seul décret du Ve s. est malheureusement très incomplet. Il a été rendu sous le secrétariat de Polémarchos et le titre nous en a été conservé : Φόρος (*Deltion*, p. 52). Au-dessus de l'inscription est un bas-relief, représentant une série d'outres et d'amphores. De ce fragment nous rapprocherons un nouveau fragment d'un *Catalogus sexagesimæ tributorum*, comprenant les noms de Naxos, Kythnos, Sikinos, Pholégandros, etc. (*Deltion*, p. 108) La liste est postérieure à l'année 425 et l'on en possède déjà trois morceaux qui ont été publiés dans le *Deltion* de 1888, p. 111, 114 et 186. Le *Deltion* publie au même endroit un fragment d'une liste analogue, comprenant des tributaires de la Carie (p. 110). On ne saurait la dater avec certitude.

Affaires étrangères. — Fragments de décrets relatifs à Samos (*Deltion*, p. 87), à Milet (*ibid.*, p. 88). Décret en l'honneur de la ville de Lamia qui a servi de juge dans un différend entre Athènes et le κοινὸν Βοιωτῶν (*ibid.*, p. 95). Les inscriptions nous ont ont déjà fourni plusieurs pièces de ce procès : CIA. II, 308. Ἐφημερὶς Ἀρχαιολογική II (1884), p. 130.

Les fragments de *décrets honorifiques* (Collation du droit de cité, proxénie, etc.) sont assez nombreux (*Deltion*, p. 52, 57, 88, 89, 93, 94, 96, 131, 132) : nous signalerons les suivants, plus complets ou plus intéressants.

Fin (l. 23-64) du CIA. II, 270. Décret en l'honneur de Nikandros d'Ilion et de Polyzélos d'Ephèse (p. 90). Le décret est rendu sous l'archontat de Nikoklès

(302/1), mais il énumère les services rendus par nos deux personnages sous Thémistoklès (347/6), sous Képhisodoros (323/2) et sous Archippos (318/7). Sur l'état d'Athènes à cette époque, cf. CIA. II, 584. — Fragment d'un décret rendu dans les mêmes circonstances (*Deltion*, p. 92).

Fragment d'un décret accordant le droit de cité à un Cappadocien (*Ibid.*, p. 57). Noter aux l. 15 et suiv. la formule : *καὶ μὴ παρόντι* (cf. CIA. II. 455, l. 12) : *τοὺς δὲ Θεσμοθέτας ὅταν πληρῶσιν δικαστήριον εἰς ἕνα καὶ ΓΗ δικαστάς, εἰσαγαγεῖν αὐτῶι τὴν δοκιμασίαν καὶ μὴ παρόντι*

Le dernier *Bulletin archéologique* signale le décret rendu en l'honneur d'Hérakleitos, fils d'Asklépiadès, du dème d'Athmonon (*Deltion*, p. 58). La mention de la victoire remportée par les Athéniens et les Etoliens sur les Galates (279/8) est particulièrement intéressante : les restitutions de Lolling nous semblent en effet excellentes et il reste à trouver les raisons qui ont déterminé les Athéniens à effacer dans la suite le nom des Etoliens (l. 5 et 13). Hérakleitos est sans doute le même personnage qui figure dans le catalogue des archontes CIA. II, 859.

Fragment d'un décret rendu sous l'archontat de Symmachos (*Deltion*, p. 94). Cf. CIA. II, 416, 417 où il faut restituer le nom du secrétaire *Ἀρχιλῆς Θεοδώρου Θορίκιος*.

Fragment d'un décret rendu sous l'archontat de Xénoklès en l'honneur d'un ami du roi Eumène II (197-159). Cf. CIA., II, 433, 434, 438, 439. (*Ibid.*, p. 110).

Décret en l'honneur d'un agonothète des *Θησεῖα* (*Ibid.*, p. 147). Cf. CIA. II, 446 et suiv.

Décrets rendus par des tribus. — Fragments de deux décrets (*Ibid.*, p. 89). Les dernières fouilles n'ont pas considérablement enrichi la série des inscriptions des tribus. Il n'en est pas de même de la série des inscriptions des dèmes : Eleusis, Ikaria et Plothéia ont fourni un grand nombre de textes qu'il y aurait intérêt à recueillir et que je me propose de réunir dans un prochain article de la *Revue* (1).

III. *Inventaires. Catalogues.* — Fragment d'une inscription de la marine (*Deltion*, p. 62). Cf. CIA. II, 789 et suiv.

Fragment d'une liste de citoyens des tribus Eréchthéide et Egéide, rangés par dèmes (*ibid.*, p. 86) ; peut-être un catalogue de *διαιτηταί*. IVe siècle.

Fragment d'une liste de noms (*Ibid.*, p. 130); peut-être un catalogue de thiasotes ou d'éranistes. IVe siècle.

Fragment nouveau de CIA. II, 949 (*Deltion*, p. 58), qui justifie les restitutions de Kœhler, et infirme la théorie de Tœpffer sur l'hiéronymie de l'hiérophante (*Attische Genealogie*, p. 52 et 56).

IV *Dédicaces.* — Dédicace de la phratrie des *Ἐλασίδαι*. *Ὅρος τεμένους Ἀπόλλωνος πατρώιο Ἐλασιδῶν* (*Classical Review*, 1889, p. 188). L'inscription découverte à Képhisia nous fait connaître un nouveau nom de phratrie athénienne. Cf. CIA. II, 1652 et 1653. Sur le culte d'Apollon Patroos dans les *γένη* et les phratries, voy. Tœpffer, *Attische Genealogie*, p. 15 et la note 3.

(1) A propos des dèmes, nous avons dit dans un précédent *Bulletin* (1889, p. 188) que Foucart lisait sur un catalogue de Prytanes le démotique ΩΛΙΕΣ (=*Ὠλιῆς*). Lolling soutient, dans une note dont le ton est regrettable (*Deltion*, p. 72) que la pierre porte ΩΛΙΕΣ.

Parmi les nombreuses dédicaces que Lolling publie pour la première fois ou dont il donne le texte le plus complet *(ibid.*, p. 51, 53-55, 58, 96, 97, 98, 111-113, 118-119) nous signalerons :

La signature complétée d'Archermos. Ἄρχερμος ἐποίεσεν ὁ Χῖος. | Ἰφιδίκε μάνέθεκεν Ἀθεναίαι πολιόχοι (p. 119).

Copie complétée de la dédicace à Aphrodite Pandémos, publiée par Foucart dans le *Bull. de Corr. hellén.*, XIII, p. 161 *(Ibid.*, p. 128).

Copie complétée de la dédicace à Déméter Chloé, publiée par Foucart (*B. C. H.*, XIII, p. 167) (*Ib.*, 130).

Nouvelle dédicace à Déméter Chloé et à Koré (*ibid.*, p. 130).

Dédicace en l'honneur du lacédémonien Lacharès, fils d'Euryklès (*ibid.*, p. 112). Sur cette famille, cf. *Mitth. d. d. Instit. in Athen*, VI, p. 10 et suiv.

Dédicace en l'honneur de Γάϊος Παχώνιος Γαΐου ὑὸς ἀνθύπατος (P. 133).

Dédicace en l'honneur de Κλαύδιος Ἰλλύριος, peut-être celui qui fut chargé sous l'empereur Valérien de reconstruire les fortifications d'Athènes (p. 135).

V. *Inscriptions funéraires.* (*Deltion*, p. 56, 64, 80-83, 113-114, 146-148, 149, 156-158.)

Inscriptions céramiques. — Sur un vase à figures noires trouvé au-dessus du théâtre de Dionysos, signatures de Xénoklès (Χσενοκλεες εποιεσε) et de Kleisophos (Κλεσοφος εγραφσεν) *(Deltion*, p. 61).

Les inscriptions suivantes, sur des lécythes blancs, découverts à Erétrie *(ibid.*, p. 75, 76, 78) fourniront sans doute un argument de plus à ceux qui attribuent ces vases à des fabriques athéniennes. Sur deux lécythes, Διφιλος καλος Μελανοπο. Sur un autre Καλος Ηο παις.

E. G. Schaubert, l'architecte bien connu du roi Othon, avait, pendant son séjour en Grèce, réuni quelques antiquités qui, à sa mort, en 1860, ont passé au Musée de Breslau. O. Rossbach vient de les publier : *Griechische Antiken des Archæologischen Museums in Breslau* (à l'occasion de la 40e réunion, à Gœrlitz, des philologues et professeurs allemands.) Breslau 1889. Je n'y trouve qu'une inscription, sur un objet de bronze dont la provenance est inconnue, non moins que la destination (Taf. II, n° 4 et p. 43). On lit, avec le double monogramme K et E, le mot : ΠΥΘΑΙΕΟΣ, que je prendrais plutôt pour le génitif d'un nom propre que pour l'épithète d'Apollon Pythien.

O. Rossbach nous apprend encore qu'il existe dans les papiers de Schaubert un grand plan d'Athènes. Peut-être vaudrait-il la peine d'être étudié. Quand Schaubert l'a dressé, la ville moderne était loin d'avoir le développement qu'elle a pris depuis, et ce plan pourrait fournir d'utiles indications.

UNE NOUVELLE ΠΕΡΙΗΓΗΣΙΣ

Nos lecteurs sont sans doute au courant des découvertes de Flinders Petrie dans le Fayoum. Elles intéressent les hellénistes, car ce sont des papyrus qui lui ont fourni l'appoint le plus important de ses fouilles. Il n'en a pas découvert moins de 192, complets ou en fragments, qui ont été confiés à Sayce. J'emprunte à Maspero le résumé suivant : « Les uns étaient déposés avec les momies mêmes, en guise de livre de chevet, comme ce rouleau qui

renfermait les deux premiers livres de l'*Iliade* (p. 24 et suiv.). Les autres ont été découverts mêlés au sable et aux décombres, dans les ruines des maisons. M. Sayce a relevé soigneusement les variantes accidentelles ou critiques, que présente le nouveau manuscrit de l'*Iliade*. Il signale encore parmi les papyrus qui contenaient des œuvres littéraires, les restes d'un cahier d'écolier où sont transcrits douze vers de Virgile, *Non tibi Tyndaridis facies*, etc., des fragments très mutilés où la mention de l'Hyrcanie semble indiquer une vie d'Alexandre ou une histoire de ses successeurs, une description des fortifications et des ports de Syracuse où il est question de Dion et qui pourrait bien appartenir à l'ouvrage de Timée » (*Revue critique*, 1890, p. 3). Voici le passage du rapport de Sayce, où il est parlé de ces derniers fragments. P. 28 : « Les plus importants de ces papyrus sont les nos 80 et 81, qui viennent d'une histoire perdue de la Sicile, peut-être celle de Timée. Le texte est écrit en capitales, très petites, mais très élégantes et le commencement des 34 premières lignes de la seconde colonne est très bien conservé. Les voici :

1 ... ν συμπ[αντες]...
2 ... ερξε .. ωτ(?)...
3 ... επι πρ...
4 ... ιμεν...
5 ... τες απ[ο]...
6 λ(?)υ(?)ω επερι . ες .. ημισυ...
7 ητ..... εμ...
8 νεωσοικος περι... ν... [μεσημ-]
9 βριαν ωρολογιον
10 θω... επιβαλλειν εκας...
11 τον ηλι[ο]ν εν δε τη μουν[η]...
12 βοητον εστιν αρτι (*sic*) μιας...
13 τετει... ωθιον μεν ετη(?)...
14 αμ... τον αρας (?)... μηδι...
15 ρ... αρας τας αμ(?)ατι(?)...
16 κον... ηλογωτιο (*sic*)...
17 κατηγαγεντο συμπ[αντες]...
18 εως τειχος εν ενη...
19 κλειταις τα Διωνι π...
20 σεως ερ[γ]ον οι μετ[α]...
21 [τα]ραχοντας τα δυ...
22 πενεχονται τειχ...
23 νονιωι... χ(?)ελη α(?)αυ...
24 ουχ αλο... μ...
25 της Ευρωπης εν...
26 Σιχ (*sic*) ελιαν προ ησ...
27 χ(*sic*)οντα σταδιου[ς]...
28 το συμπαν τειχω[ς]...
29 δεκα δεοντων...
30 θησεος εργον ηπον(?) ..
31 ... μενη...
32 ... [σ]υνωκ...
33 ... μεν...
34 ... να...

Le texte, ajoute Sayce, semble contenir une description des fortifications de Syracuse et la mention de Dion montre qu'il ne peut être attribué à Philistos ou Athanis, dont les histoires ont été continuées par Timée. »

Le professeur Wilcken (aujourd'hui à l'Université de Breslau) a fait de ce fragment le sujet d'une intéressante communication à la Société archéologique de Berlin (*Sitzungsberichte der Arch. Gesellschaft zu Berlin*, 1889, n° 7, p. 25 et suiv.), et il a le mérite d'en avoir découvert le sens. Les lignes 11-12 lui ont donné la clef du passage tout entier.

Il restitue : . . . Ἐν δὲ τῇ Μουν[ιχίᾳ τὸ ὀια-]
βόητόν ἐστιν Ἀρ<τέ>μι<δο>ς [ἱερὸν...

Ce temple n'est autre que celui d'Artémis Μουνιχία à Μουνιχία, en Attique. La tournure ἐν δὲ τῇ Μουνιχίᾳ indique que l'auteur passait à la description d'une nouvelle localité. C'est du Pirée qu'il est question dans les premières lignes (l. 8 νεώσοικο<ι>) et notre voyageur, notre *périégète* y remarque une horloge dont il décrit la construction (l. 9-11) et dont nous ignorions auparavant l'existence.

Du Pirée, il passe à Munichie, et de Munichie aux Longs Murs, dont il indique la longueur en stades (l. 19, réunir σταδίων. L. 21, lire [τεσσα]ρά-<κ>οντα que Diels a suggéré à Wilcken). A la l. 23, il est question du mur du Sud (νοτίῳ), et il faut lire σκέλη. Dans les dernières lignes, il est sans doute parlé de Thésée et du συνοικισμός.

Nous ne sommes donc plus en Sicile, mais en Attique; nous n'avons plus sous les yeux les fragments d'une histoire, mais d'une *périégèse !*

PÉLOPONNÈSE

Sicyone. — Inscription archaïque (*The American Journal of Archæology*, 1888, p. 427-430). Liste de sept noms, dont l'un est intéressant : ΧΡΑΣΙΓΓ[ος. La forme de l'epsilon (1) était déjà connue par une inscription de Sicyone découverte à Olympie (IGA., 27 a).

Argolide. — *Trézène.* 3 inscriptions funéraires (*Deltion*, p. 165-166).

Arcadie. — *Lykosoura.* Sanctuaire τᾶς Δεσποίνας. Le *Deltion* (p. 160) annonce la découverte d'inscriptions intéressantes, que nous signalerons à nos lecteurs dès qu'elles auront été publiées.

Laconie. — *Sparte.* Mosaïque avec les inscriptions CΑΦΦΩ, ΑΛΚΗΒΗΑΔΗC et ΚΑΛΛΙΟΠΗ. La figure de Sappho est seule conservée (*Deltion*, p. 74, 108).

BÉOTIE ET EUBÉE

M. Kœhler a publié dans l'*Hermes* (XXIV, p. 636-643) un article intitulé : *Uber Boiotische Inschriften aus der Thebanischen Zeit.* Les trois inscriptions qu'il étudie sont du milieu du IVe siècle : 1° Décret en l'honneur du Carthaginois Nobas (Meister-Collitz, n° 719 = SIG. 222); 2° décret de proxénie (Meister-Collitz, n° 720). Ces deux décrets sont de Thèbes. La 3e inscription est de Lébadéia (*Ibid.*, n° 413).

Les deux premiers décrets étaient jusqu'à présent attribués au IIe siècle av. J.-C. Kœhler les rend au IVe siècle. Parmi les béotarques nommés dans

(1) Nous ne pouvons la reproduire exactement. C'est un X fermé en haut et en bas.

les deux textes, sont Hippias et Aitondas : les deux textes sont donc de la même époque. Parmi les béotarques nommés dans le second décret figurent *Malékidas* et *Diogiton* : or Plutarque nous apprend (*Pélopidas*, 35) qu'à la nouvelle de la mort de Pélopidas, les Thébains envoyèrent aussitôt un corps d'armée pour le venger, sous le commandement, ἡγουμένου Μαλκίτου καὶ Διογείτονος. Pélopidas est mort béotarque en l'année 361; le second décret est de l'année suivante 363. Parmi les béotarques de ce second décret ne figure pas Epaminondas : il était béotarque en 364, année où se place son expédition maritime; il ne l'était pas en 363, année qui précéda la bataille de Mantinée.

Pour le décret en l'honneur de Nobas, il est de 366 ou 365 : il est d'une année où Pélopidas ne fut pas béotarque. Or il le fut treize fois (Plutarque, 34 fin), la première fois en l'année 378, la dernière en 364. Il ne le fut pas en 371, l'année de la bataille de Leuctres, ni en 366 ou 365, l'année du décret en l'honneur de Nobas.

Ces deux décrets sont rendus par le peuple : ἔδοξε τοῖ δάμοι. Cette assemblée du peuple, c'est l'assemblée générale des Béotiens, qui se réunit à Thèbes. Comme le remarque Kœhler, quand les Thébains eurent chassé la garnison lacédémonienne, la constitution qu'ils firent accepter des Béotiens, fut imitée de la constitution athénienne, dont l'unité les avait frappés. Un texte, postérieur de quelques années, la liste des contributions fournies par les alliés pour la guerre dite guerre sacrée par les Béotiens (SIG. 95) nous fait également connaître un συνέδριον τῶν συμμάχων qui se tenait à Thèbes : c'est encore une institution d'origine athénienne. La liste des contributions est du milieu du milieu du IVe siècle, vers 350.

L'inscription de Lébadéia est la liste bien connue des offrandes consacrées dans le sanctuaire de Trophonios. Elle est en très mauvais état de conservation et les copies de Leake et de Pococke diffèrent sensiblement l'une de l'autre. Aux lignes 7-8 est nommé un roi de Macédoine, Amyntas. Kœhler, s'aidant des deux copies, restitue : Ἀμ]ύντα[ς] Π[ερ]δί[κ]κα [Μα]κεδόνων βασιλεύ[ς]. On peut, à la rigueur, retrouver le Π de Περδίκκας dans les deux copies; celle de Pococke, seule — la plus ancienne, il est vrai, — donne les deux lettres δι. Cet Amyntas, selon Kœhler, est le fils de Perdikkas III et le neveu de Philippe II. Il avait de 6 à 8 ans, à la mort de son père, et resta longtemps sous la tutelle de Philippe. Il était encore mineur quand il visita Lébadéia : peut-être était-il âgé de 15 ans; en tout cas, l'inscription est d'assez longtemps postérieure à sa visite au sanctuaire. C'est à sa majorité qu'il transmit la couronne à Philippe II, le père d'Alexandre le Grand. Alexandre le fit tuer.

Tous ceux qui ont eu l'occasion de feuilleter les recueils de Larfeld ou de Meister savent combien de difficultés présente la chronologie des inscriptions béotiennes. Les points de repère ne sont pas encore très nombreux et la remarquable étude de Kœhler en fournit de nouveaux.

Thèbes. — Epitaphe d'une Thébaine, trouvée au Pirée (*Deltion*, p. 61). Εὐθενίκα Θεσβήα. Le graveur athénien a respecté l'orthographe béotienne : il a scrupuleusement copié le brouillon qui lui avait été remis. (Cf. Larfeld, SIB, 323-325.)

Eubée. — *Chalcis.* Nouvelle copie plus exacte du décret accordant à Aurélien Hermodoros et à ses enfants la néokorie d'(Athéna) Archégétis (Ἀθηνᾶ, I (1889), p. 311). L'inscription avait été publiée par S. P. Lambros dans les *Athen. Mitth.*, VI (1881), p. 167.

Sur l'anse d'un vase Επιγονο (Ἀθηνᾶ, I, p. 317).

Érétrie. — Deux décrets de proxénie, le premier en l'honneur d'un habitant de Karystos (Ἀθηνᾶ, I, p. 621); le second en l'honneur d'un habitant de Lampsaque (*Deltion*, p. 104). On connaissait déjà des décrets de proxénie rendus par Érétrie (Monceaux, *Les Proxénies grecques*, p. 192). Les privilèges accordés par la ville, avec le titre de proxène et d'euergète, sont les suivants : Γῆς καὶ οἰκίας ἔγκτησις ἐν Ἐρετρίᾳ — Ἀτέλεια εἰσάγοντι καὶ ἐξάγοντι καθάπερ τοῖς ἄλλοις Ἐρετριεῦσι — Ἄδεια (ou ἀσφάλεια) καὶ ἀσυλία καὶ πολέμου καὶ εἰρήνης — Πρόσοδος πρὸς βουλὴν καὶ πρὸς τὸν δῆμον. Le décret en l'honneur d'Antiochos de Lampsaque devait être exposé dans le sanctuaire d'Apollon Daphnéphoros.

39 inscriptions funéraires (*Deltion*, p. 167-168). Nous n'y trouvons que deux ethniques, Θετταλός et Μακεδών, et un nom intéressant Ὡροποκλῆς (n^os^ 4, 23, 39).

Karystos. — Deux inscriptions latines, provenant des carrières de Karystos (*Bull. de corr. hellén.*, XIII, p. 520 et 522) se rapportent à des personnages déjà connus : la première au centurion T. Sergius Longus qui, sous Hadrien, administra les *metalla nova* dont l'emplacement est désormais fixé; la seconde à Hymenæus Thamyrianus, qui vivait également au temple d'Hadrien et qu'une inscription déjà publiée (CIL. VI, 8486) appelle : *Cæsaris servus... a lapicidinis Carystiis.*

MACÉDOINE

Salonique. — Deux inscriptions funéraires (*Berliner Philologische Wochenschrift*, 1889, p. 1290).

ASIE-MINEURE

L'Asie-Mineure est et sera longtemps encore la consolatrice des Revues et Bulletins affligés! L'année a-t-elle été mauvaise en Attique et dans la Grèce continentale, ils sont toujours assurés d'une moyenne récolte dans la Phrygie, la Pamphylie et autres contrées lointaines, riches en dédicaces et en Διονύσια χαίρε. Ne soyons pourtant ni ingrats ni injustes, car la moisson a été bonne cette année pour notre Ecole d'Athènes et nous lui devons quelques textes de la plus haute importance. Nous les signalerons après avoir fait rapidement le tour de l'Asie-Mineure.

Phrygie. — Inscriptions de la Phrygie du Sud et des pays voisins (*The American Journal of Archæology*, 1888, p. 6-21).

Cyzique. — Fragment d'un décret honorifique, surmonté d'une tête de Pan dans un médaillon. Musée de Constantinople, n° 163 du catalogue de S. Reinach. (*Bull. de corr. hellén.*, XIII, p. 515). Sur l'autre face est gravée une inscription de beaucoup postérieure, du I^er^ siècle ap. J.-C. : elle était, semble-t-il, placée en tête d'un oracle rendu par Apollon Didyméen.

Éolide. — *Ægæ.* Le second fascicule supplémentaire du *Jahrbuch des Kais. deutschen Archæologischen Instituts* est consacré aux antiquités d'Ægæ (Berlin, 1889). Le chapitre IV (*Inschriften*, von Schuchhardt, p. 50-56) ne contient aucun texte intéressant : des douze numéros, la plupart sont connus et Schuchhardt y introduit seulement quelques corrections.

Cymé. — Six inscriptions funéraires (*Bull. de corr. hellén.*, XIII, p. 560).

Lydie. — *Koloé et Anaeitis* (*The Classical Review*, 1889, p. 69).

20 dédicaces et inscriptions funéraires de *Thyatira* (*Ibid.*, p. 136 et suiv.).

Carie. — Trois inscriptions de *Théangéla* (*The Classical Review*, ibid., p. 534).

Iasos. — Dédicace à Héraklès, avec l'indication des victoires remportées par T. Fl. Demetri f. Quir. Metrobius. (*Ibid.*, p. 333).

Kedreæ, sur le golfe Céramique. — L'île a fait partie du Χερσονασίων τὸ κοινὸν, qui a fait graver l'inscription en l'honneur d'Ονασιτέλης Ὀνασιστράτου, vainqueur en un grand nombre de jeux (*Ibid.*, p, 422-423). L'inscription est de l'époque de la domination rhodienne.

Tabæ. — Voy. plus bas.

Pamphylie. — *Syllion.* Les trois inscriptions publiées dans le *Bull. de Corr. hellén.*, XIII, p. 486, sont des décrets honorifiques, rendus en faveur de la riche et généreuse famille des Mégaklès. C'est une femme, Ménodora, qui s'est surtout attiré la reconnaissance de la cité, par ses distributions de numéraire et de blé, par ses fondations et dotations de temples, enfin par ses œuvres de bienfaisance (300,000 deniers εἰς παίδων τροφάς, n° 2, l. 27-28). Comme Ménodora a rempli elle-même nombre de sacerdoces et de fonctions municipales, comme tous ont eu leur part de ses largesses, magistrats, citoyens, affranchis, fils et petits-fils d'affranchis, étrangers domiciliés, il en résulte que ces textes nous fournissent sur la constitution de Syllion nombre de renseignements que Radet et Paris ont clairement exposés dans un excellent commentaire.

Nous avons réservé pour la fin trois textes importants, bien faits pour réconcilier avec l'Asie-Mineure les lecteurs les moins patients de la *Classical Review* ou de l'*American Journal of Archæology*.

Le premier est une Lettre de Darius, fils d'Hystaspes, découverte sur la route de Tralles à Magnésie du Méandre, plus près de Magnésie, par Cousin et Deschamps. L'inscription est aujourd'hui au Louvre (1). (*Bull. de Corr. hellén* , XIII. p. 529 et suiv.).

C'est la copie, gravée à l'époque impériale, d'une lettre de Darius, dont l'original était soigneusement conservé dans les archives d'un temple d'Apollon. La voici tout entière :

Βασιλεὺς βασιλέων Δαρεῖος ὁ Ὑστάσπεω Γαδάται δούλωι τάδε λέγει·

Πυνθάνομαί σε τῶν ἐμῶν ἐπιταγμάτων οὐ κατὰ πάντα πειθαρχεῖν.

Ὅτι μὲν γὰρ τὴν ἐμὴν ἐκπονεῖς γῆν, τοὺς πέραν Εὐφράτου καρποὺς ἐπὶ τὰ κάτω τῆς Ἀσίας μέρη καταφυτεύων, ἐπαινῶ σὴν πρόθεσιν καὶ διὰ ταῦτα σοι κείσεται μεγάλη χάρις ἐμ βασιλέως οἴκωι·

Ὅτι δὲ τὴν ὑπὲρ θεῶν μου διάθεσιν ἀφανίζεις, δώσω σοι μὴ μεταβαλομένωι πεῖραν ἠδικημένου θυμοῦ· φυτουργοὺς γὰρ ἱεροὺς Ἀπόλλωνος φόρον ἔπρασσες καὶ χώραν σκαπανεύειν βέβηλον ἐπέτασσες, ἀγνοῶν ἐμῶν προγόνων εἰς τὸν θεὸν νοῦν, ὃς Πέρσαις εἶπε...

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à se reporter au très intéressant commentaire que Cousin et Deschamps ont donné de cette lettre. Nous n'y ajouterons qu'un texte. Les auteurs ont eu raison d'insister sur l'intérêt que portaient les rois de Perse au développement de l'agriculture : c'est de l'agriculture que devait s'occuper avant tout le satrape, et le chapitre IV de l'*Economique* de Xénophon (cité à la p. 535 du *Bull. de corr. hellén.*), est bien sur ce point le commentaire le plus précis de l'inscription. Ici nous

(1) Si jamais l'on dresse un catalogue des inscriptions grecques du Louvre, on verra tout ce que notre Musée doit, depuis ces dernières années surtout, à notre École d'Athènes et à son directeur actuel P. Foucart.

voyons Gadatas transplanter en Asie-Mineure des arbres qui croissaient sur les bords de l'Euphrate. Ailleurs nous voyons des avantages considérables, des concessions de terrains, accordés à ceux qui les ont su fertiliser. Polybe, décrivant au l. X, ch. 28, la guerre d'Antiochos et d'Arsakès, rapporte qu'avant d'entrer dans la Parthyène, Antiochos eut à traverser un désert. (2) *Ἐπιπολῆς... οὐδέν ἐστι φαινόμενον ὕδωρ ἐν τοῖς προειρημένοις τόποις · ὑπόνομοι δὲ πλείους εἰσί καὶ διὰ τῆς ἐρήμου φρεατίας ἔχοντες ἀγνοουμένας τοῖς ἀπείροις* (3). *Περὶ δὲ τούτων ἀληθὴς παραδίδοται λόγος διὰ τῶν ἐγχωρίων, ὅτι, καθ' οὓς χρόνους Πέρσαι τῆς Ἀσίας ἐπεκράτουν, ἔδωκαν τοῖς ἐπί τινας τόπους τῶν μὴ πρότερον ἀρδευομένων ἐπεισαγομένοις ὕδωρ πηγαῖον, ἐπὶ πέντε γενεὰς καρπεῦσαι τὴν χώραν.* (4) *Ὅθεν, ἔχοντος τοῦ Ταύρου πολλὰς καὶ μεγάλας ὑδάτων ἀποῤῥεύσεις, πᾶσαν ἐπεδέχοντο δαπάνην καὶ κακοπάθειαν, ἐκ μακροῦ κατασκευάζοντες τοὺς ὑπονόμους · ὥστε κατὰ τοὺς νῦν καιροὺς μηδὲ τοὺς χρωμένους τοῖς ὕδασι γινώσκειν τὰς ἀρχὰς τῶν ὑπονόμων, πόθεν ἔχουσι τὰς ἐπιῤῥύσεις.* Ainsi, c'est d'un bout de leur empire à l'autre que rois et satrapes perses ont développé et encouragé l'agriculture. Le texte de Polybe confirme ceux qu'ont cités Cousin et Deschamps.

Édit du roi Antiochos II, instituant un culte officiel en l'honneur de la reine Laodiké, son épouse et sa sœur. (*Bull. de corr. hellén.*, XIII, p. 523.) La pierre, aujourd'hui conservée à l'École française d'Athènes, ne tardera sans doute pas à enrichir le Louvre. — Holleaux avait déjà publié cette importante inscription. Il a de nouveau étudié le marbre et sa nouvelle copie est beaucoup plus correcte que la première.

Fragment d'un Sénatusconsulte de Tabæ (Carie). (*Bull. de corr. hellén.*, XIII, p. 503 et suiv.). Cf. le sénatusconsulte de Lagina publié dans le volume IX du même recueil, p. 437. — Le sénatusconsulte de Tabæ fut adressé à la ville par l'intermédiaire de Sylla, après la victoire remportée par celui-ci sur Mithridate, avant qu'il eût le titre de dictateur ou le surnom d'Epaphroditos. Tabæ demandait au Sénat, en récompense de son dévouement à Rome, la possession définitive de certains territoires qui lui avaient été concédés par Sylla, et l'autorisation de fortifier Thyessos.

B. Haussoullier.

CORRESPONDANCE GRECQUE

La dernière décade du mois d'octobre a été pour la ville d'Athènes une série de fêtes continuelles. Chaque jour, dans le port du Pirée, ou du haut de la colline des Nymphes, les canons tonnaient pour saluer tantôt l'un, tantôt l'autre des hôtes princiers qui venaient assister au mariage du prince Constantin avec la princesse Sophie de Prusse. Le roi et la reine du Danemark, le Czarévitch, le prince et la princesse de Galles avec leurs enfants, le prince héritier de Saxe-Meiningen précédèrent l'arrivée de la jeune princesse, accompagnée de sa mère, la veuve de l'empereur Frédéric, et de ses sœurs Le lendemain, l'empereur et l'impératrice d'Allemagne firent, à leur tour, leur entrée solennelle dans la capitale de la Grèce. Jamais on n'y avait vu tel concours de têtes couronnées. Le palais royal n'étant pas assez vaste pour contenir tous ces princes et leurs suites, une demi-douzaine des plus grandes et des plus belles maisons d'Athènes, qui, entre parenthèse, n'en manque pas, furent mises par leurs propriétaires à la disposition du roi pour y loger une partie de ses hôtes. Pour le commun des mortels, Athènes a été, en petit, pendant deux ou trois semaines, ce que Paris a été pendant les six mois de l'Exposition. On n'y trouvait plus ni logement ni voiture; il devenait même difficile de trouver une place dans les bateaux à vapeur ou dans les chemins de fer. Tous les hôtels, grands et petits regorgeaient de monde; chaque famille avait à se serrer pour abriter les parents et amis venus de province ou de l'étranger. On évalue à plus de cinquante mille le nombre des visiteurs qui sont venus accroître, durant ces jours, la population d'Athènes. Celle-ci ayant actuellement atteint le chiffre d'environ 115 000 âmes, et le Pirée en contenant près de 35,000, on peut bien évaluer à 200,000 les spectateurs qui se pressaient dans les rues d'Athènes pour voir ces processions et cortèges.

Le 28 octobre eut lieu le mariage. Il fut célébré dans l'église métropolitaine au milieu d'une foule compacte de notabilités. Les uniformes et les décorations de l'Occident se mêlaient aux riches habits sacerdotaux du clergé grec. Un certain nombre de dames avaient revêtu le costume national patronné par la reine Olga. Si cette solennité était un événement important dans l'histoire de la Grèce, c'était aussi une fête de famille pour tous ces princes, entourant le jeune couple, auquel ils étaient tous, à divers degrés, apparentés. La France était représentée par son ministre, M. le comte de Montholon, promu pour cette occasion à la dignité d'ambassadeur.

Après la cérémonie officielle selon le rite grec, la bénédiction nuptiale fut donnée par le ministre protestant du roi, dans sa chapelle, au château royal, la jeune princesse n'étant point obligée, de par la constitution grecque, de changer de religion. Dans l'après-midi, suivant la coutume populaire, les jeunes mariés se promenèrent en voiture découverte à travers les rues principales de la ville. C'était pour le prince royal une façon de présenter à ses compatriotes sa jeune femme, devenue désormais une princesse grecque

Ce fut là le moment où la foule se laissa le plus aller à l'explosion de sa joie. Le peuple grec, en général, a une gravité qui étonne souvent les étrangers, lorsqu'ils ont connu les autres peuples du midi de l'Europe. Ne serait-ce pas là le résultat de l'habitude de se contenir, prise durant les longs siècles d'une domination étrangère, habitude qui a fini par s'imprimer dans le tempérament national? On le croirait d'autant plus facilement, que dans les îles Ioniennes, où l'on n'a pas eu à subir l'oppression ottomane, le peuple est naturellement plus porté à des effusions joyeuses. A Corfou et à Zante, on entend chanter dans les rues, et l'on voit des témoignages de gaieté, bien plus que dans les autres pays grecs. Quoi qu'il en soit, on n'a pas eu à Athènes, durant ces fêtes, les cris d'enthousiasme qu'on aurait constatés sous d'autres latitudes, en pareille circonstance. Peut-être la sobriété de ce peuple a-t-elle été aussi pour quelque chose dans le calme et la dignité de son maintien. Un des ministres étrangers, en rendant compte à son gouvernement des détails du mariage, n'a pas laissé d'observer que « quoique le vin soit « à Athènes plus abondant que l'eau, il n'avait eu connaissance, ni entendu « parler d'un seul cas d'ébriété. »

Du reste, si la Grèce avait à se réjouir du mariage de son futur roi, si la vanité nationale trouvait à se complaire dans la présence de tant d'hôtes impériaux ou royaux, on ne pouvait oublier qu'il y avait une grosse ombre dans le tableau. Les nombreux réfugiés crétois, qui se distinguaient au milieu de la foule par leur costume particulier aux pantalons bouffants et aux bottes montant jusqu'au genou, étaient là pour rappeler ce que, d'ailleurs, on n'était point disposé à oublier : que tandis que l'on festoyait à Athènes, l'île sœur traversait une nouvelle période d'angoisse et d'infortune. Les espérances que l'on avait fondées sur l'intervention probable de l'empereur d'Allemagne auprès de la Porte, ne se sont point réalisées. Ces espérances n'allaient pas au delà d'une amnistie franche et plénière, qui aurait pu ramener la tranquillité dans l'île. On espérait que la Turquie aurait été induite à ne pas vouloir abuser de la facilité avec laquelle elle a pu supprimer le mouvement insurrectionnel des Crétois, grâce à l'attitude pacifique du gouvernement grec. Au lieu de cela, il n'y a eu que des actes de rigueur dont l'efficacité ne peut qu'être douteuse, si le but recherché est bien l'apaisement de la question crétoise. Le firman promulgué par le Sultan n'est en réalité que l'abrogation des principaux privilèges obtenus par les Crétois depuis vingt ans et consacrés à nouveau par le traité de Berlin. Ainsi, au lieu d'un gouverneur chrétien nommé à terme fixe, la Porte se réserve le droit de confier ces fonctions, son bon plaisir durant, soit à un chrétien, soit à un mahométan. S'il est chrétien, son autorité se trouve amoindrie par les pouvoirs, plus étendus que par le passé, attribués au sous-gouverneur mahométan. Le nombre des députés au parlement local est réduit à soixante, dont trente-cinq devront être chrétiens et vingt-cinq mahométans, nonobstant la grande infériorité numérique des musulmans crétois, qui ne forment pas même le quart

de la population totale de l'île. En outre, la gendarmerie locale est abolie pour être remplacée par un corps où seront enrôlés d'autres sujets de l'empire ottoman, dont le firman prend soin de ne point préciser la religion; et la moitié des rentrées de la douane sera dorénavant remise à la Porte, pour faire face aux dépenses de cette nouvelle gendarmerie Enfin, tous ceux qui ont été condamnés par les cours martiales sont exclus de l'amnistie, y compris les chefs du mouvement insurrectionnel. Pour dédommager les pauvres insulaires de tout ce que le firman leur enlève de leurs prérogatives, on leur promet l'âge d'or pour l'avenir : des écoles commerciales et navales, des nouveaux ports à construire, des haras à former et mille choses encore. malheureusement toutes ces promesses ne paraissent point suffire à garantir l'avenir, à moins que les puissances européennes ne finissent par persuader à la Porte qu'il est de son intérêt de faire preuve de plus de mansuétude dans ses rapports avec les vaincus.

Cette mauvaise tournure de l'affaire crétoise n'est pas faite pour faciliter la tâche du gouvernement grec. L'opposition a profité de l'occasion pour malmener le ministère Tricoupis, tout en se dispensant de dire ce qu'elle aurait fait pour éviter ou réparer cette crise, si elle avait été au pouvoir. En agissant ainsi, l'opposition ne fait, en somme, qu'user de son droit. Mais elle semble l'outrepasser quelque peu dans la virulence des personnalités auxquelles se laissent aller quelques-uns de ses membres les plus en vue. Tant qu'ont duré les fêtes du mariage, les partis ont eu le bon goût de ne pas troubler, par le spectacle de leurs dissensions, ces solennités purement nationales. Les députés des deux camps opposés se sont amicalement coudoyés dans l'église métropolitaine, ainsi que dans le bal du palais, bal auquel la présence d'un grand nombre de maires du royaume n'a pas manqué de donner un caractère populaire, peu en harmonie peut-être avec les habitudes de certains des hôtes couronnés qui s'y trouvaient. Tricoupistes et Delyannistes ont assisté côte à côte à la représentation des *Perses* d'Eschyle, d'après la version grecque moderne de M. Rangabé et avec les chœurs mis en musique par le prince de Saxe-Meiningen. Ils ont applaudi à l'unisson M. Samara, le jeune compositeur grec, qui est venu diriger lui-même les représentations de son opéra, *Flora Mirabilis*, donné pour la première fois dans son pays, à cette occasion.

Mais les fêtes une fois finies, la trêve expira à la réouverture de la Chambre. Il ne faut pas oublier que le parlement touche à sa fin et que l'opposition est fatiguée de voir M. Tricoupis garder depuis si longtemps le pouvoir. Dans l'espoir que le résultat des élections pourrait être défavorable au gouvernement, si elles se faisaient sous le coup du mécontentement causé par les affaires de Crète, l'opposition s'est efforcée d'imposer au ministère la dissolution immédiate de la Chambre, en entravant la marche régulière des affaires par de longues et interminables discussions sur des matières qui n'ont pas toujours l'importance qu'on fait semblant de vouloir leur donner. Peut-être l'opposition n'a-t-elle pas été très habile dans ses manœuvres, en ce sens que la violence de ses attaques contre le ministère et contre ses adhérents en masse, n'a fait qu'empêcher la désintégration de la majorité. Celle-ci soutient toujours M. Tricoupis ; dans les derniers votes de la Chambre, il a eu pour lui quatre-vingts voix, contre les soixante voix de l'opposition. S'il parvient, grâce à cette majorité compacte et bien disciplinée, à faire passer son budget, il pourra, sauf accidents imprévus, atteindre la fin légale

du parlement actuel avant d'avoir recours à un nouvel appel aux électeurs.

En présentant son nouveau budget à la Chambre, M. Tricoupis est entré dans quelques détails rétrospectifs, d'où il résulte que l'année financière 1887 a présenté nn excédant définitif de Dr. 241,000; l'exercice 1888 se fermerait, d'après les prévisions ministérielles, avec un déficit réduit à environ 2,000,000 de drachmes, et celui de 1889 laisserait un léger excédent. Les résultats obtenus jusqu'ici non seulement permettent de ne plus avoir recours à de nouveaux impôts, mais encouragent même le ministre des finances à procéder à quelques légers dégrèvements au bénéfice de l'agriculture et de l'industrie vinicole. De nouvelles opérations de conversion apportent, d'un autre côté, une réduction dans le service de la dette publique. En somme, le budget de 1890, soumis aux votes de la Chambre, présente un total de Dr. 93,967,000 pour le revenu, contre Dr. 91,091,000 pour les dépenses.

L'opposition, cela va sans dire, conteste l'exactitude de tous ces chiffres et persiste à représenter le contribuable comme succombant sous le poids des impôts exagérés qu'on lui fait supporter. Cependant toutes les données, telles qu'entrées des douanes, rentrées d'impôts, mouvement de commerce, prix de la main-d'œuvre, etc., semblent prouver que la richesse publique en Grèce suit un mouvement de progression croissante, qui n'est pas en désaccord avec l'augmentation du revenu public. Faut-il rappeler ici qu'en 1846 le reveuu de l'État grec atteignait à peine 14,500,000 de drachmes et qu'en 1876 il ne se montait qu'à 39,000,000? et que, tandis qu'en 1877 la Grèce pouvait avec peine émettre un emprunt au taux nominal de 8 ou 9 pour cent en le négociant à 75 pour cent. elle fait actuellement des conversions à 5 ou 5 et demi pour cent au pair? Il n'y a qu'à visiter la Grèce pour constater le progrès accompli durant ces dix dernières années. Sans doute beaucoup de choses restent encore à faire et tout ce qui s'y fait n'est pas nécessairement au dessus de toute critique. Mais l'essentiel est que quelque chose se fasse, et ce n'est point par manque d'activité que pêche l'administration actuelle. De nouveaux tronçons des lignes ferrées en construction sont chaque jour livrés à la circulation; un emprunt spécial vient d'être affecté à l'érection de bâtiments scolaires; une série de mesures ayant trait à l'amélioration du système d'éducation primaire et secondaire viennent d'être soumises à la Chambre; on s'occupe d'une augmentation notable du nombre des phares et fanaux dans les mers grecques; les musées deviennent peu à peu dignes des collections inappréciables qu'ils contiennent et qui ne font que s'enrichir de plus en plus, grâce à de nouvelles fouilles; des mesures préliminaires ont été prises pour l'établissement d'un cadastre. Dans toutes les directions on voit ce que peut faire une administration remplie de bonne volonté, lorsqu'elle a un peu vieilli dans les affaires.

C'est là, justement, le tort principal de M. Tricoupis. Dans un pays de suffrage universel, garder le pouvoir durant quatre années est un défaut dont il faut bien tenir compte. Suffira-t-il pour décider le résultat des élections futures? Le triomphe éclatant que le ministère a de nouveau obtenu dans une réélection partielle à Corfou, ne peut pas encore être considéré comme une garantie pour l'avenir. Du reste, il ne serait pas mauvais que l'opposition pût faire ses preuves dans l'exercice du pouvoir et, d'un autre côté, il ne serait pas sans avantages pour le parti de M. Tricoupis de se retremper sur les bancs de l'opposition. Il n'est pas probable que ses successeurs se fas-

sent un plaisir de défaire ce qu'il a fait de bon. On ne doit pas, à ce sujet, prendre à la lettre les paroles de M. Delyannis, qui en retournant en Grèce de sa visite à l'exposition de Paris, a déclaré que son programme politique consiste à faire tout le contraire de ce que son rival a fait. Non ; s'il resaisit le pouvoir, il ne pourra que poursuivre l'œuvre commencée, dans ce qu'elle a de bon et d'utile au pays. Seulement, il y a des personnes impartiales qui craignent qu'il ne le fasse pas avec l'ardeur et la foi optimiste de l'initiateur.

La mort de notre regretté confrère, le marquis de Queux de Saint-Hilaire, a causé une vive et bien sincère émotion en Grèce. Son nom y était aussi connu qu'estimé et il y comptait un grand nombre d'amis. Tous les journaux ont consacré des lignes touchantes à sa mémoire. Un d'eux, l'Ἄστυ, a même publié son portrait. Dans la Chambre, M. Typaldo Kozakis, député de Cephallénie, a rappelé en des termes émus tout ce que la Grèce devait à ce noble enfant de la France, et les députés, oubliant pour un moment leurs divisions, s'unirent tous dans l'expression d'un commun regret pour la perte prématurée d'un ami si chaleureux, si sincère et si désintéressé de la Grèce (1).

D. B.

26 décembre 1889.

(1) Voici l'extrait des comptes-rendus sténographiques de la séance du 23 novembre v. s. (5 décembre 1889) de la Chambre grecque :

M. G. Typaldo Kozakis, *député de Céphallénie.* — Hier on a reçu de Paris la nouvelle de la mort d'un ami distingué de la Grèce, le marquis de Queux de Saint-Hilaire. Je crois que nous devons à sa mémoire de prendre acte de cette perte dans la Chambre. Le marquis de Queux de Saint-Hilaire a été l'un des fondateurs de l'Association pour l'encouragement des Études grecques en France. Il a rendu des services importants aux lettres grecques et il a ainsi contribué à répandre en France les sentiments qui y existent en faveur de la Grèce. Je suis certain que je me fais l'interprète du sentiment de tous nos collègues en proposant que nous exprimions nos regrets unanimes à cette triste occasion. *(Approbation générale.)*

M. Théodore Delyannis, *député de la Gortynie.* — Assurément, il n'y aura dans le pays que des sentiments de douleur à l'annonce de la mort d'un homme qui, durant toute sa vie, a donné tant de preuves de son dévouement aussi sincère que chaleureux à la cause grecque. On n'oublie pas ici que toutes les fois qu'il s'est agi de la Grèce, le marquis de Queux de Saint-Hilaire s'est toujours empressé de prendre sa défense, de soutenir par sa plume les intérêts de la Grèce, de se faire son avocat auprès des personnes de tous les partis, auprès de tous ceux qui exercent une influence sur l'opinion publique, afin de réveiller et de raviver le philhellénisme traditionnel de la noble et généreuse nation à laquelle il appartenait. *(Oui, oui, sur tous les bancs.)*

NOUVELLES DIVERSES

= L'Association pour l'encouragement des études grecques a été cruellement éprouvée pendant le trimestre qui vient de s'écouler; elle a perdu coup sur coup, plusieurs de ses membres les plus distingués, M. Ernest Havet, M. le professeur Damaschino, et deux de ses anciens présidents : M. le marquis Queux de Saint-Hilaire, décédé le 29 novembre, et M. Charles Glachant, qui a succombé le jour de Noël à une longue et cruelle maladie, âgé de 63 ans. Nous reproduisons plus haut (p. LXVIII et suiv.), les paroles émues que M. Croiset a prononcées aux obsèques de M. de Saint-Hilaire; nous croyons pouvoir annoncer dès à présent à nos lecteurs que M. Bikélas se propose de publier dans nos colonnes une notice biographique complète sur l'homme de cœur et de talent dont il fut pendant de longues années le collaborateur et l'ami [1].

= La mort de M. Gabriel Cobet a plongé dans le deuil la philologie grecque tout entière. On s'accordait généralement à reconnaitre dans le professeur honoraire de l'Université de Leyde, le prince de la critique verbale, l'homme qui, suivant le mot de M. Barbier de Meynard, a le mieux continué « les traditions des grands érudits de la Renaissance et du XVIIe siècle dans un pays où la culture classique a toujours été en honneur. » Les ouvrages de M. Cobet sont nombreux : on cite surtout des éditions de Diogène Laërce, de l'*Anabase* et des *Helléniques* de Xénophon, des notes critiques sur Lysias et Denys d'Halicarnasse, une *Oratio de arte interpretandi* (Leyde, 1847) et différents volumes de mélanges (*Novae lectiones, Variae lectiones, Miscellanea critica, Collectanea critica*, etc.), où il réunissait de temps en temps les milliers d'observations et de conjectures disséminées dans les cahiers du journal *Mnémosyne* qu'il avait ressuscité. Des liens étroits rattachaient M. Cobet à la France : il était né sujet français (en 1813, pendant l'incorporation des Pays-Bas à l'empire), et son père était fonctionnaire du gouvernement impérial. En 1871, Cobet devint correspondant de l'Académie des inscriptions; le 8 décembre 1876, celle-ci l'élisait associé étranger.

1. La plupart des journaux de Paris ont consacré à notre regretté confrère des nécrologies plus ou moins détaillées (voir notamment l'article de M. Michel Bréal dans le *Temps*, et celui de M. Gaston Deschamps dans le *Journal des Débats*). Le jour des obsèques, des discours ont été prononcés par M. Longnon, au nom de la Société des anciens textes, et M. S. Luce, au nom de la Société de l'histoire de France.

= Le savant historien de la Grèce, M. Ernest Curtius, a été élu associé étranger de l'Académie des inscriptions. Il avait pour concurrent M. Théodore Mommsen, son collègue à l'Académie de Berlin.

= Le Syllogue littéraire grec de Constantinople a élu président Calliadybey en remplacement de J. Aristoclès, démissionnaire.

= Signalons parmi les récentes publications néo-helléniques 1° une monographie sur l'île de Ténos (*Tiniaka*) par M. Ep. Georgandopoulos (Athènes, Palamidès, 1889); 2° une *Grammaire homérique* par Zékidès (Athènes, Barth et Hirst) ; 3° le 7e volume des *Œuvres posthumes* de Coray, renfermant les *Notes sur Hésychius* dont nous avons annoncé la récente découverte (*Revue*, p. 288), enfin 4° un très utile catalogue, dressé par M. Miliarakis, des ouvrages géographiques originaux, publiés par des Grecs, depuis la prise de Constantinople jusqu'à nos jours. Ce livre est intitulé *Philologie géographique néo-grecque*.

= Nous avons déjà donné les résultats généraux du dernier recensement de la population du royaume hellénique. Voici maintenant le détail de la répartition des habitants par départements :

Attique-et-Beotie	257,764
Phthiotide-et-Phocide	136,470
Etolie-et-Acarnanie	162,020
Argolide-et-Corinthie	144,836
Arcadie	148,285
Achaïe-et-Elide	210,713
Laconie	126,088
Messénie	183,232
Eubée	103,442
Cyclades	131,508
Corfou	114,535
Céphallénie	80,178
Zante	44,070
Arta	32,890
Larissa	168,034
Trikkala	143,143
TOTAL	2,187,208

Sur ce total, on compte 1,133,625 individus du sexe masculin, et seulement 1,053,583 du sexe féminin.

On n'a pas compris dans ce tableau les sujets hellènes établis à l'étranger, dont le nombre est considérable. C'est ainsi que dans la seule juridiction consulaire de Smyrne on en compte 31,985.

= Nous donnons ci-après le résumé du projet de budget pour 1890 présenté à la Chambre grecque par M. Tricoupis :

RECETTES

Impôts directs	20,167,230
Taxes de consommation	28,765,916
Taxes et droits	15,986,000
A reporter	64,919,146

Report.....	64,919,146
Monopoles.....	8,893,000
Revenus des biens du domaine, etc.....	3,078,355
Fermage de biens nationaux, etc.....	3,987,105
Crédits annulés.....	2,270,000
Recettes d'exercices clos.....	3,345,000
Centimes additionnels provenant de la caisse de la voirie.....	5,378,915
Caisse des phares.....	450,000
Remise de taxes télégraphiques.....	340,000
	93,967,720

DÉPENSES

Dette publique.....	29,587,219
Subventions.....	129,144
Pensions.....	4,751,000
Listes civiles.....	1,325,000
Chambre.....	401,658
Ministère des affaires étrangères.....	2,263,154
— justice	5,133,878
— intérieur.....	4,721,930
— cultes.....	3,322,990
— guerre.....	18,437,000
— marine.....	4,830,824
— finances.....	1,464,318
Administration.....	8,413,370
Remboursements divers.....	6,400,500
	91,081,985
Excédent de recettes..	2,885,735

= D'après un tableau statistique publié par le journal officiel, la Grèce a vendu pendant les cinq dernières années, aux différents pays du monde, 1418 1/2 millions de litres de raisin, dont elle a encaissé 251,200,000 drachmes. Cette quantité est ainsi répartie : Angleterre, 627,521,920 litres ; Pays-Bas, 72,920,160 ; Belgique, 30,836,240 ; Allemagne, 17,200,640 ; Autriche, 27,390,020 ; France, 438,519,680 ; Russie, 4,032,000 ; États-Unis, Canada et Australie, 148,408,646. La quantité de raisin vendu pendant l'année dernière s'est élevée à 343 millions de litres, qui ont rapporté 52,900,000 drachmes.

= M. Theotoki, ministre de l'instruction publique en Grèce, a soumis à la Chambre un projet de loi modifiant complètement le système d'éducation actuellement suivi dans les écoles du royaume. Celles-ci sont fréquentées maintenant par 82,000 garçons et 15,000 filles. D'après le nouveau système, chaque village dont la population ne dépasse pas 600 âmes aura une école élémentaire. Le nombre des écoles de premier et de deuxième degré qui seront fondées dans tout le royaume sera de 2,295, fréquentées par 110,000 garçons et 61,000 filles. Des écoles supérieures de filles seront instituées dans chaque village ayant une population de plus de dix mille âmes. Ce projet de loi, qui a été hautement apprécié par le roi, a été renvoyé à un comité particulier.

= Pendant le dernier exercice qui vient de s'écouler, le nombre des étudiants qui ont fréquenté l'Université d'Athènes a été de 2,800 ainsi répartis : pour la faculté de théologie 97, de droit 1,377, de médecine 798, de philosophie 524, école de pharmacie 97. De ces 2,820 étudiants, 1,977 sont venus de différentes parties du royaume de Grèce et 755 de l'étranger.

Le nombre des professeurs agrégés qui ont enseigné dans l'Université pendant le dernier exercice, est de 58 (1).

Les ouvrages publiés par les professeurs et les agrégés s'élèvent à 38.

L'actif de l'Université, en biens meubles et immeubles, est monté à 7,555,987 dr. et le passif à 1,070,625.

= D'après le rapport présenté par M. Carusso, délégué hellénique au congrès géodésique de Paris, les premières reconnaissances faites en Grèce ont montré que les points de la triangulation qui avait été exécutée en Grèce par des officiers français (à différentes reprises entre 1829 et 1840) ne pouvaient malheureusement être retrouvés avec l'exactitude voulue. Le gouvernement hellénique décida alors d'entreprendre une nouvelle triangulation du pays. Une entente spéciale a eu lieu entre le gouvernement hellénique et le gouvernement austro-hongrois. La direction intérimaire de la nouvelle triangulation a été confiée au lieutenant-colonel Hartl, de l'Institut géographique de Vienne. Sous sa direction, dans la plaine au nord d'Eleusis, on a commencé la mesure d'une base d'environ 5,000 mètres, avec l'appareil de l'Institut géographique de Vienne prêté par le gouvernement austro-hongrois. Les mesures d'angles aux points de premier ordre ont commencé cet automne même. *(Levant Herald.)*

= Un nouveau cuirassé grec, la *Spetzia*, de construction française, a été lancé au Hâvre en octobre dernier, devant une imposante réunion de notabilités. Ce bâtiment est l'œuvre de la Société des forges et chantiers de la Méditerranée ; l'opération a pleinement réussi. Au déjeuner d'honneur, des toasts ont été prononcés par MM. Béhic, Delyanni, Cazavan et Dupont, ingénieur-constructeur, qui est l'auteur des plans de l'*Hydra* et de la *Spetzia*. Rappelons que ces navires, de construction uniforme, ont une longueur totale de 101 m. 80 c., un déplacement de 4,885 tonneaux et une vitesse prévue de 17 nœuds; la puissance des machines est de 6,700 chevaux. L'artillerie, du système Canet, comporte 2 canons de 27 cent. et 5 de 15 cent., disposés dans un blockhaus à deux étages, plus un canon court de 27 cent. en tourelle-barbette à l'arrière. L'artillerie légère se compose de 7 canons à tir rapide de 57^{mm}. et 16 canons revolvers; il y a en outre 3 tubes lance-torpilles. La ceinture cuirassée a 30 cent. d'épaisseur et la carène est divisée en 118 compartiments étanches.

= *Habent sua fata... vehicula.* Le carrosse de gala qui a servi à l'occasion du mariage du prince héritier de Grèce et de la princesse Sophie de Prusse n'est autre que la fameuse voiture commandée par le comte de Chambord à l'époque où le succès de la « fusion » faisait prévoir une prochaine restauration monarchique en France. Ce véhicule, gardé en réserve jusqu'à la mort du prétendant français, fut acheté par le roi de Grèce en 1886 au prix de 26,000 francs.

(1) Comparer ces chiffres à ceux qui ont été donnés pour l'année 1887 dans la *Revue*, 1888, p. 83. — On annonce que l'Université a fait récemment l'acquisition de deux « souvenirs » précieux : la table de travail de Coray et la chaise de Capodistria.

= Au milieu du débordement de lyrisme officieux, d'ailleurs légitime, qui a accompagné dans la presse hellénique les fêtes du mariage princier, nous sommes heureux d'enregistrer des déclarations comme la suivante, que nous découpons dans l'*Hebdomas* du 28 octobre, et qui prouve que l'amour de la France n'est pas plus près de disparaître en Grèce que le philhellénisme en France :

« Οἱ Γάλλοι εἶνε οἱ εὐεργέται καὶ ἀδελφοὶ ἡμῶν · εὐεργέτας ἴσως ἀποκτήσωμεν καὶ ἄλλους ἐκ τύχης πολιτικῆς.

Ἀδελφοὶ ὅμως ἀποκτῶνται οὕτως;

Οὐχί! »

= Des marins d'Hydra, pêcheurs d'éponges, viennent de faire une découverte de nature à exciter l'intérêt de la marine française. Au cap Gravios (île d'Andros), ils ont retiré d'une profondeur de dix à douze brasses six petits canons de bronze se chargeant par la culasse. Ces canons mesurent un peu plus d'un mètre de longueur. Le mécanisme de la culasse ne paraît pas plus compliqué que celui des canons actuellement en usage. Il est fort simple, dit-on, et d'un maniement facile. Les six pièces, de grandeur égale, sortent, évidemment, de la même fonderie, mais on n'a pas encore découvert ni la marque de fabrique ni le nom du fondeur. Le seul signe extérieur remarqué jusqu'ici sont les trois lettres suivantes : I. B. C., en forme d'astérisque, renfermées dans une espèce de cartouche rectangulaire.

Près des canons, on a découvert plusieurs caisses en bois doublées d'étain pleines de curieuses médailles ou monnaies portant sur une des faces une tête de femme artistement gravée, sur l'autre un écusson surmonté d'une couronne, et en exergue : *Præmium virtutis*. Les médailles sont au millésime de 1666. On en a déjà tiré de la mer une quantité considérable, pesant ensemble plus de 650 kilogrammes. Rien n'a pu mettre encore sur la trace de la nationalité du navire. Suivant une tradition locale, une frégate s'est perdue dans ces parages il y a plus d'un siècle *(Débats.)*

= L'île de Mételin (Lesbos), dont la population est presque entièrement hellénique, a été dévastée par un tremblement de terre le 26 octobre Dans les villages du Nord et du Nord-Ouest (entre Molyvo et Sigri) des centaines de maisons se sont écroulées ou lézardées, 25,000 personnes ont été quelque temps sans abri. Il y a eu malheureusement de nombreux accidents de personnes à déplorer : environ trente morts et davantage de blessés. La catastrophe aurait été plus cruelle si, par bonheur, une grande partie des habitants n'avaient été dehors, à la cueillette des vallonées.

ACTES DE L'ASSOCIATION

SÉANCES DU COMITÉ

7 *novembre* 1889. — Présidence de M. Weil. — M. le Président annonce la mort de M. Cougny, inspecteur honoraire d'Académie.

Est admis à faire partie de l'Association en qualité de membre ordinaire : M. le Dr Imhoof Blumer, de Winterthur (Suisse).

M. Ruelle lit une note additionnelle sur le chant des sept voyelles grecques.

5 *décembre* 1889. — Présidence de M. Croiset. — M. le Président annonce la mort du marquis de Queux de Saint-Hilaire, enlevé en peu de jours à l'affection de ses amis. Les services qu'il a rendus à l'Association, dont il était membre depuis la fondation, son philhellénisme éclairé, la sûreté, l'affabilité de son commerce, ne sauraient être loués en peu de mots. Il sera rendu hommage, dans la *Revue des études grecques*, à ses qualités éminentes. Qu'il suffise, pour le moment, de rappeler brièvement ce qu'il fut et ce que l'Association perd en le perdant. M. le Président propose que le discours qu'il a prononcé sur son cercueil soit inséré, à titre d'hommage, dans le prochain numéro de la *Revue*. Il propose, en outre, qu'après le règlement des questions administratives à l'ordre du jour, la séance soit levée en signe de deuil.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Est admis à faire partie de l'Association en qualité de membre donateur : M. l'abbé Louis Hériot, demeurant à Écouché (Orne).

Après le règlement de diverses questions d'ordre intérieur, la séance est levée en signe de deuil.

Le Secrétaire,
Paul GIRARD.

OUVRAGES OFFERTS A L'ASSOCIATION

dans les séances de novembre et décembre 1889.

E. AMÉLINEAU. — **Les moines égyptiens. Vie de Schnoudi.** Paris, 1889.

L. AUCOC. — **L'Institut de France. Lois, statuts et règlements.** Paris, Imprimerie nationale, 1889.

A. COUAT. — **Aristophane et l'ancienne comédie attique.** Paris, 1889.

E. I. DRACOS. — *Μικρασιαναὶ πραγμάτειαι ἱστορικαὶ καὶ τοπογραφικαί.* Fasc. I. Athènes, 1888.

Ch. GEORGIADIS. — *Θησαυρὸς ἀνεκτίμητος ἤτοι λεξικὸν, κτλ.* Fasc. I. Athènes, 1885. (Offert par M. Kondoléon.)

P. GRITSANI. — *Στοιχεῖα φωνητικῆς μουσικῆς.* Athènes, 1888.

D. J. ICONOMOPOULOS. — *Ἀλεξανδρινὸς διάκοσμος.* T. I. Athènes, 1889.

L. KARAGIANNI. — *Δεισιδαιμονίας δοκίμιον.* T. I. Smyrne, 1872. (Offert par M. Kondoléon.)

A. KONDOLÉON. — Extraits des **Mittheilungen** d'Athènes.

Sp. LAMBROS. — *Ἀπογραφὴ τοῦ νομοῦ Μέθωνος ἐπὶ Βενετῶν* (1689).

Em. LEGRAND. — **Deux vies de Jacques Basilicos.** Paris, 1889.

MOSCHONA. — *Κρητικὴ δημοκρατία.* Athènes, 1889.

Ch. NORMAND. — **Nouvel itinéraire-guide artistique et archéologique de Paris.**

Henri OMONT. — **Catalogues des manuscrits grecs de Fontainebleau sous François Ier et Henri II.** Paris, Imprimerie nationale, 1889.

J. PANTAZIDIS. — *Χρονικὸν τῆς πρώτης πεντηκονταετίας τοῦ ἑλληνικοῦ Πανεπιστημίου.* Athènes, 1889.

— *Γυμναστικὴ παιδαγωγική.* Athènes, 1889.

G. PARIS. — **Les parlers de France** (lecture faite à la réunion des Sociétés savantes le 26 mai 1888).

J. A. ROMANOS. — *Ἀνδηγαυϊκὸν δίπλωμα τοῦ Ταραντινοῦ ἡγεμόνος Φιλίππου τοῦ Β'.* Athènes, 1888.

J. B. TELFY. — **Meine Erlebnisse in Athen.** Budapest, Vienne, Leipzig, 1890.

K. XANTHOPOULOS. — *Συνοπτικὴ ἔκθεσις τῆς πνευματικῆς ἀναπτύξεως τῶν νεωτέρων Ἑλλήνων.* Constantinople, 1880. (Offert par M. Kondoléon.)

— *Πρώτη καὶ μέση ἐκπαίδευσις καὶ περὶ ἀναστροφῆς καὶ ἐκπαιδεύσεως τῶν κορασίων.* Athènes, 1873. (Offert par M. Kondoléon.)

— Ἀνέκδοτος ἐπιστολὴ Κοραῆ, extr. des publications de l'École évangélique de Smyrne. (Offert par M. Kondoléon.)

Bulletin de correspondance hellénique. Table alphabétique des dix premières années.

Comptes rendus du Syllogue grec de secours aux blessés pour 1888. Athènes, Papageorge, 1889.

Concours général. Palmarès de 1889.

Congrès des sociétés savantes. Discours de M. Lockroy (26 mai 1888).

Congrès des sociétés savantes. Discours prononcés par MM. Renan et Fallières.

BIBLIOGRAPHIE ANNUELLE

DES

ÉTUDES GRECQUES

(1888-1889)

PAR LE BIBLIOTHÉCAIRE DE L'ASSOCIATION

N.-B. — *Les articles dont le format n'est pas indiqué sont in-8°; ceux qui ne portent pas de date ont été publiés en 1888.*

I. — PÉRIODIQUES. — OUVRAGES GÉNÉRAUX. — DIVERS

BIBLIOTHECA PLATONICA, an Exponent of the Platonic Philosophy, edited by Thos. M. Johnson. Osceola (Missouri) U. S. A.

— Vol. I, July-August 1889 n° 1. *Lewis Campbell*, Order of Plato's dialogues. — *Alexander Wilder*, Platonic psychical Reflections. — *Ch.-Em. Ruelle*, Praefatio in Damascium. — Life of Plotinos, and the order of his books, by Porphyrios, translated from the original greek. — Miscellanea : The ancient Road from Athens to the Academy. — *Salomon Reinach*, An inedited Portrait of Plato. (Extrait de The American Journal of archæology.) A lost ms. of Proklos (on the first six books of the *Iliad*).

BLONDEL, G., De quelques projets de réforme dans les Universités allemandes (Rev. internationale de l'enseignement, VIII, 9, p. 248--259).

CLERMONT-GANNEAU, C., Recueil d'archéologie orientale, fasc. 1-4. Paris, Leroux.

COMMENTATIONES in honorem Guil. Studemund quinque abhinc lustra summos in philosophia honores adepti. Conscripserunt discipuli Gryphisvaldenses Herbopolitani Argentinenses Vratislavienses. Strasbourg, 1889, Heitz, 377 p.

COMMENTATIONES philologae Gryphiswaldenses. Berlin, 1887. Weidmann.

COMMENTATIONES philologae quibus O. Ribbeckio praeceptori inlustri sexagesimum aetatis, magisterii Lipsiensis decimum annum exactum congratulantur discipuli Lipsienses. Leipzig, Teubner. IV et 557 p.

DIELS, H., Atacta II. (Hermes, XXIII, 2, p. 279-288).

DISSERTATIONES philologicae Hallenses. Vol. IX. Halle, Niemeyer. III, 312 p. 8 M.

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN (bi-mensuel), 7e année, 1888. De l'enseignement actuel du grec, p. 2, 35, 66, 101, 133, 181, 234. — Lettres de M. l'abbé Maunoury sur cette question, p. 228 et 340.

ERKLÆRUNG von Professoren der Universitæt Heidelberg, die Schulreform betreffend. (Pædagogisches Archiv, n. 8.)

FRÆNKEL, A., Die schœnsten Lustspiele der Griechen u. Rœmer nacherzæhlt. Halle, Waisenhaus.

HEUZER E., zum Jahresverzeichniss der an den deutschen Universitæten erschienenen Schriften. (Centralblatt für Bibliothekswesen, V, 9. 10 p. 431-438.)

L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Revue des lettres, sciences et arts (hebdomadaire), 17e année, 1888 (2e semestre).

M. Bréal, Explication du XVIe chant de l'*Iliade*, p. 438. 550, 615. — *F. Robiou*, Les colonies grecques (sommaire d'un cours professé à la Faculté des lettres de Rennes), p. 441, 552, 569. 583, 633. 648. — *A. Croiset*. Hérodote (sommaire d'un cours professé à la Sorbonne), p. 456, 471, 505, 521, 537, 631, 678, 696, 726, 761, 775. — *C. Huit*, Les origines de la bibliographie. p. 501, 513. — *C. Huit*. Le troisième livre de la République de Platon, p. 609, 641, 657. — *C. Martha*, La sophistique grecque du IIe au Ve siècle de notre ère (sommaire d'une leçon faite à la Sorbonne), p. 647. *C. Huit*, Les discours chez les anciens, p. 785.

— — 18e année, 1889 (1er semestre).

C. Huit, Les discours chez les historiens anciens, p. 65, 129 et 161. — *A. Croiset*, Xénophon (sommaire d'un cours professé à la Sorbonne), p 117, 151, 263, 295, 391. — *C. Huit*, De l'histoire dans la tragédie à propos des Perses d'Eschyle, p. 273 et 305.

JAHRESVERZEICHNISS der an den deutschen Universitæten erschienenen Schriften. III. August 1887 bis August 1888. Berlin, Asher, gr. 8. 300 p.

KLAMROTH, Ueber die Auszüge aus griechischen Schriftstellern bei Al Jaqubi. (Zeitschrift der morgenlændischen Gesellschaft, t. 42, fasc. 1, p. 1-44.)

MÉLANGES GRECS. (Bibliothèque de la Faculté des lettres de Lyon, t. 5.) Paris, Leroux.

MITTHEILUNGEN aus der Sammlung der Papyrus von Erzherzog Rainer. Herausg von J. Karabacek. 4 Bd. gr. 4 IV, 148 p. mit 6 Taf. u. 4 Textbildern. Wien, Verlag der k. k. Staatsdruckerei.

MÜNZ, Hermann Bonitz. (Unsere Zeit, n. 11.)

NOLHAC, P. de, Le grec à Paris sous Louis XII. Récit d'un témoin. (Rev. des ét. gr. N. 1, p. 61-67.)

Ἀναθήναια. Μηνιαῖον περιοδικὸν ὑπὸ Γ. Δημητριάδου. Athènes.

POTEL. M., l'Enseignement du grec dans les gymnases d'Allemagne. (Rev. des études grecques, II, 1889, 2, p. 45-65.)

PRANZETTI, E., la difesa del Greco. Roma, Lœscher. 22 p.

QUEUX DE SAINT-HILAIRE (marquis de), la jeunesse de M. Miller. (Rev. des ét. grecques, I, 2, p. 209-238.)

SCHLIAK, Proben von Erklærungs- u. Emendierungsversuchen zu einigen Stellen griechischer u. lat. Klassiker. Cottbus.

TAMIZEY DE LARROQUE, lettres de Peiresc aux frères Dupuy. I. Paris, Impr. nat. in-4.

TANNERY, P., les correspondants italiens de Jean Schweighæuser. (Rev. des ét. gr. n, 1, p. 68-77.)

UNGER, J. von, das Studium der alten Sprachen auf den Gymnasien. (Grenzboten, XLVII, 25.)

UNTERSUCHUNGEN, philologische, herausg. von Kiessling u. Willamowitz-Mœllendorf. II. Hft. Berlin, Weidmann. 8. VII, 142 S. 4 M.

VOLKMANN, R., Gottfried Bernhardy. Halle, 1887. Anton.

II. — AUTEURS GRECS.

ALCÉE.

Ellis, R., ad Alcaei frag. 41. (Philologus, XLVII, 1, p. 91.)

ALCHIMISTES.

Collection des anciens alchimistes grecs, publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, par M. Berthelot avec la collaboration de Ch.-Em. Ruelle. 4e livraison, comprenant les tables et index alphabétiques du texte grec et de la traduction, et l'index alphabétique de l'Introduction. Paris, G. Steinheil, 1888; in-4.

ALEXANDRE D'ÉTOLIE.

Diels, H., H. Alexander Aetolus de Glauco. (Hermes, XXIII, 2, p. 287.)

ALEXANDRE DE TRALLES.

Puschmann, Th., Nachtræge zu Alexander Trallianus. Berlin, Calvary, 1887.

ALEXANDRE POLYHISTOR.

Unger, G.-F., die Blüthezeit des Alexander Pol. (Philologus, XLVII, 1, p. 177-183.)

ANACRÉON.

Crusius, O., Zu den Anacreonteen. (Philologus, XLVII, 2 p. 235-242).

Hansen, Fr., Quaestiuncula Pseudoanacreontica. (Commentationes in hon. Ribbeckii p. 187-194.)

Hittrich, E., Les Anacreontea de Leo Magister (en hongrois) (Egyetemes philol. Közlony, XII, 5, p 527.)

ANALECTA sacra et classica spicilegio Solesmensi parata ed. J.-B. cardinalis *Pitra*. Tom. V. Paris, Roger & Chernowitz. gr. XXXV, 207 et 334 p. avec 2 planches.

ANDOCIDE.

Francke. Die Echtheit der Friedensrede des Andocides. Greifswald; progr. in-4.

Zelenca, T., Vie de l'orateur Andocide, avec trad. et explication de son discours sur les mystères (en l. tchèque). Katteau, 1887. Progr.

ANTHOLOGIE, Carmina e græca Anthologia : traductio Henrici Bilancionis. Pars, I, Arimini, Malvolti, in-16; 22 p.

Hiller, E., Zu den griechischen Florilegien. (Jahrbücher für Philologie 137. Bd. 7. Hft. p. 456.)

Schenkl, H., das Florilegium Ἄριστον καὶ πρῶτον μάθημα. (Wiener Studien, XI, 1 p. 1-12.)

ANTIPHON.

Brinkmann, B., De Antiphontis oratione de choreuta commentatio philologica. Diss. Jena, Pohl. gr. 8. 78 p. 2 M.

Sonne, E., Antiphon. Γα, 2. (Genethliacon. Gotting. p. 162.)

APOLLODORE.

Wagner, R., De Apollodori bibliothecae interpolationibus. (Commentationes in hon. Ribbeckii, p. 133-152.)

APOLLONIUS DE RHODES.

Diels, H., In Apollonio Rhodio Soloecismus. (Hermes, XXIII, 2, p. 286.)

ARATUS.

Knaack, G., Aratus u. Nikander. (Hermes, XXIII, 2, p. 313-314.)

ARCHILOQUE.

Blass, Fr., Zu Archilochus. (N. Jahrb. f. Phil., t. 137, 10 p. 680.)

Diels, H., Ad Archilochum. (Hermes, XXIII, 2 p. 279.)

ARCHESTRATE. Parodorum epicorum graecorum et Archestrati reliquiae rec. *P. Brandt.* Leipzig, Teubner. 3 M.

ARISTÉE.

Tomaschek, W., Kritik der ältesten Nachrichten über den Skythischen Norden. I. Ueber das Arimaspiche Gedicht des Aristeas. (Aus den Sitzungsberichten der K. Akad. d. Wiss.). Wien, Tempsky, 66 p.

ARISTIDE.

Haury, J., Quibus fontibus Aelius Aristides usus sit in componenda declamatione quae inscribitur Παναθηναϊκός. Augsburg, 34 p.

Schmidt, W., Emendationum ad Aristidem specimen. (Philologus, XLVIII, 2, p. 374-378.)

ARISTOPHANE, Les grenouilles trad. russe par *K. Neulison.* Pétersbourg.

— Les oiseaux. Traduction nouvelle par *F. Rabbe.* Paris, Parvillez. 16. XII, 106 p.

— Dagli Uccelli di Aristofane. Saggio di traduzione dal *A. Franchetti.* (Nuova Antologia, XVI, 15.)

— Le rane, tradotte da *C. Castellani.* Bologna, 1886, Zanichelli.

Bachmann, O., Zu Aristophanes Aves. (Philologus XLVII 2 p. 343 u. p. 370-374.)

Bethe, E., Aristophanes Equ. v. 832. (Genethliacum Gott. p. 166.)

Briel, A., De Callistrato et Philonide, sive de actionibus Aristophanis. Berlin, 1887. Weidmann. 1 M. 60 Pf.

Crusius, O., Zu den Aristophanesscholien. (Jahrbücher für Philologie 137. Bd. 7. Hft. p. 472.)

Kœhler, Fr., Aristophanea. (Commentationes in hon. Ribbeckii p. 517-520.)

Leeuwen, J. van, Quaestiones ad historiam scenicam pertinentes. III. De Aristophane Cleonis Euripidisque in vespes irrisore. (Mnemosyne, XVI, 4. p. 399-438.)

Ludwich, K., Pluti Aristophaneae utram recensionem veteres grammatici dixerunt priorem. Jena. Diss. 8. 40 p.

Müller, Albert, Zu Aristophanes Ach. 988. (N. Jahrbücher für Philologie, 137. Bd., 9. Hft. p. 648.)

Riemann, O., Aristophanéennes. (Revue de philologie, XII, 2, p. 135.)

Rœtter, Fr., De Daetalensium fabula Aristophanis ex fragmentis in pristinum scaenarum ordinem ac seriem restituenda libellus, cui adjecta est de Nubium vv. 177-179 disputatiuncula. Erlangen. Diss. 8. 56 p.

Ruppersberg, Ueber den Frieden des Aristophanes. Saarbrücken. Pr. 4. 15 p.

Zielinski, Th., Eine Reform des Aristophanes. (Philologus, XLVII, 1, p. 25-32)

ARISTOTE, Oeconomica rec. *F. Susemihl.* Leipzig, 1887. Teubner. 1 M. 50 Pf.

— De plantis, de mirabilibus auscultationibus. mechanica, de lineis insecabilibus, ventorum situs et nomina, de Melisso, Xenophane, Gorgia, ed. *O. Apelt*. Leipzig, Teubner. XXXIII, 244 p. 3 M.

— Poétique, traduite en polonais par *St. Siedlecki*. Cracovie, 1887. Pr. 8. 55 p.

— Treatise on government. Translated by *H. Morley*. London, 276 p.

— Commentaria in Aristotelem edita auctoritate academiae borussicae. Vol. VI pars I : Porphyrii isagoge ed. *A. Busse*. Berlin, 1887, Reimer. 9 M.

— Supplementa Aristotelica. Vol. I p. I et II. Berlin 1885/86. Reimer. 10 M. et 5 M.

Arleth, E., Βίος τέλειος in der aristotelischen Ethik. (Archiv für Geschichte der Philosophie, II, 1, p. 13-21.)

Bywater, J., Aristotelica. (Journal of Philology. N. 33, p. 53-74.)

Feller, Die Lehre des Aristoteles von der Katharsis. Duisburg. Pr. 4.

Ferrai, E, I frammenti della politica di Aristotele nel papiro CLXIII del museo di Berolino. Padova, Randi. 8. 10 p.

Freudenthal, J., Zu Aristoteles De memoria II 452. (Archiv für Geschichte der Philosophie, II, 1, p. 5-13.)

Hoppe, Das Aristotelische Räthsel der mit den gekreuzten Fingerspitzen gefühlten Kugel. (Wiener medizinische Presse N. 22.)

Margoliouth, D., Analecta orientalia ad Poeticam Aristoteleam. London 1887. Nutt.

Michaelis, Aristotelisches. Neustrelitz. Progr. in-4.

Raasow, H., Zu Aristoteles Rhetorik u. Poetik. (Rhein. Museum XLIII 4 p. 583-596.)

Schütz, H., Kritische Bemerkungen zu Aristoteles Rhetorik. (N. Jahrbücher für Philologie 137. Bd. 10. Hft. p. 681-695.)

Shute, R., On the history of the process by which the Aristotelian writings arrived at their present form. Oxford, XX, 183 p.

Sperling, K., Aristoteles' Ansicht von der psychologischen Bedeutung der Zeit untersucht an seiner Definition derselben als « Zahl der Bewegung ». Marburg. Diss. 73 p.

Sonne, E., Ad Aristotelis quae feruntur Oeconomicorum librum II. (Genethliacum Gottingense, p. 27-34.)

Stœpfer, A., Studia in Aristotelis de anima libros, I. Landshut, Thomann, 31 p.

ARISTOTE D'EUBÉE. — Voir Denys de Chalcis.

ARRIEN, Arriani τῶν μετ' Ἀλέξανδρον, libri VII. Fragmenta, e codice vaticano rescripto, nuper iteratis curis lecto, ed. *R. Reitzenstein*. Breslau, Kœbner. 26 p. 1 M.

Lüdecke, M., De fontibus quibus usus Arrianus Anabasin composuit. Leipzig, Diss. 55 p. (et dans Leipziger Studien, XI, 1, p. 1-86.)

Petersen, J., Arrianea. (Genethliacon Gottingense, p. 77-79.)

Rühl, F., Zu Arrianos Anab. III, 1, 2; 7, 7. (N. Jahrb. f. Philol., t. 137, fasc. 2, p. 114.)

ARTÉMIDORE.

Diels, H., Ad Artemidorum. (Hermes, XXIII, 2, p. 287-288.)

Ruge, W., Quaestiones Artemidoreae. (Commentat. in hon. Ribbeckii, p. 475-486.)

ATHÉNÉE.

Bapp, K., Beiträge zur Quellenkritik des Athenaeus. (Commentationes in hon. Ribbeckii, p. 251-266.)

Mock, Th., Versverschiebungen bei Athenaeos. (Rhein. Museum, XLIII, 4, p. 605-623.)

Rühl, F., Zu Athenaios XIII. S. 560. (Jahrb. f. Philol., t. 137, fasc. 2, p. 113.)

ATTALE DE RHODES.

Maass, E., De Attali Rhodii fragmentis Arateis. Greifswald. Ind. lect. aest. in-4, 26 p.

BACCHYLIDE.

Giovanna, J. della, Bacchilide. (Riv. di filologia, XVI, 11-12, p. 465-511.)

BIBLE GRECQUE. Testamenti veteris graeci codices Vaticanus et Sinaiticus cum textu recepto collati ab *E. Nestle*. Supplementum editionum quae Sixtinam sequuntur. Ed. altera. Leipzig, 1887, Brockhaus. 6 M.

— Ἡ νέα Διαθήκη. Novum testamentum e codice Vaticano 1209 nativi graeci primo omnium phototypice repræsentatum, auspice Leone XIII, Pont. Max., curante Jos. Cozza-Ludi. Rome, 1889, in-fol.

Batiffol, P., Studia patristica. Études d'ancienne littérature chrétienne en 6 fascicules, 300 p. Fasc. 1 : Le livre de la prière d'Aseneth, étude sur l'origine de ce livre apocryphe de l'Ancien Testament, texte grec inédit et version latine inédite du XIIIe siècle. Paris, Leroux.

Palmer, A., Note on a passage in the Gospels (*καθεύδετε τὸ λοιπόν*). (Classical Review, II, 7, p. 227.)

Sabatier, A., Les origines littéraires et la composition de l'Apocalypse de saint Jean. Extr. de la Revue de théologie et de philosophie, 1888, 37 p.

Schœn, M., L'origine de l'Apocalypse de saint Jean. Paris, Fischbacher, 1887. 148 p.

Wilke, Ch. G., Clavis Novi Testamenti philologica, usibus scholarum et iuvenum theologiae studiosorum accomodata. Quem librum II. atque hac III. Ed. ita castigavit et emendavit, ut novum opus haberi possit *C. L. W. Grimm*. (Lexicon Graeco-Latinum in libros Novi Testamenti auctore C. L. W. Grimm, Ed. III. Emendata et aucta.) Leipzig, Arnold. gr. 8. XIV, 474 p. 12 M.

Zahn, Th., Geschichte des neutestamentlichen Kanons. I. Das Neue Testament vor Origines. I. Hälfte. Erlangen, Deichert. gr. 8. V, 452 p 12 M.

CADMUS DE MILET.

Rühl, F., Ueber den Historiker Kadmos von Milet. (Jahrb. f. Philol. t. 137, fasc. 2, p. 116-119.)

CALLIMAQUE.

Diels, H., Callimachi fr. 538. (Hermes, XXIII, fasc. 2, p. 286.)

Reinecke, G., De scholis Callimacheis. (Dissertationes Hallenses, IX, p. 1-66.)

Wentzel, G., De duobus locis Callimacheis. (Genethliacon Gottingense, p. 22-26.)

CHALCONDYLE.

Moratti, Sp., Sur un passage de Chalcondyle relatif aux Anglais. (Rev. des études grecques, nº 1, p. 94-98.)

CLITARQUE.

Rühl, F., Zeit des Kleitarchos. (Jahrb. f. Philol. t. 137, f. 2, p. 129-132.)

CRATÈS.

Ludwich, A., Ein neues Fragment des Krates von Mallos. (Berliner phil. Wochenschrift, VIII, 45, p. 1395-1396 u. N. 46 p. 1426-1427.)

CRINAGORAS, Crinagorae epigrammata ed. ill. M. Rubensohn. Berlin, Mayer Müller.

CTÉSIAS. The fragments, edited, with introduction and notes, *J. E. Gilmore*. London, Macmillan.

Krumbholz, P., Quæstiunculae Ctesianae. (Commentationes in hon. Ribbeckii, p. 195-202.)

DAMASCIUS, Δαμασκίου διαδόχου ἀπορίαι καὶ λύσεις περὶ τῶν πρώτων ἀρχῶν, εἰς τὸν Πλάτωνος Παρμενίδην. Damascii Successoris dubitationes et solutiones de primis principiis, in Platonis Parmenidem, partim secundis curis recensuit, partim nunc primum edidit Car.-Æm. Ruelle. Pars altera. Parisiis, excusum in typogr. publico. Prostat apud C. Klincksieck. 1889, 1 vol. in-8 de 344 p. 12 fr. 50.

Brown, R., The Euphratean kosmological theogony preserved by Damaskios. (The Platonist IV, 3, p. 113–118.)

Ruelle, C. E., Praefatio in Damascium. — Voir dans la section I, BIBLIOTHECA PLATONICA.

DAMOCRATE, Damocratis poetae medici fragmenta selecta, edente W. Studemund. Breslau, Kœbner, in-4. 33 p. 1 M.

DÉMÉTRIUS LE RHÉTEUR.

Mahne, F., Ad Demetrium rhetorem. (Genethliacon Gottingense, p. 97-98.)

Ruelle, C. E., Le chant des sept voyelles grecques d'après Démétrius et les papyrus de Leyde. (Rev. des ét. grecques, II, 5, p. 38-44.)

DÉMOCRITE (Pseudo-), Traités démocritains inédits, p. p. *C. E. Ruelle.* traduits par *Marc. Berthelot.* (Collection des alchimistes, 2e partie.)

Thomas, P., Note sur un fragment de Démocrite (floril. Jo. Damasc. I, c. 7, fr. 33). (Rev. de l'Instr. publ. en Belgique, XXXI, 4, p. 231.)

DÉMOSTHÈNE, Orations against Philip, vol. II, de Pace; Philippics, voll. I and II; and de Chersoneso. Edited by E. Abbott and P. Matheson. Oxford.

— Οἱ Φιλιππικοί, ὑπὸ Θ. Β. Οἰκονομίδη. Triest, 1887, Mortena.

Blass, F., Ad Henricum Weil epistula de oratione in Aristogitonem priore. (Revue de philologie, VI, 4, p. 129-141.)

Dittgen, Ph., Philippische Reden des Demosthenes. Kœln, 1887, Du Mont-Schauberg. 2 M. 20 Pf.

Kreuser, A., De Demosthenis Timocratea. Diss. Munster, Koppenrath, 40 p.

Lee, W., Dem. de falsa legatione 444-445 § 323. (Academy, N. 836, p. 328.)

Schæfer, A., Demosthenes u. seine Zeit. 3 Bde. Leipzig, 1886/87, Teubner. 30 M.

Trenkel, P., Die Begründung der Endeixis gegen Theokrines (Dem. 58, 8). (N. Jabrbücher für Philologie. 137. Bd., 7. Hft. p. 473-481.)

Weil, H., L'auteur du premier discours contre Aristogiton. (Mélanges Renier, 1887.)

DENYS, dit L'ARÉOPAGITE.

Jahn, Albert, Dionysiaca. Sprachliche and sachliche Platonische Blüthenlese aus Dionysius dem sog. Areopagiten zur Anbahnung der philologischen Behandlung dieses Autors. Altona u. Leipzig, Reher, 1889, 86 p.

Vidieu, l'abbé, Saint Denys l'Aréopagite, évèque d'Athènes et de Paris, patron de la France. Paris, Firmin Didot, in-4 50 fr.

DENYS DE CHALCIS.

Rühl, F., Ueber die Schriftsteller Dionysios und Aristoteles von Euboia. (Jahrb. f. Philol. t. 137, f. 2, p. 119-121.)

DENYS D'HALICARNASSE.

Otto, Paul, Emendationes Dionysianae. (Commentationes in hon. Ribbeckii, p. 509-514.)

Regell et Sadée, Zu Dionysius von Halikarnasos. (N. Jahrbücher für Philologie, 137 Bd., 8. Hft. p. 554-555.)

DENYS LE PÉRIÉGÈTE.

Cruslus, O., Dionysius Periegetes u. der imbrische Hermesdienst. (N. Jahrbücher für Philologie, 137. Bd, 8. Hft. p. 525-538.

DENYS LE THRACE.

Marx, Fr., De Aristarchi imagine a Dionysio Thrace delineata. Rostock. Ind. lect. hib. 1888–89, p. 10-11.

ΔΙΔΑΧΗ.

Wohlenberg, G., Die Lehre der zwölf Apostel in ihrem Verhältniss zum neutestamentlichen Schriftthum. Erlangen, Deichert. 2 M.

DINARCHI orationes adiectis Demadis qui fertur fragmentis ὑπὲρ τῆς δωδεκαετίας, iterum ed. *Fr. Blass*. Leipzig, Teubner. XXIV, 95 p. 1 M.

DINON.

Rühl, F., Zu Dinon 11. Frgmt. Ordnung der Bücher des Diyllos. (N. Jahrbücher für Philologie, 137. Bd. 2. Heft, p. 123-129.)

DIODORE.

Herwerden, H. van, Ad Diodori Siculi novissimam editionem, quam recognovit F. Vogel a. 1888,, vol. I. (Hermes, XXIII, 4, p. 546–555.)

Rühl, F., Zu Diodoros XVII, 4, 1; XXII, 10, 2. (N. Jahrb. f. Philol.t. 137, f. 2, p. 114.)

Zippel, G., Zu Diodoros XXXIV, 3, 6 (Kontoniatos). (même recueil, t. 137, 9, p. 613-616.)

DIOGÈNE LAËRCE.

Bywater, J., Diog. Laert. VII, 18. (Journal of philology, n. 33, p. 75.)

DION CASSIUS.

Maisel, J., Observationes in Cassium Dionem. Erlangen. Diss. 24 p. (Berlin, Calvary.)

DION CHRYSOSTOME.

Bywater, J., Dio Chrysost. or. 33. (Journal of Philology N. 33 p. 75.)

Hagen, P., Quaestiones Dioneae. Kiel. Diss. 80 p.

Pydarlaos, D., Παραβολὴ Δίωνος τοῦ Χρυσοστόμου πρὸς Πλάτωνα, Ξενοφῶντα, Δημοσθένη καὶ Αἰσχίνην. Erlangen, Diss. 98 p.

Weber, E., De Dione Chrysostomo cynicorum sectatore. Leipzig, 1887. (Diss.) 133 p.

— Adversaria critica in Dionem Chrysostomum et Sextum Empiricum. (Commentationes in hon. Ribbeckii, p. 500-506.)

DIOSCORIDE.

Weber, R., De Dioscuridis περὶ τῶν παρ' Ὁμήρῳ νόμων libello. (Leipziger Studien, XI, 1, p. 87-196.)

DIYLLUS. — Voir DINON.

ÉPICHARME.

Bywater, J., Notes on Epicharmus. (Journal of philology, n. 33, p. 76.)

Diels, H., Epicharmium in Philonis quaestiones. (Hermes, XXIII, 2, p. 280–283.)

ÉPICTÈTE. The teaching of Epictetus. being the Enchiridion. With sections from the dissertations and fragments. Translated with notes, by J. W. Rolleston. London, Scott, in-12. 212 p.

ÉPICURE.

Carrau, L., Épicure, son époque, sa religion, d'après de récents travaux. (Revue des Deux-Mondes, tome 83, 3e livraison).

Usener et **Gomperz**, Epikurische Spruchsammlung, entdeckt, mitgetheilt von K. Wothe in Rom. (extrait des Wiener Studien, X) Wien, Gerold.

ÉRATOSTHÈNE.

Passow, W., De Eratosthenis aetate. (Genethliacon Gottingense, p. 99-101.)

ESCHINE.

Poutsma, A., Quaestiones Æschineae. I. Disquisitio in orationem in Ctesiphontem retractata. II. Observationes selectae in Æschinis orationes. Diss. Amsterdam. 160 p.

ESCHYLE, Die Orestie. (Edition hongroise par *J. Hegediis*. Budapest, Société philologique.)

— The Supplices. Revised text, with introduction, notes, commentary and translation, by *T. G Tucker*. London, Macmillan.

Hæberlin, C., Zu Aischylos Suppl. 55 et 255. (Philologus, XLVII, 2, p. 231.)

Mauesche, W., Mythologumena Æschylea (Dissertationes hallenses, IX, 3, p. 229-312.)

Kuhl, Promethei Æschylea stasimon alterum emendatur, enarratur. Andernach, in-4.

Mœlby, J., Zur Orestie des Aeschylus. (Wochenschrift f. Klass. Philol. V, 26, p. 824-829; 27, p. 857-860.)

Rankin, D., The second stasimon of the Choephori, 783-857. (Classical Review, II, p. 222-224.)

Reiter, S., De Syllabarum in trisemam longitudinem productarum usu Æschyleo et Sophocleo. (Dissert. Vindob. 1.) Wien, 1887, Tempsky.

Rœmer, A., Studien zu der handschriftlichen Ueberlieferung des Aischylus und zu den alten Erklärern desselben. (Sitzungsberichte der Münchener Akademie. 2. Bd, 2, 2, p. 201-254.)

Rutherford, G., Conjectures to Æschylos. P. V. 859 et 969. (Classical Review, II, 261). — Æschylus Eumen. 11, 34-37, etc.

Volp, E., De usu numeri pluralis Æschyleo et Sophocleo. Marburg; Diss. 83 p.

Weil, Henri, Des traces de remaniements dans les drames d'Eschyle. (Rev. des ét. gr., n. 1, p. 7-26)

ETYMOLOGICUM MAGNUM.

Schœmann, G., De Etymologi Magni fontibus. Danzig, 1887. Progr.

EUCLIDE, A text-book of Euclid's Elements for the use of schools, by Hall and Stevens. Part. 2, Containing books III-VI. London, Macmillan, in-12, 130 p.

Benz, R., Ueber Euklidische u. nicht-Euklidische Geometrie. Plauen. Progr. in-4.

EUGAMON.

Diels, H., Eugamonis Telegonia. (Hermes, XXIII, 2, p. 279.)

EUNAPE.

Cumont, F., Une correction au texte d'Eunape à propos de la fin des mystères d'Eleusis. (Rev. de l'Instr. publ. en Belgique, XXXI, 3, p. 179-181.)

EUPHORION.

Schultze, Georg, Euphorionea. Strassburg. Diss. 8. 63 S.

EURIPIDE. Heracleidae. Edited, with introduction and notes, by *C. S. Jerram*. I. Introduction and Text. Oxford. 8. cl.

— Werke. 2. Bd. Ion. Bacchantinnen. Uebersetzt, eingeleitet u. mit Anmerkungen versehen von *J. Mœhly*. Stuttgart, Spemann. 102 S. geb. 1 M.

— Εὐριπίδου Δράματα ἐξ ἑρμηνείας καὶ ἀναγνώσεως Δ. Βερναρδάκη I. Φοίνισσαι. Athènes, Beck. ρλσ' et 660 p. (Bibliothèque Zographos.)

Ettig, G., atacta. Eurip. Rhesus v. 254 sq. (Commentationes in hon. Ribbeckii p. 539-542.)

Fraccaroli, J., de Euripidis scribendi artificio. Torino, 1885, Löscher.

Gebauer, W., Euripidis Phœnissarum pars extrema inde a v. 1582 utrum genuina sit necne quaeritur. Accedunt de aliis fabulae locis quaestiones selectae. Halle. Diss. 47 p.

Giesing, Fr., versus Eurip. Med. 131 sq. (Commentationes in hon. Ribbeckii p. 493-494.)

Holzner, E., Zum Papyrus-Didot. (Euripidisches Fragment.) Wiener Studien, XI, 1, p. 170-171.)

Kahle, A., de ἐπί praepositione usu Euripideo. I. Marburg. Diss. 47 p.

Palmer, A., an emendation in Euripides, Iphig. Aul. 724 (καλῶς ἂν ἀγκύρας τε;) — (Classical Review, II, 8, p. 262.)

Kampfhenkel, O., de Euripidis Phoenissis capita II. Diss. Berlin, R. Heinrich. 8. 46 p. 1 M. 20 Pf.

Miller, Th., Euripides rhetoricus. Diss. Göttingen 1887, Vandenhoeck & Ruprecht. 8. 76 S. 1 M. 80 Pf.

Rabbow, P., ad Eurip. Phoenissarum Scholia. (Genethliacon Götting. p. 163-165.)

Ridgeway, W., Euripides, Ion 576-580. (Classical Review, II, 7, p. 225.)

Stadtmüller, H., Zu Euripides Iphig. in Aulis (Rede des Achilles, 919-974.) (N. Jahrb. f. Philol. t. 137, 10, p. 665-680.)

Walter, kritische Beiträge zu Euripides. Die Ueberarbeitung der Phönissen. Wurzen. Pr. 4. 32 S.

Wittich, über Euripides' Iphigenie unter den Tauriern u. Goethes Iphigenie auf Tauris. Cassel. Pr. 4.

EUTHYMIUS. Εὐθυμίου τοῦ Ζηγαβηνοῦ Ἑρμηνεία εἰς τὰς ιδ' ἐπιστολὰς τοῦ ἀποστόλου Παύλου (texte inédit p. p. Nicéphore Caloghéras. Athènes, 1887. 2 vol.)

GALIEN.

Ilberg, F., de Galeni vocum Hippocraticarum glossario. (Commentationes in hon. Ribbeckii p. 327-354.)

Pernice, E., Galeni de ponderibus et mensuris testimonia. Bonn. Diss. 8. 64 p.

Petersen, J., in Galeni de placitis Hippocratis et Platonis libros quaestiones criticae. Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht. 64 p. 1 M. 40 Pf.

— Galen. V, 808 K. (Genethliacon Gött. p. 174-175.)

GORGIAS.

Apelt, O., Gorgias bei Pseudo-Aristoteles u. bei Sextus Empiricus. (Rhein. Museum. XLIII, 2, p. 203-219.)

Caffiaux, H., Sur le fragment d'oraison funèbre attribué à Gorgias. (Rev. des études grecques, 1, 3, p. 328-332.)

Diels, H., Gorgiae fragmentum. (Hermes, XXIII, 2, p. 284-285.)

HÉRACLIDE DE CYME.

Rühl, F., über Herakleides von Kyme. (N. Jahrbücher für Philologie, 137 Bd. 2. Heft p. 121-123.)

HÉRACLIDE DE PONT.

Diels, H., Heraclidae Pontici q. f. Polit. 22. (Hermes, XXIII, 2, p. 285.)

HÉRACLITE.

Cron, Ch., zu Heraklit 1-3. (Philologus, XLVII, 2, p. 209-234.)

Ellis, R., Heraclitus fr. XXII. (American Journal of Philology, N. 33, p. 140 l. M.)

HERMAS. Hermae Pastor ed. *Hilgenfeld.* Leipzig. Weigel. 4 M.

Hilgenfeld, A., die Athoshandschrift des Hermas-Hirten. (Zeitschrift f. Wiss. Theologie, XXXII, 1.)

Lambros, Sp., collation of the Athos codex of Hermas. Transl. by *F. A. Robinson.* Cambridge. 36 p.

Link, **A.**, die Einheit des Pastor Hermae. Marburg, Elwert. III, 47 p. 1 M. 20 Pf.

HÉRODIEN.

Goetzeler, **L.**, eine Wiener Herodianhandschrift. (Blætter f. d. Bayr. Gymn. XXIV, 8, p. 418-421.)

Hilgard, **A.**, excerpta ex libris Herodiani. Teubner.

HÉRODOTE.

D'Arbois de Jubainville, Sur la géographie d'Europe, d'Hérodote. (Acad. des Inscriptions et b.-l., séance du 16 juin 1888.)

— la source du Danube, chez Hérodote. (Revue archéologique, 1888, N. 4, p. 61-66.)

Croiset, **A.**, sur la véracité d'Hérodote. (Académie des Inscriptions, 9. Nov.; — Revue critique, N. 47.)

— — (Rev. des études grecques, I, 2, p. 134-162.)

Diels, **H.**, Herodotus I, 200. (Hermes, XXIII, 2, p. 284.)

Hauvette, **Am.**, Hérodote et les Ioniens. (Revue des études grecques, I, 3.)

Kallenberg, **H.**, Literaturbericht zu Herodot. (Jahresberichte des Berliner phil. Vereins, XIV, p. 294-328.)

— — (Philologus, XLVI, 4, p. 705-752.)

Rudkowski, **W.**, Landeskunde von Aegypten nach Herodot. Halle. Diss. 74 p.

Thomas, **G.**, de particulæ ὡς usu Herodoteo. Leipzig. Diss. 54 p.

Vysoky, aperçu des recherches d'Hérodote sur l'ancienne Egypte (en l. tchèque). Budweis, 1887. Progr. 30 p.

HÉSIODE.

Illek, **F.**, Der Dual bei Hesiod. (Zeitschrift f. d. österr. Gymn., XXXIX, 2, p. 97-102.)

Nicole, **J.**, Fragments d'Hésiode sur un papyrus d'Égypte. (Revue de philologie, XII, 2, p. 113-117.)

HÉSYCHIUS.

Bywater, **J.**, Note on Hesychius. (American. Journal of Philology n. 33, p. 77-78.)

Nemethy, **G.**, ad Hesychii glossam πάγχαρος. (Egyetemes philol. Közlöny, XII, 9-10, p. 766-768.)

HIPPOCRATE.

Gregoras, **D.**, Kritische Betrachtungen über das Leben u. die Lehren des Hippocrates. Erlangen, 1886. Diss. 28 p.

HIPPONAX.

Diels, **H.**, Hipponax, fr. 43. (Hermes, XXIII, 2, p. 280.)

Roscher, **W.**, der Kykeon des Hipponax. (Neue Jahrb. f. Philologie, t. 137, 8, p. 452-524.)

HISTORIENS.

Enthoven, **L.**, Animadversiones criticae ad rerum scriptores graecos. (Strassburger Festschrift, 2. Theil, 7. artikel.)

HOMÈRE, Homers Iliad. With the plays of Aeschylus and Sophokles, B. C. 800 to B. C. 405. With Introduction by *H. Morley*. London, Routledge.

— Iliadis Carmina, cum apparatu critico edid. *van Leeuwen* et *Da Costa* II. Leiden, 1889; Sijthoff, p. 283-618.

— Ἰλιάδος ἑξάμετρος ἁπλοελληνικὴ μετάφρασις, ὑπὸ Β. Ἀποστολίδου. Alexandrie. XIII, 330 p.

— Iliade, trad. di V. Monti. Firenze, Lemonnier, in-16. 526 p.

— Odyssea, ed. P. Cauer. Leipzig, 1887. Freytag.

— Odissea, trad. di P. Maspero, con pref. di A. Zoncada. Firenze, in-16. 447 p.

Bougot, A., étude sur l'Iliade, invention, composition, exécution. Paris. Hachette. VII, 579 p.

Brandt, M, Zur geschichte und komposition der Ilias. (N. Jahrb. f. Phil., t. 137, 8, p. 513-522.)

Bury, J., διερός in the Odyssey. (Classical Review, II, 6 p. 179.)

Christ, A., das Aiolosabenteuer in der Odyssee. Landeskron. Progr. 20 p.

Crusius, O., Zu den homer. Hymnen. (Philologus, XLVII, 2, p. 208.)

Drahelm, H., de hiatu debili qui dicitur homerico. (N. Jahrb. f. Philol., t. 137. 9, p. 609-613.)

Esmein, A., un contrat dans l'Olympe homérique. (Mélanges d'arch. VIII, 3-4, p. 426-436)

Ferlosio, P. (S. J.), de Dante et Homero commentatio. Freiburg, Herder. 48 p.

Fischer, W., gegen den Homer-Kultus in unseren Schulen. Leipzig, 1887, Siegismund. 60 Pf.

Franke, K., de nominum propriorum epithetis Homericis. Jena, 1887, Pohle.

Führer, die metrische Verlängerung kurzer Silben bei Homer. (Gymnasium n. 12.)

Kammer, E., Untersuchungen über die Gesänge M N Ξ O der Ilias. Königsberg, Hartung. 1 M. 50 Pf.

Haubold, P., de rebus Iliensium. Leipzig, Fock. 68 p. 1 M. 20 Pf.

Helbig, W., das homeriche Epos aus den Denkmälern erläutert. 2. Aufl. Leipzig, 1887, Teubner. 12 M. 80 Pf.

Herwerden, H., van, ad Homeri Il. A, 272. (Mnemosyne, XVI, 4, p. 353-354)

Kluge, H., zur Entstehungsgeschichte der Ilias. Cöthen, O. Schulze. VIII, 220 p. 4 M. 50 Pf.

Lenschau, Th., Hymn. in Apoll. Del. et Pyth. (Commentationes in hon. Ribbeckii, p. 543-544.)

Ludwich, A., zu den homerischen Hymnen. (Rhein. Museum, XLIII. 4, p. 564-568.)

Mann, E., scholia in Iliadem Townleyana edited. V and VI. Oxford.

Mehler F., het beleg van Troja ende zwerftochten van Odysseus. Uit het Hoogduitsch vertaald. Mit Illustr. Amsterdam, Versluys. 181 p.

Meyer, El. H., Homer u. die Ilias. Berlin, 1887, Oppenheim. 4 M. 50 Pf.

Peppmüller, R., Emendationsvorschläge zu Homer. Seehausen. (Gratulationsschrift für das Stendaler Gymnasium.) gr. 4. 9 p.

— zu den homerischen Hymnen. (Philologus, XLVII, 1, p. 13-24)

Platt, A., Homeric genitive. (Classical Review, II, 5, p. 149.)

Ridgeway, W., Homerica. (Hymns, Odyss. XII, 437.) (Journal of philology, n. 33, p. 109-116.)

Rothe, C., Literaturbericht zu Homer. Höhere Kritik. (Jahresberichte des Berliner phil. Vereins, XIV, p. 349-385.)

Scheindler, A., Wœrterverzeichniss zu Iliadis A-A. Wien, Tempsky.

Schilack, Zur Odyssee I, 316; IV, 715; XVI, 65; XVII, 230. Cottbus. Progr. p. 1-8.

Schrader, H, die hexametrischen Ueberschriften zu den 48 homerischen Rhapsodien. Mit einem Excurs über die daktylischen Verse des Theodoros Prodromos u. des Johannes Tzetzes. (Jahrbücher für Philologie, 137. Bd. 9. Hft. p. 577-609.)

Schottland, A., Athene-Menthes in Ithaka. (Jahrb. f. Philol. t. 137, 4 p. 233-241.)

Simon, J., Zur Gerichtsscene auf dem Achilles Schilde. (Mittelschule, 1888, n. 1, p. 63-68.)

Soltau, K., die Mythenkreise im Homerischen Schiffer-Epos Odyssee. Berlin, 1887, Stargardt.

Sitti, K., Mittheilungen über eine Iliashandschrift der rœmischen Nationalbiblioth. (Sitzungsberichte der Münchener Akademie, 1888, 2 Bd. 2 Hft. p. 255–277.)

Spælter, Zur Homerischen Didaxis. Schweinfurt. Pr.

Spindler, G., De Zoilo Homeromastige qui vocatur. Mandenburg, Progr. in-4.

Taylor, Th., On the cave of the Nymphs in the Odyssey, by Porphyrios. Translation (a. 1823). (The Platonist, IV, 3, p. 150-165 ; n. 4, p. 169-182.)

Wautere, A., Homère a-t-il existé ? Discours. Bruxelles. 19 p.

HYPÉRIDE. Le quattro orazioni, con introduzione et note edite da *J. Bassi*. Torino, Paravia. 16. 122 p.

Reinach, Th., Corrections au *Contre Athénogène*. (Revue des études grecques, II, 6, p. 169-173.)

— Le nouveau papyrus d'Hypéride (corrections proposées). (Revue critique, 24 juin 1889, 481–483.)

Revillout, E., Le nouveau papyrus d'Hypéride [discours inédit contre Athénogène]. (Rev. des études grecques, II, 1889, 5, p. 1-16.)

ISOCRATE, il Panegirico. Traduzione e note di *G. Roberti*. Torino, Paravia. 80 p.

Hult, Ch., Platon et Isocrate. — Voir PLATON.

Kell, B., Epikritische Isocratesstudien. (Hermes, XXIII, 3, p. 346-291.)

Nowack, Fr., De Isocratis περὶ τοῦ ζεύγους oratione (XVI.) et Lysiae κατ'Ἀλκιβιάδου priore (XIV.) quaestiones epicriticae. (Commentationes in hon. Ribbeckii p. 463-474.)

ISYLLUS.

Wilamovitz Mœllendorff, U. von, Isyllos von Epidauros. Berlin, 1886. Weidmann.

JAMBLIQUE. Jamblichi Protrepticus; ad fidem codicis Florentini edidit Hermenegildus PISTELLI. Lipsiae. Teubner, in-16, XIII, 170 p. 1 M. 80 Pf.

JEAN CHRYSOSTOME. Œuvres complètes, traduites pour la première fois en français sous la direction de *M. Jeannin*. T. 2-11. Arras, Sueur Charruey. gr. 8. à 2 col.

Ackermann, L., Die Beredsamkeit des h. Johannes Chrysostomus. Würzburg, 1889. Bucher. XII, 164 p. 1 M. 40 Pf.

JEAN PHILOPONUS.

Ludwich, A., Commentatio in Johannem Philoponum grammaticum. Kœnigsberg, Akad. Buchh. in-4. 18 p.

Tannery, P., Notes critiques sur le traité de l'Astronomie de Philopone. (Revue de philologie, XII, 1, p. 60-72.)

JOSÈPHE.

— Josephi opera omnia. Post Im. Bekkerum recogn. *S. A. Naber*. Vol. I. Leipzig, Teubner.

— Rec. Niese. Vol. V. (Contra Apionem). Berlin, Weidmann.

Lewinski, A., Beiträge zur religionsphilosophischen Anschauung des Josephus. Breslau, Preuss. 1 M. 80 Pf.

Schemann, Fr., Die Quellen des Flavius Josephus in der jüdischen Archäologie XVIII-XX = Polemos II, cap. 7-14, 3. Marburg. Diss. 56 p.

Vogelstein, Flavius Josephus u. die heilige Schrift. (Monatsblätter f. d. Judenthum, VIII, 6.)

JULIEN (l'Empereur). The Emperor Julian, containing Gregory Nazianzen's

two invectives and Libanius' Monody, with Julian's extant theosophical Works. Translated by C. W. King. London, Bell, in-12. 288 p. 6 sh.

Günther, O., Juliani in orat. VI. (Genethliacon Gott. p. 177-178.)

LASUS D'HERMIONE. Makedonisches bei Lasos von Hermione? (Philologus, XLVII, 1, p. 186.)

LÉONTIUS.

Geizer, H., Ein griechischer Volksschriftsteller des 7. Jahrhunderts, Leontius (Hist. Zeitschrift, 1889, I, p. 1-38.)

LONGIN.

Bucheler, F., Conjectanea in libellum περὶ ὕψους. (Rh. Mus. XLII, 2, p. 294.)

Coblentz, B., De libelli περὶ ὕψους auctore. Strassburg. Diss. 76 p.

Hersel, H., Qua in citandis scriptorum et poetarum locis auctor περὶ ὕψους usus sit ratione. Berlin, 1884, Calvary. 1 M. 80 Pf.

LOXUS.

Fœrster, R., De Loxi physiognomonia. (Rhein. Museum, XLIII, 4 p. 505-511.)

LUCIEN. Dialogues. Namely, the dialogues of the Gods, of the Sea Gods, and of the Dead, Zeus the Tragedian, etc. Transl., with notes and a preliminary memoir, by *H. Williams*. London, Bell. 12. 330 p.

— Le Songe, ou le Coq. Traduit avec le texte en regard et des notes, par *M. Feschotte*. Paris, Hachette, 12. 51 p.

Bramba, G., Ueber Citate u. Reminiszenzen aus Dichtern bei Lucian u. einigen späteren Schriftstellern. Eichstätt, Stilikrauth. 35 p. 2 M.

Bruns, J., Lucians philosophische Schriften. II. Rhein. Museum. XLIII, 2, p. 161-196.

Bürger, K., Textkritisches zum Pseudolukianischen Ὄνος. (Hermes, XXIII, 4, p. 499-507.)

Dittmar, H., Lucianea. (Commentationes in hon. Ribbeckii, p. 534-536.)

Nilen, N. F.. Luciani codex mutinensis. Upsala, Akad. Buchh. 544 p. 4 pl.

Rothstein, M., Quaestiones Lucianeae. Berlin, Meyer & Müller. V, 140 p. 3 M.

Schulze, Paul, Lucians Verhältniss zu den Komikern (Wochenschrift f. klass. Phil., V, 45, p. 1443-1445.)

Thieme, A., Zwei Festvorlesungen des Lukianos. (N. Jahrbücher für Philologie, 137. Bd. 8. Hft. p. 562-566.)

LYCOPHRON.

Bethe, De loco in quo Mopsus et Amphilochus decertaverint.

LYSIAS. Ausgewæhlte Reden. Uebersetzt von *W. Binder*. 1-3. Lief. Berlin, Langenscheidt. à 35 Pf.

Albrecht, E., Literaturbericht zu Lysias. (Jahresberichte des Berliner phil. Vereins, XIV, p. 162-192.)

Damsté, P. H., Ad Lysiae Or. I § 18. (Mnemosyne, XVI, 4, p. 398.)

Müller, P. R., Zu Lysias 21 § 25. (N. Jahrbücher für Philologie, 137. Bd. 7. Hft. p. 471.

Nowack, De Lysiae κατ' Ἀλκιβιάδου oratione priore. — Voir Isocrate.

Schliack, Zu Lysias, XIII, 86. Cottbus. Pr. p. 9.

MALALAS.

Erdmann, M., Adversaria critica in Malalae chronographiam. (Strassburger Festschrift 2. Theil, 3. Artikel.)

MARCELLUS, médecin. Marcelli Sidetae medici fragmenta recogn. *Max Schneider*. (Commentationes Ribbeckianae p. 115-132.)

NÉMÉSIUS. Nemesii libri περὶ φύσεως ἀνθρώπου versio Latina ed. *C. Holzinger*. Leipzig 1887, Freytag. 6 M.

Dittmeyer, L., Zur vetusta translatio des Nemesius. (Blätter f. d. bayr. Gymn. XXIV, p. 454–455.)

NICÉPHORE BRYENNE.

Seger, J., Byzantinische Historiker des 10. und 11. Jahrhunderts. I. Nikephoros Bryennios. München, Lindauer, 129 p.

NONNUS.

Wild, G., Die Vergleiche bei Nonnus. Erlangen. Diss. 85 p.

ŒNOMAUS.

Günther, O., Œnomai lib. περὶ γοήτων ψωρᾶς. (Genethliacon Gœtting.)

ORATEURS.

Egger, L., Parenthese bei den attischen Rednern. Wien, 1887. Hœlder.

Hüttner, Bericht über die auf die attischen Redner bezüglichen literarischen Erscheinungen der Jahre 1882-85. (Bursian-Müllers Jahresbericht, L. Bd. p. 187.)

ORPHICA.

Abel, E., L'astronomie d'Orphée (en hongrois). (Egyetemes phil. kœzlœny XII, 4, p. 837-346.)

Hoffmann, K., De Pseudo-Orphei catalogo Argonautarum. Erlangen. Diss. 39 p.

Kern, O., De Orphei, Epimenidis, Pherecydis theogoniis quaestiones criticae. Berlin, Nicolai. 110 p.

— Theogoniae Orphicae fragmenta nova. (Hermes, XXIII, p. 481–488.)

Rosenboom, J., Quaestiones de Orphei Argonauticorum elocutione. Dissertationes Halenses, IX, p. 67-128.

PANYASIS.

Brunhs, E., Panyasidis fr. 13. (Genethliacon Gœtt. p. 262.)

Weiss, R., Ad Panyasidis Heracleam. (Egyetemes phil. kœzlœny, XII, 9. 10 p. 768.)

PAPYRUS MAGIQUES. Griechische Zauberpapyrus von Paris und London, von Dr D. Wessely. Wien, Tempsky, in-4; 184 p. (Separatdruck aus dem XXXVI. Bande der Denkschriften der philos.-historischen Classe der Kaiserl. Akademie d. Wissenschaften.)

PARÉMIOGRAPHES.

Krumbacher, K., Sammlung byzantinischer Sprichwœrter. München, 1887, Akademie.

Treu u. Crusius, Griechische Sprichwœrter. (Philologus, XLVII, 2, p. 193-208 et p. 382-384.)

PAUSANIAS.

Bethe, E., De Pausania et Apollodoro.

Kalkmann, A., Pausanias der Perieget. Berlin, 1886, Reimer. 8 M.

PHILÉMON.

Webert, Robert, De Philemone Atheniensi glossographo. (Commentationes in hon. Ribbeckii, p. 441-450.)

PHILODÈME.

Arnim, J. V., Philodemea. Halle. Diss. 16 p.

PHILON D'ALEXANDRIE. Philonis Alexandrini libellus de opificio mundi rec. *L. Cohn*. Wratislaviae, 1889.

Arnim, H., von, Quellenstudien zu Philo von Alexandrien. Berlin, Weidmann. gr. 8. VII, 142 p.

Drummond, J., Philon Judaeus, the Jewish-Alexandrian Philosophy in its development and completion. London, William and Norgate.

PINDARE.

Bethe, E., De Pindari carmine quodam Isthmio deperdito. (Ramenta Mythographa.)

Cerrato, E., La tecnica composizione delle odi Pindariche. Genova, 142 p.

Paton, W. R., Pindare Isthm. II. 10. (Classical Review, II. 6, p. 80.)

Thomas, P., Note sur un passage de la IV^e^ pythique de Pindare (v. 283). (Revue de l'instruction publique en Belgique, XXXI, 3, p. 177-178.)

PLANUDE. M. Planudis epistulæ, ed. *M. Treu* III. Breslau, p. 97-144.

Gudeman, A., De Heroidum Ovidii Codice Planudeo, Berlin, Calvary. 90 p. (Berliner Studlen, VIII, 2.)

Crusius, O., De Constantino Manasse Planudæ auctore (Philologus, XLVI, 4, p. 631.)

PLATON. Platonis opera omnia ed. *M. Schanz* III, 1 : Sophista. Leipzig, 1887, Tauchnitz. 2 M.

— Dialoghi tradotti da R. Bonghi, IX. Roma, Bocca, in-16, 193 et 273 p.

— Sammlung ausgewæhlter Dialoge mit deutschem Kommentar veranstaltet von *M. Schanz*. 2. Bdchn. Krito. Leipzig, Tauchnitz. 69 p. 75 Pf.

— Dialogues choisis par G. Konstantinides. I. Εὐθύφρων, Ἀπολογία, Κρίτων, μετὰ κριτικῶν καὶ ἑρμηνευτικῶν σχολίων. Athènes. 300 p.

— Dialogues; containing the Apology of Socrates, Crito, Phaedo, Protagoras. 2 parts. Translated, with Introductions, by H. Cary. London, Bell, in-12.

— Le Gorgias, commentaire grammatical et littéraire des chapitres 37-83, par Ch. Huit. Paris, Lahure. 2 fr. 50

— The Meno, with notes by Saint-G. Stock. Oxford.

— Phédon. avec notes en russe par W. Keltujali. Pétersbourg.

— Timaeus, with notes by R. Archev-Lind. London, Macmillan.

Aars, J., Das Gedicht des Simonides in Platons Protagoras. Christiania, Dybwada. 16 p.

Akylas, A., Ἡ περὶ ἀθανασίας τῆς ψυχῆς δόξα τοῦ Πλάτωνος ἐν συγκρίσει πρὸς τὴν Γρηγορίου τοῦ Νύσσης. Jena. Diss. 38 p.

Ausfeld, R., Platonica. (Genethliacon Gotting., p. 65–68.)

Damascius, In Platonis Parmenidem. Voir plus haut DAMASCIUS.

Dünschmann, H, Platonis Phaedros p. 238 A. (Commentationes in hon. Ribbeckii, p. 545.)

Fouillée, A., La Philosophie de Platon. Esthétique morale et religion platonicienne. 2^e^ éd. revue et augmentée. Hachette, in-18. XVI, 341 p.

Gomperz, Th., Platonische Aufsätze. I. Wien, 1887.

Huit, Ch., Platon et Isocrate. (Rev. des études grecques, I, 1, p. 49-60.)

— Platon et Aristophane. (Rev. des études grecques, I, 3, p. 297-310.)

— Le Banquet de Platon. Paris, Paris, E. Belin. in-12.

Kilb, A., Platons Lehre von der Materie, Diss. Marburg, 1887. Elmart. 46 p. 1 M.

Lukas, F., Die Methode der Eintheilung bei Platon, in einer Reihe von Einzeluntersuchungen dargestellt. Halle, Pfeffer, gr. 8. XVI, 308 p. 6 M. 80 Pf.

Lupton, J., Floyer Sydenham's emendations of Plato. (Class. Review, II, 7, p. 228-229.)

Purser, L. C., Note on Plato Gorgias, 494 B. (Class. Review, II, 7, p. 224.)

Rawack, P., De Platonis Timaeo quaestiones criticae. I. (Diss. Berlin, Mayer & Müller.) 81 p.

Resl, W., Verhältniss der in Symposion vorkommenden Reden. Brody, 1886. Pr.

Rettig, G. F., Zur Lœsung der Platonischen Frage. (Allg. Zeitung, Beilage N. 197.)

Riemann, O., Note sur deux passages du Phédon. (Rev. de philologie, XII, 2, p. 128.)

Ritter, C., Untersuchungen über Plato. Die Echtheit und Chronologie der Platonischen Schriften, nebst Anhang : Gedankengang und Grundanschauungen von Platos Theätet. Stuttgart, Kohlhammer. XI, 187 p. 2 M. 50 Pf.

Rossi, L., Le facoltà dell' anima in sè stesso considerate secundo i principi posti da Platone nella Republica. (Rendiconti dell' Accademia dei Lincei, ser. IV, vol. VI, fasc. 5, p. 138-147.)

Rothlauf, B., Die Physik Platos. 2 pts. München, 1887-88. Progr. 51 et 90 p.

Sartorius, M., Erkenntnisstheorie in Platos Timäus. (Zeitschrift f. Philosophie, 93. Bd. I. Heft. p. 1-28.)

Walbe, E., Syntaxis Platonicae specimen. Diss. Bonn, Behrendt. 38 p. 1 M.

Zannetos, J., Symbolae philosophae ad Platonis Symposium. Erlangen. Diss. 99 p.

PLATON LE COMIQUE.

Diels, H., Platonis comici fragmentum. (Hermes, XXIII, 2, p. 283.)

PLOTIN. On the nature of living itself, and on the nature of man. The Ennead II. Translated by *R. Brown*. (Platonist, IV, 5, p. 267-272, 6, p. 312-322.)

PLUTARQUE. Vite degli uomini illustri tradotte con appunti biografici e crit. di *L. Corio*. Milano, Sonzogno, 16. 400 p.

— Lives of Dion, Brutus, Artaxerxes, Galba and Othon. Translated by *J.* and *W. Langborne*. London, Cassell, in-18. 192 p.

— Lives of the Gracchi. With notes by *H. A. Holden*. Cambridge. 8 cl.

— Moralia, rec. G. Bernardakis, I, Leipzig, Teubner, in-16. 3 M.

— Morals : Ethical Essays. Transl. with notes and index by *A. R. Shilleto*, London, Bell and Sons. 12. 410 p. cl.

— De proverbiis Alexandrinorum libellus rec. *O. Crusius*. Leipzig, 1887, Teubner. 3 M. 80 Pf.

Bauer, A., Poseidonios u. Plutarch über die römischen Eigennamen. (Philologus, XLVII, 2, p. 242-273.)

Bruhn, E., ad Plutarchi moralia. (Genethliacon Gœttingense p. 1-7.)

Graf, E., Plutarchisches. Entstehungsweise der Symposiaca. Excerpte. Chronologische Reihenfolge. (Commentationes in hon. Ribbeckii, p. 57-60.)

— Zu Plutarchs Symposiaca. (N. Jahrb. f. Philol., t. 137, 8, p. 557-562.)

Knaut, E., Plut. cons. ad. Ap. 14. (Genethliacon Gœtt. p. 173.)

Lœmmerhirt, H., Plut. de genio Socratico 15. (Genethliacon Gott. p. 172.)

Petrie, M., πηγῶν ἔρευνα τοῦ Πλουτάρχου ἐν βίῳ Ἀγησιλάου. Leipzig. Diss. 76 p.

Tarsia, R., Plutarco ed il Pericle di Plutarco. Ricerche. Milano, Guerra. 16. 69 p.

Weber, L., de Plutarcho Alexandri Magni laudatore. (Genethliacon Gottingense p. 81-96.)

Weiss, de nonnullis Plutarchi moralium locis ab Herwerdeno tractatis. Zweibrücken. Pr.

POÈTES COMIQUES. Comicorum atticorum fragmenta, ed. Th. Kock. vol. III (fin). Leipzig, Teubner. 16 M.
L'ouvrage complet. 48 M.

— Fragments of the Greek comic poets, with renderings in English verse by *F. A. Paley*. London, Sonnenschein. 8. 150 p.

Crusius, O., Conjectanea ad comicorum fragmenta. (Philologus, XLVI, 4. p. 606-630; XLVII, 1, p. 33-44.)

Palmer, A., ad fragmenta comicorum. (Hermathena XIV p. 298-301.)

Studemund, W., Incerti auctoris Μενάνδρου καὶ Φιλιστίωνος σύγκρισις cum Appendicibus. Breslau, 1887. (Ind. lect.)

Zielinski, Th., quaestiones comicae. Leipzig, 1887, Fock. 2 M.

POÈTES DRAMATIQUES, en général.

Schmidt, F. W., Studien zu den griech. Dramatikern. III. Berlin, 1887, Weidmann. 7 M.

POÈTES TRAGIQUES.

Bettingen, das Wesen des Tragischen. Crefeld. Pr. 4.

Gomperz, Th., Auslese zu den Bruchstücken der griechischen Tragiker. Auszug. Wien, Tempsky. gr. 8. 52 p.

Hœfer, O., zu den griechischen Tragikern. (Jarbücher für Philologie 137. Bd. 10. Hft. p. 649-655.)

Koch, J., quaestiones de proverbiis apud Aeschylum, Sophoclem, Euripidem. Königsberg, 1887, Gräfe & Unzer. 1 M. 50 Pf.

POLLUX.

Stœwer, J, in quibus nitantur auctoribus Julii Pollucis rerum iudicialium ennarrationes. Diss. Münster, Koppenrath 53 p.

POLYBE, works, translated by *E. S. Shuckburgh*. 2 vols. London, Macmillan.

— Polybius. Selections by *J. Leigh Strachan-Davidson*. With 3 maps. London, Frowde. 8. 704 p.

Lammert, E., zu Polybios. Jahrbücher für Philologie 137. Bd. 8. Hft. p. 617-632.

Wielandt, R., de Polybii archetypo. Heidelberg 1887. 60 p.

POSIDONIUS. — Voir PLUTARQUE.

PRATINAS.

Blass, F., zu Pratinas. (N. Jahrbücher für Philologie 137. Bd. 10. Hft. p. 663-661.)

PROCLUS, Πρόκλου Λυκίου πλατωνικοῦ διαδόχου εἰς τὸν ἐν Πολιτείᾳ τοῦ Πλάτωνος μῦθον ὑπόμνημα, edid. Card. J. B. Pitra. (Analecta sacra et classica, t. V, anal. class. p. 1-274.)

— Supplementa ad Procli Commentarios in Platonis de rep. libros nuper vulgatos. Edidit *Ric. Reitzenstein*. (Breslauer philol. Abhandlungen, t. IV, 3, 1889.)

— Στοιχείωσις θεολογική. Text and translation. (The Platonist, IV, 5, p. 239-241.)

Freudenthal, J., über die Lebenszeit des Neuplatonikers Proklos. (Rhein. Museum, XLIII, 4, p. 486-493.)

Ludwich, A., Zu den hymnen des Proklos. (Berliner philol. Wochenschrift, VIII, 28, p. 890-892.)

PTOLÉMÉE.

Eichelberger, W. S., a note on the accuracy of Ptolemy's mathematics. (John Hopkins University Circulars, VII, 62, p. 24-25.)

PYTHAGORE.

Chiapelli, A., Zu Pythagoras und Anaximenes. (Archiv für Geschichte der Philosophie, I, 4, p. 582-596.)

Schrœder, L. J., Pythagore et les Indiens (en russe). (J^al du Ministère russe del' I. P. oct. 1888, p. 1-73.)

RHINTONIS fragmenta ed. *E. Vœlker*. Leipzig, 1887, Fock. 30 Pf.

SAPHO.

Lunak, J., Quaestiones sapphicae. Kazaniae, VIII, 113 p.

SECUNDUS.

Bachmann, J., die Philosophie des Neupythagoreers Secundus Linguistisch-philosoph. Studie. Berlin, Meyer & Müller. S. 68 et 97 p. 9 M.

SEXTUS EMPIRICUS.

Hartenstein, C., Ueber die Lehren der antiken Skepsis, besonders des S. Emp. (Zeitschrift f. Philosophie, 93 Bd. 2 Heft, p. 217-278.)

SOPHOCLE. Tragoedien, von Schneidewin-Nauck. VII, Philoktet. Berlin, Weidmann.

— — von Wolff-Bellermann. I. Aias. Leipzig, 1887. Teubner.

— τραγῳδίαι, ἐκδ. μετὰ σχολίων ὑπὸ Ι. Μ ι σ τ ρ ι ώ τ ο υ. Αἴας. Athènes. Sakellarios. 238 p.

— Antigone, avec trad. russe en prose, par *H. Friedland*, Pétersbourg.

— Electre. avec trad. interlinéaire russe, par *A. Riedel*. Pétersbourg.

— Philoctète, avec trad. interlinéaire russe, par *Ostrowski*. Pétersbourg.

— Oidipus auf Kolonos, Erklært von *J. Holub*. Mit einer topogr. Skizze. Paderborn, Schœningh. XII, 92 p. 1 M. 50 Pf.

— Scholia in Sophoclis tragoedias vetera. E Codice Laurentiano denuo collato ed., commentario critico instruxit, indices adiecit P. Papageorgius. Leipzig, Teubner, XVIII. 532 p. 4 M. 80 Pf.

Becker, Rud., Sophokles quemadmodum sui temporis res publicas ad describendam heroicam aetatem adhibuerit. I. Diss. Giessen. (Leipzig, Fock.) 8. 92 p. 1 M. 50 Pf.

Bruhn, E., coniectanea. Sophoclis El. 563 s. (Commentationes in hon. Ribbeckii p. 499-500.)

Bury, J., Sophokles Antigone 782-783. (Classical Review, II, 7, p. 224.)

Cristofollni, C., Schedae criticae. Soph. Electa, 495; Antig. 23, 1096; Trach. 54, 1175. (Rivista di filologia, XVI, 7, p. 290-295.)

Froericks, H, eine Neuerung des Sophocles. Commentationes in hon. Ribbeckii, p. 203-216.

Holub, J., Begründung der Emporosscene in Sophocles' Philoktetes. Der Codex Laurentianus A und meine Ausgabe des Sophocles. I. Weidenau, 1888. Pr. 32 p.

Jebb, R. C., Sophokles Antigone 782 sqq. (Classical Review, II, 8, p. 261.)

Kern, F., zu Sophokles Antigone v. 392. 855. (Jahrbücher für Philologie, 137. Bd. 7. Hft. p. 451-454.)

Krah, A., de Infinitivo Sophocleo. Halle. Diss. 91 p.

Marx, Fr., Sophokles Antigone, v. 139 (δεξιόστειρα). Rostock. Ind. lect. hib. 1888-89, p. 6-7.

Oerl, J., die grosse Responsion im Rhaesos und einiges andere (N. Jahrb. f. Philol., t. 137, 10, p. 657-663.)

Palmer, A., Sophoclea. Antigone 746 : ὦ μικρὸν ἦθος, etc. (Hermathena, XIV, p. 291-297.)

Pawlowicz, F., über das zweite Stasimon der Sophokleischen Tragödie Οἰδίπους τύρ. Jaslo 1887. Pr. 52 p.

Plüss, Th., zu Sophokles Oedipus Tyr. v. 217-275. (Jahrbücher für Philologie 137. Bd. 7. Hft. p. 441–450.)

Riba, sur l'exécution des parties chorales dans l'Œdipe à Colone (en langue tchèque). Prague, 1887. Progr.

Schubert, Fr., analecta Sophoclea. Prag-Kleinseite 1886. Pr.

Volp, de usu numeri pluralis Aeschyleo et Sophocleo. — Voir ESCHYLE.

STÉSICHORE.

Crusius, O, Stesichoros u. die epodische Composition in der griechischen Lyrik. (Commentationes in hon. Ribbeckii, p. 1-22.)

Goldschmidt, M., sagnet om Stesichoroe's Blindhed. (Kort Udsigt N. 32. 33 (1886-87) p. 142-146.)

STRABON.

Cozza-Luzzi, della Geographia di Strabone. II. Roma, tip. Vatic., XVII, 145 p.

Fabricius, W., Theophanes von Mitylene und Q. Dellius als Quellen der Geographie des Strabons. Strasburg. Diss. (Heitz). VIII, 235 p. 1, carte in-fol.

Gefficken, J, locus Strabonis. (Genethliacon Gotting. p. 172.)

Ruge, W., quaestiones Strabonianae. (Leipziger Diss. Jena Pohle) 107 p. 2 M.

SUIDAS.

Kreuttner, X., Die Stoischen Definitionen der Affekte bei Suidas. (Philologus. XLVI, 4, p. 757-758.)

SYNÉSIUS. On dreams. Translated with notes by *J. Myer*. (Platonist, IV, 4. p. 212-215; 5, p. 225-230; 6, p. 281-297.)

TATIEN. Tatiani oratio ad Graecos, rec. Ed. Schwartz. Leipzig, Hinrichs. X, 105 p.

THÉMISTOCLE.

Rühl, F., Zum 21. Brief des Themistokles. (Jahrb. f. phil. 137. Bd. 2. Heft, p. 115-116.)

THÉOCRITE. Idylles, traduction nouvelle par *J. Girard*. (Collection Bijou.) Paris, Jouaust.

Haeberlin, C., Zu Theokritos. (Philologus, XLVI, 4, p. 605.)

Kunst, K., De Theocriti versu heroico. (Diss. Vindob. I.) Wien, 1887, Tempsky.

Paton, W. R., Theocritus Idyll. VII, Haleis and Pyxa. (Classical Review, II 8. p. 265.)

THEODORI PRODROMI. commentarios in carmina sacra melodorum Cosmae Hierosolymitani et Joannis Damasceni ad fidem codd. mss. primum edidit et varietate lectionis instruxit in Lum sacerdotii natalem Leonis XIII Pont. Max. H. M. Stevenson. Rome, 1888, in-4.

— Prodromo, T., epitalamio greco inedito dal codice Marciano XXXII, secolo XIII. Testo greco con la traduzione di C. Castellani (Per nozze). Venezia. 16 p.

THÉOGNIS.

Crusius, O., zu Theognis. (Rhein. Museum XLIII 4 p. 624-628.)

Diels, H., Theognis v. 371. (Hermes, XXIII, 2 p. 283.)

Immisch, Xenophon über Theognis. — Voir XÉNOPHON.

THÉOPHANE DE MITYLÈNE.

Fabricius, W., Theophanes u. Dellius als Quellen des Strabon. — Voir STRABON.

THÉOPHANE DE BYZANCE.

Krumbacher, K, zur Chronik des Theophanes. (Hermes, XXIII, 4, p. 626-628.)

THÉOPHRASTE.

Gomperz, Th, Ueber die Charaktere Theophrasts. Wien gr. in-8. 20 p.

Unger, G. F., zu Theophrast char. 28. (Philologus, XLVII, 2, p. 374-375.)

Zingerle, A., zu Theophrast Char. cap. IV. (Zeitschrift f. d. österr. Gymn. XXXIX, 8, 9, p. 706-707.)

THUCYDIDE, von *F. Müller*. 6. Buch. Paderborn. 1 M. 80 Pf.

— erklært von *J. Sitzler*. 6. Buch. Gotha, Perthes. 8. VIII, 119 p. 1 M. 20 Pf.

— Texte grec avec traduction hongroise de *B. Zsoldos*. 2 voll. Budapest, Franklin-Gesellschaft. 607 et 334 p.

— guerro del Pelopponeso, trad. in lingua armena dal p. *Abramo Gjurian*. Venezia, 16, 690 p.

— Traduction russe avec introductions et remarques, par *Th. Mitschensko*, S. Pétersbourg.

Bauer, A., Thucydides, und Hr. Müller-Strübing. Nordlingen, 1887, Beck. 70 Pf.

Diels, H., Thucydide, IV, 128, 5. (Hermes, XXIII, p. 285.)

Hermenjat, L., les dieux et l'homme chez Thucydide. Thèse. Lausanne. 8. 93 p.

Holzapfel, L., die ursprüngliche Stelle der Pentecontaetie im thucydidischen Geschichtswerk. (Philologus, t. 47, 2, p. 166-169.)

— zu Thukydides VIII, 68 (*μετέστη ἡ δημοκρατία*). (Berliner phil. Wochenschrift, VIII, 41, p. 1266-1268.)

Hude, C., Commentarii critici ad Thucydidem pertinentes. Insunt codd. Laur. et Vatic. lib. VII et VIII collationes. Kopenhagen, Gyldendal. 176 p.

Mitschenko, Thucydide et son œuvre historique, en russe ; 2e éd. St-Pétersbourg.

Ridgeway, W., Thucydides VI, 2. (Classical Review, II, 6, p. 180.)

Rutherford, G., correction to Thuc. II 76 (*ἀνέκλωμ-ἀνεῖλκον*). (Classical Review, II, 8, p. 261.)

Schmidt, W., Kritisches zu Thukydides. Rhein. Mus. XLIII, 4, p. 628-631.

Weiske, A., zu Thukydides I, 13, 6 ; III, 104, 2. (N. Jahrbücher für Philol., 137. Bd. 8. Hft. p. 555-556.)

TYRTÉE.

Blass, F., zu Tyrtaios (3. Fr. : *Φοίβου ἀκούσαντες*). (Jahrbücher für Philol., 137. t. 10, p. 655-656.)

TZETZÈS, JEAN.

Abel, E., zum *γένος Ἡσιόδου* des Joannes Tzetzes. (Wiener Studien, XI, 1, p. 88-93.)

XÉNOPHANE.

Chiapelli, A., sopra una opinione fisica di Senofane (Gestalt der Erde, Fragm- bei Ach. Tatius). (Rendiconti dell' Accad. dei Lincei ser. IV. vol. VI. fasc. 4 p. 89. 95.)

Zeller, E., *ἡγεμονία* u. *δεσποτεία* bei Xenophanes. (Archiv für Geschichte der Philosophie II, 1, p. 1-4.)

XÉNOPHON. Xenophons Anabasis, mit Uebersetzung, Wœrterbuch u. Einleitung von *A. Kremer*. Petersburg, Johanson.

— Commentarii (ἀπομνημονεύματα). Rec. W. Gilbert. Ed. Major. Leipzig, Teubner. LXXX, 150 p. 45 Pf.

— memorabilia, avec trad. russe, lexiques et remarques par *K. Halberstadt*. St-Pétersbourg.

— Hellenika. Für den Schulgebrauch erklært von *R. Grosser*. 3. Bdchn. Buch V-VII. Ausg. A, Kommentar unterm Text; Ausg. B, Text u. Kommentar getrennt. Gotha, Perthes, 8, IV, 180 S. 2 M. 10 Pf.

— Oeconomics, literally translated by *W. J. Hickie*. London, Cornish. 12. 80 p.

Bahrdt, W., Xen. rep. Lac II 5. (Genethliacon Gœtt. p. 166-168.)

Bünger, der Charakter der Xenophontischen Reden. Baden-Baden. Pr. 4.

Ellis, R., Xenoph. hist. Graec. II 3, 31. (Journal of Philology, N. 33, p. 141.)

Fleischanderl, B., die spartanische Verfassung bei Xenophon. Leipzig, Friedrich. 3 M.

Garrer, A. H., ad Xenophontis Commentarios. (Mnemosyne, XVI, 3, p. 241-250.)

Grillinberger, O., über Praxitas' Kämpfe um die Schenkelmauern Korinths. (Zeitschrift f. d. österr. Gymnasien, XXXIX, 3, p. 193-211.)

Hartman, J., analecta Xenophontea Leiden. (Leipzig, Harrassowitz.) 10 M.

Immisch, O., Xenophon über Theognis und das Problem des Adels. (Commentationes in hon. Ribbeckii, p. 71-98.)

Marshall, J., vocabulary to Xenophon's Anabasis. London, Frowde. 12. 68 p.

Matthias, A., Beiträge zur Kritik u. Erklärung von Xenophons Anabasis. Zur Schlacht von Kunaxa, u. a. (Festschrift des Düsseldorfer Realgymnasiums, p. 171-184.

Pollack, E., Ad Xenophontis de re equestri libellum. (Commentationes in hon. Ribbeckii, p. 546.)

Reuter, A., Oeconomici Xenophontei cod. Guelferbytanum 71, 19 Aug. denuo contulit. (Genethliacon Gœttingense p. 69-76.)

Sachs, H., Wörterschatz zu Xenophons Anabasis. 1. Hft Buch 1. Berlin, König & Gaertner. 32 p. 40 Pf.

Schenkl, K., Literaturbericht zu Xenophon, 1880-88. (Bursians-Müllers Jahresbericht LIV. Bd. p. 1-32.)

Schliack, Zu Xenophons Cyrup. VI, 3, 15; Hell. IV, 8, 38: Anab. V, 18. Cottbus. Progr.

Thiemann, K., Wörterbuch zu Xenophons Hellenika mit bes. Rücksicht auf Sprachgebrauch u. Phraseologie. 2. Aufl. Leipzig, 1887, Teubner. IV, 116 p. 1 M. 50 Pf.

Uhl, B., Xenophontis Hell. I, 2, 18. (Genethl. Gœtting., p. 168-169.)

Wissmann, Fr., de genere dicendi Xenophonteo. Diss. (Leipzig, Fock', 39 p.

ZOSIME alchimiste. Œuvres, p. p. Berthelot et Ruelle. (Collection des anciens alchimistes grecs.)

ZOSIME historien.

Herwerden, H. van, ad Zosimi historias. (Mnemosyne, XVI, 3, p. 348-353.)

III. — ÉPIGRAPHIE. — PALÉOGRAPHIE.

APOSTOLIDES, B., Essai d'interprétation de l'inscription de Lemnos Alexandrie d'Égypte, 1887.

BALTAZZI, D., Inscriptions de l'Eolide. (Bulletin de correspondance hellénique, XII, 5, p. 358-370.)

BATTIFFOL, P., Librairies byzantines à Rome. (Mélanges d'archéologie p. p. l'Ecole franç. de Rome, VIII, 3, p. 297-308.)

BAUNACK, J., Ein Grenzstreit zwischen Epidauros und Korinth. Stein aus dem Asklepiosheiligthum. (Dans ses Studien, etc. — Voir section 1, même nom.)

BECHTEL, Fr., Die Inschriften des ionischen Dialekts. Gœttingen 1887, Dieterich. 8 M.

BERGER, Ph., Renseignements sur l'histoire de l'inscr. bilingue de Malte. (Acad. des Inscr. Séance du 14 déc. 1888.)

BUCK, C., Inscriptions found upon the Akropolis. (American Journal of Archaeology, IV, 2 p. 149-164.)

CATALOGUE of classical mss. (Classical Review, II, 5, 6, p. 164-176.)

CAUER, P., Attische Inschrift des 6. Jahrhunderts. (Berliner phil. Wochenschrift VIII, 25 p. 771.)

CICHORIUS, C., Inschriften aus Lesbos. (Mittheilungen des arch. Instituts zu Athen, XIII, 1, p. 42-80.)

CORPUS inscriptionum atticarum, etc. Vol. II pars 3. Inscr. atticae aetatis quae est inter Euclidis annum et Augusti tempora, ed. U. Kœhler. Berlin, Reimer, in-fol. 356 p. 40 M

DARESTE, R., Une inscription de Gortyne. (Revue des études grecques, N. 1 p. 86-87.)

DEECKE, W., Zur Deutung der Stela Xanthica. (Berliner phil. Wochenschrift, VIII, 26, p. 827-28.)

— Lykische Studien. IV. Die Geldbussen der Grabinschriften, die Zahlen u. Ziffern. (Beitræge z. K. d. Indog. Spr. XIV, 3. 4, p. 181-241.)

DOUBLET, G., Inscription de Pompéiopolis. (Bulletin de correspondance hellénique, XII 5 p. 427-430.)

FONTRIER, A., Décret de Magnésie du Méandre. (Bulletin de correspondance hellénique, XII, 4 p. 328-332.)

GATTI, G., Basetta con inscrizione : εικονα την δο... (Bullettino della Commissione arch. di Roma, XVI, 8, p. 307.)

— Epigrafe greca del Betitio Perpetuo Arzigio. (Notizie degli scavi 1888 agosto' p. 493-496.)

GOMPERZ, Th., Die ælteste attische Staatsurkunde. (Arch.-epigr. Mittheilungen aus Oesterreich, XII, 1, p. 61-65.)

GRAUX, Ch., Notices sommaires des manuscrits grecs de Suède, mises en ordre et complétées par Albert Martin. (Archives des missions sc. et litt. 3e série, t. 15, p. 292-370.)

GROFF, Le décret de Canope. (Revue égyptologique, VI, 1.)

HARRISON, Jane, Inscription with Lycian lettres, from the ancient Lydae. (Classical Review II 7 p. 234-235.)

HERWERDEN, H. van, De carminibus (magicis) e papyris Aegyptiacis erutis et eruendis. (Mnemosyne, XVI, 3, p. 316-347.)

HICKS, E. L. Decrees from Lisse or Lissae in Lycia. (Journal of Hellenic studies, IX, 1, p. 88-89.)

— Inscription with a new artists' name from Anaphe (Ἀλκιππος). (M. recueil, IX, 1, p. 90.)

— Metrical inscription from Lagina. (Classical Review, II, 9, p. 289-290.)

HIRSCHFELD, G., Inschriften aus dem Norden Kleinasiens, besonders aus Bithynien. (Sitzungsberichte der Berliner Akademie, N. XXXV p. 863-892.)

HOFFMANN, O., Neue Lesungsvorschlæge zu den kyprischen Inschriften. (Beitræge z. K. d. indog. Spr. XIV, 3. 4, p. 266-297.)

HOLLEAUX, M., Stèle béotienne avec un discours de l'empereur Néron. (Académie des inscriptions, 5. Oct. 1888. Revue critique, N. 42.)

HOSKYNS-ABRAHALL, J., A new-found inscription at Aegina (*Φόρος τιμένους Ἀθεναίας*). (Academy, N. 858 p. 158.)

HULA, J., Eine Inschrift aus Lagina. (Arch.-epigr. Mittheilungen aus Oesterreich, XII, 1, p. 77-79.)

IMBERT, J., Notes on the writings of the Lycian monuments. 1. (Babylonian Record, II, 9, p. 210-218.)

JŒRGENSEN, C., *ψῦκτραι* (in inscriptione attica). (Tidskrift for filologi VIII, 4, p. 328.)

KAIBEL, G., Inschriften aus Pisidien. (Hermes, XXIII, 4, p. 532-545.)

KIRCHHOFF, A., Studien zur Geschichte des griech Alphabets. 4 Aufl. Gütersloh.

KRETSCHMER, P., Ueber den Dialekt der attischen Vaseninschriften. (Zeitschrift f. vergl. Sprachforschung, XXIX, 5, 6, p. 381-484.)

KOUMANOUDIS, St., *Ψήφισμα ἐκ Πριήνης*. (*Ἐφημερὶς ἀρχ.* 1887, N. 195-197.)

LARFELD, W., Literaturbericht über die griechische Epigraphik. (Bursian-Müllers Jahresbericht, LII. Bd. p. 379-432.)

LE BLANT, E., Urne de Sinigaglia : *θεοῖς καταχθονίοις*, etc. (Académie des inscriptions, 21. Sept. 1888.)

LEHMANN, K., Wie kann man Lesarten verlorner Handschriften finden u. für die Kritik verwerthen? (Wochenschrift f. klass. Philol., V, p. 470-478.)

LOLLING, H. G., Inschrift aus Pharsalos. (Mittheilungen des arch. Instituts zu Athen, XIII, 1, p. 103.)

LŒWY, E., Griechische Inschrifttexte. Für akad. Uebungen ausgewæhlt. Leipzig, Freytag. Lex.-8. IV, 38 S. 1 M.

MARTIN, Albert. — Voir **GRAUX**, Ch.

MEISTERHANS, K., Grammatik der attischen Inschriften. 2. verm. u. verb. Aufl. Berlin, Weidmann, 8, XII, 237 p. 6 M. 50 Pf.

MERRIAM, A., Greek inscriptions published in 1886-87. (American Journal of Archaeology, III, 3, 4, p. 303-321.)

NICOLAIDIS, G., *Περὶ Βοιωτικοῦ σκύφου ἐκδοθέντος ὑπὸ Σ. Κουμανούδη*. (*Ἐφημερὶς ἀρχ.* 1887, N. 4, p. 197-201.)

NOLHAC, P. de, La bibliothèque de Fulvio Orsini. Paris, Vieweg, 1887.

OBERHUMMER, E., Griechische Inschriften aus Cypern. (Sitzungsberichte der bayr. Akademie, phil. Klasse, 1888, Hft. III, p. 305-348 u. p. 523-527.)

— On the senatus consultum Oinia. (Classical Review, II, 10, p. 326.)

OMONT, Henri, Un premier catalogue des manuscrits grecs du cardinal Ridolfi, p. p. H. Omont. (Biblioth. de l'Ec. des Chartes, 1888, p. 309-324.) T. à p.

— Le dernier des copistes grecs en Italie, Jean de Sainte-Maure (1572-1612). (Revue des études grecques, 1888, p. 177-191.) T. à p.

— Note sur un manuscrit grec copié en 1050 au mont Latros (Anatolie). (M. vol., p. 336-339). T. à p.

— Les manuscrits et les livres annotés de Fabri de Peiresc. (Annales du Midi, I, 1889, p. 316-339.) T. à p. Toulouse, E. Privat.

— Catalogues des manuscrits grecs de Fontainebleau sous François Ier et Henri II, publiés et annotés. Paris, Impr. nationale (librairie A. Picard), 1889, gr. in-4. 30 fr.

PEPPMUELLER, R., Metrische Inschrift von Metapont. (Philologus, XLVII. I, p. 163-165.)

PHILIOS, D., Ἐπιγραφαὶ ἐξ Ἐλευσῖνος. (Ἐφημερὶς ἀρχ., 1887, N. 4, p. 171-194.)

RAMSAY, W. M., Antiquities of Southern Phrygia and the border lands. (Epigraphica.) (American Journal of Archaeology, IV, 3, p. 263-283.)

— Inscriptions d'Asie-Mineure. (Rev. des études grecques, II, 1889, 5, p. 17-37.) T. à p.

REGEL, W., De quelques décrets honorifiques bithyniens (en russe). (Journal du ministère de l'instruction publique russe, 1888, juin, 3e fasc., p. 49-57.)

REINACH, Th., L'inscription de Lygdamis. (Revue des études grecques, N. 1, p. 27-48.)

REINACH, S., Inscription archaïque de Notium. (M. Recueil, II, 6, p. 177-178.)

ROBERTS, A. S., An introduction to Greek epigraphy. Cambridge.

RUELLE, C. E., Sur un quatrième manuscrit grec exécuté par le copiste du Platon de Paris, n° 1807. (Revue des études grecques, I, 3, p. 326 et 327.) T. à p.

SAMMLUNG der griechischen Dialektinschriften, herausg. von H. Collitz u. F. Bechtel. Gœttingen, Vandenhoeck & Ruprecht. III, 2 : Fr. Blass, Inschriften von Korinth, etc. 2 M.

SAYCE, A. H., Alte Denkmæler im Lichte neuer Forschungen. Leipzig, 1887, O. Schultze.

— Les anciennes carrières de Ptolémaïs. (Revue des études grecques. I, 3)

— The Karian language and inscriptions. (Transactions ot the Biblical Society, IX, 1.)

— Inscriptions d'Egypte. (Revue des études grecques, II, 6, p. 174-176.)

SCHLIEMANN, H., Attische Grabinschriften. (Mittheilgn. des arch. Instituts zu Athen, XIII, 2.)

SIMON, J., Fünf Proxenoi. (Wiener Studien, XI, 1, p. 169-170.)

STERRETT, S., An epigraphical journey through Asia minor, II. Boston, Damrell, 344 p. 12 fr. 50.

STEVENSON, H. senior, Codices manuscripti graeci reginae Suecorum et Pii PP. II, bibliothecae Vaticanae. Rome, in-4.

STSCHUKAREW, A. N., Trois inscr. inédites de Mégare (en russe). (Journal du ministère de l'instruction publique, 1888, mai, 3. section, p. 1-9.)

— Listes d'archontes athéniens (en russe). (Même recueil, juin, 3, p. 58-83.)

SVORONOS, J., Sur les λέβητες (espèce de monnaie) de Crète et la date de la grande inscription de Gortyne. (Bulletin de correspondance hellénique, XII, 5, p. 406-418.)

SZANTO, E., Zu den amorginischen Staatsschuldurkunden. (Arch.-epigr. Mittheilgn aus Oesterreich, XII, 1, p. 74-72.)

TANNERY, Paul, Sur les abréviations dans les manuscrits grecs. (Revue archéologique, sept.-oct. 1888.)

TREUBER, O., Beitræge zur Geschichte der Lykier, II. Wesen der Græberbussen Lykiens, ihr Verhæltniss zu den übrigen in der griechischer Sprache u. den rœmischen. Tubingen. Progr. in-4. 47 p.

VIERECK, Sermo graecus quo senatus populusque romanus magistratusque populi romani usque ad Tiberii Caesaris aetatem in scriptis publicis usi sunt examinatur. Gœttingen. Vandenhoeck & Ruprecht. 4. 5 M.

VISCONTI, C. L. Cippo con inscrizione : Π(όπλιος) Αἴ(λιος) Πλωτῖνος καὶ Π(οπλία) Αἰλ(ία) Εὐμενεία, etc. (Bullettino delia Commissione arch. di Roma, XVI, 8, p. 324-325.)

WEISE, O., Ad inscriptiones Phrygias notulae. (Philologus, XLVII, 1, p. 44.)

WESSELY, K., Ephesia grammata aus Papyrusrollen etc. Wien, 1886, Pichler.

WILCKEN, U., Griech. Inschrift von Assuan (Ptolemæerkultus). (Berliner arch. Gesellschaft, Julisitzung, in Berl. philol. Wochenschrift, VIII, 40, p. 1263.)

— Die griechischen Ostraka des Rhein. Alterthumsvereins. (Rhein. Jahrbücher, 86. Heft, p. 231-266).

WOLTERS, P., Archaische Inschrift aus Bœotien. (Mittheilungen des arch. Instituts zu Athen, XIII, 1, p. 103.)

ZENNER, Die im Piraeus aufgefundene phoenikische Inschrift. (Zeitschrift für Kunde des Morgenlandes. II, 3-4.)

IV. — LINGUISTIQUE. — RHÉTORIQUE.

BACHMANN, O., Ὄντως in der Komœdie. (Philologus, XLVII, 1, p. 187-189.)

BAUNACK, J. u. Th., Studien auf dem Gebiete des Griechischen u. der arischen Sprachen. 1. Bd. 2. Thl. Ein Grenzstreit zwischen Epidaurus und Korinth.

— Analekten. — Die drei wichtigsten Gebete der Parsen. Leipzig, Hirzel. 8. S. 219-478. 7 M.

BECHTEL, F., Griechisch σιγή. (Beitræge zur Kunde der indog. Sprachen, XIV, 3, 4, p. 306.)

BENNETT, Ch. E., On the sounds and inflections of the Cyprian Dialect. University Studies p. by the University of Nebraska, vol. 1, n. II, p. 13-64. Lincoln (Nebraska.)

BIRKLEIN, F., Entwickelungsgeschichte des substantivierten Infinitivs. Würzburg, Stuber. v. p. 100. 140. 209. 4 M.

BRUGMANN, K., Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen. Kurzgefasste Darstellung der Geschichte des Altindischen, Altiranischen (Avestischen u. Altpersischen), Altarmenischen, Altgriechischen, Lateinischen, Umbrisch-Samnitischen, Altirischen, Althochdeutschen, Litauischen u. Altkirchenslavischen. 2. Bd. : Wortbildungslehre. I. Hælfte : Vorbemerkungen. Nominalcomposita. Reduplicierte Nominalbildungen. Nomina mit stammbildenden Suffixen. Wurzelnomina. Strassburg. Trübner, XIV, 462 p. 12 M. (I u. II, 1 : 26 M.)

BUERCHNER, L., addenda lexicis linguae graecae. I. (Ἄγαρρις. Ἄγεθλα, etc.) (Blætter f. d. bayr. Gymn. XXIV, 8, p. 416-417.)

BYRNE, J., origin of the Greek, Latin, and Gothic roots. London, Trübner, 209.

COEMANS, E., les adjectifs grecs en ρο et λο. (Le Muséon, VII, 4, p. 483-488 et N. 5.)

DANIELSSON, O. A., Etudes grammaticales et étymologiques (en suédois). I. Κάρα, κέρας. Upsala, Berling. 8. 56 p.

ELLIOTT, R. T., On the Greek perfect in -κα (Transactions of the Oxford Phil. Society, 1887-88, p. 23-24.)

— On the laws of analogy in Greek and Latin. (même vol., p. 24-30.)

FICK, A., Zum Phrygischen. (Beitræge zur Kunde d. indog. Sprachen, XIV, 1. 2 p. 50-51.)

FREYER, J. G., Βουλυτος = the time immediately after noon. (Classical Review II, 8, p. 260.)

FULLER, A., De articuli in antiquis graecis comoediis usu. Erlangen. Diss. 8. 39 p.

FÜRST, Proben aus dem demnæchst erscheinenden Glossarium greco-hebraeum. (Magazin f. d. Wiss. des Judenthums, XV, 1.)

GILDERSLEEVE, B. L., Studies on the stylistic use of the Greek participle. (John Hopkin's University circulars, VII, 62, p. 23-24.)

— On the stylistic affect of the Greek participle. (American Journal of Philology. N. 34 p. 137-157.)

GRÜNENWALD, L., Der freie formelhafte Infinitiv der Limitation im Griechischen. (Beitr. z. hist. Syntax, II, 3.) Würzburg, Stuber, 37 p. 1 M. 80 Pf.

HECHT, M., Die griechische Bedeutungslehre. Eine Aufgabe der klass. Philologie. Leipzig, Teubner. 8. VI, 166 p. 4 M. 40 Pf.

HENRY, V., Précis de grammaire comparée. Paris, Hachette. v. p. 65. 209.

HOFFMANN, Otto, De mixtis Graecae linguae dialectis. Gœttingen, Vandenhoeck & Ruprecht. 8. 72 S. 1 M. 60 Pf.

HOUSMAN, A. E., Σωφρόνη. (Classical Review, II, 8, p. 243-245.)

— Μέλαθρον χαμέλεθρον, etc. (Zeitschrift für vergl. Sprachforschung, XXX, 4 p. 428-452.)

JOHANSSON, K., Zur Femininbildung in den indogerm. Sprachen, bes. im Griechischen. (Zeitschrift für vergleich. Sprachforschung, XXX, 4, p. 398-428.)

— Bidrag till grekisk etymologi. Ὄλυμπος. λᾶος. ἀλίβας. κεῖνος. (Tidskrift for Filologi. VIII, 3, p 184-218.)

JŒRGENSEN, C., Ψῦκτραι. (Nordisk Tidskrift for filologi, VIII, 4 p. 328.)

JOSEPHY, C., Oratorischer Numerus bei Isokrates u. Demosthenes. Zürich 1887, Kemm. v. p. 43.

KAEGI, A., Zur griechischen Schulgrammatik. 2. Artikel. Berlin, Weidmann. 8. III, 94 p. 1 M. 50 Pf.

KIND and **COOKSON**, The principles of sound and inflexion as illustrated in the Greek and Latin languages. Oxford.

KOCH, E., Das erste Jahr des griechischen Unterrichts. (N. Jahrbücher für Philologie 138. Bd. 10. Heft p. 513-526.)

KOHN, Die Lehre vom griech. Aoristus bei G. Curtius u. dessen Nachfolgern. (Korrespondenzblatt f. d. württ. Schulen XXXV, 1, 2, p. 54-68.)

MACKEEN LEWIS, J., Notes on Attic vocalism. (Papers of the American School at Athens, V, p. 261-277.)

MEISTER, R., Linguistic studies. Inscription from Cyprus : Ἰν τυχαι αζαται- (The Owl, N. 5, p. 33-34.)

PARMENTIER, L., Études historiques sur la formation des mots dans la langue grecque. Paris, E. Bouillon, 1889. 182 p. 5 fr.

PECZ, W., Systematische Darstellung der Tropen des Aeschylus, Sophokles u. Euripides. Berlin, 1886, Calvary. v. p. 119. 10 M. 80 Pf.

PEZZI, D., La lingua greca. Turin, Lœscher. 15 l.

RAMSAY, S. W., Phrygian notes. (Beitræge z. K. d. indog. Spr., XIV, 3. 4 p. 308-312.)

PRELLWITZ, W., Thessalica. (M. Vol., p. 298-303.)

REGNAUD, P., Sur la possibilité et l'opportunité d'introduire la grammaire comparée du Grec et du Latin dans les exercices. (Revue internationale de l'enseignement, VIII, 11, p. 436-466.)

RIDGEWAY, W., Δεῖπνον and δόρπον. (Journal of Philology N. 34 p. 159-163.)

RIZZI, E , nozioni di sintassi greca comparata con la latina. Firenze, Sansoni. 16. 184 p.

SCHMIDT, J. H., Synonymik der griech. Sprache. 2. Ausg. Leipzig, 1889, Teubner, 4 vol, 54 M.

SCHULZE, E. R., De figurae etymologicae apud oratores Atticos usu. (Commentationes in hon. Ribbeckii, p. 153-172.)

SMYTH, H. W., The Arcado-Cyprian dialect. (John Hopkin's University Circulars, VII, 64, p. 43-44.)

STEIGER, H., Der Eigenname in der attischen Komœdie. Erlangen. Diss. 8. 64 p.

THUMB, A., Untersuchungen über den Spiritus asper im Griechischen. Strassburg, Trübner. 8. VIII, 103 S. 2 M. 50 Pf.

VERRAL, A. W., Use of συμφορά in prose and poetry. (Class. Rev., II, 5, p. 148-149)

WACKERNAGEL, J., Miscellen zur griech. Grammatik. zur Lehre von der Konsonantenassimilation. (Zeitschr. f. vergl. Sprachforschung, XXX, 1-3, p. 293-315.)

WALKER and **PEILE**, Notes on comparative philology. - σαντι; -θι and -τι. (Classical Review, II, 6, p. 161-163.)

WEISE, O., Die Farbenbezeichnungen bei den Griechen und Rœmerm. (Philologus, XLVI, 4, p. 593-605.)

WENDT, G., Griechische Schulgrammatik. Berlin, Grote. gr. 8. XVI, 287 S. geb. 2 M. 60 Pf.

WHITELAW, R., On μή prohibitive with future indicative. (Classical Review, II, 10, p. 322-323.)

WITRZENS, J., ein Beitrag zur griech. Accentlehre. III. Teschen, 1887. Progr. 31 p.

ZACHER, K., Die Aussprache des Griechischen und Herr Eduard Engel. (Berliner philol. Wochenschrift, VIII, 17, p. 537-540; 18, p. 570-572.)

— Die Aussprache des Griechischen. Vortrag. Leipzig, Teubner. 52 S. 1 M. 20 Pf.

ZEHETMAYR, S., Miscellanea. Ἀστεῖος (Apostelgeschichte, VII, 20). Blætter f. d. bayr. Gymn., XXIV, p. 355-356.)

V. — MÉTRIQUE. — MUSIQUE.

ALLEN, Fr., On Greek versification in inscriptions. (Papers of the American School at Athens, V, p. 35-204.) T. à p. (Boston, Damrell.)

BECCHETTI, S., Nuovi elementi di metrica comparativa greca, latina, italiana, Napoli, 1887. Lanciano, 8. 176 p.

DIPPE, A., Ueber die Frage der Terpandrischen Komposition. (Wochenschrift f. klass. Phil., V, 32/33, p. 1018-1021 ; N. 34, p. 1050-1053 ; N. 35, p. 1082-1086 ; N. 36, p. 1114-1118.)

GRAF, E., Nomos orthios. (Rhein. Museum, XLIII, 4, p. 512-523.)

GUHRAUER, H., Zur Frage der Mehrstimmigkeit in der griechischen Musik. (Philol. Abhandlgn. für M. Hertz, p. 169-188.)

HŒRSCHELMANN, W., ein griechisches Lehrbuch der Metrik. (Literarische Studien.) 74 p. — Tirage à part. Dorpat, gr. 8.

— Zur Geschichte der Antiken Metrik. I, *Διαφοραί*. (Philologus, XLVII, p. 1-12.

LEICHSENRING, O., De metris graecis quaestiones onomatologicae. Greifswald, Diss., 8, 48 p.

PLESSIS, traité de métrique grecque et latine. Paris, Klincksieck, 1889, in-16.

POUPIN, La musique chez les Grecs. Chapitre I et II. (Extrait.) Paris, Thorin, 8, 36 p.

REITER, S., De Syllabarum in trisemam longitudinem productarum usu Æschyleo et Sophocleo. Wien, Tempsky, 1887.

ROSSBACH et **WESTPHAL**, Theorie der musischen Künste der Hellenen. III, 1 : Allgemeine Theorie der griech. Metrik. Leipzig, 1887, Teubner.

RUELLE, C. E., le chant des sept voyelles grecques. — Voir, dans la section 2, DÉMÉTRIUS.

SPIRO, *Σύμπτυκτοι ἀνάπαιστοι*. (Hermes, XXIII, 4, p. 607-612.)

STUDEMUND, W., Tractatus Harleianus de metris. Breslau, Ind. lect. 1887-88.

WESTPHAL, R., Der Rythmus des gesungenen Verses. (Allg. Musikzeitung, N. 27-28.)

VI. — HISTOIRE LITTÉRAIRE. — PHILOSOPHIE.

BERGK, Th., Griech. Literaturgeschichte, 4. Bd. Herausg. von R. Peppmüller. Berlin, Weidmann.

BOOR, C. de, Vita Euthymii. Ein Anecdoton zur Geschichte Leo's des Weisen a. 886-912. Berlin, Reimer, VIII et 232 p. 5 M.

BRUNS, I. Zur Antiken Satire. (Preuss. Jahrbücher. 6. Bd. 5. Heft, p. 509-516.)

CHAIGNET, A. E., La rhétorique et son histoire. Paris, Vieweg, XXVII, 558 p.

CROISET, M., Les origines de la tétralogie grecque. (Rev. des études grecques, I, 4, p. 369-380.) T. à p.

EGENOLFF, P., Die orthoepischen Stücke der byzantinischen Litteratur. Mannheim, 1887. Pr.

FICK, A., Die Sprachform der altionischen u. altattischen Lyrik. (Beitræge z. K. d. indog. Spr., XIV, 3, 4, p. 252-265.)

FLACH, H., Peisistratos und seine literarische Thætigkeit. Tübingen, 1887, Fues.

GASTER, M., Greeko-Slavonic. Ilchester lectures on greeko-slavonic literature and its relation to the folk-lore of Europe during the middle ages. London, Trübner, 1887, X, 129 p., 2 pl.

HARTENSTEIN, C., Ueber die Lehren der antiken Skepsis, besonders des Sextus Empiricus, in Betreff der Kausalitæt. Diss. Halle, 65 p.

HUIT, Ch., Les épistolographes grecs. (Rev. des études grecques, II, 6, p. 149-163.) T. à p.

JANET et **SÉAILLES**, Histoire de la philosophie. I. Paris, 1887, Delagrave. 4 M.

KANNELOS, Διατρίβη περὶ Βησσαρίωνος ὡς φιλοσόφου. Athènes. Typ. Perres, 8, 47 p.

KŒSTLIN, K., Geschichte der Ethik. I. Alterthum. I. Abth. Tübingen, 1887, Laupp. 8 M.

LUTHARDT, E., Die antike Ethik. Leipzig, 1887, Dœrffling. 6 M.

MERLET, G., Études littéraires sur les grands classiques grecs, et extraits empruntés aux meilleures traductions. Paris, Hachette, in-12, XVI et 687 p. 5 fr.

NEUMANN, K., Griechische Geschichtsschreiber im 12. Jahrhundert. Leipzig, Dunckert & Humblot. 2 M. 40 Pf.

OGOREK, J., Sokrates im Verhæltniss zu seiner Zeit. Lemberg.

PRIMOZIC, A., Ueber den Gebrauch und die Bedeutung des Wortes Idee bei den bedeutendsten Philosophen. Iglau, 1887. Pr. 8, 28 p.

ROHDE, E., Ein griechisches Mærchen. (Rhein. Mus., XLII, 2, p. 303-305.)

SCHMID, Wilhelm, der Atticismus in seinen Hauptvertretern. Stuttgart, 1887. Kohlhammer. 6 M,

SCHMIDT, Joh. Oswald., De Ulixis in fabulis satyricis persona. (Commentationes in hon. Ribbeckii, p. 99-114. Diss.)

SITTL, K., Geschichte der griech. Literatur, III. München, Ackermann, 1887.

STEIN, L., Psychologie der Stoa. 2. Bde. Berlin, Calvary.

— Erkenntnisstheorie der Stoa. (2. Theil der Psychologie.) Berlin, Calvary. 12 M.

STERNBACH, L., Gnomica. (Commentationes in hon. Ribbeckii, p. 355-362.)

SWATKOWSKI, W., sur le paradoxe de la flèche de Zénon. Arist. Phys., VI, 9. (en russe). (Journal du ministère russe de l'Instruction publique, avril 1888, p. 203-239.)

WENDLAND, P., Jahresbericht über die im J. 1886 u. 1887 erschienene Literatur über das Verhæltniss der Kirchenvæter zur Philosophie. (Archiv für Geschichte der Philosophie, I, 4, p. 627-652.)

WINDELBAND, W., Geschichte der alten Philosophie. Nœrdlingen, Beck, gr. 8, VI, 220 S. 4 M.

WOLFS philologisches Vademecum. Alphabetisches Verzeichniss der Ausgaben, Ubersetzungen u. Erlæuterungsschriften der griech. u. lat. Klassiker, sowie der philologischen Hilfswissenschaften. II. Bd. 1 3. Abth. die Litteratur, 1882-1888. Leipzig, G. Wolf, 8, 100 S. 80 Pf. ; relié 1 M.

ZIEGLER, Th., Zur Geschichte der griech. Ethik. (Philosophische Monatshefte, XXIV, 7, 8, p. 440-461.)

VII. — RELIGION. — MYTHOLOGIE. — CULTE.

D'ANSELME, Du héros phénicien Cadmus et de sa famille. Tours, X, 231 p.

BETHE, E., Ramenta mythographa. I. De Pindari carmine quodam Isthmio deperdito. II. De loco in quo Mopsus et Amphilochus decertaverint. III. Ad Hygini fabulas. IV. De compendio fabulari Pausaniae cum Apollodori communi. (Genethliacon Gœtt. p. 32-53.)

DECHARME, P., La déesse Basileia. (Revue de l'hist. des religions, t. XVI, p. 1-6.)

DITTENBERGER, W., De sacris Amphiarai Thebanis et Oropiis. Halle. Ind. lect. 4. 8 p.

FRANZ, Fr., Mythologische Studien. II. Der Weihefrühling u. das Kœnigsopfer. Wien. Pr. d. Gymn. im IV. Bezirk. gr. 8. 65 S.

HAGER, Fr., Die geschichtliche Entwickelung des Herakles-Mythos. Wandsbeck. Progr. 20 p.

HALPERT. D., der « Neid » der griechischen Gœtter. Eine psychologische Studie. Breslau, Zimmer. 16 p.

HILDEBRANDT, R., Ein Beitrag zur Deutung der Gorgonen. (Commentationes in hon. Ribbeckii p. 238-250.)

HOLLAND, R., De Alpheo et Arethusa. (M. recueil, p. 381-414.)

HOPF, L., Thierorakel u. Orakelthiere in alter u. neuer Zeit. Eine ethnologisch-zoolog. Studie. Stuttgart, Kohlhammer, XI, 270 p. 4 M.

JACOBSON, M., De fabulis ad Iphigeniam pertinentibus. Diss. Kœnigsberg, Koch. 54 p. 1 M.

JARZ, C., Die Mythologie im Kreise des Unterrichts. Brünn, 1887. Pr.

KENNERKNECHT, Zur Argonautensage. Bamberg. Pr.

KERN, O., De Triptolemo aratore. (Genethliacon Gœttingense, p. 102-105.)

— De Orphei Epimenidis Pherecydis Theogoniis. Berlin, Nicolai. 3 M.

LEHMANN, B., Quaestiones sacerdotales. I. De titulis ad sacerdotiorum venditionem pertinentibus. Kœnigsberg, Koch. 56 p. 1 M. 20 Pf.

MAYER, Max, Giganten u. Titanen. Berlin, 1887, Weidmann. 10 M.

MERLO, Studi di mitografia comparata. (Rivista di filosofia, N. 6.)

MEYER, El. H., Achilleis. Berlin, Dümmler.

MOMMSEN, August, Literaturbericht über die griechischen Sakralalterthümer. (Bursian-Müllers Jahresbericht, LII. Bd., p. 335-378.)

MONSEUR, La légende d'Achille d'après M. E. H. Meyer. (Revue de l'histoire des religions, XVII, 1. 2, p. 23-45.)

NOVAKOVICS, St., Die Oedipussage in der südslavischen Volksdichtung. (Archiv für slav. Literatur, XI, 3.)

NOVOSADSKI, N., Les mystères d'Eleusis (en russe). Pétersbourg, 1887, 181 p.

ODER, E., Der Wiedehopf in der griechischen Sage. (Rhein. Museum, XLIII, 4, p. 541-556.)

PARIS, Pierre, Bulletin archéologique de la religion grecque, année 1887-88. (Revue de l'histoire des religions, XVIII, 2 et 3.)

PLOIX, Ch., La nature des dieux. Études de mythologie gréco-latine. Paris, Vieweg. 12 fr.

PREL, K. du, Die Mystik der alten Griechen. Leipzig, Günther. 3 M.

REGNAUD, P., Max Müller et les origines de la mythologie. (Revue de l'hist. des religions, XVII, 1, 2.)

SEEMANN, O., Die gottesdienstlichen Gebræuche der Griechen u. Rœmer. Leipzig, Seemann. VI, 200 p. Illustr. relié 3 M.

STEINBERGER, A., Die Oedipussage. Eine literarhistoriche Skizze. Regensburg, Coppenrath, 78 p.

STROJEK, J., Teiresias in der griech. Poeesie u. seine Bedeutung. Sanok, 1887. Pr. 11 p.

TALAMO, S., Le origine del Cristianismo e il pensiero stoico. (Studi e documenti di storia, IX, 2, 3, p. 175-202.)

TUMPEL, K., Die Aithiopenlænder des Andromeda-mythos. Leipzig, 1887. Teubner. 2 M. 40 Pf.

WAKE, St., Serpent-worship. London, 1887, Redway. 13 sh.

WENDORFF, Erklærung aller Mythologie aus der Annahme der Erringung des Sprachvermœgens, mit vorzügl. Berücksichtigung des griech u. sanskrit. Idioms. Berlin, Nauck. V, 199 p. 12 M.

WIDE, S., De sacris Troezeniorum, Hermionensium, Epidauriorum. Upsala. Almquist. 94 p.

WIEDEMANN, A., Zum Isiskult. (Rhein. Jahrbücher, t. 85, p. 138-139.)

WITT, C., De Grieksche sagen. Uit her Hoogduitsch vertaald door *E. Mehler*. figg. Amsterdam, Versluys. 204 p.

WORMSTALL, Die Grundlage des Mythus von Atlas und Okeanos. Munster. (Progr.) in-4.

VIII. — HISTOIRE. — GÉOGRAPHIE.

ABBOTT, E., A History of Greece. Part I. London, Rivington.

BELOCH, J., Seleukos Kallinikos und Antiochos Hierax. (Histor. Zeitschrift, n. 6, p. 499-512.)

BENT, Th., Three ancient cities on the coast of Asia Minor. (Athenaeum, n. 3161, p. 671.)

BUSOLT, Griechische Geschichte bis zur Schlacht bei Chaironeia. 2. Th. Die Perserkriege und das Attische Reich. Gotha, Perthes, XVI, 608 p.

BUSSON, A., Lycurgos und die Grosse. Innsbruck, Wagner.

CASE, T., Chronology of the Solonian legislation. (Classical Rev., II, 8, p. 241-242.)

CENTERWALL, J., Fran Hellas och Levanten. Stockholm, Bonnier, 48 p.

CHATZIDAKIS, G., Περὶ τοῦ Ἑλληνισμοῦ τῶν ἀρχαίων Μακεδόνων. (Ἑβδομάς, 22, p. 2.)

COLBECK, A., A summer cruise in the waters of Greece. London, 1887, Unwin.

CROW and **CLARKE**, The Athenian Pnyx. (Papers of the American School at Athens, V, p. 205-260, with a map.)

CURTIUS, E., Ueber die Stadtplæne von Arisba und Eresos auf Lesbos. (Berliner arch. Gesellschaft, Junisitzung.)

DIMITZA, M., Βιογραφία Ὀλυμπιάδος. Athènes, 1887.

DUNCKER, M., Griechische Geschichte. 1-16 Lief. Leipzig, Duncker & Humblot. à 2 M.

— Abhandlungen aus der griechischen Geschichte. Leipzig, 1887. Leipzig, Duncker et Humblot. 4 M.

FISCHER, H. L., Nikopolis. (Zeitschrift für bild. Kunst, XXIII, 11, p. 293-298, mit Abb.)

GACHON, P., De ephoris spartanis. Thèse. Montpellier, imp. Boehm. 119 p

GELDER, H., Van, De Gallis in Graecia et Asia. Thèse. Amsterdam, 302 p.

GRASBERGER, L., Studien zu den griechischen Ortsnamen. Mit Nachtrag zu den griech. Stichnamen. Würzburg. Stahel. IX, 391 p. 8 M.

GÜLDE, O., Die Kriegsverfassung der ersten attischen Bundes. Neuhaldensleben.

HOLM, A., Griechische Geschichte, von ihrem Ursprung bis zum Untergange der Selbstændigkeit des griechischen Volkes. 2. Bd. Gesch. Griechenlands im 5. Jahrhundert v. Chr. Berlin, Calvary, 1889, VIII, 608 p. in-16.

HOLZAPFEL, L., Beitræge zur griechischen Geschichte. Die Zeit der solonischen Verfassung. Athen und Persien von 465-412. Ueber die chronologische Anordnung der Begebenheiten von der Schlacht bei Leukimme bis zum ersten Einfall der Peloponnesier in Attika. Berlin. Calvary. 8. 98 S. 2 M.

— Die Dauer der Belagerung Potideas durch die Athener zu Beginn des peloponnesischen Krieges u. die Echtheit von Thuk. III, 17. (Wochenschrift f. klass. Phil., V, 41, p. 1269-1275.)

HUMANN, G., Die Tantalosburg im Sipylos. (Mittheilungen des arch. Instituts zu Athen, XIII, p. 22-41 mit Taf. 1.)

JOANNE, Guides. Athènes et ses environs (par *B. Haussoullier)*. Paris (Hachette).

KAERST, J., Forschungen zur Geschichte Alexander d. Gr. Stuttgart, 1887, Kohlhammer. 1 M. 80 Pf.

KAMPEN, A. von, Tabulae Maximae. Tab. I. Graecia, 1 : 375000. 9 feuilles. Gotha, J. Perthes. 8 M.

KIRCHHOFF, A., Die Getreidesperre bei Byzantion in den ersten Jahren des

peloponnesischen Krieges. (Sitzungsberichte der Berliner Akademie, 1888, N. XLVI, p. 1179-1188.)

KRAUSE, A., Miscellen zur Geschichte Alexanders. 1) Chronologie der Schlacht bei Gaugamela. 2) Ueber die durchgehend makedonische Nationalitæt aller Phalangiten Alexanders. 3) Ueber die Dreitheilung des makedonischen Hypaspistencorps im Heere Alexanders des Grossen. 4) Einiges über die Bewaffnung der Heere Alexanders. (Hermes, XXIII, 4, p. 525-581.)

LANDWEHR, H., Die Forschung über die griechische Geschichte 1882-1886. (Philologus, t. 47, 1, p. 108-161.)

LAUNAY, L. de, Histoire géologique de Lesbos et Thasos. (Rev. archéol., 3, 4, p. 242.)

LE BAS, Ph., Voyage archéologique en Grèce et en Asie-Mineure, publié et commenté par *S. Reinach*. Paris, Firmin-Didot, 4, XXIV, 167 p. et 290 planches.

LENORMANT, Fr., Histoire ancienne de l'Orient jusqu'aux guerres médiques; ouvrage continué par E. Babelon. 6 vol. gr. in-8. Paris, Lévy.

LINDISCH, Fr., De rebus Olbiopolitarum. Halle. Diss. 50 p.

LOLLING: H. G., Hellenische Landeskunde und Topographie. (Müllers Handsbuch, 8-9, p. 99-352.)

— Συμβολαὶ εἰς τὴν τοπογραφίαν τῆς Μεγαρίδος. (Ἐφημερὶς ἀρχ. 1887. N. 4, p. 201-217, 4 pl.)

MACROYANNI, E. S., Μελέτη περὶ τῆς πολιτείας τοῦ Σόλωνος, Hermopolis.

MARSHALL, V., Reisebilder aus Neugriechenland. (Unsere Zeit, N. 9.)

MÉNARD, R., Cours d'histoire générale. Les Cités grecques. Paris, Ménard, in-16, 96 p.; grav.

MILLER, Emm., Le mont Athos, Vatopédi et l'île de Thasos, avec une introduction et une biographie par le marquis de Queux de Saint-Hilaire. Paris, Leroux, 1889, avec 2 cartes. 10 fr.

MONCEAUX, P., Fastes éponymiques de la ligue thessalienne. Tages et stratèges fédéraux. (Revue archéologique, 1888, sept.-oct.)

— La légende et l'histoire en Thessalie. (Revue des études grecques, 1, 2, p. 129-133.) T. à p.

MULLER, Hans, Griechische Reisen. Leipzig, 1887, W. Friedrich.

NÉROUTSOS-BEY, L'ancienne Alexandrie. Paris, Leroux. 8. 186 p. avec pl. et cartes.

OBERHUMMER, E., Akarnanien. München, 1887, Ackermann. 10 M.

— Kition and Idalion. (The Owl, N. 7, p. 49-52.)

OHNEFALSCH-RICHTER, M., topographical studies in Cyprus. Idalion. (The Owl, N. 6, p. 41-48 u. N. 7, p. 54-56.)

PAPAKONSTANTINOS, P., Ἱστορική τε καὶ γεωγραφικὴ ἔρευνα περὶ τοῦ πυρῆνος τοῦ ἀρχαίου Μακεδονικοῦ βασιλείου ἤτοι τῆς Ἡμαθίας. Athènes, typ. Staurianos. 80 p.

PARTSCH, J., Geologie und Mythologie in Kleinasien. (Phil. Abhandlungen für M. Hertz, p. 105-22.)

PERROT, G., Les rapports de la Perse et de la Grèce. (Revue des études grecques, II, 6, p. 113-123.) T. à p.

PETERSEN, E u. F. von **LUSCHAM**. Reisen in Lykien, Mylias u. Kibyratis, ausgeführt auf Veranlassung der œsterr. Gesellschaft für Archaeologische

Erforschung Kleinasiens, unter dienstlicher Fœrderung durch S. M. Raddampfer. Taurus, commandant B. von Ikalfava. Beschrieben und im Auftrage des K. K. Ministeriums f. Cultus u. Unterricht herausggben. Wien, Gerold Sohn. 1889. P. in-fol. 248 p.; 40 pl. et nombr. illustr.

PHILIPPSON, A., 3-5. Bericht über Reisen im Peloponnes. Geologisches über den Isthmos von Korinth. (Verhandlungen der Berliner Ges. f. Erdkunde, XV, N. 4-7.)

PHOROPULOS, J., Εἰρήνη ἡ Ἀθηναία. Leipzig, 1887, Stauffer. 2 M.

NORMAND, Ch., Histoire grecque, depuis les origines jusqu'à la conquête romaine. Paris, Alcan, in-18; 500 p. 42 grav., 4 cartes. 4 fr. 50

PEYRE, R., Histoire générale de l'antiquité. I^re^ partie, l'Orient. 2^e^ p. La Grèce. 3^e^ p. Rome. Paris, Delagrave, in-12; 920 p.

POMTOW, H., Beitræge zur Topographie von Delphi, mit 14 Plænen u. Tafeln. Berlin, Reimer, 1889. 128 p. in-4. 16 M.

REINACH, Th., Villes méconnues (Licinia, Sampsamé). (Rev. des études grecques, I, 3, p. 333-335.) T. à p.

— Noms méconnus [Ἀτώτης, Σαβώδακος ou Σοδάδακος]. (Rev. des ét. grecques, II, 1889, 5, p. 94-96.) T. à p.

SATHAS, C., Μνημεῖα Ἑλληνικῆς ἱστορίας. Documents inédits relatifs à l'histoire de la Grèce au moyen âge, t. 7 et 8. Paris, Maisonneuve, in-4. à 25 fr.

SCHMIDT, Ad., Handbuch der griechischen Chronologie, nach des Verfassers Tode hrsggb. von Fr. Rühl. Iena, Fischer, XVI, 804 p. (Analyse par Th. Reinach, dans la *Revue critique*, 11 mars 1889, p. 184-193.)

SCHUBERT, R., Geschichte des Agathokles. Breslau, 1887, Kœbner.

SCHUCHHARDT, C., Die makedonischen Kolonieen zwischen Hermos u. Kaikos. (Mittheilungen des arch. Instituts zu Athen, XIII, 1, p. 1-17.)

SCHWARTZ, B., Quer durch Bithynien. Eine Kleinasiatische Reise, ausgefuhrt im Herbst, 1887. (Ausland, 61. Jahrg. 18-24.)

SCHWEDLER, G , De rebus Mantineensium. (Commentat. in hon. Ribbeckii, p. 363-372.)

SITTL, K., Spaziergænge um Athen. (Berliner philol. Wochenschr., VIII, 24, p. 738-739; 26, p. 802-804.)

STERRETT, S., The Wolfe expedition to Asia Minor. (Papers of the American School at Athens, vol. III, Boston, Damrell, gr. in-8.)

STOLL, H. W., Wanderungen durch Alt-Griechenland. 2 Thle. Leipzig, Teubner. 368 u. 410 p. Mi. Abb., Karten u. Plænen. 10 M.

SUSEMIHL, F., Analectorum Alexandrinorum chronologicorum particula II. Greifswald, in-4. (Ind. lect.) 29 p.

TAJANI, Fr., Le istorie albanesi. Salerno, 1888. Jovane. 8. LIII, 81, 138, 142, 166 p. con cinque tavole.

CLARKE, J. **THACHER**, Gargara, Lamponia, and Pionia. Towns of the Troad. (American Journal of Archaeology, IV, 3, p. 291-319.)

TOEPFFER, J., Attische Genealogie. Berlin. Weidmann 1889, VI, 338 p.

TORR, C., Chronology of the Solonian legislation. (Classical Review, II, 9, p. 290.)

THRÆMER, E., Pergamos. Untersuchungen über die Frühgeschichte Kleinasiens u. Griechenlands. Mit 1 Karte. Leipzig, Teubner. X, 421 S. 10 M.

UNGER, G. F., Der Anfang des Cleomenes III. (Philologus, XLVI, p. 766-770.)

— Der Hyakinthien-Monat. (N. Jahrbücher für Philologie, 137. Bd., 8. Heft, p. 529-544.)

VINCENT, J. H., and J. **JOY**, An outline history of Greece. New York, Philipps. 8. 204 p. with illustr. cl.

WACHSMUTH, C., Die Diabathra in Alexandria. (Rhein. Mus., XLII, 2, p. 306-308.)

WIEGAND, H., Die Platæer in Athen. Ratzeburg.

WIEDEMANN, A., Die Ehe des Ptolemæus Philadelphus mit Arsinoe II. (Philologus, XLVII, 1, p. 81-91.)

WILHELM, A., Zur Geschichte der Attischen Kleruchen auf Lemnos. (Hermes, XXIII, 3, p. 454-463.)

ZANNETTI, J. Ἀθηνᾶ ἡ Ἀθήνη, οὐχὶ Ἀθῆναι. Diss. München, 14 p.

IX. — ANTIQUITÉS PUBLIQUES ET PRIVÉES. — ANTIQUITÉS SCÉNIQUES ET MILITAIRES.

AUGÉ DE LASSUS, L., Les spectacles antiques. Paris, Hachette (Bibliothèque des merveilles), in-12, 296 p. 24 grav.

BENT, Th., Homeric life in Greece to-day. (National Review, N. 8.)

BRICON, E., De la condition des auteurs en Grèce et à Rome. Thèse, Paris, Rousseau, 202 p.

BUECHNER, G., De Neocoria. Giessen, Ricker, 132 p.

CANET, V., Les institutions d'Athènes. Lille & Paris, Lefort, 2 forts vol.

DROYSEN, H., Heerwesen der Griechen. I. Freiburg, Mohr.

EBLE, Griechische Alterthümer bearbeitet für Gymnasien, II, Ravensburg. Progr. in-4. (I, 1886.)

FEDDE, Fr., Der Fünfkampf bei den Hellenen, Breslau. (Progr. d. Elis.-G.) In-4, 40 p.

GIRARD, P., l'éducation athénienne au Vᵉ et au IVᵉ siècle avant J.-C. Paris, Hachette. 1889. gr. in-8. 30 fig. dans le texte.

GOLDSTAUB, M., De ἀδείας potione et usu in jure publico attica, I, Breslau, Kœbner, 32 p.

HAFTER, E., Die Erbtochter nach attischen Recht. Leipzig, 1887, Fock. 1 M. 50 Pf.

HOGARTH, D. G., The army of Alexander. (Journal of philology, N. 33, p. 1-26.)

ICONOMOPOULOS, D., Les jeux gymniques de Panopolis. (Revue des études grecques, II, 6, p. 164-168.) T. à p.

KAIBEL, G., Scenische Auffuhrungen in Rhodos. (Hermes, XXIII, 2, p. 268-278.)

LEEUWEN, J. van, Quaestiones ad historiam scenicam pertinentes. (Mnemosyne, XVI, 3, p. 251-288.)

MAHAFFY, J. P., Greeke life and thought. London, 1887, Macmillan. 15 sh.
— L'antiquité grecque, mœurs et coutumes — organisation de la Société. Paris, F. Alcan, 32, cart. 1 fr. 25.

MANNS, O., Ueber die Jagd bei den Griechen, I, Cassel. Progr., in-4, 38 p.

MIE, Fr., Quaestiones agonisticae ad Olympia pertinentes. Commentatio. Rostock. (Leipzig, Fock.) 8, 61 p. 1 M. 20 Pf.

MOMMSEN, A., Die zehn Eponymen u. die Reihenfolge der nach ihnen benannten Phylen Athens. (Philologus, XLVII, 3, p. 449-487.)

MUELLER, Iwan, Handbuch der Klassischen Alterthums-Wissenschaft. 11. Halbband. (5 Bd. I Abth.) Nœrdlingen, Beck.

— — 12 Halbbd. (7 Bd. I Abth.)

— — 13 Halbbd. (7 Bd. II Abth.)

NEWTON, The Greek and Roman theatre. (The Builder, t. LIV, 2365, p. 397 svv. und N. 2368, p. 448 svv.)

PFANNSCHMIDT, V., Entwickelung des Welthandels. Hamburg, Richter, 34 p.

POLAND, F., De Graecorum sollemnibus ex regum diadochorum et epigonorum nominibus appellatis. (Commentationes in hon. Ribbeckii, p. 451-462.)

RICHTER, W., Die Spiele der Griechen und Rœmer. Leipzig, 1887, Seemann. 3 M.

SCHŒMANN, G. F., Antiquités grecques, trad. par C. Galusky. T. II, 2e partie. Paris, A. Picard.

SOPHOULIS, Th., Περὶ τοῦ ἀρχαιοτέρου Ἀττικοῦ ἐργαστηρίου. Athènes, 1887.

STURMHŒFEL, A., Scene der Alten u. Bühne der Neuzeit. Ein Beitrag zur Lœsung der Volkstheaterfrage, zugleich ein Versuch zur Raumgestaltung grosser Zuschauerræume; aus den bisher üblichen Theaterformen entwickelt. Berlin, 1889, Ernst & Korn. 114 S. mit 15 Abb. 8 M.

ZŒLLER, M., Griechische und Rœm. Privatalterthümer. Breslau, 1887, Kœbner. 6 M.

X. — SCIENCES ANCIENNES.

BERGER, H., Geschichte der wissenschaftlichen Erdkunde der Griechen, I. Leipzig, 1887, Veit. 4 M.

BERTHELOT. M., Sur le nom du bronze chez les alchimistes grecs. (Journal des savants, nov. 1888, p. 675-678.)

BLUMNER, H , Technologie und Terminologie. 4 vol. Leipzig. 1886-1887, Teubner. 50 M. 40 Pf.

— Schwefel, Alaun und Asphalt in Alterthum (Auszug). Zurich, 1887, Hœrh.

BRIEGLEB, H., De comparationibus translationibusque ex agricolarum pastorumque rebus ab Æschylo et Euripide desumptis. Giessen. Diss. 78 S.

COSTOMIRIS, G., Περὶ ὀφθαλμολογίας. Athènes, 1887, Wilberg.

ESS, Fr., Farberei im Alterthum. (Gaea, XXV, 1.)

HÆBLER, A., Die Geographie der Ioniker. Ausland, N. 34, p. 674-676.)

HEIBERG, J. L.. Kleine Anecdota zur byzantinischen Mathematik. (Zeitschrift für Mathematik, XXXIII, 5, 2. Abth., p. 161-170.)

MEYER, Ernst von, Geschichte der Chemie von den aeltesten Zeiten bis zur Gegenwart. Zugleich Einführung in das Studium der Chemie. Leipzig, Veit, 1889, XI, 466 p. 9 M.

PUSCHMANN, Dr Th , Geschichte des Medicinischen Unterrichts von den æltesten Zeiten bis zur Gegenwart. Leipzig, Veit, 1889, VIII, 522 p.

RIDGEWAY, W., Metrological notes. The origin of the Stadion. Pecus and Pecunia. (Journal of Hellenic studies, IX, 1, p. 18-30.) T. à part. London, Macmillan.

ROSENBAUM, J., Geschichte der Lustseuche im Alterthume, nebst ausführlichen Untersuchungen über den Venus- u. Phalluscult, Bordelle, Νοῦσος δημία der Skythen, Pæderastie u. andere geschlechtl. Ausschweifungen der Alten, als Beitræge zur richtigen Erklærung ihrer Schriften dargestellt. 4. Abdr. Halle, Schmidt, gr. 8, XII, 484 p. 6 M.

RUEHL, F., Zur Nautik der Alten (λογγῶνες). (N. Jahrbücher für Philologie, 137. Bd., 10. Hft., p. 664.)

SCHMIDT, Max, Zur Geschichte der geogr. Lit. d. Griechen und Rœmern. Berlin, Gœrtner. 1837. 1 M.

STERNBACH, L., De gnomologio Vaticano inedito, IV. (Wiener Studien, XI, 1, p. 43-64.)

VECKENSTEDT, D., Geschichte der griechischen Farbenlehre. Das Farben-Unterscheidungsvermœgen. Die Farbenbezeichnungen der griech. Epiker von Homer bis Quintus Smyrnæus. Paderborn, Schœningh, XV, 204 p. 5 M. 80 Pf.

WELLMANN, M., Zur Geschichte der Medizin im Alterthum. (Hermes, XXIII, 4, p. 556-566.)

WESSELY, K., Zythos u Zythera. Wien. (Hernals), 1887. Progr., p. 38-48.

ZEUTHEN, H., Note sur l'usage des coordonnées dans l'antiquité et sur l'invention de cet instrument. Copenhagen, Akademie, 20 p.

XI. — ARCHÉOLOGIE. — FOUILLES. — HISTOIRE DE L'ART.

ALBERT, M., Une nouvelle collection du musée du Louvre : les statuettes de Myrina. Paris, 28, rue Serpente. 10 p.

AURÈS, Étude des deux chapiteaux gallo-grecs du musée de Nîmes. (Extrait.) Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur. 40 p.

BABELON, E., Le cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale. Deuxième livraison. Paris, A. Lévy. gr. in-fol. 20 planches et 20 notices, avec bois dans le texte.

BAUMGARTEN, F., Die Giebel des Erechtheion. (Baurechnungsurkunde.) (Berliner philol. Wochenschrift, VIII, 40, p. 1258-1260.)

BENNDORFF, O., et **NIEMANN**, G., Das Heroon von Gjœlbaschi-Trysa. I.

Theil. Sonderdruck aus dem Jahrbuch der kunsthistorischen Sammlungen. Wien, Holzhausen, 1889, in-4, 138 p. 142 grav. et 1 atlas in-fol. de 34 pl.

BENT, J. J., Discoveries in Asia Minor (Cnidos, etc.) (Journal of Hellenic studies, IX, 1, p. 82-87.)

BLOCH, E., Die zuschauenden Gœtter in den rothfigurigen Vasengemælden des malerischen Stiles. Diss. Leipzig, Fock. 32 p. 1 M.

BŒTTICHER, A., Die Akropolis. Berlin, 1887, Springer, 20 M.

BŒTTICHER, E., La Troie de Schliemann. Une nécropole à incinération préhistorique. (Le Muséon, VII, 3, p. 343-352.)

BRUECKNER, A., Von den griechischen Grabreliefs (Auszug). Wien, Tempsky, 38 p. 1 pl., 5 dessins.

BRUNN-BRUCKMANN, Denkmæler griechischer und rœmischer sculptur 1-8. Lief. München.

— — Édition anglaise.

— — Édition française. Paris, Vieweg.

CONZE, A., Hermes-Kadmilos. (Mittheil. des arch. Inst. zu Athen., XIII, 2.)

DAWES, Mary, The water conduit at Athens. (Athenaeum, N. 3176, p. 327.)

— Excavations at Mantinea (Athenaeum, N. 3179, p. 424.)

— Excavations near Thespiae. (Athenaeum, N. 3189, p. 779.)

DENKMÆLER, Des klass. Alterthums zur Erlæuterung des Lebens der Griechen u. Rœmer in Religion, Kunst u. Sitte. Herausg. von *A. Baumeister*. Mit Abbildungen. Karten u. Farbendr. 45-68. Lief. Schluss. München, Oldenbourg, 4, VII, p. 1481-2184 à 1 M.; cplt. : 69 M.; 3 Einbde. à 5 M.

DIEHL, C., Cours d'archéologie. Leçon d'ouverture. Nancy, Berger-Levrault. 26 p.

DŒRPFELD, W., Die Stoa des Eumenes in Athen. (Mittheilungen des arch. Instituts zu Athen, XIII, 1, p. 100-102)

DUMMLER, F., Vasenscherben aus Kyme. (Mittheil. des arch. Instituts zu Rom, III, 3 p. 160-180.) 6 pl.

— The Alabastron of Pasiades. (The owl, 1888, n. 1, p. 5-8.) 1 pl.

DUMONT et CHAPLAIN, Les Céramiques de la Grèce propre. I, 5e fasc. Paris, Didot, gr. in-4°. à 25 fr.

EGGER (Max). Bryaxis et l'Apollon de Daphné, d'après un fragment nouveau de Philostorge. (Rev. des études grecques, II, 1889, 5, p. 102-106, avec 1 dessin.) T. à p.

EICHLER, Eine neue Hypothese über die Venus von Milo. (Die Gegenwart. n. 18.)

ELY, T., Temples of Athena. (The Antiquary, déc. 1888.)

EMERSON, A., A portraiture of Alexander the Great. A terracotta head in. Munich. II. (American journal of Archæology, IV, 1, p. 28-38; fig.)

— A laughing girl and a study of Coiffure. A terracotta head in Munich (American Journal of archaeology, IV, 2, p. 165-166.)

FENDLES, Altgriechische Portræte. (Leipziger Zeitung, III, n. 2363.) Dessins.

FURTWÆNGLER, A., Die Sammlung Sabouroff. 2 vol. 149 pl. Berlin, Asher, 1883-1887, in-folio.

GARDNER, E. A., Naukratis. Part II. With an Appendix by L. F. Griffith. Sixth Memoir ot the Egypt Exploration Found. London, Trübner, VII, 92 p.; 45 pl.

GARDNER, P., Hector and Andromache on a red-figured vase. (Journal of hellenic Studies, IX, 1, p. 11-17 ; 3 pl.)

GILBERT, A., Couleur in Sculpture. (Universel Review, nº 4.)

GRAUL, Eine Galerie antiquer Portræte. (Zeitschrift f. Bild. Kunst, XXIV, 1-2.)

HALBHERR e **ORSI**, Antichità dell' antro di Zeus sul monte Ida in Creta. (Museo di antichità, II, 3. (Firenze, Lœscher.) 4. 228 p. con 14 tavv.)

HÉRON DE VILLEFOSSE, Statuette de Vénus, trouvée à Caudebec-lès-Elbeuf. (Rev. archéol., 1888, n. 3, p..145-159.)

HERMANN, Uber die Ausgrabungen auf Cypern. (Berliner arch. Gesellschaft, in Berl. phil. Wochenschrift, VIII, 40, p. 1264.)

HERZOG, Aug., Studien zur Geschichte des griechischen Kunst. Leipzig, Engelmann, in-4. III, 64 p. 6 pl. 7 M.

HEYDEMANN, H., Pariser Antiken. Halle, Niemeyer. 7 M.

HOFFMANN, O. A., Die Venus von Milo u. Mars Ultor. (Konservative Monatschrift, LXV, N. 6 p. 637-650.)

— Ionische Studien. (Allg. Bauzeitung, N. 9-12.)

— Excavations in Cyprus. (Athenaeum, 3158, p. 575.)

HOMOLLE, Th., Un nouveau nom d'artiste grec. (Bulletin de correspondance hellénique, XII, 5, p. 419-424.)

— Base de Délos, du VII^e^ siècle, portant la signature du sculpteur Iphicartides de Naxos. (Soc. des antiquaires de France, 20 juin 1888. Revue critique, juillet, n. 28.)

JUDEICH et **DŒRPFELD**, Das Kabirenheiligthum bei Theben. (Mittheilungen des arch. Instituts zu Athen, XIII, 1, p. 81-99 mit Taf. 2.)

KAVVADIAS, P., Κατάλογος τοῦ κεντρικοῦ ἀρχαιολογικοῦ μουσείου. I-II. Athènes, 1887.

KEIL, B., Die Monatscyclen der byzantinischen Kunst in spætgriechischer Literatur. (Wiener Studien, XI, 1, p. 94-142.)

KERN, O., Ueber den Eubuleus-Kopf des Praxiteles. (Berliner arch. Gesellschaft, Junisitzung, Berliner phil. Wochenschrift, VIII, 29-30, p. 951.)

— Die Pharmakeutriai am Kypseloskasten. (Jahrbuch des arch. Instituts, III, 3, p. 234-237.)

KONSTANTINIDES, E., Helmets (φάλος, κύμβαχος). (The Owl, 1888, N. 4, p. 29-32 Mit 2 Tafeln.)

LALOUX, V., L'Architecture grecque. Paris, Quantin. (Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts.) 304 p., 261 fig.

LANGL, J., Gœtter- u. Heldengestalten. 50 Tafeln. Wien, 1887, Hœlder.

LECHAT, H., Fouilles au Pirée. Les fortifications antiques. (Bulletin de correspondance hellénique, XII, 5, p. 337-357 avec la pl. XV.)

LŒSCHCKE, G., Relief aus Messene. (Jahrbuch des arch. Instituts, III, 3, p. 189-193 mit Taf. 7.)

MACMILLAN, G., The British School at Athens and the Cyprus Exploration Fund. Report. (Academy, 847, p. 59.)

MARQUAND, A., Early Athenian-Ionic Capitals found on the Akropolis (American Journal of archaelogy, IV, 1, p. 42-43; fr. 5)

MERRIAM, A., Painted sepulcral stelai from Alexandria. (American Journal of archæology, III, 3-4, p. 261-268, XVII pl.)

— The Excavations in Ikaria by the American School of Athens. (American Journal of archeology, IV, 1, p. 44-47.)

MICHAELIS, A., Nochmals die Peliadenreliefs. (Jahrbuch des arch. Instituts, III, 3, p. 225-229.)

— Demosthenes Epibomios. Ibid. p. 237-242.)

MILLER, W., and W. **CUSHING**, The theatre of Thoricus. (Papers of the Am. School at Athens, V, p. 1-34, with pl. I-VII.)

MOMMSEN, Th., Relief aus Kula. (Mittheilungen des arch. Instituts zu Athen XIII, 1, p. 18-21.)

MUELLER, Walter, Die Theseusmetopen vom Theseion zu Athen in ihrem Verhæltniss zur Vasenmalerei. Gœttingen. Diss. 63 p.

MURRAY, A. S., A vase-painting after Zeuxis. Illustrations of the Phoenissae. Sculptures on the temple at Delphi. (Classical Review, II, 10, p. 327-329.)

NAUE, J.. The copper, bronze, and iron weapons of Cyprus. (The Owl, 1888, N. 2, p. 6-15. Mit 1 Tafel.)

PARIS, Pierre, La sculpture antique. Paris, Quantin. Planches et gravures. 5 fr.

PETERSEN, E., Penelope. Torso nel Museo Vaticano. (Bullettino della commissione archeol. di Roma, XVI, 6, p. 204-208 con tav. XI.)

POSNANSKY, H , De Nemeseos monumentis. Diss. Breslau, Kœhler, 30 p. 1 M.

PRITTWITZ, H. W. von, Bellerophon in der antiken Kunst. München. Diss. 72 p.

PUCHSTEIN, O., Das ionische Kapitell. Berlin, Reimer, 1887.

RAMSAY, W. M., Antiquities of Southern Phrygia and the borderlands. (American Journal of archaeology, IV, 1, p. 6-21; planches.)

RANGABÉ, A. R., Λεξικὸν τῆς ἑλληνικῆς ἀρχαιολογίας. Τεῦχος Ε'. (Ἄρπυιαι-Ἀχίλλας), Athènes.

RAVAISSON, Deux statues de Polyclète. (Séance de l'Acad. des inscr., 29 juin 1888.)

RAYET, L., Études d'archéologie et d'art, réunies et publiées avec une notice biographique sur l'auteur, par S. Reinach. (Fouilles d'Olympie; — Antiques au musée de Berlin; — Figurines de Tanagra, etc.) Paris, Firmin Didot, gr. in-8, XVI, 466 p. 5 pl., 112 grav.

REBER, V., Beitræge zur Kenntniss des Baustiles der heroischen Epoche, (Sitzungsbericht der Münchener Akademie, phil. Klasse, 1888, Bd. II, Heft 1, p. 79-122.)

REINACH, S., Esquisses archéologiques. Paris, Leroux, VIII, 319 p.

— An inedited portrait of Plato. (American Journal of archæology, IV, 1. p. 1-5; 1 pl.)

— Bibliothèque des monuments figurés grecs et romains. Vol. I. Voyage archéologique en Grèce et en Asie-Mineure, sous la direction de Ph. Le Bas (1842-1844). Planches de topographie, de sculpture et d'architecture gravées d'après les dessins de F. Landon, publiées et commentées par S. R. Paris, Firmin-Didot, in-4, XXIV et 162 p. 314 pl.

— Notes sur quelques artistes grecs [d'après des notes laissées par Ol. Rayet]. (Rev. des études grecques, II, 1889, 5, p. 97-101.) T. à p.

RHOMAIDES frères, Les Musées d'Athènes. 2 livr. Athènes, Wilberg, 1887.

ROBERT, C., Neues Exempel des Spieles ἐφεδριασμός. (Berliner arch. Gesellschaft, Marzsitzung, 1388, in Berliner phil. Wochenschrift, VIII, 16.)

— Archæologische Mærchen. Berlin, 1887, Weidmann. 6 M.

— Reliefsschale mit Darstellungen der Euripidischen Iphigeneia. (Berliner arch' Gesellschaft, nov. 1888. in Berliner philol., VIII, 51, p. 15-82.)

SCHLIE, Fr., Gypsabgüsse antiker Bildwerke im Museum zu Schwerin. Schwerin, 1887, Bærensprung.

SCHLIEMANN, H., Ueber den urældesten Tempel der Aphrodite (auf Kythera). (Zeitschrift für Ethnologie, XX, 1, p. 20-23.)

SCHNEIDER, F. Jul., Die zwœlf Kæmpfe des Herakles in der ælteren griechischen Kunst· Leipzig, Fock, 73 p. 1 M. 50 Pf.

SCHNUETGEN, A., Eine Galerie antiker portraits. (Zeitschrift f. christliche Kunst, I, 8, 7e article.)

SCHUCHHARD, Ueber mykenische Alterthümer. (Berliner phil. Gesellschaft, Maisitzung 1888, in Berliner phil. Wochenschrift, VIII, 22, p. 703-704.)

— Waudmalereien in Kœnigspalast von Mykenæ. (Berliner arch. Gesellsch. Maisitzung, in Deutsche Literaturzeitung, n. 21.)

— Ueber die Mykenischen Schachtgræber. (Berliner arch. Gesellschaft, Marsitzung, in Berliner philol. Wochenschrift, VIII, 17.)

SCHULTZ, Otto, Dii locorum quales fuerint in arte Graecorum et Romanorum. Kœnigsberg. Diss. 40 p.

— Die Ortsgottheiten in der griechischen u. rœmischen Kunst. Berlin, Calvary. 84 p. (Berliner Studien, VIII, 3.) 3 M.

SECHER, J. M., Graesk-Romersk Kunst historie til Skolbrug. Kopenhagen, Philipsen. 66 p.

SIX, J., Die Künstlerinschrift des Mikkiades u. Achermos. (Mittheilungen des arch. Instituts zu Athen, XIII, 2.)

SMITH, A. H., Catalogue of engraved gems in the British Museum. With an Introduction by A. S. Murray. London, Brit. Mus., IX. 244 p. ; 10 pl.

STAIS, W., Ἀρχαϊκὸν ἄγαλμα ἐξ ἀκροπόλεως. (Ἐφημ. ἀρχ., III, 2, 3, p. 129-133; 9 pl.)

STRZYGOWSKI, J., Die Monatscyclen der byzantinischen Kunst. (Repertorium für Kunstwissenschaft, 1888, p. 23-46.)

STUDNICZKA G., Aus Chios. (Mittheilungen des arch. Instituts zu Athen, XIII, 2.)

SYBEL, L. von, Weltgeschichte der Kunst bis zur Erbauung der Sophienkirche, Grundriss von L. von Sybel. Mit einer Farbtafel und 380 Textbildern. Marburg, Elwert ; gr. in-8, XII, 479 p.

— Tiryns, Mykenai u. Troja, die ældesten Denkmæler der Festungsbaukunst. (Archiv f. Artillerieoffiziere, Juli). (Berlin, Mittler.)

TREU, G.. Anordnung des Westgiebels am olympischen Zeustempel. (Jahrbuch des arch. Instituts, III, 3, p. 175-189 avec figg. et les pl. 5, 6).

TROWBRIDGE, S., Archaic Ionic capitals found on the Akropolis. (American Journal of archæology, IV, 1, p. 22-27 ; fig.)

TSUNTAS, Ch., Ἀρχαιότητες ἐκ Μυκηνῶν. (Ἐφημ. ἀρχ., 1888, 4, p. 155-170.) Pl. et dessins.

— Excavations at Mycene. (Athenaeum, N. 3179, p. 439.)

URLICHS, L., Ueber griechische Kunstschriftsteller. Würzburg, 1887. Thein.

— Ein Medea-Sarcophag. (21. Progr. des Wagnerschen Kunst-Instituts. Wurzburg, Stabel, 22 p. 1 pl.

WOLTERS, P., Beitræge zur griechischen Iconographie. Buste des Archi(damos) in Neapel. (Mittheilungen des arch. Instituts zu Rom, III, 2, p. 113-119, 4 pl.)

— Fragment einer Attischen Schale. (Mittheil. des arch. Instituts zu Athen, XIII, 1, p. 104-105 ; 1 dessin.)

XII. — NUMISMATIQUE.

BABELON, E, Aba de Carie (monnaie). (Rev. des études grecques, I, p. 88-93.) T. à p.

— Les monnaies d'or d'Athènes (m. recueil, II, 6, p. 124-148.) T. à p.

— Monnaies de Marathus. (Revue numismatique, 1888, N. 4, p. 497-528, avec pl. XXIII.)

BRAUNAU, P., Die Münzkunst der Griechen. (Vom Fels zum Meer, 1887, N. 3.)

CATALOGUE of Greek coins in the British Museum. Attica, London (par B. Head.)

RODSCHIWALOW, A., Monnaies des rois du Bosphore Cimmérien. Moscou, 1887. 4. 26 p.

REINACH, Th., Les Stratèges sur les monnaies d'Athènes. (Rev. des études grecques, I, 2, p. 163-176.) T. à p.

— Essai sur la numismatique des rois de Pont. Dynastie des Mithridate. (Rev. numismat., 1888, n. 3, p. 436-456.) 2 pl. T. à p.

ROUSSOPOULOS, Πέτθαλοι, eine neue Münzstadt. (Zeitschrift für Numismatik, XVI, 1-2, p. 91-92.)

SALLET, A. von, Erwerbungen des Kœnigl. Münzkabinets. (Zeitschrift für Numismatik, XVI, 1-2, p. 1-32 ; 3 pl.)

SIX, J. P., Monnaies grecques inédites et incertaines. (Numismatic Chronicle, III, 30, p. 92-137 ; 5 pl.)

WROTH, W., Greek coins acquired by the British Museum in 1887. (Numismatik Chronicle, III, n. 29, p. 1-21 ; 1 pl.)

XIII. — LANGUE ET LITTÉRATURE NÉO-HELLÉNIQUES.

BIKÉLAS, D., Le cinquantenaire de l'Université d'Athènes. (Rev. des ét. gr. n° 1, p. 78-85.) T. à p.